This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

949.4006
S678b

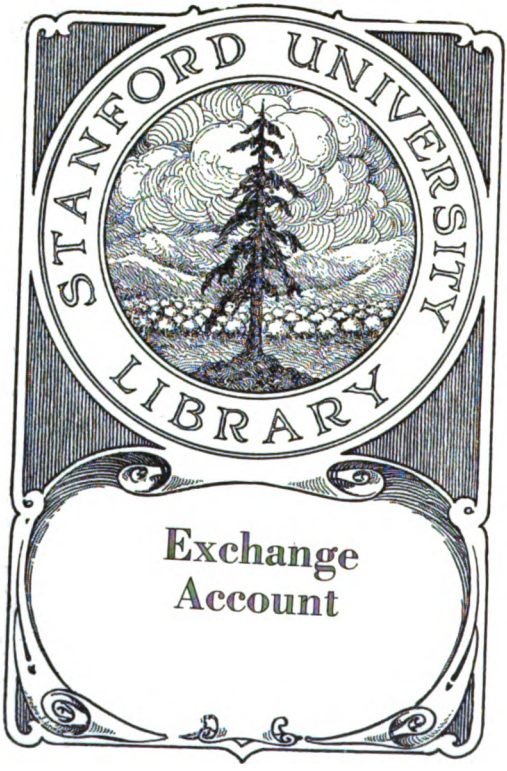

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE GENÈVE

I

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE GENÈVE

TOME PREMIER

GENÈVE

J. JULLIEN | GEORG & Cie

LIBRAIRES-ÉDITEURS

PARIS

ALPHONSE PICARD

LIBRAIRIE DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

82, rue Bonaparte, 82

1892-1897

Digitized by Google

440937

Digitized by Google

AVANT-PROPOS

Le Comité de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève a décidé, dans sa séance du 27 janvier 1891, sur la proposition de son président, de publier un Bulletin annuel dont le premier fascicule parait aujourd'hui.

Jusqu'à présent, les Bulletins faisaient corps avec les volumes ou avec les livraisons de nos Mémoires, ce qui avait l'inconvénient de mêler l'administration à l'érudition si intimement qu'il était difficile de trouver, dans la série de nos publications, des détails sur la marche de la Société durant une année déterminée. En outre, nos volumes étaient déparés par cet élément administratif qui y prenait parfois une place trop grande; il ne pouvait en être autrement, car, les Mémoires paraissant souvent à de longs intervalles, les Bulletins qu'ils contenaient étaient relatifs à plusieurs années et ils perdaient ainsi en actualité et en intérêt tout en gagnant en étendue.

Bref, le Bulletin qui avait été fait pour tenir les membres au courant des travaux de la Société, des découvertes archéologiques, des publications historiques qui paraissent en Suisse et dans le voisinage de Genève [1], n'atteignait plus ce but. Durant les années qui séparaient ses trop rares apparitions, la plupart des membres vivaient dans une ignorance absolue de l'activité très réelle de la Société, partant, ils n'y prenaient plus intérêt.

[1] M. D. G., t. II, p. 94, n. 2.

Digitized by Google

Le Comité a cru pouvoir remédier à ce fâcheux état de choses par une publication annuelle indépendante des Mémoires, sauf cela, presque en tout semblable à l'ancien Bulletin, c'est-à-dire composée d'une partie administrative (membres reçus et décédés, mémoires présentés, ouvrages reçus), et d'une partie scientifique dans laquelle figureront des documents inédits, certains travaux, certaines communications qui, pour quelque raison, ne pouvaient être publiés dans les Mémoires, et dont les manuscrits risqueraient d'aller rejoindre dans le feu ou dans la poussière de l'oubli tous ceux qui ont disparu depuis cinquante ans.

Ce premier Bulletin annuel commence à la séance solennelle tenue, le 2 mars 1888, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation de la Société; il fait suite au *Mémorial* et non au dernier bulletin [1], dans lequel il a fallu reprendre les comptes rendus de quelques séances et quelques noms de membres qui se trouvent ainsi à double. En revanche, la liste des ouvrages reçus se raccorde exactement à la précédente, elle ne contient que les ouvrages présentés aux séances avant l'été 1891.

La pagination des Bulletins sera continue pendant quelques années afin que ces livraisons puissent être périodiquement réunies en un volume.

Puisse ce premier fascicule être suivi d'une longue série de volumes qui témoigneront de la prospérité de notre Société et de l'intérêt toujours croissant que provoque l'étude du passé de notre Patrie!

ÉDOUARD FAVRE, *Président.*

[1] M. D. G., t. XXIII, p. 196 et suiv., daté de juillet 1888.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

OCTOBRE 1891

Personnel de la Société.

Depuis le 27 février 1888, la Société d'histoire et d'archéologie a reçu au nombre de ses membres effectifs :

MM.

1888 Edmond Chenevière.
» Charles Mallet.
» Auguste Cahorn, architecte.
» Charles Boissonnas, conseiller d'État.
» Louis Cartier, major.
» David Art.
» Amédée Burri.
» Paul Strœhlin.
» François Redard, major.
1889 Arnold Meyer.
» Charles-Alfred Vidart.
» Émile Genequand, licencié en droit.
» Louis Thévenaz, régent au Collège.

Digitized by Google

MM.

1890 Alfred Boissier, docteur en philosophie.
» Henry-W. de Blonay.
» Victor Brière, docteur en médecine.
» Auguste Chantre, professeur à l'Université, ancien membre.
» Francis Decrue, professeur à l'Université, ancien membre.
» Élysée Mayor, professeur aux Écoles municipales d'art.
» Théodore Turrettini, conseiller administratif.
» Albert Annevelle.
» Max van Berchem, docteur en philosophie.
» Jean-Louis Cayla, architecte.
» Maurice Girod, lieutenant-colonel.
» Gaston de Lessert.
» Émile Odier.
» Gaston Pictet.
» Philippe Plantamour, docteur en philosophie.
» Charles Ramboz.
» Gustave Roullet, pasteur.
» Antonin Roux.
» Ernest Saladin.
» Émile Audéoud.
» Charles Bétant, docteur en philosophie.
» Edmond Boissier, licencié en droit.
» Alexandre Claparède, docteur ès sciences.
» Pierre-Louis Dunant, docteur en médecine.
» Henri Flesch.
» Henri Juvet, architecte.
» Ernest Long, docteur en médecine.
» Adolphe de Marignac, juge.
» Horace Michell, licencié ès lettres.
» Marc Michell.
» Théodore Morin.
» Louis Perrot, docteur ès sciences.
» Alexandre Ramu.
» Édouard Ramu.
» William Rosier, professeur.

Digitized by Google

MM.

1890 Ludwig DE WESTERWELLER, major.
» Gaston DE LA RIVE.
» Auguste WARTMANN, docteur en médecine.
» Louis BRON.
» Casimir DE CANDOLLE, docteur en philosophie.
1891 Gabriel ODIER, docteur en droit.
» Eugène PICTET.
» Maurice BEDOT, docteur ès sciences.

Et au nombre de ses membres correspondants :

1888 Eugène D'ARCOLLIÈRES, vice-président de l'Académie de Savoie.
» Alexis ALEXEIEFF, professeur à l'Université de Moscou.

D'autre part, la Société a eu le regret de perdre, durant ces trois années, onze membres effectifs, savoir : MM. Charles LE FORT (voy. M. D. G., t. XXIII, p. 327). — Marc CRAMER, — Alphonse FESCH, — Édouard HUMBERT, — Victor GAUTIER, — Franck DE MORSIER, — John GALIFFE, — Ernest DUNANT, — Alphonse FAVRE, — Gustave REVILLIOD, — Michel CHAUVET.

Marc-Louis-Philibert CRAMER, mort à San-Remo le 22 février 1889, était né le 12 août 1826. Reçu avocat à la suite de ses études à l'Académie, il se voua à la magistrature et devint juge suppléant (1852), puis titulaire (1856) au tribunal civil. En 1862, renonçant à cette carrière, il embrassa celle du notariat et dirigea jusqu'en 1884 l'une des importantes études de notre ville. Il accepta à cette époque les fonctions de juge à la Cour de cassation, qu'il a conservées jusqu'à sa mort. Il faisait partie de la Société depuis 1851 ; élu membre du Comité en 1852, il avait occupé pendant un an la place de secrétaire.

Alphonse-François FESCH, né à Bâle le 31 mars 1802, mort le 18 mars 1889, était venu tout jeune à Genève où il fut reçu bourgeois en 1823. Après avoir achevé ses études de droit à l'Académie, il entra dans la vie publique comme auditeur et

Digitized by Google

membre du Conseil représentatif (1829). En 1832, il devint juge au tribunal de première instance et en 1835 membre de la Cour suprême. Élu député de Chêne-Thônex à la Constituante de 1842, il fut nommé conseiller d'État dans le nouveau gouvernement, démissionna avec ses collègues en 1846 et ne prit part dès lors à la vie publique que pour remplir à plusieurs reprises, de 1834 à 1878, les fonctions de maire de Jussy, et pour siéger au Consistoire de l'Église nationale protestante. Depuis 1852, il faisait partie de la Société, à laquelle il a donné lecture d'une lettre inédite de Voltaire, trouvée dans ses papiers de famille (voy. *Mémorial*, p. 236, 494me séance).

Édouard Humbert, mort le 29 décembre 1889, était né le 3 juillet 1823. Il avait fait ses études de droit à Genève, à Paris, où il avait pris sa licence, et à Berlin. Chargé du cours de rhétorique au Gymnase en 1849, il fut nommé professeur d'esthétique et de littérature française à l'Académie en 1855 et conserva jusqu'à sa mort à l'Université l'enseignement de la littérature française. Il siégea, de 1859 à 1863, sur les bancs du Consistoire de l'Église nationale protestante. Membre de la Société depuis 1856, il aimait nous communiquer des fragments de ses travaux, lorsque ceux-ci l'amenaient sur le terrain de l'histoire. Citons parmi ses ouvrages :

Vues sur les développements de l'esthétique, dissertation historico-critique présentée au concours pour la chaire d'esthétique vacante dans l'Académie de Genève. Genève, 1854, in-8 de 61 p.

Charles Bonnet, disciple de Montesquieu, dans la *Bibliothèque universelle, Revue suisse et étrangère*, t. I, 1858, p. 525-551.

Dans la forêt de Thuringe, voyage d'étude. Genève, 1862, in-8, fig.

Les villes de Thuringe, Weimar, Erfurt, Iéna, Gotha, Altenbourg, Cobourg, Meiningen. Paris, 1869, in-8, fig.

Le mausolée du duc Charles de Brunswick à Genève, notice historique et descriptive. Genève, 1880, br. in-12.

Un petit-fils de Mallet-Du Pan, Eugène Colladon, études et fragments littéraires. Genève, 1881, in-12.

J.-É. Liotard et ses œuvres, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 30me année (1888), 2me période, t. XXXVIII, p. 353-368 ; 31me année (1889), 3me période, t. I, p. 89-106, 292-308.

Digitized by Google

Notes de voyage, 1785 à 1788, par Ami Mallet, impr. dans le *Journal de Genève* du 10 au 25 avril 1888.

Humbert est encore l'auteur de trois biographies de la *Galerie Suisse* d'Eugène Secretan (Lausanne, 1873-1876-1880, 3 vol. in-8) : *L'amiral Lefort, 1656-1699*, t. I, p. 547-554 ; *Charles Bonnet, 1720-1793*, t. II, p. 211-222 ; *Horace-Bénédict de Saussure, 1740-1799*, t. II, p. 342-353.

Horace-Charles-Victor Gautier, né le 13 janvier 1824, mort le 11 janvier 1890, avait fait ses études de médecine à Zurich, puis à Paris où il fut reçu docteur en 1850. Revenu bientôt après à Genève, il ne tarda pas à y acquérir une clientèle nombreuse ; il prit, en 1859, la direction médicale de l'*Infirmerie de Plainpalais* que venaient de créer M. et Mme Butini de la Rive. De 1877 à 1880, il professa la gynécologie à l'Université. De nombreux mémoires scientifiques lui assurent une place dans l'histoire de la médecine à Genève. Il était membre de la Société depuis 1859.

Marc-François dit Franck de Morsier, mort le 18 janvier 1890, était né le 31 mars 1803 et avait étudié le droit à l'Académie. Son esprit cultivé était également ouvert à toutes les questions de l'art, de la science et de l'histoire. Membre de la Société depuis 1861, il en suivait avec assiduité les séances et témoignait, par son intervention fréquente dans la discussion, de l'intérêt qu'il prenait à nos travaux.

John-Barthélemy-Gaïffre Galiffe, né le 31 juillet 1818, mort le 25 février 1890, fit ses premières études à Genève. Il les poursuivit en Allemagne, chez les Moraves, puis à l'Université d'Heidelberg, où il obtint le grade de docteur en droit. Il n'a joué de rôle dans la vie politique genevoise que comme maire de Satigny, en 1854, et comme député au Grand Conseil pendant une législature (1854-1856). Ses goûts le portaient vers les travaux de l'esprit et surtout vers les recherches historiques : c'est au passé de son pays qu'il a consacré la plus grande partie de sa vie. Il avait de ce passé une conception particulière : dans son mémoire sur *Bezanson Hugues, libérateur de Genève*, publié, en 1859, dans nos *Mémoires* (t. XI, p. 197-524), on le voit animé d'un vif désir de faire connaître les

Digitized by Google

fondateurs de notre indépendance que la grande figure de Calvin a rejetés dans l'ombre. « Combien sommes-nous à Genève qui nous soucions de ce qui s'y est passé avant Calvin! » s'écrie-t-il, non sans amertume. Il en veut au réformateur et aux étrangers qui ont modifié si profondément l'ancienne Genève. Cette conception, que l'on retrouve partout dans les importants travaux de Galiffe sur le XVIe siècle et dans les débats souvent très vifs qu'il eut à soutenir pour défendre ses opinions, a fait de lui le chef protestant d'une école hostile à Calvin. Il a publié sur la même époque :

Quelques pages d'histoire exacte soit les procès criminels intentés à Genève, en 1547, pour haute trahison, contre No. Ami Perrin... suivi de quelques considérations sur l'état des partis politiques et religieux sous Calvin, etc., dans les *Mémoires de l'Institut genevois*, t. VIII; tirage à part, Genève, 1862, in-4 de 135 p.

Nouvelles pages d'histoire exacte soit le procès de Pierre Ameaux,..... 1546, suivi de nouveaux éclaircissements sur l'état des partis politiques et religieux sous Calvin, etc., *ibid.*, t. IX; tirage à part, Genève, 1863, in-4 de 116 p.

Poème sur les événements genevois de 1538 à 1540, dans M. D. G., t. XIX (1877), p. 259-282.

Lettre d'un protestant genevois aux lecteurs de la France protestante, à propos de l'article Bolsec. Genève, 1880, in-8 de 19 p. — Une deuxième *Lettre* sur le même sujet (51 p. in-8) n'a été distribuée qu'à quelques amis.

Le refuge italien de Genève aux XVIe et XVIIe siècles. Genève, 1881, in-8 de 192 p.

Il a continué les *Notices généalogiques sur les familles genevoises* commencées (t. I-III, Genève, 1829-1836, 3 vol. in-8) par son père, J.-A. Galiffe, en publiant le tome IV (1857-1866) et, avec quelques collaborateurs, les tomes V (1884) et VI (*sous presse*).

C'est encore l'histoire de la société genevoise que l'on trouve dans son ouvrage: *D'un siècle à l'autre, correspondances inédites entre gens connus et inconnus du XVIIIe et du XIXe siècle*. Genève, Paris et Neuchâtel, 1877-1878, 2 vol. in-8 de XII-463 et 501 p.

Dans un autre ordre de travaux, sa *Genève historique et archéologique* avec dessins et fac-similés de Hermann Hammann (Genève,

Digitized by Google

1869, in-4 de VII-400 p., avec un supplément, Genève, 1872, in-4 de IV-243 p.), est une riche mine de renseignements. On doit encore à Galiffe, en collaboration avec A. de Mandrot, l'*Armorial historique genevois* (Genève et Lausanne, 1859, in-4), et, sur l'histoire du premier moyen âge : *Le problème du diocèse de Nyon, étude de critique historique*, dans les *Mémoires et documents publ. par la Société d'histoire de la Suisse romande*, 2me série, t. II, p. 225-294.

Citons parmi ses autres travaux : *La chaîne symbolique, origine, développement et tendances de l'idée maçonnique*. Genève, 1852, in-8. — (Avec Édouard Fick.) *Genève délivrée, comédie sur l'Escalade, composée en 1662*, par Samuel Chappuzeau. Genève, 1862, in-8. — *La polémique dano-allemande, à propos des duchés de Slesvig et de Holstein*. Genève, 1866, br. in-8. — (Avec Édouard Fick.) *Il Sacco di Roma, nel 1527, relazione del commissario imp. Mercurino Gattinara.....* Genève, 1866, in-12. — *La fête. Discours prononcé le 28 avril 1872 dans l'assemblée des Compagnons de septembre*. Genève, 1872, 29 p. in-8. — *Tell et Gessler selon la tradition et selon l'histoire* dans la *Bibliothèque universelle* et *Revue suisse*, nouv. période, t. LXII (1878), p. 385-425. — *Géographie historique de la République et canton de Genève*, dans les *Travaux de l'Association des Sociétés suisses de géographie*, 2me session, Genève, août 1882 (Genève, 1883, in-8), p. 132-155. — *Les vallées vaudoises du Piémont, tableau historique et topographique*, dans le *Bulletin de l'Institut genevois*, t. XXVI (1884), p. 371-416. — *Médailles ou distinctions honorifiques accordées en Suisse, pour services militaires, par les autorités fédérales ou cantonales pendant le cours du XIXe siècle*, dans le *Bulletin de la Société suisse de numismatique*, 4me année, 1885, p. 33-47.

Galiffe a occupé, de 1861 à 1865, la chaire d'histoire nationale à l'Académie ; il était membre correspondant de la députation royale de Turin, membre correspondant de l'Académie de Savoie et consul général de Danemark. Il appartenait à notre Société depuis 1854.

Louis-Paul-Ernest Dunant, né le 21 juillet 1831, mort le 31 mars 1890, fit d'abord des études de droit ; mais ses goûts l'attiraient vers les lettres et les arts, et il partagea son activité entre le Conservatoire de musique et plusieurs institutions philanthro-

Digitized by Google

piques de sa ville natale. Il a disposé libéralement en faveur de la Société, dont il faisait partie depuis 1860, de documents généalogiques manuscrits qui lui provenaient par héritage du baron de Grenus. C'est ainsi qu'il possédait également le seul exemplaire connu d'une brochure en vers d'Antoine de Paret, intitulée : *La Voix du Roy des Mousquetaires de Genève.....* (Jean de Tournes, 1646, in-4 de 16 p.), dont il a fait don à la Bibliothèque publique.

Jean-Alphonse Favre, né le 30 mars 1815, mort le 11 juillet 1890, était fils de Guillaume Favre, bibliophile distingué et l'un des fondateurs de la Société. Il ne nous appartient pas de dire quel fut son rôle dans le développement contemporain de la science géologique, ni d'énumérer les travaux auxquels il doit son nom dans le monde scientifique. Mentionnons seulement sa *Carte géologique du canton de Genève* (Winterthour, 1878, 4 feuilles) qui obtint une médaille d'or à l'Exposition de Paris en 1878, et fut suivie deux ans après de la *Description géologique du canton de Genève* (Genève, 1880, 2 vol. in-8 avec pl.). Ses recherches sur l'étendue des glaciers au moment de leur plus grand développement l'amenèrent à prendre la défense des blocs erratiques, vestiges trop peu respectés des époques passées; avec Louis Soret et Bernard Studer, il provoqua la formation de comités ayant pour but leur conservation. Il fit sur ce sujet une communication à notre Société dont il était membre depuis 1856. Favre se rapproche davantage du domaine de l'histoire par ses travaux sur les populations primitives de nos contrées; c'est à cet ordre d'études qu'appartient sa *Station de l'homme de l'âge de la pierre, à Veyrier, près Genève*, Genève, 1868, br. in-8. Par ses soins, le monument dit la *Pierre-aux-Dames* a été transporté, lors de la destruction du tumulus qu'il couronnait, dans la promenade des Bastions, à Genève. Aimant passionnément la montagne, il s'intéressa à la fondation du Club alpin suisse dont il fut nommé membre honoraire en 1878. C'est pour une séance générale de cette société, tenue à Genève en 1869, qu'il écrivit sa notice : *H.-B. de Saussure et les Alpes* (impr. dans la *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, nouv. période, t. XXXVI, (1869), p. 575-589 ; tirage à part, Lausanne, 1870, in-8). Il professa à l'Académie de Genève de 1844 à 1851 et reçut en 1853 le titre de professeur

Digitized by Google

honoraire à la Faculté des sciences. Il était membre étranger de la Société géologique de Londres depuis 1874 et membre correspondant de l'Institut de France depuis 1879.

Philippe-Gustave REVILLIOD, né le 3 avril 1817, est mort au Caire le 21 décembre 1890, laissant à la ville de Genève le Musée de l'Ariana avec les collections qu'il renferme et le parc qui l'entoure. Il était l'ami et le protecteur des sciences, des lettres et surtout des beaux-arts dans notre pays. Les ouvrages à la production desquels il a concouru comme auteur, comme traducteur, ou simplement comme éditeur, embrassent les sujets les plus variés. Membre de la Société depuis 1854, il l'a présidée pendant plusieurs années (1859-1860, 1865-1866), et son nom figure un grand nombre de fois dans le volume du *Mémorial* à l'occasion de communications faites dans nos séances, de rapports sur l'activité de la Société, ou encore de notices nécrologiques consacrées à ses collègues, J.-J. Chaponnière (M. D. G., t. XII, p. 322-326), Frédéric Soret (M. D. G., t. XVI, p. 178-188), et Théophile Heyer (Genève, 1871, in-8 de 24 p.). Mais, le plus grand service que Revilliod ait rendu à la science historique en même temps qu'à l'art typographique, est à coup sûr, d'avoir réédité, à ses frais et somptueusement, un grand nombre d'anciens ouvrages devenus rares, et d'avoir publié plusieurs manuscrits inédits, relatifs les uns et les autres à la période la plus intéressante de notre histoire nationale, le XVIe siècle. Tous ces volumes sont sortis des presses de MM. Jules-Guillaume et Edouard Fick. En voici la liste :

DE JUSSIE, *Jeanne*. Le levain du calvinisme, ou commencement de l'hérésie de Genève. [*Réimpr. de l'édition de 1611.*] Genève, 1853, in-8, fig.

FROMMENT, *Anthoine*. Les actes et gestes merveilleux de la cité de Genève, nouvellement convertie à l'Évangille, etc. [*Publiés d'après le manuscrit des Archives.*] Genève, 1854, in-8, fig.

BONIVARD, *François*. Advis et devis de la source de l'idolâtrie et tyrannie papale..... suivis des difformes réformateurz, de l'advis et devis de menconge et des faulx miracles du temps présent. [*Publiés, en collaboration avec J.-J. Chaponnière, d'après le manuscrit des Archives.*] Genève, 1856, in-8.

Digitized by Google

piques de sa ville natale. Il a disposé libéralement en faveur de la Société, dont il faisait partie depuis 1860, de documents généalogiques manuscrits qui lui provenaient par héritage du baron de Gremus. C'est ainsi qu'il possédait également le seul exemplaire connu d'une brochure en vers d'Antoine de Paret, intitulée : *La Voix du Roy des Mousquetaires de Genève.....* (Jean de Tournes, 1646, in-4 de 16 p.), dont il a fait don à la Bibliothèque publique.

Jean-Alphonse Favre, né le 30 mars 1815, mort le 11 juillet 1890, était fils de Guillaume Favre, bibliophile distingué et l'un des fondateurs de la Société. Il ne nous appartient pas de dire quel fut son rôle dans le développement contemporain de la science géologique, ni d'énumérer les travaux auxquels il doit son nom dans le monde scientifique. Mentionnons seulement sa *Carte géologique du canton de Genève* (Winterthour, 1878, 4 feuilles) qui obtint une médaille d'or à l'Exposition de Paris en 1878, et fut suivie deux ans après de la *Description géologique du canton de Genève* (Genève, 1880, 2 vol. in-8 avec pl.). Ses recherches sur l'étendue des glaciers au moment de leur plus grand développement l'amenèrent à prendre la défense des blocs erratiques, vestiges trop peu respectés des époques passées; avec Louis Soret et Bernard Studer, il provoqua la formation de comités ayant pour but leur conservation. Il fit sur ce sujet une communication à notre Société dont il était membre depuis 1856. Favre se rapproche davantage du domaine de l'histoire par ses travaux sur les populations primitives de nos contrées; c'est à cet ordre d'études qu'appartient sa *Station de l'homme de l'âge de la pierre, à Veyrier, près Genève*, Genève, 1868, br. in-8. Par ses soins, le monument dit la *Pierre-aux-Dames* a été transporté, lors de la destruction du tumulus qu'il couronnait, dans la promenade des Bastions, à Genève. Aimant passionnément la montagne, il s'intéressa à la fondation du Club alpin suisse dont il fut nommé membre honoraire en 1878. C'est pour une séance générale de cette société, tenue à Genève en 1869, qu'il écrivit sa notice : *H.-B. de Saussure et les Alpes* (impr. dans la *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, nouv. période, t. XXXVI, (1869), p. 575-589; tirage à part, Lausanne, 1870, in-8). Il professa à l'Académie de Genève de 1844 à 1851 et reçut en 1853 le titre de professeur

Digitized by Google

honoraire à la Faculté des sciences. Il était membre étranger de la Société géologique de Londres depuis 1874 et membre correspondant de l'Institut de France depuis 1879.

Philippe-Gustave Revilliod, né le 3 avril 1817, est mort au Caire le 21 décembre 1890, laissant à la ville de Genève le Musée de l'Ariana avec les collections qu'il renferme et le parc qui l'entoure. Il était l'ami et le protecteur des sciences, des lettres et surtout des beaux-arts dans notre pays. Les ouvrages à la production desquels il a concouru comme auteur, comme traducteur, ou simplement comme éditeur, embrassent les sujets les plus variés. Membre de la Société depuis 1854, il l'a présidée pendant plusieurs années (1859-1860, 1865-1866), et son nom figure un grand nombre de fois dans le volume du *Mémorial* à l'occasion de communications faites dans nos séances, de rapports sur l'activité de la Société, ou encore de notices nécrologiques consacrées à ses collègues, J.-J. Chaponnière (M. D. G., t. XII, p. 322-326), Frédéric Soret (M. D. G., t. XVI, p. 178-188), et Théophile Heyer (Genève, 1871, in-8 de 24 p.). Mais, le plus grand service que Revilliod ait rendu à la science historique en même temps qu'à l'art typographique, est à coup sûr, d'avoir réédité, à ses frais et somptueusement, un grand nombre d'anciens ouvrages devenus rares, et d'avoir publié plusieurs manuscrits inédits, relatifs les uns et les autres à la période la plus intéressante de notre histoire nationale, le XVIe siècle. Tous ces volumes sont sortis des presses de MM. Jules-Guillaume et Édouard Fick. En voici la liste :

de Jussie, *Jeanne*. Le levain du calvinisme, ou commencement de l'hérésie de Genève. [*Réimpr. de l'édition de 1611.*] Genève, 1853, in-8, fig.

Fromment, *Anthoine*. Les actes et gestes merveilleux de la cité de Genève, nouvellement convertie à l'Évangille, etc. [*Publiés d'après le manuscrit des Archives.*] Genève, 1854, in-8, fig.

Bonivard, *François*. Advis et devis de la source de l'idolâtrie et tyrannie papale..... suivis des difformes réformateurz, de l'advis et devis de menconge et des faulx miracles du temps présent. [*Publiés, en collaboration avec J.-J. Chaponnière, d'après le manuscrit des Archives.*] Genève, 1856, in-8.

Digitized by Google

Bonivard, *François*. Advis et devis de l'ancienne et nouvelle police de Genève, suivis des Advis et devis de noblesse et de ses offices ou degrez, etc. [*Le 1er ouvrage d'après le manuscrit de M. le baron de Grenus; le 2me d'après le manuscrit des Archives.*] Genève, 1865, in-8.

— Advis et devis des langues suivis de l'Amartigénée, etc. (*D'après le manuscrit des Archives.*) Genève, 1865, in-8.

— Chroniques de Genève. [*D'après le manuscrit de la Bibliothèque publique.*] Genève, 1867, 2 vol. in-8.

[Viret, *P.*] Satyres chrestiennes de la cuisine papale. [*Réimpr. de l'édition de 1560.*] Genève, 1855, in-8.

[Badius, *Conrad.*] Comédie du pape malade et tirant à la fin. [*Réimpr. de l'édition de 1561.*] Genève, 1859, in-16.

Epistre de Jacques Sadolet, cardinal, envoyée au Sénat et Peuple de Genève,..... avec la Response de Jehan Calvin, etc. [*Réimpr. de l'édition de 1540.*] Genève, 1860, pet. in-8.

Calvin, *J.* Traitté des reliques, etc. [*Réimpr. faite en collaboration avec É. Fick, de l'édition de 1599.*] Genève, 1863, pet. in-8.

[Estienne, *Robert.*] Les censures des théologiens de Paris, par lesquelles ils avoyent faulsement condamné les bibles imprimées par Robert Estienne imprimeur du roy, avec la response d'iceluy Robert Estienne. [*Réimpr. de l'édition de 1552.*] Genève, 1866, in-8.

Histoire véritable et digne de mémoire de quatre Jacopins de Berne, etc. [*Réimpr. de l'édition de 1549.*] Genève, 1867, br. in-4.

Véritable discours de la découverte de l'entreprise de Loys de Comboursier, sieur du Terrail, etc. [*Réimpr. de l'édition de 1609.*] Genève [1868], br. in-8.

Paradin, *Guillaume*. Cronique de Savoye. [*Réimpr. faite en collaboration avec É. Fick, de l'édition de 1552.*] Genève, 1874, in-4.

Des cinq escoliers sortis de Lausanne, bruslez à Lyon. [*Réimpr. d'un fragment de l'Histoire des Martyrs de J. Crespin. Genève, Pierre Aubert, 1619.*] Genève, 1878, in-4.

La persécution de l'Église à Paris en 1559. [*Réimpr. d'un fragment du même ouvrage.*] Genève, 1880, in-4.

Revilliod a encore publié : dans nos *Mémoires* (t. XIII, p. 23-

Digitized by Google

39), la *Chronique du marchand de Genève;* — avec Charles Le Fort et Édouard Fick, *Le livre du recteur, catalogue des étudiants de l'Académie de Genève de 1559 à 1859* (Genève, 1860, in-8); — enfin les *Mémoires sur la guerre des Français en Espagne*, par M. de Rocca (Genève et Paris, 1887, in-8 avec portr.).

Parmi ses travaux originaux, bornons-nous à citer des *Notes sur la famille des de Tournes*, etc. (impr. dans le *Bulletin du bibliophile*, publ. par J. Techener, 12me série p. 917-930), une biographie d'Henri Zschokke [1770-1848] (impr. dans la *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, 1864, t. XIX, p. 350-368), et une relation de voyage, *De Genève à Suez* (Genève, 1870, in-8).

Michel-Georges Chauvet, né le 6 novembre 1823, mort le 30 mai 1891, a joué, dans la vie politique genevoise, un rôle notable comme député au Grand Conseil depuis 1866 jusqu'à sa mort, et conseiller d'État de 1867 à 1881. De 1855 à 1866 il siégea sur les bancs du Consistoire. Il était membre de la Société depuis 1861. Resté seul propriétaire, après la mort de son frère, Marc Chauvet, de la riche collection de médailles créée par son grand-père maternel, M.-C. Beurlin, il la donna à la Ville de Genève, qui lui remit une médaille d'or commémorant cet acte généreux (1883).

La Société a perdu encore cinq de ses membres correspondants, savoir :

MM. Henri Bordier (voy. M. D. G., t. XXIII). — Eugène Rosseeuw Saint-Hilaire. — Renier Chalon. — Henri Carrard. — Édouard Reuss.

Eugène Rosseeuw Saint-Hilaire, mort le 29 janvier 1889, était né à Paris en 1802. Entré en 1826 dans l'enseignement universitaire, il succéda à Lacretelle dans la chaire d'histoire ancienne à la Sorbonne, d'abord comme suppléant (1838), puis comme titulaire (1853). Il ne prit sa retraite qu'en 1872, bien qu'il eut cessé de professer dès 1864. Il avait été élu membre de l'Institut en 1871. Chargé d'une mission en Espagne, par son ami, M. Thiers, il y avait réuni les éléments de son œuvre capitale,

Digitized by Google

l'*Histoire d'Espagne*. (Paris, 1844-1879, 14 vol., in-8.) Il était membre correspondant de la Société depuis 1856, et fit, cette même année, dans une de nos séances, une communication sur les Espagnols protestants réfugiés à Genève au XVIe siècle.

Renier Chalon, docteur en droit, membre de l'Académie royale des lettres, des sciences et des beaux-arts de Belgique, mort à Bruxelles le 23 février 1889, était né à Mons le 4 décembre 1802. La carrière administrative qu'il avait embrassée ne l'empêcha pas de se vouer de bonne heure à l'étude de la numismatique. L'un des fondateurs de la *Société royale de numismatique de Belgique*, définitivement constituée en 1841, il la présida de 1845 à 1885, époque à laquelle il fut nommé président d'honneur à vie. Il est resté presque jusqu'à sa mort le principal rédacteur de l'organe de cette Société, la *Revue belge de numismatique*. Il laisse, sur cette branche des études historiques, de très nombreux mémoires, parmi lesquels il convient surtout de citer ses *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut* (Bruxelles, 1848, in-4 avec pl. et 3 suppléments, 1852, 1854, 1857) et ses *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur* (Bruxelles, 1860, in-4 avec pl. et supplément, 1870). Il avait été nommé membre correspondant de la Société en 1855.

Henri Carrard, né le 2 septembre 1824, mort le 8 mars 1889, était membre correspondant de la Société depuis 1888. Nommé président du Tribunal de Lausanne en 1863, professeur de droit public et international et de droit commercial à l'Académie de cette ville dès 1869, il s'est fait connaître par de nombreux mémoires juridiques et principalement par ses travaux sur l'unification du droit civil en Suisse. De bonne heure, sa conception du droit l'avait attiré vers les études historiques et archéologiques. Il a laissé sur l'époque du régime savoyard dans le pays de Vaud, dont il avait fait plus particulièrement l'objet de ses recherches, trois mémoires :

Une commune vaudoise au treizième siècle, dans les *Miscellanea di storia italiana*, t. XXV, p. 307-366.

Le combat de Chillon a-t-il eu lieu et à quelle date? dans les *Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande*, 2me série, t. I, p. 239-302.

Digitized by Google

A propos du tombeau du chevalier de Grandson, impr. *ibid.*, 2me série, t. II, p. 151-223.

Après avoir présidé de 1879 à 1884 la Société d'histoire de la Suisse romande, il en avait été nommé président honoraire en 1887. Il était membre correspondant de la Députation royale de Turin.

Édouard Reuss, né le 18 juillet 1804, mort le 15 avril 1891, était membre correspondant de la Société depuis 1864. Il avait été nommé en même temps que Baum et Cunitz, et resta le dernier survivant de ce savant triumvirat, auquel nous devons l'édition complète des *Opera Calvini*. C'est comme éditeur des œuvres du réformateur qu'il faisait partie de notre Société, car ses autres travaux rentrent presque exclusivement dans le domaine de la science biblique.

Mémoires, Rapports, etc.

Présentés à la Société.

519. — *Séance solennelle du 2 mars 1888. Cinquantième anniversaire de la fondation de la Société.* Allocution de M. Théophile Dufour, président. — Impr. dans le *Mémorial*, p. 283-288.

Discours de M. Paul Chaix, membre fondateur. — Impr., *ibid.*, p. 288-292.

Coup d'œil sur l'activité de la Société de 1838 à 1888, par M. Charles Le Fort. — Impr., *ibid.*, p. 292-323.

La tentative des Français contre Genève en 1792, par M. Edmond Pictet.

520. — *Séance du 15 mars 1888.* Monnaies inédites d'Italie, figurées dans le livre d'essai de la monnaie de Zurich, communication de M. Eugène Demole. — Impr. dans la *Revue belge de numismatique*, 1888, p. 401-423; tiré à part, Bruxelles, 1888, in-8 de 25 p., avec 4 pl.

Digitized by Google

Les cimetières romains de Bramois (Valais) et de Confignon, communication de M. Burckhardt Reber. — Fragments (p. 33-35) de ses *Excursions archéologiques dans le Valais* (Genève, 1891, in-8) et (p. 304-310) de ses : *Recherches archéologiques dans le territoire de l'ancien évêché de Genève*, dans M. D. G., t. XXIII.

Anciens vestiges de fortifications près de Servoz, communication de M. Camille Favre.

Témoignages de sympathie envoyés de l'étranger à la Seigneurie de Genève, à propos de l'incendie du pont du Rhône (1670), communication de M. Charles Le Fort.

Fragments d'une inscription romaine, découverts le 14 mars 1888 dans le sous-sol de la maison n° 1 de la Place du Lac, n° 16 du Grand-Quai, et vers 1884 au Collège, commun. par M. Hippolyte Gosse. — Voy. *Corpus inscr. lat.*, t. XII (1888), n° 2624, p. 334 et 863.

521. — *Séance du 29 mars 1888.* Les voyages d'un bénédictin allemand, à l'époque de la guerre de Trente ans, par M. Paul Chaix, d'après l'ouvrage intitulé : *Reise des P. Reginbald Möhner in die Niederlande im Jahre 1651*, publié par le Dr P.-L. Brunner dans le *35. Jahresbericht des historischen Vereins von Schwaben und Neuburg*, Augsbourg, 1872, in-8.

Tombeaux antiques trouvés dans le canton de Genève (à Hermance, Genthod, Meyrin, Lully, Vésenaz), communication de M. Burckhardt Reber. — Fragments (p. 284, 319, 316, 310, 291) de ses : *Recherches archéologiques dans le territoire de l'ancien diocèse de Genève*, dans M. D. G., t. XXIII.

522. — *Séance du 12 avril 1888.* Le libraire Jean Morin et le *Cymbalum mundi* de Bonaventure Des Periers devant le Parlement de Paris et la Sorbonne (1537-1538), par M. Alfred Cartier. — Impr. dans le *Bulletin de la Société du protestantisme français*, t. XXXVIII, p. 575-588.

Inscription romaine retrouvée au Collège, communication de M. Hippolyte Gosse. — Voy. *Corpus inscr. lat.*, t. XII (1888), n° 2586.

Communication du même membre sur la disparition d'une

Digitized by Google

inscription romaine à Vens près Seyssel (*ibid.*, n° 2564) et sur une autre inscription romaine de cette localité (*ibid.*, n° 2562 *a*).

Observations du même membre à propos du mémoire de M. Burckhardt Reber sur des tombeaux antiques trouvés dans le canton de Genève.

La date (30 mars 1472) de la mort d'Amédée IX, duc de Savoie, communication de M. Théophile Dufour.

Vestiges d'un établissement romain trouvés chez M. William Favre, à La Grange (Eaux-Vives), communication de MM. Hippolyte Gosse et Camille Favre.

Anciennes sculptures sur bois, provenant du château d'Albertas en Provence et figurant des scènes de la Passion, présentées par M. Camille Favre.

523. — *Séance du 26 avril 1888.* Les Genevois au Congrès de Vienne (suite et fin), par M. Edmond Pictet.

Monnaie d'or celtique, trouvée à Soral en 1887, présentée par M. Burckhardt Reber.

Jean Noblet et ses démarches pour faire ériger en fief par la Seigneurie de Genève (1680), puis par le roi de France (1686), trois îles désertes des mers d'Amérique, communication de M. Théophile Dufour.

524. — *Séance du 15 novembre 1888.* Charles Le Fort, allocution de M. Théophile Dufour. — Impr. dans M. D. G., t. XXIII, p. 327 et suiv.

Lettres inédites de Mme de Staël à Pictet-Diodati, à Ch. Pictet de Rochemont et à Marc-Auguste Pictet; lettres de divers contemporains relatives à Mme de Staël; lettres de Mme Necker et de Mme de Staël sur l'annexion de Genève à la France (avril 1798), commun. par M. Edmond Pictet.

Lettre du général Dessaix (Marclaz, 10 janvier 1826) sur les motifs de sa démission en 1813, commun. par M. Charles Bastard.

Collection d'antiquités trouvées en Colombie (poteries à figures, statuettes en terre cuite, bijoux en or massif), présentée par M. Burckhardt Reber.

Digitized by Google

525. — *Séance du 29 novembre 1888.* Henri Bordier, membre correspondant, allocution de M. Édouard Favre. — Impr. dans M. D. G., t. XXIII.

Histoire monétaire de Genève de 1792 à 1848, par M. Eugène Demole. — Fragments de son ouvrage impr., sous le même titre, dans M. D. G., série in-4, t. II, p. 1 et suiv. avec 6 pl.

Compte rendu, par M. Paul Chaix, de l'ouvrage de M. Franz Zimmermann intitulé : *Das Archiv der Stadt Hermannstadt und der Sächsischen Nation*, Hermannstadt, 1887, in-8 de VI-116 p.

Gravure figurant l'entrée des troupes suisses et françaises à Genève, le 2 juillet 1782, présentée par M. Alphonse de Candolle.

Poids romain en terre cuite trouvé, le 13 juillet 1888, au n° 11 de la rue de Cornavin, présenté par M. Émile Rivoire.

Compte rendu, par le même membre, d'un mémoire de M. A. de Charmasse intitulé : *L'horlogerie et une famille d'horlogers à Autun et à Genève aux seizième et dix-septième siècles*, dans les *Mémoires de la Société Éduenne*, nouv. série, t. XVI, p. 175-213 ; tirage à part, Autun, 1888, in-8 de 41 p. avec 1 pl.

526. — *Séance du 13 décembre 1888.* Curiosités historiques : les défaillances de la mémoire, communication de M. Pierre Vaucher.

Inscription italienne en caractères gothiques, trouvée à Bologne, relative à l'industrie du papier, communication de M. Moïse Briquet. — Cette inscription a été reproduite avec commentaire par *Il Bibliofilo*, Bologne, 1888, p. 156.

Imprimés officiels genevois de l'époque de la Révolution et de la domination française, présentés par M. Antoine Verchère.

Le syndic Domaine Mestrezat (1583-1661), auteur d'une pièce de cent vers intitulée : *Accueil et vœux aux magnifiques et très-honorez seigneurs Messeigneurs les syndics et conseil de la Ville et République de Genève* (1625, in-4 de 7 p.), communication de M. Théophile Dufour.

527. — *Séance du 27 décembre 1888.* Le peintre J.-É. Liotard de 1757 à 1778, et son *Traité des principes et des règles de la pein-*

Digitized by Google

ture (Genève, 1781, in-4), par M. Édouard HUMBERT. — Fragments (2me et partie du 3me article) de son mémoire intitulé : *J.-É. Liotard et ses œuvres*, impr. dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 30me année, 2me période, t. XXXVIII, p. 353-368; 31me année, 3me période, t. I, p. 89-106 et 292-308.

Lettre de Charles VIII, roi de France, datée de Lyon, le 23 novembre [1483], à son oncle Philippe, dit Monsieur, comte de Baugé, seigneur de Bresse, au sujet de la candidature de François de Savoie au siège épiscopal de Genève, commun. par M. Théophile DUFOUR. — Impr. ci-après.

528. — *Séance du 10 janvier 1889.* Rapports du président (M. Théophile DUFOUR) et du trésorier (M. Alfred CARTIER) sur l'exercice 1888.

Élection du Comité : MM. Edmond PICTET, président; Henri LE FORT, secrétaire ; Jaques MAYOR, bibliothécaire ; Alfred CARTIER, archiviste; Théophile DUFOUR; Émile RIVOIRE; Édouard FAVRE.

Procédure contre Girard Collex (Genève, 1620), communication de M. Paul LADAME. — Fragment (p. 237-266) de son mémoire intitulé : *Les mandragores ou diables familiers à Genève au XVIe et au XVIIe siècle*, dans M. D. G., t. XXIII.

Claude-Janin Gautier († 1563) et la prise d'armes du 16 mai 1555, communication de M. Léon GAUTIER.

Erklärung von Schaumünzen deren Gepräge eine Reihe Begebenheiten aus der römischen Geschichte..... vorstellen, von den berühmten Medailleurs Herren Dassier Vater und Sohn in Genev (Leipzig, 1763, in-12), traduction inconnue jusqu'à ce jour, présentée par M. Paul STRŒHLIN.

Sceau en cuivre portant les armes de Genève et la légende PATRIA QUANDO, provenant de l'époque révolutionnaire ou française, présenté par le même membre.

Pièces inédites (frappe en argent de la triple pistole d'or de 1771, demi-thaler de 1630), présentées par le même membre.

529. — *Séance du 24 janvier 1889.* La Compagnie des Pasteurs et les événements de 1782, par M. Alexandre GUILLOT.

Les saints honorés dans le diocèse de Genève, par M. Eugène

Digitized by Google

RITTER. — Impr. dans la *Revue savoisienne*, 30me année (1889), p. 232-243.

Le culte de saint Aspre dans le diocèse de Genève et la famille de ce nom, communication de M. Théophile DUFOUR.

Compte rendu, par M. Paul CHAIX, de l'ouvrage de M. R. Lanciani, *Ancient Rome in the light of recent discoveries*, Macmillan, 1888, in-8 avec fig.

530. — *Séance du 14 février 1889.* La *rose des réfugiés*, carte dressée par M. Jules Pictet de Sergy, figurant l'immigration et l'émigration des réfugiés genevois, avec un manuscrit explicatif de 7 p. in-4, présentée et donnée par M. Théophile DUFOUR. — Voy. *Mémorial*, p. 173.

L'aqueduc de Carthage, par M. Henri de Saussure, ancien membre. — Impr. dans *Le Globe*, t. XXVIII, p. 45-52.

Lettres de Jean-Pierre Marcines, horloger, écrites de Genève, en 1823, sur les embellissements de la ville, commun. par M. Antoine VERCHÈRE.

Sépultures gallo-romaines récemment découvertes à Choisy (commune de Sciez, Haute-Savoie), communication de M. Burckhardt REBER. — Fragment (p. 297-303) de ses *Recherches archéologiques dans le territoire de l'ancien évêché de Genève*, impr. dans M. D. G., t. XXIII.

Le transfert du Musée épigraphique dans la cour basse du bâtiment de la Bibliothèque publique, communication de M. Théophile DUFOUR.

531. — *Séance du 28 février 1889.* Adoption du projet de statuts élaboré par le Comité en vue de l'inscription de la Société au registre du commerce. — Impr. [Genève, 1889], 4 p. in-8.

Album amicorum (1592-1595) de Jean Sarasin, auteur du *Citadin*, communication de M. Albert SARASIN.

532. — *Séance du 14 mars 1889.* Élection d'un vice-président (M. Édouard FAVRE).

Coup d'œil sur la numismatique burgonde et mérovingienne du bassin du Léman, par M. Eugène DEMOLE.

Les Doria de Dolceaqua et les Grimaldi de Monaco, communication de M. Théodore DE SAUSSURE.

Digitized by Google

Plaque en argent ciselé, travail moderne représentant l'entrée de Zoug dans la Confédération suisse, présentée par M. Édouard FAVRE.

Recueil de planches exécutées par M. Giuseppe Brentano en vue de la restauration de la façade du dôme de Milan, présenté par M. Edmond CHENEVIÈRE. — Voy. *Concorso internationale di 2e grade per la nuova faciata del Duomo di Milano*, Milan, 1888, in-4, avec pl.

533. — *Séance du 28 mars 1889.* L'orfèvrerie genevoise (bijouterie) au XVe siècle et relations du XVIe au XVIIIe siècle entre les autorités genevoises et les autorités suisses au sujet des orfèvres genevois, par M. Jules GUILLAUMET-VAUCHER. — Impr. sous ce titre : *Deuxième notice, l'orfèvrerie genevoise*, etc., Genève, 1889-1890, in-8 de 41 p.

Une colonie genevoise fondée, à la suite des troubles de 1782, dans le comté de Waterford en Irlande, communication du même membre.

A propos de la bannière de Schwytz. — Fragment d'une étude sur l'histoire de Genève au XVIe siècle, — A.-P. de Segesser, par M. Pierre VAUCHER. — Impr. dans ses *Mélanges d'histoire nationale* (Lausanne, 1889, in-8), p. 37-39, 89-93, 135-136.

Documents du XIVe et du XVe siècle (arbitrage du 23 août 1381 entre Jean de Murol, évêque de Genève, et le comte de Genevois au sujet d'un pont sur l'Arve, actes relatifs à la famille de Saint-Apre, datés de 1320, 1352 et 1383 et à la famille de Confignon, datés de 1360, 1396 et 1453) envoyés par M. le comte Amédée DE FORAS, membre correspondant et commun. par M. Édouard FAVRE.

534. — *Séance du 11 avril 1889.* Jean Sarasin (1574-1632), premier syndic et auteur du *Citadin*, par M. Albert SARASIN.

Historique des embarcations du lac de Genève, par M. Hippolyte GOSSE.

Trouvailles archéologiques (bracelets, épées, anneau), communication du même membre.

Philibert Berthelier, héros d'un roman historique récent, communication de M. Émile RIVOIRE. — Voy. *Philibert Berthelier*,

Digitized by Google

ein Märtyrer der Freiheit seiner Vaterstadt. Historische Erzählung aus Genf's Vergangenheit für die reifere Jugend, von Carl-August Fischer, Stuttgart, [s. d.], in-8 de VI-153 p.

535. — *Séance du 25 avril 1889.* L'orthographe du lieu dit *la Pommière,* commune de Chêne-Bougeries, communication de M. Paul CHAIX.

Compte rendu, par le même membre, de l'ouvrage intitulé : *Notes of conversations with the duke of Wellington, 1831-1851,* by Philip Henry 5th Earl Stanhope, Londres, 1888, in-8 de XVI-341 p.

Lettre de Siegwart-Müller à la Société de Zofingue (Altorf, 6 mai 1827), relative à la création d'écoles populaires dans le canton d'Uri, traduite et commun. par M. Alphonse DE CANDOLLE.

Trouvailles archéologiques (lampes, armes, urnes, sarcophage), faites récemment dans la propriété Chevrier, dite Beau-Lac, près Nyon, communication de M. Burckhardt REBER. — Fragment (p. 322-326) de ses *Recherches archéologiques dans le territoire de l'ancien évêché de Genève,* dans M. D. G., t. XXIII.

Observations du même membre, à propos des écuelles qui se trouvent sur certains blocs de pierre des environs de Genève. — Voy. p. 291 du même mémoire.

536. — *Séance du 14 novembre 1889.* Compte rendu, par M. Édouard FAVRE, de la *Note sur Adhémar, évêque de Genève de 1385 à 1388,* par M. le comte Amédée de Foras, dans les *Mémoires et documents publiés par l'Académie chablaisienne,* t. II, p. 205-220; tirage à part, Thonon, 1889, in-8 de 18 p.

Luttes de Genève contre la Savoie (1517-1530), par M. Pierre VAUCHER. — Impr., Genève, 1889, in-8 de 32 p.

Relations de la Cour de Sardaigne et de la République de Genève de 1773 à 1775, par M. Charles DU BOIS-MELLY. — Fragment (p. 107-136) de son ouvrage intitulé : *Relations de la Cour de Sardaigne et de la République de Genève depuis le traité de Turin jusqu'à la fin de l'ancien régime, 1754-1792,* Genève, 1891, in-8 de 349 p.

Diplôme de membre de la Confrérie des Vignerons de Vevey, du 31 juillet 1772, présenté par M. Adolphe GAUTIER.

Digitized by Google

Fac-similé du titre de *La deploration de la cité de Genesve* (1536, in-4 de 4 ff.)[1], portant une vue de Genève, présenté par M. Théophile Dufour.

Objets lacustres du lac du Bourget, par M. Burckhardt Reber. — Impr. dans la *Revue savoisienne*, 31me année, 1890, p. 198-202.

537. — *Séance du 28 novembre 1889.* La République de Genève, d'après la première édition (Paris, 1613, in-4) et les éditions subséquentes de l'ouvrage de Pierre Davity intitulé : *Les estats, empires et principautés du monde*, communication de M. Eugène Ritter.

Recherches archéologiques en Valais, la station de Salvan, communication de M. Burckhardt Reber, accompagnée de photographies et de dessins exécutés par M. Jaques Mayor. — Fragments (p. 7-23, etc.) de ses *Excursions archéologiques dans le Valais*, Genève, 1891, in-8 de 62 p.

Indice raisonné des registres publics de Genève de 1536 à 1660, manuscrit de Jean Cramer, présenté par M. Charles Bastard.

538. — *Séance du 12 décembre 1889.* Documents babyloniens découverts en Égypte, communication de M. Édouard Naville. — Impr. dans la *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, t. XLV, 1890, p. 598-611.

Lecture, par M. Édouard Favre, de la préface (p. v-x) de son *Mémorial des cinquante premières années de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 1838-1888*, Genève, 1889, in-8 de x-438 p.

L'authenticité de la *Genève délivrée*, comédie de Samuel Chappuzeau sur l'Escalade, à propos d'une hypothèse émise par M. Virgile Rossel dans son *Histoire littéraire de la Suisse romande* (Genève, 1889-1891, 2 vol. in-8), t. I, p. 473, n. 3, communication de M. Théophile Dufour.

Compte rendu, par M. Pierre Vaucher, du travail de M. le comte Amédée de Foras, intitulé : *Note sur Adhémar, évêque de Genève de 1385 à 1388*, cité ci-dessus, p. 20. — Impr. dans la *Revue historique*, t. XLII, 1890, p. 481-483.

[1] Le seul exemplaire connu de cette plaquette en vers a été acquis, en 1888, par la Bibliothèque nationale de Paris.

Digitized by Google

539. — *Séance du 26 décembre 1889.* Une relation de l'Escalade écrite par André Cardoini, entre 1620 et 1623, communication de M. Louis Dufour.

Le règne d'Assurbanipal, roi de Ninive, par M. Alfred Boissier.

Assignats confisqués par le bureau des douanes françaises de Meyrin (1794-1795), communication de M. Antoine Verchère.

Vente à la chapelle des Macchabées par Agathe, fille de feu Philibert Destri, femme de Guillaume de Saconay, d'un pré sis vers le Pré-l'Évêque, acte du 13 novembre 1466, tiré des archives de la Société et commun. par M. Édouard Favre.

540. — *Séance du 9 janvier 1890.* Rapports du vice-président (M. Édouard Favre) et du trésorier (M. Alfred Cartier) sur l'exercice 1889.

Exposé de l'ancienne législation genevoise sur le mariage, par M. Alfred Martin. — Fragments de sa brochure impr. sous le même titre, Genève, 1891, pet. in-8 de 76 p.

La question Adhémar Fabri d'après un manuel (p. 33) destiné aux écoles catholiques et intitulé : *Histoire de Genève. Premier récit. Les quinze premiers siècles.* Genève, 1889, in-8 de 78 p., communication de M. Émile Rivoire.

541. — *Séance du 23 janvier 1890.* Une escapade d'enfant du temps de Louis XV et ses suites diplomatiques (1743), par M. Charles Du Bois-Melly.

La négociation du traité de Turin de 1816 (1re partie), par M. Edmond Pictet.

542. — *Séance du 13 février 1890.* La négociation du traité de Turin de 1816 (suite et fin), par M. Edmond Pictet.

Gottlieb Studer († 12 octobre 1889), philologue et historien, par M. Pierre Vaucher. — Impr. dans la *Revue historique*, 1890, t. XLIII, p. 466.

Compte rendu, par le même membre, de l'ouvrage de M. Berthold van Muyden intitulé : *Études historiques. La Suisse sous le pacte de 1815, 1813-1830*, Lausanne et Paris, 1890, in-8 de XVIII-596 p. — Impr. *ibid.*, p. 467.

La famille du conventionnel Jean-Paul Marat, par M. Louis Dufour.

Digitized by Google

Manuscrit d'un glossaire savoyard par M. Victor Duret, présenté par M. Eugène Ritter.

Fragments du journal de Jean-Louis dit Antonin Duvillard (1812-1817), commun. par M. Philippe Roget.

543. — *Séance du 27 février 1890.* L'historien américain John Lothrop Motley, communication de M. Paul Chaix, d'après *The correspondance of John Lothrop Motley, D. C. L.*, edited by Georg William Curtis, London, 1889, 2 vol. in-8.

Aonio Paleario et les débuts de la Réforme à Lucques, communication de M. Adolphe Gautier, d'après le mémoire du chevalier G. Sforza intitulé : *Un episodo poco noto della vita di Aonio Paleario* dans le *Giornale storico della letteratura italiana*, 1889, vol. XIV, p. 50-71.

544. — *Séance du 13 mars 1890.* Les Kjökkenmödings du Cambodge, d'après les découvertes récentes de M. Ludovic Jammes, communication de M. Hippolyte Gosse, avec exposition de nombreux objets de l'âge de la pierre provenant du Cambodge et acquis par le Musée archéologique de Genève.

Étoffes égyptiennes des premiers siècles de l'ère chrétienne, trouvées dans l'oasis du Fayoum, communication du même membre.

545. — *Séance du 27 mars 1890.* Du lieu de publication et de l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France* (1580), communication de M. Théophile Dufour. — Voy. *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. XXXIX, p. 285-286.

Jean de la Tour-Châtillon, un grand seigneur vallaisan au XIVe siècle, par M. Victor van Berchem.

546. — *Séance du 10 avril 1890.* Les Vaudois du Piémont en Suisse (1729-1733), par M. Eugène de Budé.

Album amicorum d'Ésaïe Colladon (1601-1672), commun. de la part de M. Alphonse Rivier, membre correspondant. — Impr. sous ce titre : *A propos d'un album*, Genève, 1890, in-12 de 86 p.

Digitized by Google

547. — *Séance du 24 avril 1890.* La Commission centrale du Département du Léman en 1814, par M. Antoine VERCHÈRE.

La patrie primitive des Aryens, par M. Paul OLTRAMARE.

Compte rendu, par M. Théophile DUFOUR, de la publication de M. Léon-G. Pélissier intitulée : *Une relation inédite de l'Escalade de Genève (1602), tirée de la Bibliothèque Vallicelliana* [à Rome], Toulouse, 1890, in-8 de 10 p.; extr. des *Annales du Midi*, t. II.

548. — *Séance du 13 novembre 1890.* Voyages sur le continent et séjours à Genève (1685 et 1686) de Burnet, évêque de Rochester, d'après sa correspondance, communication de M. Paul CHAIX.

Le fabuliste Gabriel Faerno († 1561), par M. Eugène RITTER. — Impr. dans les *Étrennes chrétiennes*, 18ème année, 1891, p. 90-98.

549. — *Séance du 27 novembre 1890.* Le journal de Pierre Torras (1re partie), 1792-1794, commun. par M. Alphonse DE CANDOLLE.

550. — *Séance du 11 décembre 1890.* Ravenne, étude historique et archéologique, par M. Ernest STŒHLIN.

Les états associés de la Suisse et les anciennes diètes, par M. Adolphe GAUTIER, d'après le mémoire de M. Guillaume Œchsli intitulé : *Orte und Zugewandte, eine Studie zur Geschichte des schweizerischen Bundesrechtes*, dans le *Jahrbuch für schweizerische Geschichte*, t. XIII, p. 1-497, communication accompagnée de deux gravures représentant l'une la diète de Baden en 1531, et l'autre une diète sous la Restauration.

Exposition, au musée de Berne, de pièces d'argenterie appartenant aux abbayes et à la bourgeoisie de cette ville, communication du même membre.

Lettre anonyme adressée, le 11 mai 1723, au capitaine Le Coultre, au Chenit, relative à l'affaire du major Davel, commun. par M. Émile RIVOIRE.

Le témoignage du sergent Bourdillon sur le role de Philibert Blondel le soir de l'Escalade, communication de M. Alfred COVELLE.

551. — *Séance du 8 janvier 1891.* Rapports du président

Digitized by Google

(M. Edmond Pictet) et du trésorier (M. Alfred Cartier) sur l'exercice 1890.

Élection du Comité : MM. Édouard Favre, président ; Théophile Dufour, vice-président ; Victor van Berchem, secrétaire ; Alfred Cartier, trésorier ; Jaques Mayor, bibliothécaire ; Edmond Pictet ; Eugène Ritter.

Le journal de Pierre Torras (suite et fin), 1792-1794, commun. par M. Alphonse de Candolle.

Rodolphe d'Erlach et l'avoyer Jean de Bubenberg à la bataille de Laupen, à propos d'une discussion récente à la Société d'histoire du canton de Berne, communication de M. Adolphe Gautier. — Voy. *Intelligenzblatt* de Berne du 9 décembre 1890.

Compte rendu, par M. Édouard Favre, de l'ouvrage de M. François Mugnier intitulé : *J.-J. Rousseau et Madame de Warens*, 1891, in-8.

552. — *Séance du 22 janvier 1891.* Trois documents inédits (1683-1685) sur Madame Guyon et sur l'agitation quiétiste fomentée par elle en Savoie, commun. par M. Eugène Ritter. — Voy. de ce dernier : *Madame Guyon et Genève*, dans les *Étrennes chrétiennes*, 18ème année, 1891, p. 133-149.

La découverte du traité d'Aristote sur la constitution athénienne, note de M. Édouard Favre, d'après un article du *Times* du 19 janvier 1891.

Lettre inédite d'Étienne Dumont à sir Samuel Romilly (Petit-Saconnex, 9 avril 1791) sur les troubles de février 1791 à Genève, commun. par M. Auguste Blondel.

Inventaire (29 août 1797) des effets appartenant au citoyen J.-J. Soulavie, ci-devant résident de France à Genève, commun. par M. Edmond Pictet.

Archéologie vallaisanne : la pierre des Servagios à Saint-Luc, tombes découvertes à Saint-Luc (1882, 1889) et à Géronde (1888), près Sierre, bague en or, du VIIe siècle, avec figure et légende (GRAIFARIVS VTERE FELIX), par M. Théophile Dufour.

Deux médailles inédites de Calvin, de la fin du XVIe siècle, présentées par M. Paul Strœhlin.

553. — *Séance du 12 février 1891.* Le traité d'Aristote sur la

Digitized by Google

constitution d'Athènes, retrouvé au British Museum, communication de M. Horace Michell. — Voy. *Journal de Genève* du 18 février 1891.

Statuette en bronze de Bacchus trouvée à Avenches, en 1890, communication de M. Charles Morel. — Cette statuette a été reproduite dans le *Bulletin* n° III (Lausanne, 1890, in-8) de l'*Association pro Aventico*.

Une inscription d'Avenches, communication du même membre. — Impr. dans ce même *Bulletin*, p. 48-50. — Voy. *Anzeiger für schweizerische Alterthumskunde*, 1891, n° 1, p. 429-430.

Deux inscriptions romaines découvertes à Genève, en 1890, à l'occasion des travaux exécutés pour la restauration de Saint-Pierre, communication du même membre. — Ces inscriptions sont publiées et expliquées dans le *Journal de Genève*, n°s des 17, 31 juillet et 2 août 1890.

554. — *Séance du 26 février 1891.* Photographie, présentée par M. Albert Sarasin, d'un portrait de Jean Sarasin, auteur du *Citadin*, peint en 1607.

Le siège de Paris par les Normands (885-886), par M. Édouard Favre.

Lettres écrites de Bâle (15 et 17 janvier 1814) au syndic Isaac Pictet, par son fils Louis, secrétaire du syndic Des Arts pendant la mission de ce dernier auprès de l'empereur d'Autriche, commun. par M. Alphonse de Candolle.

555. — *Séance du 12 mars 1891. Programm und Normalbestimmungen zur Herstellung einer umfassenden Bibliographie der Landeskunde der Schweiz* (Bern, 1890, br. in-8), dressé par la *Centralcommission für schweizerische Landeskunde*, présenté par M. Édouard Favre.

De l'instruction des procès criminels et de la punition des crimes sous les derniers Valois, communication de M. Charles Du Bois-Melly. — Fragments de son mémoire intitulé : *Les ordonnances royales et les mœurs sous le règne des derniers Valois*, dans les *Mémoires de l'Institut genevois*, t. XXXI.

Lettres d'Henri Duquesne à Jacques-André et à Jean-Daniel Saladin (Genève et Corcelles [sur Chavornay], 1715-1717) rela-

Digitized by Google

tives aux galériens pour cause de religion et à divers événements de la politique européenne et genevoise, commun. par M. Victor VAN BERCHEM.

556. — *Séance du 26 mars 1891.* André Castel [*alias* Terrisse], professeur à l'Académie de Die, et la Compagnie des Pasteurs de Genève (1637-1649), par M. Louis DUFOUR.

Compte rendu, par M. Henry-W. DE BLONAY, de l'ouvrage intitulé : *Alphabet d'érudition contenant les mémoires et les maximes de Monsieur de Blonay à son cher fils François-Joseph et à la postérité de la maison de Blonay*, réimpression de l'unique édition [1708], Moutiers et Brides-les-Bains, 1890, in-8 de XVII-497 p.

Compte rendu, par M. Édouard FAVRE, du mémoire de M. Albert de Montet intitulé : *Le meurtre du sire Jean de Compeys-Thorens, assassiné en Rouvenaz, près Vevey, en 1476, communication faite au Congrès des Sociétés savantes de la Savoie, Chambéry, août 1890.* Tirage à part du *Compte rendu* de ce Congrès, Chambéry, 1890, br. in-8 de 20 p.

557. — *Séance du 9 avril 1891. Famille de Courten, généalogie et services militaires* [par Joseph et Eugène de Courten], Metz, 1885, in-4 de XIV-260 p. avec pl. — *Documents sur la famille de Courten* [par Eugène de Courten], Metz, 1887, in-8 de VI-XXVI-360 p. avec fig., ouvrages présentés par M. Édouard FAVRE, de la part de M. le major A. de Courten, à Sion.

Mémoire justificatif adressé, en 1760, au premier syndic de Genève, par Jacob Vernet, en réponse aux accusations lancées contre lui par Voltaire et ses amis, manuscrit tiré des archives de la Compagnie des Pasteurs et commun. par M. Eugène RITTER.

« Lettre d'un personnage de marque à un sien ami, touchant le moyen de dresser un corps d'histoire de la ville de Genève, » mémoire inédit, probablement rédigé vers 1611 par Jean Goulart, commun. par M. Théophile DUFOUR.

Monument élevé, en 1783, par l'abbé Raynal, dans l'île d'Altstad, sur le lac des Quatre-Cantons, en souvenir du serment du Grütli, communication de M. Philippe ROGET.

Digitized by Google

558. — *Séance du 23 avril 1891.* Les papyrus arabes de l'Égypte, leur valeur historique et paléographique, communication de M. Max van Berchem.

Note sur les armes de la République de Genève, par M. Adolphe Gautier. — Impr. dans les *Archives héraldiques suisses*, 5me année, 1891, p. 441-446.

Faits divers.

Depuis le dernier Bulletin, daté de juillet 1888, la Société a publié, à l'occasion du cinquantenaire de sa fondation, le *Mémorial des cinquante premières années de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève (1838-1888)*, par M. Édouard Favre. Genève et Paris, 1889, in-8 de x-439 p., avec 9 portraits.

Sont en cours de publication :

1° La 2me livraison du tome XXIII (nouv. série, t. III), contenant un mémoire de M. Paul Ladame sur *Les mandragores ou diables familiers à Genève au XVIe et au XVIIe siècle*, un mémoire de M. Burckhardt Reber intitulé : *Recherches archéologiques dans le territoire de l'ancien évêché de Genève* et deux notices nécrologiques, l'une de M. Théophile Dufour sur M. Charles Le Fort, l'autre de M. Édouard Favre sur M. Henri Bordier.

2° *Les guerres des Suisses en Italie pendant le XVe siècle*, par M. Charles Kohler, formant le tome XXIV (nouv. série, t. IV) de nos *Mémoires*.

3° La 1re livraison du tome II de la série in-4, contenant la seconde partie (1792 à 1848) de l'*Histoire monétaire de Genève*, par M. Eugène Demole.

La Société a fait deux importantes acquisitions de manuscrits : en 1888, une réunion de souscripteurs a acquis et a déposé dans notre bibliothèque les « Analyses des actes reçus par les notaires de Genève, d'après les registres de minutes conservés dans les archives d'État. » Cet ouvrage se compose de deux séries. La première, inachevée et ne comportant encore que deux volumes,

Digitized by Google

comprend les actes rédigés en latin, de 1373 à 1536; elle est l'œuvre de MM. Henri Bordier et Louis Dufour. La seconde, comprenant les actes de 1536 à 1700, a été rédigée, sous la direction de M. Bordier, par M. J.-C. Auquier. Elle forme 7 volumes, et possède un « Répertoire des noms de famille » en 2 vol., œuvre de M. Louis Dufour.

D'autre part, Mesdames Édouard Pictet-Mallet et Jean-Louis Prévost-Mallet ont fait don à la Société (26 février 1889) des papiers de leur père, M. Édouard Mallet. Cette collection, comprenant les copies de nombreux documents inédits, forme un important dossier pour l'histoire de Genève au moyen âge.

Depuis la publication du *Mémorial* (voy. *ibid.*, p. 20-23), notre Société est entrée en échange de publications avec les six sociétés suivantes :

1889 Historische Gesellschaft des Cantons Graubünden.
» Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drome.
» Società storica lombarda.
» Verein für thüringische Geschichte.
» Oberhessischer Geschichtsverein in Giessen.
1891 Société d'études des Hautes-Alpes.

La Société ayant décidé la vente aux enchères, entre ses membres, des monnaies et médailles existant à double dans sa collection, un catalogue de ces doublets a été dressé par M. Eugène Demole (impr., Genève [1888], 11 p. in-8). La vente a eu lieu les 28 et 29 décembre 1888; elle a produit 2549 francs 70 centimes. Cette somme a été versée dans la caisse de la Société à l'exception de 1000 francs, mis à part comme capital, et dont les intérêts seront consacrés à enrichir le médailler. Suivant l'estimation faite par M. Demole, la valeur de la collection, moins les doublets, était alors de 9753 francs.

Le 16 mars 1889, la Société a été inscrite au Registre du commerce. Pour que cette inscription pût avoir lieu, il était nécessaire que nos statuts fussent conformes au Code fédéral des obligations. Le Comité a élaboré, à cet effet, un projet de statuts qui a été

Digitized by Google

adopté par la Société, avec de légers changements, le 28 février 1889 (impr. [Genève, 1889], 4 p. in-8). Les nouveaux statuts ont modifié la composition du Comité, sans augmenter le nombre de ses membres, en créant un vice-président et en remplaçant l'archiviste par un trésorier.

La Société a reçu un dernier témoignage d'intérêt de trois de ses membres défunts : de M. Charles Le Fort, la somme de 5000 francs, de M. Franck de Morsier, la somme de 1000 francs, et de M. Alphonse Favre, la somme de 300 francs.

La Société a fait le 13 juin 1889 à la Roche, le 26 juin 1890 à Thonon et de là aux Allinges et à Ripaille deux excursions très réussies.

Le 9 janvier 1890, est mort M. Charles Schuchardt, qui, depuis 1856, a imprimé toutes nos publications, auxquelles il portait, comme à la Société, un très vif intérêt.

Ouvrages reçus par la Société

du 27 avril 1888 au 23 avril 1891.

A

Publications de Sociétés et recueils périodiques.

Revue historique. Années 1886-1888, tomes XXX-XXXVIII. Deuxième table générale de la Revue historique (1881 à 1885 inclusivement), rédigée par Camille Coudere. Paris, 1887, in-8. (*Don de M. Henri Le Fort.*) Années 1889-1890, tomes XXXIX-XLIV. (*Don de M. Victor van Berchem.*)

Bibliothèque de l'École des Chartes. Tomes XLII-L, années 1881-1889. (*Don de M. Camille Favre.*)

Digitized by Google

Société de l'histoire de France. Annuaire-Bulletin. Tomes XXV (1888); XXVI (1889); XXVII (1890), feuilles 1-17.

Société des antiquaires de France. Mémoires. Tomes XLVIII, XLIX (soit t. VIII et IX de la 5me série). — Bulletin, 1887 et 1888.

Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments. Congrès archéologique de France. Sessions LIII (Nantes, 1886); LIV (Soissons et Laon, 1887).

Société d'histoire diplomatique. Revue d'histoire diplomatique. Années I-IV (1887-1890); V (1891), nos 1-2.

Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire. Tomes XXXVII, nos 5-12 (mai-décembre 1888); XXXVIII (1889); XXXIX (1890); XL, nos 1-4 (janvier-avril 1891).

Musée Guimet. Annales. Tomes XIII-XVI. — Revue de l'histoire des religions, publiée sous la direction de M. Jean Réville. Tomes XVI (1887), nos 2-3; XVII-XX; XXI (1890), nos 1-2.

Société des antiquaires de la Morinie. Mémoires. Tome XXI. — Bulletin historique. Livraisons 144-154 (1887, n° 4; 1888; 1889; 1890, nos 1-2). — Bibliographie historique de l'arrondissement de Saint-Omer. Saint-Omer, 1887, in-8. — Haignéré, *Daniel*, l'abbé. Les Chartes de Saint-Bertin, d'après le Grand Cartulaire de Dom Charles-Joseph Dewitte, dernier archiviste de ce monastère. Tome II, fasc. 1-2. Saint-Omer, 1888-1889, in-4.

Société des antiquaires de Picardie. Mémoires. Tome XXX (soit t. X de la 3me série). — Bulletin. Tomes XVI (années 1887, nos 2-4; 1888); XVII (années 1889; 1890, n° 1). — Documents inédits. Tome XI. — Album archéologique, 4me fasc. Amiens, 1889, in-fol.

Société académique de Brest. Bulletin. 2me série, tome XIV.

Société d'études scientifiques d'Angers. Bulletin. Nouvelle série, 16me année, 1886.

Société archéologique et historique de l'Orléanais. Mémoires. Tome XXII. — Bulletin. Tome IX, nos 134 à 141 (3me trim. 1887 — 1er trim. 1890).

Société des antiquaires de l'Ouest. Mémoires. 2me série, tomes IX-XII. — Bulletin 1888; 1889; 1890, nos 1-3.

Académie de Stanislas. Mémoires. 138me année (1887), soit tome V de la 5me série.

Digitized by Google

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Tomes XLI, 2me sem.; XLII; XLIII.

Société Éduenne. Mémoires. Nouvelle série, tomes XV, XVI, XVII, XVIII.

Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune. Mémoires. Années 1876-77, 1878-79, 1879-80, 1881, 1883, 1884, 1886-1888.

Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône. Mémoires. Tomes VII, 4me partie.

Société d'émulation du Doubs. Mémoires. 6me série, tomes I, II.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. Mémoires, années 1887-1889.

Société d'émulation de Montbéliard. Mémoires. Tomes XIX, XX.

Société d'émulation du Jura. Mémoires. 4me série, tomes III, IV (années 1887, 1888).

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. Classe des lettres. Mémoires. Tomes XXIV, XXV, XXVI.

Société académique d'architecture de Lyon. Annales. Tomes VII, VIII, exercices 1881-1886.

Académie delphinale. Bulletin. 4me série, tomes I, II, III.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers. 7me année (1887); livr. 5-6; 8me année (1888); 9me année (1889).

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme. Bulletin. 1re série, tomes I-XX (1866-1886); 2me série, tomes I-III (1887-1889). — Chartularium ecclesiæ sancti Petri de Burgo Valentiæ ordinis sancti Augustini, ed. C.-U.-J. Chevalier. Valence, (s. d.), in-8. — Boissier, *Auguste*. Glossaire du patois de Die (Drôme). Valence, 1874, br. in-8.

Société d'études des Hautes-Alpes. Bulletin. N° 37 (10me année, n° 1, janvier-mars 1891).

Académie des sciences et lettres de Montpellier. Mémoires de la section des lettres. Tome VIII, fasc. 2-3.

Société de statistique de Marseille. Répertoire des travaux. Tome XLI, 2me et 3me parties. — Compte rendu, 1887, rapport sur les concours. Marseille, 1888, br. in-8.

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes. Annales. Tome XI.

Digitized by Google

Société archéologique du département de Constantine. Recueil des notices et mémoires. 3me série, tomes III et IV (soit t. XXIV et XXV de la collection).

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie. Mémoires. 4me série, tome II. — Documents. Tome VI.

Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. Mémoires et documents. Tomes XXV; XXVI-XXIX (soit t. I-IV de la 2me série).

Société florimontane d'Annecy. Revue savoisienne. Années 1888 (mai-décembre), 1889, 1890, 1891 (janvier-avril).

Académie chablaisienne. Mémoires et documents. Tomes II, III.

Académie de la Val d'Isère. Recueil de mémoires et documents. Série des mémoires. Tomes IV, livr. 3-5; V, livr. 1-2.

Académie salésienne. Mémoires et documents. Tomes IX-XIII.

Congrès des sociétés savantes de la Savoie. Compte rendu. 10me session (Rumilly, 1888). Rumilly, 1889, in-8. (*Don de M. Eugène Ritter.*)

Société d'histoire vaudoise (La Tour). Bulletin, nos 4-5; [6] Bulletin du bicentenaire de la *glorieuse rentrée*, 1689-1889.

Regia Deputazione sovra gli studi di storia patria. Miscellanea di storia italiana. Vol. XXVII, XXVIII.

Società storica lombarda. Archivio storico lombardo. Années 1889, 1890, 1891, fasc. 1.

Königliche Gesellschaft der Wissenschaften und der Georg-Augusts-Universität zu Göttingen. Nachrichten. Jahrg. 1888-1889.

Verein für Geschichte und Alterthum Schlesiens. Zeitschrift. Namens des Vereins herausgegeben von Dr Colmar Gruenhagen. Band XXII. — Codex diplomaticus Silesiæ. Band XIV (Liber fundationis episcopatus Vratislaviensis), XV (Acta Nicolai Gramis).

Schlesische Gesellschaft für vaterländische Cultur. Jahresbericht LXV (1887); LXVI (1888); LXVII (1889).

Verein für thüringische Geschichte und Alterthumskunde. Zeitschrift. Band I-VIII. Neue Folge, Band II, Heft 3, 4; III, Heft 3, 4; IV-VI; VII, Heft 1-2 (der ganzen Folge Band X-XV).— Thüringische Geschichtsquellen. Band I-III. Neue Folge, Band I-III (der ganzen Folge Band IV-VI). — Codex Thuringiæ diplomaticus. Sammlung ungedruckter Urkunden zur Geschichte

Digitized by Google

Thüringens. Lieferung 1. Herausgegeben von A.-L.-J. Michelsen. Jena, 1854, in-4. — MICHELSEN, *A.-L.-J.* Der Mainzer Hof zu Erfurt am Ausgange des Mittelalters. Jena, 1855, br. in-4. — MICHELSEN, *A.-L.-J.* Urkundlicher Ausgang der Grafschaft Orlamünde hauptsächlich nach Urkunden der Hofmann-Heydenreichischen Handschrift. Jena, 1856, br. in-4. — MICHELSEN, *A.-L.-J.* Die Rathsverfassung von Erfurt im Mittelalter. Jena, 1855, br. in-4. — MICHELSEN, *A.-L.-J.* Die ältesten Wappenschilde der Landgrafen von Thüringen. Jena, 1857, br. in-4. — MICHELSEN, *A.-L.-J.* Johann Friedrich's des Grossmüthigen Stadtordnung für Jena. Jena 1858, br. in-4.

Verein für Geschichte der Stadt Meissen. Mittheilungen. Band II, Heft 1, 2.

Oberhessischer Verein für Localgeschichte. Jahresbericht I-V (1878-1887).

Oberhessischer Geschichtsverein in Giessen. Mitteilungen. Neue Folge der Jahresberichte des Oberhessischen Vereins für Lokalgeschichte zu Giessen. Band I, II.

Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. Bulletin. 2me série, tomes XIII, 2me livr.; XIV.

Badische historische Kommission. Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. Neue Folge, Band III, Heft 3, 4; IV; V; VI, Heft 1, 2 (der ganzen Reihe, Band XLII-XLV).

Germanisches Nationalmuseum. Anzeiger. Band II, Heft 2, 3, Jahrg. 1888-1890. — Mittheilungen. Band II, Heft 2, 3, Jahrg. 1888-1889; 1890. — LEHRS, *Max*, Dr. Katalog der im germanischen Museum befindlichen deutschen Kupferstiche des XV. Jahrhunderts. Nürnberg, 1888, in-4. — Katalog der im germanischen Museum vorhandenen interessanten Bucheinbände und Teile von solchen. Nürnberg, 1889, in-4, pl. — Katalog der im germanischen Museum befindlichen Originalskulpturen. Nürnberg, 1890, br. in-4, pl.

Verein für Geschichte der Stadt Nürnberg. Mitteilungen. Heft 7, 8. — Jahresbericht, 1886, 1887, 1888.

Historischer Verein für Oberpfalz und Regensburg. Verhandlungen. Band XLII, XLIII (XXXIV, XXXV der neuen Folge).

Kaiserliche Akademie der Wissenschaften in Wien. Archiv für österreichische Geschichte. Band LXXI-LXXV.

Digitized by Google

Ferdinandeum. Zeitschrift für Tirol und Vorarlberg. 3te Folge. Heft 32, 33, 34.

Historischer Verein für Steiermark. Mittheilungen. Heft XXXVI, XXXVII, XXXVIII.

Königl. böhmische Gesellschaft der Wissenschaften. Jahresbericht 1886, 1887, 1888, 1889. — Sitzungsberichte. Jahrg. 1885-1889. — Abhandlungen. Folge VII, Band 1, 2, 3.

Viestnik hrvatskoga arkeologickoga druztva (Société croate d'archéologie, à Agram). Godina X, Br. 3-4; XI; XII; XIII, Br. 1-2. — Ljubic, *Sime*, prof. Popis Arkeologickoga odjela nar. zem. muzeja u Zagrebu. Odsjek I, svezak 1; II, svezak 1. Agram, 1889, 1890, 2 vol. in-8.

Historisch Genootschap gevestigd te Utrecht. Werken. Nieuwe Serie, nos 46-53. — Bijdragen en mededeelingen. Deel XI, XII.

Revue belge de numismatique, publiée sous les auspices de la Société royale de numismatique. Tomes I-IV. (*Achat du Comité.*) 44me année (1888), livr. 3 et 4; 45me année (1889); 46me année (1890); 47me année (1891), livr. 1-2.

Société libre d'émulation de Liège. Mémoires. Nouvelle série, tome VIII.

Kongl. Vitterhets Historie och Antiquitets Akademien. Manadsblad. Arg. 16-18 (1887-1889). — Antiquarisk Tidskrift för Sverige. Delen IX. Häftet 1-2; X, Häftet 1-5; XI, Häftet 1-3; XII, Häftet 1-2.

Royal Irish Academy. Transactions Science. Vol. XXIX, nos I-XIII. — Proceedings. Science. Series II, vol. IV, no 6. — Proceedings. Polite literatur and antiquities. Series II, vol. II, part 8. — Proceedings. Third series, vol. I, part 1-3. — Cunningham Memoirs. Nos IV, V. — Todd lecture series. Vol. I, part 1; II. — List of the papers published in the Transactions, Cunningham Memoirs and Irish manuscript series of the royal irish academy between the years 1786 and 1886. Dublin, 1887, in-4.

Commission impériale archéologique (Russie). Matériaux pour servir à l'archéologie de la Russie. No 3. Radloff, W. Antiquités sibériennes. Tome I, livr. 1. St-Pétersbourg, 1888, in-4.

Smithsonian Institution. Annual report 1885, part. 2; 1886; 1887; 1888.

Museum of American Archaeology in connection with the

Digitized by Google

University of Pensylvania. Annual report, october 1890. Philadelphie, 1890, br. in-8.

Peabody Museum of American Archaeology and Ethnology. Annual report. Vol. IV, n° 2. — Archaeological and ethnological papers. Vol. I, n° 1.

Davenport Academy of natural Sciences. Proceedings. Vol. V, part 1 (1884-1889).

Republica de Costa Rica. Anales del Museo nacional. Tomo I, anno de 1887. San José, 1888, in-4.

Bibliographie et chronique littéraire de la Suisse. Années 1886-1890. (*Don de M. Édouard Favre.*)

Allgemeine Geschichtforschende Gesellschaft der Schweiz. Jahrbuch für schweizerische Geschichte. Band XII-XV. — Anzeiger für schweizerische Geschichte. Jahrg. XIX, 1888, n°s 2-6; XX, 1889; XXI, 1890; XXII, 1891, n° 1. — Quellen zur Schweizergeschichte. Band IX.

Schweizerische Gesellschaft für Erhaltung historicher Kunstdenkmäler. Protokoll der allgemeinen Sitzung, vom 13 September 1888 im Gemeinderathssaale zu Murten, br. in-4; von 6 August 1889 im Rathhaussaale zu Rapperswil, br. in-4; vom 24 September 1890 im Gemeinderathssaale von Solothurn, br. in-4. — Mittheilungen, VII-X.

Anzeiger für schweizerische Alterthumskunde. Indicateur d'antiquités suisses. Jahrg. XX-XXIII (1887-1890); XXIV (1891), n° 1.

Société suisse de numismatique. Bulletin. 7me année (1888), n° 4-12; 8me année (1889); (*Don de M. Édouard Favre.*) 9me année (1890); 10me année (1891), n°s 1, 2. (*Par voie d'échange.*) — 25 tirages à part. (*Envoi de la Société.*)

Revue philatélique suisse, publiée sous la direction de M. Paul Strœhlin. 1re année, n°s 1-4 (janvier-avril 1891). (*Don de M. Paul Strœhlin.*)

Revue de photographie, publiée sous la direction de M. E. Demole. 2me année, 1890; 3me année, n°s 1-4 (janvier-avril 1891). (*Don de M. Édouard Favre.*)

Société d'histoire de la Suisse romande. Mémoires et documents. 2me série, tome II.

Historischer Verein der fünf Orte, Luzern, Uri, Schwyz,

Digitized by Google

Unterwalden und Zug. Der Geschichtsfreund. Band XLIII-XLV.— BRANDSTETTER, *J.-L.* Register zum Band XXXI bis XL des Geschichtsfreundes. Registerband III. Einsiedeln-Waldshut, 1889, in-8.

Antiquarische Gesellschaft in Zürich. Mittheilungen. Band XXII, Heft 5, 6; XXIII, Heft 1.

Stadtbibliotek in Zürich. Neujahrsblatt auf das Jahr 1889. [v. WYSS und VÖGELIN]. Die eigenhändige Handschrift der eidgenössischen Chronik des Aegidius Tschudi in der Stadtbibliothek Zürich. Zürich, [s. d.], br. in-4. (*Don de M. Edmond Pictet.*)

Hülfsgesellschaft in Zürich. 89. Neujahrsblatt, auf das Jahr 1889. S. l. n. d., br. in-8. (*Idem.*)

Historischer Verein des Kantons Bern. Archiv. Band XII, Heft 2, 3; XIII, Heft 1.

Société jurassienne d'émulation. Actes. 2me série, tome II.

Historischer Verein des Kantons Schwyz. Mittheilungen. Heft 5, 7.

Historischer Verein des Kantons Glarus. Jahrbuch. Heft XXIV-XXVI.

Société d'histoire du canton de Fribourg. Archives. Tomes IV, livr. 2; V, livr. 1.

Historischer Verein des Kantons Solothurn. WYSS, *Bernhard.* Jahresbericht über die Thätigkeit in den Jahren 1882-1887. Solothurn, 1888, br. in-8.

Historische und antiquarische Gesellschaft zu Basel. Beiträge zur vaterländischen Geschichte. Neue Folge. Band III (der ganzen Reihe Band XIII), Heft 1-3. — Basler Chroniken. Band IV, bearbeitet von August BERNOULLI. Leipzig, 1890, in-8. — Jahresbericht, XIII (1887-1888); XIV (1888-1889).

Historisch-antiquarischer Verein des Kantons Schaffhausen und Kunstverein in Schaffhausen. Neujahrsblatt 1890, 1891. HENKING, *K.*, Dr. Das Kloster Allerheiligen zu Schaffhausen, fasc. II, III.

Historischer Verein in St-Gallen. Mittheilungen zur vaterländischen Geschichte. Heft XXIII; XXIV, Hälfte 1 (dritte Folge Band III, IV). — [Neujahrsblatt.] Die Grafen von Werdenberg-Sargans (Heiligenberg und Sargans). — GÖTZINGER, *Ernst.* Der arme Mann im Toggenburg. — GÖTZINGER, *Ernst.* Statthalter Bernold von Walenstadt, der Barde von Riva. St-Gallen, 1888, 1889, 1890, 3 br. in-4.

Digitized by Google

Historisch-antiquarische Gesellschaft von Graubünden. Jahresbericht [I], VII, IX-XIV, XVI-XIX (Jahrg. 1871-1872, 1877, 1879-1884, 1886-1889). — De Raeteis von Simon Lemnius. Schweizerische-deutscher Krieg von 1499. Epos in IX Gesängen herausgegeben mit Vorwort und Commentar von Placidus Plattner. Chur, 1874, in-4.

Historische Gesellschaft des Kantons Aargau. Argovia. Jahresschrift. Band XIX, XX, XXI.

Historischer Verein des Kantons Thurgau. Thurgauische Beiträge zur vaterländischen Geschichte. Heft XXVIII, XXIX, XXX.

Bollettino storico della Svizzera italiana. Anno X (1888), n°s 3-12; XI (1889); XII (1890); XIII (1891), n°s 1-2.

Association Pro Aventico. Bulletin n° 2.

Société d'histoire du canton de Neuchâtel. Musée neuchâtelois. 25me année (1888, mai-décembre); 26me année (1889); 27me année (1890); 28me année (1891, janvier-avril).

Institut national genevois. Mémoires. Tome XVII. — Bulletin. Tomes XXIX-XXX.

Annuaire officiel de la république et canton de Genève. Treize années anciennes et année 1891. (*Envoi de la Chancellerie.*) Années 1876, 1884-1890. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

Église nationale protestante de Genève. Mémorial des séances du Consistoire. Années 1888, 1889, 1890. — Annuaire officiel de l'Église nationale protestante de Genève. Années 1875, 1877, 1879, 1882, 1884, 1885-86, 1887-88, 1889-90. (*Don du Consistoire.*)

Étrennes religieuses par une réunion de pasteurs évangéliques de l'Église de Genève. Années 1856, 1858, 1859, 1872 à 1878, 1881, 1882, 1887, 1888. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

Almanach de la Suisse romande, industriel, agricole et littéraire publié sous les auspices de la Section d'industrie et d'agriculture de l'Institut genevois. Années XVI (1874), XXXI (1889), XXXII (1890). (*Idem.*) XXXIII (1891). (*Don de M. Eugène Ritter.*)

Revue de Belles-Lettres. Année 1889-90. (*Idem.*)

Digitized by Google

B

Livres et brochures.

N. B. Les ouvrages sans indication de provenance ont été donnés par les auteurs.

Reber, *B.* Notice sur les dolmens. (Extr. du *Bulletin de l'Institut genevois*, t. XXIX.) Genève, 1888, br. in-8.

— Die vorgeblichen Dolmen auf dem Mont Bavon. (Separatabdruck aus der Monatsrevue *Antiqua*.) Zürich, 1888, br. in-8.

George, *C.* De la sculpture de figures dans la décoration des monuments antiques. Lyon, 1890, br. in-8.

Iselin, *J.-E.*, de Bâle. Causeries sur divers sujets numismatiques, offertes à ses collègues. Bâle, 1888, br. in-8. (*Don de M. Édouard Favre.*)

Prou, *Maurice.* Manuel de paléographie latine et française du VIe au XVIIe siècle, suivi d'un dictionnaire des abréviations avec 23 fac-similés en phototypie. Paris, s. d., in-8. (*Idem.*)

Briquet, *C.-M.* Le papier arabe au moyen-âge et sa fabrication. (Extrait de l'*Union de la Papèterie*, n^os^ d'août et de septembre 1888.) Berne, 1888, br. in-8.

— Papiers et filigranes des archives de Gênes, 1154 à 1700. (Extr. des *Atti della Società ligure di storia patria*, t. XIX, fasc. 2.) Genève, 1888, in-8, pl.

Indicateur nobiliaire de Belgique, de France, de Hollande, d'Allemagne, d'Italie et d'Angleterre d'après les collections manuscrites des Bibliothèques publiques de Belgique. Bruxelles et La Haye, 1869, in-8. (*Don de M. le comte Szymanowski.*)

Naville, *Édouard.* La littérature de l'ancienne Égypte. Séance donnée à l'Athénée le 14 mars 1871. Genève, 1871, br. in-8. (*Don de M. Henri Le Fort.*)

Schwabe, *Ernestus.* Questiones de scholiorum Thucydideorum fontibus. Dissertatio inauguralis. Leipzig, 1881, br. in-8. (*Don de M. Paul Strehlin.*)

de Oppen, *Conradus.* De M. Vellejo Paterculo. Dissertatio inauguralis. Rostock, 1875, br. in-8. (*Idem.*)

Digitized by Google

Borgius, *Franciscus*. De temporibus quibus Vergili Georgica scripta et perfecta sint. Dissertatio inauguralis. Halle, 1875, br. in-8. (*Idem.*)

Potthast, *Aug.* Bibliotheca historica medii ævi. Wegweiser durch die Geschichtswerke des europäischen Mittelalters, 375-1500. Supplement. Berlin, 1862-1868, 2 vol. in-8. (*Don de M. Henri Le Fort.*)

von Antoniewicz, *Johann*, Dr. Ikonographisches zu Chrestien de Troyes. Erlangen-Leipzig, 1890, br. in-8. (*Don de M. Alphonse de Candolle.*)

Wahle, *Hermann*. Die Pharsale des Nicolaus von Verona. Marburg, 1888, br. in-8.

Favre, *Alphonse*. Recherches géologiques dans les parties de la Savoie, du Piémont et de la Suisse voisines du Mont-Blanc. Genève et Paris, 1867, 3 vol. in-8 et atlas in-fol. (*Don de M. Édouard Favre.*)

— Carte géologique des parties de la Savoie, du Piémont et de la Suisse voisines du Mont-Blanc. Winterthour, 1862, 1 feuille. Explication de la carte. Genève, 1862, in-8. (*Idem.*)

Schaub, *Charles*. Excursions en Grèce au printemps de 1862. Genève, 1863, in-8. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

de Claparède, *Arthur*. L'île de Malte et ses dépendances. (Extr. du *Globe*, mai 1888.) Genève, 1888, br. in-8.

— Au Japon, notes et souvenirs. Genève, 1889, in-8.

Chastel, *É.* Le martyre dans les premiers siècles de l'Église, Conférences historiques. Paris, 1861, br. in-8. (*Don de M. Henri Le Fort.*)

Ducis, le chanoine. Saint Maurice et la légion thébéenne. Annecy, 1887, in-8.

[Chastel, *É.*] Trois conciles réformateurs au XVe siècle. Conférences historiques. Genève, 1860, br. in-8. (*Don de M. Henri Le Fort.*)

— Mélanges historiques et religieux, précédés d'une notice biographique par A. Bouvier. Paris, 1888, in-8, portr. (*Don de M. Eugène Ritter.*)

Bovet, *Félix*. Histoire du psautier des églises réformées. Neuchâtel et Paris, 1872, in-8. (*Don de M. Paul Strœhlin.*)

Durant, *S.* Tableau synoptique, chronométrique et synchro-

Digitized by Google

nique, pour servir à l'étude de l'histoire générale depuis l'an 2000 avant J.-C. jusqu'à nos jours. S. l. n. d., atlas in-fol. (*Don de M. Auguste Cahorn.*)

Stokvis, *A.-M.-H.-J.* Manuel d'histoire, de généalogie et de chronologie de tous les états du globe depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Tomes II; III, fasc. 1. Les états de l'Europe et leurs colonies. Leyde, 1889-1890, gr. in-8. (*Don de M. Moïse Briquet.*)

Corpus inscriptionum latinarum. T. I. Inscriptiones latinæ antiquissimæ ad Cæsaris mortem, ed. Th. Mommsen. Berlin, 1863, in-fol. (*Don de M. Henri Le Fort.*) T. XII. Inscriptiones Galliæ narbonensis latinæ, ed. O. Hirschfeld. Berlin, 1888, in-fol. (*Don de M. Édouard Favre.*)

Buettner-Wobst, *Theodorus.* De legationibus reipublicæ liberæ temporibus Romam missis. Dissertatio inauguralis. Leipzig, 1876, br. in-8. (*Don de M. Paul Strœhlin.*)

Hölzl, *Maximilianus.* Fasti prætorii ab a. u. 687 usque ad a. u. 710. Dissertatio inauguralis. Leipzig, 1886, br. in-8. (*Idem.*)

Wilsdorf, *Uettlerius.* Fasti hispaniarum provinciarum. Dissertatio inauguralis. Leipzig, 1878, br. in-8. (*Idem.*)

Mendelssohn, *Ludwig.* Register zu den römischen Alterthümern von Ludwig Lange. (B. I, II, III, 1.) Berlin, 1874, br. in-8. (*Don de M. Henri Le Fort.*)

[Le Fort, *Charles.*] Cours de droit romain. [Programmes.] 7 br. in-8. (*Idem.*)

Le Fort, *Charles.* Essai historique sur la tutelle en droit romain. Genève, 1850, br. in-8. (*Idem.*)

— Nouvelles recherches sur la saisine. (Extr. de la *Nouvelle revue historique du droit français et étranger.*) Paris, 1877, br. in-8. (*Idem.*)

de Claparède, *Arthur.* Essai sur le droit de représentation diplomatique d'après le droit international moderne, pour obtenir le grade de docteur en droit à l'Université de Genève. Genève, 1875, in-8.

Moynier, *Gustave.* Conférence sur la convention de Genève (faite à l'Aula de l'Université de Genève, le 16 janvier 1891). Genève, 1891, br. in-8.

Mémorial des vingt-cinq premières années de la Croix-Rouge,

Digitized by Google

1863-1888, publié par le Comité international à Genève. Genève, [1888], in-8. (*Offert par le Comité international siégeant à Genève.*)

Bibliothèque britannique. Années 1796-1815. (*Don de M. Henri Le Fort.*)

EYNARD, *Charles.* Vie de Madame de Krüdener. Paris, Lausanne et Genève, 1849, 2 vol. in-8. (*Don de Mme Diodati-Eynard.*)

Alphabet d'érudition contenant les mémoires et réflexions de M. de Blonay à son cher fils François-Joseph et à la postérité de la maison de Blonay. Réimpression de l'unique édition. Moutiers et Brides-les-Bains, 1890, in-8. (*Don de M. Henry-W. de Blonay.*)

HUMBERT, *Édouard.* Vues sur les développements de l'esthétique. Dissertation historico-critique présentée au concours pour la chaire d'esthétique vacante dans l'Académie de Genève. Genève, 1854, br. in-8. (*Don de M. Henri Le Fort.*)

REBER, *B.* La crémation, histoire, hygiène, technique. Genève, 1888, br. in-8.

— Le crématoire de Zurich. (Extr. du *Monde de la science et de l'industrie.*) Lausanne, 1890, br. in-8.

LONGNON, *Auguste.* Géographie de la Gaule au VIe siècle. Paris, 1878, in-8. (*Don de M. Henri Le Fort.*)

GUIGUE, *M.-C.* Les voies antiques du Lyonnais, du Forez, du Beaujolais, de la Bresse, de la Dombes, du Bugey et de partie du Dauphiné, déterminées par les hôpitaux du moyen âge. Lyon, [1877], in-8. (*Don de M. Charles Le Fort.*)

AUBERTIN, *Ch.* Tombeau antique trouvé à Beaune en 1819. Notes et éclaircissements. Beaune, 1890, br. in-8.

ROBERT, *Ulysse.* Inventaire des cartulaires conservés dans les bibliothèques de Paris et aux Archives nationales, suivi d'une bibliographie des cartulaires publiés en France depuis 1840. (Extr. du *Cabinet historique*, t. XXIII.) Paris, 1878, in-8. (*Don de M. Henri Le Fort.*)

VIOLLET, *Paul.* Les établissements de saint Louis. (*Publication de la Société de l'histoire de France.*) Paris, 1881-1886, 4 vol. in-8. (*Idem.*)

— Les sources des établissements de saint Louis. Mémoire lu devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, 1877, br. in-8. (*Idem.*)

GIRY, *A.* Les établissements de Rouen. (*Bibliothèque de l'École*

Digitized by Google

des Hautes-Études, fasc. 58 et 59.) Paris, 1883-1885, 2 vol. in-8. (*Idem.*)

Le Jouvencel, par Jean de Bueil, suivi du commentaire de Guillaume Tringant. Introduction biographique et littéraire par Camille Favre, texte établi et annoté par Léon Lecestre. Tome II. (*Publication de la Société de l'histoire de France.*) Paris, 1889, in-8. (*Don de M. Camille Favre.*)

Catalogue des actes de François I. (*Académie des sciences morales et politiques. Collection des ordonnances des rois de France.*) Tomes I (1er janvier 1515-31 décembre 1530), II (1er janvier 1531-31 décembre 1534), III (1er janvier 1535-avril 1539). Paris, 1889-1890, 3 vol. in-4. (*Don de M. Gustave Moynier.*)

Decrue de Stoutz, *Francis*. La cour de France et la société au XVIe siècle. Paris, 1888, in-8.

Porret, *J.-Alfred*. Bernard Palissy, 1510-1590. Esquisse de sa vie, de son caractère et de ses œuvres. Lausanne et Paris, 1890, br. in-8. (*Don de M. Marc Debrit.*)

Perey, *Lucien*. Un petit-neveu de Mazarin, Louis-Jules-Henri-Barbon Mancini-Mazarini, duc de Nivernais. Paris, 1890, in-8. (*Don de M. Eugène Ritter.*)

Necker. Compte rendu au roi, au mois de janvier 1781. Paris, 1781, in-4. (*Don de M. Burckhardt Reber.*)

Journal de Paris. — Moniteur universel. Années 1791-1792. (*Don de Mlles Forget.*)

Recueil des actes du Comité de salut public avec la correspondance officielle des représentants en mission, et le registre du Conseil exécutif provisoire, publ. par F.-A. Aulard. (*Collection de documents inédits sur l'histoire de France.*) Tomes I-III (10 août 1792-5 mai 1793). Paris, 1889-1890, 3 vol. in-8. (*Don de M. Marc Debrit.*)

Robidou, *Bertrand*. Histoire du clergé pendant la révolution française. Tome I. Paris, 1889, in-8. (*Idem.*)

Barante, *C.-J.* Essai sur le département de l'Aude adressé au ministre de l'intérieur. Carcassonne, brumaire an XI, in-8. (*Don de M. Henri Le Fort.*)

Faré, *Charles-A.* Lettres d'un jeune officier à sa mère, 1803-1814, avec une préface et des notes par H. Faré. Paris, 1889, in-8, portr. (*Don de M. Burckhardt Reber.*)

Digitized by Google

Liste par ordre alphabétique des représentants du peuple composant l'Assemblée nationale, session de 1848. S. l. n. d., br. in-12. (*Don de M. Henri Le Fort.*)

Amagat. Les emprunts et les impôts de la rançon de 1871. Paris, 1889, in-8. (*Don de M. Marc Debrit.*)

Biographie complète des trois cents sénateurs, précédée d'un résumé historique des origines du Sénat et du texte des lois constitutionnelles, par trois journalistes. Paris, 1876, in-12. (*Don de M. Henri Le Fort,*)

Biographie complète des cinq cent trente-quatre députés, par trois journalistes. Paris, 1876, in-12. (*Idem.*)

Guéroult, *Georges.* Le centenaire de 1789, évolution politique, philosophique, artistique et scientifique de l'Europe depuis cent ans. Paris, 1889, in-12. (*Don de M. Marc Debrit.*)

de Chaudordy, le comte. La France en 1889. Paris [1889], in-12. (*Idem.*)

Arcoc, *Léon.* Lois, statuts et règlements concernant les anciennes Académies et l'Institut, de 1635 à 1889. Tableau des fondations. Paris, 1889, in-8. (*Envoi de l'Institut de France.*)

de Montaiglon, *Anatole.* L'architecture et la sculpture à l'hôtel Carnavalet. (Extr. de la *Gazette des Beaux-Arts.*) Paris, 1881, br. in-4, pl. (*Don de M. Eugène Ritter.*)

Grandmaison, *Ch.-L.* Le livre des serfs de l'abbaye de Marmoutier. Essai sur le servage en Touraine. Tours, s. d., in-8. (*Don de M. Henri Le Fort.*)

Chevalier, *C.*, l'abbé. Cartulaire de l'abbaye de Noyers. (*Mémoires de la Société archéologique de Touraine,* tome XXII.) Tours, 1872, in-8. (*Idem.*)

Bardonnet, *A.* Hommages d'Alphonse, comte de Poitiers, frère de saint Louis. État du domaine royal en Poitou (1260). Niort, 1872, in-8. (*Idem.*)

Caraven-Cachin, *Alfred.* Les origines de Gaillac. Le cimetière mérovingien du Gravas. Gaillac, 1891, br. in-8.

de Montaiglon, *Anatole.* Antiquités et curiosités de la ville de Sens. (Extr. de la *Gazette des Beaux-Arts.*) Paris, 1881, br. in-4, pl. (*Don de M. Eugène Ritter.*)

Garnier, *Jh.* Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne. Dijon, 1867-1868, 2 vol. in-4. (*Don de M. Henri Le Fort.*)

Digitized by Google

RAGUT, *M.-C.* Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon, connu sous le nom de *Livre enchaîné*. Mâcon, 1864, in-4. (*Idem.*)

VIÉNOT, *John*. A propos de la collection A. Bovet. Dôle, 1886, br. in-8.

— Étobon au XVIIe siècle. Étude de mœurs locales. (Extr. des *Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard*, tome XVIII.) Montbéliard, 1887, br. in-8.

BOVET, *Alfred*, et VIÉNOT, *John*. La Société d'émulation de Montbéliard. Discours et rapports. — VIÉNOT, *John*. Rapport sur les travaux et la situation de la Société d'émulation, présenté dans la séance du 20 mai 1886. (Extr. des *Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard*.) Montbéliard, 1887, 2 br. in-8.

GUIGUE, *M.-C.* Topographie historique du département de l'Ain. Bourg-en-Bresse, 1873, in-4. (*Don de M. Henri Le Fort.*)

— Cartulaire lyonnais. Documents inédits pour servir à l'histoire des anciennes provinces du Lyonnais, Forez, Beaujolais, Dombes, Bresse et Bugey, comprises jadis dans le *pagus major Lugdunensis*. (*Coll. de documents inédits pour servir à l'histoire du Lyonnais publ. par les soins de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.*) Tome I. Documents antérieurs à l'année 1255. Lyon, 1885, in-4. (*Idem.*)

— Cartulaire municipal de la ville de Lyon. (*Publication de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.*) Lyon, 1876, in-4. (*Idem.*)

— Obituarium ecclesiæ sancti Pauli lugdunensis, ou Nécrologe des bienfaiteurs de l'église Saint-Paul de Lyon du XIe au XIIIe siècle. Bourg-en-Bresse, 1872, in-8. (*Idem.*)

DE CHARPIN-FEUGEROLLES, le comte, et GUIGUE, *M.-C.* Cartulaire du prieuré de Saint-Sauveur-en-Rue (Forez), dépendant de l'abbaye de la Chaise-Dieu (1062-1401). Lyon, 1881, in-4. (*Idem.*)

ALLMER, *A.*, et DE TERREBASSE, *Alfred*. Inscriptions antiques et du moyen âge de Vienne en Dauphiné. Vienne, 1875-1876, 6 vol. in-8, et un atlas. (*Don de M. Charles Le Fort.*)

GIRAUD, *M.* Essai historique sur l'abbaye de St Barnard et sur la ville de Romans. Première partie. Lyon, 1856, 2 vol. in-8. (*Don de M. Henri Le Fort.*)

LACROIX, *A.* Notice historique sur le Grand-Serre. Valence, 1883, br. in-8. (*Envoi de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.*)

Digitized by Google

MILLET. *Martial.* Notice sur les imprimeurs d'Orange et les livres sortis de leurs presses, avec un appendice sur les écrits relatifs à l'histoire de cette ville. Valence, 1877, br. in-8. (*Don de M. E. Arnaud.*)

ARNAUD. *E.* Supplément à la notice sur les imprimeurs d'Orange du docteur Martial MILLET. Paris, 1888, br. in-8.

VALLENTIN. *Roger.* Notes sur la chronologie des vice-légats d'Avignon au XVIe siècle. (Extr. des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse.*) Avignon, 1890, br. in-8. (*Don de M. Théodore Henlé.*)

ARNAUD. *E.* Histoire des protestants de Provence, du comtat Venaissin et de la principauté d'Orange, avec une carte de l'ancienne Provence. Paris, 1884, 2 vol. in-8.

— Histoire des protestants du Vivarais et du Velay, pays de Languedoc, de la Réforme à la Révolution, avec une carte. Paris, 1888, 2 vol. in-8.

— Notice historique sur les protestants de Marseille de la Réforme à la Révolution. Nyons, 1888, br. in-8.

BRIET. *Élisée.* Le protestantisme en Brie et Basse-Champagne du XVIe siècle à nos jours, vallées de la Marne et du Grand-Morin. Paris, 1885, in-8. (*Don de M. Marc Debrit.*)

REUSS. *Rodolphe.* Notes pour servir à l'histoire de l'église française de Strasbourg, 1538-1794. Strasbourg, 1880, in-8.

BERNUS. *Aug.* Le ministre Antoine de Chandieu, d'après son journal autographe inédit, 1534-1591. (Extr. du *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. XXXVII, 1888.) Paris, 1889, in-8.

ARNAUD. *E.* Guillaume Rabot de Salène, humaniste ignoré du XVIe siècle. Étude historique. Paris, 1890, br. in-8.

CARTIER. *Alfred.* Le libraire Jean Morin et le *Cymbalum mundi* de Bonaventure Des Periers devant le Parlement de Paris et la Sorbonne, 1537-1538. (Extr. du *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français.*) Paris, 1889, br. in-8.

[ARNAUD. *E.*] Deux médailles de la Saint-Barthélemy. Genève et Paris, [1884], br. in-8.

— Supplément à la notice historique et bibliographique sur les controverses religieuses en Dauphiné pendant la période de l'Édit de Nantes. Grenoble, 1886, br. in-8.

— Supplément à la notice historique et bibliographique sur les

Digitized by Google

imprimeurs de l'Académie protestante de Die en Dauphiné au XVIIe siècle. Grenoble, 1886, br. in-8.

DARDIER, *Charles*. La révolte des Camisards justifiée. Étude de bibliographie et d'histoire. Nîmes, 1889, br. in-12.

— Encore les Camisards. Réplique à M. Marius Tallon. Genève, 1890, br. in-8.

— Le maréchal de Montrevel. Quelques lettres inédites, 1704-1705. Nîmes, 1889, br. in-8.

CHASTEL, *É*. Lettres inédites de Mme de Maintenon à M. de Baville, intendant du Languedoc, conservées à la Bibliothèque publique de Genève. (Extr. du t. XIX des M. D. G.) Genève, 1875, br. in-8. (*Don de M. Henri Le Fort.*)

ARNAUD, *E*. Scènes et récits du Désert de France. Toulouse, 1889, in-12.

— Le plus ancien document synodal connu de l'époque du Désert ou actes du premier synode du Dauphiné du XVIIIe siècle, publié pour la première fois à l'occasion de l'anniversaire de la révocation de l'Édit de Nantes. Paris, 1885, br. in-8.

DARDIER, *Charles*. Court de Gebelin. Notice sur sa vie et ses écrits, avec notes et pièces justificatives. Nîmes, 1890, br. in-8.

— La guerre des farines et les pasteurs de Nîmes et du Bas-Languedoc, 1775. Nîmes, 1889, br. in-8.

VALLENTIN, *Roger*. Notes sur deux nouveaux ateliers monétaires. (Extr. de l'*Annuaire de la Société de numismatique.*) Paris, 1890, br. in-8. (*Don de M. Théodore Henlé.*)

— Un denier coronat inédit de Charles VIII frappé à Marseille. (Extr. de la *Revue numismatique*, année 1890.) Paris, 1890, br. in-8. (*Idem.*)

— Date de la fabrication des quarts d'écus d'Henri III. (Extr. de la *Revue belge de numismatique*, année 1890.) S. l. n. d., br. in-8. (*Idem.*)

— Numismatique avignonnaise du pape Clément VII, 1523-1534. (Extr. du *Bulletin de la Société suisse de numismatique*, IX, 4.) Genève, 1890, br. in-8. (*Idem.*)

DUCIS, le chanoine. Les pœni d'Afrique et les Alpes pœnines. Annibal en Chablais et en Vallais. Communication faite au Congrès de Thonon, en 1886. Thonon, s. d., br. in-8.

— L'Epaona du concile de 517. Communication faite au Congrès de Thonon, en 1886. Thonon, s. d., br. in-8.

Digitized by Google

Ducis, le chanoine. Étude historique sur le Genevois, le Chablais, le Faucigny et sur les corps judiciaires relevant de différents princes dans ces contrées. Communication faite au Congrès de Rumilly, août 1888. Rumilly, 1889, br. in-8.

Mugnier, *François*. Les Savoyards en Angleterre au XIIIe siècle et Pierre d'Aigueblanche, évêque d'Hereford. (Extr. des *Mém. et Doc. de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. XXIX.) Paris et Chambéry, 1891, in-8.

— Lettres des princes de la maison de Savoie à la ville de Chambéry, 1393 à 1528. Les filigranes des papiers en Savoie. Chambéry, 1888, br. in-8.

Bouchage, *F.*, le père. Le prieuré de Contamine-sur-Arve (Haute-Savoie) et les sœurs du même lieu. Chambéry, 1889, in-8, pl. (*Don de M. Eugène Ritter.*)

Serand, *Éloi*. Notes et documents sur le château d'Annecy. (Extr. des *Mémoires de la Société d'archéologie.*) Chambéry, s. d., br. in-8.

Gonthier, *J.-F.*, l'abbé. Le cardinal de Brogny et sa parenté, d'après des documents inédits. Genève, 1889, br. in-8. (*Don de M. Édouard Favre.*)

De Montet, *Albert*. Le meurtre du sire Jean de Compeys-Thorens assassiné *en* Rouvenaz, près Vevey, en 1476. Communication faite au Congrès de Chambéry, août 1890. Chambéry, 1890, br. in-8.

Mugnier, *François*. Jugement de contumace en matière de commise. Patentes de mercier juré. Communication faite au Congrès de Chambéry, août 1890. Chambéry, 1890, br. in-8.

— Corps des fondations pieuses en faveur de l'église Sainte-Agathe et de l'hôpital de Rumilly, 1535 à 1600. (Extr. du *Compte rendu du Congrès des Sociétés savantes de la Savoie, tenu à Rumilly les 27, 28 et 29 août 1888.*) Rumilly, 1889, br. in-8.

Vuy, *Jules*. Notes historiques sur la prise du château de Thonon et sur le pillage de Marclaz. (Extr. des *Mémoires et documents de l'Académie chablaisienne*, t. II.) Thonon, 1888, br. in-8.

Une légende apocryphe. [Annecy, 1890], br. in-8.

Extrait des registres des délibérations du Conseil provisoire d'administration du district d'Anneci, séance du matin 15 mai 1793, l'an second de la République française. (Réimpression de

Digitized by Google

l'ancien *Moniteur*, t. XVI, p. 411.) [Annecy], s. d., br. in-8. (*Don de M. François Redard.*)

TREDICINI DE SAINT-SÉVERIN, le marquis. Souvenirs de 1814. Le général-comte Janus de Gerbaix de Sonnaz d'Habères et les volontaires savoyards. Genève, 1890, br. in-8. (*Don de M. Henri-W. de Blonay.*)

D'ARCOLLIÈRES. Jean II de Tournes et le sieur de La Popelinière. Note bibliographique. (Extr. des *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 4me série, t. II.) Chambéry, 1888, br. in-8.

La muse savoisienne au XVIe siècle. Prologue faict par un messager savoyard sur la rencontre de trois nymphes prisonnières par trois Mores; faict en rime savoyarde, avec la plaincte de la quatriesme nymphe de l'emprisonnement de ses sœurs. Lyon, 1596. Annoté et traduit par A. Constantin. Annecy, 1889, br. in-8.

CONSTANTIN, A. Menus faits relatifs à l'histoire littéraire de la Savoie vers 1600. Communication faite au Congrès de Rumilly, août 1888. Rumilly, 1889, br. in-8.

D'ARCOLLIÈRES, *M.* Allocution prononcée à l'ouverture de la séance publique de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, le 11 avril 1889. (Extr. des *Mémoires de l'Académie de Savoie*, IVme série, t. II.) — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie. Réponse au discours de réception de M. le comte E. d'Oncieu de la Batie. Séance publique du 28 novembre 1889. (Extr. des mêmes *Mémoires*, IVme série, t. III.) — XIme Congrès des Sociétés savantes savoisiennes. Allocution prononcée à la séance d'ouverture. (Extr. du *Compte rendu* de ce Congrès.) Chambéry, 1889, 1890, 1891, 3 br. in-8.

Résumé historique des fêtes du bicentenaire de la glorieuse rentrée des Vaudois et compte rendu du synode de 1889, tenu à La Tour du 2 au 7 septembre. La Tour, 1889, br. in-8. (*Envoi de la Société d'histoire vaudoise.*)

Antichi testamenti tratti degli archivi della Congregazione di Carità di Venezia per la dispensa dalle visite 1889. Serie settima. Venezia, 1888, br. in-8. (*Don de M. Victor Cerésole.*)

BROCCOLI, *Angelo.* Archivio storico campano. Caserta, 1888, br. in-8. (*Don de M. Moïse Briquet.*)

Cenni biografici, estratti della Storia di Brisighella e Val d'A-

Digitized by Google

mone di Antonio Metelli e ristampati dal Municipio di Brisinghella in occasione dell' VIII° centenario dell' Ateneo bolognese. Faenza, 1888, br. in-fol.

EYNARD, *Charles*. Lucques et les Burlamacchi. Souvenirs de la Réforme en Italie. Paris, 1848, in-12. (*Don de Mme Diodati-Eynard.*)

Monumenta Germaniæ historica, ed. G.-H. Pertz. Tomus XV. Legum t. III. Hanovre, 1863, in-fol. (*Don de M. Henri Le Fort.*)

BŒHMER, *Joh.-Friedrich*. Codex diplomaticus mœnofrancofurtanus. Urkundenbuch der Reichsstadt Frankfurt. Erster Theil. Frankfurt a/M., 1836, in-4. (*Idem.*)

MATILE, *G.-A*. Le miroir de Souabe, d'après le manuscrit français de la bibliothèque de la ville de Berne. Neuchâtel, 1843, in-fol. (*Idem.*)

VON BUNGE, *F.-G.*, D^r^. Die Stadt Riga im dreizehnten und vierzehnten Jahrhundert. Geschichte, Verfassung und Rechtszustand. Leipzig, 1878, in-8. (*Idem.*)

ZIMMERMANN, *Franz*. Das Archiv der Stadt Hermannstadt und der sächsischen Nation. Hermannstadt, 1887, in-8. (*Don de M. Paul Chaix.*)

LE FORT, *Ch*. Deux jubilés de jurisconsultes allemands, Bethmann-Hollweg et Frédéric Bluhme. (Extr. de la *Revue de législation française et étrangère*, n° de mai-juin 1870.) [Paris], s. d., br. in-8. (*Don de M. Henri Le Fort.*)

TRACHSEL, *C.-F*. Monnaies et médailles de l'ancienne ville impériale de Lindau au lac de Constance. (Extr. de l'*Annuaire de la Société française de numismatique*, année 1888.) Mâcon, 1888, br. in-8, pl.

STRŒHLIN, *Paul*. Médaille de la conférence ouvrière de Berlin. (Extr. du *Bulletin de la Société suisse de numismatique*, IX, 4.) Genève, 1890, br. in-8.

— Souvenirs d'un voyage numismatique en Russie. (Extr. du *Bulletin de la Société suisse de numismatique*, IX.) Genève, 1890, br. in-8.

STANHOPE, *Philip-Henry*, 5th Earl. Notes of conversations with the duke of Wellington, 1831-1851. London, 1888, in-8. (*Don de M. Paul Chaix.*)

Digitized by Google

The correspondence of John Lothrop Motley, D. C. L., edited by Georg-William Curtis. London, 1889, 2 vol. in-8. (*Idem.*)

PLAUCHUT, *Edmond.* L'Égypte et l'occupation anglaise. Paris, 1889, in-12. (*Don de M. Marc Debrit.*)

BAXTER, *Sylvester.* The old new world. An account of the explorations of the hemenway southwestern archaeological expedition in 1887-1888, under the direction of Frank Hamilton Cushing. (Extr. du *Boston Herald,* n° du 15 avril 1888.) Salem Mass., 1888, br. in-8. (*Envoi de la Smithsonian Institution.*)

PIAGET, *A.* Oton de Granson et ses poésies. (Extr. de la *Romania,* t. XIX.) Paris, 1890, br. in-8.

— Martin Le Franc, prévôt de Lausanne. Thèse de doctorat présentée à la Faculté des lettres de Genève. Lausanne, 1888, in-8. (*Don de M. Eugène Ritter.*)

La Suisse romande. Revue littéraire et artistique. 1re année (seule parue). Genève, 1885, in-8. (*Idem.*)

Centralcommission für Schweizerische Landeskunde. Mittheilung I. Programm und Normalbestimmungen zur Herstellung einer umfassenden Bibliographie der Landeskunde der Schweiz. Bern, 1890, br. in-8.

PICOT, *Jean.* Statistique de la Suisse ou état de ce pays... Genève, 1819, in-12. (*Don de M. Maurice Girod.*)

CÉRÉSOLE, *Victor.* La République de Venise et les Suisses. Relevé des manuscrits des Archives de Venise se rapportant à la Suisse et aux III Ligues grises. Nouv. éd. Venise, 1890, in-8.

ROTT, *Édouard.* Inventaire sommaire des documents relatifs à l'histoire de Suisse conservés dans les archives et bibliothèques de Paris. 3me partie, 1648 à 1684. Berne, 1888, in-8. (*Envoi de la Chancellerie fédérale.*)

KAULEK, *Jean.* Papiers de Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse, 1792-1797, publiés sous les auspices de la Commission des archives diplomatiques. Tomes III (septembre 1793-mars 1794), IV (avril 1794-février 1795), Paris, 1888-1889, 2 vol. in-8. (*Don de M. Marc Debrit.*)

Amtliche Sammlung der Acten aus der Zeit der Helvetischen Republik (1798-1803), bearbeitet von Johannes STRICKLER. Band III (October 1798 bis März 1799). Bern, 1889, in-4. (*Envoi des Archives fédérales.*)

Digitized by Google

Reber, *B.* Die Einwohner der Schweiz in vorgeschichtlicher Zeit. (Sammlung von populären Vorträgen gehalten in der Tafelrunde freisinniger Deutschschweizer in Genf.) Genf, 1890, br. in-8.

[Vaucher, *Pierre*]. Notes d'histoire suisse par un V.-Z. (Extr. de la *Feuille centrale de Zofingue,* novembre 1889.) S. l. n. d., br. in-8.

[Reber, *Balthasar,* Prof. Dr]. Die Schlacht von St.-Jakob an der Birs. (*XXII. Neujahrsblatt für Basels Jugend, hrsgb. von der Ges. zur Beförderung des Guten und Gemeinnützigen.*) [Basel], 1844, br. in-8. (*Don de M. Burckhardt Reber.*)

Vaucher, *Pierre.* Grandson, Morat, Nancy. (Extr. de la *Bibliothèque populaire,* mars 1888.) Lausanne, [1888], br. in-12.

Wattelet, Dr. Die Schlacht bei Murten. Bericht an den freiburgischen Offizierverein, Murten, den 20 juni 1888. S. l. n. d., br. in-12.

Thomas, *L.* La confession helvétique. Études historico-dogmatiques sur le XVIe siècle. Genève, 1853, in-8.

van Muyden, *Berthold.* Essais historiques. La Suisse sous le pacte de 1815, 1813-1830. Lausanne et Paris, 1890, in-8.

Mémorial des séances de l'Assemblée fédérale, session ordinaire de 1853 (juillet et août), rédigé par Ch. Friedrich et P. Cérésole. Tome Ier. Berne, 1853, in-4. (*Don de M. Henri Le Fort.*)

Dreifuss, *Hermann.* Die Münzen und Medaillen der Schweiz, herausgegeben zur 100-jährigen Jubelfeier des Schweiz. Münz- und Medaillen-Cabinets von Herrn Gottlieb-Emanuel v. Haller sel. Andenken. Tome Ier (n'a pas été terminé). Zürich, 1880, in-8, pl. (*Idem.*)

Reber, *B.* Deux médailles du général Herzog. (Extr. du *Bulletin de la Société suisse de numismatique,* VIII.) Bâle, 1889, br. in-8.

Tripet, *Maurice.* Observations sur le message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant les armoiries de la Confédération suisse. Lettre-notice. Neuchâtel, 1889, br. in-4.

Étrennes helvétiennes et patriotiques pour l'an de grâce M. DCCC XIX, no xxxvii. Vevey, in-12. (*Don de M. Auguste Cahorn.*)

von Wyss, *G.* Eröffnungsworte in der Versammlung der allge-

Digitized by Google

meinen geschichtforschenden Gesellschaft der Schweiz zu Solothurn am 29 Sept. 1868. (Extr. de l'*Archiv für Schweiz. Geschichte,* B. XVII.) S. l. n. d., br. in-8. (*Don de M. Henri Le Fort.*)

Schweizerischer Todtenkalender. Années 1859, 1873-1885. 14 br. in-8. (*Idem.*)

Fiala, *F.*, Dr. Todtenschau schweizerischer Historiker. Année 1884. S. l. n. d., br. in-8. (*Idem.*)

Buzzi, *G.-B.* Giulia Alpinola, novella svizzera. Bellinzona, 1889, br. in-8.

Schneider, *Albert*, Dr. Der zürcher Canonicus und Cantor Magister Felix Hemmerli an der Universität Bologna, 1408-1412 und 1423-1424. Zürich, 1888, br. in-fol.

Turrettin, *Jean-Alphonse.* Sermon sur le jubilé de la Réformation de la très illustre et très florissante République de Zurich, prononcé à Genève le 1er janvier 1719, jour de l'élection des syndics de la République de Genève. Genève, 1719, in-4. (*Don de M. Eugène Ritter.*)

Fontes rerum bernensium. Berns Geschichtsquellen. Band IV (1309-1317), V (1318-1331). Bern, 1889-1890, 2 vol. in-8. (*Envoi de la chancellerie du canton de Berne.*)

Sprüenglin, *Samuel.* Ein hoher Stadt Bern in seiner Gründung, Aussbreitung, Reformation und bis auff diesen Tag immer zunemmender Wacht und Herrlichkeit... Bern, 1728, in-fol. (*Don de M. Paul Strœhlin.*)

Warhafftiger Bericht einer Herrschaft Bern gerechtsamen und geübten Iudicatur, gegen der Grafen von Neuwenburg, etc. Bern, gedruckt 1618, frisch aufgelegt 1767, in-4. (*Don de M. Burckhardt Reber.*)

Bloesch, *E.*, Dr. Rudolf von Erlach bei Laupen. Eine Antwort. Bern, 1890, br. in-8. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

Sterchi, *Jakob.* Adrian von Bubenberg. Charakterbild aus der Heldenzeit der alten Eidgenossenschaft. Bern, 1890, br. in-8.

von Greyerz, *Otto.* Beat Ludwig von Muralt. (Dissertation inaugurale de l'Université de Berne.) Frauenfeld, 1888, in-8.

Schwab, *S.*, Dr. L'art et les artistes au Jura bernois et Rapport de la Société cantonale des Beaux-Arts pour les années 1886 et 1887. Berne, 1888, br. in-12. (*Don de M. de Tscharner de Burier.*)

Digitized by Google

SIEBER, *Ludwig.* Das Testament des Erasmus vom 22 Januar 1527, nach Amerbachs Copie in der Universitätsbibliothek zu Basel. Basel, 1889, br. in-8.

— Inventarium über die Hinterlassenschaft des Erasmus vom 22 Juli 1536. [Basel, 1889], br. in-12.

Zwei Reliquien aus Isaac Iselins Studienzeit. Festgruss zur Sæcularfeier der gemeinnützigen Gesellschaft in Basel, Ostern 1877. Basel, 1877, br. in-8. (*Don de M. Henri Le Fort.*)

RAHM, *Carl.* Neuhausen ob Egg. Ein Abschnitt Schaffhauser Klostergeschichte, 1050-1889. Schaffhausen, 1889, br. in-8.

GAUTIER, *Adolphe.* La landsgemeinde à Appenzell, le 28 avril 1889. (Extr. du *Journal de Genève* des 12 et 14 mai 1889.) Genève, 1889, br. in-12.

DIERAUER, *Johannes,* Dr. St. Gallische Analekten. II. Aus der Lebensbeschreibung Georg Leonhard Hartmanns. Erster Teil. — III. Aus der Lebensbeschreibung..... Zweiter Teil. St. Gallen, 1890, 1891, 2 br. in-8.

— Aus dem Briefwechsel zwischen Pfarrer Steinmüller und Escher von der Lint. Ein Vortrag. (Extr. des *St. Galler-Blätter.*) St.-Gallen, 1889, br. in-8.

PLANTA, *P.-E.,* Dr. Der dreissigjährige Kampf um eine rätische Alpenbahn. Vorgetragen in der hist.-antiq. Gesellschaft des Kantons Graubünden. Chur, 1885, br. in-8. (*Envoi de cette Société.*)

CAVIEZEL, *H.,* le major. Die neuesten archäologischen Funde in Graubünden. (Extr. de l'*Anzeiger für schweizerische Alterthumskunde,* 1890, n° 3.) S. l. n. d., 4 p. in-8.

— Una charta de Blasius Alexander Blech del an 1622 e quater plaids de cummin. Coire, 1890, br. in-8.

— Process da strieng. S. l. n. d., br. in-8.

REBER, *Balthasar,* Prof. Dr. Der Aufstandsversuch des Major Davel in der Waadt im J. 1723. (Bericht der Gewerbeschule zu Basel, 1874-75.) Bâle, 1875, br. in-4. (*Don de M. Burckhardt Reber.*)

VAUCHER, *P.* Sur quelques affirmations de Frédéric-César de la Harpe. (Extr. de l'*Anzeiger für schweizerische Geschichte.*) S. l. n. d., br. in-8.

EYNARD, *Charles.* Le chevalier Guisan, sa vie et ses travaux à la Guyane. Paris, 1844, in-12. (*Don de Mme Diodati-Eynard.*)

Digitized by Google

Tarif des péages du Canton de Vaud réglés en 1689, 1690, 1706, 1714 et 1744, réimprimés par ordre du Petit Conseil en 1809. Vevey, s. d., in-4. (*Don de M. François Redard.*)

Description de la fête des Vignerons célébrée à Vevey, les 8 et 9 août 1833, précédée d'une notice sur l'origine et l'institution de cette Société qui porte maintenant le nom d'Abbaye des Vignerons, etc. Vevey, 1833, br. in-8. (*Don de M. Eugène Ritter.*)

Programme officiel de la fête des Vignerons célébrée à Vevey les 7 et 8 août 1851. Vevey, 1851, br. in-8. (*Idem.*)

Gay, *Hilaire.* Histoire du Vallais depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours. Genève et Paris, 1888-1889, 2 vol. in-8. (*Don de l'éditeur, M. Jullien.*)

de Claparède, *Arthur.* Champéry et le val d'Illiez. Histoire et description. Genève, 1886, in-12.

Matile, *George-Auguste.* Monuments de l'histoire de Neuchâtel. Neuchâtel, 1844-1848, 2 vol. in-fol. (*Don de M. Henri Le Fort.*)

Diacon, *Max* et Tripet, *Maurice.* Fragments historiques. La regalissima sedes et la reine Berthe. Neuchâtel, 1890, br. in-8. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

G[uillebert], *A.* Le dialecte neuchâtelois. Dialogue entre M. Patet et Mlle Raveur sa cousine. Neuchâtel, 1825, in-4. (*Idem.*)

[Jullien, *J.*] Histoire de Genève racontée aux jeunes Genevois. Nouvelle édition revue. Genève, 1889, in-8. (*Don de l'éditeur, M. J. Jullien.*)

Thévenaz, *Louis.* Petite histoire de Genève à l'usage des écoles du Canton. Genève, 1890, in-12.

Histoire de Genève. Deuxième récit. Bezançon Hugues et Charles III. Genève, 1891, br. in-12. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

Vuy, *Jules.* Encore Adhémar Fabri. (Extr. des *Mémoires de l'Académie chablaisienne,* t. III.) Thonon-les-Bains, 1889, br. in-8.

de Foras, *Amédée,* le comte. Notice sur l'évêque Adhémar Fabri. (Extr. des *Mémoires de l'Académie chablaisienne,* t. II.) Thonon, 1889, br. in-8.

Cornelius, *C.-A.* Die Ruckkehr Calvins nach Genf. I Die Guillermins. — II Die Artichauds. III Die Berufung. (Extr. des *Abhandlungen der K. bayer. Akademie der Wissenschaften.*) Munchen, 1888-1889, 2 br. in-4.

Thomas, *Louis.* Théodore de Bèze et la doctrine du dimanche

Digitized by Google

au XVIe siècle. 19me rapport de la Société des sciences théologiques. Genève, 1890, br. in-8.

DE BUDÉ, *E.* Lettres inédites adressées de 1686 à 1737 à J.-A. Turrettini, théologien genevois. Tome III. Paris et Genève, 1887, in-12.

DU BOIS-MELLY, *Charles.* Relations de la Cour de Sardaigne et de la République de Genève depuis le traité de Turin (1754) jusqu'à la fin de 1773. (Extr. des *Miscellanea di storia italiana*, S. II, vol. XIII (XXVIII), 1.) Turin. 1889, br. in-8.

DUFOUR, *Louis.* Un peuple heureux ou la réconciliation du 10 février 1789 à Genève. Genève, 1889, br. in-8. (*Don de M. Auguste Cahorn.*)

Tableaux du corps électoral de Genève, 1819-1842. S. l. n. d., 4 vol. in-4. (*Don de M. Henri Le Fort.*)

Tableau du corps électoral, année 1835. [Genève, 1835], in-4. (*Idem.*)

Tableaux synoptiques et comparatifs des dépenses et recettes du canton de Genève, de 1816 à 1835. 2 tabl. gr. in-fol. (*Idem.*)

Comptes des communes. Années 1834-1840. Genève, 1835-1841, 7 br. in-4, en un vol. (*Idem.*)

Le Bataillon 84 dans le Porrentruy, 15 novembre 1870-15 janvier 1871. Genève, 1891, br. in-8. (*Don de M. Jacques Mayor.*)

Journal de Genève. Années 1888-1890. (*Don de M. Émile Rivoire.*)

FAZY, *Henri.* Les constitutions de la République de Genève. Étude historique. Genève, 1890, in-8. (*Don de M. Édouard Favre.*)

DE CLAPARÈDE, *Arthur.* La constitution et les lois constitutionnelles de la République et Canton de Genève, réunies, coordonnées et mises en regard de la constitution fédérale. Genève, 1888, in-8.

SIMONDE DE SISMONDI, *J.-C.-L.* Sur les lois éventuelles. Genève, s. d., in-8. (*Don de M. Henri Le Fort.*)

Rapport présenté au Grand Conseil de Genève au nom de la majorité de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Roget sur la représentation proportionnelle. (Extr. du *Mémorial*, séance du 29 janvier 1870.) Genève, 1870, br. in-8. (*Idem.*)

Notices sur la famille Des Arts. Hambourg, 1888, in-8. (*Don de M. Des Arts.*)

Digitized by Google

PETER, *John*. Un livre de famille protestant. Genève, 1891, in-8. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

BLONDEL, *Auguste*. Louis Garon. Un conteur du dix-septième siècle. (Extr. des M. D. G., t. XXIII.) Genève, 1888, br. in-8.

RIVIER, *Alphonse*. A propos d'un album. Genève, 1890, in-12.

GRAF, *J.-H.*, Dr. Das Leben und Wirken des Physikers und Geodäten Jacques Barthélemy Micheli du Crest aus Genf, Staatsgefangener des alten Bern von 1746-1766. Bern, 1890, in-8. (*Don de M. Horace Micheli.*)

ROULLET, *Gustave*. Ch.-Ét.-Fr. Moulinié, prédicateur et théologien genevois, 1757-1836. Essai d'une étude historique et critique. Genève, 1890, br. in-8.

LUCAS, *Charles*. Notice biographique sur M. le comte de Sellon. (Extr. de la *Biographie universelle.*) S. l. n. d., br. in-8. (*Don de M. Paul Strohlin.*)

VUY, *Jules*. C.-F.-Alphonse Vuy. Notice biographique. Genève, 1852, br. in-8. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

DE SAUSSURE, *Henri*. J.-Alf. Gautier. Extrait du Rapport annuel du président de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève, janvier 1882. Genève, 1882, br. in-4. (*Don de M. Édouard Favre.*)

F.-Jules Trembley. 1807-1881. Genève, 1885, br. in-8. (*Don de la famille Trembley.*)

Edmond Boissier. I. Notice biographique, par M. Alph. DE CANDOLLE. II. Paroles adressées aux parents et amis d'Edmond Boissier, le 28 septembre, jour de ses funérailles, par M. A. VAUTIER, pasteur à Valleyres. Genève, 1885, br. in-8. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

VAUCHER, *Pierre*. Marc Monnier. Discours prononcé le 25 février 1888 dans la salle de l'Aula. (Extr. du *Journal de Genève* du 28 février 1888.) Genève, 1888, br. in-12.

VUY, *Jules*. Esquisses et souvenirs. Les débuts de Marc Monnier. Genève, 1890, br. in-8.

Inauguration du buste de Marc Monnier, samedi 25 février 1888. Discours prononcés à l'Aula de l'Université. Genève, 1888, br. in-8. (*Don de l'Institut genevois.*)

VAUCHER, *Pierre*. Charles Le Fort (1821-1888). Allocution à la section genevoise de la Société de Zofingue. (Extr. de la *Feuille centrale de Zofingue.*) S. l. n. d., br. in-8.

Digitized by Google

Chaponnière, *Francis*. Pasteurs et laïques de l'église de Genève au dix-neuvième siècle. Seize notices biographiques écrites pour la *Semaine religieuse* de Genève. Genève, 1889, in-8. (*Don de l'éditeur, Mme veuve J. Jullien.*)

Ch[aponnièr]e, *Fr[anci]s*. Alexandre Lombard. — Théodore Borel. Articles nécrologiques de la *Semaine religieuse*. (*Don de M. Henri Le Fort.*)

Édouard Humbert. 1823-1889. Notice nécrologique et souvenir. S. l. n. d., br. in-8, portr. (*Don de Mme Édouard Humbert.*)

Picot, *C.*, Dr. Le docteur Victor Gautier. Notice biographique. (Extr. de la *Revue médicale de la Suisse romande*, 20 février 1890.) Genève, 1890, br. in-8. (*Don de la famille du Dr Gautier.*)

Rilliet, *Albert*. Jacques-Louis Soret. Notice biographique. (Extr. des *Archives des sciences physiques et naturelles.*) Genève, 1890, br. in-8.

Briquet, *C.-M.* Alphonse Favre, membre honoraire du Club alpin suisse. Notice biographique lue à la séance de la section genevoise du 29 août 1890. Genève, 1890, br. in-8.

Dufresne, *Éd.* Le docteur Pierre Dufresne, études sur sa vie et ses travaux. Paris, 1890, br. in-8.

Alexeieff. Études sur J.-J. Rousseau. Tome II. Le premier texte du Contrat social. Moscou, 1887, in-8 [en russe.]

Mercier, *L.-Aug.*, Dr. Explication de la maladie de J.-J. Rousseau et de l'influence qu'elle a eue sur son caractère et sur ses écrits, accompagnée de considérations préliminaires sur la dysurie, etc. 2me éd. Paris, 1859, br. in-8. (*Don de M. Eugène Ritter.*)

Mœbius, *P.-J.* J.-J. Rousseau's Krankheitsgeschichte. Leipzig, 1889, in-8. (*Don de M. Édouard Favre.*)

Chatelain, Dr. La folie de J.-J. Rousseau. Neuchâtel, 1890, in-8. (*Idem.*)

Vuy, *Jules*. Origine des idées politiques de Rousseau. 2me éd. Genève, 1889, in-12. (*Don de M. Marc Debrit.*)

J.-J. Rousseau jugé par les Genevois d'aujourd'hui, centenaire du 2 juillet 1878. Conférences faites à Genève par J. Braillard, H.-F. Amiel, A. Oltramare, J. Hornung, A. Bouvier et Marc Monnier. Genève, 1879, in-8. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

Digitized by Google

ROGET, *Amédée*. La sagesse de Jean-Jacques. (Centenaire de Rousseau célébré le 3 juillet 1878.) Fragments des écrits de Rousseau accompagnés de diverses réflexions et renseignements. Genève, Paris et Neuchâtel, 1878, in-8. (*Idem.*)

RITTER, *Eugène*. Lettres inédites de Jean-Jacques Rousseau à Madame d'Houdetot. (Extr. de la *Zeitschrift für neufranzösische Sprache und Literatur.*) S. l. n. d., br. in-4.

MUGNIER, *F.* J.-J. Rousseau et Madame de Warens. Paris, 1891, in-8. (*Don de M. Édouard Favre.*)

DE MONTET, *Albert*. La jeunesse de Mme de Warens. (Extr. de la *Revue internationale*, 5me année, t. XIX.) Rome, 1888, br. in-8.

METZGER, *Albert*. Les pensées de Mme de Warens. Lyon, [1888], in-12. (*Don de M. Eugène Ritter.*)

VERCHÈRE, *J.-A.* Notice sur les pièces de cinq francs. (Extr. du *Bulletin de l'Institut genevois*, t. XXIX.) [Genève], s. d., br. in-8.

MAYOR, *Jaques*. Notice des médaillons et modèles d'Antoine Bovy exposés dans les locaux de l'École municipale d'art. Genève, 1891, br. in-8.

Guide illustré de Genève, avec dessins de E. Jeanmaire, peintre, etc., publié par l'Association des intérêts du commerce et de l'industrie. Genève, 1888, in-16. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

Illustrated Guide of Geneva published by the Association of commerce and industry. Geneva, [1888], in-16. (*Don de M. Marc Vettiner.*)

MAYOR, *Jaques*. Le mausolée du duc Henri de Rohan dans la cathédrale de Saint-Pierre à Genève. (Extr. du *Journal de Genève*, septembre 1890.) Genève, 1890, br. in-8.

La statue du duc Henry de Rohan à Saint-Pierre de Genève. Remise officielle de la nouvelle statue par le Consistoire de l'Église nationale protestante à la Ville de Genève, 1890. Genève, 1890, br. in-8. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

GUILLERMET, *F.* Rohan et les Genevois. Discours. Genève, 1891, br. in-12. (*Idem.*)

Saint-Pierre. Ancienne cathédrale de Genève. Publication de l'Association pour la restauration de Saint-Pierre. Genève, 1891, in-4. (*Don de M. Victor van Berchem.*)

LANY, l'abbé. Mémoire historique sur l'église de Notre-Dame de Genève. Genève, s. d., br. in-8. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

Digitized by Google

NAEF, *F.* Le culte protestant à Lancy, à l'occasion d'un ouvrage récent de M. Fontaine-Borgel. Genève, 1889, br. in-12.

MARTIN, *Alex.-J.* Discours prononcé à l'Aula de l'Université de Genève le jeudi 26 octobre 1876 à l'occasion de l'inauguration de la Faculté de médecine. Genève, 1876, br. in-12. (*Don de M. Henri Le Fort.*)

Académie de Genève. Discours prononcés à la séance solennelle tenue le 31 décembre 1870 pour la délivrance des prix Hentsch et Disdier. Genève, 1871, br. in-8. (*Idem.*)

Université de Genève. Discours prononcés à la séance solennelle tenue le 4 janvier 1883 pour la délivrance des prix Davy, Ador et Hentsch, — le 3 janvier 1884 pour la délivrance des prix Davy, Ador et Hentsch, — le 8 janvier 1887 pour la délivrance des prix universitaires, — le 10 janvier 1888 (DUFOUR, *Théophile.* Rapport sur le concours pour le prix d'histoire, prix Ador). Genève, 1883, 1884, 1887, [1888], 4 br. in-8. (*Idem.*)

Bibliothèque publique [de Genève]. Compte rendu. Année 1888. S. l. n. d., br. in-8. (*Envoi de l'administration de la Bibliothèque.*)

Institution Rilliet, dite Gymnase libre, de 1849 à 1857. Circulaires et rapports réunis en un vol. in-4. (*Don de M. Henri Le Fort.*)

LE FORT, *Charles.* Rapport sur l'activité de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève de 1838 à 1888, lu à la séance publique du 2 mars 1888. (Extr. du *Mémorial des cinquante premières années de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 1838-1888.*) Genève, 1888, br. in-8. (*Idem.*)

Comptes rendus des séances de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 1853-1888. (Collection des articles du *Journal de Genève.*) 1 portefeuille in-8. (*Idem.*)

WARTMANN, *A.-H.*, Dr. Coup d'œil rétrospectif sur le premier siècle d'existence de la Société de physique de Genève. (Extr. des *Mémoires de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève,* volume supplémentaire, 1890, n° 1.) Genève, 1890, br. in-4.

Société de Zofingue. Supplément au catalogue des membres de la section genevoise. Genève, 1889, in-8 oblong. (*Don de la Société de Zofingue.*)

Digitized by Google

CUÉNOUD, *J.* La criminalité à Genève au XIXe siècle. (*Bulletin de la Société genevoise d'utilité publique.* Tome VII, 2me série, n° 38.) Genève, 1890, br. in-8.

LADAME, Dr. Procès criminel de la dernière sorcière brûlée à Genève le 6 avril 1652. Paris, 1888, br. in-8.

VUY, *Jules.* Esquisses et souvenirs. Une exécution capitale à à Genève. (Extr. du *Bulletin de l'Institut genevois,* t. XXIX.) Genève, 1888, br. in-8.

Plans des prisons de Genève. 1 vol. in-fol. oblong. (*Don de M. Henri Le Fort.*)

GUILLAUMET-VAUCHER, *J.* Notice historique sur l'orfèvrerie à Genève. Genève, 1888, br. in-8.

— Deuxième notice. L'orfèvrerie genevoise (bijouterie) au XVe siècle et relations du XVIe au XVIIIe siècle entre les autorités genevoises et les autorités suisses au sujet des orfèvres genevois. Genève, 1889-1890, br. in-8.

FAVRE, *Alph.* Carte géologique du canton de Genève. Winterthour, 1878, 4 feuilles. (*Don de M. Édouard Favre.*)

BLAVIGNAC. L'empro genevois. Études ethnographiques. 2me éd. Genève, 1875, in-8. (*Idem.*)

PLAN, *Ph.* Les poésies de Bonivard. (Extr. des M. D. G., t. XIX.) Genève, 1877, br. in-8. (*Don de M. Théophile Dufour.*)

DE CLAPARÈDE, *Arthur.* Ginévra ou la prise de voile manquée. Tragi-comédie en 3 actes. Genève, 1872, br. in-12.

C

Gravures, photographies, etc.

Reproductions en plâtre des vingt-quatre médailles des Réformateurs de Dassier, encadrées. (*Don de M. Henri Le Fort.*)

Photographie encadrée d'un portrait de Jean Sarasin (1574-1632), auteur du *Citadin*, peint en 1607. (*Don de M. Édouard Sarasin.*)

Portrait encadré de Frédéric Mestrezat (1760-1807), gravure sur cuivre. (*Don de M. Henri Le Fort.*)

Digitized by Google

Portrait lithographié de M. Amédée Roget, par M. Jaques Mayor. (*Don de l'auteur.*)

Portrait encadré d'Henri Bordier, eau-forte de M. Rodolphe Piguet. (*Don de M. Théophile Dufour.*)

Reproductions en plâtre de modèles d'Antoine Bovy : Frédéric Soret, le général Dufour, revers de la médaille du Jubilé de 1835. (*Don de M. Édouard Favre.*)

Médaillon en plâtre de M. le professeur Paul Chaix, par Hugues Bovy (1890). (*Don de M. Paul Chaix.*)

Quatre eaux-fortes de M. Charles Bastard : les moulins de l'Ile, le Molard, le petit Coutance, le Quai des Moulins. (*Don de l'auteur.*)

Quatre photographies prises dans la cour du collége de St-Antoine, à Genève, par M. Jaques Mayor. (*Don de l'auteur.*)

Médaille en argent frappée à l'occasion de l'assemblée générale de la Société suisse de numismatique à Genève, le 18 octobre 1890. (*Don de M. Paul Strœhlin.*)

D

Manuscrits.

Paris, *J.-M.* Catalogue des volumes manuscrits de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 1865. Pet. in-4 de 334 p. (*Don de l'auteur.*)

Analyses des actes reçus par les notaires de Genève, 1375-1700. 11 vol. in-4. Voy. ci-dessus, p. 28-29. (*Don d'une réunion de souscripteurs.*)

Papiers d'Édouard Mallet. Voy. ci-dessus, p. 29. (*Don de MM^mes^ Éd. Pictet-Mallet et J.-L. Prevost-Mallet.*)

Copies de documents tirés des Archives de Turin. 2 portefeuilles in-4. (*Don de M. Henri Le Fort.*)

La rose des réfugiés, carte dressée par M. Pictet de Sergy, avec manuscrit explicatif. (*Don de M. Théophile Dufour.*)

Papiers de M. Ch. de Manoël de Végobre (1713-1801). Portefeuille in-4. (*Don de M. Frédéric Le Fort.*)

Digitized by Google

Journal abrégé de ce qui s'est passé de plus important à Genève depuis 1730 jusqu'à 1765, recueilli en 1768 par M. Étienne Chiron. 1 vol. in-4. (*Don de M. Charles Le Fort.*)

Registre de la Société pour l'avancement des études. Années 1805, 1806, 1807, un album in-fol. oblong. (*Don de M. Henri Le Fort.*)

Lettre du général Dessaix (Marclaz, 10 janvier 1826) au général ***. (*Don de M. Charles Bastard.*)

Traduction d'une lettre de C.-E. Siegwart-Müller à la Société de Zofingue, datée d'Altorf, le 7 juin 1827. (*Don de M. Alphonse de Candolle.*)

Plans et dessins des fouilles faites en 1870 à Muraz, dans la campagne Chaponnière, une feuille. (*Don de M. Henri Le Fort.*)

Notes et documents concernant l'histoire de la République du Vallais. 4 vol. in-fol. (*Idem.*)

Digitized by Google

FRAGMENTS D'ARCHÉOLOGIE GENEVOISE

Nous réunissons sous ce titre un certain nombre de faits archéologiques sans autre connexion que leur commune origine. Il ne s'agit point de ces découvertes merveilleuses qui doivent éclairer d'un jour nouveau les actions de nos ancêtres ou bouleverser telle ou telle donnée historique; nous n'avons à consigner ici que les résultats de recherches très humbles, mais qui peuvent avoir de l'intérêt pour les Genevois. Ces *Fragments* se rapportent tous à Genève et à ses environs; ce sont, en quelque sorte, des procès-verbaux de trouvailles, de restaurations entreprises et de destructions consommées, des documents pour l'histoire de l'art; ils n'ont d'autre but que de conserver le souvenir de monuments détériorés ou disparus à jamais, et des circonstances dans lesquelles tel ou tel objet a été mis au jour. La conservation du peu de monuments historiques que possède Genève, nous tient fort à cœur et nous serons heureux si, en lisant les pages qui suivent, quelques personnes se sentent attirées vers les œuvres de ceux qui nous ont précédé.

Nous devons de précieux conseils à MM. Édouard Favre, président de la Société d'histoire et d'archéologie, Théophile Dufour, directeur de la Bibliothèque et Louis Dufour, archiviste d'État; qu'ils reçoivent ici l'expression de notre reconnaissance.

* * *

Voici la liste de ces notices :

La Maison du Molard.
Ancienne halle à la rue du Marché.

Digitized by Google

Passages souterrains à Saint-Antoine; pierre tombale de Gonrard Willemand.

Réparations au Collège de Saint-Antoine.

Restaurations des Macchabées et de Saint-Pierre.

Restaurations de l'Hôtel de Ville et de l'ancien Arsenal.

La maison-forte dite prieuré d'Aïre.

Pierres tombales des nobles Pierre, Guillaume et Jacques de Sacconay.

Restauration de l'église de Satigny.

Le Musée épigraphique.

Pour ne pas allonger les descriptions et les encombrer de termes techniques, les planches ont été réunies à la fin du mémoire et précédées d'une explication détaillée.

LA MAISON DU MOLARD

Pendant l'été de 1889, on a démoli l'important édifice qui était situé à l'angle de la place du Molard et de la rue de la Croix-d'Or. Disparition regrettable, car l'aspect infiniment pittoresque de cette partie de la vieille ville a été détruit du même coup. Si l'artiste, le curieux de couleur locale ennemi de la banale habitation moderne, ont été frustrés de quelques jouissances par la transformation, complète aujourd'hui, de la place du Molard, il n'en a point été de même pour l'archéologue, plus soucieux, par état, du détail et des découvertes inopinées; il a passé, lui, d'agréables moments au milieu des ruines, tout en protestant, il faut le reconnaître, contre ces ruines mêmes.

Par son aspect monumental et par les quelques vestiges de décoration sculptée que l'on y apercevait, le bâtiment qui nous occupe présentait un intérêt tout particulier, que vinrent bientôt augmenter les quelques trouvailles faites pendant les travaux de démolition.

Cet édifice est mentionné pour la première fois dans un re-

Digitized by Google

gistre des comptes de la Communauté genevoise; on y voit que les travaux de creusement du port du Molard, entre les halles et *la maison de la famille de Rolle,* commencèrent au printemps de 1429 [1]. La maison de Rolle était probablement achevée depuis peu, car son architecture datait des premières années du quinzième siècle. Plus tard, en 1453 [2], les mêmes registres nous apprennent que l'ouverture du marché hebdomadaire du samedi était annoncée par la pose d'une bannière de fer, sur *la colonne de l'avant-toit de la maison de noble Jacques de Rolle,* placée en plein quartier commerçant.

Mais ce que nous savons de plus important sur cette demeure, antérieurement à la Réformation, se trouve dans l'inventaire des immeubles de Genève dressé, en 1475, pour servir de base à une estimation générale des biens des Genevois engagés dans la querelle du duc de Bourgogne et qui avaient, de ce chef, à payer aux Suisses une rançon de 26,000 écus d'or. Dans cet inventaire, publié par feu le Dr J.-J. Chaponnière [3], on voit que *la maison qui appartint jadis à noble Jacques de Rolle* est estimée 3,800 florins [4]. Deux chiffres seulement sont supérieurs à celui-ci, l'un (6,000 florins) pour une maison sise à l'angle de la grande rue de Rive et de la place de la Fusterie et appartenant aux héritiers de noble Jean d'Orsières [5], et l'autre (7,000 florins) attribué à la maison de Janin de la Mare, drapier, située à l'angle de cette même rue de Rive et de la rue tendant vers Saint-Pierre [6] (la place du Fort-de-l'Écluse actuellement), soit en face de la maison du Molard. De ceci on peut conclure que l'ancienne demeure de Jacques

[1] Frédéric Borel, *Les foires de Genève au quinzième siècle,* Genève, 1892, in-4, p. 83.

[2] *Ibid.*, p. 279.

[3] *État matériel de Genève pendant la seconde moitié du quinzième siècle,* dans M. D. G., tome VIII, p. 289-432.

[4] *Ibid.*, p. 311 :

« Tenent Bernen. m. vjc.
Dna Aymoneta. m. vc.
Jo. du Peyrat. vijc.
Domus que quond. fuit N. Jac. de Rotulo sita juxta dom. hered. Joh. Pintiv. ex orient. et Plateam communem de Molari ex occident..... 3800 ».

[5] *Ibid.*, p. 312.

[6] *Ibid.*, p. 316.

Digitized by Google

de Rolle n'était pas seulement de belle apparence, mais qu'elle donnait encore un bon revenu. Elle semble avoir été construite par ce noble Jacques de Rolle, personnage important qui fut plusieurs fois syndic ainsi que son fils Jean, et qui reconstruisit l'abside de l'église Sainte-Marie-Madeleine, où l'on voit ses armes sculptées en maint endroit [1]. L'immeuble ne resta pas plus d'un demi-siècle entre les mains de cette famille; l'arrière-petit-fils de Jacques allait s'établir à Soleure vers la fin du XVe siècle, et les Rolle y ont encore des descendants.

Lors du dénombrement de 1475, la maison appartenait à trois propriétaires différents, parmi lesquels M. Frédéric Borel, se basant sur les termes mêmes du registre des estimations [2], signale un groupe de Bernois, des marchands probablement, réunis en collectivité pour la possession de locaux propres à les abriter, eux et leurs marchandises [3]. Le troisième propriétaire, Jean du Peyrat, avait une fille, Catherine, qui épousa, vers 1478, noble Pierre de Pesmes, chevalier, plus tard seigneur de Brandis [4]. C'est ainsi

[1] D'azur à la roue d'or accompagnée en pointe d'un mont de trois copeaux d'argent.

[2] Voy. ci-dessus p. 66, n. 4.

[3] F. Borel, *op. cit.*, p. 98.

[4] Pierre de Pesmes acheta le 13 mai 1482, de Jean-Frédéric de Mülinen, la terre de Brandis dans l'Emmenthal. Elle fut vendue au gouvernement de Berne par Jacques de Montmajeur, comte de Brandis, arrière-petit-fils de Pierre de Pesmes. — De Pesmes porte : d'azur au gonfanon d'or de trois pendants, garnis d'anneaux de même.

La famille de Pesmes possédait de nombreux immeubles; l'un, entre autres, sis *in dicta magna carreria Ripparie a parte venti et superiori*, est estimé, dans l'inventaire de 1475, à 2000 florins et attribué à nobles Jean et Claude de Pesmes (J.-J. Chaponnière, *op. cit.*, p. 315). Cette maison existe encore à la rue des Allemands, n° 30, mais sa façade forme actuellement le côté sud de la cour. L'édifice placé entre cette dernière et la rue est de style Louis XVI. Il n'est pas hors de propos de signaler divers aménagements intérieurs qui ont été apportés à cet immeuble en 1887 : ils ont nécessité le transfert, dans le mur du fond de la cour, d'un bas-relief sculpté, encastré primitivement dans la muraille de droite. Ce mur du fond qui était donc l'ancienne façade, se distingue par deux jolies portes ogivales ornées de moulures en forme de câbles, surmontées de fenêtres carrées décorées d'une façon semblable et par une sorte de niche à accolade qui abrite une source jaillissante. Le bas-relief dont il s'agit représente les armes de Pesmes; l'écu est sommé d'un heaume à tortil portant

Digitized by Google

que la part de J. du Peyrat passa dans la famille de Pesmes ou de Brandis qui paraît avoir possédé un moment toute la maison; mais elle ne la garda pas longtemps, car les Brandis, restés catholiques, durent quitter Genève peu après l'adoption de la Réforme. Leur nom resta cependant attaché à la chapelle qui occupait le rez-de-chaussée de la tour carrée en saillie sur la place; au XVIIIe siècle il existait encore près de là une ruelle de Brandis et, sur le Rhône, des moulins du même nom.

En 1539, la maison du Molard fut acquise par la famille du Villard, l'une des principales de Genève [1]. Le 12 février 1585 [2], les frères Jean et Gabriel du Villard demandent au Petit Conseil l'autorisation de faire peindre leurs armes [3] à la place de celles des Brandis, ce qui leur fut accordé *mesmes en la petite tour sur la chapelle de l'orloge*. Plus tard, en 1591, noble Jean du Villard syndic, l'auteur de la curieuse carte du lac Léman qui se trouve à la Bibliothèque publique, réclame et obtient le transfert de l'horloge qui se trouvait sur sa maison, à l'autre bout de la place, dans la tour d'enceinte où elle est encore maintenant. Dans le courant du XVIIe siècle, la maison redevint la propriété de plusieurs particuliers et, dès lors jusqu'à sa démolition, elle n'a pas cessé d'être divisée.

* * *

Malgré de nombreuses mutilations, l'ancienne demeure de Jacques de Rolle avait conservé son caractère général [4]; c'était

un bras armé d'une épée comme cimier et entouré de lambrequins. On lit au-dessous le millésime 1561, date très postérieure à l'architecture de cette façade qui est des premières années du XVe siècle; il est probable que les Pesmes, malgré leur éloignement de Genève pour cause de religion, avaient conservé tout ou partie de leurs propriétés et qu'ils voulurent affirmer leurs droits en faisant tailler leurs armes.

[1] Archives de Genève, *Minutes du notaire Claude de Compois*, 12me volume.

[2] *Registres des Conseils*, 1585, f° 22.

[3] Du Villard porte : parti au 1er de sable au lion d'or; au 2me coupé au 1er d'argent à la tête de Maure posée de trois-quarts, au 2me de sable à la fasce d'or.

[4] Voy. pour toute la partie descriptive l'explication des planches.

Digitized by Google

un gros bâtiment rectangulaire, flanqué d'une tour de même forme sur sa face principale; une construction secondaire isolée par une cour carrée du premier corps de logis, communiquait avec celui-ci par des galeries. Il est certain que le dernier étage et les toits du premier corps de logis, tels que nous les avons connus, étaient postérieurs aux autres parties de la maison et à la chapelle en particulier. Quant au bâtiment accessoire, les étages en ont disparu à une époque que nous ne pouvons préciser; il n'en restait, lors de la démolition, qu'une tourelle carrée placée à l'angle nord-est de la cour et des caveaux situés au niveau de cette dernière. Les échoppes et les masures accrochées de tous côtés aux flancs de la malheureuse maison dataient des XVIIe et XVIIIe siècles, ainsi qu'un immeuble élevé dans le rectangle laissé libre entre la tour, le corps de logis principal et la maison contiguë (Pl. I et Pl. II, fig. 1).

La véritable porte d'entrée de la maison n'était pas celle qui s'ouvrait sur la place du Molard, mais bien la belle arcade ogivale que l'on voyait à plusieurs mètres en arrière, dans l'allée. Ce passage une fois franchi, on avait la cour devant soi, puis, immédiatement à droite et dans l'angle sud-ouest de la cour, la tourelle de l'escalier de forme polygonale, éclairée par de petites fenêtres carrées. A gauche, se trouvait l'entrée des communs occupant le rez-de-chaussée de l'aile détruite précédemment.

L'intérieur n'avait, du reste, pas moins souffert que l'extérieur. Les pièces, très vastes, furent subdivisées au XVIIe siècle déjà et à chaque étage, en plusieurs chambres; on ouvrit, à tort et à travers, des portes et des fenêtres dans l'épaisse muraille de molasse, tandis que les anciens jours étaient condamnés ou transformés en armoires.

De la décoration de jadis il restait, en somme, fort peu de chose; ce qu'il y avait de plus remarquable était un plafond magnifique qui n'est apparu dans toute sa splendeur que lors de la démolition des cloisons qui transformaient, en un appartement complet, la grande salle du troisième étage, la pièce principale de la maison. Ce plafond reposait sur cinq puissants sommiers de chêne richement moulurés et dont les amortissements étaient ornés de petits écussons qui, malheureusement, ne portaient

Digitized by Google

plus aucune trace de figures[1]; les poutrelles intermédiaires laissaient entre elles des caissons séparés par des liteaux. Les plafonds du premier et du second étage étaient aussi anciens, mais très simples et dépourvus de sommiers (Pl. III, fig. 1, 6 et 7).

Les du Villard, en prenant possession de la maison de Brandis, voulurent lui conserver son caractère de demeure seigneuriale, de *maison-forte*. Nous avons vu qu'ils y firent mettre leurs armes; au XVIIe siècle, ils renouvelèrent la décoration de la grande salle du troisième étage. Nous y avons trouvé, en effet, des vestiges de peinture polychrome appartenant à cette époque, et dont toutes les parois de cette pièce devaient être couvertes. Exécutée très habilement sur les murs mêmes ou sur des boiseries assez grossièrement assemblées, cette décoration rappelait celle du plafond de la grande salle de la Commanderie de Compesières; c'étaient le même dessin largement traité et un système d'ornementation presque identique, des rinceaux élégamment contournés, des fleurs, des fruits, des paysages, quelques figures humaines décoratives, des arcs, des moulures et des filets autour des fenêtres et des portes, le tout dessiné en noir et peint de couleurs vives sobrement modelées. Nous avons pu sauver quelques-unes des planches peintes qui, arrachées violemment des murs qu'elles recouvraient et jointes tant bien que mal, avaient servi à élever de légères cloisons, lors de la division en appartements (Pl. IV, fig. 1).

Dans le reste de l'édifice il n'y avait plus rien d'intéressant, si ce n'est un certain nombre de ces liteaux minces et plats, dits couvre-joints, fixés au plafond du premier étage et peints grossièrement à l'aide de poncifs; les uns portaient les armes de Savoie alternant avec des lacs-d'amour, les autres celles de Savoie et de Genevois séparées par des croix obliques tracées en noir; ceci, au moins, était un reste de l'ancienne décoration (Pl. IV, fig. 2 et 3). En plusieurs endroits, on voyait des frag-

[1] Ce plafond, qui rappelle beaucoup celui de la salle des Armures (provenant de la maison Auzias aujourd'hui démolie, rue du Rhône), a été acquis par la Ville; il a longtemps séjourné sous l'ancien Arsenal; maintenant il git dans les terrains vagues des Casemates où il achève de se détériorer.

Digitized by Google

ments de papiers de tapisserie de différents styles, Louis XVI, Empire, Restauration, etc., superposés et formant d'épaisses couches. Les plus curieux de ces fragments, ceux qui ont pu être décollés, ont été achetés par un amateur de notre ville. Le plafond du rez-de-chaussée du corps de logis principal était décoré de rosaces variées, en papier peint, appartenant à l'époque Louis XVI et formant le centre de caissons peints en jaune, du plus mauvais goût.

La décoration sculptée consistait en moulures plus ou moins riches. Nous avons dit que la plupart des fenêtres avaient été murées, mais quelques-unes d'entre elles étaient restées intactes sous les aménagements modernes; c'était le cas, en particulier, pour celles de la grande salle du troisième étage, éclairée par sept grandes fenêtres s'ouvrant sur la rue de la Croix-d'Or, la place du Molard et la cour de la maison; cinq de ces baies étaient géminées et à croisillons, disposition charmante que l'on

Fig. 1.

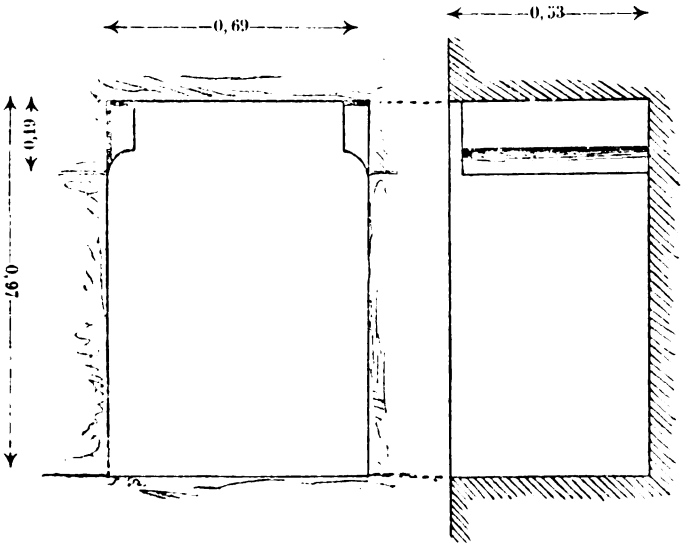

remarque dans un grand nombre d'édifices de l'ancien diocèse de Genève (Pl. III, fig. 1 et 3). Les portes étaient toutes carrées et sans ornement; aucune trace, ni aux portes ni aux fenêtres, de

Digitized by Google

ces linteaux à accolades si fréquents chez nous, mais postérieurs à la construction de Jacques de Rolle. Toutes les saillies, corniches, tablettes de fenêtres, meneaux, etc., étaient moulurées; la corniche

Fig. 2.

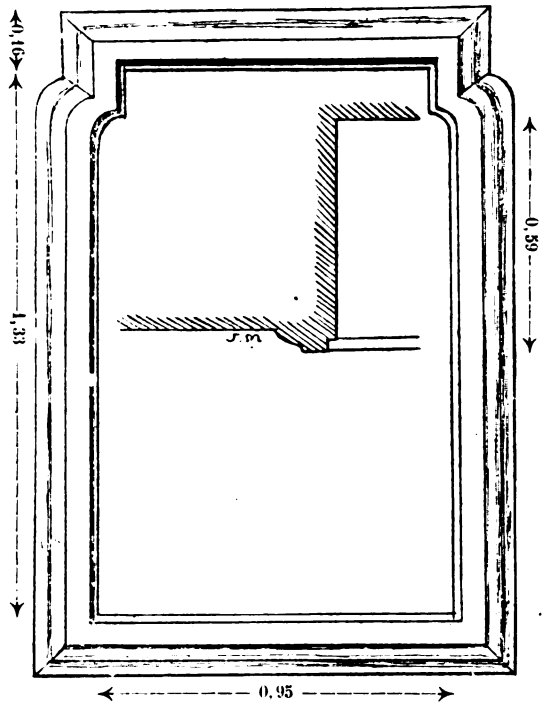

de la tour était garnie de petits modillons très simples (Pl. II, fig. 3). A l'intérieur, se trouvaient plusieurs placards creusés dans l'épaisseur des murs [1] (Fig. 1 et 2), quelques-uns encadrés d'un épais boudin et tous de formes rectangulaires et à corbeaux.

* * *

Nous n'avons pas encore parlé de la chapelle, située au rez-de-

[1] Au troisième étage les murailles extérieures avaient encore près de 80 centimètres d'épaisseur.

Digitized by Google

chaussée de la tour, et absolument indépendante du reste de l'édifice, dont elle était, assurément, la partie la plus curieuse et la plus ancienne.

Placée sous le vocable de sainte Catherine par son fondateur Jacques de Rolle, elle avait son entrée sur la face sud de la tour (soit sur la grande rue de Rive, *magna carreria Ripparie),* dont elle occupait entièrement le rez-de-chaussée; on y accédait par un degré de trois ou quatre marches aboutissant à une terrasse, longue et étroite, qui bordait le petit côté méridional de la tour et sur laquelle s'ouvraient deux portes : l'une percée dans la muraille occidentale de la maison et servant au passage de ses habitants, l'autre donnant directement accès dans la chapelle. Nous avons retrouvé des traces de la première, entre autres la base de l'un des jambages (Pl. II, fig. 6); quant à la seconde, presqu'intacte sous des boiseries modernes, c'était une jolie baie ogivale bien moulurée [1] (Pl. II, fig. 4 et Pl. V, VI et VII).

Jusqu'au moment de la démolition, rien ne pouvait faire soupçonner l'existence, dans cette tour, d'un local affecté au culte, si ce n'est les deux contreforts que l'on apercevait aux angles, derrière une échoppe, et qui impliquaient nécessairement une voûte. Mais une voûte n'abrite pas toujours une chapelle; il a fallu l'apparition de la porte en ogive et, plus tard, la découverte d'autres parties caractéristiques pour donner pleine et entière confirmation aux documents qui établissaient l'existence d'une chapelle en cet endroit. Il n'en est, du reste, pas fait mention dans le dénombrement de 1475, qui tient compte de toutes les chapelles particulières existant en très grand nombre à Genève.

Les gens qui ont si soigneusement utilisé la place dans la Maison du Molard trouvèrent moyen de faire deux locaux distincts dans la chapelle, en la partageant, dans le sens de la hauteur, par un plancher; ils détruisirent la voûte, murèrent la fenêtre primitive et en percèrent d'autres, plus appropriées à la nouvelle destination de ce lieu qui devint alors un dépôt de marchandises. Un grattage attentif des murs nous a permis de nous rendre

[1] La disposition des pierres placées au-dessus de cette porte permet de supposer que des armoiries ou une sculpture quelconque la surmontaient. Elle était en outre protégée par un auvent triangulaire.

Digitized by Google

un compte exact de la disposition ancienne de cette minuscule église, composée d'une seule et unique travée. Elle était éclairée par une vaste baie ogivale à meneaux, d'un bon style du commencement du XVe siècle, ouverte dans la façade de la tour, sur la place, à gauche de l'entrée de la chapelle et surmontée d'un oculus ovale placé horizontalement (Pl. VI et VII). En déblayant avec soin les matériaux qui avaient servi à murer cette fenêtre, nous avons retrouvé de nombreux fragments sculptés appartenant aux nervures de la voûte et à la décoration même de la baie, tels qu'une partie de culot (Pl. II, fig. 8), des moulures, etc.; l'un des crochets inférieurs des meneaux était complet et encore en place [1], et gardait dans un de ses recoins un seul et unique petit morceau de verre rouge, dernier débris du vitrail. Deux autres fenêtres sans forme bien caractérisée, placées à droite et à gauche de la baie principale, mais murées aussi, paraissaient cependant antérieures à la destruction de la voûte et à la pose du plancher intermédiaire; elles peuvent avoir été percées après la Réformation, lorsque la chapelle eut été désaffectée.

A l'extérieur, la fenêtre était abritée, comme la porte, par un auvent pyramidal, et c'est probablement à l'un des piliers de cet auvent qu'il est fait allusion dans le livre de comptes de 1453 [2]. Cela devait former jadis un ensemble que nous avons essayé de représenter (Pl. VII); la porte avec ses belles moulures, les deux contreforts d'angles terminés par un chaperon à deux rampants et ornés, à mi-hauteur, d'une épaisse corniche, la fenêtre aux délicates découpures dénotaient les soins apportés, par les architectes et maîtres maçons de Jacques de Rolle, à la construction qui leur avait été confiée.

Le tracé de la voûte, en ogive un peu surbaissée, a pu être reconstitué; mais il n'a pas été possible de rétablir le profil exact des nervures et des arcs formerets, ni leurs amortissements. La configuration de la chapelle a été entièrement restituée quand on a mis au jour l'emplacement de l'autel situé en face de la grande fenêtre et orienté selon les exigences du culte catholique; il était surmonté d'un retable sculpté en molasse, et abrité par un gros arc de décharge en cintre surbaissé; ce dessus

[1] Déposé aujourd'hui au Musée épigraphique.

[2] Voyez ci-dessus p. 66.

Digitized by Google

d'autel se compose d'un arc trilobé à crochets, en accolade très fermée, presque ogival, et orné de moulures et de feuilles bien travaillées [1] (Pl. VIII). Le massif même de l'autel avait disparu complètement. La chapelle était évidemment peinte, ainsi que tous les édifices religieux du moyen âge; nous avons retrouvé, en effet, de nombreuses traces de peinture bleue dans la partie supérieure des murs, et d'un enduit de couleur foncée, impossible à déterminer, sur la partie basse, en particulier autour de l'autel; là devait exister une fresque dont l'épaisse couche de mortier seule subsistait. Les fragments de nervures retrouvés étaient peints en rouge et en vert.

Le sol, enfin, était recouvert d'un dallage en molasse reposant directement sur un lit de béton. Sous la chapelle se trouvait un caveau voûté en berceau-ogive, dallé en molasse et éclairé par un petit soupirail rectangulaire percé au-dessous de la fenêtre de la chapelle; l'entrée se trouvait au rez-de-chaussée du grand corps de logis. Une fouille faite avec soin dans ce caveau n'a donné aucun résultat; un historiographe de notre ville avait cependant imprudemment avancé qu'il possédait les preuves certaines de l'existence d'un tombeau en ce lieu; ceci était bien difficile à admettre, car nos ancêtres n'auraient jamais placé une sépulture aussi près du lac qui s'avançait, on le sait, jusqu'aux Rues-Basses. La Maison du Molard n'avait du reste pas d'autre cave, si ce n'est trois caveaux placés en enfilade au rez-de-chaussée du bâtiment secondaire, et les fondations étaient partout peu profondes.

* * *

Les trouvailles faites pendant les travaux de démolition, indépendamment des découvertes architecturales proprement dites, se réduisent à quelques pièces de monnaie sans valeur, un 30 kreuzer de Berne du XVIIe siècle, un 4 centimes de Genève de 1839, un jeton anglais, etc., à des fragments d'imprimés et de livres de comptes du siècle dernier, à une bourse en soie verte et à deux parchemins, actes notariés du XVe siècle, complètement effacés, trouvés dans la charpente de la tour. Ce que l'on a recueilli de plus intéressant a été le claveau central d'une arcade recon-

[1] Déposé aujourd'hui au Musée épigraphique.

Digitized by Google

struite par Jean du Villard à côté de la grande porte d'entrée, devant l'un des caveaux du rez-de-chaussée qu'il avait transformé en boutique, et portant ses initiales, sa marque commerciale et la date 1576[1] (Pl. II, fig. 2). L'une des girouettes de la tour, ornée d'un petit drapeau en métal découpé et jadis peint, a été déposée au Musée archéologique.

Nous nous sommes un peu étendu sur ce sujet, car il nous semblait fâcheux qu'un édifice aussi remarquable disparût sans laisser d'autres traces que les quelques articles de journaux que nous lui avions consacrés[2] et des souvenirs personnels plus ou moins précis. Nous aurions aimé que la chapelle au moins fut épargnée et reconstruite, après avoir été soigneusement démolie, en quelque endroit de la ville. Ce vœu n'a pas été réalisé; seules, la grande porte d'entrée et la porte de la chapelle ont été achetées par un amateur éclairé et réédifiées dans sa propriété. C'est tout ce qui reste, avec quelques fragments au Musée épigraphique, au Musée archéologique ou en notre possession, de la maison de Jacques de Rolle qui fut l'une des plus belles de Genève, en un des plus riches quartiers de cette ville; sa construction massive, si elle n'eût point souffert des outrages des hommes, eût défié les injures du temps.

ANCIENNE HALLE A LA RUE DU MARCHÉ

Feu le Dr J.-J. Chaponnière avait signalé, dans une séance de la Société d'histoire et d'archéologie, l'existence de « voûtes ogivales » dans une allée des Rues-Basses[3]. L'immeuble au rez-de-chaussée duquel se trouvait ces voûtes, ainsi qu'une maison contiguë, ont été démolis, dans l'hiver de 1888, pour faire place à de nouvelles constructions.

[1] En notre possession.

[2] Voy. *Journal de Genève*, nos du 28 juin et du 26 juillet 1889.

[3] Séance du 22 mars 1838; voy. Édouard Favre, *Mémorial des cinquante premières années de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, Genève, 1889, in-8, p. 25.

Digitized by Google

Le n° 13 de la rue du Marché comportait, avant sa réédification, deux corps de logis placés à la suite l'un de l'autre et desservis par un seul escalier extérieur élevé dans une cour centrale. L'allée traversait entièrement et dans le sens de la longueur, les deux bâtiments, pour aboutir à une seconde cour d'où elle se prolongeait jusqu'à la rue du Rhône. C'est, du reste, la disposition de la plupart des maisons comprises entre cette artère et les Rues-Basses. L'un des corps de logis était une maison du XVIIIe siècle totalement dépourvue d'intérêt; mais il n'en était pas de même de l'autre, dont le premier étage possédait encore quelques fenêtres à linteaux en accolades, décélant une construction ancienne.

L'allée sombre et étroite dans cette partie de l'édifice était obstruée, à gauche, par de grosses retombées de voûtes, cela même qui avait attiré l'attention du Dr Chaponnière. Il était facile de voir que ces fragments appartenaient à un système complet de voussûre et que le passage avait été pris, à une époque indéterminée, sur la largeur d'une vaste salle, en élevant, parallèlement à la muraille longitudinale de celle-ci, une paroi légère.

Lorsque les cloisons intermédiaires qui encombraient ce rez-de-chaussée et la paroi de droite de l'allée eurent été détruites, les voûtes sont, en effet, apparues intactes. Elles abritaient un local long et étroit et se composaient de trois travées ogivales, avec nervures, arcs doubleaux et arcs formerets, élevées de 4^m,10 à 4^m,15 au-dessus du sol grossièrement pavé. Les ogives étaient fort peu sensibles et les arcs formerets presque à plein cintre.

Il n'y avait aucune ouverture dans les deux murailles longitudinales; la porte primitive devait être percée dans la paroi transversale sud donnant sur la première cour et refaite à une époque relativement récente. La seule fenêtre ancienne se trouvait dans la muraille transversale nord; c'était une petite baie carrée et munie d'un chanfrein.

Tout cela, du reste, taillé en molasse et sans aucune décoration; les différents arcs, simplement chanfreinés, se réunissaient, aux huit retombées, en un seul faisceau terminé en pointe à quelques centimètres du sol, exhaussé probablement depuis la construction des voûtes. Les murailles, construites en cailloux, en tuf et en blocs de toute nature, avaient été revêtues anciennement d'une épaisse couche de mortier. Le rectangle formé par cette salle n'était pas

Digitized by Google

très régulier : il avait 19m,50 de longueur d'un côté, et 19m,04 de l'autre sur une largeur de 5m,65 et de 5m,50. Chaque travée avait en moyenne 6 mètres de long d'axe en axe. Les parties supérieures de la maison étaient modernes et la construction primitive ne devait pas être élevée de plus d'un étage.

On peut supposer que ce local était une des nombreuses halles élevées aux alentours du Molard, centre commercial de Genève au moyen âge; ces halles furent successivement agrandies dans le courant du XVe siècle [1]; c'était la seule construction de ce genre et de cette époque qui nous restât et si elle ne présentait, en somme, aucune particularité remarquable, il était bon d'en conserver au moins le souvenir.

PASSAGES SOUTERRAINS A SAINT-ANTOINE

PIERRE TOMBALE DE GONRARD WILLEMAND

On a mis au jour, dans le sous-sol du bâtiment [2] de l'École lancastérienne contiguë au Collège de Saint-Antoine et démolie pendant l'été de 1889, une galerie, soit poterne, voûtée en berceau plein-cintre et se dirigeant de l'ouest à l'est. La date 1696 [3] était gravée au-dessus de l'entrée, garnie encore de gonds pour une solide porte. Large de 2m,60 sur 3 mètres de hauteur, ce passage était coupé brusquement, au bout de 30 mètres environ, par le mur de soutènement tout moderne qui sépare la partie basse de la cour du Collège du préau de l'École des garçons de la rue de Malagnou.

L'ancienne enceinte, dite des Réformateurs, ne protégeait plus efficacement la ville à la fin du XVIIe siècle et l'on songea alors

[1] Voy. F. Borel, *op. cit.*, passim.

[2] Construit en 1822.

[3] La clef de voûte sur laquelle était gravée ce millésime est actuellement au Musée épigraphique.

Digitized by Google

à améliorer le système suivi par les ingénieurs du XVIe siècle. Le front de Saint-Antoine ne subit que des modifications partielles, la Chambre des fortifications se bornant à faire renforcer certains points. On éleva, entre autres, dans l'oreillon gauche du bastion de Saint-Antoine, un petit ouvrage destiné à remplacer cet oreillon par un flanc droit; le couronnement en était moins élevé que celui du bastion même et était garni, comme lui, de trois embrasures pour le canon, formant une batterie basse. Pour pénétrer dans cet ouvrage, tout extérieur, il fallut percer la courtine et construire cette poterne qui, en droite ligne et par une pente insensible, donnait un accès suffisant pour l'artillerie. Le passage est aujourd'hui comblé et enfermé dans les fondations d'un nouveau bâtiment d'école.

* * *

Peu de temps après la découverte de la poterne que nous venons de décrire, on a trouvé une nouvelle galerie souterraine, creusée un peu plus bas que la première et de la même époque qu'elle; il ne s'agit cette fois que d'un simple canal ou égout, voûté de même en berceau plein-cintre et servant à déverser dans le fossé les eaux du front de Saint-Antoine et de la partie avoisinante de la ville.

Ce canal[1] s'ouvrait dans une sorte de puits carré, au centre du préau de l'École lancastérienne et à 3 mètres environ au-dessous du niveau du sol; il descendait de là, obliquement et en pente douce, jusqu'au niveau de la rue de Malagnou où il débouchait à coté du hangar des pompes à incendie. Les eaux y étaient amenées par différents conduits, qui n'existaient plus en 1889; l'entrée, fermée jadis par une vanne glissant dans des rainures de roche, était encore intacte.

Mais cette galerie aurait présenté moins d'intérêt encore que la première si son dallage, entièrement en roche, n'avait attiré notre attention. On sait que les gens des XVIIe et XVIIIe siècles employèrent sans aucun scrupule, comme matériaux de construction, les pierres tombales du moyen âge ou les blocs de roche, si

[1] Longueur 18^m,25, largeur 0^m,75, hauteur 1^m,30.

Digitized by Google

bien taillés, sur lesquels les Romains gravaient leurs inscriptions; et ici encore ils n'avaient eu garde de se priver d'un tel secours. Nous avons trouvé, en effet, sous une épaisse couche de terre et de déblais, un fragment d'inscription gothique, large de 1m.04 et long en moyenne de 85 centimètres. La gravure en est fort bien conservée; c'est la partie supérieure d'une dalle tumulaire[1] ne représentant pas même la moitié du monument complet. On voit, au centre, un chapeau de chanoine gravé au-dessus de l'image du défunt dont il ne reste, sur notre fragment, que l'extrême sommet du crâne. Le pourtour est occupé par l'inscription, en beaux caractères gothiques minuscules, avec les initiales seules en majuscules : nous n'en possédons que le commencement et la fin, qui contiennent, il est vrai, les points essentiels soit le nom et la date de la mort du personnage. Les traits gravés contiennent encore les restes d'un mastic brun qui servait, selon l'usage, à mettre le dessin en évidence. Voici ce texte qui commence sur le petit côté supérieur de la dalle :

1° ✠ Hic iacet vir vend' dns[2]
2° Gonrardus Willemad ap. . . . . .
3° . . . . . .
4° . . . . . o 1529 requescat i pace.

(Hic jacet vir venerandus dominus Gonrardus Willemand ap(ostolicus protonotarius)..... (ann)*o 1529. Requiescat in pace.)*

Les *Registres des Conseils* et ceux *du Chapitre*[3] nous donnent quelques renseignements sur ce Gonrard ou Conrad Willemand. Dans la séance du 22 janvier 1529[4] du Conseil de la Communauté genevoise, on exposait que *Dominus Gonrard Wideman* supplie que la prébende et le canonicat laissés vacants par la

[1] Déposée aujourd'hui au Musée épigraphique.

[2] Ces caractères, tout en étant préférables à des types romains, ne ressemblent que vaguement à ceux de l'inscription.

[3] Archives de Genève.

[4] *Registres des Conseils*, 1529, f°s 164 et 166.

Digitized by Google

mort du chanoine Alexis de Cherena, curé de Chambéry, lui soient accordés. Les membres du Conseil se montrèrent d'autant plus disposés à soutenir les prétentions du demandeur que le Chapitre avait dès longtemps promis une stalle à Jacques de Savoie, bâtard du comte de Genevois, malgré la ferme volonté des syndics qui « ne veullent souffrir que bastars ny estrangiers soyent esleuz ny receu en ladite dignite sans le sceu et vouloyr de la cite pour evyter les esclandres que par se ont este par le passe et pour le bien publicque de la dite cite[1]. » De plus, G. Willemand était bernois et recommandé probablement par MM. de Berne; il n'en fallait pas davantage, à cette époque, pour devenir un protégé du Conseil, envers et contre tous. On décida donc d'appuyer la demande de G. Willemand auprès du Chapitre, en exposant nettement à ce corps la manière de voir du Conseil.

Mais le Chapitre, trop pressé, procédait justement à l'installation de Jacques de Savoie[2] pendant que l'on discutait en Conseil sur la demande de notre chanoine. Les syndics protestèrent, et G. Willemand fut enfin pourvu d'un canonicat[3], avec cette réserve toutefois, que la prébende d'A. de Cherena resterait attribuée à Jacques de Savoie et qu'il jouirait seulement des émoluments et des distributions quotidiennes. La prochaine prébende vacante devait être donnée à G. Willemand, mais il mourut deux mois après son élection[4], n'ayant assisté qu'à une seule réunion du Chapitre, celle du 1er février 1529[5].

On peut s'étonner de la précipitation avec laquelle le Chapitre installait un nouveau chanoine. En effet, A. de Cherena prenait encore part au chapitre du 15 janvier[6] et son successeur était reçu le 22 du même mois. Mais il ne faut pas oublier que le clergé de Genève était, en 1529 déjà, en pleine désorganisation; une partie des chanoines ne résidait plus dans la capitale du diocèse et ils furent, à plusieurs reprises, en lutte ouverte avec leurs collègues restés attachés à la Cathédrale. L'évêque lui-même

[1] *Journal du syndic Jean Balard*, dans M. D. G., t. X, p. 193.

[2-3] *Registres du Chapitre*, 1529.

[4] Le chanoine J. Mercier, *Le Chapitre de Saint-Pierre de Genève*, Annecy, 1890, in-8, p. 173.

[5-6] *Registres du Chapitre*, 1529.

Digitized by Google

donnait l'exemple de la défection et l'on comprend que le Chapitre, réduit de plus de moitié et incapable de résister, spirituellement et temporellement, aux idées nouvelles, désirait à tout prix combler les vides survenus dans ses rangs. Il était, du reste, harcelé par les syndics, par de simples citoyens même, qui lui demandaient une stalle pour tel ou tel de leurs protégés[1].

G. Willemand ne paraît avoir joué aucun rôle important. Il n'est fait mention de lui ni dans l'obituaire de la Collégiale de Saint-Vincent de Berne dont il était chanoine et chantre[2], ni dans celui de Saint-Pierre qui s'arrête, il est vrai, à l'an 1522, probablement avant l'arrivée de G. Willemand à Genève. Le syndic Balard et les registres que nous avons cités font seuls mention de ce personnage; et Balard en parle dans son *Journal* surtout à cause de la protestation des magistrats genevois.

C'est une bonne fortune que l'une, au moins, des dalles de ce canal ait été placée avec la gravure en dehors; elle est venue augmenter la série, si intéressante déjà, des pierres tombales de nos chanoines conservées au Musée épigraphique. Il est certain que si nous avions pu faire retourner le dallage entier, nous aurions eu le reste de l'épitaphe de G. Willemand et d'autres monuments encore. Cet égoût devait être pavé d'inscriptions funéraires[3].

RÉPARATIONS AU COLLÈGE DE SAINT-ANTOINE

Dans le but d'agrandir les locaux affectés à l'enseignement et de les pourvoir d'installations modernes, on a complètement transformé les anciens et précieux bâtiments du Collège de Cal-

[1] Cet état de trouble du Chapitre a été fort bien démontré par M. le chanoine J. Mercier *(op. cit.)* auquel nous sommes redevable de plusieurs indications précieuses; qu'il nous permette de lui exprimer ici notre sincère gratitude.

[2] *Registres du Chapitre*, 1529.

[3] Nous avons signalé dans le *Journal de Genève*, nos du 25 août et du 18 septembre 1889, la découverte de ces deux passages.

Digitized by Google

vin. Quelle qu'ait été l'urgence des modifications apportées au vieil édifice, nous ne pouvons nous empêcher de déplorer un fait aussi regrettable.

Le Collège méritait une part de cet intérêt si légitime qu'excite l'œuvre entreprise à Saint-Pierre; les deux monuments nous sont chers par de communs souvenirs : si l'on a vu en Saint-Pierre (à l'exclusion des traditions du moyen âge qui n'intéressent qu'un petit nombre d'élus) le berceau de cette religion réformée qui assura notre indépendance, le dernier asile d'illustres infortunes, le Collège et l'ancienne Bibliothèque devaient être compris dans le même sentiment de respect. C'était le cas de se souvenir de ces paroles de Gustave Revilliod : « ..... s'il m'était permis d'émettre ici un humble vœu, c'est que le bâtiment actuel de la Bibliothèque publique, veuf des richesses qu'il contient, ne soit néanmoins pas détourné de sa situation primitive, et demeurant Bibliothèque du Collège, *respecté dans son intégrité, soit conservé à l'admiration de nos descendants,* comme le monument le plus caractéristique d'une époque à jamais glorieuse pour Genève [1]. »

* * *

Il est évident que nos ancêtres ne nous ont point transmis les bâtiments du Collège de Saint-Antoine tels qu'ils furent élevés au XVIe siècle; ils y ont apporté de notables changements, mais il subsistait assez de la construction primitive pour permettre une restauration complète et sérieuse.

Dans la première moitié de ce siècle, indépendamment de modifications intérieures plus ou moins importantes, on avait ajouté déjà la petite aile du nord, vulgaire bâtisse que les derniers travaux ont respectée, et transformé complètement les fenêtres du rez-de-chaussée des ailes anciennes, qui furent remplacées par de larges arcades en roche dépourvues de caractère. Nouvelles réparations après le transfert de la Bibliothèque aux Bas-

[1] *Mémorial des séances du Conseil municipal de la ville de Genève,* 47e année, Genève, 1890, in-8, p. 370. Ce passage est extrait d'une lettre datée de Varembé, le 6 février 1868, par laquelle G. Revilliod offrait au Conseil administratif une somme de cent mille francs pour aider à l'édification de la nouvelle Bibliothèque.

Digitized by Google

tions : c'est à ce moment que les curieuses colonnes en bois sculpté de la grande salle du premier étage ont été déplacées[1] ou mutilées lorsqu'il n'a pas été possible de les enlever. Enfin pour achever l'œuvre de destruction, un vaste plan de *restauration* fut élaboré en 1885 et mis à exécution dans les années suivantes.

Dès le printemps de 1886, les planchers du bâtiment central ont été surélevés, ce qui a entraîné la transformation complète des jours. Les façades ont été ainsi profondément modifiées; celle de la cour est méconnaissable, bien que le double perron ait été épargné dans ses grandes lignes; il est actuellement surchargé d'un pesant clocheton dans lequel l'horloge a été transportée. Les fenêtres du premier étage ont fait place à une galerie vitrée, en tuf, en bois et en pierre de Neuchâtel; il n'y a pas jusqu'aux armoiries de la République, surmontant le délicieux portique, qui n'aient été déplacées.

En 1888, on s'est attaqué à l'aile sud qui a été prolongée jusqu'à front du mur de la prison. Non-seulement il n'y reste plus rien des anciens aménagements intérieurs, mais les murs mêmes ont été refaits, et toujours avec cette pierre jaune de Neuchâtel, d'un si fâcheux effet. Les profils des moulures primitives ont cependant été appliqués aux nouvelles parties sculptées. Le bâtiment ainsi allongé est terminé aujourd'hui par une façade à pignon, agrémentée de pauvres armoiries de Genève; il a la prétention, non justifiée, de rappeler l'ancien style de l'édifice.

Les toits eux-mêmes, si pittoresques, ont été remaniés, l'inclinaison en a été changée, et les belles lucarnes de jadis ont été remplacées par d'autres. Toutes les lignes architecturales ont donc été transformées, les matériaux anciens remplacés; vraiment il est difficile d'appeller cela une restauration.

Seuls, de la construction du XVIe siècle, les deux perrons ont été conservés; celui de l'aile sud a même été remis à neuf et le fameux bas-relief nettoyé, l'autre, plus endommagé encore, a été laissé tel quel; dans peu d'années il n'en restera rien, si l'on n'a soin de le mettre à l'abri des déprédations des écoliers. Et que l'on n'oublie pas qu'il s'agit non-seulement d'un noble souvenir

[1] Deux d'entre elles sont déposées au Musée archéologique.

Digitized by Google

historique, mais encore d'une œuvre architecturale de grande valeur.

L'hygiène a certainement trouvé son compte dans cette transformation; il n'en sera pas de même pour l'art et l'histoire. Si l'on a gagné un peu de place, on a perdu un véritable joyau, que de stériles regrets ne nous rendront pas.

* * *

Ces travaux n'ont amené aucune trouvaille intéressante, si ce n'est celle d'un fragment d'inscription romaine d'une époque dif-

Fig. 3.

ficile à préciser (fig. 3) [1], gravée sur une dalle de roche, découvert le 22 avril 1888, en creusant un canal près de la loge de l'huissier du Collège. Il n'y a pas grand chose à en tirer; c'est probablement une partie d'inscription funéraire, érigée par un personnage inconnu aux mânes de son frère; on ne peut en lire que le mot (F)RATRIS et, au-dessous, le P habituel, abréviation de POSUIT. La ligne supérieure a laissé trop peu de traces; on n'y reconnaît qu'un N et les jambages informes de trois autres lettres, mais cela ne suffit pas pour restituer le texte complet.

Plus récemment, en creusant les fondations d'un nouveau bâti-

[1] Déposé au Musée épigraphique.

Digitized by Google

ment sur l'emplacement de l'École lancastérienne (1891), on a trouvé quelques monnaies de Savoie et deux ou trois jetons, le tout sans valeur aucune.

RESTAURATIONS DE LA CHAPELLE DES MACCHABÉES

ET DE

L'ANCIENNE CATHÉDRALE DE SAINT-PIERRE

Notre ancienne Cathédrale[1] subit en ce moment une restauration qui sera complète quelque jour. L'œuvre entreprise est des plus populaires; la Ville, propriétaire du monument, y consacre d'importants crédits et des ressources considérables y sont affectées par une association constituée *ad hoc*.

Il nous paraît intéressant de donner un aperçu de ces travaux, une sorte de journal, sans commentaires, de la restauration et des découvertes auxquelles elle a donné lieu, car les deux notices publiées par l'association dont nous parlions tout à l'heure sont fort brèves[2].

LA CHAPELLE DES MACCHABÉES

Nous n'avons pas à faire ici l'historique de cette construction ou à rechercher l'origine exacte de son attribution aux frères Macchabées; une description architecturale n'est pas non plus nécessaire. Bornons-nous à rappeler que la chapelle, placée sous le vocable de Notre-Dame et communément appelée chapelle du Cardinal, fut construite dans les premières années du XVe siècle, spécialement en vue, à ce qu'il semble, d'abriter la dépouille mortelle de son fondateur, l'un des plus grands personnages de

[1] Nous avons fréquemment entendu de nos concitoyens s'étonner de ce terme d'*ancienne Cathédrale;* ce terme est juste, car Saint-Pierre n'est plus une Cathédrale, depuis que cette église a cessé d'être le siège d'un Évêché.

[2] *Saint-Pierre ancienne Cathédrale de Genève,* 1er fascicule, Genève, 1891, in-4, p. 115 et 2e fascicule, Genève, 1892, in-4, p. 143.

Digitized by Google

l'Église : nous avons nommé le cardinal Jean de Brogny, élu évêque de Genève en 1423 et mort en 1426.

Le collège de chanoines et de prêtres qui desservait la chapelle fut le dernier à quitter Genève, en 1535; il avait toujours entretenu avec le gouvernement et la population d'excellents rapports. On prêcha, pendant quelques temps, la religion nouvelle dans la chapelle abandonnée [1], puis la Seigneurie en fit un dépôt de sel, de poudres et salpêtres; de là une humidité permanente qui eut bientôt fait de ronger les murailles et, traversant le mur mitoyen, d'attaquer les piliers du bas-côté méridional de Saint-Pierre. Plus tard, en 1670, les auditoires de l'Académie trouvèrent un asile en ce lieu; la chapelle fut, pour cela, divisée en trois étages, percée d'ouvertures singulières, mutilée de toutes manières, exposée enfin aux ravages d'une jeunesse peu respectueuse. Il fut même question, dans le cours du siècle dernier et dans les premières années de celui-ci, de raser entièrement ce qui n'était plus qu'une lamentable ruine. On ne peut donc s'étonner de l'état désastreux dans lequel se trouvaient les Macchabées lorsque commencèrent, en 1878, les travaux de réfection.

En 1846, Blavignac, vivement préoccupé de la conservation de nos antiquités nationales, avait préparé un vaste projet de restauration, embrassant Saint-Pierre et les Macchabées. Il y eut un commencement d'exécution à Saint-Pierre; mais on ne fit rien à la chapelle de Jean de Brogny, et par bonheur, car Blavignac, malgré son zèle et sa science, n'était pas qualifié pour mener à bien une restauration importante. Cependant l'attention des autorités municipales avait été éveillée [2]; le vieil édifice parut digne

[1] « Messre. Bernardin de Sesnaz. Lequel est homme scavant et desire prescher publiquem[t] la parolle de Dieu en langue italienne. Surquoy resoluz que il luy soyt ballie plache de prescher à St Pierre en la Chappelle du Cardinal pour ung peult de temps et dempuys pourra estre mys à St Gervais. » *Registres des Conseils*, 28 octobre 1542. — Il s'agit ici du fameux Bernardin Ochino, de Sienne. — « La Chappelle du Cardinal laquelle Mons. Calvin a requis la leurs bailler pour tenir leurs congregations (les ministres). Arresté de visite à cause de la monition et en après si le lieu est comode, leurs soyt bailler. » *Ibid.*, 13 juillet 1545. (Communications de M. Alfred Cartier). Les Macchabées étaient donc déjà utilisés en 1545, comme dépôt de munitions.

[2] « A la restauration de Saint-Pierre se lie naturellement celle de la

Digitized by Google

d'intérêt et lorsque, trente ans plus tard, il s'agit d'en rétablir l'ancienne splendeur, anéantie par trois siècles de dégradations, il n'y eut qu'une voix, à Genève, pour encourager cette excellente entreprise.

* * *

Viollet-le-Duc, prié par le Conseil administratif d'élaborer de nouveaux plans, reconnut immédiatement la valeur architecturale de l'édifice. Ses projets, admirablement exécutés, ne satisfirent pas complètement la commission du Conseil municipal chargée de suivre cette affaire [1]. L'illustre architecte n'avait pu étudier la chapelle suffisamment à fond, encombrée qu'elle était de cloisons et de planchers; il ne put connaître certains détails que les fouilles et les travaux de déblaiement mirent au jour plus tard et adopta un style ogival moins lourd assurément que celui de nos contrées, mais appartenant plus spécialement à l'Ile-de-France et déplacé, par conséquent, aux Macchabées. Préoccupé en outre de la ressemblance générale de ce monument avec la Sainte-Chapelle de Paris, Viollet-le-Duc prévoyait, dans son projet, une flèche qui certainement n'a jamais existé et différentes modifications aux combles et à la salle capitulaire occupant le haut de l'édifice; ces embellissements ne furent, avec raison, pas agréés. Viollet-le-Duc mourut peu de mois après (17 septembre 1879), laissant un vide irréparable dans les rangs des archéologues.

L'œuvre de la restauration ne fut cependant pas arrêtée. Le Conseil municipal ayant voté les fonds nécessaires [2], les tra-

chapelle des Macchabées, que la main de l'homme, plus encore que le temps a défigurée. On doit admettre que cette chapelle doit être rendue à sa destination première et débarrassée des constructions hideuses qui la déparent. » Extrait d'un rapport du Conseil administratif, du 11 octobre 1847, concernant la restauration de Saint-Pierre. *Mémorial des séances du Conseil municipal de la Ville de Genève*, 41e année, 1884, in-8, p. 300.

[1] La Commission était composée de MM. André Bourdillon, conseiller administratif, Hippolyte Gosse, qui a consacré son vaste savoir à la restauration des Macchabées, Golay, Lullin et Cherbuliez, conseillers municipaux.

[2] Séance du 4 janvier 1878. *Mémorial des séances du Conseil municipal de la ville de Genève*, 34e année, Genève, 1877, in-8, p. 376 et 402.

Digitized by Google

vaux commencèrent dès les premiers mois de 1878, sous la direction de M. l'architecte Eugène Mercier, auquel le Conseil administratif avait confié cette tâche difficile. Malheureusement, la mort vint arracher M. Mercier à son œuvre avant même que le déblaiement de la chapelle fût terminé et qu'il ait pu parachever les relevés nécessaires à l'élaboration de ses plans.

* * *

M. Camuzat, qui succéda à M. Mercier, dut se livrer à un examen long et minutieux pour arriver à définir le caractère exact de l'architecture des Macchabées [1]; une étude approfondie de la taille des pierres et des nombreux fragments moulurés ou sculptés, trouvés dans les décombres, lui permit d'arriver à de rigoureuses reproductions de la décoration originale; il reconnut, entre autres, que la balustrade qui règne sur la corniche, qui avait été indiquée par Viollet-le-Duc et contestée par plusieurs personnes, avait existé. M. Camuzat fit encore cette con-

[1] Rien de plus délicat que ce travail qui doit être fait avec la conscience la plus scrupuleuse et ne laisser aucune place à l'imagination. L'état de délabrement des Macchabées laissait tout à deviner; il ne restait pas, extérieurement, une seule pierre sculptée intacte. Toutes les fenêtres avaient été dégarnies de leurs vitraux et meneaux, maçonnées au moyen d'affreux plâtras dans lesquels on a retrouvé un grand nombre de fragments de la décoration primitive servant de matériaux, puis percées de vulgaires ouvertures. La porte principale s'ouvrant sur le bas-côté méridional de Saint-Pierre était murée aussi et remplacée par une autre, percée au milieu de la face sud de la chapelle; un perron, construit en 1680, orné d'une belle rampe en fer forgé (déposée au Musée archéologique) aboutissant à une seconde porte pour laquelle on avait utilisé l'une des fenêtres de l'abside, donnait accès aux étages supérieurs. Le toit débordait de toute part sur la corniche et il ne restait du grand pignon et de ses pinacles que d'informes tronçons *décorés* de boules et d'applications en fer blanc, dans le goût du dernier siècle. Il n'était naturellement plus question des gargouilles, des fleurons et moulures des contreforts, non plus que des statues placées jadis dans les niches basses de la façade principale. Seuls, les bustes de Dieu le Père et du Christ, qui se trouvaient hors d'atteinte, étaient plus ou moins bien conservés, ainsi que les armes du fondateur sculptées sur les contreforts de l'angle sud-ouest. Les efforts des hommes, joints à ceux, moins destructeurs, du temps, transforment bien vite le plus beau monument en une ruine informe.

Digitized by Google

statation que le style général de l'édifice, élevé, comme nous l'avons dit, dans le premier quart du XVe siècle, soit en pleine décadence de l'art gothique, se rapproche beaucoup plus de celui de la période ogivale secondaire que du style flamboyant qui a précédé et préparé la Renaissance architecturale : ceci prouve qu'à Genève l'on était arriéré d'un bon demi-siècle, en fait de construction.

Le déblaiement étant terminé[1], les plans approuvés et l'édifice entouré d'un vaste échafaudage, les travaux de restauration (il serait plus exact de dire de reconstruction) marchèrent rapide-

[1] Il n'a pas été découvert autre chose, dans ce déblaiement, à notre connaissance du moins, que les nombreux fragments de sculpture dont il a été question déjà et une quantité considérable d'ossements, provenant du cimetière qui occupait jadis cet emplacement et peut-être aussi de quelques sépultures érigées aux Macchabées. En 1832, on y trouva un certain nombre de monnaies : « Mr. Viollier dit qu'il a appris indirectement que des monnoyes anciennes avoient été découvertes dans le local des Macchabées, actuellement en réparation; il demande comment il se fait que la Société n'ait pas été officiellement informée de cette découverte et pourquoi ces monnoies ne lui ont pas eté remises. Sur quoi Mr. Martin, chargé de la surveillance des réparations aux Macchabées, explique qu'il n'était pas présent quand cette découverte a eu lieu; que Mr. Dupan notaire qui passoit dans ce moment fut chercher l'auditeur et qu'un procès-verbal a du être dressé; mais que dans l'intervalle l'ouvrier qui avoit trouvé les pièces les avoit déjà presque toutes données aux curieux, qu'au surplus elles étoient toutes fort petites, la plupart en cuivre, quelques-unes seulement en argent et dans un mauvais état de conservation. Mr. Martin ajoute que Mr. Dupan prépare une petite notice à ce sujet. Sur quoi la Société invite le Comité des Immeubles à prendre les mesures nécessaires pour prévenir semblable désordre à l'avenir. » Archives de Genève, *Registres de la Société économique*, 1832, séance du 30 octobre.

Les réparations, auxquelles il est fait allusion dans ce passage, n'ont été que de simples travaux d'aménagement en vue de la location d'une partie du rez-de-chaussée des Macchabées à quelque entreprise. De 1800 à 1842, la Société économique a successivement loué ou prêté, ou eut l'intention de louer ou de prêter les locaux des Macchabées non occupés par les auditoires de l'Académie, à la Société de Musique, à la Société de bienfaisance pour son blé, aux étudiants en Belles-lettres pour y faire des armes, à un sergent de la garnison pour le même usage, au gouvernement pour les blés, à des officiers pour des leçons d'exercice militaire, à la Société des catéchumènes, à la Commission centrale de salubrité, à M. Rossi pour son Institut, à la Société de chant sacré, aux Archives, etc.

Digitized by Google

ment. Dès la fin de 1879, le socle de roche qui fait le tour du monument avait été rétabli, ainsi que le parement de grès et de molasse qui le surmonte, jusqu'au dessous des fenêtres [1]. La campagne de l'année suivante fut encore plus active [2] : tous les parements au-dessous de la corniche furent repris en sous-œuvre, les parties mauvaises étant remplacées, les autres ravalées; les ouvertures, pratiquées lors de la division de la chapelle en plusieurs étages, furent remplies, les baies primitives rétablies dans leur intégrité, à l'exception de l'une d'elles terminée plus tard, les contreforts reconstruits presqu'entièrement; les sculpteurs procédaient en même temps à l'estampage, à l'étude définitive et à l'exécution d'une partie de la décoration, bases et chapiteaux, crochets d'archivoltes, gargouilles, fleurons, pinacles, culots, dais, etc.

L'année 1881 [3] vit s'achever la première corniche en façade, la réfection de l'étage supérieur et des petits contreforts, la pose de la seconde corniche et d'une grande partie de la balustrade en roche qui couronne l'édifice, la reconstruction d'une partie du pignon de la façade principale, pinacles compris, le ravalement général de toutes les faces au-dessous de la corniche, la construction de la tourelle abritant l'escalier et l'ouverture de la porte absidale. Le gros œuvre fut achevé pendant le premier semestre de 1882; on procédait, en même temps, à la restauration de la travée extérieure de Saint-Pierre, contiguë au chevet des Macchabées et dont la délicieuse fenêtre romane fut entièrement refaite. Les restes d'une nervure de voûte, s'amortissant exactement au-dessous des fenêtres, dans l'angle formé par la jonction de la Cathédrale et de la chapelle, furent alors retrouvés; ils indiquaient l'existence en cet endroit d'un appendice peu élevé et voûté; on fit une fouille qui mit, en effet, au jour les fondations d'un édicule pentagonal, pourvu de contreforts; c'était une sacristie dépendant de la chapelle du cardinal, probablement construite peu après l'achèvement de celle-ci et dans laquelle on pénétrait par la porte percée au centre de l'abside [4]. Ces fonda-

[1] *Compte rendu de l'administration municipale de la ville de Genève pendant l'année 1879*, Genève, 1880, in-8, p. 87.

[2] *Compte rendu, etc., pendant l'année 1880*, Genève, 1881, in-8, p. 156.

[3] *Compte rendu, etc., pendant l'année 1881*, Genève, 1882, in-8, p. 145.

[4] Édouard Favre, *op. cit.*, p. 220.

Digitized by Google

tions furent soigneusement remises en état et laissées apparentes, de façon à tracer sur le sol le plan de cette sacristie que l'on ne pouvait songer à réédifier; c'est ce qui forme actuellement une sorte de vestibule ouvert, entouré d'une grille, contre le chevet des Macchabées.

La restauration extérieure étant alors presque achevée, on plaça sur l'un des contreforts de la face sud l'inscription suivante [1] :

Hec capella §
a fūdamētis
instaurata est
anno domini
m° vccc° lxxx° I §.

Sur ces entrefaites, M. Camuzat quittait Genève, laissant, il est vrai, différentes indications pour la suite des travaux; ce n'en fut pas moins une perte regrettable et que l'inachèvement des Macchabées rendait plus sensible encore.

* * *

Les travaux furent presque complètement abandonnés pendant près de trois ans. Une généreuse donatrice ayant alors manifesté l'intention de doter la chapelle de vitraux peints, à la condition expresse que la restauration intérieure fût poussée avec activité et la chapelle, une fois restaurée, affectée spécialement aux cérémonies nuptiales et aux baptêmes [2], on entreprit vers la fin de 1885, sous la direction de M. Louis Viollier, architecte de la Ville, le ravalement des voûtes [3], ainsi que le nettoyage des fresques de l'abside, découvertes par Blavignac en 1845 [4].

[1] Elle est conçue dans la même forme que l'inscription de la tour du Midi (1510) à Saint-Pierre et taillée en caractères identiques. Il eût été plus logique, semble-t-il, de se servir de lettres romaines, puisque l'on avait à rappeler des travaux exécutés de nos jours. Les architectes de 1510 n'auraient pas eu l'idée de se servir de caractères du XIe ou XIIe siècle.

[2] *Mémorial des séances du Conseil municipal de la ville de Genève*, 42e année, Genève, 1885, in-8, p. 252.

[3] *Compte rendu, etc., pendant l'année 1885*, Genève, 1886, in-8, p. 152.

[4] J.-D. Blavignac, *Description de l'église de Saint-Pierre, ancienne Cathédrale de Genève*, dans M. D. G., t. IV, p. 103; voyez aussi *ibid.*, p. 313.

Digitized by Google

Malheureusement, cette seconde partie des travaux débuta par un acte des plus regrettables; on détruisit entièrement, et sans qu'à notre connaissance il en fût fait le moindre relevé, les derniers vestiges du mausolée de Jean de Brogny et de son neveu l'évêque François de Mies [1]. Il eût été relativement facile de restaurer ce magnifique monument, dont il ne restait, à la vérité, pas grand chose, mais suffisamment cependant pour en constater la disposition générale; quant à la décoration sculptée, aux moulures, un grand nombre de fragments trouvés ici et là, lors du déblaiement et des premiers travaux de restauration en auraient permis la plus exacte reproduction [2]. Qu'il nous soit permis de déplorer cette fâcheuse disparition [3].

Les piliers, les nervures, les parements furent entièrement restaurés en 1886, jusqu'au niveau du cordon qui règne au-dessous des fenêtres [4]; on refit à neuf plusieurs bases et on compléta

[1] Voy., sur le mausolée, les *Chroniques* de Bonivard, édit. Revilliod, t. I, p. 210.

Ce monument se composait d'une arcade cintrée ornée de feuillages, de pampres, d'oiseaux, abritant la ou les statues couchées des personnages enterrés dans le caveau creusé plus bas, et accompagnée à droite et à gauche de piliers élevés. Le tout devait être peint et doré. Il était placé dans la travée occcupée aujourd'hui par l'orgue.

[2] Les fragments trouvés lors du premier déblaiement, en 1878, ont été soigneusement réunis, jusqu'aux plus petits morceaux, dans la salle capitulaire. Les restes, détruits en 1885, gisent encore aujourd'hui dans la rue du Cloître. En 1850, Blavignac avait fait une fouille et découvert déjà un grand nombre de fragments sculptés, appartenant au mausolée et dont quelques-uns étaient assez importants; que sont-ils devenus? (J.-D. Blavignac, *Notice sur les fouilles pratiquées en 1850 dans l'Église de Saint-Pierre*, dans M. D. G., t. VIII, p. 14.)

[3] Le caveau placé au-dessous du mausolée fut bouleversé à plusieurs reprises. Il était construit entièrement en molasse et voûté en berceau, mais la voûte en a disparu à une époque déjà ancienne, peu après l'adoption de la Réforme probablement. En 1886, on l'a complètement débarrassé de la terre et des débris qui le remplissaient; nous avons pu alors en faire un relevé exact. On y descendait par un escalier d'une dizaine de marches dont les dernières seulement étaient encore en place; voici les dimensions de ce caveau, de forme rectangulaire et placé parallèlement à l'axe de la chapelle : longueur : $2^{m},02$; largeur : $1^{m},36$; hauteur à la naissance de la voûte : $1^{m},56$. Il est occupé maintenant par la soufflerie de l'orgue, après avoir été destiné à recevoir un calorifère.

[4] On a aussi remis en état une fenêtre romane percée dans la muraille

Digitized by Google

les merveilleuses clefs de voûtes dont plusieurs des écussons avaient disparu. La même année, il fut procédé au percement de la porte principale, s'ouvrant dans le bas-côté méridional de Saint-Pierre et qui avait été murée lors de la réfection du portique de Saint-Pierre, au siècle dernier. Là encore on trouva de nombreux fragments sculptés, mais appartenant plutôt à l'ancien péristyle et aux portes de la Cathédrale [1]. Pendant que l'on travaillait activement à la maçonnerie, la décoration peinte était vivement menée. On posait les nouveaux vitraux, on enlevait les anciennes fresques, on en étudiait de nouvelles; nous reviendrons plus loin sur cette partie de la restauration des Macchabées.

Au mois d'octobre, en examinant plus attentivement les deux premiers piliers de la nef des Macchabées, on remarquait, à la hauteur du cordon qui fait le tour de la chapelle, des traces d'amortissement, probablement d'arcs surbaissés; ceci, joint au bloc de fondation trouvé dans le sol de la nef, entre ces piliers, ne permet pas de mettre en doute l'existence, en cet endroit, d'un jubé, séparant le chœur de la nef [2]; les deux culs-de-lampe qui coupent à une certaine hauteur, sur un plan très incliné, les premières colonnettes de ces mêmes piliers, en leur servant d'amortissement et qui représentent deux personnages accroupis [3], laissaient, du reste, pressentir ce fait. Il nous paraît

de Saint-Pierre et masquée par la construction des Macchabées; elle a été ouverte et pourvue d'une verrière blanche.

[1] Plusieurs de ces fragments étaient peints; l'un, entre autres, simple assise de molasse, portait des traces très vives de couleur rouge séparée de tons bleu et jaune par un large filet noir. Des claveaux ornés de boudins proviennent évidemment de la porte de l'un des collatéraux de Saint-Pierre (Musée épigraphique).

[2] Il n'y a pas lieu de s'étonner du petit espace réservé à la nef, c'est-à-dire au public; la chapelle était avant tout destinée à son fondateur et à l'accomplissement d'un culte compliqué pour le repos de son âme.

[3] Ces deux culs-de-lampe étaient fort endommagés, les têtes et les mains manquaient absolument; ils ont été refaits à neuf et les anciens déposés au Musée épigraphique. Il est difficile d'identifier complètement les personnages représentés. L'un d'eux (celui de gauche) est évidemment saint Jean-Baptiste; il est revêtu du costume habituel, la peau d'un quadrupède, dont les jambes antérieures servent de manches, les pieds garnis de sabots pendant au-dessous des coudes, et dont la tête retombe

Digitized by Google

regrettable que, dans la restauration qui a été faite de ces piliers, on n'ait pas conservé ces traces d'amortissement, à défaut de la réfection totale du jubé, dont, à la vérité, nous ignorons la forme générale [1].

Il était difficile de se rendre un compte exact de la disposition de cette nef; les deux premiers piliers servaient probablement de point d'appui, outre le jubé, à de petits autels plus spécialement destinés au culte public. C'est ainsi que le pilier sud était précédé d'une sorte de niche ménagée dans l'épaisseur du mur et descendant jusqu'au niveau du sol; elle était surmontée d'un dais en quart-de-cercle, orné de deux arcatures pleins-cintres entières et de deux demi-arcatures, terminées par des feuilles repliées [2]; le fond en était peint en rouge, avec de nombreuses traces de dorure, notamment sur les feuilles. Mais cette niche abritait-elle précisément un autel? Elle pouvait aussi bien recevoir une statue ou des fonts baptismaux; l'examen des joints et des assises très dégradées, quelqu'approfondi qu'il ait été, ne nous a pas donné la clef de ce mystère. Il est certain que le singulier édicule qu'on y a placé, en août 1887, ne doit ressembler en rien à ce qu'il y avait là jadis. De l'autre côté devait, plus probablement, se trouver un autel; en effet, on voit contre le

par devant, plus bas que la ceinture. C'est ce que Blavignac (M. D. G., t. VIII, p. 18) a pris pour les attributs du démon. La main droite, à laquelle on a fait exécuter le signe de la bénédiction, indiquait jadis le symbole caractéristique du Précurseur, porté par la main gauche, c'est-à-dire l'Agneau triomphateur figuré sur un disque, que l'on a remplacé, idée pour le moins bizarre, par une coquille. On peut conjecturer, quant au second personnage, que le sculpteur avait représenté saint Jean l'Évangéliste. C'est dans ce sens que ce cul-de-lampe a été restauré, mais l'original portait les traces très nettes d'un chapeau, de l'un de ces chapeaux à couvre-nuque, dont sont coiffés les pèlerins et, en particulier, saint Jacques le Majeur, leur patron, et qui ne recouvre jamais le chef du Disciple bien-aimé. Mais cela ne suffit pas pour décider en faveur de saint Jacques ou de son frère cadet.

[1] On peut dire cependant à coup sûr qu'il était très étroit et formé de deux arcs accolés et surbaissés; c'était plutôt une grille de chœur qu'un véritable jubé, car il ne pouvait être question d'en utiliser le sommet pour la lecture de l'Épître ou de l'Évangile.

[2] La niche a été refaite entièrement à neuf, et les morceaux anciens déposés au Musée épigraphique.

Digitized by Google

pilier, à côté de la porte principale, une délicieuse petite armoire construite, peut-être, quelque temps après l'achèvement de l'édifice [1]; était-ce une simple crédence impliquant, l'existence d'un autel, ou le tabernacle dans lequel on déposait le Saint-Sacrement? Les deux hypothèses sont plausibles et peuvent se soutenir par d'excellents arguments; la seconde nous paraît cependant préférable : à cause de la situation relativement élevée de cette armoire, parce qu'elle était fermée par une porte ou une grille, ce qui n'est jamais le cas des crédences, et à cause de la richesse de sa décoration, accentuée dans le sens eucharistique, par la présence d'un agneau pascal peint. Les données liturgiques ne peuvent nous fournir aucun renseignement précis sur la disposition de ces piliers et leurs abords; on sait que les crédences manquaient fréquemment ou n'étaient pas toujours placées du côté de l'épître, ainsi que le veulent les rubriques du missel romain; de même pour les fonts baptismaux, les tabernacles et les bénitiers. La liturgie cédait fréquemment le pas à d'autres exigences, telles que le manque de place ou le rituel spécial d'un diocèse, d'une église cathédrale, voire d'une chapelle importante.

Les travaux de maçonnerie furent terminés par la pose de la banquette de grès qui règne tout le tour de l'édifice, l'achèvement des bases de piliers et des deux portes et le creusement d'une fosse destinée au calorifère, dans la première travée de la chapelle. Cette fouille, conduite jusqu'à 2^{m},50 de profondeur, a mis au jour, à ce niveau, un mur en cailloux, large de 30 à 45 cm., coupant en diagonale la première travée avec un retour à angle obtus, parallèle à l'axe de la chapelle; il s'agit d'une construction fort ancienne, gallo-romaine probablement; on a trouvé auprès de là une grande quantité d'ossements, quelques morceaux de poteries en terre rouge, tels qu'une pointe d'amphore et des rebords de vases, et un fragment du col d'un petit vase de bronze.

* * *

[1] Cette armoire, taillée en pierre tendre et fort endommagée, a été refaite entièrement en grès. L'ancienne, portant les traces de deux gonds et d'une gâche, est déposée au Musée épigraphique.

Digitized by Google

La restauration architecturale, proprement dite, étant terminée, les vitraux mis en place et la décoration picturale achevée [1], on s'occupa du mobilier.

Il s'agissait d'abord de pourvoir au dallage de la chapelle, qui fut composé, dans l'ignorance complète où l'on était de la nature du pavement primitif, de carreaux en terre rouge, incrustés d'ornements divers en terre jaune [2]. L'exécution de ces briques confiée à M. L. Knecht, potier à Colovrex, d'après des modèles fournis par M. Élysée Mayor, professeur de céramique à l'École municipale d'art, n'a pas été absolument satisfaisante; c'est cependant une curieuse et intéressante tentative de résurrection d'un art complètement délaissé aujourd'hui chez nous, et qui fut porté à un point de perfection remarquable aux XIVe et XVe siècles.

Le pavement une fois mis en place, on posa les boiseries de la porte principale, de la porte absidale et de la porte qui donne accès à l'escalier de la salle capitulaire [3]; les murailles de la nef furent garnies, jusqu'à mi-hauteur au-dessous des fenêtres, d'un revêtement en bois sculpté, tandis que le reste du parement était peint; l'orgue, le calorifère, la chaire en noyer sculpté, les bancs, les troncs et des tentures pour les portes, tissées spécialement, vinrent compléter l'aménagement des Macchabées.

L'inauguration de la chapelle restaurée et sa remise au Consistoire eurent lieu le 23 septembre 1888.

* * *

La décoration peinte. La polychromie a joué un grand rôle dans la décoration des édifices religieux au moyen âge et à la renaissance. Les architectes de Jean de Brogny n'eurent garde de

[1] Mai 1888.

[2] Les armes du cardinal de Brogny, les clefs du Chapitre, l'aigle impériale, le monogramme I H S, des rosaces, etc.

[3] Nous nous demandons pourquoi la porte qui fermait primitivement cet escalier n'a pas été remise en place? Découverte pendant les fouilles pratiquées en 1850 (J.-D. Blavignac, *Notice, etc.*, p. 16), elle fut restaurée et attribuée, en un moment où l'on ne songeait point à restaurer immédiatement les Macchabées, à la sacristie de Saint-Pierre, où elle est encore maintenant. C'est un magnifique spécimen de l'art du forgeron au XVe siècle; il aurait semblé naturel qu'on le rendît à sa destination primitive, les Macchabées ayant recouvré leur antique splendeur.

Digitized by Google

négliger ce précieux élément; ils l'employèrent cependant avec discrétion et mesure, se bornant à faire peindre une partie des voûtes et certains détails de l'architecture.

Ce fut Blavignac qui découvrit, en 1845, ainsi que nous l'avons dit, sous une boiserie moderne et d'épais badigeons, les fresques qui ornent les voûtes de l'abside. Il en avait commencé le nettoyage qui fut repris et terminé en 1886 ; leur mauvais état de conservation en nécessita la réfection totale ; ce travail fut confié à M. Gustave de Beaumont. On eut soin, avant de piquer les voûtes, de faire enlever par un spécialiste, M. Stephanoni, de Bergame, les figures les moins endommagées qui, transportées sur toile, ont été déposées au Musée archéologique. Chacun peut juger, maintenant, de l'habileté avec laquelle M. de Beaumont a su restituer ces peintures, tout en observant scrupuleusement les indications primitives et en s'inspirant de ces indications mêmes pour refaire les parties totalement détruites.

La décoration des voûtes de l'abside des Macchabées représente un concert céleste, sujet fréquemment adopté par les peintres du moyen âge ; les anges musiciens sont à peu près aux trois quarts de la grandeur naturelle ; tous sont auréolés, vêtus de robes et de manteaux éclatants et chantent les louanges de la sainte Vierge, sur un ciel du plus bel azur, parsemé d'étoiles d'or.

Ces voûtes sont formées de cinq travées rayonnant autour d'une clef et de deux pans de voûte circonscrits entre l'arc-doubleau qui sépare la nef de l'abside et les nervures des deux travées suivantes. Voici un schéma de cette disposition :

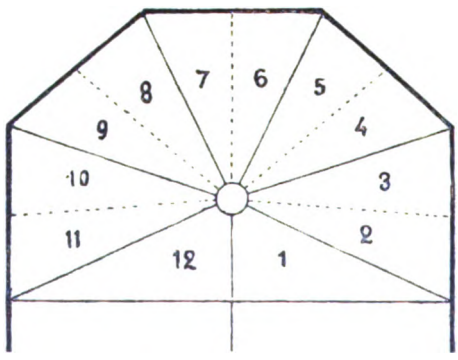

Digitized by Google

Les travées ont de 3m,04 à 3m,55 de largeur; chacune d'elles porte deux figures qui se font face, une sur chaque pan (nos 2 à 11), les deux pans nos 1 et 12 n'en ayant qu'une. Il y a donc douze figures qui ne sont pas toutes exactement de la même dimension. Nous parlons ici au présent puisque ces peintures ont été refaites d'une façon absolument identique aux fresques originales.

Les anges placés en 1 et 12 (hauteur : 1m,30), d'une échelle plus réduite que les autres et de profil, jouent de la grande trompette droite et forment ainsi une sorte d'avant-garde au reste de l'orchestre; ils ont, tous deux, les ailes repliées le long du dos, et sont entièrement dressés, l'espace qu'ils doivent remplir étant plus étroit que celui des numéros suivants, dont toutes les figures sont plus ou moins accroupies. Le premier est vêtu d'une robe verte, recouverte d'un manteau rouge relevé sur l'épaule droite et flottant entre les ailes; sa trompette est pourvue d'un pavillon peu évasé, séparé nettement du tube qui est percé de six trous, disposition assez rare, car les *busines,* comme les clairons modernes, n'étaient destinés à produire qu'un petit nombre de sons nets et éclatants. Le second est plus richement habillé. Il porte une tunique brune, descendant à mi-mollet, ouverte de côté au bas sur une robe blanche; des galons jaunes avec dessins bruns losangés bordent cette ouverture et les larges manches de la tunique; le manteau, jaune, est jeté sur les épaules et retombe par-devant jusqu'aux genoux. La trompette diffère de celle du n° 1 par son pavillon qui n'est que la suite, légèrement évasée, du tube. Ces deux figures étaient assez bien conservées; les pieds de la seconde, seuls, manquaient.

Ensuite vient un ange jouant de la vièle (n° 2, hauteur : 1m,22), vêtu d'une robe brune et d'un manteau vert attaché sur la poitrine par un fermail. Son instrument est bien la vièle ou la viole du XVe siècle, déjà perfectionnée, avec un corps sonore légèrement rétréci vers le milieu et non plus ovale comme au siècle précédent; les trois cordes nous indiquent qu'il s'agit d'un dessus-de-vièle qui possède un chevalet peu saillant, un chevillier circulaire et n'a pas de cordier, le manche est long, relativement au corps sonore, dont la table d'harmonie est percée de deux ouïes. L'archet a exactement la forme d'un arc, la poignée en est très allongée et l'autre extrémité recourbée; les exemples de vièle à

Digitized by Google

trois cordes ne sont pas communs. Le mauvais état de cette figure, dont le visage et les ailes avaient presqu'entièrement disparu, ne permettait du reste pas une vue très détaillée de l'instrument. On sait combien les vièles étaient appréciées au moyen âge et quel cas on faisait des bons vièleurs; cet ange est certainement le soliste de notre orchestre. Il est accompagné (n° 3, hauteur : 1^{m},23) d'un joueur de luth, instrument dérivé des rotes et des guiternes et qui rappelle la mandoline moderne. Cette figure, bien conservée, sauf les ailes, est l'une des plus intéressantes de la série; elle porte une robe blanche bordée de noir aux manches, et un vaste manteau rouge doublé de vert, orné, autour du col, d'une large broderie blanche sur fond noir. L'ange pince son luth de la main droite et dirige les chevilles de la gauche; l'instrument possède un corps sonore volumineux et bombé, formé de plusieurs lames de bois, recouvert d'une table d'harmonie percée dans le bas, sous la touche, d'une ouïe circulaire non entièrement évidée et, plus haut, de quatre ouïes plus petites, les deux premières quadrangulaires, recouvertes à contre-sens d'un petit carré de bois percé d'un trou rond, les autres, circulaires, ornées d'un quadrilobe; le chevalet, triangulaire et fort petit, est placé très haut, presqu'à la jointure du manche et du corps sonore, le chevillier est recourbé à angle droit; malheureusement, on ne peut distinguer ni les chevilles, ni les boulons au moyen desquels étaient probablement attachées les sept ou huit cordes.

Les fresques originales des quatre figures que nous venons de décrire font parties de celles qui ont été enlevées et déposées au Musée archéologique. Il n'en est pas de même de la suivante (n° 4), qui avait entièrement disparu et dont M. de Beaumont a fait un joueur de tambourin, fort bien à son affaire; la place de cet instrumentiste était toute indiquée par la présence, au n° 5, d'un ange jouant de la flûte droite ou flageolet, belle figure, très endommagée et qui n'a pu être conservée (hauteur : 1^{m},40). Le tambourin, frappé avec une baguette, formait, en effet, l'accompagnement obligé du flageolet. On ne pouvait, malheureusement, discerner la disposition de l'embouchure, ni le nombre exact des trous, supérieur à trois en tout cas, puisque l'exécutant se sert de ses deux mains.

Le musicien n° 6 tenait une harpe (hauteur : 1^{m},43); il en res-

Digitized by Google

tait également peu de chose. Son instrument joué des deux mains et maintenu contre la poitrine, peut-être par le moyen d'une courroie de suspension, possédait un corps sonore assez volumineux; nulles traces du nombre des cordes et de leur système d'attache et de tension. La colonne était infléchie de façon à former un quart de cercle avec le corps sonore.

Il n'est pas aisé de se rendre un compte exact de l'instrument attribué au n° 7, bien que cette figure ait été jugée en assez bon état pour être conservée (hauteur : 1m,20); l'ange, vêtu d'une robe écarlate recouverte d'un manteau gris-blanc doublé de rose, tient horizontalement, sur ses genoux, une sorte de planche échancrée aux deux bouts et dont nous ne voyons que la face postérieure, masquée en grande partie; de la main droite il fait tourner une manivelle fixée à l'une des extrémités de cette planche qui est, en réalité, un corps sonore plat, et de la main gauche il pince des cordes fixées sur la face antérieure. S'agit-il d'un psaltérion mal dessiné et placé à l'envers, auquel cas la manivelle ne serait qu'une poignée destinée à faciliter le maintien de l'instrument, ou, ce qui est beaucoup plus probable, d'une chifonie, ancêtre de la vielle, que l'on jouait en faisant mouvoir une petite roue dentée, placée sous les cordes, et en appuyant sur celles-ci au moyen de touches?

La fresque n° 8 représente un ange jouant des cymbales (hauteur : 1m,52) ; ces timbres sont beaucoup plus petits que les cymbales actuelles, leur diamètre n'excède guère la longueur de la main et l'exécutant les tient, non par une lanière de cuir, mais au moyen de manches fixes attachés au sommet des deux demi-sphères. La robe de cet ange est blanche et recouverte d'un manteau rose doublé de vert, attaché sur la poitrine par une agrafe circulaire.

Au n° 9 se trouvait une des plus belles figures et des mieux conservées (hauteur : 1m,35) ; elle a été soigneusement enlevée et mise sur toile, comme la précédente. Le vêtement de cet instrumentiste est tout particulièrement riche; sa robe rose disparaît sous une tunique blanche doublée de vert et garnie aux épaules, sur la poitrine, aux manches et sur les principales coutures de galons bruns brodés de blanc; la même décoration se retrouve au bord d'une large échancrure qui existe du côté droit, au bas de la robe et sur une pièce carrée fixée au devant et au bas de

Digitized by Google

celle-ci. L'instrument est une double flûte pourvue d'une seule embouchure et dont les tubes droits ont chacun deux trous percés aux extrémités. La double flûte, très usitée dans l'antiquité et le haut moyen âge, ne l'était que rarement au XVe siècle ; c'en est un exemple intéressant.

Il ne restait absolument rien de la figure n° 10; cette place est occupée aujourd'hui par un ange jouant de l'orgue à main, instrument d'accompagnement surtout, plus estimé pendant les fêtes laïques que dans les cérémonies religieuses. L'orgue portatif était suspendu au col de l'exécutant par une bandouillère et se composait d'une caisse accompagnée de deux montants dont l'exécutant appuyait l'un, plus haut que l'autre, contre son épaule gauche; entre les montants étaient fixés les tuyaux verticaux, en bois d'abord, puis en métal et dont le nombre était variable ; le clavier, touché de la main droite, était placé sur la caisse ainsi que les registres, tandis que le soufflet, manœuvré de la main gauche, se trouvait sur l'autre face de l'appareil.

La figure n° 11 avait beaucoup souffert (hauteur : 1^m,21) ; l'instrument en avait complètement disparu, M. de Beaumont l'a munie d'un triangle, complétant ainsi la batterie de ce divin concert.

Une ornementation simple, mais très ingénieuse, complétait et complète encore, puisqu'elle a été restituée, cette curieuse série de figures. Chaque voûte est encadrée d'une frise composée de baguettes et de rosaces variées, placées de distance en distance ; dans les intervalles sont peints, sur fond rouge, des feuillages décoratifs blancs, modelés en vert et dessinés en noir, formant des rameaux ou des fleurons qui rappellent un peu les classiques acanthes. Ces encadrements se terminent, aux pendentifs, par un champ noir dentelé sur lequel se détache un écu aux armes du cardinal de Brogny (d'azur à la croix double de gueules qui est à enquérir, à la bordure d'or), sommée du chapeau cardinalice ; il y a dix pendentifs, ce blason est répété, par conséquent, dix fois. La clef de voûte et les nervures ne pouvaient rester dépourvues de couleur au milieu de cette éblouissante décoration; les plus petites moulures et les parties planes sont peintes en rouge, en jaune, en vert, tandis que les parties saillantes, bien accusées, ont reçu une teinte blanche rehaussée de chevrons noirs.

Digitized by Google

Les deux premières travées ne possédaient pas les mêmes embellissements que l'abside, pour lequel l'architecte de Jean de Brogny voulait réserver tout son effet; dans la seconde, nulle trace de peinture, la décoration appliquée se bornant probablement aux autels et aux stalles appuyés contre les murailles. Nous avons décrit la niche peinte située près du pilier sud de la première travée et le tabernacle élevé contre le pilier nord; ajoutons que ces piliers étaient peints en rouge jusqu'à la hauteur des deux culs-de-lampe, ce qui laisse à supposer que le jubé ou la grille de chœur, placé en cet endroit, était également peint. Le parement situé au-dessus du tabernacle était entièrement décoré; nous y avons encore vu l'Agneau pascal cité plus haut, peint sur un fond circulaire noir ou bleu très foncé, placé lui-même dans un losange encadré de filets blanc et bruns répétés le long du parement; le reste de l'espace était rempli par des feuillages identiques à ceux des voûtes de l'abside, mais peints sur un fond blanc rosé et dessinés en brun. On avait, du reste, fait quelques frais pour cette travée accessible au public, et plusieurs parties en étaient décorées. En effet, lorsque le plancher qui formait le premier étage et que l'on avait gardé pour les besoins de la restauration eût été enlevé, nous avons découvert quelques fragments de fresques qui avaient été conservés, grâce à ce malencontreux plancher, et qui étaient exactement dissimulés par son épaisseur; au-dessus et au-dessous les murs avaient été piqués et repiqués, bien des fois peut-être et ne présentaient plus qu'une surface de pierre brute. Ces vestiges se trouvaient à trois endroits :

1° Sur le côté gauche (en sortant) du bandeau de l'archivolte de la grande porte, presqu'à la naissance de l'ogive; c'était un morceau de 0m,25 environ de hauteur, occupant toute la largeur du bandeau (0m,23) et représentant l'extrémité recourbée d'un fleuron de feuillage analogue à ceux des voûtes du chœur et peint en blanc-jaunâtre, modelé en noir et en gris, sur fond rouge, mais non dessiné avec la précision des frises de celles-ci qui, vues de plus loin, devaient être plus vivement accusées; le champ rouge était bordé intérieurement d'un filet gris précédé d'un filet blanc plus large et extérieurement d'un filet gris suivi d'un filet blanc et d'un autre bleu, de la dimension des deux précédents. Ce fragment a pu servir à reconstituer la décoration

Digitized by Google

entière de l'archivolte qui se composait d'une série de fleurons successivement dressés et renversés.

2° A gauche de la grande fenêtre et un peu au-dessus du cordon, se trouvaient, sur une longueur de près de 1m,50 et toujours sur une hauteur de 25 à 30 centimètres, des vestiges plus curieux. On avait affaire cette fois à des personnages; les traces retrouvées appartenaient à des vêtements, de grandes robes ou de vastes manteaux habillant jadis des figures de grandeur naturelle. Il n'en restait malheureusement plus assez pour apprécier les attitudes et même l'étendue du sujet, certainement considérable; en tout cas, l'un de ces personnages devait être richement vêtu, car l'on distinguait encore fort bien une partie de robe d'un rouge vif damassé d'or; quant aux autres costumes, ils étaient plus ternes, blancs, gris ou verts, dessinés en brun et modelés avec des hâchures de même couleur. Toute conjecture au sujet de ce tableau est impossible; on sait l'infinie variété des représentations sacrées et l'on peut dire seulement qu'il y avait là un groupe compact de laïques, debout et tournés vers la gauche.

3° Faisant pendant aux vestiges que nous venons de décrire, il y avait à droite de la grande fenêtre et exactement à la même hauteur que le précédent, un fragment plus intéressant encore et qui a été conservé [1]. Ce devait être une vaste scène, mais il n'est pas non plus possible d'en définir le sens et la disposition générale. A l'extrémité droite se trouvent trois personnages; celui du premier plan, très endommagé, est imberbe et porte une chevelure noire et courte; il est agenouillé, prie avec ferveur et paraît dans un état de nudité absolue; son visage sans caractère ne nous dit pas s'il s'agit d'une femme, d'un homme ou d'un enfant. Derrière cette figure on voit deux têtes blondes plus grosses bien que plus éloignées, un homme à gauche et une femme à droite. Leurs regards convergent sur le personnage placé devant eux. La tête de l'homme émerge du milieu d'arbustes fort petits et l'on ne sait trop où se loge le corps qui supporte cette tête; quant à l'autre, placée à la lisière du morceau conservé, elle était très maltraitée

[1] Déposé au Musée archéologique. Dimensions : longueur 1m,05 en moyenne, hauteur 0m,31 en moyenne.

Digitized by Google

et a disparu dans le transport sur toile. Plus loin on voyait encore une place jaune qui pouvait fort bien être la chevelure d'un quatrième individu. Le fond du tableau est occupé par une sorte de palissade formée de pieux terminés en pointe, placés les uns à côtés des autres.

Mais le morceau capital du fragment, et peut-être du tableau tout entier, est une architecture très curieuse placée à gauche des personnages et que ceux-ci, celui du moins qui est agenouillé, semblent adorer. Ce sont deux tours rondes flanquant un pignon triangulaire, orné, sur ses rampants, de crochets et d'un fleuron et, sur le tympan, d'une rosace tréflée accompagnée d'autres découpures; ce pignon surmonte une porte plein-cintre pourvue d'une herse peinte en jaune. La face, derrière le pignon, est agrémentée d'une galerie formée d'arcatures ogivales très allongées, surmontées de quadrilobes juxtaposés; les tours sont percées chacune d'une fenêtre carrée à croisillons, celle de gauche ayant, de plus, une petite baie carrée, fermée d'un rideau jaune. C'est évidemment une façade, vue de trois-quarts, et qui ne manque pas d'élégance; elle est suivie d'un corps de logis percé de trois fenêtres ogivales à meneaux et à tablettes saillantes, abritées par un même nombre d'arcatures ornées de crochets et de fleurons. Ensuite vient une troisième tour avec une fenêtre ogivale à crochets, faisant probablement partie d'une façade postérieure, reproduisant les lignes de la face principale. De tout cela nous ne voyons, naturellement, qu'un étage; le sol et la base des murailles qui ne commencent pour nous qu'à un large cordon faisant le tour de l'édifice, manquent entièrement. Devant la porte, on voit les traces d'un cercle ou d'un disque jaune appartenant peut-être à l'auréole d'un personnage pénétrant sous la voûte. Enfin, après cette construction, de nouveaux arbres.

C'est ici, plus qu'ailleurs, que l'on peut déplorer le vandalisme de nos pères; bien qu'assez grossièrement dessinée, cette fresque, d'une facture intéressante, devait être curieuse au plus haut degré. Le sujet qu'elle représente avait-il quelque rapport avec la fondation ou la construction des Macchabées? Doit-on voir, en cet édifice dont nous venons de décrire le fragment conservé, une église, un château ou une porte de ville? Avons-nous affaire à un sujet religieux ou profane? Autant de questions qui, vraisembla-

Digitized by Google

blement, ne seront jamais résolues; et c'est fort dommage, car il y avait là un morceau capital.

Nous ne savons malheureusement rien sur le ou les auteurs de la décoration polychrome des Macchabées qui ne portait aucune signature, aucune marque quelconque. On a supposé qu'elle avait été exécutée par des artistes italiens amenés ou envoyés par Jean de Brogny, c'est fort possible; ni le procédé employé [1], ni la manière dont sont compris et dessinés les anges et les ornements ne peuvent nous renseigner sur l'origine de ces artistes, pas plus que les instruments figurés qui, tous, étaient employés aux XIVe et XVe siècles, avec peu de variantes dans les formes, en France comme en Italie. Il ne s'agissait pas, du reste, d'artistes de premier ordre; ce furent plutôt des praticiens habiles, rompus aux difficultés de la grande décoration et qui exerçaient peut-être leur art dans le pays. Malgré l'harmonie des couleurs, les soins apportés au groupement des musiciens, à l'agencement des draperies, à la diversité des attitudes, les peintures des voûtes étaient assez inégales de valeur, quelques-unes même plutôt lâchées, l'ensemble restant séduisant et bien à l'effet voulu. Il n'est pas probable que ce Conrad de Bâle, qui peignit en 1444 les fameux volets de retable provenant de Saint-Pierre ou des Macchabées (leur attribution définitive est encore à faire, ainsi que l'identification du cardinal qui y est représenté), ait travaillé aux fresques de la chapelle de Jean de Brogny, leur facture en diffère notablement, mais il serait curieux de comparer, mieux que nous n'avons pu le faire jusqu'ici, les peintures des Macchabées avec celles qui subsistent encore, bien détériorées, dans l'une des chapelles de Saint-Gervais. On trouve, aux deux endroits, des détails de décoration identiques, et bien que les fresques des Macchabées soient antérieures à celles de Saint-Gervais, rien n'empêche qu'elles aient été exécutées par les mêmes artistes.

Les vitraux anciens n'ont naturellement laissé aucune trace. On n'en a retrouvé que de minuscules fragments dans les diffé-

[1] Les anciens peintres des Macchabées ont employé la fresque, procédé qui exige une grande rapidité d'exécution et une sûreté de main considérable; M. de Beaumont a su s'y plier d'une façon remarquable dans ses peintures nouvelles.

Digitized by Google

rentes fouilles, des morceaux de verre bleu, rouge, jaune, vert et blanc, parmi lesquels il y en avait un très intéressant et ayant conservé sa peinture : une jolie petite tête en grisaille, admirablement modelée. Nous ne voulons pas entrer dans des détails, qui ne seraient pas à leur place ici, sur les verrières modernes [1], ni en discuter la composition, le coloris et la bienfacture.

L'architecte qui a dirigé la construction des Macchabées et que le fondateur avait fort bien su choisir, s'était contenté de décorer, ainsi que nous l'avons dit, le chœur et certaines parties de son église; les voûtes de l'abside magnifiquement peintes, formaient avec le mausolée du fondateur et le maître-autel une polychromie splendide, bien que sagement pondérée; on n'a pas su s'inspirer de cette réserve, de cette sobriété, dans la décoration nouvelle.

Il est toujours indispensable, pour soutenir l'éclat translucide des vitraux, de coucher les étendues de maçonnerie de tons plus ou moins riches et bien en harmonie avec la coloration des verrières; mais il faut se garder de pousser les choses à l'excès, de crainte de nuire à l'une ou l'autre des parties constitutives de la décoration et à l'effet général. Les peintres du cardinal avaient suivi cette loi; ils s'étaient surtout gardés des petites ornementations à tons multiples sur fond clair, dont on a abusé dans la restauration actuelle et, en particulier, autour des fenêtres. La chapelle est peinte un peu partout aujourd'hui [2] et cela n'est pas

[1] Le premier de ces vitraux a été posé au mois d'août 1886. — Le bas de chacune des verrières est occupé par une ou plusieurs armoiries; ici les armes de Fribourg, Berne et Zurich, et l'on se demande ce que les couleurs de nos excellents combourgeois du XVIe siècle ont à faire avec la chapelle de Jean de Brogny; là les armes de la Cité, du Chapitre et de l'Empire, ailleurs celles des comtes de Genevois et du vidomnat. L'écu du fondateur occupe une place obscure, *alors qu'il devrait être mis partout;* on l'a placé à côté d'une armoirie attribuée par quelques auteurs à notre évêque Adhémar ou Aymar. Enfin cette série a été complétée par deux écus de haute fantaisie : l'un *de gueules au soleil d'or chargé du monogramme I H S*, représentant les premières armoiries de Genève selon Blavignac, et l'autre *d'argent à la croix de Saint-Maurice d'azur*, qui serait un autre emblème primitif de notre ville, selon le même écrivain.

[2] Pourquoi n'a-t-on pas rétabli précieusement la peinture du tabernacle placé à côté de la porte principale? Cela eût mieux valu que de décorer tant d'autres parties de l'édifice qui ne l'étaient pas jadis.

Digitized by Google

heureux; les proportions sont diminuées[1], les lignes altérées, l'œil ne sait où se fixer; il semble que l'on a agi sans plan bien déterminé et surtout sans se rendre un compte bien net des exigences et des nécessités de la polychromie. Il eût mieux valu tout peindre ou décorer complètement certaines parties, que de se borner à jeter çà et là quelques maigres ornements; la décoration, ainsi fragmentée, va à fin contraire du but que l'on se propose. Mais il est inutile de déplorer un état de choses qui, en somme, satisfait la foule. Les enseignements des maîtres-d'œuvres du temps jadis ne sont plus goûtés de nos jours; pour les comprendre et en tirer parti, il faut une dose d'abnégation et d'objectivité que l'on ne peut demander à chacun.

En voici bien long sur cette chapelle des Macchabées et cependant il y aurait encore beaucoup de choses à dire; ce sujet sera repris plus tard.

SAINT-PIERRE

La restauration actuelle de l'église de Saint-Pierre a commencé en 1885. L'année précédente, le Conseil municipal avait voté un crédit[2] qui fut bien vite reconnu insuffisant pour entreprendre des travaux de quelque importance; on se borna à quelques dépenses d'entretien général[3] et à la réfection des deux

[1] Cela est tout particulièrement vrai pour la hauteur de la chapelle, si heureusement combinée avec les autres dimensions; on en a détruit l'effet par une vilaine frise peinte à la hauteur des chapiteaux, frise dont on ne s'explique pas du tout la présence et qui porte, singulier abus, une répétition des armes de Zurich, Berne et Fribourg.

[2] Séance du 5 décembre 1884. *Mémorial des séances du Conseil municipal,* 41e année, Genève, 1884, in-8, p. 298.

[3] Les voûtes de Saint-Pierre étaient partout chargées d'une quantité de matériaux accumulés lors de la construction ou plus tard. On procéda, dès le mois de mars 1885, à un nettoyage général et l'on établit le long de la tour du nord, un immense couloir pour l'enlèvement des déblais. Le mauvais état de certaines parties de la charpente fut alors constaté et l'on put y remédier. Un certain nombre d'objets, peu intéressants du reste, ont été trouvés sur les voûtes, parmi les déblais : quelques fragments d'imprimés modernes et de manuscrits du XVe et du XVIe siècle sur papier et sur parchemin, un petit cadran solaire en étain, un couteau, des morceaux de catelles du XVIIe siècle provenant de quelque poële, un

Digitized by Google

chapelles du transept sud. M. Camuzat avait laissé des plans fort judicieux pour cette partie de l'édifice, mais ses dispositions n'ont pas été adoptées, on ne sait trop pourquoi. L'éminent architecte des Macchabées restituait les pignons qui ont certainement terminé jadis les façades de ces chapelles et dont il restait des traces évidentes; on a préféré conserver la corniche horizontale qui existait et donner ainsi une sanction définitive à une mutilation, ancienne il est vrai, mais non pas heureuse [1]. Ce système une fois admis, les travaux marchèrent rapidement [2]; le socle de roche, les parements, furent ravalés, la porte replacée dans l'axe de la fenêtre qui la surmonte, les deux fenêtres refaites entièrement à neuf, à l'exception d'un seul chapiteau [3]. A l'intérieur on exécutait les mêmes réparations ; la voûte de la chapelle de Rohan (ancienne chapelle de la Sainte-Vierge), reconstruite au XVIe siècle avec une rosace en albâtre [4], fut mise en harmonie avec le style de l'architecture, les magnifiques chapiteaux de cette chapelle furent grattés, le mur de séparation des deux chapelles entièrement repris et dressé, les bases, la banquette qui règne autour de la première chapelle et son dallage en grès

certain nombre de molasses taillées et moulurées, quelques fragments de bronze appartenant aux cloches qui ont précédé celles qui occupent aujourd'hui les tours de Saint-Pierre et enfin une quantité considérable de débris de tuiles vernissées brunes, vertes et jaunes, derniers vestiges de l'ancienne toiture. La présence de certains de ces objets ne doit pas étonner; on sait que les marguillers ont longtemps habité sur les voûtes mêmes de l'église; ils devaient y laisser des traces de leur passage.

[1] On a dit, pour justifier l'emploi de cette corniche horizontale, qu'elle devait être contemporaine de la tour du midi, et que certains détails d'architecture s'opposaient à l'admission des pignons. Il est assez difficile de se rendre un compte exact de l'état primitif de cette partie de l'église, mais l'existence des pignons, postérieurement au XIVe siècle, était amplement démontrée; nous pensons qu'ils furent détruits dans le courant du XVe siècle et que l'établissement du couronnement horizontal date de la réfection de la tour, aux premières années du XVIe siècle.

[2] Blavignac, vers 1847, avait déjà procédé à quelques travaux de restauration qui furent exécutés sans soin, avec de mauvais matériaux et qui ont nécessité la réfection complète des parties ainsi réparées.

[3] Les chapiteaux anciens ont été déposés au Musée épigraphique ainsi que les bases des piliers intérieurs.

[4] Détruite pendant les travaux.

Digitized by Google

furent taillés et mis en place, ainsi que les degrés conduisant dans le transept; on modifia aussi l'inclinaison du toit qui ne correspondait plus avec le nouveau chéneau en roche; la restauration de cette partie de l'église fut achevée par la sculpture de la corniche en arcatures, des cordons en billettes et en filets de perles, des bases et chapiteaux, d'un motif décoratif au-dessus de la porte, et par la pose de différentes boiseries. En même temps on abaissait légèrement le sol de la rue.

Ces premiers travaux entrepris à Saint-Pierre donnèrent lieu à quelques découvertes. Parmi les matériaux employés se trouvaient un grand nombre de tambours de colonnettes et de piliers, quelques bases romanes, le tout sans intérêt; il n'en est pas de même d'une partie de corniche romaine en roche[1] qui était encastrée dans le socle extérieur, la face sculptée noyée dans la maçonnerie. Il est curieux de rapprocher ce fragment de celui qui a été trouvé en 1838 dans la cour de la maison Jequier[2] et donné à la Société d'histoire[3] qui alors possédait une collection archéologique. Le module des deux morceaux est quelque peu différent[4], mais la décoration et la facture sont identiques et tous deux faisaient partie de l'entablement de vastes édifices. Les moulures de ces deux fragments sont celles de l'ordre corinthien et d'une époque de décadence complète; toutes sont décorées d'oves, de perles, de denticules, de rais-de-cœurs, de grecques et de feuilles d'acanthe; le larmier est occupé par des modillons ornés de feuilles d'acanthe alternant avec des rosaces.

Sommes-nous en présence d'un vestige de ce légendaire temple

[1] Déposée au Musée épigraphique.

[2] Actuellement, rue du Marché, n° 40. — Le fragment trouvé en cet endroit a été reproduit et commenté par deux auteurs : J.-J. Rigaud, dans son *Recueil de renseignements relatifs à la culture des Beaux-Arts à Genève*, dans M. D. G., t. IV, 1re part., p. 21-22 et pl. I, et J.-D. Blavignac, dans ses *Recherches sur quelques fragments d'architecture romaine découverts à Genève*, dans M. D. G., t. V, p. 89 et pl. I.

[3] Voy. Éd. Favre, *op. cit.*, p. 26.

[4] Le module du fragment trouvé à Saint-Pierre est un peu plus grand. Il n'en faut pas davantage pour démontrer que les deux morceaux proviennent d'édifices différents et qu'il y avait à Genève, à l'époque romaine, au moins deux temples considérables.

Digitized by Google

d'Apollon qui occupait jadis le haut de la colline? Nous ne disserterons pas là-dessus, et nous n'ajouterons pas non plus aux flots d'encre qu'a déjà fait couler la fameuse face que l'on remarque dans cette partie de l'église qui nous occupe. Il a fallu refaire à neuf ce motif de décoration et on a vu, en dégageant la sculpture originale[1] en molasse, qu'elle avait été taillée dans un chapiteau de grand module orné de feuilles arrondies et sans aucune découpure. Ce chapiteau ne paraît pas avoir été terminé; il appartenait probablement à une période de transition entre l'architecture romaine et l'architecture romane, mais nous nous garderions de rien affirmer à ce sujet.

En plaçant, à l'intérieur de la première chapelle, le nouveau dallage en grès[2], on a mis au jour une tombe creusée dans le sol de maçonnerie, au centre de la chapelle; elle contenait un squelette que nous n'avons pu voir et qui a été remis au Musée archéologique. Signalons encore, pour mémoire, une fenêtre romane, dépourvue du reste de décoration, trouvée au-dessus des basses voûtes du transept, dans la muraille méridionale, et masquée par le contrefort du XVIe siècle. La présence de cette baie a contribué à faire admettre la corniche horizontale; elle nous semble cependant une preuve de plus contre l'admission de ce système.

Les travaux de restauration des chapelles du transept sud (hormis la réfection du mausolée du duc de Rohan) furent terminés en août 1886[3].

* * *

On procédait, concurremment avec la restauration des chapelles

[1] Déposée au Musée épigraphique.

[2] Cette chapelle ne possédait plus de dallage depuis longtemps, mais un simple plancher posé directement sur le sol formé d'une masse compacte et très dure de maçonnerie dont un forage de 0m,80 de profondeur n'a pas atteint la limite.

[3] Note pour les archéologues de l'avenir : l'entrepreneur, chargé des travaux dont nous venons de parler, avait acheté un certain nombre de blocs d'excellent grès provenant de l'ancien théâtre et, en particulier, des fûts et des chapiteaux des colonnes de la façade. Plusieurs de ces morceaux ont été utilisés tels quels, les parties sculptées étant noyées dans la maçonnerie.

Digitized by Google

du transept sud, à la réfection des fenêtres inférieures de l'abside destinées à recevoir de nouveaux vitraux.

Les seules verrières anciennes que possédait Saint-Pierre et qui décoraient ces baies, étaient en fort mauvais état. Les outrages des iconoclastes, des réparations inintelligentes en avaient absolument altéré le caractère; le Consistoire, désireux de leur rendre leur antique splendeur, décida, après un rapport favorable de M. David Art, de consacrer à la restauration de ces vitraux une somme de 10,000 francs qu'il avait reçue, en 1879, en souvenir de Madame Fæsch-Micheli, et qui devait être appliquée à des dépenses extraordinaires se rapportant au culte [1]. Une commission fut nommée [2] et les conclusions de son rapport furent adoptées par le Consistoire (séance du 6 octobre 1885), qui avait obtenu l'appui du Conseil administratif. Les travaux de relevé et de préparation des cartons commencèrent peu après; on vit bientôt que toute restauration était impossible et qu'il ne pouvait être question que d'une réfection complète des six verrières; M. Rahn, le savant archéologue zurichois, invité par la Commission à donner son opinion, se prononça catégoriquement, après un examen attentif, pour ce dernier parti.

Il ne restait plus qu'à choisir un verrier capable de reproduire exactement les anciennes peintures; M. Berbig, de Zurich, qui, avait été chargé du travail sur la recommandation de M. Rahn, plaçait le premier vitrail neuf, celui qui porte la figure de Saint-Jacques le Majeur, le 15 avril 1886. La dernière verrière fut posée au commencement de mai 1888; le travail avait été quelque peu entravé par l'exécution des verrières des Macchabées confiée au même peintre [3]. On peut reprocher aux nouveaux vitraux un

[1] *Mémorial des séances du Consistoire de l'Église nationale protestante de Genève*, 13e année, 1885, Genève, in-8, p. 49, 63, 147 et 155.

[2] Elle était composée de MM. D. Art, membre de la Société d'histoire et d'archéologie, président, feu É. Briquet, secrétaire, tous deux délégués du Consistoire, Fæsch-Micheli, Ch. Gampert, architecte, É. Mayor, professeur aux Écoles municipales d'art, H. Gosse. Le Conseil administratif, propriétaire de l'édifice, avait délégué M. A. Le Cointe, qui fut remplacé plus tard par M. M. Fleutet, puis par M. F. Dupont.

[3] *Mémorial des séances du Consistoire*, 16e année, 1888, Genève, in-8, p. 302.

Digitized by Google

défaut d'harmonie par trop marqué. Il est bien évident que les anciennes fenêtres ne possédaient pas non plus une unité parfaite de dessin et de tons; l'ordonnance générale seule était la même pour les sept fenêtres[1], tandis que la facture, les proportions, les couleurs différaient sensiblement. Mais au moins les peintres qui exécutèrent ces vitraux, au XVIe siècle, ne songèrent-ils pas un instant à imiter des verrières plus anciennes ou à leur donner une patine artificielle; c'est ce qu'on a fait pour les nouvelles fenêtres; la facture des unes est absolument neuve, et ne manquera pas de charme une fois ternie, pour d'autres on a reproduit les taches, les écaillures, les oxydations de la couleur des anciens vitraux et cela n'est pas heureux. Le dessin a été fidèlement copié et l'ensemble est, en somme, plus satisfaisant qu'aux Macchabées; il est vrai que le verrier n'était pas abandonné à ses propres inspirations.

Les anciennes verrières ont été déposées au Musée archéologique; leur restauration, impossible alors qu'elles auraient été replacées dans les baies qu'elles occupaient, est nécessaire maintenant que ces vitraux sont des pièces de collection. On ne saurait, à la vérité, où trouver aujourd'hui des fenêtres assez vastes pour les recevoir; ce sera affaire au futur Musée. Mais nous n'entendons ici par restauration, que la reconstitution du dessin altéré par les réparations successives et les outrages volontaires, l'ajustage des différents morceaux à leur place réelle, et le remplacement des pièces disparues par de simples morceaux de verre blanc sur lesquels on tracerait le dessin en noir et à froid. On avait toujours eu soin, du reste, de boucher les vides qui s'ouvraient dans ces verrières; et si, le plus souvent, cette fermeture était opérée au moyen d'un fragment quelconque, peint à l'huile ou laissé incolore, il est arrivé maintes fois que l'on prenait dans un vitrail pour en compléter un autre; c'est ainsi que l'on trouve dans les verrières qui nous occupent de très curieux fragments provenant de Saint-Pierre même et d'ailleurs et par le rapprochement desquels il serait peut-être possible de reconstituer un ou plusieurs panneaux. Ces vitraux, bien que d'inégale valeur, sont d'excellents spécimens du bel art de la peinture sur verre

[1] On sait que l'une des fenêtres, masquée par une chapelle, est dépourvue de verrière.

Digitized by Google

et nous montrent à quel point de perfection il avait été porté à Genève au XVe siècle.

Tout le monde connait la disposition générale des vitraux de l'abside de Saint-Pierre : une grande figure debout dans une niche plus ou moins décorée ; mais ce que l'on apprécie moins et qu'il faut voir avec la lorgnette, ce sont les charmants détails qui abondent dans les architectures compliquées de ces niches ; cela seul mériterait une étude spéciale. Les personnages représentés sont les saints apôtres Pierre, Paul, Jean, André et Jacques le Majeur et Sainte-Marie-Magdeleine, portant tous les attributs qui les distinguent. Le socle des niches était orné, à l'origine, des armoiries des donateurs ; tous ces panneaux ont été brisés, à l'exception d'un seul, celui de Saint-Jacques, qui porte les armes d'André de Malvenda, l'une des célébrités du Chapitre de Genève[1]. Nous ne pouvons, du reste, décrire ici ces vitraux ; cette étude sera reprise un jour. Bornons-nous à dire que le bas des nouvelles verrières a été partout complété par des armoiries choisies aussi judicieusement que possible : le vitrail de Sainte-Marie-Magdeleine, que l'on sait avoir été donné par le chanoine François de Charansonay, a reçu les armes de ce personnage, qui existent du reste déjà dans le haut de la verrière[2] ; celui de Saint-André, au sommet duquel on remarque les clefs en sautoir du Chapitre[3] et qui vraisemblablement a été donné par ce corps, a reçu les armes capitulaires. Quant aux trois autres

[1] Albert Sarasin, *Obituaire de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Genève*, dans M. D. G., 2e série, t. I, *passim*. — Les meubles des armes Malvenda (de sinople, à la fleur de lys d'argent, accompagnée de trois pointes de même, mouvantes des deux angles supérieurs et de la pointe) ne sont pas d'or, comme plusieurs auteurs l'ont indiqué d'après une fausse interprétation des couleurs du vitrail, oxydées et altérées, mais bien d'argent.

[2] *Ibid.*, *passim*. C'est par erreur que dans la note de la page 39, il est dit que « ce vitrail n'offre plus traces des armes de Charansonay. »

[3] Les armes du Chapitre sont : de gueules à deux clefs d'or en sautoir ; Blavignac, se basant sur les deux petits écus qui existent dans ce vitrail, a voulu différencier les armes de l'Évêché de celles du Chapitre et donner à ces dernières un champs d'argent (*Armorial genevois*, Genève, 1849, in-8, p. 284). C'est une erreur : il y avait impossibilité matérielle à teinter de rouge le champs de ces deux écus minuscules, la couleur rouge

Digitized by Google

fenêtres, il ne restait aucun indice qui pût guider la commission dans le choix des armoiries; deux écus accolés aux armes des familles Fæsch et Micheli ont été placés au bas du vitrail de Saint-Jean pour perpétuer le souvenir de la généreuse donatrice; enfin les armes de l'anti-pape Clément VII, le dernier rejeton des comtes de Genevois, celui-là même qui aurait fait exécuter à ses frais le bourdon de la Cathédrale, la fameuse Clémence, et celles de l'évêque Aymar Favre, communément appelé Adhémar Fabri, de glorieuse mémoire, ont été attribuées aux verrières de Saint-Pierre et de Saint-Paul.

On ne sait rien sur les peintres qui ont travaillé à ces verrières; il existe bien, dans les documents contemporains, quelques mentions de verriers ayant exécuté différents ouvrages pour la Cathédrale, mais aucune ne se rapporte précisément aux fenêtres absidales.

Il fut un temps où toutes les fenêtres de Saint-Pierre étaient garnies de vitraux; il n'est resté de cette décoration translucide que les six verrières dont nous venons de parler et qui remplacèrent, au XVe siècle, des peintures plus anciennes, et un tout petit fragment conservé au Musée archéologique, très curieux malgré son peu d'étendue. C'est peu de chose et cela a malheureusement laissé le champ libre à ceux qui, de nos jours, ont voulu embellir Saint-Pierre : c'est-à-dire au comité qui s'est formé quelques années avant la célébration du jubilé de 1835 pour doter les deux roses, les triplets situés au-dessous d'elles, les baies supérieures de l'abside et celles des collatéraux, de vitres peintes à froid du plus déplorable effet [1], et à Blavignac, plus tard, qui a voulu ajouter encore à ces détestables manifestations et n'a pu, heureu-

n'étant employée que sous forme de verre teint et ne s'appliquant jamais au pinceau; d'autre part l'espace était trop restreint pour enchâsser d'aussi petits morceaux de verres; cela explique pourquoi les champs sont simplement passés en grisaille comme le reste de l'architecture. Les clefs sont bien peintes de leur émail naturel, mais le jaune est la seule couleur employée, avec le noir pour le dessin et différentes grisailles pour les modelés, par les peintres-verriers qui les appliquaient sur des verres blancs ou colorés selon les exigences de leurs cartons.

[1] On a même fait disparaître, à cette occasion, un fragment de l'ancienne verrière de la rose méridionale, qui était encore en place et portait le nom du chanoine Pierre du Solier, maître de l'œuvre de la cathédrale.

Digitized by Google

sement, faire exécuter que trois de ses projets, vilaines mosaïques de verre coloré qui occupent les baies des chapelles absidales et l'une des fenêtres du bas côté sud.

* * *

La restauration des parties inférieures de l'abside, entre les contreforts, fut poussée jusqu'aux tablettes des baies de la claire-voie et achevée vers la fin de 1886 [1]; on trouva dans l'ancienne maçonnerie quelques fragments moulurés et sculptés, fûts de colonnettes, bases, etc.

Pendant quelque temps on ne fit à Saint-Pierre que des travaux d'entretien général, ou quelques réparations bien nécessaires, comme le remplacement d'un certain nombre de degrés du péristyle, la réfection des bases de quelques piliers et de la muraille du bas-côté méridional.

Lors de l'inauguration de la chapelle des Macchabées, M. Wakker, président du Consistoire de l'Église nationale protestante, émit le vœu de voir se former une société pour la restauration de Saint-Pierre, à l'instar de Bâle et de Berne; cette idée, bien accueillie, fit rapidement son chemin et l'Association put bientôt se constituer [2]. Son Comité, divisé en plusieurs sections, réunit très vite des sommes importantes et dressa, de concert avec l'autorité municipale, une convention qui fut signée le 28 février 1890. Cette convention réglait les rapports du Conseil administratif et de l'Association, en déterminant exactement le but de celle-ci : un concours moral et financier prêté à l'œuvre de la restauration du temple.

Les deux parties s'étaient mises d'accord pour commencer les travaux à frais communs par la tour du nord. Précédemment déjà, le Conseil administratif avait fait découvrir et consolider les fondations de cette tour et procéder à la réfection totale de la

[1] Au mois de décembre de cette année, on a abattu, sans motif, les deux platanes qui ombrageaient la petite place située entre les Macchabées et la tour du midi; les ouvriers chargés de cette opération ont trouvé, parmi les racines de l'un de ces arbres, une pièce de monnaie de Savoie, un gros d'Emmanuel-Philibert, en billon.

[2] 25 janvier 1889.

Digitized by Google

colonnade nord du beffroi[1] qui n'était pas sans inspirer quelqu'inquiétude. Il s'agissait alors de joindre les deux parties déjà restaurées de la tour; ce travail vivement mené, est bien près d'être terminé aujourd'hui. Le vieux parement a été partout enlevé et remplacé par un placage en roche de Collombey. On peut discuter le choix de cette pierre qui, si elle a l'avantage d'être parfaitement résistante, ne se prête pas à la sculpture et a un aspect froid et dur, bien différent des tons chauds et colorés de la molasse, voire même du grès. Il faut attendre que l'œuvre soit plus avancée pour prononcer un jugement définitif sur les travaux entrepris et les matériaux employés.

* * *

Le remplacement de la statue du duc de Rohan, les études nécessaires à l'élaboration des plans de restauration, les fouilles opérées autour des fondations, l'enlèvement des anciens parements, n'ont pas été sans amener quelques découvertes intéressantes.

Le Consistoire de l'Église nationale protestante avait reçu en décembre 1886, de Mme Vignier-de Lor, un legs destiné au remplacement, par une statue de marbre de Carrare, de la rustique image de plâtre et d'albâtre placée sur le mausolée du duc de Rohan, image « indigne, » dit avec raison la clause testamentaire, de son tombeau et de notre belle cathédrale. Ni le monument, ni la chapelle qui le renferme n'étaient en état convenable pour recevoir une nouvelle effigie; le Conseil administratif, sollicité par le Consistoire, fit faire les réparations indispensables; le cénotaphe de marbre noir fut nettoyé et poli, les lettres de l'inscription redorées, les magnifiques chapiteaux de la chapelle débarrassés du noir badigeon dont on les avait recouverts jadis pour les mettre en harmonie avec le monument. Mais l'histoire de ce mausolée a été faite, et fort bien faite[2]: nous y renvoyons le lecteur. Il est inutile, en effet, de donner ici les différentes inscrip-

[1] Les anciens chapiteaux ont été déposés au Musée épigraphique.

[2] David Art, *La chapelle et le Mausolée du duc Henri de Rohan*, dans *Saint-Pierre, ancienne Cathédrale de Genève*, 2e fascicule, Genève, 1892, in-4, p. 9-142.

Digitized by Google

Fig. 4 [1].

[1] Le cliché de ce dessin, que nous avions fait pour l'intéressant ouvrage de M. David Art, membre de la Société d'histoire et d'archéologie, nous a été obligeamment prêté par celui-ci. — Cette dalle a 1m,95 de longueur sur 1m,19 de largeur.

Digitized by Google

tions déjà publiées ailleurs [1], qui se rapportent aux membres de la famille de Rohan inhumés à Saint-Pierre, et la description du pennon héraldique du duc Henri qui fut trouvé dans le caveau [2]; mais nous reproduisons ici (Fig. 4) la pierre tombale de l'évêque Guillaume de Marcossey [3] qui avait servi à recouvrir la première sépulture du duc de Rohan et au revers de laquelle on avait gravé ses armes et une inscription.

Voici ce qu'on peut lire du texte gravé à l'entour de cette dalle, très détériorée et partagée en deux fragments :

1° × HIC : IACET . . . . GVILLS : DE :
2° MARCOSSEY : B : ME : E [4] . . . . . .
: Q : OBIIT : I :
3° . . . . . ANNO : DNI : M : CCC
4° LXXVII . . . . : IN : PACE : REQ : AMEN

(Hic jacet ..... Guillermus de Marcossey, bone memorie [episcopus gebennensis] *qui obiit in ..... anno domini m.ccc.lxxvii. ..... In pace requiescat, amen.)*

L'effigie gravée au centre du monument est celle d'un évêque en costume de chœur, avec la belle et ample chasuble du moyen âge, la mitre en tête, et la crosse maintenue contre la poitrine; la figure, les mains jointes à la hauteur de la poitrine, l'extrémité des pieds dépassant la robe et la volute de la crosse sont évidés pour recevoir un mastic quelconque ou du marbre blanc sur lequel le dessin était tracé et peint. On ne distingue malheureusement plus rien des meubles occupant jadis les deux écus placés à droite et à gauche de la tête du personnage et qui auraient définitivement fixé les armes de l'un des plus illustres prélats de l'Église de Genève.

Le mausolée du duc de Rohan, complètement remis à neuf et

[1-2] D. Art, *op. cit., passim.* — Voy. aussi, Jaques Mayor, le *Mausolée du duc de Rohan à Genève*, dans le *Journal de Genève*, n^os des 6, 9 et 10 septembre 1890 et tirage à part, Genève, 1890, br. in-12.

[3] Déposée au Musée épigraphique.

[4] Cette dernière lettre n'est pas très sûre.

Digitized by Google

décoré d'une magnifique statue, œuvre du sculpteur Iguel, fut inauguré le 2 novembre 1890 [1].

D'intéressantes trouvailles ont été faites pendant les premiers travaux de la tour du nord. Ce sont d'abord quelques fragments moulurés plus ou moins informes et une sorte de bassin peu profond, en roche, de forme rectangulaire fortement engagé dans les fondations de la tour, du côté de la rue de l'Évêché; un angle seulement a pu en être enlevé [2]; la moulure qui décore ce bas-

Fig. 5.

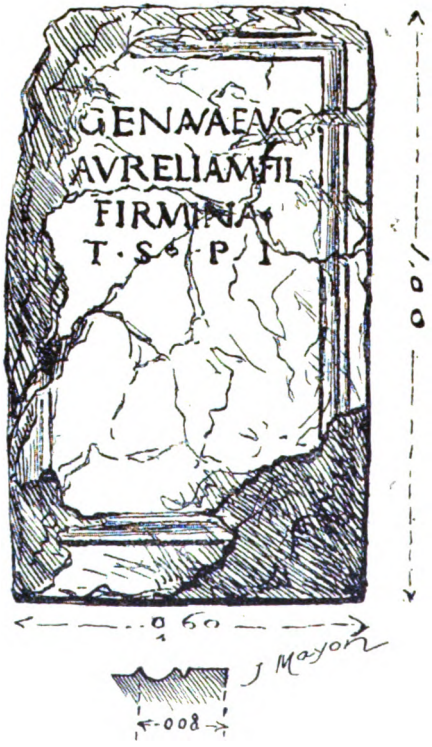

[1] *La statue du duc Henry de Rohan à Saint-Pierre de Genève*, annexe au *Mémorial du Consistoire* de l'Église Nationale protestante, 18e année, 1890, Genève, 1891, in-8, et tirage à part, br. in-8.

[2] Déposé au Musée épigraphique.

Digitized by Google

sin, d'un caractère peu accentué, nous fait supposer qu'il s'agit du bénitier ou des fonts baptismaux d'une église chrétienne, de l'une des basiliques qui ont précédé le temple actuel de Saint-Pierre.

Le 12 juillet 1890, on a mis au jour, avec un morceau de corniche romaine en roche, un bloc haut de 1m,00 et large de 0m,60, portant une inscription latine entourée d'une faible moulure, qui était encastré dans le socle du contrefort situé près de la sacristie[1] et de la petite porte qui mettait jadis en communication la Cathédrale et le palais épiscopal (Fig. 5). La lecture et l'interprétation de ce texte sont aisées, malgré le mauvais état de conservation de la surface taillée. Les mots sont séparés par des points triangulaires, comme dans la généralité des inscriptions, et les deux membres de phrase de la dernière ligne par une petite feuille cordiforme; on remarque, à la première ligne, deux lettres liées, A et V, répétées deux fois; les caractères sont partout de la même hauteur :

GENAVAE · AVG	Genavae Augustae
AVRELIA · M · FIL	Aurelia, Marci filia
FIRMINA	Firmina
T· S & P· I	Testamento suo poni jussit.

(A Genève Auguste, Aurélia Firmina, fille de Marcus Aurelius, a fait par testament ériger ce monument.)

Il s'agit, on le voit, d'une dédicace ordonnée par testament en l'honneur d'une divinité toute locale ou *topique*, dont c'est ici la première mention, *Genava Augusta*, personnification évidente et glorification de Genève. On connaît quelques exemples de cités ainsi déifiées et qualifiées d'augustes[2]. Nous ne savons rien sur ce *Marcus Aurelius* dont le gentilice Aurelius est un des plus communs parmi ceux que l'on trouve gravés sur les monuments

[1] Déposé au Musée épigraphique.

[2] Voy. Charles Morel, *Genève et la colonie de Vienne sous les Romains*, dans M. D. G., t. XX, Genève, 1879-1888, in-8, p. 468. — A. Allmer et A. de Terrebasse, *Inscriptions antiques et du moyen âge de Vienne en Dauphiné*, Vienne, 1875-76, 7 vol. in-8, t. II, p. 345 et t. III, p. 452.

Digitized by Google

gallo-romains; quant au *cognomen* Firmina, il a été très fréquemment employé dans la Gaule narbonnaise [1].

Quelques jours après, trouvaille d'une seconde inscription non loin de l'emplacement occupé par la première. Ce nouveau bloc [2] à 1m,07 de hauteur et 0m,65 de largeur (Fig. 6); la pierre a été entamée du côté droit sur toute sa hauteur, et le commencement des lignes manque; dans le bas on a taillé un chanfrein perpendiculaire à la surface taillée pour l'utiliser dans le socle de roche de la tour. Les deux premières lignes sont en caractères plus grands que les cinq autres; les mots sont séparés par des points triangulaires et, aux deux dernières lignes, par de petites feuilles cordiformes. Ces caractères sont fort bien gravés et mieux dessinés que ceux de la première inscription :

Fig. 6.

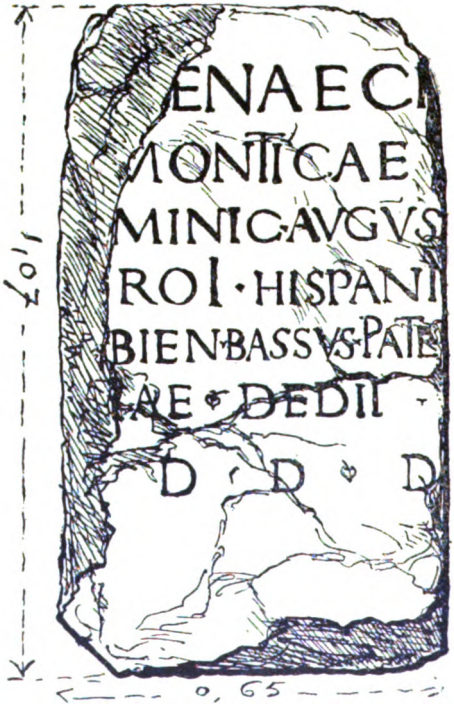

[1] Voy. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, Berlin, 1888, in-fol., *passim*.

[2] Déposé au Musée épigraphique.

Digitized by Google

Ce texte est plus difficile à interpréter que le précédent, car il y a plusieurs syllabes à rétablir, pour lesquelles nous en sommes réduit aux conjectures :

. . . . . .ENAE CI	Labienae Cai filiae
. . . . . MONTICAE	Monticae
. . . MINIC·AVGVS	flaminicae Augusti
. . . . ROI·HISPANI	..... Roi Hispani
BIEN·BASSVS·PATE[1]	Labienus Bassus pater
. . . . IAE ꝏ DEDIT	filiae dedit
. . . . ꝏ D ꝏ D ꝏ D	Locus datus decreto decurionum

A Labiena Montica, fille de Caius, flaminique d'Auguste, épouse de ..... Roius Hispanus, Caius Labienus Bassus son père a dédié ce monument. Emplacement donné par un décret des décurions.

Le commencement de la première ligne peut se compléter à l'aide de celui de la cinquième; nous avons ainsi un gentilice, Labienus ou Rabienus, sur la première lettre duquel, seulement, il y a indécision; les deux noms ont été, en tout cas, peu fréquemment employés. Il ne manque, à la seconde ligne, que le premier jambage de l'M, initiale du surnom, peu usité, de Montica; à la troisième, la syllabe FLAM est facile à déduire des deux suivantes MINIC et du qualificatif *Augusti* qui vient après. La quatrième ligne est formée actuellement d'un nom et d'un surnom, tous deux au génitif; il y manque l'initiale indispensable d'un prénom quelconque, qu'il est impossible de deviner. Au premier abord, on pouvait supposer que le nom de *Roius* était incomplet et essayer d'en faire un *Troius* ou un *Heroius;* mais cela n'est pas nécessaire, le gentilice *Roius* ayant existé; en effet, M. Allmer a publié un fragment d'inscription de Vienne[2] qui porte la dédicace :

M // OIO SEX FIL· VOL etc.

Le savant épigraphiste viennois dit qu'entre les lettres M et

[1] La dernière syllabe est formée des deux lettres E et R liées.
[2] A. Allmer et A. de Terrebasse, *op. cit.*, t. II, p. 478.

Digitized by Google

OIO il n'y a place que pour une lettre et que, d'après les traces qui en restent, ce ne peut être qu'un B un P ou un R; l'inscription de Genève tranche la question en faveur de l'R. A la cinquième ligne le prénom abrégé C et les deux premières lettres de Labienus ou Rabienus ont disparu, le surnom très connu *Bassus* est au complet; à la sixième il manque les lettres FIL; à la septième enfin une L, abréviation de *locus,* première lettre du sigle très connu : *locus datus decreto decurionum.* La restitution du texte est donc certaine, sauf pour le commencement de la première et de la cinquième ligne, en ce qui concerne le gentilice du père et de la fille, et pour la ligne quatre, où manque un prénom.

Cette inscription nous fait connaître deux nouveaux noms de familles habitant Genève [1], celles des *Labieni* et des *Roi;* elle nous permet d'ajouter, en outre, une nouvelle flaminique de Vienne à celles que nous connaissions déjà [2]. La famille des Labieni devait jouir d'une certaine notoriété, puisqu'elle a fourni une flaminique et que le Conseil des décurions avait accordé un terrain pour lui élever un monument.

La série de nos inscriptions gallo-romaines est ainsi utilement complétée [3]; Saint-Pierre en a fourni plusieurs déjà [4] et en fournira probablement encore; il en reste, en tout cas, deux, que l'on voit dans le socle de roche du transept nord et qu'il serait bon de déposer avant qu'elles ne soient plus dégradées [5].

Dans le courant du mois d'octobre 1890, on poussa différentes reconnaissances vers la face septentrionale de l'église. Certains endroits de la muraille, qui semblaient particulièrement intéres-

[1] Voy. Ch. Morel, *op. cit.,* p. 547.

[2] *Ibid.,* p. 474.

[3] Nous avons publié ces deux inscriptions dans le *Journal de Genève,* nos des 17 et 31 juillet 1890; elles ont été communiquées à la Société d'histoire (Séance du 12 février 1891, voy. le présent *Bulletin,* p. 26), par M. Charles Morel, auquel nous sommes redevable de quelques-unes des observations qui ont servi à rédiger cette notice.

[4] *Corpus inscriptionum latinarum,* t. XII, p. 330 et suiv., nos 2587, 2590, 2593, 2594, 2598, 2600, 2618, etc.

[5] *Ibid.,* p. 333, nos 2615 et 2620.

Digitized by Google

sants par leur structure, furent étudiés de près ; c'est ainsi que la porte conduisant au cloître, indiquée sur les relevés et les projets exécutés en 1749 pour la restauration de la façade et dont on apercevait encore les traces à l'intérieur, fut déblayée extérieurement et mise au jour, autant du moins que le permettait le contrefort moderne derrière lequel elle est en partie masquée. Cette porte fut toujours utilisée, et même bien longtemps après la démolition des bâtiments capitulaires; le sol de l'église était beaucoup plus élevé que celui du cloître auquel on descendait par un escalier d'au moins quinze marches. La largeur de cette ouverture est de 1m,21; elle se compose d'un arc ogival, dont le tympan est vide, supporté par deux colonnettes [1] à bases et à chapiteaux ; l'archivolte est richement décorée de rinceaux, de palmettes et de feuillages, mais peu moulurée. Le contour de l'ogive est accompagné, sur le parement du mur, d'un entrelac que l'on retrouve sur les abaques de quelques-uns des plus anciens chapiteaux de Saint-Pierre. Le seuil de la porte, fortement usé, est encore en place ; le tout est très endommagé, mais il sera facile d'en opérer la restauration exacte et complète, pour peu que l'on veuille s'en donner la peine. Il s'agit d'une partie fort intéressante de la nef de l'église actuelle, qui date d'une époque de transition entre la période romane et la période ogivale proprement dite ; il a fallu toute l'horreur de nos ancêtres du XVIIIe siècle pour ce qu'ils appelaient les « fabriques gothiques [2] » pour mutiler et condamner ce curieux spécimen de l'architecture sacrée [3].

Les plus récentes trouvailles, faites à Saint-Pierre, se réduisent à deux chapiteaux incomplets en molasse [4], qui avaient servi de matériaux de construction ou de réparation dans la face occidentale de la tour du nord; ils étaient complètement noyés dans la maçonnerie. Tous deux sont curieux et provenaient probablement du couronnement de deux pilastres placés l'un en face de l'autre ou des colonnes principales de deux piliers d'une même

[1] L'une d'elles a disparu.

[2] Archives d'État, P. H., n° 4766. *Rapport sur l'état désastreux du Temple de Saint-Pierre et projets de restauration.* Du 15 septembre 1749.

[3] Signalé dans le *Journal de Genève*, n° du 22 octobre 1890.

[4] Déposés au Musée épigraphique.

Digitized by Google

arcade, car ils n'ont que trois côtés décorés. Ils faisaient probablement partie de la première travée démolie en 1749 et, vraisemblablement, de l'un des collatéraux; il existe encore, soit dans la nef, soit dans les bas-côtés, des chapiteaux appartenant à la même époque, et d'une décoration semblable.

Ces deux chapiteaux sont ornés de figures naïvement sculptées; l'un, le mieux conservé, porte sur sa face principale un animal fantastique, une sorte de lion bizarrement contourné, maintenu devant et derrière par deux personnages debout: ceux-ci, vêtus de longues tuniques serrées à la taille par une ceinture et coiffés de bonnets carrés, tiennent chacun une des pattes du monstre et semblent l'offrir aux coups de deux cavaliers placés sur les petits côtés et qui s'avancent au grand trot, contre cet ennemi beaucoup plus grand qu'eux. L'un des cavaliers a disparu, mais il devait être armé, comme son camarade, d'un haubert de mailles descendant plus bas que les genoux et tombant tout droit, la tête coiffée d'un casque conique à nasal, les pieds chaussés de souliers pointus garnis d'éperons sans molettes et le corps protégé par un vaste bouclier, arrondi au sommet et pointu dans le bas, suspendu au col par un baudrier; le harnachement du cheval est très simple, il se compose d'une simple bride; on n'aperçoit pas la selle. C'est tout-à-fait le type du cavalier de la tapisserie de Bayeux. Quant au sujet ainsi représenté, nous ne saurions l'expliquer aisément. Une étude approfondie des chapiteaux de Saint-Pierre nous l'apprendra peut-être un jour, par comparaison avec les sculptures similaires. Le second chapiteau porte le même animal, mais il n'est pas attaqué par des cavaliers; il est retenu seulement par quatre personnages, deux devant et deux derrière.

Les abaques manquent à ces deux chapiteaux qui sont pourvus, au bas, et comme tous les monuments de ce genre, d'un anneau rond. Le mauvais état de la molasse ne permet malheureusement pas une vue exacte des détails qui seraient certainement typiques. Tels qu'ils nous sont conservés ce sont deux fragments précieux à plus d'un point de vue.

Tout dernièrement enfin (9 juin 1892), on a trouvé dans le pommeau du poinçon de la tour du nord, dont on démolissait la

Digitized by Google

toiture, un certain nombre de papiers, imprimés et manuscrits, de monnaies et de médailles, renfermés dans différentes boîtes en bois et en plomb; le document le plus ancien date de 1677, le plus récent de 1829 et tous ont été placés dans cette situation élevée par les maîtres ferblantiers ou charpentiers qui firent des réparations à cette tour, depuis la fin du XVIIe siècle. Cette trouvaille a été minutieusement décrite ailleurs [1].

Nous espérons bien que ce ne seront pas les dernières découvertes auxquelles donneront lieu les travaux entrepris à Saint-Pierre. C'est la seule compensation offerte à l'archéologue qui voit, avec désespoir, disparaître tous nos vieux monuments.

RESTAURATIONS DE L'HOTEL DE VILLE ET DE L'ANCIEN ARSENAL

Il existe, dans nos contrées, peu d'édifices aussi intéressants que notre Hôtel de Ville ; ses portes, le spacieux promenoir et la rampe pavée qui conduit aux étages supérieurs, en font un véritable bijou. Nous avons toujours été étonné du petit nombre de personnes connaissant et appréciant à leur juste valeur les sculptures qui ornent les clefs et les retombées des voûtes, les mille détails curieux de cette architecture du XVIe siècle; il a fallu les travaux de restauration, entrepris récemment par M. le Conseiller d'État Charles Boissonnas, chef du Département des Travaux publics et membre de la Société d'histoire et d'archéologie, pour que l'on veuille bien considérer ce bâtiment avec moins d'indifférence.

Il était grand temps, du reste, de procéder à une restauration étendue, car certaines parties se trouvaient fort délabrées. On a

[1] *Journal de Genève*, supplément au n° du 11 juin 1892 et tirage à part sous ce titre : Jaques Mayor et Marc Vettiner, *Histoire d'un clocher*, Genève, 1892, br. in-8.

Digitized by Google

commencé, en 1890, par remettre à neuf les faces intérieures, en remplaçant les moulures effritées et en rétablissant partout les parements détériorés; la cour a été débarrassée d'un affreux édicule, dépavée et cimentée. L'année suivante, on a entrepris la fameuse rampe et le portique qui avaient grand besoin de bien; plusieurs clefs de voûte qui manquaient ont été remplacées et toutes les sculptures soigneusement nettoyées. Différentes améliorations ont été de plus apportées à l'aménagement intérieur. Le tour des façades extérieures viendra plus tard.

Nous avons tenu à signaler ici ces travaux; ils pourront servir d'exemples à toutes les administrations préoccupées de remettre en état les monuments publics dont l'entretien leur incombe. On a su, à l'Hôtel de Ville, satisfaire aux exigences multiples du lieu, sans nuire à l'architecture et à la décoration primitives; mieux encore, on a sauvé celles-ci d'une ruine plus ou moins prochaine, en améliorant même les conditions purement matérielles de l'établissement. Que n'a-t-on fait de même au Collège de Saint-Antoine?

* * *

Le bâtiment connu sous le nom d'Arsenal et d'ancien Arsenal ne fut destiné à un dépôt d'armes que depuis 1720. C'était auparavant une halle au blé, la Halle de l'Hôtel de Ville, et l'Arsenal de la Seigneurie occupait la maison dite de Saint-Apre, située près de là, entre les remparts, l'église de Saint-Germain et l'Hôtel de Ville[1]; lors de la vente et de la démolition de cette maison et des constructions voisines pour le percement de la rue des Granges, les magasins d'armements furent transférés dans la halle au blé, local qu'ils ont quitté en 1877 pour les nouvelles casernes de Plainpalais, laissant la place entièrement libre au Musée historique genevois.

Cette halle au blé existait fort anciennement; le baron de Grenus[2] a rapporté un passage des Registres publics où il est dit « que les syndics et quelques conseillers, se trouvèrent sous

[1] Actuellement, rue des Granges, n° 16.

[2] *Fragmens historiques sur Genève avant la Réformation.* Genève, 1823, in-8, p. 5.

Digitized by Google

la halle de la Maison-de-Ville, pour donner ordre à l'arrivée de l'empereur Sigismond » (10 juillet 1415). Cependant on voit, le 10 mars 1464, l'évêque Jean-Louis de Savoie concéder à la communauté genevoise un terrain situé au Vieux-Mézel, en face de la maison commune, pour y élever un nouveau dépôt public de blé et autres denrées alimentaires, vu l'insuffisance des halles du Molard [1]. S'agit-il d'un simple agrandissement de l'édifice déjà existant? Nous ne savons, mais l'inventaire de 1475 [2] mentionne expressément la *halle nouvellement construite*. Elle fut entièrement réédifiée un siècle plus tard et restaurée encore au XVIIe siècle.

Ce bâtiment était fort délabré, lorsque, tout récemment, M. le Conseiller d'État Boissonnas a fait procéder à la restauration de ses façades. Les travaux ont commencé, en 1890, par le côté sud (rue de l'Hôtel de Ville); ils ont amené la découverte de remarquables armoiries de Genève, sculptées en bas-relief et peintes, masquées sous une épaisse couche de plâtre qui en avait assuré la conservation; elles sont placées dans un encadrement rectangulaire en pierre, que l'on remarque au centre de la façade, à la hauteur des fenêtres, et dont la destination véritable n'était pas comprise [3].

L'écu, taillé dans un bloc de marbre noir, est surmonté d'un soleil, à rayons alternativement droits et flamboyants, chargé du monogramme IHS, et d'une banderole avec la devise POST · TENEBRAS · LUX · Le soleil et la banderole sont sculptés en molasse, ainsi que deux rameaux de chêne qui couronnent l'écu et le séparent du soleil, son cimier naturel.

Fait curieux, ces armoiries portent deux dates différentes : sur l'anneau de la clef, on voit le millésime 1588, tandis que, dans les deux angles supérieurs laissés libres, entre le soleil et le cadre, se trouve la date 1634. Cette divergence s'explique aisé-

[1] F. Borel, *op. cit.*, p. 78.

[2] J.-J. Chaponnière, *op. cit.*, p. 323.

[3] Les dimensions de ces armoiries sont : hauteur (dans le cadre) 1^m,23, largeur (id.) 0^m,62. La moulure rectangulaire a 195^mm de largeur; l'écusson seul a 0^m,70 de hauteur.

Digitized by Google

ment : lors de la reconstruction, à la fin du XVIe siècle, la Seigneurie aura fait placer ses armes sous la forme d'un simple écu qui fut complété plus tard, lors de la restauration au XVIIe siècle. Il serait encore possible qu'un écusson, sculpté pour un autre édifice, eût trouvé son emploi au bâtiment de l'Arsenal, mais cela est improbable [1]. La façon toute différente dont sont traitées les deux parties de ce motif décoratif ne permet, du reste, pas de mettre en doute l'authenticité des dates.

Après avoir enlevé l'enduit qui recouvrait ces armoiries et rétabli quelques détails disparus (les branches de chêne au-dessus de l'écusson notamment), on en a fort exactement restauré la peinture. Le fond est d'un gris azuré; le soleil, les lettres de la devise, les chiffres des deux millésimes sont dorés, les caractères monogrammatiques du nom du Seigneur sont noirs. L'écu a conservé sa teinte naturelle, un beau noir brillant et uni, rehaussé de quelques touches d'or sur la boucle très ornée, les anneaux et le contour du panneton de la clef, l'œil, le bec, la langue, la patte, les serres et la couronne de l'aigle. La date de restauration a été indiquée en lettres dorées, au bas du cadre : RESTAURÉ EN 1890.

[1] Ce fait s'est produit à plusieurs reprises. En 1789, on a placé, sur la façade sud de la grosse tour carrée de l'Hôtel de Ville, les armoiries qui s'y trouvent encore : « Monsr. l'anc. sindic Rilliet a rapporté que suivant les intentions de la Chambre l'on a placé aujourd'hui sur la face de la Tour du Conseil au midi la pierre de marbre noir sur laquelle sont sculptées les armoiries de la République qui avoit été otée de la face de l'Ancien Arsenal au levant opposée aux fenêtres de la Chancellerie, démolie ces dernières années pour construire les casernes sur le même terrain. A quoi M^r. l'A. S. Rilliet a ajouté que sur le tranchant au-dessous de la ditte plaque de marbre noir se trouve le millésime 1540. » (Archives de Genève, *Registres de la Chambre des Comptes,* séance du 26 juin 1789). L'Arsenal dont il est fait mention dans ce passage est celui de Saint-Apre. Quant à la date 1540 signalée par l'ancien syndic Rilliet, nous croyons, avec Blavignac (*Armorial Genevois,* p. 55), qu'il aurait fallu lire 1640; non, comme l'indique cet auteur, parce que l'écu est blasonné et que l'on n'a commencé à blasonner les armoiries qu'au XVIIe siècle, mais bien à cause du dessin et de la facture de ce bas-relief qui ne sauraient dater du XVIe siècle.

On peut encore citer les armes qui ornent le fronton du Bâtiment électoral, provenant de l'ancienne porte de Rive, comme exemple de cette utilisation de matériaux anciens.

Digitized by Google

Quelques-uns ont critiqué la manière dont ces armoiries étaient colorées; cet écusson noir et or a offusqué certains de nos concitoyens qui auraient désiré le voir revêtu des émaux naturels de notre blason. La peinture primitive a été scrupuleusement rétablie : il n'était pas possible de faire plus ou mieux. En matière de restauration d'anciens édifices, il n'est pas permis d'apporter la moindre innovation.

On voit sur l'écusson, avec la date 1588, les lettres I et B (Ƀ) liées, gravées en deux endroits : dans la boucle et dans l'une des découpures du panneton de la clef. Ce sont les initiales de Jean Bogueret, artiste habile à qui l'on doit également le monument funéraire élevé aux victimes de l'Escalade, dans le cimetière de Saint-Gervais[1] (1603). Les armes de Genève qui décorent cette pierre ressemblent beaucoup à celles de l'Arsenal, et le nom du sculpteur y est gravé en toutes lettres, l'initiale de son prénom seulement est liée avec le B. L'un des piliers de la dernière circonvolution de la rampe de l'Hôtel-de-Ville porte le même chiffre Ƀ accompagnant la date 1578, qui est celle de l'achèvement de cette rampe, et les lettres N et B, liées également, initiales du nom de Nicolas Bogueret. Nous ne savons quel lien de parenté unissait Nicolas et Jean Bogueret, qui exerçaient la même profession; il y a eu, dans cette famille, plusieurs Jean vivant presqu'à la même époque et celui qui nous occupe, peut avoir été un fils ou, plus probablement, un frère de Nicolas.

Nicolas, fils de Didier Bogueret, de Langres, fut reçu bourgeois gratis le 19 janvier 1571[2] « pource qu'il est homme expert en son estat et s'acquitte bien du bastimen des halles. » Sa renommée s'étendait au loin, puisque, en 1588, Henri IV demandait à la Seigneurie de le lui prêter. Il fut tué à l'Escalade, entre la Porte-Neuve et la Treille, à l'âge de 65 ans. Tour à tour ingénieur, architecte et sculpteur, Nicolas Bogueret a certainement exécuté à Genève, pour l'État[3] et les particuliers, de nombreux ouvrages; il avait associé Jean à ses travaux, et ce dernier eut à graver le nom de son parent sur la tombe des victimes du 12 décembre 1602.

[1] Le préau de l'école primaire de la rue des Corps-Saints, actuellement.

[2] *Registres des Conseils*, 1571, f°s 7, 10, et 157.

[3] Il fut chargé, entre autres, d'entourer d'un mur l'Ile des Barques et

Digitized by Google

Les deux Bogueret ont donc travaillé ensemble à l'Hôtel de Ville, Nicolas dirigeant l'entreprise, Jean s'occupant plus spécialement de la décoration; ils collaborèrent dans la même mesure à la réfection de la halle-au-blé qui devint plus tard l'Arsenal et il nous semble que la vie et l'œuvre de ces deux personnages mériteraient une étude approfondie.

La sollicitude du Conseil d'État ne s'est pas arrêtée aux armoiries de la République. Moulures et parements, arcades et piliers ont été complétés, redressés, remplacés même lorsque besoin était. Le cadran solaire de l'angle sud-ouest, datant de 1643, a été entièrement repeint. Il ne reste plus à restaurer que le pavement entre les arcades, mosaïque de petits cailloux formant différents dessins.

Non content de rendre à cet édifice un aspect plus décent, de le débarrasser des affiches qui recouvraient ses piliers, de le mettre en état de supporter de nouveaux ans, M. Boissonnas a songé à en faire un véritable monument historique en le décorant, dans le style des édifices de la Renaissance, de peintures à fresque. Au-dessus des fenêtres règne une large frise, abritée par l'avant-toit, et qui semble avoir été réservée à une décoration peinte; il se peut même fort bien qu'elle ait été peinte jadis. Toujours est-il que le Département des Travaux publics et l'administration municipale ont chargé, après entente préalable, M. Gustave de Beaumont, le peintre de talent à qui l'on doit

d'en faire une sorte de bastion; on voit en effet ses initiales sur une inscription qui existe encore à la pointe de l'Ile, immédiatement au-dessous du couronnement du front gauche, et que nous avons nettoyée tout récemment :

IHS
FONDE · EN
MARS TANT
SVR PILOTIS
QVE SVR TER
RE · FERME

1583

XPS
ET · ACHE
VE · ENIV
ING · AV
DICT AN
PAR · N · B

Blavignac a publié déjà cette inscription (*Armorial genevois*, p. 149) mais d'une façon incorrecte. Dimensions : longueur en haut, 1m,02, en bas, 1m,07, hauteur, 0m,37. Roche.

Digitized by Google

la réfection des fresques des Macchabées, de retracer en cet endroit les principaux épisodes de l'histoire genevoise, les frais étant supportés à parties égales, par les deux autorités [1].

On a pu admirer déjà la première partie de ce travail, exécutée dans le courant de l'année 1891 sur la façade du bâtiment bordée par la rue du Puits-Saint-Pierre, et qui représente les luttes de Genève pour son indépendance du XVIe au XVIIe siècle; qu'il nous suffise de rappeler les dates inscrites à côté de chaque scène : 1519-1524-1526-1532-1558-1602.

La face nord (rue du Soleil-Levant) sera consacrée aux premières périodes de notre histoire, aux Allobroges et aux Romains, au moyen âge et à la domination impériale et épiscopale; on verra sur la face sud les revendications populaires du XVIIIe siècle, la réunion à la Suisse et une élection moderne, symbole de la vie politique contemporaine à Genève.

Il nous tarde que tout cela soit achevé, mais l'on peut d'ores et déjà féliciter M. Boissonnas et ceux qui l'ont secondé dans cette intéressante restauration. Nous sommes trop peu riches, à Genève, en monuments historiques, pour ne pas être heureux des soins apportés à la conservation de l'Hôtel de Ville et de l'ancien Arsenal.

LA MAISON-FORTE DITE PRIEURÉ D'AIRE

Il y avait à Aïre un intéressant édifice. On l'a démoli en 1882 sous le plus futile prétexte. Un passant s'avisa que cette vieille maison pourrait dégringoler quelque jour; il courut prévenir le Département des travaux publics qui, d'un trait de plume, décréta la destruction de la *Recilliode* [2] : il fallut employer les moyens les plus violents pour disjoindre ces murailles construites en cailloux. Quelques réparations peu importantes auraient as-

[1] En vertu d'une convention conclue le 17 décembre 1883, l'ancien Arsenal appartient à l'État, mais la Ville en conserve la jouissance pour le Musée historique genevois.

[2] Ce bâtiment était connu à Aïre sous ce nom.

Digitized by Google

suré la conservation de l'édifice; il en coûta certainement beaucoup plus cher de le démolir.

La Revilliode faisait partie d'un curieux groupe de construction qui précède de quelques cents mètres le hameau d'Aïre et domine le Rhône dans un site fort pittoresque. Voici à peu près la disposition de ce groupe auquel on peut assigner une origine certainement ancienne et qui devait avoir jadis l'aspect d'une véritable maison-forte, si ce n'est d'un château, avec tours et murailles :

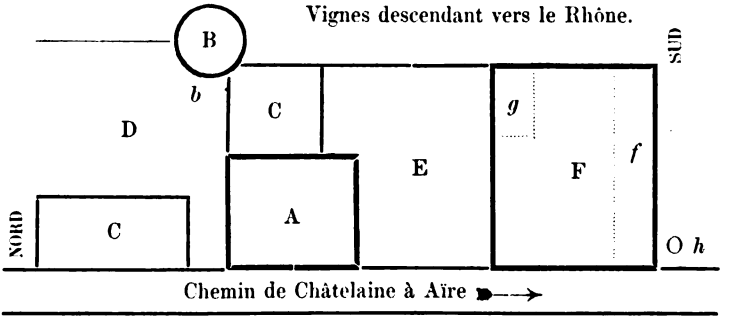

En A se trouve une grosse tour carrée, aux murailles très épaisses, surmontée d'un toit pointu à quatre pans. B est une tour ronde qui possède encore une meurtrière (en *b*) de forme circulaire surmontée d'une étroite embrasure. Toutes deux ont été diminuées de hauteur à une époque que nous ne pouvons préciser. Les constructions CC sont toutes modernes. D, cour. E, terrasse. Ceci existe encore.

En F est le bâtiment qui nous occupe. La Revilliode comportait plusieurs étages au-dessus d'une vaste cave voûtée en berceau plein-cintre qui seule a été conservée. Sur la face méridionale se trouvait un promenoir *(f)* ajouré au midi de baies en arcades cintrées supportées par quatre colonnes et cinq pilastres de style toscan et, à l'orient, d'une vaste arcade en anse-de-panier (Pl. IX).

La disposition des appartements et la décoration subirent de profondes modifications dans le cours des ans, car au moment de la démolition, et depuis longtemps déjà, la Revilliode ne servait plus que de remise à la ferme voisine. C'est dire que le délabrement intérieur était complet. Ce bâtiment, en l'état où

Digitized by Google

nous l'avons connu, portait les traces d'une réfection presque complète remontant aux premières années du XVIIe siècle, peut-être même à la fin du XVIe, mais il ne fut que restauré, reconstruit peut-être en grande partie, car ses fondations appartiennent évidemment au moyen âge, comme les deux tours voisines A et B. Le promenoir, en particulier, datait de la Renaissance, tandis que la façade contre laquelle il avait été appliqué, gardant encore quelques fenêtres à linteaux en accolade, était du XVe siècle.

Le XVIIIe siècle vit apporter de nouveaux embellissements à cette demeure. Les dessus de portes furent ornés de rinceaux rouges et jaunes peints à la détrempe. L'angle nord-est occupé par une petite terrasse (*g*) reçut même une décoration plus somptueuse; on y voyait une figure de la Justice peinte en grisaille au-dessus de la porte et assez bien dessinée [1] (Fig. 7); c'était une Justice classique, les yeux bandés, portant l'épée et

Fig. 7.

[1] Hauteur 0^m,60 environ.

Digitized by Google

les balances et debout sur un socle flanqué de deux lions. Il y avait ailleurs un grand cartouche peint (Fig. 8) supporté par deux amours, l'un, à droite, tenant une coupe et une gerbe de blé, l'autre, à gauche, une corne d'abondance et une épée (?) et chargé d'un écu portant : d'azur au chevron de..... accompagné en chef d'une étoile d'or, en pointe d'un cœur de même, et de trois roses d'argent 2 et 1, l'écu sommé d'un heaume, ayant une aigle éployée de sable pour cimier et étant entouré de lambrequins. Quelles sont ces armes? Il ne nous a pas été possible jusqu'ici de le savoir.

Fig. 8[1].

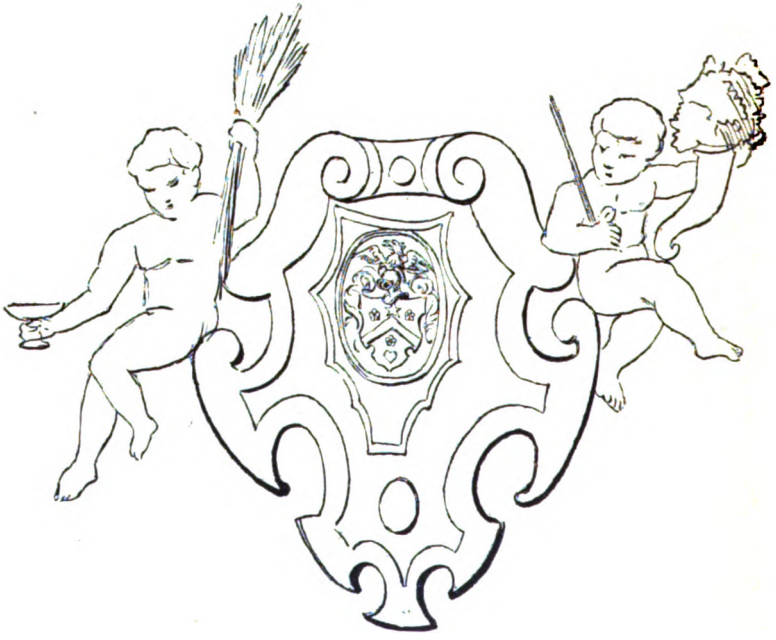

Aucune trouvaille importante n'a été faite pendant le cours des travaux de démolition. On avait recueilli, précédemment[2] déjà,

[1] Les figures 7 et 8 ont été dessinées d'après des relevés exécutés en grandeur d'exécution par M. Élysée Mayor.

[2] En 1865. Voy. Éd. Favre, *op. cit.*, p. 148.

Digitized by Google

un certain nombre de briques[1] en terre cuite jaunâtre datant du XVe siècle, ornées de figures en relief de style ogival, qui formaient le pavement d'une grande salle au rez-de-chaussée et un bas-relief en bois sculpté dont nous parlerons plus loin; les dernières de ces briques ont été enlevées en 1882. M. Hermann Hammann en a publié six[2]; l'une d'elles porte un lion, une autre un cerf, deux animaux que l'on rencontre fréquemment sur les anciens carreaux historiés, les dernières de simples motifs décoratifs, rosaces, trèfles, arcatures, etc. Nous en reproduisons un septième type, non le moins caractéristique (Fig. 9); ces briques

Fig. 9.

sont intéressantes comme spécimens de l'art du céramiste au moyen âge dans notre pays, art qui a laissé trop peu de traces dans nos collections publiques ou privées.

La porte d'entrée, s'ouvrant dans le promenoir, avait encore une serrure gothique très grossière. Le bassin de fontaine, cuve cylindro-conique cannelée de la même époque que le promenoir, ainsi qu'un banc placé en ce dernier endroit, ont été conservés. L'un des murs de refend contenait plusieurs vases acoustiques, tels qu'il s'en trouve souvent dans les constructions du moyen

[1] Musée archéologique et notre collection.

[2] Hermann Hammann, *Briques suisses ornées de bas-reliefs du XIIIe au XVIe siècle*, second mémoire, Genève, Bâle et Lyon, 1875, in-4, p. 25 et pl. XVIII, fig. 85 à 90.

Digitized by Google

âge et qui permettent une communication invisible entre deux salles situées l'une à côté de l'autre.

Quant aux autres édifices du même mas et qui ne sont point encore démolis, ils ne contenaient absolument rien d'ancien et de curieux. Le pavement de l'une des pièces supérieures de la tour carrée était aussi composé de briques ornées, mais du XVIIe siècle; nous possédons une tuile provenant du toit de cette tour qui porte, par deux fois, le millésime 1668 dans un petit cartouche rectangulaire. Des fouilles adroitement pratiquées dans les parties non encore détruites fourniraient peut-être de bons résultats et permettraient, en tout cas, de se rendre un compte exact de l'ensemble primitif de ce lieu.

* * *

D'où vient le nom de *prieuré* donné généralement à ces constructions qui formaient, au moment de la démolition de la Revilliode, deux groupes séparés par la terrasse E et dépendaient de deux propriétés? Est-ce leur aspect un peu féodal ou a-t-on pris simplement pour un cloître le promenoir de la Revilliode [1]? Toujours est-il que nous ne connaissons nulle trace de l'existence d'un monastère à Aïre; les titres des Archives n'en font nulle mention et cette appellation ne repose sur aucun fondement. La seule indication imprimée venant à l'appui de la tradition locale ou ayant peut-être elle-même donné essor à cette légende, nous est fournie par Galiffe [2] qui cite un Pierre de Villier, *prieur d'Aïre,* chargé de l'exécution d'un testament en 1444; l'auteur des *Notices généalogiques* a mal lu; l'original de ce testament, qui est conservé aux Archives [3], porte *Petrus de Villier, prior prioratus Aye* et non *Aerie,* comme Aïre est toujours appelé dans les actes latins antérieurs au XVIe siècle; il s'agit du prieuré de Léaz (Aia, Aya, Layo, Laio), localité sans importance aujour-

[1] On a même voulu voir, dans le bassin cannelé dont nous avons parlé, les fonts baptismaux de l'église du prieuré.

[2] J.-A. Galiffe, *Notices généalogiques sur les familles genevoises,* continuées ensuite par J.-B.-G. Galiffe, Genève, 1829-1892, 6 vol. in-8, t. II, p. 19, et nouvelle édition (1892), p. 35.

[3] Collection des testaments en portefeuilles, XVI.

Digitized by Google

d'hui, qui fut autrefois un bourg assez considérable protégé par un château-fort dont il reste quelques vestiges et situé sur la rive droite du Rhône, entre le Fort-de-l'Écluse et Bellegarde, en face d'Arcine; l'église du prieuré qui faisait partie autrefois du décanat de Rumilly, dépendait du prieuré de Payerne.

Pour en revenir à Aïre, il se peut fort bien que ce domaine ait appartenu jadis à quelque communauté religieuse de Genève; mais jamais un monastère n'y a été établi. Nous ne savons comment la maison-forte, ses dépendances et le terrain qui l'entourait, devinrent, au XVIIe siècle, étant alors sur territoire français, la propriété de Pierre Revilliod [1], fils de Léonard le chef de la branche de la famille Revilliod dite de la Couronne né le 22 janvier 1587 et mort à 89 ans le 13 août 1675. Pierre Revilliod naquit le 1er août 1637 et mourut le 6 septembre 1706. Il vécut longtemps à l'étranger et fut nommé, à son retour au pays, membre du CC, châtelain de Jussy et contrôleur du sel; sa propriété d'Aïre devint une source d'ennui et de procès pour ses enfants; c'est lui qui certainement fit faire les modifications architecturales que nous avons signalées, et ce furent ses héritiers immédiats qui ornèrent certaines parties de l'édifice de peintures décoratives. L'armoirie décrite plus haut est probablement celle d'une alliance de l'un de ces héritiers. L'un des fils de Pierre, Jean-François, né à Aïre le 6 décembre 1679 et mort le 14 janvier 1754, se distingua au service militaire étranger et abjura la religion protestante; il avait fait tailler ses armes pour orner l'une des salles de son château. Cette sculpture, donnée en 1851 par Mademoiselle Éveline Prévost, sœur du Dr Jean-Louis, descendante directe de la branche de la Couronne, qui possédait encore Aïre en 1857, à M. Léonard Revilliod, Conseiller d'État, est aujourd'hui en la possession de M. William Revilliod qui a bien voulu nous la communiquer; c'est un bas-relief en bois, de 0^m,58 de hauteur sur 0^m,34 de largeur, entièrement peint; l'écu ovale et portant : d'azur à la bande d'argent chargée de deux roses de gueules, accompagnée de deux lions d'or lampassés de gueules, est placé dans un cartouche jaune et blanc, orné de rinceaux et d'enroulements peints en blanc, en rouge et en bleu;

[1] J.-B.-G. Galiffe, *op. cit.*, t. IV, p. 139.

Digitized by Google

il est sommé d'un heaume grillé posé de face et orné au col d'un collier à médaille, timbré d'une couronne de marquis et portant, comme cimier, un lion d'or issant, lampassé de gueules, tenant dans sa dextre une rose de gueules tigée et feuillée de sinople; de beaux lambrequins de gueules et d'or entourent le heaume qui est peint lui-même en bleu avec la grille jaune. Le tout est posé sur un manteau d'armes blanc et jaune, arrondi dans le bas, qui se termine et se replie en pointe dans le haut, sous un dais circulaire à côtes, pourvu d'un baldaquin découpé. Les longs bords du manteau manquent, ainsi que deux nœuds qui probablement le relevaient; on lit ces mots, écrits en blanc sur le fond du manteau, de chaque côté du heaume :

Fidélité *couronnera*
ma *vie.*

C'est un remarquable travail de sculpture sur bois et l'œuvre d'un artiste habile. Il y a quelques années enfin, on a trouvé à la Revilliode un fragment de grosse brique en terre cuite jaunâtre[1], portant différents noms gravés grossièrement sur la surface et disposés à peu près de la sorte :

SAAC
REVILIOD
1699

IOTON

SAE·REVILOD
EONARD

D'autres noms, gravés avant ceux-ci, ont été rendus illisibles par les adjonctions postérieures. Nous ne savons ce que signifie la fin de mot entourée d'un filet IOTON. Le nom de Isaac Reviliod accompagnant la date 1699 appartient à l'un des fils de Pierre le premier possesseur d'Aïre, qui naquit le 12 octobre 1670, mourut le 7 septembre 1749 et remplit, pendant quarante ans, l'office de consignataire à Cornavin; le prénom de Léonard gravé au bas de la brique a été porté par plusieurs membres de la famille Revilliod, vivant à des époques différentes.

[1] Appartient à M. Alphonse Revilliod.

Digitized by Google

PIERRES TOMBALES DES NOBLES PIERRE, GUILLAUME ET JACQUES DE SACONAY [1].

Des enfants, en se glissant sous un ponceau formé de deux grandes dalles de roche jetées sur un canal situé au bas du chemin des Crêts, dans la partie méridionale de la commune du Petit-Saconnex, avaient remarqué que le dessous de ces dalles portait différents dessins. Ils en avaient parlé à leur régent et, de propos en propos, l'affaire était venue aux oreilles de M. le maire Eugène Rigot, qui fit procéder à l'enlèvement des dalles en 1887. On se trouva alors en présence des pierres tombales de trois membres de la famille de Saconay, qui furent reconnues pour celles-là mêmes dont il avait été question à la Société d'histoire et d'archéologie en 1839 [2] et auxquelles Gaudy-Le Fort consacre quelques lignes, peu exactes du reste, dans ses *Promenades historiques* [3].

Par quel hasard ces monuments qui se trouvaient il y a une cinquantaine d'années dans l'ancienne propriété de Mme de Watteville [4], une descendante des Saconay, avaient-ils été transportés loin de là et utilisés pour un travail de voirie? Il est probable qu'un individu quelconque, à la recherche de matériaux, s'en était emparé alors que cette propriété avait été laissée dans l'abandon le plus complet. Quoiqu'il en soit les traces en avaient été perdues pendant un demi-siècle. Heureusement que l'autorité communale actuelle n'a point laissé à l'abandon ces vestiges d'un autre âge [5] et leur a donné un

[1] Saconay (Sacconay, Sacunay, Saconeto), Sacconex. Nous différencierons ainsi l'orthographe du nom de famille et du nom de lieu.

[2] Communication de M. Frédéric Soret, dans la séance du 28 février 1839. Voy. Éd. Favre, *op. cit.*, p. 31.

[3] Gaudy-Le Fort, *Promenades historiques dans le canton de Genève*, 2e édition, Genève, 1849, in-12, t. II, p. 188.

[4] Ensuite propriété de M. le baron de Grenus et actuellement de M. Charles de Budé.

[5] C'est une assez curieuse odyssée que celle de ces deux pierres. Placées d'abord sur la sépulture de grands personnages dans l'église même

Digitized by Google

asile définitif, il faut l'espérer du moins, dans le cimetière du Petit-Saconnex [1].

* * *

Ces deux pierres, de forme rectangulaire, sont fort bien gravées, au trait, probablement par le même artiste. Elles présentent la disposition la plus fréquemment employée pour les dalles tumulaires : l'image du défunt étendu sur le dos, les mains jointes à la hauteur de la poitrine, entourée d'une inscription, encadrée de larges filets, qui suit exactement les contours de la pierre. Leurs dimensions sont, à peu de choses près, semblables et les deux inscriptions sont composées de caractères identiques en gothique minuscule.

L'une d'elles [2], particulièrement intéressante pour l'histoire du costume, porte la figure d'un soldat revêtu d'une armure complète, de parade plutôt que de combat. Les bras et les jambes sont complètement armés, mais d'une façon très simple; c'est une armure de la décadence et qui, à elle seule, pourrait nous indiquer la date exacte de cette dalle; les cubitières et les genouillères sont peu développées et n'ont pas ces pièces nombreuses qui renforçaient au XIVe siècle et même au commencement du XVe

de Saconay (le Grand-Sacconex actuellement), elles furent enlevées à la révolution. Réclamées ensuite par Madame de Chandieu, fille de Maurice-Charles-Frédéric le dernier des Saconay et sœur de Madame de Watteville, et déposées dans la propriété de cette dernière, elles servirent bientôt à l'usage que l'on sait, pour être retrouvées quelques années plus tard au grand plaisir des archéologues. Elles firent alors un séjour de quelques mois auprès de l'église du Petit-Sacconex; enfin on les transportait en 1890 au cimetière, où l'on peut les voir dressées contre le mur de clôture, l'une en face de l'autre. La conservation en est ainsi assurée; voici un exemple intéressant à signaler d'une administration intelligente.

[1] M. Rigot a eu l'obligeance de faire photographier ces monuments et d'en remettre à la Société d'histoire et d'archéologie des épreuves qui furent présentées par M. Louis Dufour à la séance du 10 novembre 1887. Dans la séance suivante, M. Théophile Dufour donnait quelques détails sur les trois personnages dont on venait de retrouver les pierres tombales et nous en exposions des dessins en grandeur d'exécution. Voy. Édouard Favre, *op. cit.*, p. 242.

[2] Dimensions : longueur 1^m^,80, largeur 1^m^,07.

Digitized by Google

les brassards et les grèves; les solerets ont la forme dite à pied-d'ours bien caractéristique de la fin du XVe siècle et sont composés d'un grand nombre de lames d'acier ajustées perpendiculairement au pied. Il n'y a ni gantelets, ni tassettes; les épaulières ne sont pas visibles, non plus que la cuirasse dissimulée sous un petit haubert de mailles qui descend un peu plus bas que la ceinture et qui est recouvert lui-même par une jaque d'étoffe à manches courtes et évasées; la tête est nue. Au côté gauche pend une épée dont on n'aperçoit pas le baudrier.

Les angles supérieurs du champ sont occupés par deux écus aux armes de Saconay qui sont : de sable à 3 étoiles d'argent, 2 et 1, au chef de même chargé d'un lion issant de gueules. La légende, en français, commence sur le petit côté supérieur de la dalle.

1° Isy gisent nobles et puissas
2° escuiers pierre de Saconay et guilliame
3° son filz dieu par sa
4° saincte grace leur vuille pardonne ame

(Ici gisent nobles et puissants écuyers Pierre de Saconay et Guilliaume son fils. Dieu par sa sainte grâce leur veuille pardonner. Amen.)

Particularité curieuse, le père et le fils exerçant la même profession, une seule figure a été gravée sur leur tombeau [1].

L'effigie de la seconde dalle [2] est celle d'un chanoine revêtu de l'aumusse de petit-gris par-dessus son surplis. L'inscription est en latin cette fois-ci, car il ne s'agit plus d'un laïque :

[1] On trouve cette disposition sur la pierre tombale du protonotaire apostolique François de Menthon et de son neveu Richard de Rossillion, chanoine de Saint-Pierre, qui ne porte qu'une image, celle d'un chanoine en costume de chœur (nef de Saint-Pierre). Ce ne sont, du reste, jamais des portraits que les sculpteurs gravaient ou taillaient sur les pierres tombales : il y avait, pour chaque classe de défunts, un type consacré dont on s'écartait rarement.

[2] Dimensions : longueur 1^m,85, largeur 1^m,04.

Digitized by Google

1° Hic Jacet venerabilis dn̄s
2° dominus Jacobus de Saconay canonicus
3° et comes ludunensis
4° anima eius Requiescat in pace amē ·

(Hic jacet venerabilis dominus dominus Jacobus de Saconay canonicus et comes ludunensis. Anima eius requiescat in pace, amen.)

Comme sur la première dalle, deux écus aux armes de Saconay occupent les angles supérieurs du champ. La conservation de ces pierres est remarquable, sauf les visages et les écussons qui ont été martelés à l'époque de la révolution.

* * *

La famille de Saconay est l'une des plus anciennes [1] et des plus illustres du diocèse de Genève. Elle produisit un nombre considérable d'hommes éminents, parmi lesquels il convient de citer ce Gabriel de Saconay, fils de Pierre de Saconay et de Françoise de Talaru, doyen de la cathédrale de Lyon en 1574 [2], qui fut un des plus rudes adversaires des calvinistes, et, en des temps plus modernes, le général Jean de Saconay, seigneur de Bursinel, bailli d'Oron, qui décida du gain de la bataille de Vilmergen en 1712. Plus de quinze membres de cette famille ont été chanoines et comtes de Lyon pendant les XIVe et XVe siècles [3]; quelques uns d'entre eux occupèrent de hautes fonctions ecclésiastiques et comptèrent parmi les bienfaiteurs de la cathédrale; d'autres furent chanoines de Genève, archiprêtres de la chapelle des Machabées en la même ville, etc.

On sait peu de choses sur les trois Saconay qui nous occupent.

[1] Le *Régeste genevois* cite un Guillaume de Saconay entre 1125 et 1130.

[2] *Gallia christiana*, t. I, p. 341. — J.-B. Monfalcon, *Histoire de la ville de Lyon*. Lyon et Paris, 1847, 2 vol. in-8, 2e vol, 15e table.

[3] Besson, *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste et Maurienne, et du décanat de Savoye*. Nouv. édition, Moutiers, 1871, in-8, p. 182.

Digitized by Google

Pierre de Saconay, écuyer, était fils de Guichard de Saconay [1], chevalier, seigneur du dit lieu, vivant en 1380 et 1400 et qui laissa deux enfants : ce Pierre et Henry, reçu chanoine de Lyon en 1395, mort le 11 février 1444 [2].

Pierre de Saconay, ayant épousé Andrée de Bellegarde, eut à son tour sept fils qui firent le partage de leurs biens en 1472 [3]; Petremand [4], Jacques (celui de la deuxième pierre tombale), François [5], tous trois chanoines et comtes de Lyon, Théobald, garde du sceau de l'Évêché, curé de Sacconex, archiprêtre de la chapelle des Macchabées à Genève, mort le 10 octobre 1499 [6], Jean, seigneur de Vesancy [7], Henry, seigneur d'Aysery [8], qui continua la branche aînée, et Guillaume, seigneur de Saconay-le-Grand [9].

C'est ce dernier personnage qui fut enterré avec son père et dont le nom figure sur la première pierre tombale. Il était seigneur de la Bastie-d'Ardilliers et épousa Agathe, fille de Philibert Destri, syndic de Genève en 1457 [10], dont il eut trois enfants : Amé, continuateur de cette branche cadette, François, seigneur de Bursinel et Aymon, archiprêtre de la chapelle des Macchabées à Genève [11]. Ce fut Guillaume de Saconay qui acquitta,

[1] Samuel Guichenon, *Histoire de Bresse et de Bugey*, Lyon, 1650, in-fol., 3me partie, p. 248.

[2] Henri de Saconay, docteur ès décrets, chanoine et comte de Lyon, sacristain en 1406, custode en 1443, doyen de Seysérieux, passe pour le rénovateur de la chapelle de Saint-Thomas dans la cathédrale de Saint-Jean, à Lyon, au-devant de laquelle on voit encore sa pierre tombale. *Ibid.*, 3e part., p. 248. — *Gallia christiana*, t. I, p. 340. — Besson, *op. cit.*, p. 182. — *Obituarium lugdunensis ecclesiæ*, publié par M.-C. Guigue, Lyon, 1867, in-8, p 17. — Lucien Bégule, *Monographie de la cathédrale de Lyon*, Lyon, 1888, in-fol., p. 87.

[3] Guichenon, *op. cit.*, 3e part., p. 248.

[4] Ce doit être le même que Pétremand de Saconay qui fut chanoine de Genève dès 1448 et vivait encore en 1486. Albert Sarasin, *op. cit.*, p. 48.

[5] Même remarque que pour le précédent. Il y eut un François de Saconay chanoine de Genève dès 1449, mort le 4 mars 1490. *Ibid.*, p. 76.

[6] *Ibid.*, p. 240. — Besson, *op. cit.*, p. 91.

[7-8-9] Guichenon, *op. cit.*, 3e part., p. 248.

[10] *Ibid*, 3e part., p. 248. — J.-A. Galiffe, *op. cit.*, t. II, p. 122 et nouvelle édition, p. 147.

[11] Guichenon, *op. cit.*, 3me part., p. 248.

Digitized by Google

entre les mains du procureur du Chapitre de Saint-Pierre, la somme de trente-trois livres léguées aux chanoines par son frère Théobald, en vue de la célébration de son anniversaire [1]. La Société d'histoire et d'archéologie possède, concernant ce personnage, un acte notarié en latin dont on peut tirer plusieurs renseignements curieux [2] : Agathe Destri, vend, du consentement de son mari, Guillaume de Saconay, à « Jean Genissod, chapelain, agissant en qualité de procureur des vénérables archiprêtre et chapelains de la chapelle fondée sous le vocable de la bienheureuse Marie par Jean, évêque d'Ostie, cardinal de l'Église romaine, d'heureuse mémoire, et construite proche l'église cathédrale de Genève, une pièce de pré, contenant environ deux seytiers, sise au territoire de Genève, jouxte le pré de l'évêque, bornée au nord par le chemin public, au sud par un autre chemin tendant de la porte de Saint-Antoine à la grange de Cusinaz, à l'occident par le pré de Nantermet Festi et à l'orient par le pré des enfants d'Henri Follioux. » Ce pré, si exactement délimité, est taxé dans l'inventaire de 1475 à 150 florins [3]; Agathe Destri l'avait hérité de son père. La vente faite au prix de 200 florins d'or petit poids, le florin compté à raison de 12 sous, est garantie par deux des frères de Guillaume, Jean et Théobald, et par une hypothèque sur une maison appartenant aux dits époux, sise à Genève, « dans la grande rue de la Rivière, du côté du lac, jouxte la maison de noble Aymon de Versonex à l'occident, celle de noble Guillaume de Bosco à l'orient, la rue au sud et l'eau au nord. » Cette maison est également mentionnée dans l'inventaire [4] de 1475 où elle est estimée 1600 florins. L'acte est passé à Saconnex. « dans la maison-forte des dits nobles Jean et Guillaume de Saconay et de leurs frères, » en présence de Pierre Gebel, d'Étienne Mercier et de Claude Robert et par le ministère du notaire Pierre Braset, le 13 novembre 1466. Guillaume de Saconay vivait donc encore en 1466. Il mourut certainement peu d'années après et fut inhumé dans le tombeau de son père; mais il est probable

[1] A. Sarasin, *op. cit.*, p. 240.

[2] Il a été analysé et présenté à la Société par M. Édouard Favre, dans la séance du 26 décembre 1889. Voyez le présent *Bulletin*, p. 22.

[3] J.-J. Chaponnière, *op. cit.*, p. 364.

[4] *Ibid.*, p. 316.

Digitized by Google

que ce ne fut qu'à la mort de Jacques que l'un des frères survivants, Théobald par exemple [1], fit faire les deux pierres tombales retrouvées récemment. On peut placer les dates de sépulture de Pierre de Saconay et de ses fils Jacques et Guillaume entre les années 1460 et 1480; du moins leurs dalles tumulaires sont-elles bien caractéristiques de cette époque.

Quant à Jacques de Saconay il fut reçu chanoine de Lyon le 6 mars 1440 et devint custode de cette église [2].

RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE SATIGNY

A l'exemple de ce qui s'est fait pour Saint-Sulpice et grâce à l'initiative prise par quelques habitants de la commune de Satigny, une association a été constituée en 1888 dans le but de restaurer l'église de ce lieu. Il ne s'agit pas de simples réparations, d'un grattage plus ou moins profond, mais bien d'une reconstitution archéologique aussi complète que possible et basée sur de savantes recherches.

On sait que le temple de Satigny fit jadis partie d'un important prieuré de l'ordre de Saint-Augustin (décanat d'Aubonne); il est mentionné pour la première fois dans cet acte célèbre par lequel, en 912, une comtesse Eldegarde, veuve d'Ayrbert, comte du pagus équestre, donne au monastère de Saint-Pierre de Satigny une partie des biens et des serfs que son mari lui avait légués. Les donations et les fondations pieuses se succédèrent, à Satigny, pendant le cours des Xe, XIe et XIIe siècles et assurèrent la richesse du couvent qui eut à plusieurs reprises à lutter contre de puissants voisins, les sires de Gex par exemple. En 1285, le comte Philippe de Savoie prit le prieur et le prieuré

[1] Théobald de Saconay fut enterré dans la chapelle des Macchabées.

[2] Besson, *op. cit.*, p. 182. — D'autre part, M. Georges Guigue, le savant archiviste du Rhône, nous indique la date de 1431, comme étant celle de la réception de Jacques de Saconay d'après le registre E 2237 des Archives départementales.

Digitized by Google

sous sa garde spéciale; mais le désordre se glissant peu à peu parmi les moines, le Chapitre de Saint-Pierre se chargea, en 1381, de la direction du monastère qui fut bientôt transformé en église paroissiale.

Le chœur actuel appartient encore à la belle époque du prieuré, à celle où le chef de la communauté était toujours choisi dans les premières familles du diocèse; on peut sans crainte l'attribuer à la fin du XIIe siècle. C'est en tout cas le plus intéressant des monuments du canton, abstraction faite des églises de la ville. Quant à la nef, du XVIIIe siècle, elle est totalement dépourvue d'intérêt.

L'ancien sol de l'église se trouve à près d'un mètre au-dessous du plancher actuel qui date de la reconstruction de la nef; le premier travail à faire, pour remettre les choses en leur état primitif, sera de supprimer ce malencontreux plancher. Trouvera-t-on quelque chose au-dessous? Assisterons-nous à la découverte de sépultures anciennes, qui, certes, ne devaient pas manquer dans une maison religieuse aussi riche? Un commencement d'exécution a donné un premier résultat; on a retrouvé les bases, presqu'intactes, de l'un des piliers de l'abside, l'ancien sol dallé du transept et l'un des degrés du chœur.

Les piliers du chœur, cylindriques, sont surmontés de chapiteaux à feuillages très simples; les bases se composent, d'après le type retrouvé, de deux boudins réunis par une gorge, le tout posé sur un socle. Une banquette en molasse faisait le tour du chœur à la hauteur des bases.

Le travail de restitution sera facile, en somme; l'intérieur de la nef sera sans peine mis en harmonie avec le chœur.

L'association, présidée par l'un des membres de la Société d'histoire et d'archéologie, compte déjà un certain nombre d'adhérents, des dons importants lui ont été faits et nous ne pouvons qu'engager nos lecteurs à s'inscrire parmi ses membres.

Digitized by Google

LE MUSÉE ÉPIGRAPHIQUE

LA STATUE DE RAMSÈS II

Nous désirons, en terminant ces *Fragments*, consacrer quelques lignes au Musée épigraphique et à son histoire. Ce dépôt, fort important déjà, mérite d'être mieux connu et plus apprécié du public; l'aspect un peu rébarbatif des monuments qu'il renferme est bien vite atténué dans l'esprit du visiteur, saisi de respect pour ces preuves authentiques de l'histoire nationale, ces témoins du développement artistique et industriel de nos contrées. Certains, il est vrai, estiment que ce ne sont là que de « vieilles pierres, » bonnes tout au plus à faire du macadam ou tous autres matériaux de voirie; ceux-là ne comprennent pas le charme des vieilles pierres, et vraiment ils sont à plaindre. Il y a jouissance et profit pour tous à contempler ces objets vénérables, aussi bien pour l'érudit et l'artiste que pour l'homme le plus éloigné, par ses occupations, de l'étude des antiquités. Mais nous ne pouvons faire ici un plaidoyer en faveur des monuments historiques, encore qu'il soit facile et agréable à développer. Citons seulement ce passage de Montaigne, qui pourra donner à nos paroles une autorité qu'elles ne sauraient avoir :

« Quel contentement me seroit-ce d'ouyr ainsi quelqu'un, qui me recitast les mœurs, le visage, la contenance, les plus communes parolles et les fortunes de mes ancestres, combien j'y serois attentif. Vrayement cela partiroit d'une mauvaise nature d'avoir à mespris les portraits mesmes de nos amis et prédécesseurs, la forme de leurs vestements et de leurs armes. J'en conserve l'escriture, le seing et une espée péculière et n'ay point chassé de mon cabinet les longues gaulles que mon père portoit ordinairement en la main [1]. »

* * *

L'idée de rassembler les inscriptions, romaines ou autres, épar-

[1] Montaigne, *Essais*, II, chap. XVIII, édition Combet et Royer, t. III, p. 63.

Digitized by Google

ses dans la ville, remonte à l'année 1818, époque à laquelle le Conseil municipal obtint de la Société économique l'autorisation de déposer quelques pierres sculptées dans l'une des cours du Musée académique [1]. Édouard Mallet, en 1836, puis M. de Caumont, l'illustre fondateur de la Société française pour la conservation et la description des monuments historiques, par une lettre adressée en 1838 à la Société d'histoire et d'archéologie [2] nouvellement créée, et une foule d'autres pressèrent vivement les autorités cantonales et municipales d'en venir à une installation plus sérieuse, ou tout au moins, de compléter le peu qui avait été fait.

Cependant, en 1854, Mommsen trouvait les choses dans le même état et voici le jugement sévère et mérité qu'il prononça à cet égard, dans la préface de ses *Inscriptiones Confœderationis helveticæ latinæ* [3] :

« Extant hodie musea lapidaria quibuscunque locis tituli paullo maiore numero prodeunt, et recte custodiuntur lapides ubique, excepta una Geneva, cuius musei turpem condicionem cives deplorant, exteri modo rident modo indignantur. »

Ces paroles mémorables produisirent leur effet et le 20 octobre 1857 le Conseil d'État rendait un arrêté instituant un *Musée cantonal d'histoire et d'archéologie nationales* [4]; mais ce ne fut qu'en 1861 [5] que l'installation du Musée eut lieu, dans l'une des salles du rez-de-chaussée du Palais de Justice et qu'en 1862 que le conservateur fut nommé [6].

Les collections épigraphiques s'augmentèrent rapidement, et

[1] A la Grand'Rue, l'immeuble occupé aujourd'hui par le Musée Fol et la Société de lecture.

[2] Voy. Éd. Favre, *op. cit.*, p. 29.

[3] Théodore Mommsen, *Inscriptiones confœderationis helveticæ latinæ*, dans les *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich*, t. X, Zurich, 1854, in-4, p. X. — Henri Fazy, *Catalogue du Musée cantonal d'archéologie de Genève*, Genève, 1863, br. in-8, p. 3-6.

[4] Voy. Éd. Favre, *op. cit.*, p. 110. — *Recueil authentique des lois et actes du gouvernement de la république et canton de Genève*, t. XLIII, année 1857, Genève, 1860, in-8, p. 498.

[5] Voy. Éd. Favre, *op. cit.*, p. 126.

[6] M. Henri Fazy. — *Recueil des lois*, t. XLVIII, année 1862, Genève, 1863, in-8, p. 193.

Digitized by Google

tout faisait supposer qu'elles avaient trouvé dans cet ancien hôpital un abri définitif, lorsqu'elles durent céder presque subitement la place à de nouveaux *violons,* dépôts dans lequel la police rassemble les vagabonds et les gens sans aveu. Il fallait trouver un asile à ces malheureuses pierres; la cour en contre-bas de la rue de Candolle, derrière la Bibliothèque publique, fut proposée avec d'autres locaux, plus ou moins bien trouvés, et adoptée.

L'emplacement était excellent en lui-même, d'un accès facile, et à proximité immédiate du Musée archéologique dont la collection épigraphique est le complément nécessaire. Mais les dispositions prises pour abriter ces monuments, la plupart en mauvais état et en pierre friable, nous paraissent insuffisantes. On construisit une sorte de hangar, appuyé contre le mur de soutènement de la rue de Candolle, et qui ne présente qu'un médiocre refuge contre les intempéries de notre climat. De plus, on pouvait pénétrer à toute heure dans ce dépôt qui abrita, plus d'une fois, le repos de noctambules rôdeurs.

Ceci se passait dans l'hiver de 1888. Les pierres avaient été placées sans ordre et un peu partout, mais l'année suivante, grâce aux efforts de M. le Dr H. Gosse, conservateur du Musée, ce regrettable état de choses cessa; toutes les pierres furent rassemblées sous le hangar et la cour munie d'un portail qui la met à l'abri d'incursions, toujours préjudiciables. Il faut espérer, cependant, que ce n'est là qu'une installation provisoire et que la collection d'épigraphie, jointe aux autres dépôts publics d'antiquités, fera un jour le plus bel ornement du futur Musée municipal.

* * *

Le Musée épigraphique dans son état actuel, se compose de monuments de toutes les époques. La série la plus importante est, sans contredit, la série gallo-romaine qui comporte plus de cinquante inscriptions et un certain nombre de fragments d'architecture ou de sculpture. Des parties de corniches ou de colonnes d'un grand module permettent de constater l'existence à Genève, pendant la période romaine, de vastes monuments; la valeur historique des inscriptions ne permet pas, du reste, de mettre ce fait en doute. L'une des plus curieuses est celle qui relate la donation de réservoirs faite aux habitants du *vicus* genevois par L.-J.

Digitized by Google

Brocchus Valerius Bassus, un homme considérable qui exerça les plus hautes fonctions civiles, militaires et religieuses à Vienne, métropole de Genève, et dans la Colonie équestre. Plusieurs pierres milliaires sont précieuses pour le tracé des voies romaines dans l'ancien territoire des Allobroges. La période burgonde de notre histoire est représentée, entre autres, par la célèbre inscription de Gondebaud, roi de Bourgogne au VIe siècle. Ce texte, qui a déjà fait couler des flots d'encre, était encastré dans l'ancienne arcade du Bourg-de-Four, démolie en 1840; il nous montre, *Gondebaud roi très clément, restaurant* et *agrandissant la Ville à ses frais;* du moins les savants sont-ils à peu près d'accord pour l'interpréter ainsi [1].

Une inscription curieuse, trouvée dans les fondations de l'église de Saint-Victor, lorsqu'on la démolit au XVIe siècle, nous amène aux premiers temps du moyen âge; c'est l'épitaphe, malheureusement incomplète, de l'évêque Ansegisus, qui occupait le siège épiscopal de Genève vers 860 et 877.

Les périodes plus récentes sont largement représentées. Les pierres tombales des chanoines de Saint-Pierre ou d'autres personnages laïques ou religieux enterrés dans la cathédrale forment une magnifique série, source inépuisable de renseignements; celles, entre autres, des chanoines Guillaume de Greyres (1498), André de Malvenda (1499), Amblard Goyet (1517), Pierre Gruet (1531), etc., qui furent en leurs temps de grands personnages chargés des plus hautes fonctions du diocèse, sont particulièrement remarquables. Quelques-unes de ces dalles sont de vrais chefs-d'œuvre de gravure, mais aucune d'elles ne porte de statue couchée ainsi que l'on en voit en grand nombre dans la Suisse allemande et en Allemagne. A quoi faut-il attribuer cet excès de simplicité! Les pierres tombales plus richement décorées ont-elles toutes été détruites? On en aurait cependant retrouvé quelques fragments; peut-être y avait-il pénurie d'argent et d'artistes ou bien la coutume du diocèse de Genève s'opposait-elle à la trop grande richesse des sépultures? Il nous semble, du reste, que l'usage de sculpter l'effigie du défunt en haut-relief est spécial

[1] Voy. Édouard Mallet, l'*Inscription de Gondebaud à Genève,* dans M. D. G., t. IV, p. 305.

Digitized by Google

aux pays germaniques et que les dalles tumulaires des contrées occidentales ne portent guère que des figures gravées au trait, enrichies quelquefois d'émaux, de peintures et d'orfèvreries. Intéressantes aussi à plus d'un titre, les inscriptions commémoratives de la fondation de l'hôpital des Cordonniers en 1478 et de celui des *povres vergogneux* en 1433. De nombreux morceaux de sculpture et d'architecture, provenant en général de Saint-Pierre, de la chapelle des Macchabées, ou d'autres églises de la ville, viennent attester le haut point de perfection auquel les maçons et les *imaygiers* de nos contrées avaient porté leur art pendant le moyen âge.

La Genève réformée a son contingent d'inscriptions. Les unes témoignent de l'énergie déployée par nos ancêtres pour fortifier leur ville et de l'appui efficace qu'ils trouvèrent dans certains pays, comme les Provinces-Unies; d'autres, dalles funéraires de protestants de marque réfugiés dans nos murs, nous parlent éloquemment de l'hospitalité qui leur fut accordée.

Les inscriptions de notre Musée ont fait l'objet de nombreux travaux; c'est le cas surtout pour les monuments romains. Indépendamment de nos anciens chroniqueurs, Bonivard, Goulart, Sarasin dans son *Citadin de Genève,* des érudits tels que Gruter, Guichenon, Spon, Abauzit, Minutoli et d'autres, plus tard Orelli et Mommsen recueillirent ou publièrent plus ou moins soigneusement ces textes. Un catalogue du Musée fut donné en 1863 par son premier conservateur, M. Henri Fazy, le savant auteur de *Genève sous la domination romaine*[1]; depuis lors la collection s'est notablement agrandie et il devient indispensable d'en publier un nouvel inventaire[2]. M. Allmer dans ses *Inscriptions de Vienne* et M. Charles Morel dans son remarquable travail sur *Genève et la colonie de Vienne sous les Romains* ont consacré la valeur de nos inscriptions romaines.

* * *

[1] Dans les *Mémoires de l'Institut national genevois*, t. XII, Genève, 1867-68, in-4.

[2] Le catalogue de 1863 contient 77 numéros, le Musée en comporte actuellement plus de 200.

Digitized by Google

Grand est le nombre des inscriptions ou autres monuments existant dans le Canton ou ses environs qui devraient entrer au Musée; mais plus grand encore est celui des marbres cités jadis et qui ne se retrouvent plus aujourd'hui, soit que le temps ait fait son œuvre, soit, ce qui est plus certain, qu'ils aient servi de matériaux de construction. C'est une industrie coupable que celle qui consiste à utiliser d'anciennes pierres taillées, sans tenir compte de leur valeur historique et trop fréquemment on en trouve transformées en plaques de foyer, en seuils de porte, en bouches d'égouts, etc., sans parler des monuments qu'on laisse comme à plaisir se dégrader tels que : les pierres tombales qui ont été abandonnées à Saint-Pierre et qui sont impitoyablement piétinées chaque dimanche et l'inscription de Guillaume Bolomier au Palais de Justice, par exemple.

L'utilisation des poutraisons en fer porte aussi un coup fatal aux anciennes architectures; tout récemment, à la Grand'Rue, on a *bûché* trois beaux mascarons Louis XV pour faire place à une hideuse devanture de magasin. Il n'en a point été de même, heureusement, à la rue de la Croix-d'Or (n° 6); là se trouvait un magnifique I H S dans un soleil, sculpture du XVe siècle qui était encastrée au-dessus de l'arcade du rez-de-chaussée et que l'on a soigneusement enlevée et transportée au Musée épigraphique lorsqu'il s'est agi de placer une poutre métallique.

L'arrangement du Musée épigraphique, en faisant connaître au public la valeur et l'intérêt des monuments lapidaires, mettra un terme, il faut l'espérer, à l'œuvre de destruction. Nous sommes justement fiers de notre histoire politique; il y a déshonneur à en laisser périr les témoins, pièces d'archives ou monuments de toute nature.

La constitution d'associations pour la restauration d'édifices anciens, tels que la cathédrale de Saint-Pierre ou l'église de l'ancien prieuré de Satigny, est peut-être l'indice d'une réaction en faveur des sciences archéologiques trop souvent méprisées chez nous.

* * *

On peut rattacher au Musée épigraphique la statue de Ramsès II donnée à la Ville de Genève par l'*Egypt exploration fund*

Digitized by Google

en souvenir des fouilles et des travaux de notre compatriote, M. Édouard Naville. Cette statue, en granit, placée au bas de l'escalier de la Bibliothèque publique, a été trouvée à Bubastis par M. Naville, la base au printemps de 1887 et le reste l'été suivant; elle était encore entièrement peinte, mais les couleurs ont disparu lorsqu'elles ont été exposées à l'air et au soleil. Le roi est dans la position habituelle; le siège est couvert de cartouches et d'inscriptions hiéroglyphiques.

« La statue était destinée à être un portrait, on le constate à la grande inégalité du travail de la tête et des parties inférieures du corps. On voit que l'artiste a mis tous ses soins à la figure. Ce fait se remarque dans un grand nombre de statues égyptiennes. Il ne faut pas croire cependant que le portrait soit celui de Ramsès II. Ce n'est absolument pas son type de physionomie. Son nom n'est là que par usurpation. Il y a eu d'autres noms grattés sur le côté du trône, le long des jambes où se trouve la place habituelle des cartouches royaux, et sur les bras, en particulier au bras droit, où cela se voit assez bien. Je crois que la statue doit être de la XIIe ou XIIIe dynastie, c'est-à-dire antérieure de près de mille ans à Ramsès II. Celui-ci, pour en prendre possession d'une manière complète, a écrit son nom partout où il le pouvait: sur la boucle de la ceinture, des deux côtés du trône et sur le dos. Là sont trois colonnes de texte; celle du milieu donne ses noms au complet, celles de côté contiennent chacune un cartouche précédé d'une formule banale qui se retrouve sur beaucoup de statues. Le nez est le seul morceau qui manque. Il faudrait peut-être le refaire. Du reste, rien de plus rare que les nez dans les fouilles d'Égypte [1]. »

Ce nez a été restauré et l'on a rapproché les deux morceaux de la statue qui fait maintenant fort bel effet; on peut juger, par les lignes qui précèdent, de l'intérêt que présente ce monument.

Et quel exemple à suivre pour les nombreux Genevois qui voyagent ou résident sur tous les points du globe!

JAQUES MAYOR.

[1] Article de M. Édouard Naville dans le *Journal de Genève*, n° du 9 juin 1889.

Digitized by Google

Digitized by Google

EXPLICATION DES PLANCHES

PLANCHE I[1]

Vue générale de la maison du Molard prise en mars 1889. On distingue nettement sur cette planche les modifications extérieures apportées au XVIIe et au XVIIIe siècle à la construction primitive : surélévation d'un étage du corps de logis principal avec transformation complète du toit; remplissage du vide compris entre la tour, le bâtiment secondaire et la maison contigüe au moyen d'un édifice abrité sous le toit même de la tour qui a été prolongé, le poinçon et la girouette étant portés un peu plus au nord; suppression de fenêtres, en particulier au premier et au second étage; disparition des parties basses de la maison, et de la chapelle, dont on aperçoit le contrefort sud seulement (en *m*, pl. II), derrière des échoppes.

PLANCHE II

Fig. 1. — Plan de la maison du Molard (état en juin 1889), levé au niveau du sol et permettant de se rendre un compte exact de la disposition générale de cet édifice.

A. Bâtiment principal.
B. Bâtiment secondaire.
C. Chapelle et tour.
D. Escalier.
E. Cour.
F. Immeuble construit au XVIIIe siècle.
G. G. Échoppes des XVIIe et XVIIIe siècles.

[1] Cette planche, ainsi que les planches V, VI et VIII ont été exécutées par la maison Thévoz et Cie, d'après des clichés de notre ami, M. W. Bettinger, qui a bien voulu en autoriser la reproduction; nous lui exprimons ici notre sincère reconnaissance. — Les planches II et III ont été dessinées par notre collègue et ami, M. A. Cahorn, membre de la Société d'histoire et d'archéologie et par nous. Nous ne pouvons assez nous louer de l'obligeance avec laquelle l'architecte M. Goss et les entrepreneurs chargés de la démolition de la maison du Molard, MM. Chatelet frères, nous ont facilité l'exécution de nos plans et relevés.

Digitized by Google

a. Porte d'entrée de la maison; belle arcade ogivale chanfreinée haute de 2m82, large de 2m36, reconstruite aujourd'hui près de la Tour de Champel.

b. Voûte plein-cintre en tuf formant passage et supportant trois étages de galeries, qui devaient être primitivement en bois, conduisant du corps de logis principal au bâtiment secondaire. Au fond de la cour en *c* se trouvaient aussi des galeries de bois ne reposant pas sur une voûte.

d. Porte carrée donnant accès dans l'escalier. L'escalier, en pierre jusqu'au dernier étage, comprenait quatre paliers; sur les trois premiers s'ouvraient deux portes, l'une donnant accès dans le corps de logis principal, l'autre dans les galeries; la dernière circonvolution de l'escalier formait le quatrième palier par lequel on pénétrait dans les greniers. Mais des escaliers de bois furent ajoutés au XVIIe siècle en même temps qu'un étage pris sur la hauteur des anciens toits.

e, e, e. Trois arcades en plein-cintres donnant accès de la cour au rez-de-chaussée du bâtiment principal.

f, f, f. Trois arcades en cintres surbaissés et chanfreinés s'ouvrant sur la rue de la Croix-d'or.

g. Arcade en cintre surbaissé et chanfreiné s'ouvrant sur la place du Molard.

Ces sept baies étaient intactes lors de la démolition, sous des boiseries plus ou moins récentes.

h. Arc de décharge en cintre surbaissé.

i. Arcs en plein cintre.

k, k, k. Cloisons modernes en planches et en parpaing. Il est fort probable que ce rez-de-chaussée fut de tout temps divisé en plusieurs salles et occupé par des commerçants.

l. Porte en cintre surbaissé donnant accès dans le caveau situé dans la tour, sous la chapelle. Ce caveau, en contre-bas du sol du rez-de-chaussée de deux ou trois marches, était voûté en berceau-cintre surbaissé (hauteur : 2m05), et éclairé par le petit soupirail rectangulaire que l'on aperçoit sur la planche VI, au-dessous de la grande fenêtre de la chapelle. Les murs, dans cette partie de la tour, avaient près d'un mètre d'épaisseur; on avait eu soin d'élargir encore la muraille méridionale de la tour qui devait supporter en grande partie la poussée des murs du grand corps de logis.

m, m. Les deux contreforts de la voûte de la chapelle; l'un deux a été coupé pour permettre la construction d'un édifice plus récent.

n. Vestiges de la terrasse dont nous avons parlé p. 73, et qui mettait la chapelle en communication avec la maison, par une porte carrée et chanfreinée dont nous avons trouvé la trace en *o*, et avec la rue, par un escalier de quelques marches.

p. Porte en cintre surbaissé, surmontée d'un oculus rond et flanquée de chaque côté d'une petite embrasure étroite, donnant accès par un escalier de cinq ou six marches dans un caveau voûté en berceau plein-cintre situé en contre-bas du sol de la cour.

Digitized by Google

q. Porte carrée, chanfreinée, surmontée d'un guichet rectangulaire chanfreiné également, donnant accès dans un second caveau non voûté et situé au niveau du sol, communiquant avec le premier au moyen d'un trou de 67 centimètres carrés *r* percé dans le mur de séparation. Ce caveau était éclairé jadis par une petite baie rectangulaire chanfreinée, placée en *s* et dont nous avons retrouvé les traces. La maison était donc primitivement isolée en cet endroit.

t. Porte carrée conduisant du premier caveau dans un troisième sis au même niveau et voûté aussi en berceau plein-cintre, mais dans le sens longitudinal. Il est probable que ce caveau avait un jour quelconque sur la place du Molard, jour qui fut transformé plus tard en une arcade plein-cintre moulurée *u*. C'est cette arcade qui porte sur sa clef les initiales et la marque de Jean du Villard avec la date 1576 (*Fig.* 2).

Fig. 3. — A profil et B plan de la corniche à modillons de la tour.

Fig. 4. — Profil des moulures de la porte de la chapelle. A tableau de la porte, B parement extérieur.

Fig. 5. — Profil des jambages et du meneau de la grande fenêtre de la chapelle.

Fig. 6. — Plan et élévation des bases des jambages de la porte indiquée sur le plan par la lettre *o*.

Fig. 7. — Profil des jambages et meneaux des fenêtres du premier étage du corps de logis principal.

Fig. 8. — Plan et élévation, au $^1/_5$ environ de la grandeur naturelle, d'un fragment de culot d'amortissement trouvé parmi les matériaux ayant servi à murer la grande fenêtre de la chapelle et provenant évidemment de la décoration sculptée de celle-ci.

PLANCHE III

Fig. 1. — Plan du troisième étage du corps de logis principal et de la tour de la maison du Molard, avec la disposition du plafond de la grande salle.

Fig. 2. — Coupe longitudinale selon A-B du plan. L'espace carré tracé sur la paroi représentée ici en élévation était destiné jadis à recevoir une cheminée monumentale.

Fig. 3. — Coupe transversale selon C-D du plan, permettant de se rendre compte de la distribution des jours, identique sur les deux faces principales; des banquettes devaient occuper autrefois la base de ces baies. La plus petite des deux portes s'ouvrait sur l'escalier : la plus grande sur les galeries conduisant au second bâtiment. Ces trois figures feront bien comprendre les vastes proportions et la beauté de cet appartement. Il est à remarquer que l'on ne pouvait aller directement de la grande salle dans la tour.

Digitized by Google

Fig. 4. — A profil des meneaux et B profil des jambages des fenêtres de la grande salle du troisième étage.

Fig. 5. — Profil du cordon régnant, au troisième étage, au-dessous des fenêtres de la tour.

Fig. 6. — Profil des poutrelles du plafond de la grande salle du premier étage.

Fig. 7. — Profil des poutrelles du plafond de la grande salle du second étage. On a vu que ces deux plafonds n'avaient pas de sommiers, mais seulement des poutrelles, étroites et d'une longue portée.

PLANCHE IV

Fig. 1. — Spécimen de la décoration exécutée au XVIIe siècle pour la grande salle du troisième étage. On peut juger, par ce fragment, de la richesse de cette ornementation dont les seuls vestiges sont aujourd'hui en notre possession. Les parois de la salle dépourvues de fenêtres étaient recouvertes de grossières boiseries sur lesquelles les peintres avaient tracé une large frise occupant le haut des panneaux et surmontant un soubassement couché en teintes plates; quant aux autres parois, la décoration suivait les lignes des portes et des fenêtres, mais alors elle était directement appliquée sur la pierre. Dans les angles on avait figuré des pilastres avec moulures, tandis que de larges arcades en plein-cintres surmontaient les différentes baies; enfin sur les meneaux et l'épaisseur des fenêtres couraient de légères arabesques. Il n'y avait pas un pied de surface qui ne fut peint, et d'une façon partout dissemblable; le tout était exécuté largement et dessiné en noir avec une grande habileté. Les motifs employés se composaient de fleurs et de fruits, auxquels on avait joint par ci par là quelques rosaces et quelques figures plus ou moins ornementales; on peut raisonnablement supposer que les armes du propriétaire y figuraient en belle place, mais aucun vestige n'en est arrivé jusqu'à nous. Les fonds étaient généralement clairs, jaunes pâles ou blancs, seules les moulures factices étant ornées de fonds sombres, rouges, violets, verts, gris, rehaussés de billettes, d'oves, de quadrillés, de perles, etc., de diverses couleurs.

Le fragment représenté ici, et qui fait partie de la décoration peinte sur bois, est l'un des plus caractéristiques; il en manque le haut, formant corniche, et qui n'a pas été retrouvé; quant au bas, c'était la continuation, jusqu'au plancher, des bandes verticales qui occupent la partie inférieure de notre dessin. Le fond des arabesques est blanc, les fleurs et les fruits sont rouges ou jaunes, les feuilles vertes, le branchage principal rouge ou brun. Le paysage dont on aperçoit un fragment, dans un médaillon ovoïde, est de pure fantaisie; c'est un site champêtre reproduit en plusieurs endroits avec des variantes et toujours flanqué de deux gros

Digitized by Google

oiseaux gris, bleus, jaunes ou rouges. Le réalisme enfantin de ces paysages est à remarquer; ce sont les canards rapidement esquissés, les oiseaux volant dans l'espace indiqués d'un trait, les arbres secs et tout droits, les maisons carrées percées de portes et de fenêtres rudimentaires, que nous avons tous dessinés autrefois.

Le premier bandeau au-dessous des arabesques se compose d'un fond gris sur lequel sont tracés des filets blancs entrelacés, avec un point de même ton dans chaque entrelac; le second est formé de trèfles partis verts et blancs et de dents de scie rouges sur fond jaune; le troisième est jaune avec des billettes jaunes bordées de blanc du côté de la lumière. Les bandes verticales, enfin, sont alternativement jaunes, vertes, rouges et grises, inégales de largeur et divisées par des traits noirs.

Fig. 2 et 3. — Couvre-joints trouvés au premier étage du corps de logis principal et décorés, à l'aide de poncifs ou de pochoirs, des armes de Savoie et de Genevois et de lacs-d'amour, le tout grossièrement peint.

PLANCHE V

La façade de la chapelle du Molard donnant sur la rue de la Croix-d'Or (juillet 1889), les étages supérieurs de la tour étant déjà démolis, et les cloisons qui masquaient cette porte et le bas du contrefort ayant disparu. A remarquer la disposition des pierres au-dessus de la porte qui, ainsi que nous l'avons dit, devaient former une sculpture quelconque; les traces laissées par l'auvent sont aussi visibles. L'amortissement des moulures de la porte avait entièrement disparu, c'était probablement un simple rampant à 45 degrés. La fenêtre que l'on voit sur cette planche est moderne.

PLANCHE VI

Vue générale de la chapelle du Molard (juillet 1889) dont l'intelligence est rendue plus facile par la planche suivante. On aperçoit le plancher qui partageait la chapelle en deux locaux distincts, la porte donnant accès au second de ces locaux, les vestiges de l'auvent qui abritait autrefois la grande fenêtre. La poutre que l'on remarque au-dessus du petit soupirail grillé supportait le toit d'une échoppe. Le claveau séparant la baie principale de l'oculus qui la surmonte et le fragment de meneau qui subsistait encore avaient été enlevés malheureusement avant l'exécution de cette planche.

Digitized by Google

PLANCHE VII

Essai de restauration de la chapelle du Molard, basé uniquement sur les vestiges retrouvés et qui peut montrer de quel intérêt eût été la reconstruction, en quelque endroit de la ville, de cette partie de l'édifice.

PLANCHE VIII

Le retable de la chapelle du Molard qui se trouve aujourd'hui au Musée épigraphique. On voit comment cette intéressante sculpture a été mutilée par le percement d'un trou destiné à recevoir l'un des sommiers du plafond qui partageait la chapelle et ensuite par le brusque enlèvement de cette poutre, lors de la démolitiou. Le sommet de l'arc de décharge qui abritait l'autel est visible dans le haut de la planche. Quant aux deux espaces carrés et légèrement creusés que l'on aperçoit au-dessus du retable, nous ne pouvons en fixer la destination, mais ils sont certainement contemporains du retable lui-même.

PLANCHE IX

Le promenoir de la maison-forte, dite prieuré d'Aïre, construit à la fin du XVIe siècle devant la façade de l'édifice datant du XVe siècle. Cette planche est la reproduction, par la maison Thévoz et Cie, d'une excellente aquarelle de M. Henri Silvestre, le savant professeur de l'École municipale d'art appliqué à l'industrie, qui nous a autorisé à donner ici ce précieux souvenir d'un édifice malheureusement disparu. M. Silvestre a fait un relevé complet avec plan, coupes et élévations, de la Revilliode.

Genève. — Imp. Romet, boulevard de Plainpalais, 26.

Digitized by Google

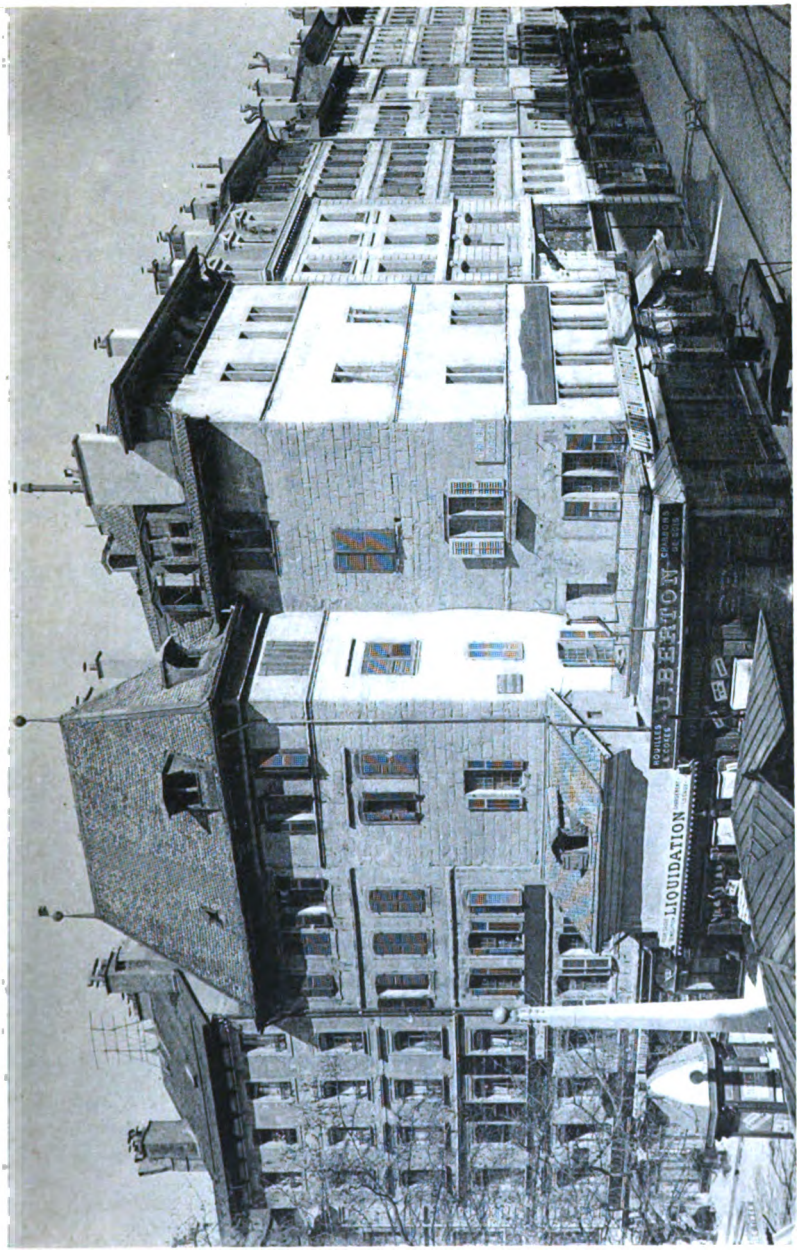

Digitized by Google

Digitized by Google

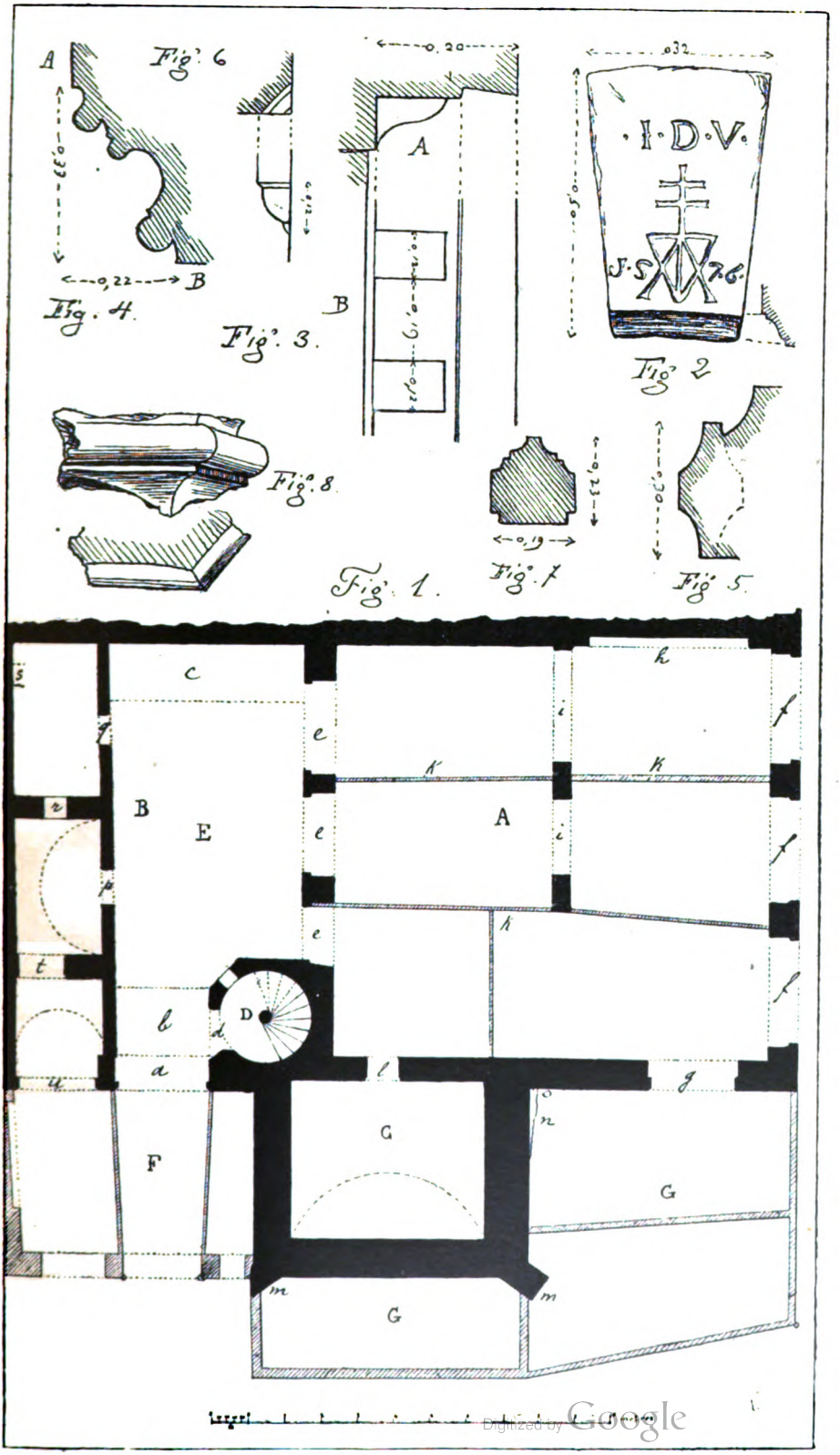

Digitized by Google

Digitized by Google

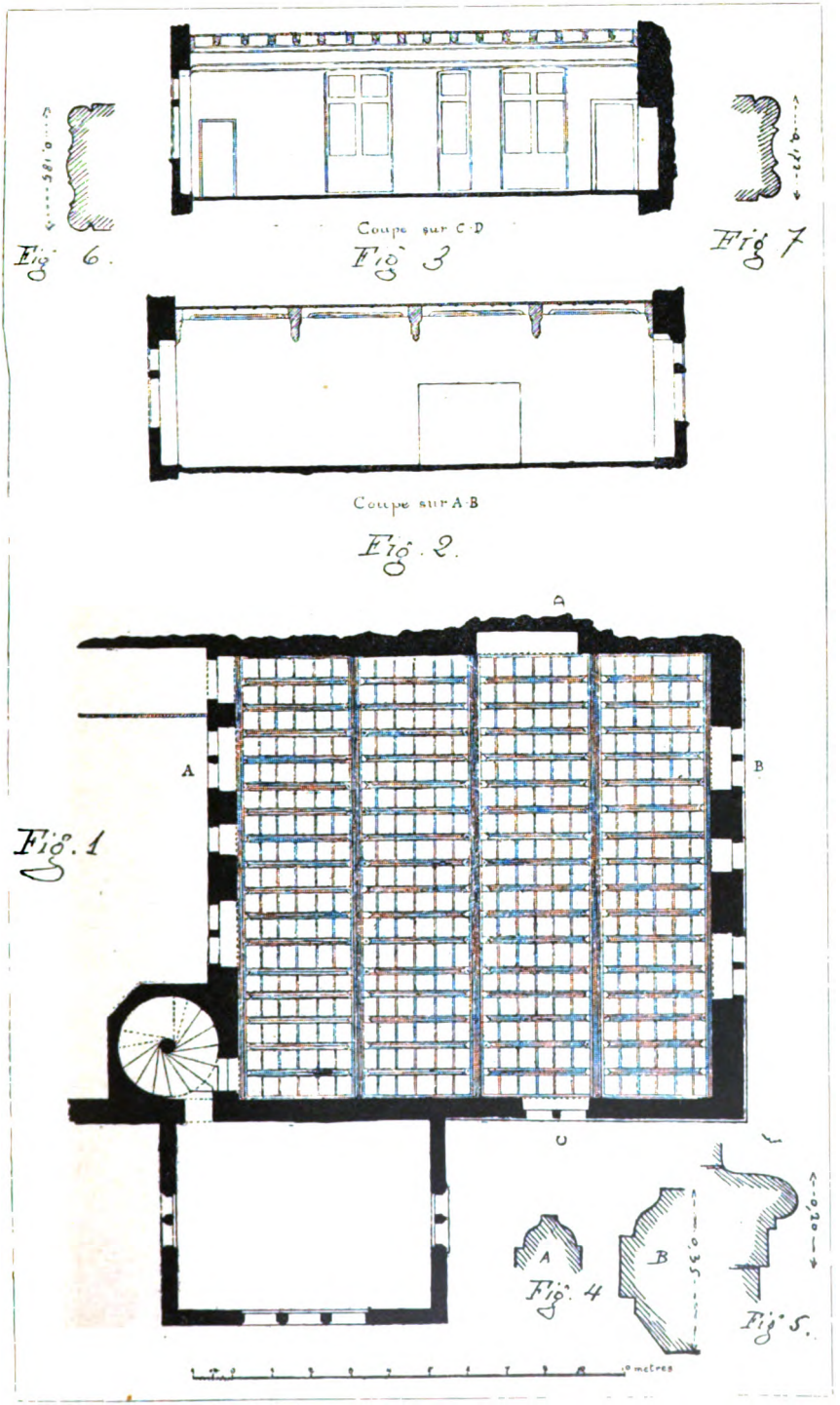

Digitized by Google

Digitized by Google

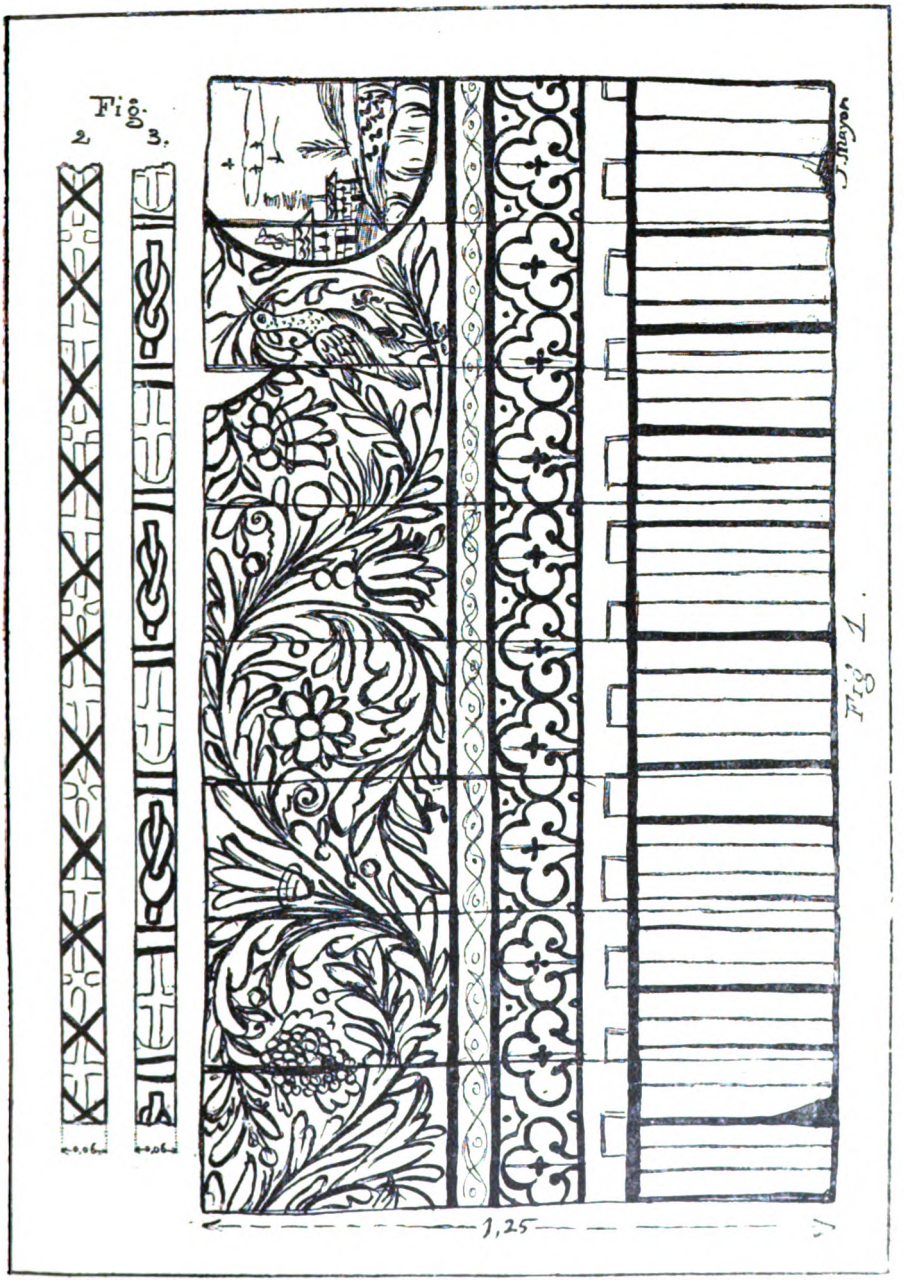

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

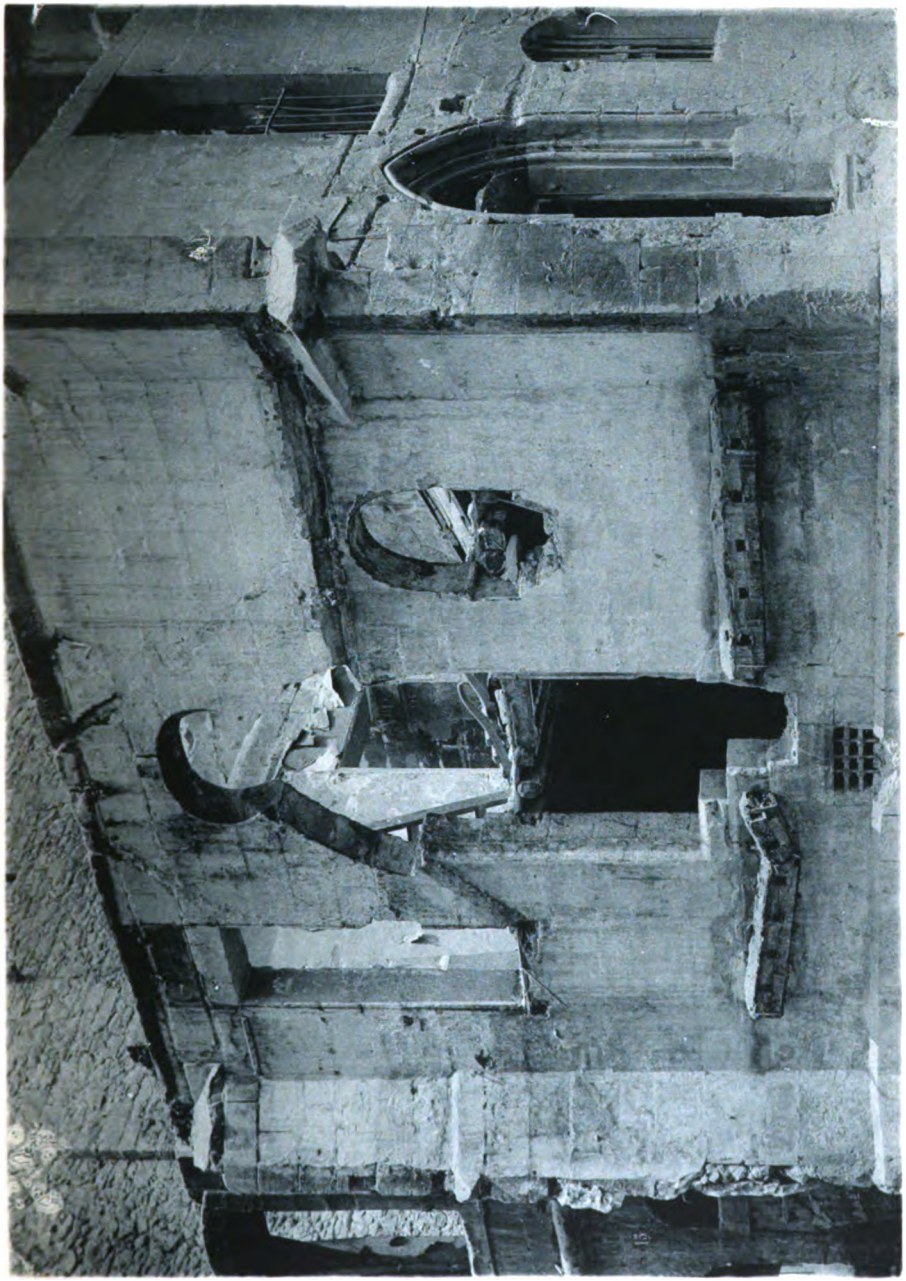

Digitized by Google

Digitized by Google

Pl. VII.

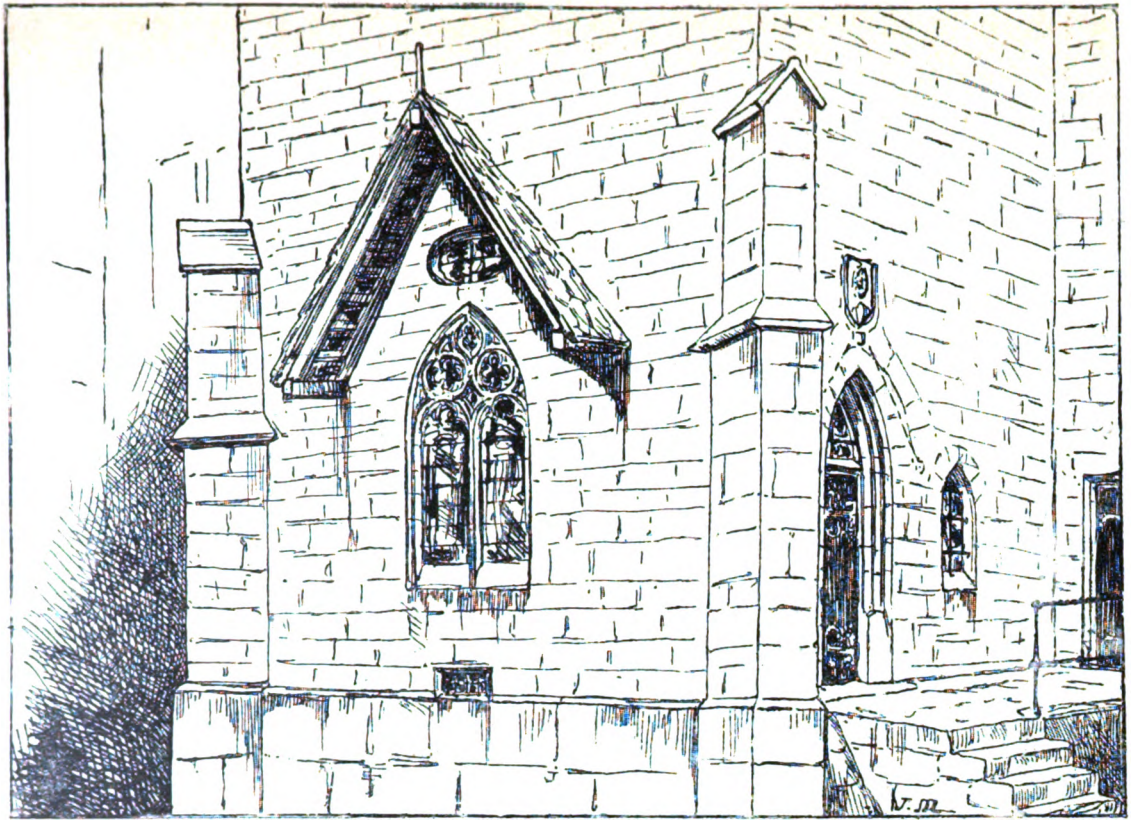

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

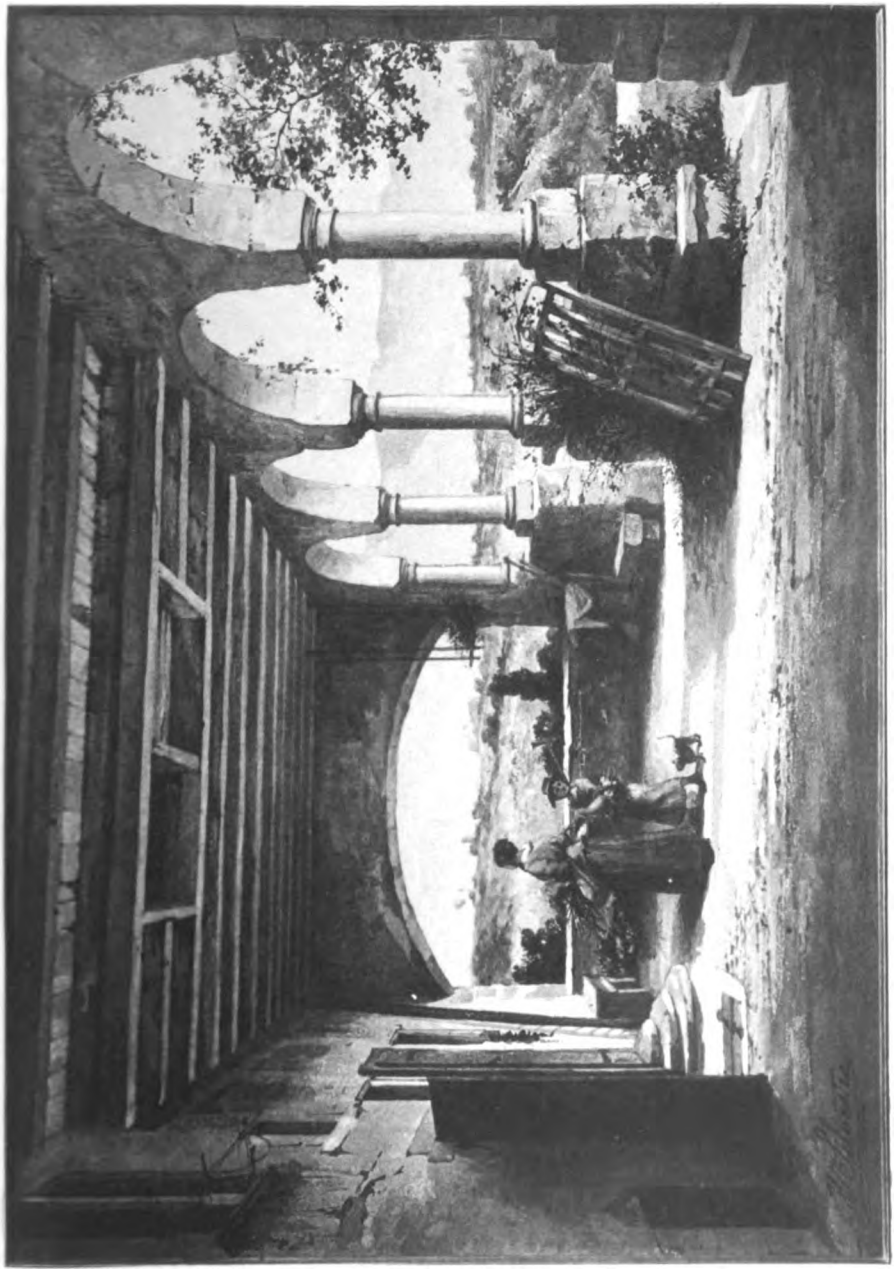

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

OCTOBRE 1892

Personnel de la Société.

Depuis la publication de notre dernier Bulletin, daté d'octobre 1891, la Société d'histoire et d'archéologie a reçu au nombre de ses membres effectifs :

MM.

1891 Henri Ferrier.
1892 Ferdinand de Saussure, professeur à l'Université.
» Henri Cailler.
» Gaspard Vallette, licencié ès lettres.

D'autre part, la Société a eu le regret de perdre deux de ses membres effectifs, MM. Théodore Audéoud et Philippe Roget.

Théodore-Louis-Antoine Audéoud, né à Genève le 25 février 1824, mort le 18 février 1892, appartenait à notre Société depuis 1855. Il avait étudié le droit à l'Académie et avait été reçu avocat en 1847. En 1857, il fut nommé notaire; sa nombreuse clientèle

Digitized by Google

appréciait la sûreté de sa science juridique et de son jugement. L'indépendance de son caractère et la rigidité de ses principes l'ont tenu éloigné des assemblées politiques, mais il a joué un rôle notable dans la vie genevoise en prenant part à la direction de plusieurs œuvres religieuses et philanthropiques, et en intervenant, par des brochures ou des articles de journaux, dans les débats relatifs aux questions d'église. Au moment de sa mort, il présidait, depuis une année, le presbytère de l'Église évangélique libre.

Jules-Philippe Roget, né à Genève le 28 mars 1830, mort le 13 avril 1892, était fils de François Roget, l'auteur des *Pensées genevoises,* et frère cadet d'Amédée Roget, le savant historien du peuple de Genève. Il avait débuté dans la carrière de l'enseignement en professant, pendant quelque temps, au collège de Moudon; il fut ensuite régent au collège industriel de Genève. Mais c'est à la Bibliothèque publique de notre ville qu'il a consacré le meilleur de ses forces. Dès 1869, il travaillait au catalogue; attaché régulièrement à l'administration de la Bibliothèque quelques années plus tard, il y remplaça, en 1885, Philippe Plan comme conservateur. Il mettait au service de tous les travailleurs, avec une parfaite obligeance, des connaissances étendues et une mémoire prodigieuse. Érudit et fouilleur infatigable, son nom ne reste cependant attaché à aucun travail de longue haleine. Par suite de la nature de son esprit, son activité se disséminait dans un grand nombre de domaines; les lettres, l'histoire, la théologie, la philosophie et les questions sociales l'intéressaient également. Il prenait une part active aux travaux de plusieurs associations scientifiques et philanthropiques genevoises. Membre de notre Société depuis 1883, il suivait assidûment nos séances. Il a été l'un des fondateurs de la Société pour le progrès des études qu'il a présidée à plusieurs reprises. Depuis 1885, il rédigeait le *Mémorial* du Consistoire. L'indépendance de ses opinions en matière politique se reflète dans une brochure anonyme : *Le miroir de l'animal politique,* Genève, 1857, in-8 de 48 p. Il est l'auteur de plusieurs articles insérés dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux,* dans la *Revue germanique* de Paris et dans la *Revue de théologie et de philosophie.* On lui

Digitized by Google

doit encore : *La philosophie considérée dans sa méthode et dans son style,* Lausanne, 1866, in-8 de 21 p., ainsi que la traduction d'un ouvrage de Hartmann : *La religion de l'avenir,* Paris, 1866, in-12.

Si l'on tient compte des admissions et des décès ci-dessus mentionnés, ainsi que de huit démissions survenues durant le cours de l'exercice 1891-1892, le nombre des membres de la Société est actuellement de 166.

La Société a encore perdu quatre de ses membres correspondants, savoir : MM. Louis Sieber, — Éloi Serand, — Jules Bonnet, — et Victor Cérésole.

Louis Sieber, né à Aarau le 17 mars 1833, mort à Bâle le 21 octobre 1891, avait été nommé membre correspondant de la Société en 1888. A la suite d'études philologiques commencées à Bâle, poursuivies à Gœttingue et à Berlin, il entra à Bâle dans la carrière de l'enseignement. Appelé, en 1871, à la direction de la Bibliothèque de l'Université de cette ville, il a rendu, jusqu'à sa mort, les plus grands services à cette institution par son talent d'organisation et par l'étendue de ses connaissances. Son inépuisable complaisance était vivement appréciée par les savants de tous pays : maintes fois, elle a fait de lui le collaborateur désintéressé d'importants travaux. Il était un des membres les plus dévoués et les plus actifs de la Société historique bâloise. Dans le vaste champ de ses études, il cultivait avec prédilection l'histoire des savants et des imprimeurs de la ville de Bâle à l'époque de la Renaissance. On lui doit plusieurs écrits de peu d'étendue, mais remarquables par la sûreté de l'érudition et par l'élégance du style.

Éloi Serand, mort le 3 novembre 1891, était né à Annecy le 21 avril 1826. Patriote en même temps qu'érudit, il a consacré à l'histoire de la Savoie, et principalement à celle de sa ville natale, une vie faite de travail et de dévouement à la chose publique. Animé dès sa jeunesse d'un goût très vif pour la numismatique et l'archéologie, il fondait, à dix-huit ans, le Musée d'Annecy auquel

Digitized by Google

il abandonnait ses collections. En 1851, il jetait avec quelques amis les bases de la Société florimontane; c'est dans l'organe de cette Société, la *Revue savoisienne,* qu'il a fait paraître la plupart de ses écrits, entre autres une *Note iconographique sur les monnaies des comtes du Genevois frappées à Annecy* (année 1855, p. 133-140), et la *Correspondance de l'historien Besson* (années 1882-1884), dans laquelle figurent plusieurs lettres de Baulacre relatives au cardinal de Brogny et à différents points de l'histoire ecclésiastique de Genève. Serand a été l'un des fondateurs de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie (1855); il a publié dans les *Mémoires* de cette Société des *Notes et documents sur le château d'Annecy* (t. XXVIII, p. 419-434). Il avait été nommé, en 1866, archiviste-adjoint du département de la Haute-Savoie. Notre Société le comptait au nombre de ses membres correspondants depuis 1856.

Jules Bonnet, mort à Nîmes le 23 mars 1892, à l'âge de soixante et onze ans, appartenait à une famille huguenote originaire de La Calmette (Gard). Il professa quelque temps l'histoire au lycée de Mâcon, mais les attaques que lui attira le libre exposé de sa pensée à propos des guerres de Louis XIV contre les Vaudois du Piémont, le décidèrent à sacrifier sa carrière à l'indépendance de ses opinions. Dès lors, la plus grande partie de sa vie a été consacrée à l'histoire de la foi protestante, principalement en France et en Italie. En 1850, sa *Vie d'Olympia Morata* (Paris, in-8) lui valait le grade de docteur ès lettres. Chargé d'une mission littéraire sur la proposition de Mignet, il publiait, en 1854, les *Lettres françaises de Calvin* (Paris, 2 vol. in-8), monument élevé à la langue française en même temps qu'à la mémoire du réformateur, et quelques années plus tard, les *Calvins letters..... translated from the originals latin and french* (Philadelphia, 1859, 4 vol. in-8). Son étude sur *Aonio Paleario* (Paris, 1863, in-12) relate un épisode dramatique de l'histoire de la Réforme en Italie. Le nom de Bonnet est intimement lié au *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français* auquel il a collaboré dès le début, et qu'il a dirigé pendant vingt ans (1865-1885), comme secrétaire de la Société. Ce labeur, modeste et désintéressé, n'est pas un de ses moindres titres à la reconnaissance des

Digitized by Google

historiens. Un grand nombre des études insérées par lui dans ce recueil ont été réunies dans les quatre volumes des *Récits du XVIe siècle* (Paris, 1864-1885, in-8). L'un de ces récits, relatif au séjour de Calvin dans le val d'Aoste, et le problème de la première édition de l'*Institution chrétienne* ont provoqué une polémique entre Bonnet et Albert Rilliet. (Voy. de ce dernier : *Lettre à M. J.-H. Merle d'Aubigné sur deux points obscurs de la vie de Calvin,* Genève, 1866, in-8 de 41 p., et la réponse de Bonnet dans le *Bulletin,* t. XIII, p. 183-192.) Citons encore la *Notice sur la vie et les écrits de M. Merle d'Aubigné* dans le *Bulletin,* t. XXIII, p. 158-184.

Les travaux de Bonnet le rapprochaient tout naturellement de Genève; aussi était-il un de nos plus anciens membres correspondants (1854). Il faisait de fréquents séjours dans notre ville où il comptait beaucoup d'amis. Il aimait à communiquer à notre Société le résultat de ses recherches. A deux reprises, il l'avait entretenue de Renée de France, duchesse de Ferrare; il préparait depuis de longues années sur cette princesse un travail qui devait résumer ses études sur l'Italie de la Renaissance et de la Réforme. Le premier volume, entièrement achevé et consacré à la *Jeunesse de Renée de Ferrare,* paraîtra bientôt et donnera la mesure de ce qu'aurait été cette œuvre capitale de l'historien protestant.

Victor Cérésole, né en 1830, mort à Venise le 14 avril 1892, exerçait les fonctions de consul suisse dans cette ville où, jeune encore, il avait été appelé en qualité de précepteur. C'est là que s'est écoulée la plus grande partie de sa vie; mais les innombrables services rendus à ses compatriotes dans l'exercice de ses fonctions, et l'intérêt qu'il n'a cessé de porter à notre histoire nationale sont la preuve du vif attachement qu'il avait gardé pour son pays natal. Dès 1864, ses recherches dans les archives de l'antique République des Doges lui permettaient de dédier à la Société générale d'histoire suisse un relevé des pièces inédites de ces archives concernant les relations de Venise avec la Suisse (Venise, in-8 de 127 p.). Une seconde édition, très augmentée, de cet ouvrage a été publiée récemment aux frais de la Confédération sous ce titre : *La République de Venise et les Suisses. Relevé*

Digitized by Google

des manuscrits des archives de Venise se rapportant à la Suisse et aux III Ligues grises, Venise, 1890, in-8 de 286 p. Sur l'initiative de M. Georges de Wyss et de M. J. Kaiser, archiviste de la Confédération, le Conseil fédéral, reconnaissant l'importance de ces documents pour l'histoire de la Suisse, décida, en 1876, qu'une copie complète des dépêches des ambassadeurs et résidents vénitiens en Suisse et dans les Grisons serait faite aux frais de la Confédération. Cette copie, exécutée sous l'habile et consciencieuse direction de Cérésole, est aujourd'hui déposée aux Archives fédérales à Berne; elle comprend 100 volumes et plus de 40,000 pages in-folio.

On doit à Cérésole la publication de deux relations diplomatiques du vénitien Jean-Baptiste Padavino, secrétaire du Conseil des Dix : la *Relatione de Grisoni,* présentée au Sénat, le 20 août 1605, à la suite d'une mission auprès des Ligues (*Rätia. Mittheilungen der geschichtforschenden Gesellschaft von Graubünden,* Jahrg. III, p. 186-247); et la relation d'une mission en Suisse, présentée le 20 juin 1608, *Del governo e stato dei Signori Svizzeri,* Venise, 1874, in-8 de VIII-146 p. C'est à cette dernière mission que se rapportent aussi les *Dépêches de J.-B. Padavino, écrites pendant son séjour à Zurich, 1607-1608,* qui ont paru en 1888 dans les *Quellen zur Schweizergeschichte,* t. II.

Cérésole était membre correspondant de la Société depuis 1875. Il nous avait envoyé à cette époque les dépêches écrites au moment de l'Escalade par les ambassadeurs vénitiens à Turin, à Paris et à Rome, dépêches qui révèlent l'impression produite dans ces trois capitales par l'entreprise et l'échec de Charles-Emmanuel. (Voy. *Documents diplomatiques sur l'Escalade, tirés des Archives de Venise,* avec une traduction française par Charles Le Fort, dans M. D. G., t. XIX, p. 209-258). En 1885, il faisait paraître, en collaboration avec M. Théodore de Saussure, *J.-J. Rousseau à Venise, 1743-1744,* Genève, in-8 de 168 p. Citons enfin ses lettres à M. Armand Baschet (*La vérité sur les déprédations autrichiennes dans les archives générales des Frari à Venise,* Padoue, 1866, 2 br. in-8 de 22 et 35 p.), qui permirent au gouvernement italien de rentrer en possession de documents enlevés par les Autrichiens, et valurent à leur auteur la croix de chevalier des Saints-Maurice-et-Lazare.

Digitized by Google

Mémoires, Rapports, etc.

Présentés à la Société.

559. — *Séance du 12 novembre 1891.* La question d'Adhémar Fabri d'après des documents nouveaux, communication de M. Théophile Dufour.

La maison du Molard; — ancienne halle, à la rue du Marché; — pierre tombale, avec inscription gothique au nom de Gonrard Willemand, trouvée en 1889 dans le dallage d'un ancien canal à Saint-Antoine, communications archéologiques de M. Jaques Mayor. — Impr. dans ses *Fragments d'archéologie genevoise,* ci-dessus, p. 65-76, 76-78, 78-82.

Les caveaux de l'église de Confignon et les sépultures qui s'y trouvaient, communication du même membre.

Gravures présentées par M. Charles Bastard : vue de Genève prise du Bois de la Bâtie, in-fol., reproduction de la gravure de Merian portant les armes de Genève et de France; — l'Embrasement des ponts du Rhône en 1670, gravure in-8 de Conrad Meyer, tirée de l'édition allemande du récit de l'incendie; — la rentrée des canons par la porte de Cornavin, le 31 décembre 1815 [1], par J. Roux.

La traduction allemande du *Récit officiel* de l'Escalade par le secrétaire d'État, plaquette impr. à Zurich (1603, pet. in-4 de 35 p.) sous ce titre : *Wahrhaftige Aussführliche Beschreybung der wunderbarlichen und denkwürdigen Erledigung durch Gottes sonderbare Genad der alten Loblichen Statt Genff widerfaren auf den XII tag Decemb. alten Calenders anno MDCII,* etc., présentée par le même membre.

Procès-verbaux, rédigés par Jacques Gaudy, des premières séances d'une Société de l'arbalète fondée à Genève en 1771, communication du même membre.

[1] Cet événement a eu lieu le 31 décembre 1814 et non pas 1815, comme l'indique par erreur le titre de cette gravure.

Digitized by Google

560. — *Séance du 26 novembre 1891.* Sur quelques points obscurs du pacte fédéral de 1291 (1re partie), par M. Pierre VAUCHER.

Le temple de Jupiter Pœninus au Grand-Saint-Bernard et ses ex-voto, à propos de trois inscriptions trouvées en été 1891, communication de M. Charles MOREL. — Voy. E. Ferrero, *Scavi al « Plan de Jupiter » sopra il Gran San Bernardo.* (Extr. des *Notizie degli scavi,* mars 1892, dans *Atti della R. Acad. dei Lincei. Rendiconti della Classe di Scienze morali, storiche e filologiche.)*

561. — *Séance du 10 décembre 1891.* Détails inconnus sur l'évasion du général de Montesquiou (12-13 novembre 1792), extraits des papiers du syndic Isaac Pictet, commun. par M. Alphonse DE CANDOLLE.

Catherine de Médicis, le duc de Savoie et les villes de Berne et de Genève (1579-1581), par M. Hippolyte AUBERT.

Procès criminel intenté (septembre 1603) à Marc Delarue, imprimeur à Thonon, pour avoir apporté et distribué à Genève des exemplaires d'une chanson sur l'Escalade, communication de M. Louis DUFOUR.

562. — *Séance du 24 décembre 1891.* La Grande Grèce et la Sicile dans l'antiquité, histoire et monuments, souvenirs de voyage, par M. Francis DECRUE, avec exposition de photographies.

Communication, par M. Eugène RITTER, de son Avant-propos (p. v-viii) au tome VI des *Notices généalogiques sur les familles genevoises depuis les premiers temps jusqu'à nos jours,* continuées par J.-B.-G. Galiffe et quelques collaborateurs, Genève, 1892, in-8 de viii-496 p.

La continuation de l'œuvre de MM. Galiffe et les résultats des études généalogiques pour l'ethnographie genevoise, communication du même membre. — Impr. dans la *Tribune de Genève* du 10-11 janvier 1892.

563. — *Séance du 14 janvier 1892.* Rapports du président (M. Édouard FAVRE) et du trésorier (M. Alfred CARTIER) sur l'exercice 1891.

Un second exemplaire[1] de la *Genève délivrée, poëme pour la*

[1] Le seul exemplaire connu jusqu'alors était celui de la Bibliothèque de Berne.

Digitized by Google

fête séculaire dite l'Escalade, imprimé à Cell chez André Holwein (1702, pet. in-8 de 24 p.), présenté par M. Charles BASTARD.

Observations de MM. Théophile DUFOUR et Léon GAUTIER sur les origines littéraires de la *Genève délivrée.*

Compte rendu, par M. Paul CHAIX, du mémoire de M. Max van Berchem intitulé : *Notes d'archéologie arabe, monuments et inscriptions fatimites* (Extr. du *Journal Asiatique,* 1891), Paris, 1891, in-8 de 129 p. et 1 pl.

Deux billets de Voltaire à Jean-André de Luc (1766 ou 1767), commun. de la part de M. Edmond PICTET. — Impr. ci-après.

564. — *Séance du 28 janvier 1892.* Sur quelques points obscurs du pacte fédéral de 1291 (suite et fin), par M. Pierre VAUCHER. — Un résumé de la 2me partie de ce mémoire est imprimé ci-après.

Isaac Thellusson (1690-1755), ministre de la Seigneurie de Genève près la cour de France (1730-1744), et la médiation de 1738, d'après la copie, faite en 1812 par Isaac Pictet, d'un manuscrit original, aujourd'hui disparu, de Thellusson, communication de M. Alphonse DE CANDOLLE.

565. — *Séance du 11 février 1892.* Objets appartenant au Musée archéologique de Genève, présentés par M. Hippolyte GOSSE : hache en silex rubanné, trouvée en octobre 1857 dans la propriété Mégevand, à Pregny; — statuettes en fer de l'époque gauloise, représentant un homme et une femme, trouvées en été 1891 dans les éboulis au-dessus des carrières de Veyrier; — casques de l'époque gauloise, provenant des environs de Bologne; — deux statuettes de Mercure en bronze, trouvées en 1891 à Logras (Ain); — statuette en bronze, représentant un orateur, trouvée en 1892 dans le val de Bagnes (Valais).

L'acropole et le temple rond de Baalbek, communication du même membre, accompagnée de projections lumineuses.

566. — *Séance du 25 février 1892.* L'histoire au 9me Congrès des orientalistes (Londres, 1891), communication de M. Édouard MONTET. — Voy. son article intitulé : *Le Congrès des orientalistes de Londres,* dans la *Revue de l'histoire des religions,* publiée sous la direction de M. Jean Réville, t. XXIV, p. 238-243.

Digitized by Google

L'établissement préhistorique de Schweizersbild, près Schaffhouse, d'après les fouilles exécutées par MM. Nüesch et Häussler en septembre-octobre 1891, communication de M. Adolphe GAUTIER. — Voy. *Journal de Genève* du 31 décembre 1891.

567. — *Séance du 10 mars 1892.* Mallet-Du Pan et la Révolution française (1re partie) : les Mémoires pour lord Elgin (novembre 1793, février 1794) et la Correspondance avec la Cour de Vienne (28 décembre 1794-26 février 1798), par M. Gaspard VALLETTE.

Le théâtre d'Avenches, d'après les dernières fouilles (1889-1892) de l'Association « pro Aventico, » communication de M. Charles MOREL, avec exposition de deux plans (1845, 1867) appartenant à l'Association.

Observations sur les fouilles d'Avenches, par M. Eugène Secretan, président de l'Association.

568. — *Séance du 24 mars 1892.* Mallet-Du Pan et la Révolution française (suite et fin) : examen des jugements portés sur Mallet et appréciation de son œuvre, par M. Gaspard VALLETTE.

Compte rendu, par M. Théophile DUFOUR, du mémoire de M. Albert Callet intitulé : *Philibert Berthelier, fondateur de la République de Genève, né à Virieu-le-Grand (Ain),* dans les *Annales de la Société d'émulation de l'Ain,* 24me année (1891), nos 2-4 ; tirage à part, Paris, 1892, in-8 de 77 p.

Lettres écrites de Genève, de 1742 à 1774, par Jean-Louis Du Pan (1698-1775) à Abraham Freudenreich (1693-1773), sénateur de la République de Berne (1747), plusieurs fois banneret, et à sa femme, Catherine, née Tillier (1re partie), commun. par M. Adolphe GAUTIER.

569. — *Séance du 7 avril 1892.* Lettre d'Étienne Dumont (Stockholm, 20 septembre 1803) contenant une relation de l'assassinat de Paul I de Russie (23 mars 1801), commun. par M. Auguste BLONDEL.

Compte rendu, par M. Théophile DUFOUR, de l'ouvrage de M. le chanoine J. Mercier intitulé : *Le chapitre de Saint-Pierre de*

Digitized by Google

Genève, suivi d'un appendice sur le chapitre de Saint-Pierre d'Annecy (Extr. du t. XIV de l'*Académie Salésienne*), Annecy, 1890, in-8 de VIII-398 p.

Mathieu de Launay, auteur de la *Remontrance chrêtienne et modeste pour la Justification des Chrêtiens Enfans fideles de la S. Eglise Chrêtienne, Apost. Cathol. et Rom. cõtre les blâmes, impostures et calomnies des Huguenots et autres semblables Heretiques,* etc... *au Roy de France très chrêtien Henry 4. de ce nom. Par...* [nom gratté], *Prêtre de Jésu-Christ en son Eglise, et Docteur en Théologie* (1601, pet. in-8 de 500 p. plus un indice), et la première mention connue du mot de Henri IV : « Paris vaut bien une messe, » communication faite de la part de M. Philippe ROGET.

Lettres de J.-L. Du Pan à A. Freudenreich et à sa femme (suite et fin), commun. par M. Adolphe GAUTIER.

570. — *Séance du 28 avril 1892.* Compte rendu, par M. Charles DU BOIS-MELLY, de l'ouvrage, en cours de publication, intitulé: *Bibliografia storica degli stati della monarchia di Savoia* (*Biblioteca storica italiana,* III), t. I par Antonio Manno et Vincenzo Promis, t. II-IV par Antonio Manno, Turin, 1884-1892, 4 vol. in-4 de XXVIII-463, XVIII-457, 475 et VIII-576 p.

De la valeur des filigranes du papier comme moyen de déterminer l'âge et la provenance de documents non datés, communication de M. Moïse BRIQUET. — Impr. ci-après.

Mémoires de l'ancien syndic Isaac Pictet rédigés, probablement vers le milieu de 1813, en vue d'une restauration de la République de Genève, commun. par M. Alphonse DE CANDOLLE.

Vases antiques des collections de la Ville de Genève, publiés par la Section des Beaux-Arts de l'Institut national genevois [1], Paris, 1892, in-fol. avec atlas de 55 pl., ouvrage présenté par M. Jaques MAYOR.

[1] M. Henri Silvestre, président de la Section, a été chargé de diriger cette publication. Le classement et la description des vases ont été confiés à M. P. Milliet, membre correspondant. Les clichés photographiques ont été exécutés par M. F. Boissonnas.

Digitized by Google

Faits divers.

Durant l'année qui vient de s'écouler, la Société a publié :

1° Au mois d'avril 1892, la 1re livraison du tome II de la série in-4, contenant la seconde partie (1792 à 1848) de l'*Histoire monétaire de Genève,* par M. Eugène Demole.

2° Au mois de juin, la 2me livraison du tome XXIII (nouv. série, t. III). La notice nécrologique sur Charles Le Fort, qui devait y figurer, paraîtra dans une prochaine livraison.

3° Au mois de juillet, la 1re livraison du *Bulletin.*

En cours de publication :

Les guerres des Suisses en Italie pendant le XVe siècle, par M. Charles Kohler, formant le tome XXIV (nouv. série, t. IV) de nos *Mémoires.*

La Société est entrée en échange de publications avec les six Sociétés suivantes :

Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.

Société d'émulation de l'Ain, à Bourg-en-Bresse.

Académie de Nîmes.

Société belfortaine d'émulation.

Société héraldique suisse, à Neuchâtel.

Verein für Geschichte und Alterthumskunde zu Frankfurt a. M.

A l'occasion du quarantième anniversaire de sa fondation, la Société de l'histoire du protestantisme français a attaché la dignité de membre correspondant à la charge de président de notre Société. Cette décision resserrera encore davantage les relations qui ont toujours existé entre les deux Sociétés.

A l'issue de la séance du 7 avril 1892, une soirée familière a réuni chez M. Albert Sarasin un grand nombre des membres de la Société.

Digitized by Google

Ouvrages reçus par la Société

du 24 avril 1891 au 28 avril 1892.

N. B. Les ouvrages sans indication de provenance nous sont parvenus par voie d'échange ou nous ont été donnés par les auteurs.

A

Publications de Sociétés et recueils périodiques.

Revue historique. Année 1891, tomes XLV-XLVII. (*Don de M. Victor van Berchem.*)

Bibliothèque de l'École des chartes. Tomes LI (1890); LII (1891). (*Don de M. Camille Favre.*)

Société de l'École des chartes. Livret de l'École des chartes, 1821-1891. Nouvelle édition. Paris, 1891, in-8. (*Envoi de la Société.*)

Société de l'histoire de France. Annuaire-Bulletin. Tomes XXVIII (1891); XXIX (1892), feuilles 1-4.

Société des antiquaires de France. Mémoires. Tome L (soit t. X de la 5me série). — Bulletin, 1889.

Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments. Congrès archéologique de France. Session LV (Dax et Bayonne, 1888).

Société d'histoire diplomatique. Revue d'histoire diplomatique. Années V (1891), nos 3, 4; VI (1892), nos 1, 2. (*Don de M. Édouard Favre.*)

Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire. Tomes XL, nos 5-12 (mai-décembre 1891); XLI, nos 1-4 (janvier-avril 1892).

Musée Guimet. Annales. Tomes XVII, XVIII. — Revue de l'histoire des religions, publiée sous la direction de M. Jean

Digitized by Google

Réville. Tomes XXI, n° 3 (mai-juin 1890); XXII (juillet-décembre 1890); XXIII-XXIV (1891).

Société des antiquaires de la Morinie. Bulletin historique. Tome VIII, livr. 155-159 (1890, n°s 3-4; 1891, n°s 1-3). — HAIGNERÉ, *Daniel*, l'abbé. Les chartes de Saint-Bertin, d'après le Grand Cartulaire de Dom Charles-Joseph Dewitte, dernier archiviste de ce monastère. Tome II, fasc. 3. Saint-Omer. 1891, in-4.

Société des antiquaires de Picardie. Mémoires. Tome XXXI (soit t. I de la 4me série). — Bulletin. Tome XVII, années 1890, n°s 2-4; 1891, n° 1). — Documents inédits concernant la province. Tome XII.

Société académique de Brest. Bulletin. 2me série, tomes XV (1889-1890), XVI (1890-1891).

Société archéologique et historique de l'Orléanais. Mémoires. Tome XXIV. — Bulletin. Tomes IX, n°s 142-143 (2me-4me trim. 1890); X, n° 144 (1er trim. 1891).

Société des antiquaires de l'Ouest. Mémoires. 2me série, tome XIII (1890). — Bulletin. Tome V, années 1890, n° 4; 1891.

Société des antiquaires du Centre. Objets du dernier âge du bronze et du premier âge du fer découverts en Berry. Bourges, 1891, br. in-8 avec une carte.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Bulletin. Tomes XLIV (1890); XLV (1891).

Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune. Mémoires. Tome XIV (1889).

Société d'émulation du Doubs. Mémoires. 6me série, tomes III-V (1888-1890).

Société d'émulation de Montbéliard. Mémoires. Tome XXI, fasc. 1 (1890).

Société belfortaine d'émulation. Bulletin. N°s 5-10 (1880-1891). — Notice sur l'histoire militaire de Belfort. Belfort, 1889, br. in-4 et 1 atlas in-fol.

Société d'émulation du Jura. Mémoires. 4me série, tome V (1889); 5me série, tome I (1890).

Société d'émulation de l'Ain. Annales. Années XV-XXIV (1882-1891). — Notes statistiques sur le département de l'Ain (XVIe, XIXe siècles), par MM. BARBIER, BIANCHI, BROSSARD, CONVERT, FOURNIER, GRANDVIONNET, GRANDY, NODET, TARDY, membres de la Société. Bourg-en-Bresse, 1892, in-8.

Digitized by Google

Société de géographie de l'Ain. Géographie de l'Ain. Tome I. Bourg, 1885, in-8. — Compte rendu sténographique du Congrès national des sociétés françaises de géographie. Bourg, août 1888. Bourg-en-Bresse, 1890, in-8. (*Envoi de la Société d'émulation de l'Ain.*)

Académie delphinale. Bulletin. 4me série, tome IV (1890).

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers. Années X (1890); XI (1891).

Académie des sciences et lettres de Montpellier. Mémoires de la Section des lettres. Tome IX, nos 1, 2.

Société archéologique du Midi de la France. Bulletin. Série in-8, n° 7.

Académie de Nîmes. Mémoires. 7me série, tomes XII (1889); XIII (1890).

Société de statistique de Marseille. Répertoire des travaux. Tome XLII, 1re et 2me parties.

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes. Annales. Tome XII.

Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. Mémoires et documents. Tome XXX (2me série, t. V).

Société florimontane d'Annecy. Revue savoisienne. Années 1891 (mai-décembre); 1892 (janvier-mars).

Académie chablaisienne. Mémoires et documents. Tome IV.

Académie de la Val d'Isère. Recueil des mémoires et documents. Série des mémoires. Tome V, livr. 3, 4.

Académie salésienne. Mémoires et documents. Tome XIV.

Société d'histoire vaudoise (La Tour). Bulletin. Nos 7, mai 1890; 8, mai 1891.

Società storica Lombarda. Archivio storico lombardo. Années XVIII (1891), fasc. 2-4; XIX (1892), fasc. 1.

Königliche Gesellschaft der Wissenschaften und der Georg-Augusts-Universität zu Göttingen. Nachrichten. Jahrg. 1890.

Verein für Geschichte und Alterthum Schlesiens. Breslauisches Tagebuch von Johann Georg Steinberger, 1740-1742, herausgegeben von Dr Eugen Trieger. Breslau, 1891, in-8.

Schlesische Gesellschaft für vaterländische Cultur. Jahresbericht LXVIII (1890). Ergänzungsheft zum 68. Jahresbericht.

Digitized by Google

Verein für thüringische Geschichte und Altertumskunde. Zeitschrift. Neue Folge. Band VII (der ganzen Folge B. XV), Heft 3 et 4.

Verein für Geschichte der Stadt Meissen. Mitteilungen. Band II, Heft 3, 4.

Oberhessischer Geschichtsverein, in Giessen. Mitteilungen. Neue Folge. Band III (1892).

Gesellschaft für Erhaltung der geschichtlichen Denkmäler im Elsass. Mittheilungen. Folge II. Band XV, Lief. 1, 2.

Badische historische Kommission. Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. Neue Folge. Band VI, Heft 3, 4; VII, Heft 1 (der ganzen Reihe B. XLV, XLVI).

Germanisches Nationalmuseum. Anzeiger. Jahrg. 1891. — Mitteilungen. Jahrg. 1891. — Katalog der im germanischen Museum befindlichen Bronzeepitaphien des 15-18. Jahrhunderts. Nuremberg, 1891, in-4. — Katalog der im germanischen Museum befindlichen Kunstdrechslerarbeiten des 16-18. Jahrhunderts aus Elfenbein und Holz, Nuremberg, 1891, in-4.

Verein für Geschichte der Stadt Nürnberg. Jahresbericht XII (1889); XIII (1890). — Mummenhof, *Ernst*. Das Rathhaus in Nürnberg. Nuremberg, 1891, gr. in-8, pl.

Historischer Verein von Oberpfalz und Regensburg. Verhandlungen. Band XLIV.

Kaiserliche Akademie der Wissenschaften in Wien. Archiv für österreichische Geschichte. Band LXXVI; LXXVII, Hälfte 1.

Ferdinandeum. Zeitschrift für Tirol und Vorarlberg. Dritte Folge. Heft 35.

Historischer Verein für Steiermark. Mittheilungen. Heft XXXIX. — Beiträge zur Kunde steiermärkischer Geschichtsquellen. Jahrg. 23.

Königl. böhmische Gesellschaft der Wissenschaften. Philos.-histor.-philolog. Classe. Sitzungsberichte, Jahrg. 1891. — Jahresbericht, 1891. — Abhandlungen. Folge VII, Band 4.

Viestnik hrvatskoga arkeologickoga druztva (Société croate d'archéologie à Agram). Godina XIII, Br. 3, 4; XIV, Br. 1, 2.

Historisch Genootschap te Utrecht. Werken. Nieuwe Serie, n°s 54-57.

Revue belge de numismatique, publiée sous les auspices de la

Digitized by Google

Société royale de numismatique. 47me année (1891), livr. 3, 4; 48me année (1892), livr. 1, 2.

Kongl. Vitterhets Historie och Antiquitets Akademien. Antiquarisk Tidskrift för Sverige. Delen XII. Häftet 3 et 4.

Royal irish Academy. Transactions. Vol. XXIX, parts XVI-XVII. — Proceedings. Third Series, vol. I, n° 5; II, n° 1.

Smithsonian Institution. Annual report, 1889. — Report of the National Museum, 1889. — American historical Association. Annual report, 1889.

Peabody Museum (Harward University). Annual reports XXIII et XXIV (1889 et 1890), vol. IV, nos 3 et 4. — Archaeological and ethnological Papers. Vol. I, nos 2, 3.

Allgemeine geschichtforschende Gesellschaft der Schweiz. Jahrbuch für Schweizerische Geschichte. Band XVI. — Anzeiger für Schweizerische Geschichte. Jahrg. XXII, 1891, nos 2-6; XXIII, 1892, n° 1. — Quellen zur Schweizer Geschichte, Band X-XII.

Schweizerische Gesellschaft für Erhaltung historischer Kunstdenkmäler. — Protokoll der allgemeinen Sitzung von 7. November 1891, im Gesellschaftshause zum Schneggen in Zürich, br. in-4. — Mitteilungen, XI.

Anzeiger für schweizerische Alterthumskunde, Indicateur d'antiquités suisses. Jahrg. XXIV, 1891, nos 2-4; XXV, 1892, n° 1.

Société suisse de numismatique. Bulletin. 10me année (1891), nos 3-12. — Revue suisse de numismatique, publiée sous la direction de M. Paul Strœhlin. 1re année (1891).

Archives héraldiques suisses, publiées par M. Maurice Tripet. 5me année (1891); 6me année (1892), nos 1, 2 et 3.

Revue philatélique suisse, publiée sous la direction de M. Paul Strœhlin. 1re année (1891), nos 5-9; 2me année (1892), nos 1-3. (*Don de M. Paul Strœhlin.*)

Bibliothèque britannique. Littérature, 1796-1815, 60 vol. in-8 (manque le t. LI). — Sciences et arts, 1796-1815, 60 vol. in-8. — Tables des vingt premières années, littérature, sciences et arts. — Table des articles divers contenus dans les dix premières années. (*Don de M. Henri Le Fort.*)

Bibliothèque universelle des sciences, belles-lettres et arts faisant suite à la Bibliothèque britannique. Littérature, 1816-1826,

Digitized by Google

33 vol. in-8. — Sciences et arts, 1816-1826, 33 vol. in-8. — Agriculture, 1816-1826, 11 vol. in-8. (*Idem.*)

Revue de Belles-Lettres. Année 1890-1891. Neuchâtel, 1891, in-8. (*Don de M. Eugène Ritter.*)

Revue de photographie, publiée sous la direction de M. E. Demole. 3me année, nos 5-9 (mai-septembre 1891). (*Don de M. Édouard Favre.*)

Société d'histoire de la Suisse romande. Mémoires et documents. 2me série, tome III.

Almanach de la Suisse romande, publié sous les auspices de la Section d'industrie et d'agriculture de l'Institut genevois. 24me année (1892). (*Don de M. Jaques Mayor.*)

Historischer Verein der fünf Orte, Luzern, Uri, Schwyz, Unterwalden und Zug. Der Geschichtsfreund. Band XLVI.

Antiquarische Gesellschaft in Zürich. Mittheilungen. Band XXIII, Heft 2-4.

Stadtbibliothek in Zürich. Neujahrsblatt 1892. [von Wyss, *G.*] Das Reichsland Uri in den Jahren 1218-1309. (*Don de M. Edmond Pictet.*)

Neujahrsblatt (no LII) zum Besten des Waisenhauses in Zürich für 1889. [Rahn.] Die Schweizer Stædte im Mittelalter. (*Don de M. Camille Favre.*)

Historischer Verein des Kantons Bern. Archiv. Band XIII. Heft 2.

Historischer Verein des Kantons Glarus. Jahrbuch. Heft XXVII.

Société d'histoire du canton de Fribourg. Archives. Tome V, livr. 2.

Historische und antiquarische Gesellschaft zu Basel. Beiträge zur vaterländischen Geschichte. Neue Folge, Band IV (der ganzen Reihe B. XIV), Heft 1. — Jahresbericht XVI (1890-91). — Denkschrift zur Erinnerung an den Bund der Eidgenossen vom 1. August 1291. Bâle, 1891, in-8.

Kunstverein und historisch-antiquarischer Verein zu Schaffhausen. Neujahrsblatt 1892. Vogler, *C.-H.*, Dr. Der Bildhauer Alexander Trippel aus Schaffhausen. I. Hälfte. Die Lebensgeschichte.

Historischer Verein in St-Gallen. Mittheilungen. Heft XXIV, Hälfte 2; XXV, Hälfte 1. — [Neujahrsblatt, 1891.] Hardegger,

Digitized by Google

August. Mariaberg bei Rorschach. — GÖTZINGER, *Wilhelm*, Dr. Die romanischen Ortsnamen des Kantons St-Gallen. St-Gallen, 1891, br. in-8.

Historisch-antiquarische Gesellschaft von Graubünden. Jahresbericht XX (1890).

Historische Gesellschaft des Kantons Aargau. Argovia. Jahresschrift. Band XXII.

Bollettino storico della Svizzera italiana. Anno XIII (1891), nos 3-12; XIV (1892), nos 1 et 2.

Institut national genevois. Bulletin. Tome XXXI.

Annuaire officiel de la République et Canton de Genève. Année 1892. (*Envoi de la Chancellerie.*)

Église nationale protestante de Genève. Mémorial des séances du Consistoire. Année 1891. (*Envoi du Consistoire.*)

Société de physique et d'histoire naturelle de Genève. Publication des membres actuels de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève et de la Section genevoise de la Société helvétique des sciences naturelles. Genève, 1883. in-8. (*Envoi de la Société.*)

Association pour la restauration de Saint-Pierre. Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève. Deuxième fascicule, 1892. (*Don de M. Victor van Berchem.*)

B

Livres et brochures.

REBER, *B.* Excursions archéologiques dans le Valais. Genève, 1891, br. in-8.

STOCKVIS, *A.-M.-H.-J.* Manuel d'histoire, de généalogie et de chronologie de tous les états du globe, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Tome III. Les états de l'Europe et leurs colonies, II. Fasc. 2. Leide, 1891, in-8.

PROU, *Maurice*. Manuel de paléographie. Recueil de fac-similés d'écritures du XIIe au XVIIe siècle (manuscrits latins et français), accompagnés de transcriptions. Paris, 1892, album gr. in-4 de 12 pl. (*Don de M. Édouard Favre.*)

Digitized by Google

BUGGE, *Sophus*, Dr. Etruskisch und Armenisch, sprachvergleichende Forschungen. Erste Reihe. Universitätsprogramm für das erste Halbjahr 1890. Christiania, 1890, in-8.

PARIS, *Gaston*. Manuel d'ancien français. La littérature française au moyen âge (XIe-XIVe siècle). Paris, 1888, in-8. (*Don de M. Eugène Ritter.*)

[SIEBER, *Ludwig*.] Das Mobiliar des Erasmus. Verzeichniss von 10. April 1534. (Bâle, 1891), br. in-12.

RITTER, *Eugène*. Correspondance de Sainte-Beuve avec Hermann Reuchlin. (Extr. du t. XIII de la *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur.*) Oppeln et Leipzig, 1891, br. in-8.

DE CLAPARÈDE, *Arthur*. L'île de Porquerolles (îles d'Hyères). Communication faite à la VIIIe Assemblée générale de l'Association des Sociétés suisses de géographie, à Neuchâtel, le 17 septembre 1890. (Extr. du VIe *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie*, année 1891.) Neuchâtel, 1891, br. in-8.

CASPARI, *C.-P.*, Dr. Briefe, Abhandlungen und Predigten aus den zwei letzten Jahrhunderten des kirchlichen Alterthums und dem Anfang des Mittelalters. Universitätsprogramm. Christiania, 1890, in-8.

PICKERING, *Charles*, M. D. Chronological history of plants. Boston, 1879, in-4. (*Envoi de la Smithsonian Institution.*)

ZELLER, *Jean*. La diplomatie française vers le milieu du XVIe siècle, d'après la correspondance de Guillaume Pellicier, évêque de Montpellier, ambassadeur de François I à Venise (1539-1542). Paris, 1881, in-8. (*Don de M. Eugène Ritter.*)

SOREL, *Albert*. L'Europe et la révolution française. 3me partie, la guerre aux rois, 1792-1793. Paris, 1891, in-8. (*Don de M. Marc Debrit.*)

Révolution de février 1848. Départ de Louis-Philippe au 24 février. (Extrait de la *Revue britannique.*) Paris, 1850, br. in-8. (*Don de M. Eugène Ritter.*)

DENIZET, *H.* Les dernières journées de l'armée de l'Est. Le 73e mobile au combat du Fort de Joux, passage en Suisse. Orléans, 1891, br. in-12.

AULARD, *F.-A.* La société des Jacobins, recueil de documents pour l'histoire du club des Jacobins de Paris. Tome II, janvier-juillet 1891. (*Collection de documents relatifs à l'histoire de Paris*

Digitized by Google

pendant la Révolution française.) Paris, 1891, in-8. (*Don de M. Marc Debrit.*)

Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, rédigé par M. J. Brossard, archiviste. Ain. Archives civiles, série C. — Archives ecclésiastiques, séries G. et H. Bourg, 1884, 1891, 2 vol. in-4. (*Envoi de la Société d'émulation de l'Ain.*)

Bérard, *Alexandre.* Les vieilles abbayes du Bugey. L'abbaye d'Ambronay. Bourg-en-Bresse, 1888, in-8. (*Idem.*)

Cartulaire de Bourg-en-Bresse, publié par Joseph Brossard, précédé d'un essai sur l'histoire de Bourg par Ch. Jarrin, Bourg-en-Bresse, 1892, in-4. (*Idem.*)

Mémoires historiques de la ville de Bourg, extraits des registres municipaux de l'hôtel-de-ville, de 1536 à 1789. Tomes IV-V (1605-1650), par Joseph Brossard. Bourg-en-Bresse, 1887-1888, 2 vol. in-8. (*Idem.*) — Tomes I-III (1536-1605), par Jules Baux. Bourg-en-Bresse, 1868-1870, 3 vol. in-8. (*Achat du Comité.*)

Dardier, *Charles.* Compte rendu des travaux de l'Académie de Nîmes pendant l'année 1890. Nîmes, 1891, br. in-8.

— Paul Rabaut, ses lettres à divers (1744-1794), avec préface, notes et pièces justificatives. Paris, s. d., 2 vol. in-8.

Ougier, *Henri.* Une Assemblée constituante pour la Savoie. Moutiers, 1848, br. in-16. (*Don de M. Eugène Ritter.*)

de Grenier-Fajal, *O.* Les derniers synodes du Quercy (1776-1787), d'après le registre original et inédit. Montauban, 1881, in-8. (*Idem.*)

Piccard, *L.-E.* Thonon, Évian-les-Bains et le Chablais moderne. Étude historique depuis la Révolution jusqu'à nos jours. Annemasse, 1889, in-8. (*Idem.*)

Barbier, *V.* Monographie historique de la Bibliothèque de Chambéry. Chambéry, 1883, in-8. (*Idem.*)

d'Arcollières, *M.* Réponse au discours de réception de M. le comte Mareschal de Luciane. Séance publique du 12 février 1891. (Extr. des *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 4me série, tome III.) Chambéry, 1891, br. in-8.

de Foras, *Amédée*, le comte. Une réponse à M. Jules Vuy. Annecy, 1892, br. in-16.

Gonthier, l'abbé. A M. Jules Vuy. Une réponse. Annecy, 1892, br. in-12.

Digitized by Google

STEIN, L. La question du Schleswig-Holstein. Paris, 1848, br. in-8. (*Don de M. Henri Le Fort.*)

Μιστρίωτος, Γεώργιος. Τὰ αἴτια τοῦ ἀρχαίου καὶ τοῦ νεωτέρου Ἑλληνικοῦ πολιτισμοῦ. Discours. Athènes, 1891, br. in-8.

VAN BERCHEM, *Max.* La propriété territoriale et l'impôt foncier sous les premiers Califes. Étude sur l'impôt du Kharâg. Genève, 1886, br. in-8.

— Une mosquée du temps des Fatimites au Caire. Notice sur le Gâmi el Goyûshi. (Extr. du t. II des *Mémoires de l'Institut égyptien.*) Le Caire, 1888, br. in-4, pl.

— Le château de Bâniâs et ses inscriptions. (Extr. du *Journal asiatique.*) Paris, 1889, br. in-8, pl.

— Notes d'archéologie arabe. Monuments et inscriptions fatimites (Extr. du *Journal asiatique.*) Paris, 1891, br. in-8, pl.

Katalog der reichhaltigen Kunst-Sammlung der Herren C. und P. N. Vincent in Constanz am Bodensee. Cologne, 1891, in-4. (*Don de M. Camille Favre.*)

ROTT, *Édouard.* Inventaire sommaire des documents relatifs à l'histoire de Suisse conservés dans les archives et bibliothèques de Paris. 4me partie, 1685-1700. Berne, 1891, in-8. (*Envoi de la Chancellerie fédérale.*)

VAUCHER, *Pierre.* Les commencements de la Confédération suisse. Édition revue et corrigée. Lausanne, 1891, br. in-8.

BÜRKLI, *Karl.* Der Ursprung der Eidgenossenschaft aus der Markgenossenschaft und die Schlacht am Morgarten zur 600. jährigen Feier des Bundes vom 1. August 1291. Zurich, 1891, br. in-12.

BERNOULLI, *August.* Winkelrieds That bei Sempach. Eine kritische Untersuchung. Bâle, 1886, br. in-8. (*Don de M. Camille Favre.*)

VAN MUYDEN, *Berthold.* Études historiques (2me série). La Suisse sous le pacte de 1815, 1830-1838. Lausanne et Paris, 1892, in-8.

MAYOR, *Jaques.* Les médailles du sixième centenaire de l'alliance helvétique. Descriptions et commentaires. (Extr. du *Bulletin de la Société suisse de numismatique,* Xe année, n° 7.) Genève, 1891, br. in-8.

BLANCHET, *A.* Numismatique valaisanne. Notice sur quelques

Digitized by Google

monnaies inédites de l'évêché de Sion. S. l. n. d., br. in-4. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

CHATELAIN, *Émile.* Les étudiants suisses à l'École pratique des Hautes-Études, Section des sciences historiques et philologiques (1868-1891), avec un Appendice sur les étudiants suisses de Paris aux XVe et XVIe siècles. Paris, 1891, br. in-8.

Toast à la patrie. Anvers, 26 juillet 1891. S. l. n. d., br. in-12.

Festschrift zur VII. Säkularfeier der Gründung Berns. 1191-1891. Berne, 1891, in-4, pl. (*Envoi du Comité de la fête.*)

Dr Ludwig Sieber, geboren den 17. März 1833, gestorben den 21. Oktober 1891. Bâle, 1891, br. in-8, portrait. (*Don de la famille de M. Sieber.*)

DIERAUER, *Johannes*, D^r. St-Gallische Analekten. IV. Aus der Lebensbeschreibung Georg Leonhard Hartmanns. Dritter Teil (Schluss). St-Gall, 1892, br. in-8.

CAVIEZEL. *Hartmann.* Räto-romanische Kalender-Litteratur. Halle a/S. 1891, br. in-8.

DE MONTET, *Albert.* Madame de Warens et le pays de Vaud. (Extr. des *Mémoires et documents de la Suisse romande,* 2me série, t. III.) Lausanne, 1891, in-8.

Journal du professeur Pichard sur la révolution helvétique, publié et annoté par Eugène MOTTAZ. Lausanne (1891), in-8. (*Don de M. Victor van Berchem.*)

[DE COURTEN, Joseph et Eugène.] Famille de Courten, généalogie et services militaires. Metz, 1885, in-4, pl. (*Don de M. le major Adolphe de Courten, à Sion.*)

[DE COURTEN, *Eugène.*] Documents sur la famille de Courten. Metz, 1887, in-8. (*Idem.*)

MUGNIER, *François.* Répertoire de titres et documents divers relatifs à l'ancien comté de Genève et Genevois. Chambéry, 1891, br. in-8.

Récit de l'Escalade de Genève par un chroniqueur contemporain. Genève, 1891, br. in-8. (*Don de M. Alexandre Jullien.*)

Le courrier de Genève, journal suisse, politique, littéraire et industriel. 1re et 2me années (15 janvier 1842-22 mars 1843). 2 tomes en un vol. in-fol. (*Don de M. le pasteur Braschoss.*)

Le diable boîteux à Genève, revue critique. Livraisons 1-22 (13 juillet 1842-1er octobre 1842). — La voix du peuple, publica-

Digitized by Google

tion genevoise. Livr. 1-15 (10 décembre 1842-17 février 1843). — L'œil du peuple. Publication démocratique. Livr. 1-25 (5 novembre 1846-19 mai 1847). Réunis en un vol. in-4. (*Don de M. Henri Le Fort.*)

L'ami du pays, journal des intérêts nationaux de Genève et de la Suisse. 1re et 2me années (9 octobre 1847-2 mai 1848, dernier n° paru). In-fol. (*Idem.*)

Le Genevois, feuille suisse politique paraissant le samedi. Années 1 (1850); 2 (1851); 3, nos 1-5 (31 janvier 1852). In-4. (*Idem.*)

Revue de Genève et journal suisse, paraissant tous les jours excepté le lundi. 11me année, 1852. In-fol. (*Idem.*)

La démocratie genevoise, journal fondé par actions et rédigé par une commission nommée en assemblée générale. A partir du 4 décembre 1855 sous le titre : La démocratie, journal des intérêts nationaux et des réformes radicales et progressives de nos institutions. Années 4 et 5, 1855 et 1856. In-fol. (*Idem.*)

L'esprit public, journal rédigé par une réunion de citoyens, voué au développement des sentiments nationaux et à la défense des principes démocratiques. 1re année (seule parue), 15 décembre 1861-1er janvier 1863. In-fol. (*Idem.*)

Chronique genevoise, Revue intellectuelle et philanthropique, fondée avec le concours de la Société genevoise d'utilité publique, paraissant tous les samedis. Années 1-2 (1868, 1869). Genève, 2 vol. in-4. (*Idem.*)

Martin, *Alfred.* Exposé de l'ancienne législation genevoise sur le mariage. Genève, 1891, br. in-8.

Galiffe, *J.-B.-G.*, Dr. Notices généalogiques sur les familles genevoises depuis les premiers temps jusqu'à nos jours, continuées par J.-B.-G. Galiffe et quelques collaborateurs. Tome VI. Genève, 1892, in-8. (*Don de M. Eugène Ritter.*)

Callet, *Albert.* Philibert Berthelier, fondateur de la république de Genève, né à Virieu-le-Grand (Ain). Paris, 1892, br. in-8. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

Pictet, *Edmond.* Biographie, travaux et correspondance diplomatique de C. Pictet-de Rochemont, 1755-1824. Genève, 1892, in-8 avec un portrait et une carte.

Alphonse Favre, professeur à l'Académie de Genève, membre

Digitized by Google

correspondant de l'Institut de France, 1815-1890. Trois notices biographiques. Genève, 1891, br. gr. in-8, portraits. (*Don de la famille de M. Favre.*)

Hugues Oltramare, pasteur et professeur. 1813-1891. (Extraits de la *Semaine religieuse* de Genève, juin, juillet et août 1891.) Genève, 1891, br. in-8. (*Don de la famille de M. Oltramare.*)

Bouvier, *Aug.* Hugues Oltramare, notice biographique. Paris, 1892, br. in-8, portrait. (*Don de la famille de M. Oltramare.*)

Jubilé de M. Ernest Naville, 26 décembre 1890. Historique de la fête, — discours, — messages, — documents biographiques, — liste des souscripteurs. Genève, 1891, br. in-8. (*Envoi du Comité du Jubilé.*)

Alexeieff, *A.-C.* Études sur J.-J. Rousseau. Tome I (1741-1762). Moscou, 1887, in-8 [en russe].

Bleton, *Auguste.* J.-J. Rousseau et Mademoiselle Serre. (Extr. de la *Revue du Lyonnais.*) [Lyon, 1892,] br. in-8.

Cahorn, *A.* Les médailles des résidents de France à Genève. (Extr. de la *Revue suisse de numismatique,* 1re année, n° 2.) Genève, 1891, br. in-8 avec 2 pl.

Le collège de Genève. Recueil artificiel de 12 br. Genève, 1821, in-8. (*Don de M. Eugène Ritter.*)

Renseignements sur les divers établissements d'instruction publique du Canton de Genève publiés par le Département de l'instruction publique à l'occasion de l'Exposition scolaire suisse à Paris. — Renseignements, etc., à l'occasion de l'Exposition scolaire suisse à Zurich. Genève, 1878, 1883, 2 br. in-8. (*Idem.*)

Vaucher, *P.* Mallet-du Pan et la Révolution française. Rapport sur le concours pour le prix Stolipine. Genève, 1892, br. in-8.

Gautier, *Ad.* Notes sur les armes de la République de Genève. (Extr. des *Archives héraldiques suisses.*) Neuchâtel, 1891, br. in-8.

Borel, *Frédéric.* Les foires de Genève au XVe siècle. Genève, 1892, in-4.

Schaub, *Pierre-Charles.* Souvenirs patriotiques, militaires et clubistiques. Genève, 1891, br. in-8. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

Ladame, *Paul,* le Dr. Les possédés et les demoniaques à Genève au XVIe siècle. Genève, 1892, br. in-12.

Digitized by Google

AUBERT-SCHUCHARDT, *E.* Recueil anecdotique des actes de sauvetage accomplis à Genève, 1814-1870, rédigé d'après des documents officiels. Genève, 1891, br. in-8, grav.

C

Gravures, photographies, etc.

Médaille en plomb gravée par Hugues Bovy, frappée à l'occasion de la congélation du port de Genève (février 1891). (*Don des éditeurs de la médaille.*)

Digitized by Google

LETTRE DE CHARLES VIII, ROI DE FRANCE[1]

(1483).

Après la mort de Jean-Louis de Savoie, le siège épiscopal de Genève fut l'objet d'une longue rivalité. Édouard Mallet a retracé[2], avec son exactitude habituelle, les diverses péripéties de cette lutte (juillet 1482-juillet 1484), en exprimant le regret qu'un très petit nombre seulement des lettres écrites à cette occasion se fussent conservées. Plus tard, Albert Rilliet, dans une notice[3] écrite en 1866 et imprimée en 1886, a donné deux nouvelles pièces relatives à cet épisode, soit deux missives adressées au chapitre de Genève, en septembre 1483, l'une[4] par le duc de Savoie, Charles Ier, l'autre par l'évêque Jean de Compeys.

Voici encore un document à ajouter au même dossier. C'est une lettre du roi de France, Charles VIII, à Philippe de Savoie, comte de Baugé, oncle du jeune duc régnant et qui, dans la suite, fut lui-même (avril 1496-novembre 1497) duc de Savoie. De même que dans les cinq missives conservées aux Archives de Genève[5] et publiées par Mallet, le roi intervient chaleureuse-

[1] Communiquée à la Société le 27 décembre 1888.

[2] *Mémoire historique sur l'élection des évêques de Genève.* Seconde partie. Section V. (M. D. G., t. V (1847), p. 185-269, et *Pièces justificatives*, p. 300-354.)

[3] *Le billet d'adieu d'un évêque de Genève. 1483.* (M. D. G., t. XXII, p. 274-296.)

[4] Archives de Genève, *Pièces historiques*, n° 727 *bis*. — Ce n° *bis* montre que le document a été retrouvé postérieurement à la constitution des portefeuilles des *Pièces historiques :* on comprend dès lors qu'il ait échappé à Mallet. — D'autre part, ce dernier n'a pas cité une lettre (P. H., n° 730) de François de Savoie, du 23 octobre 1483, imprimée par J.-A. Galiffe, *Matériaux*, t. I, p. 340.

[5] P. H., nos 728 et 731. — Ces lettres de Charles VIII sont datées

Digitized by Google

ment en faveur de la candidature de son oncle, le protonotaire apostolique François de Savoie, qui était le frère du comte de Baugé et de Jean-Louis, le prélat défunt. On le nommait communément « M. de Montjou, » parce qu'il était prévôt commendataire du Grand-Saint-Bernard (*Mons Joris*)[1]. Le roi de France le désigne par le titre de « protonotaire d'Aix. » Il faut sans doute lire « d'Aux[2] » et voir dans cette appellation une allusion à la dignité d'archevêque d'Auch, concédée à François de Savoie le 20 octobre 1483 et qu'il rappelait volontiers : c'est ainsi que, dans trois lettres[3] de l'année 1485, écrites aux magistrats de sa cité épiscopale de Genève, il se qualifie : « L'esleu d'Aux. »

Th. D.

(*Suscription :*) A mon oncle le conte de Baugé, s^r de Bresse.

Mon oncle, par les lettres que je vous ay naguères escriptes et pour les causes déclairées en icelles avez peu et povez entendre et congnoistre l'entier désir et affection que j'ay, pour le bien de

des 31 octobre [1483], 23 novembre [1483], 8 décembre [1483], 6 mars [1484] et 4 mai [1484]. La troisième est adressée au chapitre de Genève, les autres étaient destinées aux syndics.

[1] Selon Bonivard (*Chroniques*, édit. Revilliod, t. I, p. 324), « la prevosté de Montjouz valloit seize mille florins de Savoye. »

[2] Mallet a imprimé *daux*. Mais, vérification faite, les originaux de ces cinq lettres de Charles VIII portent tous, très lisiblement, *daix*. On peut même constater que, dans la missive aux syndics du 23 novembre [1483], où le scribe avait d'abord écrit *Aux*, une autre main a ensuite biffé le second jambage de l'*u* et ajouté un point sur le premier, de façon à transformer *Aux* en *Aix*; le même nom, se rencontrant de nouveau quelques lignes plus loin, a été écrit, cette fois, *Aix*. L'intention d'adopter la forme *Aix* est donc incontestable, bien qu'elle paraisse résulter d'une erreur des secrétaires du roi. — Jean de Savoie, fils naturel de l'évêque François et protonotaire apostolique, était aussi appelé, avant son élévation (1513) au siège épiscopal de Genève, « le protonotaire d'Aux, » ou « d'Aulx. » (P. H., n°s 825, 842, 848, 849, 864 [*D. Johannes de Sabaudia, sedis apostolice prothonotarius Auxitanus*], 875 ; — Reg. du Conseil, vol. 16, f° 30, 29 septembre 1508 ; — Bonivard, *Chroniques*, t. I, p. 318.) Si ce nom se comprend pour François de Savoie, archevêque d'Auch, comment l'expliquer pour son fils ?

[3] P. H., n° 730. — J.-A. Galiffe, *Matériaux*, t. I, p. 346, 345, 347.

Digitized by Google

mon cousin et filleul le duc de Savoye, vostre nepveu, et seureté de ses pays, que le prothonotaire d'Aix soit pourveu de l'évesché de Genève ouquel il a esté esleu. Mais, quelque requeste ou prière que je aye sur ce faite à vous ne à ma cousine, la duchesse de Savoye, à laquelle en escripz derechef pour ledit prothonotaire, riens n'y a esté fait, dont assez ne me puis esmerveiller, veu que ce que j'en faiz est pour le bien d'elle et de mondit cousin et filleul, et de sesditz pays, desquelz, comme savez, j'ay prins la garde et deffence, et, s'aucun inconvénient en avenoit, il viendroit pour ladite cause à mon grant deshonneur, dont je vous vueil bien advertir. Pourquoy je vous prie que de vostre part me vueillez complaire en ceste matière, car vous ne moy ne devons souffrir que ledit évesché tumbe en autres mains que dudit prothonotaire, considéré mesmement la bonne loyaulté qu'il a monstrée à la maison de Savoye, et pareillement ceulx de la maison dont il est. Et quant autrement le ferez, ce sera à mon très grant desplaisir. Et à Dieu, mon oncle, qui vous ait en sa garde. Escript à Lyon, le xxiij^me^ jour de novembre [1483] [1].

CHARLES.

[Et plus bas :] BOHIER [2].

[1] L'une des lettres de Charles VIII aux syndics de Genève est datée du même jour, 23 novembre [1483].

[2] Original sur papier, taché et troué par l'humidité. Signatures autographes. — Cette pièce a été acquise en 1889 par la Bibliothèque de Genève. Elle avait figuré, sous les dates inexactes de 1495 et de 1490, dans le catalogue à prix marqués de M. Eugène Charavay (*Revue des autographes*, mars-avril 1886, n° 88) et dans le catalogue de la vente Georges Leyste, du 8 décembre 1888, n° 69.

Digitized by Google

DE LA

VALEUR DES FILIGRANES DU PAPIER

COMME MOYEN DE DÉTERMINER

L'AGE ET LA PROVENANCE DE DOCUMENTS NON DATÉS [1]

L'importance des filigranes n'a échappé à aucun des nombreux auteurs qui se sont occupés du papier. L'un d'eux, parmi les plus compétents, Huillard-Bréholles [2], s'exprimait, à cet égard, il y a une vingtaine d'années dans les termes suivants : « L'histoire des filigranes, suivant une classification méthodique de ces marques de fabrique, pouvant servir à faire reconnaître la provenance des papiers, est encore à écrire. Elle serait aussi intéressante pour l'industrie que pour l'étude de la paléographie elle-même. »

Effectivement, l'examen de ces marques doit permettre de reconstruire l'histoire de l'industrie papetière, industrie importante par le nombre de bras qu'elle a occupé, plus importante encore parce que, depuis plusieurs siècles, elle a le privilège de fournir à la pensée humaine la matière qui lui sert de véhicule et qui lui permet de franchir, sans altération, et l'espace et le temps.

D'autre part, un recueil de filigranes doit donner un moyen de fixer la date appproximative et la provenance de documents non datés manuscrits, imprimés, dessinés ou gravés. Plusieurs bibliophiles ont utilisé, dans ce but, les marques du papier, mais leurs conclusions, s'appuyant sur une base trop étroite, ne présentent pas toujours un degré satisfaisant de probabilité. L'idée est juste.

[1] Communication faite à la Société le 28 avril 1892.

[2] *Musée des Archives Nationales, à l'hôtel Soubise,* publié par la Direction des Archives nationales, Paris, 1872, p. 186.

Digitized by Google

mais on a souvent voulu la mettre en pratique avant d'avoir réuni des matériaux suffisants. Par cette hâte, on l'a discréditée, et bien des personnes se demandent actuellement quelle valeur il convient d'attribuer aux marques du papier. M. Anatole de Montaiglon écrivait tout récemment : « La question des filigranes de papier est fort intéressante, mais des plus obscures, et le sera longtemps encore..... A part certains cas, où les preuves, tirées du filigrane sont indiscutables, il n'est encore le plus souvent qu'une énigme au lieu d'un éclaircissement [1]. »

Il nous a paru possible, non pas de dissiper tous les doutes, ni de donner à la question des filigranes une solution absolue, mais de l'aborder avec des données nouvelles et précises, à l'aide de chiffres, au moyen d'une sorte de statistique qui manquait jusqu'ici.

Toute feuille de papier filigrané porte en elle-même son acte de naissance, le difficile est de le déchiffrer. Rappelons, en effet, qu'une telle feuille a reçu l'empreinte de la forme sur laquelle elle a été faite ; c'est donc un objet moulé, comme une médaille ou une monnaie, dont tous les exemplaires sont semblables entre eux. Or, une forme à papier est promptement mise hors de service ; sa durée moyenne ne dépasse pas deux ans. Lorsqu'elle est usée, elle est remplacée par une autre, qui n'est jamais absolument identique à la précédente ; elle en diffère par la vergeure, par le nombre et l'écartement des pontuseaux, par les contours ou les dimensions du filigrane ou par la position qu'occupe ce dernier sur la forme. Pour pouvoir préciser la date de fabrication d'une feuille de papier, il ne suffit donc pas qu'elle porte un filigrane analogue à celui d'un papier d'une date connue ; il faut que les deux filigranes soient identiques, placés au même endroit de la forme, il faut que le format, la vergeure et les pontuseaux des papiers comparés soient les mêmes. Il convient encore de rappeler que, dans la fabrication du papier, on se sert toujours simultanément de deux formes et que, bien qu'exactement contemporaines, ces deux formes offrent toujours quelque dissemblance.

[1] *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques,* Paris, 1888, n° 1, p. 66.

Digitized by Google

Si l'on voulait relever toutes les variantes des filigranes, on entreprendrait une tâche absolument irréalisable. Elle serait, en outre, hors de proportion avec l'utilité que pourrait offrir un pareil recueil, et cela d'autant plus que le papier fabriqué une année a pu n'être et n'a souvent été, en réalité, employé que quelques années après.

Les formes à papier, en se succédant les unes aux autres, n'ont, en général, varié que graduellement, de sorte qu'en pratique il suffit de ne relever les variétés différentes du même filigrane que lorsqu'elles s'écartent d'une manière sensible les unes des autres, c'est-à-dire tous les cinq ou dix ans environ.

Même ramené à ces proportions plus modestes, un recueil de filigranes devient si considérable qu'il est presque impossible de songer à le publier. Toutefois, nous avons commencé à constituer ce recueil et nous l'avons fait sans plan préconçu, nous donnant simplement pour tâche de relever, dans chaque localité visitée, les filigranes des papiers qui y ont été employés dès les temps les plus anciens jusque vers le milieu du XVIIe siècle, en nous attachant exclusivement, cela va sans dire, à des documents de date certaine.

Ce travail fait connaître le rayon géographique d'une part, et de l'autre, l'espace de temps dans lesquels chaque espèce de papier a été employé. Ces deux résultats offrent, l'un et l'autre, de l'intérêt : le premier facilite les recherches historiques tendant à fixer la situation des moulins à papier qui employaient ces marques; le second permet de déterminer approximativement la date de papiers munis de filigranes semblables. A ce dernier point de vue, il est intéressant de constater que si quelques filigranes ont eu un temps d'emploi fort long, le plus grand nombre d'entre eux n'a été en usage que pendant une période relativement courte. Nous reviendrons plus loin sur ce sujet.

Après avoir constaté, dans des recherches antérieures, que l'industrie papetière avait eu son plus ancien et son plus important siège en Italie, nous avons commencé notre travail par ce pays. Durant plusieurs séjours, nous avons visité les archives d'Etat de Gênes, Turin, Milan, Brescia, Mantoue, Venise, Bologne, Modène, Parme, Florence, Lucques, Pise, Sienne, Rome, Naples et Palerme, celles du Vatican et de quelques provinces, les archives

Digitized by Google

municipales d'une dizaine de localités, centres d'industrie papetière, enfin quelques-unes des plus importantes archives notariales et hospitalières (Gênes, Milan, Trévise, Bergame, Pistoie, Vicence, etc.). Nous avons pris de cette manière une idée générale des papiers italiens et nous en avons calqué les filigranes.

De toutes les immenses richesses qui ont passé sous nos yeux, nous n'avons, il est à peine besoin de le dire, tenu entre nos mains qu'un infime partie, soit environ dix mille volumes, portefeuilles ou liasses. C'est bien peu, dans un sens, il est vrai; c'est beaucoup dans un autre, car cet examen nous a permis de récolter, à partir de 1285 (date des plus anciens papiers filigranés), 8407 calques de filigranes notés 11,106 fois et qui constituent 7420 variétés différentes, que nous avons distribuées en 1226 groupes ou types bien caractérisés.

Sur ces 1226 types ou groupes :

403	ne se rencontrent qu'une fois ou qu'à une seule date, par conséquent en une seule variété.			
220	se trouvent en plusieurs variétés	pendant	moins de 10	ans.
193	»	»	pendant 10 à 25	»
107	»	»	» 26 à 40	»
86	»	»	» 41 à 60	»
67	»	»	» 61 à 90	»
46	»	»	» 91 à 150	»
18	»	»	» plus de 150	»
86	enfin sont des groupes divisibles en de nombreux types, parce que ces marques sont accompagnées d'un second filigrane ou d'une contremarque. Nous les avons laissés de côté pour ne pas augmenter outre mesure le nombre des types ni celui des filigranes qui n'ont été rencontrés qu'une fois ou à une seule date.			
1226	types ou groupes.			

Ces chiffres démontrent qu'en Italie du moins — et ce pays n'a pas, croyons-nous, une situation spéciale dans l'industrie papetière — le changement et même le changement rapide des marques est la règle générale. Il est vrai que certaines familles de filigranes ont subsisté très longtemps : l'agneau pascal, la fleur de lis, l'aigle,

Digitized by Google

l'ange ont été employés pendant quatre ou cinq siècles; les lettres de l'alphabet, que l'on rencontre dès 1286, sont encore usitées de nos jours; mais les types, souvent fort nombreux, qui composent ces familles et qui ont chacun leurs traits distinctifs, n'ont pas été d'un très long emploi. Lorsque tel est le cas et que nous notons pour tel d'entre eux, pour les Trois monts par exemple, une durée de 146 ans, cela ne veut pas dire que le filigrane de 1360 soit semblable à celui de 1500, loin de là; cela signifie seulement que les modifications apportées à la forme ou aux dimensions des 150 variétés relevées appartenant à ce type l'ont été graduellement, qu'il n'est guère possible d'établir parmi elles de groupement rationnel et que, malgré de grandes différences, il faut laisser réunies toutes ces variétés comme appartenant à un même type.

En mettant de côté les 403 types rencontrés une seule fois et les 86 groupes qui pourraient être divisés en plusieurs types, il reste 737 types, dont 413, plus de la moitié, ont été employés pendant moins de 25 ans. C'est là un résultat qui, au point de vue de la détermination de l'âge d'un document, n'est pas sans valeur.

Nous avons entièrement laissé de côté les types rencontrés une seule fois ou à une seule date, parce que, comme dit le proverbe, « une fois n'est pas coutume, » et qu'il était impossible de les comprendre dans un calcul sur la durée d'emploi des filigranes. Il est permis de penser que ces types proviennent d'établissements qui n'ont eu qu'une durée éphémère ou qu'une faible production, mais cela n'enlève pas toute valeur à l'indication qu'ils fournissent. Ne pouvant pas comparer ces *unica* à leurs similaires d'Italie, puisque nous ne les y avons pas trouvés, il nous a paru intéressant de rechercher si quelques-uns d'entre eux n'auraient pas été signalés hors de ce pays, et s'il n'y aurait pas, par ce moyen, possibilité de calculer pendant combien de temps ces marques ont été usitées. Nous avons eu la satisfaction d'en rencontrer 30 qui sont dans ce cas, dont 15 reproduites par divers auteurs et 15 autres relevées par nous-même en Suisse, en France ou en Allemagne.

Sur ces 30 types, il s'en trouve :

2 relevés à l'étranger la même année qu'en Italie,
8 » à 1 an d'intervalle,
2 » à 2 ans »

Digitized by Google

4	relevés	à	3	ans	d'intervalle.
2	»	à	4	»	»
2	»	à	5	»	»
2	»	à	6	»	»
1	»	à	8	»	»
1	»	à	9	»	»
1	»	à	11	»	»
1	»	à	12	»	»
1	»	à	15	»	»
2	»	à	27	»	»
1	»	à	30	»	»

ce qui assigne à 27 types sur 30 une durée de moins de 16 ans. Ce résultat, dont il faut bien se garder de tirer des conclusions exagérées, confirme cependant, et pleinement, celui qui ressort du tableau précédent.

Une question importante s'est posée à nous dès le début de ces recherches. Le papier a-t-il été employé de suite après l'époque de sa fabrication ou est-on resté longtemps avant de s'en servir ?

Nous n'avons rencontré que trois fois des registres écrits à des dates évidemment de beaucoup postérieures à celles où le papier qui les compose avait été fabriqué. Le premier exemple en est fourni par le registre n° 66 des Lettere ad Uffiziali della Repubblica fiorentina des archives d'État à Florence, écrit de 1530 à 1531 sur des papiers du commencement du XVe siècle, très reconnaissables à leur vergeure et à leurs filigranes. Un second exemple analogue nous est présenté aux archives d'État à Sienne par le registre n° 260 du Consiglio Generale écrit de 1724 à 1793 sur du papier fabriqué près de deux siècles auparavant. Enfin un notaire de Trévise, du nom de Lancenigo, a employé de 1349 à 1351 des papiers fabriqués de 1310 à 1320. L'explication de ce dernier fait nous a été fournie par un volume de ce même notaire formé presque en entier d'actes relatant les achats faits par lui à ses collègues dans le notariat de nombreux recueils d'anciennes minutes. C'est évidemment là qu'il aura recueilli le papier blanc qu'il a utilisé lui-même pour la rédaction de ses actes.

En dehors de ces trois cas très caractérisés, nous en avons noté

Digitized by Google

18 autres dans lesquels des papiers ont été employés à une époque postérieure de 14 à 90 ans à celle de leur fabrication, ou, pour être plus précis, de leur usage habituel tel qu'on le déduit d'observations répétées faites dans d'autres localités d'Italie.

Les voici :

DÉSIGNATION DES FILIGRANES DE PAPIERS			OBSERVÉS AILLEURS	
employés à	en		Nombre de fois.	de à
Gênes . . .	1336	Nom de Pintavo. Z.	1	En 1308
Pise.	1365	Étendard.	10	1330—1341
Lanzo. . .	1392	Cornet sans attache	8	1314—1347
Venise . .	1404	Ange nimbé, une croix à la main. . . .	6	1361—1375
Pistoie. . .	1412	Deux cercles traversés par une barre	158	1315—1406
Colle. . . .	1427	terminée par une croix latine		
Prato. . . .	1427	Fiole avec attache pour la pendre . . .	11	1338—1413
Vicence. .	1431	Sirène.	16	1361—1401
Naples . .	1453	Lettre P majusc. surmontée d'une croix.	13	1369—1394
Lucques.	1472	Cloche encastrée dans un joug triangulaire	26	1330—1407
Palerme .	1477	Chien épagneul.	4	1400—1415
Florence.	1519	Échelle	29	1450—1484
Volterra.	1522	Lunettes ou besicles.	6	1431—1468
Florence.	1529	Char à deux roues.	65	1414—1490
Ferrare. .	1561	Ange de l'Annonciation filigr. double avec la Vierge.	5	1536—1544
Id.. . .	1576	Écu porté par un quadrupède, dans un cercle.	10	1528—1537
Salerne. .	1589	Colonne couronnée.	21	1451—1499
Lucques.	1598	Arbalète dans un cercle surmonté d'une fleur de lis	3	1523—1557

Dans nombre de cas, la discordance entre la date d'un document et le papier sur lequel il était écrit s'est expliquée par le fait que le document en question n'était point un original mais une copie, ou bien par suite d'une erreur matérielle : une date incomplète, mal écrite, mal lue ou inexactement reproduite au dos d'un volume par un employé. Citons, parmi de nombreux exemples, les deux premiers registres des comptes de l'hôtel de la maison

Digitized by Google

de Savoie, aux archives de la Cour à Turin, qui portent les dates de 1278 et de 1297, tandis qu'ils sont sur du papier de la première moitié du XVe siècle : l'inventaire de 1303 des biens de l'œuvre de saint Jean-Baptiste à Pise, qui est écrit sur du papier de 1340 environ; aux archives de Marseille, le registre B 1822, comptes de la Claverie d'Aix, indiqué comme étant de 1308, qui doit être en réalité de 1368.

Dans des circonstances beaucoup plus fréquentes, nous avons eu, au contraire, le plaisir de pouvoir vérifier le très rapide emploi et la grande diffusion, tant en Italie qu'au dehors, des papiers fabriqués à une date donnée. Tel est le cas de ceux du commencement du XIVe siècle, filigranés au nom de quelques fabricants probablement originaires du district de Fabriano. Ces papiers reproduisent vingt-quatre noms (dont quatre douteux ou illisibles) que nous avons notés 85 fois en Italie sur des documents écrits entre 1305 et 1317 à Fabriano, à Bologne, à Gênes, à Pise, à Sienne, à Fano, à Pistoie, à Florence et à Venise, puis hors d'Italie, à Avignon en 1308, à Francfort sur le Mein et dans l'Artois en 1312, en Provence à une date incertaine (entre 1306 et 1336), enfin dans un manuscrit de la Bibliothèque de Genève (ms. grec n° 32). Une seule fois, exceptionnellement en 1336, à Gênes.

Les exemples suivants ont été choisis intentionnellement à différentes époques :

1° L'équerre, en forme de L majuscule, relevée en 10 variétés notées 32 fois de 1315 à 1331 (en 17 ans) à Gênes, Bologne, Sienne, Pise, Lucques, Pistoie, Florence, Trévise, Palerme, en Provence et en Bourgogne.

2° Un demi-griffon, d'un type spécial, relevé en 6 variétés notées 10 fois de 1345 à 1351 (en 7 ans) à Bénévent, Gênes, Trévise, Pistoie, Bologne, Dijon et Bourges.

3° Un cheval avec une bride terminée en anneau, relevé en 8 variétés notées 11 fois de 1366 à 1378 (en 13 ans) à Gênes, Pise, Pistoie, Venise, Maguelone, Lyon, Gex et Neuchâtel.

4° Un soleil à huit rayons flamboyants, relevé en 2 variétés notées 8 fois de 1388 à 1400 (en 13 ans) à Pignerol, en Dauphiné, en Savoie, dans le Pays de Vaud et en Valais.

5° Deux clefs en sautoir avec poignées évidées en forme de cœur, relevées en 9 variétés notées 34 fois de 1415 à 1439 (en

Digitized by Google

25 ans) en Piémont, en Savoie, en Bresse, à Lyon, à Genève, en Valais et en Provence.

6° Une sainte ou religieuse tenant une croix à la main, relevée en 12 variétés notées 37 fois de 1423 à 1443 (en 21 ans) à Bergame, Sion, Berne, Lucerne, Zurich, Schaffhouse, Bâle, Saint-Gall, Coire et dans le Vorarlberg.

7° Un raisin entouré de pampres, relevé en 3 variétés notées 7 fois de 1449 à 1465 (en 17 ans) à Verceil, Biella, Draguignan, Lyon, Nyon, Zurich et Saint-Gall.

8° Un écu au lion chargé d'une bande, noté 6 fois de 1498 à 1502 (en 5 ans) à Sienne, Florence, Rome et Andrinople.

9° Une sirène, relevée en 8 variétés notées 12 fois de 1547 à 1563 (en 17 ans) à Gênes, Lucques, Catane et Lyon.

Ces exemples, qu'il serait facile de multiplier, suffisent pour illustrer le sujet et pour montrer le parti que l'on peut tirer de certains filigranes.

Si les filigranes ont, à notre avis, une réelle valeur pour fixer l'âge d'un document, ils donnent des indications moins précises sur la provenance de ce dernier. La marque, en effet, ne renseigne que sur l'époque et le lieu de la *fabrication* du papier, mais elle ne donne aucune lumière sur la localité où il a été consommé. Si le papier, comme l'expérience le montre, a été habituellement employé peu de temps après sa fabrication, il a été, en revanche, consommé très loin de son lieu d'origine. On a de nombreux exemples et à toutes les époques de ce transport du papier à de grandes distances. Tantôt le désir d'avoir un article d'une qualité supérieure, ou au contraire un produit d'un prix inférieur, tantôt la guerre ou la peste, ou la sécheresse venant s'abattre sur la région qui alimentait ordinairement telle localité, toutes ces causes agissant avec d'autres plus ou moins cachées, ont amené le fait que nous constatons, c'est-à-dire l'emploi, soit habituel, soit exceptionnel, de papiers étrangers.

Tant que l'Italie fut la seule nation fabriquant le papier en Europe, il est naturel qu'on trouvât le sien partout, mais lorsqu'avec le XVe siècle son monopole de fait disparut et que des papeteries toujours plus florissantes s'élevèrent en France d'abord, puis en Allemagne, les produits italiens devinrent moins

Digitized by Google

abondants dans ces pays-là; ils y étaient, il est vrai, toujours goûtés et estimés pour leur supériorité, comme on apprécia plus tard les papiers de Hollande. Les artistes pour leurs dessins, les imprimeurs pour leurs gravures étaient exigeants et ne trouvaient souvent que fort loin des papiers ayant les qualités requises. Quant aux typographes, on sait assez quelle importance plusieurs d'entre eux mettaient à se procurer de beaux et bons papiers pour n'être pas surpris qu'ils en tirassent de l'étranger. Aussi trouve-t-on au XVe siècle et au commencement du XVIe des filigranes semblables sur des livres sortis des presses de Turin, de Lyon, de Genève, de Bâle, de Mayence, de Cologne, de Nuremberg et d'Augsbourg. Les papiers de Venise au XVIe siècle étaient répandus sur presque toute l'Europe. Nous ne voulons pas abuser des exemples, qu'il nous soit permis cependant de dire ce qu'il en est pour les deux seules marques du XVe siècle dont la provenance et l'authenticité avec dessins à l'appui soit attestée par des documents officiels. Le premier de ces filigranes [1] est une couronne et le privilège d'en marquer son papier fut reconnu en 1467 à Thomas de Canapicio de Pignerol. Nous avons retrouvé les produits à cette marque, à Pignerol, à Suze, en Provence, à Lyon à Chalon-sur-Saône, à Genève, à Berne, à Munster en Argovie, à Sion et à Palerme entre 1437 et 1493.

Le second est une tête de bœuf au museau duquel pend une tige terminée par un écu triangulaire. Le droit de se servir de cette marque avait été reconnu à Barthélemy de Scantio, de Brescia, en 1473 et plus tard vers 1511 à ses deux fils [2]. Dans cette seconde reconnaissance, il est dit que la famille de Scantio se servait de ce filigrane depuis plus d'un siècle, ce qui en ferait remonter l'usage à 1410 environ. Quoi qu'il en soit, le papier à cette marque que l'on voit usité à Brescia dès 1424 se retrouve jusqu'en 1520 à

[1] Nous devons cette précieuse indication à M. le chevalier Vaira, archiviste à Turin, et nous l'en remercions. La couronne se trouve dessinée dans le minutaire d'Étienne Laborier, notaire ducal, en tête de la concession du privilège, daté du 5 mai 1447.

[2] Le dessin de cette tête de bœuf très caractéristique figure dans les « Atti dei Rettori » et accompagne le texte de la concession accordée en date du 9 avril 1473. Tous nos remerciements à M. l'archiviste G. Livi qui a bien voulu nous signaler cet intéressant document.

Digitized by Google

Venise, Genève, Nyon, Villeneuve, Neuchâtel, Bâle, Saint-Gall, Nuremberg et Augsbourg.

Ces deux cas ne sont nullement des exceptions; bien au contraire, il serait aisé de citer d'autres marques qui ont eu une extension plus vaste.

Nous reconnaissons que tous les papiers n'ont pas eu la position exceptionnelle dont les papiers italiens ont joui au XVe et au XVIe siècle et que leurs filigranes ne se rencontrent pas aussi loin de leur lieu d'origine; il est certain cependant que les papiers de Champagne d'abord, ceux d'Angoulême plus tard, ceux de Hollande enfin, pour ne parler que des plus connus, se sont écoulés à de grandes distances et que, dans divers pays et en divers temps, certaines fabriques ont réussi à donner à leurs produits une supériorité qui les a fait rechercher au delà de leur voisinage immédiat.

Il sera donc toujours nécessaire de se rendre compte des relations commerciales habituelles et exceptionnelles d'une localité avant de se prononcer sur la provenance de papiers qu'on suppose y avoir été employés.

Il est temps de terminer et de tirer de cette étude les deux conclusions suivantes :

1° Les filigranes dont le papier est muni fournissent un moyen facile de déterminer, avec une précision assez grande, l'âge d'un document non daté.

2° Ils permettent aussi, mais en usant de circonspection et sous certaines réserves, d'en fixer la provenance.

C.-M. Briquet.

Digitized by Google

UNE ÉDITION INCONNUE

NOTICE HISTORIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE

SUR LA

« BRIEVE RESOLUTION » DE CALVIN

GENÈVE, 1555.

Après des controverses longtemps agitées, Calvin et les pasteurs de Zurich avaient réussi à s'entendre fraternellement au sujet de la forme à suivre dans l'administration des sacrements, principalement de la Cène. Cet accord fut consacré par un livret de Calvin, document demeuré célèbre et qu'il intitula : *Consensio mutua in re sacramentaria*, etc., paru, en latin et en français, au mois de mars de l'année 1551 [1]. Dans cet écrit, ainsi que dans son catéchisme, dans son petit traité sur la Cène et ailleurs encore, Calvin avait maintes fois exposé la doctrine des réformateurs français et suisses au sujet de la présence, selon eux purement idéale et commémorative, de Jésus dans l'acte de la Communion, ou, plus exactement, dans l'administration du sacrement de la Cène. Les disciples de Luther croyaient, au contraire, à la présence réelle du Christ dans la cérémonie et se scandalisaient fort de cette opinion de leurs frères « sacramentaires » comme ils les appelaient. L'un d'eux, Joachim Westphal, pasteur de la ville de Hambourg, donna cours à ses sentiments sur ce point, dans plusieurs écrits, dont le premier porte la date de 1552, et

[1] Genève, Jean Crespin, pet. in-8.

Digitized by Google

où, sans épargner les ministres zurichois, il attaquait particulièrement Calvin [1].

« Pour respondre à cest escervellé, dit Nicolas Colladon, dans sa biographie du réformateur [2], il composa tant en Latin qu'en François une declaration des articles contenus audit Accord [3] : laquelle il dedia le 28 de Novembre [1554] aux Pasteurs des Eglises de la ville et territoire de Zurich, Berne, Basle, Schaffouse, Court et de tous les pays des Grisons, de Saingalle, Bienne, Milhout et Neufchastel. »

Le témoignage de Colladon est donc formel; Calvin, d'après lui, aurait publié, non seulement en latin, mais encore en français, le texte de sa première réponse à Westphal. Malgré cette affirmation d'un contemporain en situation d'être exactement informé, puisqu'il avait partagé avec Th. de Bèze l'intimité du réformateur, les savants éditeurs des *Opera Calvini* ont cru pouvoir contester l'existence de la publication française. « Colladon, disent-ils, paraît s'être trompé dans ce qu'il rapporte d'une édition française parue en même temps que le texte latin; personne, excepté lui, n'en fait mention, à moins que l'on ne veuille s'en rapporter au témoignage de Paul Henry, lequel s'est borné, dans cette circonstance, à copier Colladon [4]. Pour nous, nous pouvons affirmer hardiment (*audacter*) que ce volume ne se trouve aujourd'hui nulle part [5]. »

Mais si l'on doit n'accueillir que sous bénéfice d'inventaire les indications des anciens bibliographes, il n'est pas moins dangereux de repousser *a priori* leur témoignage, pour le seul motif que l'on ne retrouve plus aucun exemplaire de l'édition mention-

[1] *France prot.*, nouv. éd., t. III, p. 604.

[2] Texte français; *Opera Calvini*, éd. de Brunswick, t. XXI, col. 77.

[3] Le *Consensus* des Églises de Genève et de Zurich.

[4] Henry se borne, en effet, à citer le titre de l'ouvrage d'après le *Recueil des Opuscules* de Calvin (voy. plus loin, p. 209, note), mais il n'en a pas connu lui-même d'édition séparée.

[5] « Denique et in eo hic autor errasse videtur quod de editione gallica a Calvino simul procurata dicit, quam nemo hominum præter ipsum memorat, nisi Paulum Henry, qui hic Colladoni vestigia legit, idoneum testem dicere velis (vide ejus Vitam Calvini III, 308). Certe nusquam talem editionem hodie exstare audacter affirmare possumus. » (*Op. Calv.*, t. IX, Proleg., p. IX.)

Digitized by Google

née par eux. Il y a lieu, dans ce cas, de considérer ces renseignements comme des matériaux provisoires, qu'il serait imprudent d'incorporer d'une manière définitive à l'édifice, mais qu'il ne faut point rejeter absolument.

Et voici, en effet, que cette édition française de la première réponse de Calvin à Westphal, taxée de chimérique par MM. Baum, Cunitz et Reuss, ne saurait plus être contestée aujourd'hui ; elle existe dans la belle bibliothèque de M. Henry Tronchin, à Bessinge, où, peu auparavant, j'avais eu l'occasion de constater la présence d'un autre livre de Calvin, considéré jusqu'ici comme perdu, à savoir, le texte français de l'*Excuse de Jacques de Bourgogne, Seigneur de Falais et de Bredam,* adressée à l'empereur Charles-Quint [1].

Il convient tout d'abord d'indiquer le titre et de donner la description du livret dont Colladon affirmait l'existence :

Brieve Reso- ‖ lvtion svr les dispv- ‖ tes qui ont esté de nostre tẽps quant aux ‖ sacremens, contenant l'approbation de ‖ l'Accord fait par cy deuant entre les Mi- ‖ nistres & Pasteurs des Eglises de Zurich ‖ & Geneue, touchant la nature, vertu, fin, ‖ vsage & fruict des Sacremẽs : pour mon- ‖ strer que ceux qui en médisent sont gens ‖ escerueleZ, qui ne cerchet qu'à obscurcir ‖ ou peruertir la bonne & saine doctrine. ‖ Par Iean Calvin. ‖ Philip. 3. d. ‖ Ce à quoy nous sommes paruenus, c'est ‖ de penser vne mesme chose, & che- ‖ miner selon vne mesme reigle. ‖ M.D.LV. *Sans lieu,* [Genève], petit in-16 [2] de 44 ff. non chiffr., sign. a-e par 8 ff. et f. par 4, le dernier blanc. Lettres rondes.

Le v° du titre est blanc, ainsi que le dernier f. [44] ; les ff. [2-9 r°] renferment une épître de « Iean Calvin aux Pa- ‖ steurs de

[1] Grâce à la parfaite obligeance de M. Tronchin, cette œuvre remarquable sera prochainement publiée avec une notice biographique sur Jacques de Bourgogne.

[2] L'exemplaire de la bibliothèque de Bessinge, bien que *non rogné*, mesure seulement 118 mm. de haut sur 91 de large. L'exiguité de ce format, destinée à faciliter l'introduction du livret en France, dans les balles des colporteurs protestants, explique pourquoi l'édition a presque entièrement disparu et pourquoi aussi l'exemplaire de Bessinge a pu échapper aux regards des érudits qui ont eu le privilège de visiter avant moi cette précieuse collection.

Digitized by Google

la ville & territoire de Zurich, de Ber- ‖ ne, Basle, Schafouse, Court & de tous les pays ‖ des Grisons, de Saingale, Bienne, Milhouth & Neufchastel, ses bien-aimez freres, & fidelles ‖ serviteurs de Iesus Christ. ‖, épître datée « De Geneve le XXVIII. de Nouembre, 1554. » Elle commence par les mots : « Il y a quatre ans passez, mes chers & honorez freres, q̄ nous fismes imprimer vn brief accord de nostre doctrine touchant les sacremens... » Les ff. [9 v°-15] contiennent les articles de l'accord, au nombre de 96, et le texte occupe les ff. 16 à 43, avec le titre de départ suivant : « Exposition de la doctrine contenue aux articles cy dessus couchez. » En voici les premières lignes : « Pource que la contention qui a esté esmeue de nostre temps touchāt les sacremens, a esté fort fascheuse à tous hommes craignans Dieu et de droit iugement... » Et les dernières : « Au reste, ie ne crain point que nul les aduoue ou s'accorde à leurs cris insensez sinon qu'il soit agité & piqué d'vne mesme furie. »

L'édition est, nous venons de le voir, sans nom de lieu ni d'imprimeur. Elle a été certainement publiée à Genève, mais comme elle n'offre ni fleurons, ni lettres ornées, il n'est guère possible de dire à quelle officine elle doit être attribuée. Il est cependant permis de croire qu'elle sort des presses de Robert Estienne, auquel est due l'édition latine [1], ou de celles de Jean Crespin, ces deux typographes jouissant à cette époque de la préférence à peu près exclusive de Calvin. Elle dut suivre, en tous cas, à bref délai, l'apparition du texte latin, dont les magistrats genevois autorisèrent l'impression le 25 décembre 1554 [2], et dont le réformateur

[1] Defensio sanæ & ‖ orthodoxæ doctrinæ de Sacramētis, eo- ‖ rùmq ; natura, vi, fine, vsu, & fructu : quā ‖ pastores & ministri Tigurinæ Ecclesiæ ‖ & Genevesis antehac breui Cōsensionis ‖ mutuæ formula coplexi sunt : vnà cum ‖ refutatione probrorum quibus eam in- ‖ docti & clamosi homines infamant. ‖ Iohanne Caluino authore. ‖ [*Marque de l'olivier.*] Oliua Roberti Stephani. ‖ M.D.LV. In-8 de 52 pp. chiff. — Bibliothèque publ. de Genève, Bc. 347.

[2] « Du 24 decembre 1554. Sus ce que Monsr Caluin a propose, que a la sollicitation des Esglises des Suytzes il a escript vng pety liure pour respondre à aulcungs qui murmurent et blasment lesdictes Esglises quant aux faictz de la Cene et sainctz sacrementz, lequel toutefois il na volu bailler imprime sans licence. Arreste que les S^rs 4 sindicques faisent veoir

Digitized by Google

put envoyer des exemplaires, à Berne et à Zurich, dès le milieu de janvier, ainsi que le constate une lettre de Bullinger, en date du 18 du même mois. [*Op. Calv.*, t. XV, n° 2090.]

Le texte même de la *Briève Resolution* n'était d'ailleurs pas inconnu, Th. de Bèze l'ayant réimprimé dans son recueil français des *Opuscules de Calvin*[1], mais il était considéré, jusqu'ici, comme une simple version, publiée après la mort du réformateur et à laquelle celui-ci n'avait eu aucune part.

Or, l'existence constatée de l'édition de 1555 n'a pas seulement un intérêt bibliographique, elle permet de serrer de plus près la question. Il s'agit, en d'autres termes, de savoir si Calvin

l'affaire selon lusaige et ce au plus brefz que possible sera. » (*Registres du Conseil*, vol. 48, f° 168.)

Bien que le renvoi à des commissaires fût « selon l'usage, » comme le constate l'arrêt lui-même, et que précédemment, en des circonstances identiques, Calvin n'eût élevé aucune objection à l'égard de cette procédure, il s'en montra vivement irrité : « Peu s'en est fallu, écrit-il à Farel, le 26 décembre, que je n'aie fait hommage de mon écrit à Vulcain. Car lorsque je l'eus présenté au Conseil, ce corps décida qu'il serait remis à des examinateurs. Je fus si transporté de colère que je déclarai aux 4 Syndics que, dussé-je vivre encore mille ans, je ne publierais pas une seule ligne dans cette cité. Depuis longtemps, je suis fait à supporter les piqûres, mais n'est-ce pas le comble de l'indignité que lorsque j'eus montré au Conseil les lettres par lesquelles les Ministres zurichois marquent leur approbation et que tous mes collègues y eurent joint la leur, on ait jugé nécessaire de désigner d'autres examinateurs. » (Trad. Cf. *Op. Calv.*, t. XV, n° 2068.)

Le Conseil n'avait certainement pas pensé à mal en prononçant le renvoi, et cela d'autant moins que trois des Syndics sur quatre appartenaient, cette année-là, au parti calviniste. Aussi s'empressa-t-on de calmer l'irascible solliciteur en lui accordant, dès le lendemain, l'autorisation demandée :

« Du 25 decembre : Icy est parle du liure de Monsr Caluin quil a demande a faire imprimer, et est arreste que l'on luy rende sa copie et qu'il puysse faire imprimer comme il a requis. » (*Reg. du Conseil*, vol. 48, f° 168 v°.)

[1] *Recueil des Opuscules*, c'est à dire petits traictez de M. Jean Calvin. Les uns reveus et corrigez sur le Latin, les autres translatez nouvellement de Latin en François. Genève, Bapt. Pinereul, 1566, in-fol. de 2006 pp. ch. — Réimprimé par Jacob Stoer en 1611 in-fol. — La *Brieve resolution* occupe, dans l'éd. de 1566, les pp. 1469-97; et dans celle de 1611, les pp. 1691 à 1726.

Digitized by Google

a élaboré lui-même le texte français ou s'il s'est borné, comme il l'a fait en d'autres circonstances, à confier ce travail à quelque collaborateur.

Il n'est pas impossible, sans doute, qu'il en ait laissé la préparation à d'autres, mais on peut résolument affirmer qu'il a revu ces pages avec soin, qu'il les a faites siennes et qu'il les a marquées de sa griffe. C'est, d'abord, le témoignage de Colladon que l'on ne saurait maintenant écarter à la légère : « *Il composa*, tant en latin qu'en français. » D'autre part, un simple traducteur, placé sous la surveillance et presque sous les yeux de Calvin, aurait accompli sa tâche d'une manière plus ou moins habile, mais, en tous cas, avec une fidélité scrupuleuse à l'original et sans se permettre d'y introduire aucune modification [1]. Or tel n'est point ici le cas; le texte français présente, comparé au latin, des différences nombreuses, des variantes continuelles dont il convient de signaler ici les plus importantes. C'est d'abord l'épigraphe du titre, tirée du chapitre III de l'épître de saint Paul aux Colossiens et que le réformateur n'avait point insérée dans l'édition latine. Ce sont ensuite des adjonctions qui précisent la pensée de l'auteur, l'amplifient ou la développent, des expressions incisives, des bonheurs de style qui trahissent la main du maître. Ainsi, dans l'épître dédicatoire : « *quasi lanistæ ex gladiatorio ludo, voluptatem capiunt,* » comparaison classique, mais sans couleur, alors que dans le français l'image a quelque chose de bien plus vivant et plus actuel : « comme on s'esbattroit à voir jouster des coqs [2]. » Ailleurs : « *an igitur carnalem vellet ?,* » dit simplement le latin, mais la traduction est d'une toute autre énergie : « Voudroit-il que la chair de Jesus Christ se mangeast comme les boeufs de son pais ? [3] » Plus loin : « *Jam deprehensus tenetur;* » « il est pris comme au trebuschet [4], » et de même : « *nisi promissione condiatur signum, per se insi-*

[1] C'est ainsi, par exemple, qu'en a usé François Baudoin, auteur de la traduction latine de l'*Excuse de Jacques de Bourgogne*. (Voy. *Op. Calv.*, t. XII, n° 937.) Son texte suit, pas à pas, l'original français dû à la plume de Calvin.

[2] *Recueil des Opuscules*, éd. de 1566, p. 1470.

[3] *Ibid.*, p. 1471.

[4] *Ibid.*, p. 1473.

Digitized by Google

pidum, nihil proderit; » « il n'y a ne sel ne sausse, comme on dit [1]. »

Les augmentations au texte primitif ne sont pas moins significatives; ainsi, après le passage « *porro dum videt in sensu quoque dissidere nos obtendit,* » le français ajoute : « Faisons donc comparaison du tout pour iuger si ainsi est. Ce que S. Mathieu et S. Marc appellent sang, S. Luc et S. Paul le nomment Testament au sang. Voyla la grande diuersité. De nostre part que trouvera-il ? [2] » De même, cette belle définition de Jésus-Christ, à peine indiquée dans l'original par le mot *archetypum :* « ce patron spirituel auquel l'Escriture nous ramene [3]. » A de pareils traits, on doit reconnaître l'auteur de l'*Institution chrétienne;* ils ne se rencontrent pas sous la plume d'un traducteur en sous-ordre.

Mais voici un exemple plus caractéristique encore : « *Ecce autem rebus tranquillis,* » lisons-nous dans l'original. Ici le traducteur s'arrête; il se rappelle qu'il ne s'adresse plus à des théologiens et à des lettrés, mais au commun des fidèles, peu accessible aux abstractions et qu'il faut convaincre par le cœur et l'imagination plus que par le raisonnement. Or, qui peut ainsi jeter le trouble et la désunion dans l'Église, sinon l'éternel ennemi des âmes, le lion dévorant de l'Écriture, dont la personnalité redoutable hante alors la pensée de toute la chrétienté, et voici, en conséquence, le contexte français, dont le latin n'offre aucun équivalent : « Mais le diable... estant fasché de nostre tranquillité, nous a puis n'agueres derechef suscité nouveaux troubles. Car il n'y a doute que c'est luy qui pousse et enflambe certains escervelez pour nous faire donner des alarmes sans propos [4]. » Tels aussi les passages que je relève au hasard de la lecture :

« Voyla de quoy a combattu le Docteur Luther si on le veut croire [5]. »

« Et de fait, ils ont tousiours ceste chanson en la bouche qu'ils bataillent afin que la vertu des sacremens ne soit point anéantie [6]. »

[1] *Recueil des Opuscules,* p. 1484.
[2] *Opuscules,* p. 1472.
[3] *Ibid.,* p. 1485.
[4] *Ibid.,* p. 1479.
[5] *Ibid.,* p. 1481.
[6] *Ibid.,* p. 1481.

Digitized by Google

« Comme l'instrument dont l'homme use en besognant ne répugne point à la main à laquelle il est sujet [1]. »

« Quand donc ils sont condamnez c'est signe qu'ils n'ont nulle part avec celuy qui est la justice de Dieu [2]. »

On pourrait multiplier les citations, mais il suffit d'une connaissance, même superficielle, du style et de la manière du réformateur pour le reconnaître avec certitude dans celles qui précèdent, et d'ailleurs, quel autre que lui-même se serait permis de traiter, avec une telle liberté, un texte émané de sa plume ?

Il est cependant une dernière catégorie de variantes sur lesquelles il est bon d'insister encore, parce qu'elles trahissent, plus que toute autre, et d'une façon bien caractéristique, la personnalité même de l'auteur. On sait que la tolérance pour les opinions contraires aux siennes et la modération dans la polémique ne comptèrent jamais au nombre de ses vertus dominantes; ses œuvres de controverse, en particulier, offrent à l'égard de ses adversaires, un répertoire d'expressions injurieuses d'une richesse singulière. Mais sa réponse à Westphal devait, pour atteindre pleinement son but, constituer une sorte de manifeste commun aux églises suisses et à celle de Genève [3]. Calvin, qui tenait essentiellement dans cette circonstance à l'approbation explicite des pasteurs zurichois, eut donc à leur soumettre son manuscrit et à tenir compte de leurs critiques. Elles portèrent, non point sur le fond même et l'exposé de la doctrine, mais sur la forme de la réplique et sur les termes employés par l'auteur à l'égard de son antagoniste. Bullinger et ses collègues demandaient que Calvin montrât moins d'âpreté dans sa riposte et adoucît quelques-unes de ses expressions. « J'ai corrigé, répondait-il le 13 novembre 1554, les passages où j'étais trop acerbe contre Joachim et je ne pense pas qu'il reste rien qui vous puisse offenser; d'ailleurs, si je l'appelais *nebulo*, c'est dans un sens autre que vous ne croyez; je n'ai pas voulu dire qu'il soit un scélérat ou un pendard, mais, suivant l'expression de nos anciens, un homme sans valeur ou

[1] *Opuscules*, p. 1487.

[2] *Ibid.*, p. 1489.

[3] L'édition publiée chez Froschauer à Zurich, peu après celle de Robert Estienne, contient en effet un avertissement de Bullinger au lecteur.

Digitized by Google

plongé dans les brouillards de la fausseté. Je lui ai effacé aussi le nom de *bestia*[1]. » (Trad.)

Mais, cette modération relative ne se retrouve plus dans la traduction, et tandis que dans l'original, l'adversaire de Calvin, que celui-ci a pris soin de ne jamais nommer, est, en général, désigné par un simple pronom, les épithètes injurieuses, les termes de mépris et de moquerie pleuvent au contraire sur lui dans le texte français. Ainsi, au lieu de *ille,* on trouve, p. 1470, ce folastre; p. 1472, ce brouillon; p. 1471, ce veau; p. 1472, cet escervelé[2]; puis, les appellations ironiques : « ce bon contrerolleur » et « ce vénérable docteur[3], » sans parler de celles qui aggravent encore le sens et la portée des mots latins : « à tels rustres qui ne demandent que à mettre tout en confusion[4] », au lieu de « *eorum proterviæ* » et « ces mutins[5] », à la place de « *isti censores.* »

Il semble vraiment que l'animosité de Calvin, contenue, malgré lui, par les efforts de Bullinger, ait débordé avec une violence redoublée dans la version française pour laquelle il n'avait plus à se préoccuper de l'assentiment des Zurichois et que, libre alors de cette contrainte, il se soit abandonné, dans ces pages, à toute l'ardeur de son ressentiment. Car lui seul a pu introduire ces modifications dans le texte primitif. Nul autre n'eût osé, dans une déclaration dont tous les termes avaient été l'objet d'un mûr examen, introduire des changements auxquels leur caractère agressif donnait une incontestable gravité et de nature, par là même, à engager directement la personne et la responsabilité de l'auteur.

Il est temps de conclure : la *Briere Resolution,* j'ai essayé du moins de le montrer, porte incontestablement l'empreinte de Calvin. Émanée de sa plume comme le texte latin, elle mérite, par conséquent, d'être tirée du rang inférieur de simple traduction anonyme où elle avait été reléguée jusqu'ici, et doit prendre place parmi les œuvres originales du réformateur.

Alfred Cartier.

[1] *Op. Calv.*, t. XV, nº 2042.
[2] Ici, le latin emploie l'expression : *turbulentus homo.*
[3] P. 1471.
[4] P. 1470.
[5] P. 1467.

Digitized by Google

LETTRES INÉDITES DE VOLTAIRE

A

LOUIS NECKER DE GERMANY ET A J.-A. DE LUC

Louis Necker[1] de Germany était le fils aîné de Charles-Frédéric, qui reçut la bourgeoisie de Genève en 1725 et le frère de Jacques Necker le ministre de Louis XVI. Il était né en 1730, il mourut en 1804. Elève de d'Alembert, il fut nommé en 1751 professeur de mathématiques à l'Académie de Genève; il est l'auteur de plusieurs travaux scientifiques qui lui firent un nom dans la science et lui valurent le titre de membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris. En 1761, il renonça au professorat, quitta Genève et se voua au commerce qu'il alla exercer à Marseille. Durant son séjour dans cette ville, il s'occupa des protestants mis aux galères et il pria Voltaire de bien vouloir intercéder en leur faveur. Cinq lettres que le grand écrivain lui adressa à ce sujet ont été mises très obligeamment à notre disposition par M. Fréderic Necker[2]; elles sont écrites par un secrétaire, la signature seule (sauf pour la seconde qui n'est pas signée) est autographe. Elles ne sont pas toutes inédites : la première a déjà paru dans le *Journal de Genève* du 20 décembre 1788, puis, près d'un siècle après, Albert Rilliet la publiait ainsi que la seconde dans le même *Journal* (n° du 25 février 1883); enfin M. Bengesco les reproduisait toutes deux dans le t. III (p. 346-348) de son ouvrage intitulé : *Voltaire, bibliographie de ses œuvres*, Paris, 1882-1890, 4 vol. in-8.

Si nous avons cru devoir rééditer encore ces deux lettres, ce n'était pas tant pour en rétablir l'orthographe et corriger une ou deux erreurs ou omissions des précédents éditeurs que pour ne

[1] Voy. sur Louis Necker de Germany : de Montet, *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois*, t. II, p. 238-239. — Galiffe, *Notices généalogiques*, t. II, nouv. éd., p. 614 et 615, et *D'un siècle à l'autre*, t. I, p. 175. — M. de Montet commet une erreur lorsqu'il place le séjour de Necker à Paris avant celui qu'il fit à Marseille.

[2] M. Frédéric Necker a donné lecture de ces lettres à la Société dans la séance du 28 janvier 1886. Voy. Éd. Favre, *Mémorial*, p. 235.

Digitized by Google

pas les séparer des trois suivantes encore inédites; ainsi réunies, elles font connaître un épisode du rôle que Voltaire a joué « dans la lutte toujours ouverte entre la liberté religieuse et l'intolérance, » elles montrent, on l'a très bien dit, « comment il conciliait son peu de goût pour les persécutés avec son zèle pour la défense de leur cause. »

ÉD. F.

I

A Monsieur

Monsieur NEKRE, Négociant [*alias* NEKER. Négotiant]
à Marseilles.

11r Janv. 1764 au Château de ferney.

J'écris sur le champ, Monsieur, à Mr le Duc de Choiseuil pour vôtre martyr le Cordonnier. il me parait qu'il a bien peu de foi et de zèle puisqu'il veut renoncer à la gloire d'être galérien pour la bonne Cause. ce n'est pas ainsi qu'en usaient les premiers chretiens, tous gens très sensés, qui aimaient à la folie les coups de bâton et la Corde.

Quoi qu'il en soit, j'envoie en sa faveur un beau mémoire, qui peut être ne servira de rien, car j'ignore si Mr le Duc de Choiseuil se mêle des galériens comme des galères, et si l'emploi dont est revetu le bon homme Chaumont n'est pas dans le département de la feuille des bénéfices. j'écris au hazard à la Cour, où l'on ne scait pas seulement s'il y a des huguenots aux galères. je m'interesse à ce Chaumont à qui je dois une Lettre de vous, et qui m'a valu le plaisir de vous dire Combien j'ai l'honneur d'être, Monsieur, vôtre très humble et très obéissant serviteur.

Voltaire gentilhomme ordinaire
de la chambre du Roy.

Je vous suplie de vouloir bien faire mes Compliments à Mr Audibert, si vous le voiez[1].

[1] Le 16 février Voltaire écrivait à M. de Végobre : « M. le duc de Choiseul a délivré des galères le nommé Chaumont, dont tout le crime était

Digitized by Google

II

Au même

15e fev: 1764.

Ayez la bonté, Monsieur, de m'envoier les noms, surnoms, métiers, galères, numeros de vos martirs de la sottise, condamnés à ramer par le fanatisme; il ne serait pas mal de spécifier en marge, les mérites de chaque particulier. par exemple, Isaac, pour être allé armé, entendre la parole de Dieu. Jacob, pour avoir donné un souflet à un prêtre. Daniel, pour avoir parlé irréverentieusement de la presence réelle, etca.

Je ne vous réponds pas de ressembler à la vierge marie qui tire tous les Samedis une ame du purgatoire, mais je vous réponds que j'enverrai la liste, et que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour qu'on ne fasse plus de martirs. on peut aller au ciel par tant de voies agréables, qu'il est ridicule d'y aller par celle là. je serai fort aise que l'ami Chaumont vienne me faire une paire de souliers[1], et qu'il se souvienne surtout du proverbe, Ne sutor ultra Crepidam.

L'affaire des Calas va à merveille. cette cruelle avanture fera beaucoup de bien, en inspirant beaucoup d'horreur. il y a encore quelques pédants et quelques hipocrites à Genève, mais il faut esperer que la race en finira. celui qui vous écrit ces choses édifiantes est à vos ordres.

d'avoir entendu un sermon au Désert. Il a quelques compagnons dont je ne désespère pas de briser les fers et les rames. L'esprit de tolérance commence à s'introduire sur les ruines du fanatisme. Bénissons-en Dieu. » Desnoiresterres, *Voltaire et J.-J. Rousseau,* Paris, 1874, in-8, p. 459.

[1] La visite de Chaumont à Voltaire eut lieu; nous en trouvons le piquant récit dans une lettre du pasteur témoin de la scène, publiée par M. Ch. Coquerel dans son ouvrage intitulé : *Histoire des Églises du désert,* Paris, 1841, 2 vol. in-8, t. II, p, 425-426.

Digitized by Google

III

Au même

5e Mars 1864. à ferney.

Je crains bien, Monsieur, de ne pas m'élever plus haut que la cheville du pied, et d'être obligé de m'en tenir à la délivrance du pauvre Cordonnier. le moment qui était favorable il y a quelques semaines ne l'est pas aujourd'hui.[1]. vous qui êtes dans un port de mer vous scavez que les vents changent; mais je vous réponds qu'au premier beau temps je mettrai à la voile pour ces pauvres malheureux, je ne vous réponds pas de réussir. il me semble que parmi ces martirs de Guillaume Farel et de Jean Calvin, il y a quelques vieillards qu'on poura faire jouir du bénéfice d'age, mais les autres qui peuvent travailler dans les chantiers sont regardés comme des gens utiles à qui on donne rârement la dignité de galériens honoraires.

J'ai vu vôtre Cordonnier, vraiment c'est un imbécile, si ses camarades sont aussi pauvres d'esprit, comme je le présume, ils sont aussi surs du paradis dans l'autre monde que des galères dans celui cy. V : t. h : ob : serv :

V.

IV

Au même

19e Mars 1764.

Il faut d'abord vous dire, Monsieur, que le ministre à qui je m'adressai pour obtenir la délivrance de ce pauvre galérien, a eu besoin de beaucoup d'adresse pour réussir aussi vîte qu'il a fait,

[1] Dans une lettre à M. de Végobre, du 4 mars, Voltaire exprime les mêmes craintes. Desnoiresterres, *Voltaire et J.-J. Rousseau*, p. 459-460.

Digitized by Google

dans une chose qui n'est pas de son ministère. il ne serait pas possible d'obtenir la même grace pour vingt quatre personnes, la pluspart condamnées par des parlements. vous savez dans quelles circonstances nous sommes; mais voicy les propositions que j'ai faittes, et qui pouront réussir, en cas que vous soiez secondé par les parents et les amis de ceux qui sont condamnez pour cause de religion.

Le ministère a une grande prédilection pour la nouvelle Colonie de la guiane, on assure que le sol y est excellent, et que des personnes industrieuses et actives peuvent s'y enrichir en peu d'années. c'est, d'ailleurs, le plus beau climat de la nature, et les habitans des cotes méridionales de france ne trouveront pas l'air fort different, attendu les vastes forets qui dans ce païs tempèrent plus qu'ailleurs l'ardeur du soleil. il me parait qu'il vaut mieux s'enrichir à la Cayenne, que d'être enchainés à Marseilles.

Vous m'avez dit, Monsieur, qu'ils pouraient fournir une somme de quinze à vingt mille livres pour obtenir leur liberté; je peux vous assurer qu'il n'y a point de ministre en france qui donnat sa faveur à prix d'argent; mais si vous pouvez faire préparer cette somme pour leur faire une pacotille, pour leur acheter les choses necessaires à leur établissement, et à l'espèce de culture qu'ils voudront entreprendre, s'ils se déterminent à partir avec leurs familles, s'ils peuvent même engager plusieurs de leurs amis à partir avec eux, il n'y aurait en ce cas qu'à m'envoier un petit mémoire de leurs propositions. j'ai déja parole qu'on fera pour eux humainement tout ce qu'on poura pour favoriser leur établissement, leur liberté, et leur succez à la guiane.

Il ne faudrait pas, à mon avis qu'ils demandassent la permission de bâtir un temple, et d'amener avec eux des ministres, il faut qu'ils se presentent comme cultivateur soit d'indigo, ou de cochenille, ou de cotton, ou de soye, ou de tabac, ou de sucre, et non comme le peuple de Dieu passant les mers pour aller chanter les pseaumes de Marot. ils pouront secrettement embarquer un ministre, ou deux, si celà leur convient; et quand ils seront une fois à la guiane, ils auront à faire à un gouverneur, homme de mérite, qui connait mieux que personne au monde le prix de la Tolérance, et qui ne part qu'avec la ferme résolution d'accorder à tout le monde liberté de conscience.

Digitized by Google

Voiez, Monsieur, si vous pouvez favoriser cette entreprise, et si on pourait s'assurer de quelques familles qui voulussent se joindre à ceux qui sont détenus actuellement à Marseilles, on peut faire toute cette affaire avec un carré de papier. j'ai déja les noms des galériens que j'enverrai au ministre; il ne s'agit que de trouver quelqu'un qui stipule pour eux, et pour les familles qui voudront s'embarquer. il n'y a qu'à promettre qu'on se rendra dans trois mois, au plus tard, dans le port indiqué par le ministre, avec tous les ustenciles necessaires à l'espèce de culture que chaque famille embrassera.

Il faudrait, je crois, qu'ils promissent aussi d'embarquer avec eux des provisions à leurs dépends, pour suppléer à ce qui pourait manquer pendant la traversée ; que le ministère s'engageat à leur fournir une partie de ces provisions de bouche, et que les émigrans se chargeassent de l'autre partie.

Je ne propose cet arrangement que pour rendre tout plus facile; car je crois que si une fois le ministère les avait fait embarquer il faudrait bien qu'il les nourrit, mais ils en seront beaucoup mieux, quand chacun arrivera avec sa petite provision; et l'argent dont vous m'avez parlé peut aisément servir à cet usage. faittes donc au plutôt vôtre proposition, Monsieur, elle sera favorisée par un digne ministre d'Etat, et il la fera passer dans le conseil à moins qu'ils n'y trouve des obstacles invincibles. on ne doit jamais répondre de rien; mais j'espère beaucoup, il n'y a pas un moment à perdre, vous aurez la gloire de rendre un très grand service à l'humanité, et je serai vôtre premier commis dans le bureau de la bienfaisance. je suis à vous sans cérémonie.

V.

V

Au même

6e avril 1764.

Il est necessaire, Monsieur, que je reçoive incessamment les intentions précises de vos saints et imbéciles martirs. S'ils peuvent venir à la Cayenne avec chacun environ mille francs en effets

Digitized by Google

convenables à ce païs là, je vous réponds qu'ils seront très bien reçus. ceux qui préfèrent une chaine de galériens à un climat qui est sous la ligne, sont bien les maîtres de rester aux galères, où ils resteront certainement jusqu'à la fin de leur vie, mais ceux qui seront assez sages pour s'embarquer trouveront le plus beau climat de la nature, où l'on peut cultiver avec le plus grand succez, le cotton, la soie, le sucre, le cacao et l'indigo, et faire en peu de temps une fortune considérable. Si quelques familles protestantes veulent se joindre aux sages galériens, elles feront très bien de quitter un païs où elles seront persécutées, pour un païs où elles jouïront d'une liberté entière, et où elles gagneront beaucoup d'argent, ce qui après la liberté, et les pseaumes de Marot est une fort bonne chose. je vous prie de m'instruire le plutôt que vous pourez, de tout ce qu'il faudra representer au ministre. il n'y a pas un moment à perdre si on veut que la chose réussisse. je vous prie de faire mes compliments à Mr et à Madc Mallet si vous les voiez, et d'être bien persuadé de tous les sentiments que j'ai pour vous.

V.

Les deux billets inédits de Voltaire [1] reproduits ci-après appartiennent à M. W. de Luc, qui a bien voulu nous les communiquer et en autoriser la publication. Ils sont adressés à son ancêtre, l'éminent physicien et géologue Jean-André de Luc, né à Genève en 1727, mort à Windsor en 1817.

Avant de cultiver les sciences, J.-A. de Luc s'était adonné à la politique, moins par goût, semble-t-il, que par un sentiment de dévouement filial. Dans une lettre intime et intéressante datée d'Angleterre, 1782, il raconte que son père, Jacques-François de Luc (1698-1780), maître horloger, s'étant engagé, avec trop de passion et malgré les conseils de sa famille, dans les querelles qui divisaient sa patrie, et y ayant compromis à la fois son repos et sa fortune, lui, Jean-André, crut de son devoir de se joindre à son père « afin de gagner par là un peu de sa confiance et de tâcher de le diriger. » C'est ainsi que de Luc *l'aîné* (on l'appelait ainsi

[1] Communiqués à la Société le 14 janvier 1892.

Digitized by Google

parce qu'il avait un frère cadet, Guillaume-Antoine, qui joua également un certain rôle) devint, en partie contre son gré, un des chefs les plus en vue du parti des *Représentants*. C'était un homme sincère et au fond beaucoup plus modéré et équitable que la plupart des novateurs d'alors. Voltaire l'appelle le « Paoli de Genève. »

Les lettres que nous publions sont en entier de la main du philosophe de Ferney, et se font remarquer par une absence à peu près complète de ponctuation, d'accentuation et de majuscules. Le dédain des signes conventionnels de la langue écrite a été rarement poussé aussi loin que par ce membre de l'Académie française. La date est également omise, mais, à en juger par le contenu, ces billets doivent être de 1766 ou 1767, époque où Voltaire se mêlait assez activement des affaires intérieures de Genève, non point qu'elles l'intéressassent sérieusement, mais parce qu'elles fournissaient un aliment à la curiosité de son esprit et surtout à sa verve railleuse.

E. P.

I

[La suscription manque.]

22 nov^b.

Jay lu Monsieur les papiers que vous m'avez fait lhonneur de m'envoier. ils mont paru ecrits avec sagesse, autant qu'avec clarté. Jose penser quil ne serait pas difficile de concilier les esprits sur les points qui sont discutez dans ces memoires. lobjet le plus important si je ne me trompe et qui semble rencontrer des difficultez insurmontables est le droit auquel on a donné le nom de négatif. la mediation na voulu sans doute ny avilir lautorité du conseil ny enchainer la liberté des citoiens. Tout lesprit de vos loix consiste dans le maintien de ces deux objets.

hier apres votre départ de ferney je fis lire les articles de la médiation a l'avocat qui avait diné avec nous. il trouva sans hésiter que la lettre de la loy netait pas en faveur des représentants. il faut donc trouver quelque tempérament qui concilie la lettre et lesprit. j'ay été fort surpris que dans sept cent citoyens vous ne pussiez pas compter trois jurisconsultes. peut être y a t'il un remede a cette étrange disette. je vous proposerai mes faibles idées la premiere fois que jauray lhonneur de vous entretenir.

Digitized by Google

vous savez que je n'ay et ne puis avoir en vue que le bien public. Vos sentiments m'ont paru aussi purs que les miens. Vous m'eclairerez beaucoup mais vous ne pourez gueres augmenter lenvie que jay de voir votre république tranquile et heureuse non plus que les sentiments d'estime que vous mavez inspirez.

permettez moy dy joindre ceux de lamitié sans ceremonie

v t h ob s^tr

V.

II

« a Monsieur

Monsieur jean andré Deluc lainé, a Genève [1]. »

(Sans date.)

Vous savez Monsieur que les mauvais propos ne doivent pas empécher les bonnes actions. je nay et ne puis avoir d'autre but que la liberté et la concorde de mes voisins. je ne feray rien quau grand jour, et je me flatte que Monsieur le duc de Pralin approuvera ma conduitte.

Vous mavez trouvé droit et sincere vous me trouverez toujours tel. ce n'est point en secret que je reçois lhonneur de vos visites. Vous pouvez venir sans scrupule, comme je fais gloire de mentretenir avec un homme de votre mérite et avec des amis qui vous ressemblent.

mon carosse attend vos ordres.

[1] Coté au dos de la main de de Luc : «M. de V. ».

Digitized by Google

ÉCHOS DU CENTENAIRE FÉDÉRAL

I. Sur un point obscur du premier pacte (1291) [1].

Qu'est-ce que le *judex* dont il est parlé dans la clause si justement célèbre du premier pacte : *Communi etiam consilio et favore unanimi promisimus, statuimus ac ordinavimus ut in vallibus prenotatis nullum judicem qui ipsum officium aliquo precio vel pecunia aliqualiter comparaverit, vel qui noster incola vel comprovincialis non fuerit, nullatenus accipiamus vel acceptemus ?* Et quelle était la portée de cette déclaration ?

Le terme de *judex,* qui, par la force même des choses, s'appliquait alors à toutes sortes de personnes, reparaît, à plusieurs reprises, dans les articles du pacte où il est dit que nul ne doit se nantir arbitrairement du bien de son débiteur [2], et que la procédure civile suivra son cours devant les tribunaux compétents dont les Confédérés s'engagent à faire, s'il le faut, respecter les décisions [3]. Comme il est impossible qu'il ait partout la même signification [4], il semblerait naturel de lui laisser, là où il est employé pour la première fois, le sens le plus large, de façon

[1] Résumé d'une communication faite à la Société le 28 janvier 1892.

[2] « Insuper nullus capere debet pignus alterius nisi sit manifeste debitor vel fideiussor, et hoc tantum fieri debet de licencia *sui judicis* speciali. »

[3] « Preter hec, quilibet obedire debet *suo judici* et ipsum, si necesse fuerit, *judicem* ostendere infra[vallem] sub quo parere potius debeat juri. Et si quis judicio rebellis extiterit, ac de ipsius pertinacia quis de conspiratis damnificatus fuerit, predictum contumacem ad prestandam satisfactionem jurati compellere tenentur universi. »

[4] Voir, en particulier, le *ipsum, si necesse fuerit, judicem ostendere*, etc.

Digitized by Google

qu'il comprît, dans sa vague généralité, toutes les personnes qui pouvaient, en vertu de leurs fonctions, être rangées sous une pareille rubrique. Si, cependant, on veut que les « très pratiques » contractants de 1291 aient visé de prime abord un office « concret », une catégorie spéciale de fonctionnaires, je me rallierai sans peine à cette opinion, pourvu qu'on m'accorde que les textes du XIIIe siècle ne sont pas toujours d'une clarté parfaite et qu'il est plus facile de les tirer à soi que de les bien entendre.

Ce qui, dans la phrase : *Communi etiam consilio*, etc., me fait hésiter à rendre tout simplement *judex* par *Landammann*, encore que le landammann soit quelquefois désigné par le titre de *judex*[1], ce n'est pas tant le manque de renseignements sur le sens vulgaire de ce mot, que la convenance de tenir compte du lien qui unit les uns aux autres les divers articles du pacte, et, pour aller tout de suite au point capital, l'ensemble des règles relatives à la justice criminelle.

De deux choses l'une, en effet :

Ou bien les Confédérés de 1291, lorsqu'ils déterminaient les conditions auxquelles seules ils accepteraient ceux qu'on leur donnait pour juges, n'ont songé, pour chacune des trois vallées (Uri, Schwyz et Stans), qu'à une seule et même personne, celle du landammann, — et alors il ne faut voir dans cette détermination même qu'une clause entre plusieurs autres, sans liaison directe avec les articles subséquents, je veux dire sans autre liaison avec eux que l'esprit commun qui les a tous inspirés.

Ou bien, au contraire, il existe une relation intime entre ces différents articles, et après avoir dit à quelles conditions préalables le *judex* est tenu de satisfaire, les rédacteurs du pacte ont achevé leur œuvre en indiquant de quelle manière la justice doit être rendue dans les vallées[2]. Mais alors il est clair que les règles

[1] Voir, pour la vallée de Schwyz, les rescrits du roi Rodolphe dont il sera parlé plus loin (*coram judice vallis; — ... pro judice vobis detur*); pour celle d'Uri, l'acte de 1303 qui commence par les mots : *Ich, Wernher von Attingenhusen ein frie, Richter in Ure.*

[2] Cf. J. Dierauer, *Geschichte der schweizerischen Eidgenossenschaft*, t. I (1887), p. 101-102. — L'article intermédiaire qui se rapporte aux discordes intestines ne va pas à l'encontre de mon raisonnement, parce qu'il s'agit d'un cas exceptionnel (Si *vero* dissensio) où l'action juridique est remplacée par une procédure arbitrale.

Digitized by Google

fixées pour les cas les plus graves (meurtre, incendie, spoliation) nous obligent à serrer de plus près le problème, ou plutôt qu'il nous reste à chercher si la juridiction criminelle peut, *en ces temps-là,* avoir été confiée par l'autorité supérieure à un fonctionnaire tel que le landammann. Car, de supposer qu'en statuant comme ils l'ont fait, les Confédérés se soient attribué à eux-mêmes l'exercice de la haute juridiction pénale, voilà, certes, ce dont nul désormais ne s'avisera.

Se peut-il, encore une fois, qu'en 1291 la haute justice ait été exercée, au nom de l'empereur ou au nom du comte, par le landammann ?

Au nom de l'empereur, *pour la vallée d'Uri,* aussi longtemps que celui-ci n'estimait pas nécessaire d'y envoyer un *Reichsvogt,* — cela ne soulève aucune objection.

Au nom du comte, *pour Schwyz,* — cela me paraît plus que douteux, et je serais en vérité curieux de savoir sur quel document on s'appuierait pour le prétendre. Serait-ce, par hasard, sur le rescrit (sans adresse ni date) du roi Rodolphe qui aurait accordé aux Schwyzois le privilège de n'avoir à comparaître en justice que devant lui, ses fils, ou *le juge de la vallée* [1] ? Mais ce rescrit, qui aurait grand besoin d'être expliqué avant de servir à expliquer quoi que ce soit, n'était, selon toute vraisemblance, qu'un projet auquel Rodolphe, si désireux qu'il fût de ménager la susceptibilité de ces vaillants soldats, n'a point donné de suite. La pièce du 19 février 1291 — *Inconveniens nostra reputat Serenitas quod aliquis servilis conditionis existens pro judice vobis detur* — est en un sens beaucoup plus claire; mais comme elle ne renferme rien qui se rapporte directement à la question, elle n'a pour nous d'autre intérêt que de montrer à quel parti le roi Rodolphe a fini par s'arrêter. D'après le premier de ces actes, il aurait réduit au strict nécessaire, pour

[1] « Fidelitati tuæ tenore præsentium declaramus, quod nos fidelibus nostris universis vallis de Swiz incolis hanc indulgemus et facimus gratiam, quod super quæstionibus eisdem incolis a quocumque motis vel movendis, quocumque nomine censeantur, *coram nullo nisi coram nobis, vel filiis nostris, aut vallis judice* possint vel debeant convenire. Tu igitur, quod iidem nostri fideles contra indulti nostri tenorem coram aliquibus aliis extra vallem ipsam judicibus juri stare compellantur, nullatenus patiaris. »

Digitized by Google

les Schwyzois, la juridiction comtale que, du reste, en sa qualité de chef de la maison de Habsbourg, il entendait bel et bien conserver à sa famille; dans le second, il défend seulement qu'on leur donne pour juge un homme de condition servile, et, sans restreindre le moins du monde la juridiction supérieure du Zürichgau, il se borne à les assurer, en ce qui touche leur landammann, contre les conséquences possibles de la mesure qui avait réuni naguère sous une même administration les différentes parties de la vallée [1].

Je crois donc qu'à moins de renoncer, comme je le disais, à en préciser le sens, il faut admettre que la clause *Nullum judicem,* etc., visait tout ensemble : pour les trois vallées, le chef de la communauté (*Ammann, Landammann*) qui n'était point encore élu par elle, quoiqu'il fût d'habitude choisi parmi les fils du pays; puis, pour Schwyz et le Nidwalden, l'officier provincial chargé d'exercer, au nom des Habsbourg, la haute justice, c'est-à-dire le *Landrichter.* On ne nommait pas expressément ce dernier; on l'enveloppait à dessein dans une formule générale; on n'était pas même bien sûr de pouvoir l'atteindre, mais on se mettait sans aucun doute en garde contre lui [2]. C'est là ce qui donne à cette partie du pacte son véritable caractère, et ce qui justifiera peut-être la discussion un peu minutieuse à laquelle je me suis livré.

Quant au *Reichsvogt* éventuel d'Uri, dont il n'y a plus de trace depuis le milieu du XIIIe siècle, je pense, pour d'autres raisons encore, qu'il vaut mieux le laisser en dehors du débat.

[1] F. von Wyss, *Die freien Bauern,* etc., dans la *Zeitschrift für schweizerisches Recht,* t. XVIII, p. 97 sq. — Un ami, à qui je communique mon résumé, estime que j'aurais pu passer sous silence le rescrit sans date du roi Rodolphe, attendu que ce rescrit est l'analogue du privilège *de non evocando* accordé à nombre de villes, et n'a en vue que les tribunaux étrangers devant lesquels une plainte quelconque serait portée par des tiers contre des hommes de Schwyz. Le lecteur choisira, s'il lui plaît, entre nos deux interprétations, qui aboutissent, par des voies diverses, au même résultat.

[2] Du moins est-il difficile d'appliquer au seul landammann les mots : *qui ipsum officium aliquo precio vel pecunia aliqualiter compararerit,* tandis qu'il importe peu que le reste de la phrase soit, ou non, dirigé contre le *Landrichter.*

Digitized by Google

II. Sur l'alliance de 1291 entre Zurich, Uri et Schwyz.

(Extrait d'une lettre familière.)

... L'acte du 16 octobre 1291 se compose, vous le savez, d'un préambule qui en indique en quelques mots le but (*einander ze schirmen, ze raten und ze helfen gegen menlichen*) et de sept articles destinés à définir plus exactement le *casus fœderis*.

Or, parmi ces articles, il en est un au moins auquel il me semble qu'on aurait dû donner une plus grande attention. J'entends par là le deuxième, ainsi conçu :

Het ouch dehein herre ein man, der sin ist in dewederm teile, der sol ime dienen in der gwonheit, als vor des chunges ziten, und nach rechte. Swer in fürbas noeten wil, den sun wir schirmen.

Ce qui est tout à fait clair, c'est l'obligation pour le sujet d'une seigneurie quelconque — dans les limites de la ville de Zurich et des deux pays — de rendre à son seigneur les services qui lui sont dus.

Ce qui ne l'est pas moins, c'est la réserve énoncée par les mots qui suivent immédiatement : *Selon la coutume, comme avant les temps du feu roi, et selon le droit*, c'est-à-dire abstraction faite des augmentations que les censes, taxes, etc., ont subies ou qu'elles peuvent avoir subies durant les dix-huit dernières années.

Enfin, et ceci me paraît plus important encore, dans le cas où l'on voudrait exiger du dit sujet plus qu'il ne doit, l'obligation pour les alliés de le prendre sous leur protection. Comment ? Dans quelle mesure ? L'acte se tait là-dessus ; mais supposons, par exemple, que les gens des deux domaines possédés à Schwyz par les Habsbourg, trouvant à tort ou à raison leurs taxes trop lourdes, refusent de les acquitter : se pourra-t-il que les hommes libres de la vallée interviennent dans la querelle sans qu'ils entrent par cela même en conflit avec le duc Albert d'Autriche ou avec ses officiers ? Ou bien, à l'inverse, prenez la clause correspondante du pacte du 1er août : *Ita tamen quod quilibet homo juxta sui nominis conditionem domino suo convenienter subesse teneatur et servire*, — et voyez, je vous prie, s'il n'y a pas,

Digitized by Google

dans les termes nouveaux dont on se sert deux mois plus tard, un indice significatif du chemin que les Confédérés ont fait depuis la conclusion du pacte ?

J'aurais encore d'autres remarques à vous soumettre au sujet des articles IV (formes et moyens du secours réciproque) et VII (pouvoir donné aux douze arbitres de suppléer, selon leur sagesse, aux lacunes du traité); mais je me borne pour le moment à celle-ci, de peur de lasser inutilement votre amicale complaisance. Il y a, d'ailleurs, dans la *Weisheit des Brahmanen* de Rückert, un distique dont je voudrais bien faire mon profit, quoiqu'il me soit à moitié sorti de la mémoire. Le poète y dit, je crois, que nous nous plaignons à chaque instant des préjugés d'autrui; puis il ajoute :

Wer macht uns aber frei von unsern Vorurtheilen ?

P. Vaucher.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

OCTOBRE 1893

Personnel de la Société.

Depuis la publication de notre dernier Bulletin, daté d'octobre 1892, la Société d'histoire et d'archéologie a reçu au nombre de ses membres effectifs :

MM.

1892 Jules Nicole, professeur de l'Université, ancien membre.
» Édouard Dunant.
» Simon Perron.
1893 Lucien Gautier, professeur à la Faculté libre de théologie de Lausanne.
» Eugène Choisy, pasteur.
» Valentin Grandjean.

Et au nombre de ses membres correspondants :

MM.

1893 Théodore Mommsen, professeur à l'Université de Berlin.
» Charles Rieu, conservateur au département des manuscrits orientaux du British Museum, à Londres.

Digitized by Google

1893 Rodolphe WACKERNAGEL, archiviste d'État, à Bâle.
» Ferdinand BUISSON, directeur de l'enseignement primaire au Ministère de l'instruction publique, à Paris.
» Léonce PINGAUD, professeur à l'Académie de Besançon.
» Édouard SAYOUS, professeur à l'Académie de Besançon.
» Berthold VAN MUYDEN, président de la Société d'histoire de la Suisse romande.

La Société a eu le regret de perdre quatre de ses membres effectifs, MM. Théodore HENLÉ, George PREVOST, Alphonse DE CANDOLLE et Maurice CRAMER († 9 août 1893).

Théodore HENLÉ, né à Carlsruhe le 10 mars 1863, mort le 27 novembre 1892, faisait partie de la Société depuis 1888. Il avait réuni une collection de monnaies et de médailles suisses, riche en raretés, et publié de nombreux articles spéciaux sur cette branche des sciences auxiliaires de l'histoire dans le *Bulletin de la Société suisse de numismatique*. Citons seulement sa *Description des médailles non officielles du tir fédéral de Genève, 1887* (7me année, 1888, p. 35-43).

George PREVOST, né le 21 mars 1802, mort le 27 janvier 1893, était le doyen d'âge de la Société. Il partit très jeune pour Liverpool où il entra dans la maison genevoise Melly; plus tard, il devint l'associé de la maison Morris Prevost et Cº à Londres, maison dont son frère, le consul Jean-Louis Prevost, avait été l'un des fondateurs. Prevost revint se fixer à Genève en 1869; il entra, l'année suivante, dans notre Société et se montra assidu aux séances aussi longtemps que sa santé le lui permit. Il avait formé une collection de monnaies genevoises. Avec son beau-frère, Charles Le Fort, il concourut à l'acquisition des manuscrits Fontanes pour le compte de la Bibliothèque publique, et s'intéressa à plusieurs reprises à des acquisitions semblables.

Dans la séance du 13 avril 1893, M. le président a prononcé les paroles suivantes à l'occasion de la mort de M. Alphonse DE CANDOLLE :

Le 4 avril dernier, nous avons eu le chagrin de perdre M. Alphonse de Candolle qui était entré dans sa quatre-vingt-

Digitized by Google

septième année. Je n'ai pas ici, sauf en ce qui nous concerne plus spécialement, à m'occuper des divers champs d'activité de ce vénéré collègue, car les journaux et les mémoires scientifiques ont consacré et consacreront encore de longs articles à cet homme éminent. Suivant les traces de son père, il a voué une vie longue et laborieuse à l'étude des lois du monde végétal. Puis, agrandissant son horizon, pressé du besoin de rechercher partout les causes des choses, il a rassemblé une foule d'observations sur cette question de l'hérédité à l'étude de laquelle notre siècle s'est tout particulièrement adonné. Il en a fait un admirable volume sur la science et les savants depuis deux siècles, volume d'histoire aussi par la masse de faits et de renseignements qu'il renferme.

Si M. de Candolle, doué de cette haute puissance philosophique, a voulu jadis faire partie de notre Société qui n'offrait pas, à première vue, un rapport immédiat avec l'objet principal de ses recherches, plusieurs causes sans doute l'y ont déterminé. C'est d'abord qu'un esprit supérieur ne dédaigne rien de ce qu'il rencontre sur sa route, estimant que les moindres choses ou les domaines en apparence les plus éloignés de ses horizons habituels peuvent lui servir d'étude auxiliaire et former comme autant de travaux d'approche pour le problème dont il poursuit la solution. D'ailleurs M. de Candolle était patriote dans le vrai sens du mot : il aimait sa Genève, voulant y rester, lui être utile, la servir, plutôt que de se fixer dans l'un de ces centres où la fréquentation d'un grand nombre d'esprits d'élite semble fournir un terrain plus propice à l'éclosion des idées. Enfin notre collègue était de cette époque où un Genevois, s'intéressant aux choses de l'esprit, se faisait inscrire dans toute société scientifique ou littéraire de notre ville. Il est vrai qu'alors le nombre de ces sociétés était bien moins considérable qu'aujourd'hui ; quand on avait nommé la Société des arts, la Société de lecture, la Société de physique et d'histoire naturelle, la Société d'histoire et d'archéologie, la Société de médecine, on était presque au bout de l'énumération. Aussi dans les quinze à vingt premières années de la fondation de notre Société, y voit-on figurer côte à côte, en plus grand nombre qu'aujourd'hui, théologiens, hommes de lettres, artistes, jurisconsultes, avocats et notaires, numismates, naturalistes et physiciens, médecins, chirurgiens et phar-

Digitized by Google

maciens, militaires, ingénieurs, architectes. En un mot, pour M. de Candolle et d'autres de ses contemporains, le *nihil humani a me alienum puto* était une règle plus générale que de nos jours où les études spéciales, ayant pris un développement extraordinaire, obligent chacun à restreindre le champ de ses travaux.

M. de Candolle n'était donc pas un historien, dans le sens étroit du mot, et cependant les services qu'il nous a rendus sont réels. Admis dans le sein de la Société en janvier 1849, il a fait, dans ces quarante-quatre années, plus de vingt communications, grandes et petites, provoquées presque toutes par son affection pour Genève, par ses goûts de lecture et par ses recherches en statistique. Ces communications se rapportaient généralement à l'histoire moderne, parfois même contemporaine, comme les curieuses notes statistiques qu'il nous a données sur le recrutement de l'armée fédérale pendant la guerre de sécession aux États-Unis. La plupart étaient empruntées à des papiers de famille, mémoires rédigés par d'anciens magistrats, journaux et lettres; elles avaient trait à l'histoire de Genève, principalement pendant la période qui s'étend de 1781 à 1814. En 1862, M. de Candolle faisait paraître les *Mémoires et souvenirs* d'Augustin-Pyramus de Candolle, son père, vrai monument de piété familiale, et, plus récemment, nous avons publié de lui une étude sur *Sismondi considéré comme citoyen genevois* (M. D. G., t. XXIII). Dans tous ces travaux, on reconnaissait l'esprit d'enchaînement et de méthode, le sens observateur de M. de Candolle; il y joignait une grande connaissance de la Genève du XVIIIme siècle dont, tout jeune, il avait beaucoup entendu parler dans sa famille — il ne perdit son grand-père qu'à l'âge de seize ans. Alors notre existence n'était pas si mouvementée et permettait ces longues causeries de l'aïeul et du père avec l'enfant, causeries qui se gravaient d'une manière indélébile dans les jeunes cerveaux.

Quelques mots encore sur le collègue dont nous déplorons la disparition. S'il avait conservé dans son attitude les formes assez réservées de l'ancienne génération, si l'on sentait dans son débit et sa diction un peu du procédé académique d'un ancien professeur, sa simplicité était grande néanmoins, et, en vrai savant qu'il était, il ne connaissait pas le dédain intellectuel à l'adresse d'autrui. On s'en apercevait dans sa conversation où, tout en faisant

Digitized by Google

part des résultats de ses études, de ses lectures, de ses observations et de son expérience, il révélait ici et là son esprit chercheur et curieux par les questions qu'il adressait à son interlocuteur. Il n'y a pas un mois que je lui rendis une visite intéressée en qualité de président. Déjà bien affaibli de corps, il me reçut avec une bonne grâce touchante et il me parla, avec une lucidité et une vivacité remarquables, d'une lecture récente qui l'avait captivé. Il se déclarait prêt à nous faire en avril une curieuse communication, et il s'en réjouissait. Dieu en a décidé autrement; il ne viendra plus occuper la place où nous aimions à le voir. Ne le plaignons pas. Celle qu'il a est bien supérieure. Il connaît maintenant la raison de toutes choses, la lumière est complète.

Le nombre des membres effectifs de la Société est actuellement de 168.

La Société a encore perdu deux de ses membres correspondants, savoir : MM. Charles Roach-Smith, mort en 1891, — et Charles Dardier.

Charles Dardier, né à Viane (Tarn) en 1820, est mort à Plainpalais, près Genève, le 17 septembre 1893. Pasteur à Nîmes pendant cinquante ans, il venait de prendre sa retraite et il avait reçu, à cette occasion, le titre de président honoraire du Consistoire de cette ville. L'attachement qu'il avait pour Genève datait de l'époque où il étudiait la théologie sur les bancs de notre Académie (1839-1843); son mariage avec une Genevoise et ses travaux sur l'histoire du protestantisme français multiplièrent et resserrèrent les liens qui s'étaient noués alors. Il venait, chaque été, passer ses vacances dans notre ville, vacances studieuses dont une partie s'écoulait dans les salles de nos archives et de la Bibliothèque publique.

Dardier avait été nommé membre correspondant de la Société en 1876, à la suite de la publication d'un ouvrage important pour l'histoire de Genève : *Ésaïe Gasc, citoyen de Genève, sa politique et sa théologie* (Paris, 1876, in-8). L'auteur y retrace le conflit ecclésiastique provoqué, en 1812, par l'enseignement de l'ancien pasteur genevois à la faculté de théologie de Montauban. En

Digitized by Google

remontant dans le passé de Gasc, il reconnut que le rôle joué par celui-ci dans sa patrie était un rôle politique autant que religieux et il fut conduit à donner, dans la première partie de sa biographie, un précis des troubles qui agitèrent la République pendant le XVIIIe siècle. Ce précis est ce que nous possédons de plus exact et de plus impartial sur cette période encore peu étudiée de notre histoire nationale.

Dès lors, Dardier a prouvé l'intérêt qu'il portait à la Société en nous envoyant où en faisant lui-même à nos séances plusieurs communications dont l'une, *Pierre Mouchon et l'Émile de Rousseau,* a été imprimée dans nos *Mémoires* (t. XX, p. 162-169). Il aimait à retrouver la trace des relations qui ont existé entre l'église de Nîmes et celle de Genève; à ce propos, il a raconté deux épisodes : le *Séjour à Nîmes, en 1614, de Jean Diodati,* et le *Séjour à Nîmes du pasteur et professeur genevois Bénédict Turrettini, 1620-1621* (*Mémoires de l'Académie de Nîmes,* années 1881, p. 103-118; 1884, p. 363-406). Il fit à Genève, en 1883, une conférence sur le même sujet (*Nîmes et Genève,* dans les *Étrennes chrétiennes,* année 1885, p. 32-69).

L'ouvrage capital de Dardier est la publication de la correspondance de Paul Rabaut, l'apôtre du Désert : *Ses lettres à Antoine Court, 1739-1755,* tirées de la collection Court conservée à la Bibliothèque publique de Genève, parurent en 1884 (Paris, 2 vol. in-8); elles furent suivies, huit ans après, de *Ses lettres à divers, 1744-1764* (Paris, 2 vol. in-8). La préface et les notes qui accompagnent le texte des lettres font de ces quatre volumes, couronnés par l'Académie française, une source précieuse de renseignements pour l'histoire du protestantisme en France au XVIIIe siècle.

Citons parmi les autres travaux historiques de Dardier[1] : *Michel Servet d'après ses plus récents biographes* publié, en 1879, dans la *Revue historique* (t. X, p. 1-54); — *Jean de Serres, historiographe du roi, sa vie et ses écrits, d'après des documents inédits, 1540-1598,* qui parut, en 1888, dans le même recueil

[1] On en trouvera la liste complète dans *Cinquante ans de ministère, Charles Dardier, 1843-1893,* Nîmes, 1893, in-8 de 12 p. Les mémoires que nous citons ont tous été tirés à part; plusieurs sous un titre différent de celui que nous indiquons ici d'après les périodiques.

Digitized by Google

(t. XXII, p. 290-328; XXIII, p. 28-76); — *L'abbé Valette, prieur de Bernis, sa lettre inédite à Jacob Vernes de Genève (1759)*, avec un appendice : *Quelques mots sur T. de Bionens, sa lutte avec J.-A. Turrettin*, dans les *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, année 1882, p. LIII-C.

Mentionnons enfin dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses* de Lichtenberger les articles : *Calvin, Jean Crespin, Lambert Daneau, Esaïe Gasc, Etienne Gaussen, Simon Goulard, Jean Le Clerc, Antoine Léger, Jacques Lenfant, Libertins de Genève, Jean* et *Philippe Mestrezat, Thomas Malingre, Antoine Marcourt, Abraham Ruchat, Jean de Serres, Michel Servet, Félix* et *Thomas Platter, Michel Roset*, etc.

Mémoires, Rapports, etc.

Présentés à la Société.

571. — *Séance du 10 novembre 1892.* Les *adversaria* de Guillaume Budé, sept volumes de notes manuscrites (1518-1540), communication de M. Eugène DE BUDÉ.

Deux documents grecs sur papyrus (20 juin 211 et 15 juin 159) provenant du nome d'Arsinoë dans la Moyenne-Égypte (le Fayoum), présentés par M. Jules NICOLE. — Le second de ces documents est publié, traduit et commenté sous le titre de *Lettre inédite relative à un épisode du règne d'Antonin le Pieux*, dans la *Revue archéologique*, n° de mars-avril 1893 (3me série, t. XXI), p. 227-233.

572. — *Séance du 24 novembre 1892.* Pièces fausses, imitant les monnaies épiscopales trouvées, en août 1892, au Pas-de-l'Échelle (Salève), communication de M. Hippolyte GOSSE.

L'Héraldique officielle, traduction partielle, par M. Adolphe GAUTIER, d'un mémoire de M. Godefroy de Crollalanza intitulé : *Araldica uffiziale*, publ. dans le *Giornale araldico-genealogico-*

Digitized by Google

diplomatico pubblicato per cura della R. Accademia araldica italiana, année XIX (1891), nos 3 et 4. — Impr. dans les *Archives héraldiques suisses,* supplément au n° de février 1893, p. 121-152.

Jean-Jacques Rousseau et Charles Bonnet, par M. Eugène Ritter. — Impr. dans les *Étrennes chrétiennes,* 20me année, 1893, p. 187-224.

573. — *Séance du 15 décembre 1892.* Les origines de la censure à Genève à l'époque de la Réforme, par M. Alfred Cartier. — Introduction et fragments (p. 361-368, 416-418, 454-467) de son mémoire intitulé : *Arrêts du Conseil de Genève sur le fait de l'imprimerie et de la librairie de 1541 à 1550,* impr. dans M. D. G., t. XXIII.

Lettres écrites de Russie (1736-1747) par l'auditeur Philippe de Carro à sa femme, commun. par M. Edmond Pictet.

Cachet en verre, portant les armes de Genève et la légende « Sale », trouvé à Montbrillant (campagne Rivoire), présenté par M. Émile Rivoire.

Cinq brochures de Soulavie, résident de France à Genève, exemplaires revêtus de notes manuscrites de l'auteur et appartenant à la collection A. Mazon, présentés par le même membre, savoir :

Insurrection des clubs fusilleurs contre l'Assemblée générale du peuple souverain à Genève et contre le ministre de France, août 1794. S. l. n. d., in-8 de 18 p. (inachevée). — Anonyme.

Chronologie et rétablissement des dates relatives à l'insurrection du grand club de la Montagne de Genève, etc..... (1794), suivie de quatre pièces justificatives..... Paris, s. d., in-8 de 8 p. — Anonyme.

L'insurrection des clubs genevois contre l'assemblée du Souverain, contre ses tribunaux, contre les riches et contre le ministre résident de la République française. Premier compte rendu au Comité de salut public, avec les pièces justificatives. S. l. n. d., in-8 de 36 p.

Aux citoyens représentants Merlin (de Douai), A. Dumont, etc., *membres des Comités de salut public et de sûreté générale.* Paris, s. d., in-8 de 4 p. — Anonyme.

Réponses de Soulavie, ancien résident de France à Genève, aux

Digitized by Google

douze griefs qui lui sont imputés relativement à sa mission à Genève. S. l. n. d., in-8 de 12 p.

574. — *Séance du 29 décembre 1892.* Trouvailles archéologiques faites récemment dans les cavernes du versant ouest du Salève et déposées au Musée archéologique de Genève (objets des âges de la pierre et du bronze, des époques gallo-romaine et burgonde; monnaies des empereurs Gallien, Claude le Gothique, Maxime et Germanicus; monnaies épiscopales), communication de M. Hippolyte Gosse, avec exposition.

Vêtements sacerdotaux de provenance orientale trouvés à Saint-Pierre, en 1869, dans un tombeau du VIe siècle, communication du même membre. — Fragment (p. 35-45) de son mémoire intitulé : *Contribution à l'étude des édifices qui ont précédé l'église de Saint-Pierre-ès-Liens à Genève,* impr. dans *Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève* (Publication de l'*Association pour la restauration de Saint-Pierre*), 3me fasc., 1893.

Vue de Genève, prise de Montbrillant, par [Jean-Philippe] Link le jeune (1770-1812), présentée par M. Louis Dufour.

Communication du même membre sur cinq documents, écrits ou imprimés, conservés dans la salle de travail des Archives de l'État et relatifs aux droits de péage et de vente que les marchandises payaient à Genève (1515, 1564, 1637) et au poids du pain calculé suivant le prix du froment (1448, 1545).

Hennin naturaliste, à propos de deux lettres sur le mouvement des glaciers (1772) extraites de la correspondance de Hennin, conservée à la Bibliothèque de l'Institut à Paris, et publiées par le Dr L. Le Pileur dans l'*Annuaire du Club Alpin français* (t. XVIII, 1891, p. 620), communication de M. Édouard Favre. — Impr. dans le *Journal de Genève* du 26 janvier 1893.

Compte rendu, par M. Théodore de Saussure, de l'ouvrage du capitaine-instructeur C. du Bourget intitulé : *Campagnes modernes (1792-1892) et géographie politique de l'Afrique contemporaine,* Paris, 1893, in-8.

Communication du même membre sur le récit de la prise de la Bastille par l'un de ses défenseurs, Louis de Flue, du régiment de Salis-Samaden, et sur Pierre Hullin au service de la République de Genève, à propos de l'ouvrage de M. Jules Flammer-

Digitized by Google

mont intitulé : *La journée du 14 juillet 1789. Fragment des mémoires inédits de L.-G. Pitra, électeur de Paris en 1789* (Société de l'histoire de la Révolution française), Paris, 1892, in-8.

575. — *Séance du 12 janvier 1893.* Rapports du président (M. Édouard Favre) et du trésorier (M. Alfred Cartier) sur l'exercice 1892.

Élection du Comité : MM. Louis Dufour, président; Eugène Ritter, vice-président; Victor van Berchem, secrétaire; Alfred Cartier, trésorier; Jaques Mayor, bibliothécaire; Édouard Favre; Théophile Dufour.

Vue de Genève, gravure attribuée par Hammann (*Les représentations graphiques de l'Escalade,* p. 15) à Jean Poinssart et datée par cet auteur de 1640, épreuve, sans signature ni date, présentée par M. Charles Bastard.

Projet d'un catalogue de vues, plans, cartes, diplômes de sociétés, estampes historiques et satiriques, etc., concernant Genève, communication du même membre, avec exposition de nombreuses gravures ou vues provenant de sa collection.

Compte rendu, par M. Victor van Berchem, de la publication entreprise par la Société d'histoire et d'archéologie de Bâle sous le titre de *Acta pontificum helvetica. Quellen zur Schweizergeschichte aus dem pæpstlichen Archiv in Rom,* t. I, par M. Jean Bernoulli, Bâle, 1892, in-4 de xvi-533 p.

576. — *Séance du 26 janvier 1893.* Adoption d'une modification proposée par le Comité à l'article 10 des Statuts. — Voy. ci-après, p. 239.

Lettres du secrétaire d'État M.-A. Puerari à Jean-André De Luc (1790-1791), commun. par M. Edmond Pictet. — Impr. ci-après.

Compte rendu, par M. Émile Rivoire, du travail de M. A. Mazon intitulé : *Les cardinaux du Vivarais et le grand schisme d'occident. Les cardinaux Pierre et Jean Flandin, Pierre de Sortenac et Jean de Brogny,* avec le portrait du cardinal de Brogny, Tournon, 1890, in-8 de 76 p.

577. — *Séance du 9 février 1893.* Élection de deux membres du Comité (art. 10 revisé des Statuts) : MM. Émile Rivoire; Hippolyte Aubert.

Digitized by Google

Compte rendu, par M. Paul CHAIX, de l'ouvrage de M. Walter de Gray-Birch intitulé : *Domesday-book, a popular account of the Exchequer manuscript so called,* Londres, 1889, in-8.

Les ordonnances royales et les mœurs sous le règne des derniers Valois. 2me étude : Du roi et de sa cour, précis et gloses du code Henri III, livre XVIIIme (1re partie), par M. Charles DU BOIS-MELLY. — Impr. dans le *Bulletin de l'Institut genevois,* t. XXXII. Tirage à part, Genève, 1893, in-8 de 66 p.

578. — *Séance du 23 février 1893.* Note sur la date de la mort d'Agrippa d'Aubigné, par M. Louis DUFOUR. — Impr. ci-après.

Les ordonnances royales et les mœurs sous le règne des derniers Valois. 2me étude : Du roi et de sa cour, précis et gloses du code Henri III, livre XVIIIme (suite et fin), par M. Charles DU BOIS-MELLY. — Impr. dans le *Bulletin de l'Institut genevois,* t. XXXII.

L'établissement de la Réforme dans les campagnes genevoises, mémoire de M. Théodore CLAPARÈDE commun. par M. Alexandre CLAPARÈDE. — Impr. ci-après.

Le passage de Machiavel à Genève (décembre 1507), par M. Eugène RITTER. — Impr. dans la *Tribune de Genève* du 5 mai 1893.

L'inventaire après décès de Jean Rousseau (7-14 juin 1684), commun. par M. Louis DUFOUR. — Impr. ci-après.

579. — *Séance du 9 mars 1893.* L'architecture arabe en Andalousie et en Sicile, par M. Ernest STRŒHLIN.

Note sur le *Citadin de Genève,* par M. Eugène RITTER. — Impr. ci-après.

Deux documents relatifs au rétablissement du catholicisme dans le pays de Gex au XVIIe siècle, commun. par M. Alfred VIDART. — Impr. ci-après.

580. — *Séance du 23 mars 1893.* A propos des *Origines de la France contemporaine* de Taine, par M. Charles SEITZ.

Une tentative d'enseignement de la langue allemande aux jeunes Genevois (1560-1564), communication de M. Louis DUFOUR. — Impr. ci-après.

Digitized by Google

Le père Chérubin et André Crasso, par M. Eugène RITTER. — Impr. dans la *Revue savoisienne,* 34me année, 1893, p. 35-36.

581. — *Séance du 13 avril 1893.* Communication de M. Paul CHAIX sur les voyages en Espagne et en Angleterre (1654-1665) du marquis de Vaubrun-Nogent, maréchal de camp, gouverneur de Philippeville et colonel du régiment des chevaux légers (traduction allemande de l'original français par Johann Mækle, impr. à Francfort en 1667).

Inclusion de Genève dans la neutralité helvétique en 1792, par M. Albert SARASIN. — Impr. dans M. D. G., t. XXV, p. 134-162.

582. — *Séance du 27 avril 1893.* Journal d'un Genevois à Paris sous le Consulat (le professeur Marc-Auguste Pictet-Turrettini, 1752-1825), extraits commun. par M. Edmond PICTET. — Impr. dans M. D. G., t. XXV, p. 98-133.

Lettres inédites de Jean-Alphonse Turrettini à Jean-Gaspard Escher de Zurich, 1713-1737, fragments relatifs aux événements politiques et religieux de Genève et de la Suisse, commun. par M. Eugène DE BUDÉ.

Faits divers.

Durant l'année qui vient de s'écouler, la Société a publié :

1° Au mois d'octobre 1892, la 2me livraison du *Bulletin.*

2° Au mois d'octobre 1893, la 3me livraison du tome XXIII (nouv. série, t. III), et

3° La 1re livraison du tome XXV (nouv. série, t. V) des *Mémoires et documents.*

En cours de publication :

Les guerres des Suisses en Italie pendant le XVe siècle, par M. Charles KOHLER, formant le tome XXIV (nouv. série, t. IV) de nos *Mémoires.*

Digitized by Google

En dépouillant les Registres du Conseil pour son *Histoire du peuple de Genève,* Amédée Roget avait pris un grand nombre de notes sur des sujets variés qui ne rentraient pas absolument dans le cadre de son travail. Ces notes, réunies dans 77 cahiers ou carnets, viennent d'être données à la Société par les sœurs de notre regretté collègue, Mlles Éléonore et Amélie Roget. Des tables que notre président, M. Louis Dufour, se propose de compléter, faciliteront les recherches dans ce curieux répertoire de faits dont la plupart sont empruntés au XVIe siècle.

La Société est entrée en échange de publications avec les six Sociétés suivantes :

Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, à Saint-Jean-de-Maurienne.

Deutscher Hugenotten Verein, à Magdebourg.

Commission pour l'histoire des Églises wallonnes, à Leyde.

The Huguenot Society of London.

Geschichtforschender Verein von Nidwalden, à Stanz.

Geschichtforschender Verein von Oberwallis, à Brigue.

Dans sa séance du 26 janvier 1893, la Société a modifié l'article 10 de ses Statuts. Voici la rédaction qu'elle a adoptée conformément à la proposition du Comité :

« La Société est dirigée et administrée par un Comité de neuf « membres élus par la Société parmi ses membres effectifs « majeurs, savoir : un président, un vice-président, un secré- « taire, un bibliothécaire, un trésorier et quatre autres membres.

« Le Comité est élu pour le terme de deux ans. A chaque « renouvellement, deux membres au moins doivent être rem- « placés. Le président et le vice-président ne sont pas immédia- « tement rééligibles aux mêmes fonctions. »

Pendant les premières années de son existence, la Société s'occupait beaucoup plus d'archéologie que de nos jours : le *Mémorial* en fait foi. L'article 1er des Statuts définit ainsi cette branche de l'activité de notre Société : « Elle recherche les « monuments historiques qui peuvent exister dans la ville de « Genève et ses environs, veille selon son pouvoir à leur conser- « vation et les fait connaître au public. »

Digitized by Google

Estimant qu'il restait encore beaucoup à faire dans ce domaine, le Comité a décidé, dans sa séance du 24 avril dernier, la création d'une *Commission archéologique* permanente, composée de trois de ses membres et chargée de s'occuper spécialement de toutes les questions relatives à l'archéologie locale. MM. Jaques Mayor, Édouard Favre et Victor van Berchem ont été désignés pour faire partie de cette Commission.

Les héritiers de M. Alphonse de Candolle ont fait à la Société un don de 300 francs en souvenir de notre regretté collègue.

A l'issue de la séance du 29 décembre 1892, une soirée familière a réuni un grand nombre des membres de la Société chez M. Eugène de Budé.

Le samedi 27 et le dimanche 28 mai 1893, la Société a fait une excursion à l'église de Brou, aux portes de Bourg-en-Bresse.

Ouvrages reçus par la Société

du 29 avril 1892 au 27 avril 1893.

N. B. Les ouvrages sans indication de provenance nous sont parvenus par voie d'échange ou nous ont été donnés par les auteurs.

A

Publications de Sociétés et recueils périodiques.

Revue historique. Année 1892, tomes XLVIII-L. (*Don de M. Victor van Berchem.*)

Société de l'histoire de France. Annuaire-Bulletin. Tome XXIX (1892), feuilles 5-17.

Société nationale des antiquaires de France. Mémoires. Tome LI (soit t. I de la 6me série). — Bulletin, 1890.

Digitized by Google

Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments. Congrès archéologique de France. Session LVI (Évreux, Le Bec-Hellouin, Dreux et Montfort-l'Amaury, 1889).

Société d'histoire diplomatique. Revue d'histoire diplomatique. Année VI (1892), nos 3, 4. (*Don de M. Édouard Favre.*)

Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire. Tome XLI, nos 5-12 (mai-décembre 1892); XLII. nos 1-4 (janvier-avril 1893).

Musée Guimet. Annales. Tomes XIX-XXIII. — Annales (Bibliothèque d'études). Tome I. — Introduction au Catalogue du Musée Guimet. DE MILLOUÉ, *L.* Aperçu sommaire de l'histoire des religions. Paris, 1891, in-12. — Revue de l'histoire des religions, publiée sous la direction de M. Jean Réville. Tomes XXV-XXVI (1892).

Société des antiquaires de la Morinie. Bulletin historique. Tomes VIII, livr. 160 (1891, n° 4); IX, livr. 161-164 (1892). — Mémoires. Tome XXII. — HAIGNERÉ, *Daniel,* l'abbé. Les chartes de Saint-Bertin d'après le Grand Cartulaire de Dom Charles-Joseph Dewitte, dernier archiviste de ce monastère. Tome III, fasc. 1. Saint-Omer. 1892, in-4.

Société des antiquaires de Picardie. Bulletin. Tomes XVII, année 1891; XVIII, année 1892, nos 1-2.

Société académique de Brest. Bulletin. 2me série, tome XVII (1891-1892).

Société archéologique et historique de l'Orléanais. Mémoires. Tome XXIII. — Bulletin. Tome X, nos 145-147 (2me-4me trim. 1891; 1er trim. 1892).

Société des antiquaires de l'Ouest. Mémoires. 2me série, tome XIV (1891). — Bulletin. Tome VI, année 1892.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Bulletin. Tome XLVI (1892).

Société Éduenne. Mémoires. Nouvelle série, tome XIX.

Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune. Mémoires. Tome XV (1890).

Société d'émulation du Doubs. Mémoires. 6me série, tome VI (1891).

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. Année 1891.

Digitized by Google

Société d'émulation de Montbéliard. Mémoires. Tome XXI, fasc. 2 (1892); XXII (1891).

Société belfortaine d'émulation. Bulletin. N° 11 (1892).

Société d'émulation du Jura. Mémoires. 5me série, tome II (1891).

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône. Montbéliard, 1891, in-8.

Société académique d'architecture de Lyon. Annales. Tome X, 1889-1890.

Académie delphinale. Bulletin. 4me série, tome V (1891).

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers. 12me année (1892).

Académie des sciences et lettres de Montpellier. Mémoires de la section des lettres. Tome IX, nos 3, 4.

Société archéologique du Midi de la France. Mémoires. 2me série, tomes VIII-XIV (1865-1889). — Bulletin. Série in-4 (10 avril 1877-21 juillet 1885), 17 fasc.; nouv. série in-4 (24 novembre 1885-26 juillet 1887), 4 fasc.; série in-8, nos 1-10 (8 novembre 1887-12 juillet 1892).

Académie du Gard. Mémoires. Années 1871-1877. (*Envoi de l'Académie de Nîmes*).

Académie de Nîmes (*a succédé à l'Académie du Gard*). Mémoires. 7me série, tomes I-XI (1878-1888).

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes. Annales. Tome XIII (1891).

Société archéologique du département de Constantine. Recueil des notices et mémoires. 3me série, tome V (soit t. XXVI de la collection).

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie. Mémoires. 4me série, tome III (Pillet, *Louis*. Histoire de l'Académie et Tables des matières des quarante-deux premiers volumes. Chambéry, 1892, in-8).

Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. Mémoires et documents. Tome XXXI (2me série, t. VI).

Société florimontane d'Annecy. Revue savoisienne. Année 1892, avril-décembre.

Académie chablaisienne. Mémoires et documents. Tome V.

Académie de la Val d'Isère. Recueil des mémoires et documents. Série des documents. Tome II, livr. 2. — Série des mémoires. Tome V, livr. 5.

Digitized by Google

Académie salésienne. Mémoires et documents. Tome XV.

Congrès des sociétés savantes de la Savoie. Comptes rendus. Sessions I (Saint-Jean-de-Maurienne, 1878); II (Annecy, 1879); IV (Moutiers, 1881); VI (Albertville, 1883); XI (Chambéry, 1890). — DESCOTES, *François*. Le premier Congrès des sociétés savantes de la Savoie. Chambéry, 1878, br. in-8. — Conférence viticole de MM. P. Touchon et Perrier de la Bathie. Chambéry, 1878, br. in-8. (*Achat du Comité.*)

Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne (Savoie). Travaux. Tomes I-VI.

Société d'histoire vaudoise (La Tour). Bulletin. N° 9 (1892).

Regia Deputazione sovra gli studi di storia patria. Miscellanea di storia italiana. Vol. XXIX (XIV de la 2me série).

Società storica lombarda. Archivio storico lombardo. Année XIX (1892), fasc. 2-4; XX (1893), fasc. 1.

Königliche Gesellschaft der Wissenschaften und der Georg-Augusts-Universität zu Göttingen. Nachrichten. Jahrg. 1891.

Deutscher Hugenotten-Verein. Geschichtsblätter. Heft 2-10; Zehnt II, Heft 1, 2. — Evangelisch-reformirte Blätter. Jahrgang I, II (1891-1892); III (1893), nos 1-3. — Protokoll der zweiten General-Versammlung vom 11 bis 13 Oktober 1892, zu Berlin. Berlin, 1893, in-4.

Verein für Geschichte und Alterthum Schlesiens. Regesten zur Schlesischen Geschichte, 1301-1315, herausgegeben von C. GRÜNHAGEN und C. WUTKE. Breslau, 1892, in-4.

Schlesische Gesellschaft für vaterländische Cultur. Jahresbericht LXIX (1891). Ergänzungsheft zum 69 Jahresbericht.

Verein für Thüringische Geschichte und Altertumskunde. Zeitschrift. Neue Folge. Band VIII (der ganzen Folge B. XVI), Heft 1 et 2. — Thüringische Geschichtsquellen. Neue Folge. Band II (der ganzen Folge B. V), 2er Theil.

Verein fur Geschichte der Stadt Meissen. Mitteilungen. Band III, Heft 1 et 2.

Verein für Geschichte und Alterthumskunde zu Frankfurt am Main. Archiv für Frankfurts Geschichte und Kunst. Dritte Folge, Band I-III. — Inventare des Frankfurter Stadtarchivs. Band II, III. Francfort s. M., 1889-1892, 2 vol. in-8.

Badische historische Kommission. Zeitschrift für die Geschichte

Digitized by Google

des Oberrheins. Neue Folge. Band VII, Heft 2-4; VIII, Heft 1 (der ganzen Reihe B. XLVI, XLVII).

Germanisches Nationalmuseum. Anzeiger. Jahrg. 1892. — Mitteilungen. Jahrg. 1892. — Katalog der im germanischen Museum vorhandenen zum Adbrucke bestimmten geschnittenen Holzstöcke vom XV-XVIII Jahrhunderte. Erster Teil, XV. et XVI. Jahrhundert. Nuremberg, 1892, in-4.

Verein für Geschichte der Stadt Nürnberg. Mitteilungen. Heft 9. — Jahresbericht XIV (1891).

Historischer Verein von Oberpfalz und Regensburg. Register zu den Verhandlungen, B. 1-40 (1832-1886). Ratisbonne, 1892, in-8.

Kaiserliche Akademie der Wissenschaften in Wien. Archiv für œsterreichische Geschichte. Band LXXVII, Hälfte 2; LXXVIII, Hälfte 1.

Ferdinandeum. Zeitschrift für Tyrol und Vorarlberg. Dritte Folge, Heft 36.

Viestnik hratskoga arkeologickoga druztva (Société croate d'archéologie à Agram). Godina XIV, Br. 3.

Historisch Genootschap te Utrecht. Werken. Nieuwe Serie, n° 58. — Derde Serie, n° 3. — Bijdragen en Mededeelingen. Diel XIII.

Commission pour l'histoire des Églises wallonnes. Bulletin. Tomes I-V. — Catalogue de la Bibliothèque wallonne déposée à Leide, publ. par ordre de la réunion des Églises wallonnes des Pays-Bas, rédigé par le Dr Z.-T. Bergmann, avec trois suppléments rédigés par le Dr W.-N. Du Rieu (1875-1890). Leide, 1875-1890, 4 vol. in-8. — Du Rieu, *W.-N.*, Dr. Rapport sur les travaux de la Commission des Églises wallonnes dans l'année 1890-1891, présenté à la réunion des députés des Églises wallonnes à Leide, le 2 juillet 1891 et jours suivants. S. l. n. d., br. in-8.

Revue belge de numismatique, publiée sous les auspices de la Société royale de numismatique. 48me année (1892), livr. 3, 4; 49me année (1893), livr. 1.

Kongl. Vitterhets Historie och Antiquitets Akademien. Manadsblad. Arg. 19 (1890).

The Huguenot Society of London. Publications. Vol. I-IV; V, part 1; VI; VII. — Proceedings. Vol. I, nos 2-4 (1885-1886); II, nos 1-4 (1886-1888); III, nos 1-4 (1889-1891); IV, n° 1 (1891-1892). — By-laws and list of fellows, june 1892. Londres, 1892, br. in-8.

Digitized by Google

Royal irish Academy. Transactions. Vol. XXIX, parts XVIII, XIX; XXX, parts I-IV. — Proceedings. Third Series. Vol. II, nos 2, 3. — Todd lecture Series. Vol. III, IV.

Smithsonian Institution. Annual report, 1890. — American historical Association. Annual report, 1890.

Peabody Museum (Harward University). Archaeological and ethnological Papers. Vol. I, n° 4, — World's Columbian Exposition, Chicago, U. S. A., 1893. Plan and Classification, Department M. (Ethnology, Archaeology, History, Cartography, Latin-American Bureau). Chicago, 1892, br. in-8.

Bibliographie et chronique littéraire de la Suisse. Année 1891. (*Don de M. Guillaume Kündig.*) — Années 1892; 1893, nos 1-3. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

Allgemeine geschichtforschende Gesellschaft der Schweiz. Jahrbuch für Schweizerische Geschichte. Band XVII. — Anzeiger für Schweizerische Geschichte. Jahrg. XXIII (1892), nos 2-6; XXIV (1893), nos 1, 2. — Quellen zur Schweizer Geschichte. Band XIII. — BRANDSTETTER, *Josef-Leopold.* Repertorium über die in Zeit- und Sammelschriften der Jahre 1812-1890 enthaltenen Aufsätze und Mitteilungen schweizergeschichtlichen Inhaltes. Bâle, 1892, in-8. (*Don de M. Édouard Favre.*)

Schweizerische Gesellschaft fur Erhaltung historischer Kunstdenkmäler. Protokoll der allgemeinen Sitzung von 14. September 1892, im Gemeinderathsaale zu Payerne.

Anzeiger für Schweizerische Alterthumskunde, Indicateur d'antiquités suisses. Jahrg. XXV (1892), nos 2-4; XXVI (1893), nos 1-3. — RAHN, *J.-R.* Die mittelalterlichen Kunstdenkmäler des Cantons Solothurn. (Im Auftrage der Eidgenöss. Landesmuseum-Commission.) Zürich, 1893, br. in-8.

Société suisse de numismatique. Bulletin. 11me année (1892), nos 1-4. — Revue suisse de numismatique, publiée sous la direction de M. Paul Strœhlin. 2me année (1892).

Société suisse d'héraldique. Archives héraldiques suisses, publiées par M. Maurice Tripet. 6me année (1892), nos 4-12; 7me année (1893), nos 1-3.

Revue philatélique suisse, publiée sous la direction de M. Paul Strœhlin. 2me année (1892), nos 4-8. (*Don de M. Paul Strœhlin.*)

Revue de Belles-Lettres. Année 1891-1892. Lausanne, 1892, in-8. (*Don de M. Eugène Ritter.*)

Digitized by Google

Société d'histoire de la Suisse romande. Mémoires et documents. 2me série, tome IV, livr. 1.

Historischer Verein der fünf Orte, Luzern, Uri, Schwyz, Unterwalden und Zug. Der Geschichtsfreund, Band XLVII.

Antiquarische Gesellschaft in Zürich. Mittheilungen. Band XXIII, Heft 5.

Feuerwerker-Gesellschaft (Artillerie-Collegium) in Zürich. Neujahrsblatt 1891 (n° LXXVI). MEISTER, *Ulrich*, Oberst. Militärisch-politische Beiträge zur Geschichte des Unterganges der XIII-örtigen Eidgenossenschaft. Zurich, [1891], in-4 avec un portrait. (*Don de M. Edmond Pictet.*)

Historicher Verein des Kantons Bern. Archiv. Band XIII, Heft 3.

Société jurassienne d'émulation. Actes. 2me série, tomes III (1890); IV (1891).

Geschichtforschender Verein von Nidwalden. Beiträge zur Geschichte Nidwaldens. Heft 1-7 (1884-1890).

Historischer Verein des Kantons Glarus. Jahrbuch. Hetf XXVIII.

Société d'histoire du canton de Fribourg. Archives. Tome V, livr. 3.

Kunstverein und historisch-antiquarischer Verein zu Schaffhausen. Neujahrsblatt 1893. VOGLER, *C.-H.*, Dr. Der Bildhauer Alexander Trippel aus Schaffhausen. IIte Hälfte. Die Werke und die Beurteilung Trippels; Beilagen.

Historisch-antiquarischer Verein des Kantons Schaffhausen. LANG, *Robert*, Dr. Das Collegium humanitatis in Schaffhausen. Ein Beitrag zur Schulgeschichte. Teil I, 1648-1727. Leipzig, 1893, br. in-12.

Historisch-antiquarische Gesellschaft von Graubünden. Jahresbericht XXI (1891).

Historische Gesellschaft des Kantons Aargau. Argovia. Jahresschrift. Band XXIII.

Historischer Verein des Kantons Thurgau. Thurgauische Beiträge zur vaterländischen Geschichte. Heft XXXI, XXXII.

Bollettino storico della Svizzera italiana. Années XIV (1892), nos 3-12; XV (1893), nos 1-3.

Revue historique vaudoise. 1re année (1893), nos 1-3. (*Don de M. Édouard Favre.*)

Geschichtforschender Verein von Oberwallis. Blätter aus der Walliser Geschichte. Jahrg. III (1891).

Digitized by Google

Société d'histoire du canton de Neuchâtel. TRIPET, *Maurice.* Les armoiries et les couleurs de Neuchâtel. Neuchâtel, 1892, in-4 avec fig. et pl.

Annuaire officiel de la République et Canton de Genève. Année 1893. (*Envoi de la Chancellerie.*)

Église nationale protestante de Genève. Annuaire officiel pour les années 1893 et 1894. Genève, 1893, in-12. — Mémorial des séances du Consistoire. Année 1892. (*Envoi du Consistoire.*)

Association pour la restauration de Saint-Pierre. Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève. 3me fascicule, 1893. (*Don de M. Victor van Berchem.*)

La Semaine judiciaire, journal des tribunaux. Années 1886-1890. (*Don de M. Albert Choisy.*) Année 1893, nos de 1-16. (*Don de M. Henri Patry.*)

B

Livres et brochures.

Congrès international de numismatique organisé et réuni à Bruxelles (juillet 1891) par la Société royale de numismatique de Belgique à l'occasion du 50me anniversaire de sa création. Procès-verbaux et mémoires. Bruxelles, 1891, in-8. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

BRIQUET, *C.-M.* Sur les papiers usités en Sicile, à l'occasion de deux manuscrits en papier dit de coton. Lettre à M. le chevalier J. Giorgi, préfet de la Bibliothèque nationale de Palerme. (Extr. de l'*Archivio storico Siciliano,* n. s., année XVII.) Palerme, 1892. br. in-8, pl.

DE CROLLALANZA, *Godefroy.* Héraldique officielle, traduit de l'italien, avec l'autorisation de l'auteur, par Adolphe Gautier. (Supplément au no de février 1893 des *Archives héraldiques suisses.*) Neuchâtel, 1893, in-4. (*Don de M. Adolphe Gautier.*)

LADÉ, *A.* Le gueules et la pourpre romaine. Étude d'héraldique. (Extr. de la *Revue suisse de numismatique*, t. I, no 2.) Genève, 1891, br. in-8. (*Don de M. Auguste Cahorn.*)

Abrégé historique des chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit

Digitized by Google

depuis son institution jusqu'à la révolution de 1789, suivi de la liste des personnes admises aux honneurs de la cour. Genève, 1873, in-4. (*Don de M. Albert Choisy.*)

DE CLAPARÈDE, *Arthur.* Annuaire universel des sociétés de géographie, 1892-1893. Genève, s. d., in-12.

NÆF, *F.* Histoire de l'église chrétienne. Paris, 1892, in-8. (*Don de M. Eugène Ritter.*)

Magistri Thadei neapolitani hystoria de desolacione et conculcacione civitatis Acconensis et tocius Terre sancte, in A. D. M.CC.XCI. Genève, 1874, in-8. (*Don de M. Albert Choisy.*)

ODIER, *Pierre.* Esquisse du droit féodal. (Extr. de la *Revue historique de droit français et étranger,* n° de juillet-août 1862.) Paris, 1862, br. in-8. (*Don de M. Gabriel Odier.*)

DU BOURGET, *C.,* le capitaine. Campagnes modernes (1792-1892) et géographie politique de l'Afrique contemporaine. Paris. 1892, in-8.

FAVRE, *Édouard.* Hennin naturaliste. (Extr. du *Journal de Genève* du 26 janvier 1893.) S. l. n. d., br. in-12.

BRAUN, *George-Joseph.* Mémoires d'un ouvrier. Les aventures de ma vie, traduites de l'allemand par Gustave Revilliod. Genève et Paris, in-12. (*Don de M. Albert Choisy.*)

REVILLIOD, *Gustave.* Portraits et croquis. Album d'un homme de lettres. Deuxième partie. Genève et Paris, 1883, in-8. (*Idem.*)

Les débuts d'un artiste. Souvenirs de Joachim Brunschweiler. [Traduit de l'allemand par Ed. Fick.] Genève, 1873, in-16. (*Idem.*)

GRÜNWALD, *Eugen.* Die Hugenotten. Historisches Schauspiel in fünf Akten. Berlin, 1890, br. in-8. (*Envoi du Deutscher Hugenottenverein.*)

Recueil des historiens des Gaules et de la France. Tome XIX. Nouv. édition. Paris, 1880, in-fol. (*Achat du Comité.*)

Catalogue des actes de François I. (*Académie des sciences morales et politiques. Collection des ordonnances des rois de France.*) Tome IV, 7 mai 1539-30 décembre 1545. Paris, 1890, in-4. (*Don de M. Gustave Moynier.*)

GUIRAUDET, *Toussaint.* De l'influence de la tyrannie sur la morale publique. Discours prononcé dans l'assemblée primaire de la Section du Roule, imprimé par son ordre. [Paris], an 4, br. in-8. (*Don de M. Eugène Ritter.*)

Digitized by Google

MAZON, *A.* Histoire de Soulavie, naturaliste, diplomate, historien. Paris, 1893, 2 vol. in-8. (*Don de M. Marc Debrit.*)

GÉROLD, *Théodore.* Édouard Reuss. Notice biographique. Paris, 1892, br. in-8. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

CHEVALIER, *Cyr-Ulysse-Joseph.* Curriculum vitæ. Romans, 1893, br. in-8.

Mémoires des RR. PP. Jésuites du collège de Colmar (1698-1750), publiés par Julien See avec une notice par M. X. Mossmann. Genève, Paris et Colmar, 1872, in-12. (*Don de M. Albert Choisy.*)

BENOIT, *D.-P.* Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude. Montreuil-sur-Mer, 1890-1892, 2 vol. in-8. (*Don de M. Marc Debrit.*)

HAAG, *Eugène* et *Émile.* La France protestante. 2me édition, sous la direction de M. Henri Bordier. Paris, 1877-1888, 6 vol. in-8. (*Don de M. Louis Dufour.*)

BUISSON, *Ferdinand.* Sébastien Castellion, sa vie et son œuvre (1515-1563). Étude sur les origines du protestantisme libéral français. Paris, 1892, 2 vol. in-8. (*Achat du Comité.*)

BAUM, *J.-G.* Procès de Baudichon de la Maison Neuve, accusé d'hérésie à Lyon, 1534. Genève, 1873, in-12. (*Don de M. Albert Choisy.*)

Deux médailles de la Saint-Barthélemy. Genève, 1884, br. in-12. (*Idem.*)

DARDIER, *Charles.* La vie des étudiants au Désert, d'après la correspondance de l'un d'eux, Simon Lombard (1756-1763). Genève, 1893, br. in-8.

Lettres de Voltaire à Louis Necker de Germany. (Extr. du *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève,* t. I, livr. 2.) (*Don de M. Frédéric Necker.*)

MANNO, *Antonio* et PROMIS, *Vincenzo.* Bibliografia storica della Monarchia di Savoia. (*Biblioteca storica italiana,* III.) Tome I. (*Achat du Comité.*) — Tome II-III, par A. Manno. (*Don de l'auteur.*) — Tome IV, par le même. (*Don de M. Charles Du Bois-Melly.*) Turin, 1884-1892, 4 vol. in-4.

ARNAUD, *Henri.* Histoire de la glorieuse rentrée des Vaudois dans leurs vallées. [Réimpression de l'édition de 1710.] Genève, 1879, in-8, avec une carte. (*Don de M. Albert Choisy.*)

Digitized by Google

Vie de très haulte, très puissante et très illustre Dame Madame Loyse de Savoye, religieuse au couvent de Madame Saincte-Claire d'Orbe, escripte en 1507 par une religieuse, précédée d'une notice et suivie de documents et de notes historiques par l'abbé A.-M. Jeanneret. Genève, 1860, in-8. (*Idem.*)

Rivès, *Th.* Notice sur Annemasse. Genève, 1893, br. in-8. (*Achat du Comité.*)

Mugnier, *François.* Les gloses latino-françaises de Jacques Greptus, — Poésie en patois savoyard de 1564, contributions à l'étude de la langue française et du patois en Savoie au XVIe siècle. Paris, 1893, br. in-8.

Lorenz. *Ottokar.* Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter seit der Mitte des dreizehnten Jahrhunderts. 2te Aufl. Berlin, 1876-1877, 2 vol. in-8. (*Don de M. Victor van Berchem.*)

Statistisches Jahrbuch der höheren Schule Deutschlands, Luxemburgs und der Schweiz. Neue Folge von Mushacke's Schulkalender, Theil II. Jahrg. IV. Leipzig, 1883, in-12. (*Don de M. Eugène Ritter.*)

Fick, *Édouard.* Bourkard Zink et sa chronique d'Augsbourg. Genève, 1868, in-12. (*Don de M. Albert Choisy.*)

Paulus Odontius, chapelain de Waldstein en Styrie, ses démêlés avec l'inquisition, sa condamnation à mort et sa délivrance miraculeuse. [Traduit librement de l'allemand par Ed. Fick.] Genève, 1868, br. in-12. (*Idem.*)

Tollin, *Henri,* D^r. Die presbyteriale Kirchenordnung, insonderheit in der französisch-reformirten Kirche. Vortrag gehalten, am 24 August 1887, auf der zweiten Conferenz des Reformirten Bundes zu Detmold. Magdebourg, 1887, br. in-8. (*Envoi du Deutscher Hugenotten Verein.*)

Altgelt, *C.* Die Stellung des Reformirten Bundes zu den auf Freiheit und Selbständigkeit der evangelischen Kirche gerichteten Bestrebungen. Vortrag bei der vierten Hauptversammlung des Reformirten Bundes in Barmen, am 26 August 1891. Elberfeld, 1891, br. in-8. (*Idem.*)

Tollin, *Henri.* Ein Ahnherr der Hohenzollern. Charakterbild. Francfort s. O., 1866, br. in-8. (*Idem.*)

Du Rieu, *W.-N.,* le D^r. Lambert Daneau à Leyde. Notice historique à l'occasion du 300me anniversaire de la fondation de la

Digitized by Google

communauté wallonne de Leyde, le 26 mars 1581. Leyde, 1881, br. in-8.

DE SCHICKLER, *F.*, le baron. Les églises du refuge en Angleterre. Paris, 1892, 3 vol. in-4.

POTTS, *William-John.* Du Simitiere, artist, antiquary and naturalist, projector of the first American museum. (Extr. du *Pennsylvania Magazin of history and biography.*) Philadelphie, 1889, br. in-4. (*Don de M. Eugène Ritter.*)

Le livre du préfet ou l'édit de l'empereur Léon le Sage sur les corporations de Constantinople. Texte grec du *Genevensis 23*, publié pour la première fois par Jules NICOLE, avec une traduction latine, des notices exégétiques et critiques, et les variantes du *Genevensis 23* au texte de Julien d'Ascalon. (Extr. du t. XVIII des *Mémoires de l'Institut genevois.*) Genève, 1893, in-4.

Catalogue de la Bibliothèque fédérale. 1er supplément, 1886-1892. Berne, 1893, in-8. (*Envoi de la Chancellerie fédérale.*)

Amtliche Sammlung der Acten aus der Zeit der Helvetischen Republik (1798-1803). Band IV. Bern, 1892, in-4. (*Envoi des Archives fédérales.*)

MEININGER, *Ernest.* Une chronique suisse inédite du XVIe siècle (Circkell der Eidtgenoschaft von Andreas Ryff). Bâle, 1892, gr. in-8, pl. (*Don de M. Marc Debrit.*)

HILTY, *C.* Les constitutions fédérales de la Confédération suisse. Exposé historique écrit sur la demande du Conseil fédéral à l'occasion du sixième centenaire de la première alliance perpétuelle du 1er août 1291. Traduit par F.-H. Mentha. Neuchâtel, 1891, in-8. (*Envoi de la Chancellerie fédérale.*)

ŒCHSLI, *W.*, le prof. Dr. Les origines de la Confédération suisse. Rédigé sur l'ordre du Conseil fédéral à l'occasion du sixième centenaire de la première alliance perpétuelle du 1er août 1291. Traduit par J.-C. Ducommun. Berne, 1891, in-8. (*Idem.*)

HEYCK, *Édouard*, Dr. Geschichte der Herzoge von Zähringen, herausgegeben von der Badischen historischen Commission. Fribourg en B., 1891, in-8. (*Achat du Comité.*)

— Urkunden, Siegel und Wappen der Herzoge von Zähringen. Fribourg en B., 1892, br. in-8 avec 4 pl. (*Idem.*)

GALIFFE, *J.-B.-G.* Le problème du diocèse de Nyon. (Extr. des *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse*

Digitized by Google

romande, série II, tome II.) Lausanne, s. d., br. in-8. (*Don de M. Aymon Galiffe.*)

Dierauer, *Johannes,* Dr. Panigarola's Bericht über die Schlacht bei Murten. (Extr. de la *Schweizerische Monatsschrift für Offiziere aller Waffen.*) Frauenfeld, 1892, br. in-8.

Deux visites à Nicolas de Flue. Relations de Jean de Waldheim et d'Albert de Bonstetten, traduites par Édouard Fick. Genève, 1864, in-12. (*Don de M. Albert Choisy.*)

Godet. *Philippe.* Pierre Viret. (*Petite bibliothèque du foyer.*) Lausanne et Paris, 1892, in-16. (*Don de M. Eugène Ritter.*)

Caviezel, *H.,* major. Verzeichniss der Münz-Präge-Stempel-Stöcke und Walzen (Cylinder) aufbewahrt im Rätischen Museum zu Chur (Extr. de la *Revue suisse de numismatique,* 1892, n° 1.) Genève, 1892, br. in-8.

Ladé, *A.* Les deniers mauriçois. Leçon inaugurale à l'Université de Genève le 22 octobre 1890. (Extr. du *Bulletin de la Société suisse de numismatique,* 1890, n° 6.) Genève, 1891, br. in-8.

Assises fédérales, décembre 1864. Plaidoyers de MM. Friderich, Des Gouttes et J. Martin, défenseurs de MM. Vettiner et Krauss. Genève, 1865, br. in-8. (*Don de M. Albert Choisy.*)

Vigier, *U.* Revision de la constitution fédérale. La Suisse et ses législations. Trad. librement de l'allemand par Gustave Fick. Genève, 1871, br. in-8. (*Idem.*)

Le général Jomini et les Mémoires du baron de Marbot. Paris, 1893, br. in-8. (*Don de M. Guillaume Kündig.*)

Fontes rerum bernensium. Bern's Geschichtsquellen. Band VI, VII. — Chronologisches Verzeichniss der Urkunden für die Bände I-VII. Berne, 1891-1893, 3 vol. in-8. (*Don de la Chancellerie de l'État de Berne.*)

Jost Alex ou histoire des souffrances d'un protestant fribourgeois de la fin du seizième siècle, racontée par lui-même. Traduit de l'allemand et précédé d'une introduction par Alexandre Daguet. Genève, 1864, br. in-8. (*Don de M. Albert Choisy.*)

Le château de Gruyères. Genève, s. d., br. in-12. (*Idem.*)

Stocker, *F.-A.* Basler Stadtbilder, alte Haüser und Geschlechter. Bâle, 1890, in-8. (*Don de M. Victor van Berchem.*)

Caviezel, *Hartm.* Register dils mastrals (mistrals) dil cumin d'Ortenstein preu ord ils protocolls a documeints da numnan cumin (*dialect da Ginfaulta*). Coire, 1892, br. in-8.

Digitized by Google

MARTIGNIER, *D.* et DE CROUSAZ, *Aymon.* Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud. Lausanne, 1870, in-8. — BRIÈRE, *A.* et FAVEY, *G.* Supplément. Livr. 1 et 2. Lausanne, 1886-1887, 2 br. in-8. (*Achat du Comité.*)

VUILLEUMIER, *H.* Les hébraïstes vaudois du XVIe siècle. (Extr. du *Recueil inaugural de l'Université de Lausanne.*) Lausanne, 1892, br. in-4. (*Don de M. Eugène Ritter.*)

NÆF, *A.* Notes descriptives et historiques sur la ville de la Tour-de-Peilz. Lausanne, Paris et Le Havre, 1892, br. in-8. (*Achat du Comité.*)

CHAVANNES, *E.* Le trésor de l'église cathédrale de Lausanne. Documents accompagnés de notes historiques. Lausanne, 1873, br. in-8. (*Don de M. Albert Choisy.*)

DE RIVAZ, le grand-bailli. Mémoires historiques sur l'occupation militaire en Vallais par le général Turreau. Sion, 1890, in-8. (*Don de M. Victor van Berchem.*)

D'ANGREVILLE. *J.-E.* Armorial historique du Canton du Vallais. Neuchâtel, 1868, 20 pl. in-4 et texte. (*Achat du Comité.*)

GONTHIER, *J.-F.* Les évêques de Genève au temps du grand schisme, 1378-1449. (*Mémoires de l'Académie salésienne,* t. XV, p. 213-219.)

MASSÉ, *Arthur.* Entretiens populaires sur la Réformation à Genève. Lausanne, 1875, in-12. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

CORNELIUS, *C.-A.* Die Gründung der Calvinischen kirchenverfassung in Genf, 1541. (Extr. des *Abhandlungen der k. bayer. Akademie der Wiss.,* 3te Classe, Band XX, Abth. 2.) Munich, 1892, br. in-4.

La guerre de Genève et sa délivrance fidellement faitte et composée par un marchant demeurant en icelle. Genève, 1863, in-12. (*Don de M. Albert Choisy.*)

Epistre de Jaques Sadolet, cardinal, envoyée au sénat et peuple de Genève..., avec la réponse de Jehan Calvin, translatées de latin en françoys. [Réimpression de l'édition de 1560.] Genève, 1860, in-12. (*Idem.*)

BONNET, *Abraham.* Poëme sur l'incendie arrivé à Genève sur le pont du Rhosne, du 17 au 18 janvier 1670. Genève, s. d., br. in-12. (*Idem.*)

MAYOR, *Jaques.* Une députation genevoise en 1701. (*Revue d'histoire diplomatique,* 1892, 7me année, p. 215-227.)

Digitized by Google

GALIFFE, *J.-B.-G.* D'un siècle à l'autre. Correspondances inédites entre gens connus et inconnus du XVIIIe et du XIXe siècle. Genève, Paris et Neuchâtel, 1877-1878, 2 vol. in-8. (*Don de M. Albert Choisy.*)

Geschichte der neuesten Genferischen Unruhen und der Waffenergreifung der Bürgerschaft vom Hornung 1781, nebst authentischen Beilagen. Mannheim, 1782, in-12. (*Don de M. Marc Debrit.*)

VERCHÈRE, *J.-A.* Épisodes de la Révolution française à Meyrin. (Extr. du *Bulletin de l'Institut genevois*, t. XXXII.) Genève, 1892, br. in-8.

Exposé succinct des délibérations du Conseil représentatif de la République et Canton de Genève. Tomes I-II, 1er novembre 1821-1er août 1822. Genève, 1822, 2 vol. in-8. (*Don de la famille de M. George Prevost.*)

Mémorial des séances du Conseil représentatif. 1re et 2me années, mai 1828-avril 1830 (incomplètes); 3me année, 3 mai 1830-2 avril 1831. 3 vol. in-8. (*Idem.*)

Mémorial des séances de l'Assemblée constituante genevoise. Seconde partie. Genève, 1842, in-8. (*Idem.*)

Mémorial des séances du Grand Conseil du Canton de Genève. Mai 1843-octobre 1846. 3 vol. in-8. (*Idem.*)

FLAMMER, *Antoine* et FICK, *Édouard.* Lois civiles et commerciales qui constituent, avec les codes, la législation du Canton de Genève, réunies dans l'ordre des codes. Genève, 1859, in-8. (*Don de M. Albert Choisy.*)

GALIFFE, *J.-A.* Notices généalogiques sur les familles genevoises depuis les premiers temps jusqu'à nos jours. Tome II, 2me édition revue et complétée. Genève, 1892, in-8. (*Don de M. Aymon Galiffe.*)

Notice généalogique sur la famille Galiffe. (Extr. des *Notices généalogiques sur les familles genevoises,* tome II.) Genève, 1890, br. in-8. (*Idem.*)

Philibert Berthelier. (*Petite bibliothèque helvétique,* n° 1.) Genève, 1892, br. in-12. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

DE BUDÉ, *E.* Vie de Jacob Vernet, théologien genevois, 1698-1789. Lausanne, 1893, in-12.

François Diday. Notice extraite des *Tablettes biographiques,*

Digitized by Google

mémorial universel des hommes du temps, publ. par une Société de gens de lettres, Paris, 1877-1878. Genève, 1891, br. in-8. (*Don de M. Albert Choisy.*)

Le général Dufour, sa vie et ses travaux, d'après Walther Senn, illustré par Hébert fils. Genève et Lausanne, 1884, br. in-8. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

Discours prononcés à l'occasion de l'inauguration des bustes de Messieurs J.-H. Merle d'Aubigné et A. de Gasparin, dans la salle de la Réformation à Genève, le 4 octobre 1892, par MM. L. Ruffet et Ed. Barde. Genève, 1892, br. in-8. (*Idem.*)

Trachsel, *Émile.* Nos députés. Genève, 1893, in-8. (*Idem.*)

Metzger, *Albert.* Les dernières années de Mme de Warens, sa succession à Chambéry, sa tombe. Lyon, 1891, in-12. (*Don de M. Eugène Ritter.*)

Mugnier, *F.* A propos d'une attaque de M. A. Metzger, publiciste. Réponse. Chambéry, s. d., br. in-8, portr.

Le Roy, *F.-N.* Promenade historique, archéologique et artistique dans la ville de Genève. Dédié aux dames étrangères. Genève, s. d., in-12. (*Don de M. Albert Choisy.*)

Rod, *Édouard.* Genève. (*Les capitales du monde,* n° 11.) Paris, s. d., br. in-4, illust. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

Mayor, *J.* Fragments d'archéologie genevoise. (Extr. du *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.*) Genève, 1892, br. in-8, pl.

Mayor, *Jaques* et Vettiner, *Marc.* Histoire d'un clocher. Papiers trouvés à Saint-Pierre. (Extrait, notablement augmenté, du *Journal de Genève.*) Genève, 1892, br. in-8. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

Humbert, *Édouard.* Le mausolée du duc Charles de Brunswick à Genève, notice historique et descriptive. Genève et Paris, 1883, br. in-12, avec une phototypie. (*Don de M. Albert Choisy.*)

de Claparède, *Arthur.* Rapport sur la marche et l'activité de la Société de géographie de Genève pendant l'exercice 1891-1892, présenté à la Société dans la séance de rentrée, le 25 novembre 1892. Genève, 1893, br. in-8.

Gautier, *Adolphe.* Exposition de cartographie suisse à Genève. (Extr. du *Globe, organe de la Société de géographie de Genève,* t. XXXI, *Mémoires.*) Genève, 1891, br. in-8.

Digitized by Google

Soixantième anniversaire de la Société de Belles-Lettres de Genève, 1824-1884. Genève, 1884, in-8. (*Don de M. Albert Choisy.*)

Tableaux de la population du Canton de Genève, extraits du recensement de l'année 1843. Genève, 1843, in-fol. (*Idem.*)

Ville de Genève. Utilisation des forces motrices du Rhône et régularisation du lac Léman. Travaux exécutés par la ville de Genève, sous la direction de Th. Turrettini. Genève, 1890, in-4 avec un atlas de 40 pl. (*Envoi du Conseil administratif.*)

Notes et croquis techniques sur Genève. Genève, 1892, br. in-8. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

Plantamour, *E.* Remarques critiques sur les rapports présentés en 1881 au Conseil d'État du Canton de Vaud par MM. Forel, Pestalozzi et Legler sur la question du lac. Genève, 1881, in-4, pl. (*Don de la famille de M. George Prevost.*)

Aubert-Schuchardt, *E.* Annales du dévouement. 1re partie. Actes de sauvetage accomplis à Genève, 1814-1890. 2me édit. — 2me partie. Actes de la Société de sauvetage du lac Léman. Genève, 1892, in-12, grav.

Subit, *Henri.* Causeries genevoises. Première série. Conseils à Maurice. Genève, 1873, in-16. (*Don de M. Albert Choisy.*)

C

Gravures, photographies, etc.

Jean Le Clerc, ministre de l'Évangile à Amsterdam et auteur de la *Bibliothèque universelle,* né à Genève en 1657, mort à Amsterdam le 8 janvier 1736. Réimpression d'un cuivre appartenant à M. Paul Strœhlin. (*Don de M. Paul Strœhlin*).

Digitized by Google

L'ÉTABLISSEMENT DE LA RÉFORME

DANS LES

CAMPAGNES GENEVOISES[1]

Chacun connaît la dramatique histoire des luttes et du triomphe de la Réforme à Genève. On sait que l'année 1535 marqua définitivement la suppression du culte romain et l'établissement du culte évangélique dans notre ville, et nos registres publics permettent d'y suivre en quelque sorte jour par jour les progrès extérieurs de la foi nouvelle.

On possède moins de renseignements sur l'installation du culte réformé dans les possessions rurales acquises en 1536 par la république naissante. Les détails conservés sur ce sujet sont fort peu nombreux, et on peut constater à cet égard dans les documents contemporains un regrettable laconisme auquel nos histotoriens nationaux n'ont pu suppléer d'une manière bien satisfaisante. Par exemple, le quatrième volume du précieux recueil de la *Correspondance des Réformateurs,* publié par M. Herminjard, volume qui comprend les années 1536 à 1538, est assez pauvre en informations sur la question qui nous occupe. Nous n'avons point lieu du reste d'en être surpris. Simultanément délivrée en 1535 du joug de Rome et de celui de ses princes-évêques, Genève devint dès lors la tête et le cœur de l'État, et ce fut dans la ville que se concentra exclusivement l'activité religieuse et politique de nos remuants devanciers. Quant à la campagne, les faibles lambeaux de territoire dont ceux-ci parvinrent l'année suivante à s'assurer la possession étaient peu peuplés et leurs habitants,

[1] M. Alexandre Claparède a bien voulu nous communiquer ce mémoire dû à la plume de son père, M. Théodore Claparède, notre regretté collègue.

Digitized by Google

soumis à la Seigneurie de Genève comme ils l'avaient été auparavant à l'évêque, aux chanoines ou au prieur de Saint-Victor, ne devinrent point les citoyens d'un État libre; ils demeurèrent de simples sujets.

Vu le nombre très restreint des renseignements relatifs à l'introduction de la Réforme dans nos campagnes, on a admis jusqu'à présent que ce changement s'effectua sans difficultés, d'une manière fort rapide, et que des pasteurs succédèrent promptement dans les diverses paroisses aux curés qui les desservaient. Voici comment s'exprime à cet égard l'historien Picot [1] : « Les Genevois travaillèrent à établir la réformation dans leurs nouvelles acquisitions, ils y envoyèrent des prédicateurs qui convertirent en peu de tems tous les paysans..... La facilité avec laquelle la réformation s'établit dans toute la partie de la Savoie conquise par les Bernois et les Genevois a quelque chose de tout à fait remarquable; il faut admettre que les habitans de ces contrées étoient plongés dans une profonde ignorance ou tenoient bien peu à leurs opinions religieuses pour expliquer la rapidité avec laquelle ils adoptèrent une doctrine toute nouvelle, » etc.

Les assertions du digne auteur que nous venons de citer sont certainement vraies d'une manière générale; cependant convient-il de les prendre au pied de la lettre et de serrer de très près ses expressions? Ce n'est point notre avis. Nous croyons également que M. Gaberel a été trop affirmatif quand il s'est exprimé ainsi dans son *Histoire de l'église de Genève* [2] : « Au bout de quelques mois, les campagnards oublièrent la messe pour le prêche et la Réforme fut paisiblement établie dans les villages sujets de la République. »

Au contraire, nous regardons pour notre part comme presque certain que les choses se passèrent moins vite qu'on ne l'admet d'ordinaire, que nos campagnes protestantisées assez superficiellement furent, durant un certain temps, évangélisées d'une manière très incomplète et que plusieurs années s'écoulèrent avant qu'on pût y introduire une organisation paroissiale régulière.

A l'appui de cette manière de voir, énumérons quelques obsta-

[1] *Histoire de Genève*, t. I, p. 354-355.
[2] T. I, p. 260.

Digitized by Google

cles qui durent nécessairement s'opposer à la prompte propagation de la Réforme dans les villages de notre ancienne République. Nous rencontrons une première difficulté dans le morcellement extrême des territoires composant les possessions rurales de Genève ainsi que dans l'organisation féodale très compliquée à laquelle ces possessions étaient soumises. Il ne faut point l'oublier, ces territoires se trouvaient enclavés dans les provinces de Gex, de Chablais et de Ternier, nouvellement conquises par les Bernois. Or l'harmonie fut assez vite troublée à leur sujet entre Berne et Genève, en particulier à propos des biens d'Église dont, en plusieurs localités, les deux Républiques se disputèrent la possession, ce qui donna lieu entre elles à d'interminables débats. Bornons-nous à citer un seul exemple. En 1544, le gouvernement genevois dut, pour établir un pasteur à Chancy, racheter la maison de la cure que les Bernois avaient antérieurement jugé à propos d'aliéner.

Un second obstacle était la présence des anciens prêtres qui se trouvaient fort nombreux dans le pays avant la Réformation. Le Conseil les manda à diverses reprises devant lui et leur interdit de célébrer la messe. Une partie d'entre eux sans doute s'expatrièrent; quant aux autres, ils se convertirent pour la forme, mais ils ne purent naturellement devenir du jour au lendemain favorables aux croyances nouvelles et, quoique ignorants (ils avouaient eux-mêmes n'être point clercs), controversistes assurément peu redoutables, ils durent garder assez d'influence dans leurs anciennes paroisses pour y maintenir l'attachement au romanisme, au moins chez une partie des habitants. Il est de fait que cet attachement persista longtemps, et il serait facile d'en citer des preuves. Les registres du Consistoire nous apprennent qu'en 1546, environ dix ans après la Réformation, un ancien prêtre de Russin, nommé Bosson, fut appelé devant ce corps pour y rendre compte de divers propos malsonnants. « On ne cognoyt, avait-il dit, que le pape soit antechrist. Item a heu dit que la messe pourroit bien retourner et qu'il espère la dire encore. Item qu'il avoyt aultant d'évangille en son cueur que le ministre et aultant de livres que luy. »

Enfin un troisième obstacle bien autrement grave que les précédents était le nombre très insuffisant des prédicateurs évangé-

Digitized by Google

liques et surtout des prédicateurs bien qualifiés. L'infatigable Farel avait beau se multiplier pour faire face à tous les besoins, il se trouvait débordé par sa tâche. Si la moisson était grande, les ouvriers faisaient défaut. Berne avait entrepris de propager la Réforme dans le pays de Vaud, le Chablais et le pays de Gex, en même temps que Genève s'efforçait de la répandre dans les quelques villages qu'elle possédait. Or, à Berne aussi bien qu'à Genève, il y avait pénurie de pasteurs. Farel, en 1536, travaillait de sa personne avec un zèle admirable dans les deux Républiques, toujours prêt à se mettre à la brèche, prêchant tantôt à Genève, tantôt à Thonon, mais il était secondé par un personnel très insuffisant et, en partie, fort mal composé. Un ou deux prêtres seulement, en renonçant à la messe, s'étaient faits *prédicants,* comme on disait alors, et ils étaient des prédicants médiocres. Quant aux auxiliaires du dehors qui, peu à peu, arrivèrent de France, ils se montrèrent en bien des cas au-dessous de leur tâche.

Telles étaient les circonstances dans lesquelles fut entreprise la prédication de la Réforme dans les campagnes genevoises, tels étaient les hommes auxquels fut confiée cette œuvre. Dans la plupart des villages, croyons-nous, on se borna durant les premières années à envoyer des prédicateurs itinérants qui rentraient en ville après avoir prononcé leur sermon. Nous trouvons en 1536 trois pasteurs seulement, indiqués comme ayant été établis à la campagne d'une manière plus ou moins permanente, le premier en date à Jussy, au mois de février, et les deux autres, quelques semaines plus tard, à Satigny et à Céligny. En 1537, on en installa un autre dans une paroisse très éloignée, à Armoy, près de Thonon; en 1538, un autre encore à Moëns. Mais, dans cette dernière année, l'expulsion de Farel et de Calvin amena une grave crise dans l'église genevoise, et l'on dut faire rentrer en ville le pasteur de Jussy. Ce ne fut qu'en 1544, c'est-à-dire huit ans après la Réformation, que, par suite d'un accord entre les gouvernements de Genève et de Berne, on put établir pour la première fois dans nos villages une organisation paroissiale un peu régulière.

Théodore Claparède.

Digitized by Google

UNE TENTATIVE D'ENSEIGNEMENT

DE LA

LANGUE ALLEMANDE AUX JEUNES GENEVOIS

(1560-1564)

L'enseignement des langues vivantes dans notre collège est une création relativement moderne. L'idée n'en a pas même surgi, en ce qui concerne l'idiome germanique, à la restauration de notre indépendance, lorsque nous sommes devenus partie intégrante du corps helvétique et que l'allemand devait être considéré désormais comme une seconde langue nationale. Les études n'étaient alors envisagées que comme une préparation aux carrières libérales et non point à celles du commerce et de l'industrie, en sorte que la connaissance grammaticale et méthodique des langues semblait superflue. Cependant les Genevois étaient souvent contraints d'aller chercher des moyens d'existence à l'étranger et, même sans sortir du pays, ils soutenaient de nombreux rapports avec l'extérieur. Mais, dans ce cas, les échanges avec le dehors en vue des apprentissages pouvaient suffire à faire connaître la langue usuelle. Au XVIIe siècle et auparavant, on n'avait pas non plus éprouvé le besoin de créer à l'Académie une chaire de langue italienne, alors que nous avions un grand nombre de familles italiennes de toutes les classes et que nos relations avec l'Italie, pour le commerce et la grosse question des pestes, étaient bien plus suivies que de nos jours.

Jusqu'à la Réforme, le latin servait presque exclusivement à la correspondance entre les États et à la rédaction des documents

Digitized by Google

officiels. Mais, lorsqu'après cette époque on commença à Genève et dans les cantons suisses à n'utiliser à cet effet que les langues nationales, il était à craindre que les républiques puissantes de Berne et de Zurich, entre autres, qui nous écrivaient souvent en français, ne demandassent la réciprocité, c'est-à-dire des réponses en allemand.

Cette question ne tarda pas à intervenir, sous la forme d'une pression de nos alliés de Berne. Les rapports avec cette ville, depuis le traité de combourgeoisie, étaient devenus très fréquents, et son gouvernement ne fut sans doute pas fâché de nous causer par sa démarche quelque embarras de plus, vu l'allure autocratique qu'il prenait parfois avec notre petit État. Le 27 mai 1553, Berne écrivait au Conseil : « Nous summes cy-devant en plain Conseil, ayans assemblé les Deux-Cens, résolus pour le bien de vous et nous et la commodité des deux langages, aussi à la descharge de noz advoyers ou leurs lieutenans, lesquelz ne pourroient tous estre prompts à interpréter vostre langue, que doresenavant veuillez proposer vos affaires icy devant nous en alleman, soit verballement ou par escript, comme tous aultres seigneurs et villes sont contrainctz faire le mesme, vous priant ce ne prendre à déplaisir. »

Le Conseil prit connaissance de cette lettre le 1er juin, renvoya la délibération sur cet objet et finalement décida, le 12, qu'au lieu d'ambassades, on enverrait des lettres. Mais ce ne pouvait être qu'une résolution toute platonique, car les objets en litige avec Berne étaient toujours nombreux depuis que cette ville possédait le Chablais et le pays de Gex : questions de taille et de baillis, de droits sur Saint-Victor et Chapitre, questions ecclésiastiques et surtout renouvellement de la combourgeoisie. Pour traiter toutes ces choses, une correspondance ne pouvait suffire, et les ambassades continuèrent. Mais Berne persista, et lorsque trois ans après, en avril 1556, une députation lui fut envoyée pour le fait de la combourgeoisie, on contraignit nos ambassadeurs à faire leurs propositions en allemand (il n'y avait sur les quatre que Michel Roset qui pût le faire), et l'on traduisit séance tenante les lettres envoyées par Genève.

Notre gouvernement se décida enfin à chercher le moyen d'obvier à ces difficultés et voici ce qu'on lit dans le *Registre des*

Digitized by Google

affaires du Collège[1] : « Des escoliers pour aprendre aleman. L'an 1560, au moys d'augst, Messieurs, ayans considéré les affaires qu'ilz ont heu du passé contre les dues de Savoye et dempuys avec les deux villes Berne et Fribourg par devant les seigneurs des Ligues, et en plusieurs journées et marches, et qui encores sont de présent pendans indécis avec lesditz seigneurs de Berne qui par rigueur nous font plaider en langue germanique, outre ce qui pourroit cy-après survenir, comme on veoit coustumièrement les affaires redoubler; et qu'en iceux on aura besoing de bons sçavans et expers en celle langue pour soubtenir et démener lesd^es causes, affin qu'en la nécessité on ne demeure pas déproveu ny subjet à gens estrangés, mais que les citoiens mesmes puissent eux mesmes servir à la république ès offices et charges de juges, scribes, et procureurs ès marches, ambassadeurs vers les princes et autres endroitz, en temps de paix ou de guerre, — ont advisé et arresté d'entretenir ordinairement en Allemagne quatre escoliers citoiens, lesquelz avec les lettres aprennent la langue à l'effet que dessus. »

On trouve, en effet, le 30 juillet de cette même année, dans le registre du Conseil, la première mention de cette entreprise. On rappelle qu'il a été décidé ci-devant d'envoyer quatre enfants en Allemagne (c'est-à-dire dans la Suisse allemande), « pour aprendre la langue et estudier affin de s'en pouvoir servir à l'advenir pour le public, et [que] pour ce faire fut déterminé cent escus pour tous, ce que n'auroit esté exécuté, combien que à présent et à l'advenir nous est grandement nécessaire d'avoir gens qui entendent la langue d'Alemagne. Et pour ne obmettre ung si grand bien, arresté qu'on en eslise quatre des plus capables qui soient desjà un peu grandz, » etc.

Le 22 août, on opine que « huit citoyens enfans seront choisis par le régent et autres professeurs en présence du syndic Roset, lesquels enfans seront amenés au Conseil qui en retiendra quatre des plus capables et enfans de parens bien affectionnés au public. »

Le 26, Roset et son collègue Louis Franc rendirent compte de leur mission. Ils rapportèrent « qu'ils furent sabmedi dernier au

[1] Archives d'État, *Manuscrits historiques*, n° 73, f° 98.

Digitized by Google

collège pour l'examen des escoliers, suivant l'arrest dernier, et qu'ayant appellé les deux lecteurs publics avec les régens, ils examinarent les citoiens estudians des classes qu'i[ls] trouvarent en assés bon nombre qui profitent bien et en la religion et aux aultres lettres, et qu'entre tous ilz en ont choisi huit, ascavoir Estienne Gros, fils de Jehan Gros, Guait, Claude de la Maisonneufve, filz de No. Claude de la Maisonneufve, syndique, Estienne Gai, filz de Domeine Gai [1], et Jehan Blandin, filz de Mermet, citoyens, que sont de la première classe, et de la seconde, Joseph de la Maisonneufve, fils de No. Jehan, Gabriel, filz de Thivent Pattu, David, filz de spectable François Chapuis, médecin, Marin, filz de feu Pierre Galatin. Et sus ce l'on a opinious pour sçavoir lesquelz quatre l'on debvra envoyer en Alemagne, et la plus grand voix est tombée sus les quatre premiers, lesquelz debvront estre envoyés le plus brefz que sera possible aux despens toutesfois de la Seigneurie, excepté qu'il ne sera baillé que douze escus pour an pour celuy du Sr de la Maisonneufve, d'autant qu'il a assés de quoy, avec déclaration que si dans demi an l'on aperçoit qu'il y en aye qui ne profite, qu'en son lieu l'on en mettra ung aultre. Et soient de ce les pères advertis. »

Le lendemain, on faisait venir en Conseil ces jeunes gens, qui avaient en moyenne 14 à 15 ans, et il leur était fait « de grandes exhortations et remonstrances de profiter pour servir au public. » On décida de faire habiller Gros et Gay qui avaient été élevés à l'hôpital, sous condition que si plus tard ils ne voulaient pas s'employer au service de la ville, ils restitueraient tout ce qu'on aurait dépensé pour eux.

Le 29 août, un des deux secrétaires d'État, Pierre Chenelat, sur le point d'aller à Baden, était chargé de trouver un logis pour ces enfants qui partiraient ensuite sous la garde d'un héraut. Un mois après, le 26 septembre, le logement ayant été trouvé, on arrête de les envoyer le plus tôt possible « sus une charrette, » et de bailler quarante écus « pour l'intrage et com-

[1] Le registre des affaires du Collège dit : « fils de feu Domaine Gay, qui estoit officier guex, » et ajoute : « lesd. Gros et Gay estant nourrys à l'hospital de ceste cité. »

Digitized by Google

mencement des quatre pensionnaires », selon la coutume d'Allemagne.

Mais avant le départ, on les fait revenir en Conseil le 1er octobre. « Ici se sont présentés les escoliers qu'on envoye en Alemagne aux despens de la ville, joint avec eux Jehan Pernet, Joseph Baudichon, le filz de Jaques Nicolas Vulliet et le filz de Pierre Planchan [1], lesquelz ont fait une oraison d'actions de grâces à la Seigneurie par l'organe du filz de Jehan Gros. Après quoy leur ont esté faites grandes remonstrances et exhortations de bien profiter et avoir toujours la crainte de Dieu devant leurs yeux ; » et le secrétaire ajoute : « Nostre Seigneur leur face la grâce de servir à sa gloire et à ceste République. Amen ! » Le 22, sur la demande de ces jeunes gens arrivés au terme de leur voyage, on charge Roset de les pourvoir de livres selon qu'il reconnaîtra être le plus expédient [2].

On recevait de temps à autre des nouvelles de ces jeunes garçons. Le 5 août 1561, Théodore de Bèze, ayant été en mission à Zurich afin d'obtenir la coopération du ministre Pierre Martyr pour maintenir et réformer la religion en France, sur la demande du roi de Navarre, dit en Conseil qu'il a visité les écoliers que Messieurs entretiennent à Zurich, et qu'il a trouvé que, grâces à Dieu, ils profitent bien. Et du 23 avril 1562 : « Icy le seigneur Roset a raporté avoir receu lettres en allemand de Zacharie Monet, Jan (erreur pour Étienne) Gros et de la Maisonneuve, escoliers de Messieurs à Zurich, par lesquelles il a cogneu qu'ilz ont assés proffité. » Cependant, le 15 septembre suivant, on apprend qu'Étienne Gros « se fasche [3] par de là, » et on dé-

[1] Ces quatre derniers ne sont plus nommés dans la suite. S'ils partirent aussi, ce fut évidemment à leurs frais et sans que la Seigneurie eût autrement à s'occuper d'eux. On a vu plus haut que Joseph Baudichon, soit de la Maisonneuve, était le premier des quatre de la seconde classe, qui avaient été présentés avec ceux de la première pour le choix à faire.

[2] Au moment de leur arrivée à Zurich, un ministre de cette ville amenait à Genève un certain nombre de jeunes enfants dans l'espoir de leur trouver ici des maîtres au même prix. Mais la chose n'était pas si aisée à arranger, car nos régents demandaient trente écus par an et plus pour chaque élève, tandis que les Zuricois avaient pris nos enfants pour vingt écus chacun. Le Conseil les invita à dîner, puis s'occupa à leur trouver ce qu'ils désiraient.

[3] S'ennuie.

Digitized by Google

cide que Roset prendra l'avis de Calvin pour savoir s'il sera bon de le rappeler ou de le faire rester. Enfin, au 28 décembre 1563, se trouve la mention suivante : « Escoliers de Zurich. Le Sr Roset a raporté avoir receu lettres des maistres desd. enfans, lesquelz promettent de les instruire fidèlement, et aussi en a receu desd. enfans qui, à son advis, font bon proffit; et au reste pour ce que les maistres se plaignent de la cherté, arresté de leur donner à chascun d'eux un escuz pour leurs femmes qui sont quatre. »

Il y avait eu donc quelque changement dans le personnel de ces écoliers, puisque Zacharie Monet n'était pas dans le premier envoi. On trouve la mention de deux autres élèves; le 15 octobre 1562, on présentait des enfants de l'hôpital et de la ville avec les rapports de leurs maîtres et deux d'entre eux, Abraham Grillon et Jean Gringalet, furent choisis pour quatre ans. A cette occasion, on accentue encore la note sur les remboursements à faire par leurs parents ou tuteurs au cas où ils reviendraient avant le terme fixé, sans cause légitime.

Des quatre qui avaient fait partie du premier envoi, Claude de la Maisonneuve fut mis en pension chez le « prescheur » Zwingli [1] la première année, et la seconde chez le professeur Victius. Au bout de ce temps, « ne se trouvant pas bien par delà, » il revint au commencement d'octobre; Étienne Gros, qui était aussi chez le professeur Vict, revint avec de la Maisonneuve « pour ce qu'il n'avoit plus volunté de poursuyvre par delà, et a requys de s'en revenir ; » Étienne Gay fut logé chez le maître d'école Jean Herter et n'y resta que six mois « pour ce qu'il se gouvernoit légièrement comme jeune et inconsidéré tellement qu'il a esté rappellé et remys à l'hospital [2]. » de même que le précédent ;

[1] Il ne s'agit pas ici du réformateur, mort en 1531, mais évidemment de son fils qui portait le même prénom que son père et qui était pasteur et professeur d'hébreu.

[2] Au premier moment, les nouvelles avaient été si défavorables sur son compte qu'il avait été décidé de faire fouetter « tant là qu'ici » le dit Gay en présence des autres enfants pour leur donner exemple. Mais Gay étant revenu avec une lettre de son maître qui le recommandait et demandait « de ne lui imputer ce qui lui est provenu d'une trop grande jeunesse, » il ne paraît pas que la correction ait eu lieu. (*Reg. du Conseil*, 27 février et 8 avril 1561.)

Digitized by Google

et Jean Blandin, placé chez le médecin Cellarius [1], y resta jusqu'au milieu d'octobre 1564 et revint à cause de la peste qui régnait à Zurich. Il fut le seul qui fit ses quatre années.

Zacharie Monet, qui avait été nourri à l'hôpital, remplaça Gay et arriva à Zurich à la fin de mars 1561 chez le même Herter. Il revint avec Blandin le 21 octobre 1564.

Abraham Grillon et Jean Gringalet remplacèrent, en octobre 1562, de la Maisonneuve et Gros, le premier placé chez Cellarius, le second chez un personnage dont je n'ai pas réussi à déchiffrer le nom; ils revinrent tous deux avec Blandin et Monet pour échapper aussi à l'épidémie.

La Seigneurie, en fin de compte, s'aperçut qu'elle n'avait pas lieu d'être très satisfaite de ces jeunes garçons. Le 29 mai 1564, Roset présentait en Conseil des lettres du maître de Blandin et de Grillon par lesquelles il l'avertissait « qu'ilz ne font pas fort bien leur debvoir et surtout led. Blandin. Par quoy arresté, attendu qu'il aura tantost achevé ses quatre ans, qu'on le rapelle pour veoir comme il se portera icy. Et quant à Grillon, qu'il (Roset) luy mande qu'il fasse mellieur debvoir. »

Aussi le Conseil s'empressa-t-il, apprenant le 25 septembre que la peste sévissait violemment à Zurich, de rappeler les écoliers, d'autant que quelques-uns d'entre eux étaient logés chez Cellarius que ses fonctions appelaient à visiter les malades.

Monet, Blandin et Grillon, de retour à Genève, présentèrent le 23 octobre une lettre aux Conseillers, écrite en allemand, pour les remercier « de tant de bien qu'ils leur ont faict, les prians de continuer. » Mais la Seigneurie, voulant savoir si elle en avait été pour ses débours, décida que les jeunes gens seraient examinés par le recteur et les régents pour savoir comment ils avaient profité et de quelles lectures ils étaient capables. Le 30, le recteur du collège, Sp. Colladon, ministre, rendit son arrêt. Il les avait examinés avec M. de Bèze, et leur avait donné des compositions à faire. « Ilz trouvent qu'ilz ont assez mal profité et que led. Monet, qui estoit là des leçons publiques, n'en est capable, mays sont d'advis qu'il alle à la seconde classe, et les aultres

[1] Georges Keller, de Zurich, médecin, professeur de physique et de mathématiques en 1565, mourut en 1603.

Digitized by Google

trois moindres comme Gringalet, Grillon et Blandin soient de la troisième classe. Arresté qu'on se tient à leur advis et que led. Monet soit encor receu à l'hospital avec remontrances tant à luy que ès aultres de ce qu'ilz n'ont profité. »

C'était aboutir à un fiasco, aussi je ne sache pas qu'on ait recommencé une tentative de ce genre. Il faut avouer, à la décharge de ces jeunes gens, que l'idée était fâcheuse de les envoyer dans la Suisse allemande où l'on n'a jamais aimé dans les familles que parler le patois et où l'oreille n'avait guère l'occasion de se former au pur langage. On connaît au reste le peu d'aptitudes naturelles de la race néo-latine pour la langue germanique, et nos écoliers d'aujourd'hui n'ont souvent pas beaucoup plus de sympathie que leurs devanciers pour l'idiome germanique.

Quelques mots maintenant sur ces jeunes garçons qui devaient tous être nés aux environs de 1545.

Étienne Gros, fils de Jean Gros qui était guet de la Seigneurie et mourut de peste en 1568, fut très probablement celui qui devint pasteur à Vandœuvres en 1571, puis à Jussy, et enfin à la ville en 1615. Il semble qu'il ne donna plus de sujets de mécontentement, car deux mois à peine après son retour de Zurich, le Conseil lui accordait les fins de sa requête qui était « de lui faire aumosne de plusieurs livres dont il a affaire pour parachever son estude, affin de servir à l'advenir plus commodément à Messieurs. »

Claude de la Maisonneuve, fils du syndic Claude, entra dans le CC. en 1572, se maria avec Jeanne Dentand et n'eut pas de postérité.

Étienne Gay, fils de Domaine Gay, officier soit guet de Messeigneurs, fut orphelin de bonne heure, car son père mourut en 1555. Je n'ai pas rencontré d'autres renseignements sur lui.

Jean Blandin était fils et petit-fils de membres du CC et d'une famille originaire de Veyrier. Il n'a pas laissé de traces.

Zacharie Monet était fils de Rod Monet qui avait été hôte de l'*Exchargnier* [1], puis en 1545 secrétaire du droit. Il était probablement fils d'Amed Monet, de Saint-Germain de Joux, près

[1] C'est-à-dire du guet. Cette hôtellerie se trouvait dans la rue de la Pélisserie.

Digitized by Google

Nantua, reçu bourgeois en 1509. Sp. Zacharie fut régent de cinquième en 1572, de quatrième en 1595, et mourut le 29 mars 1606 après avoir fait un testament intéressant huit jours auparavant. Ses fils et petits-fils furent aussi régents. Il avait épousé la fille d'un orfèvre de Clermont en Auvergne, Jean Bonichon Godon.

Abraham Grillon était fils de Guillaume Grillon, de Commugny, reçu bourgeois en 1546.

Enfin *Jean Gringalet,* fils de Jean-Louis, fut du CC et devint maître de la Monnaie.

L. Dufour-Vernes.

Digitized by Google

NOTE SUR LE CITADIN DE GENÈVE[1]

Aux pages 41 et suivantes du *Citadin de Genève,* l'auteur faisant l'éloge de sa patrie, vient à parler de « l'Eschole et Academie, là où des plus grands et illustres personnages de nostre temps en toutes sciences, et qui sont pour la pluspart cogneus pour leurs doctes escrits, ont vescu iusques à leur tombeau, et le reste iusques aux edits de pacification. . . . .

« Au rang des Theologiens, continue-t-il, i'apperçoi les susnommez Guillaume Farel, Pierre Viret, Iean Caluin, ... Iean Cnoxus Escossois, Iean Pererius Espagnol, et Iean Baptiste Rotan Italien.

« *Charles Perrot Parisien, Simon Goulart Senlysien, Antoine de la Faye, Iean Iacomot, Gaspar Laurent, Iean Deodati professeur en Theologie et en la langue Hebraique, et plusieurs autres qui depuis quelques annees enseignent en l'Eglise auec admiration des Auditeurs, comme les doctes et eloquents Abraham Grenet, Pierre Prenost, Gabriel Cusin citoyens de la ville, la reputation et renommee desquels gaigne pays au long et au large de iour à autre.*

« Au rang des Professeurs en langue Hebraique sont escrits,

« Antonius Rodolphus Ceualerius, Petrus Ceualerius, ... »

Le paragraphe imprimé en italique ne figure que dans certains exemplaires de l'édition princeps, et dans la réimpression

[1] Ce morceau n'est qu'un supplément à l'excellent travail que M. Théophile Dufour a publié sur le *Citadin de Genève* dans le tome XIX de nos *Mémoires.*

Digitized by Google

du *Citadin* qui fut faite au siècle dernier. A la place de ce paragraphe, on lit dans les autres exemplaires de l'édition princeps :

« *La grāde modestie des viuans qui excellent auiourd'hui en bon nombre à Geneue, tant Professeurs en Theologie que Ministres et professeurs en la langue Hebraique, et lettres humaines vieux et ieunes, desquels la reputation et renommée gagne pays au lōg et au large de iour à autre, ne me permet de les nōmer, pour couurir d'ailleurs soubs mon silence, plus de vertus que l'infirmité de ma plume ne pourroit exprimer.* »

La substitution d'un texte à l'autre n'a pas été faite au moyen d'un feuillet monté sur onglet, en sorte qu'on ne saurait dire avec certitude quel est le texte primitif[1]. Toujours est-il que, sur vingt-deux exemplaires de l'édition princeps qui ont été examinés, on en a vu deux où manque la page 42, huit où se trouve l'énumération qui figure dans la réimpression : Perrot, Goulart, etc., tandis que douze exemplaires ont le paragraphe commençant par : *La grande modestie. . . . .*

Dans cette énumération, les premiers noms sont ceux d'hommes très connus, tandis que les trois derniers nommés, qui étaient pasteurs à Genève, n'ont pas même de notice dans l'*Histoire littéraire* de Senebier. Gabriel Cusin est mort le 30 mai 1617; Abraham Grenet, le 23 septembre 1620; Pierre Prevost, le 2 juillet 1639.

Parmi les notabilités que l'auteur du *Citadin* énumère dans les pages qui suivent, le nom de *Jaques Besson, grand Mathematicien,* est digne de remarque. On savait que « Jaques Besson, natif de près de Brianson en Dauphiné, » avait été reçu habitant de Genève le lundi 16 mai 1559. M. Henri Bordier avait enre-

[1] Le fait est que les quatre pages 39-42 ont été réimprimées, comme le montre la comparaison des exemplaires à la page 39, ligne 5; à la page 40, lignes 1, 6, 23, 25 et 28; etc. Dans les exemplaires qui ont le paragraphe : *La grande modestie.....*, il a été ajouté à la page 41, ligne 24, les mots : *douez de beaux et rares esprits*, et à la page 42 une citation de Pline : *Patriam meam, omnesque qui nomen eius auxerunt, ut Patriam ipsam veneror et diligo.*

Il semble que ce soient là de petites additions faites lors du remaniement de ce feuillet, en sorte que le texte primitif se trouverait dans les exemplaires qui ont l'énumération : *Charles Perrot.....* etc.

Digitized by Google

gistré ce nom dans la *France protestante*. Mais cette qualification de *grand mathématicien* permet d'identifier le Dauphinois réfugié à Genève avec l'auteur connu de divers ouvrages : *Théâtre des instrumens mathématiques et méchaniques*, etc.

Eugène RITTER.

Digitized by Google

NOTE

SUR LA

DATE DE LA MORT D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ

Le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français* du 15 février 1893 renfermait un article relatif au récit, par Renée Burlamachi, de la dernière maladie et de la mort de son mari, Agrippa d'Aubigné, récit qui a été publié par M. Weiss dans le *Bulletin* du 15 janvier. Dans ce nouvel article, M. Weiss pense qu'en ce qui concerne la date du décès, ce récit doit avoir raison contre les actes de Genève, et qu'il faut fixer dorénavant cette date au 19 avril 1630 ancien style, soit 1er mai nouveau style, et non au 29 avril—9 mai. Les actes de Genève sont : le registre des décès du jeudi 29 avril, et l'inscription qui fut placée à l'époque de la mort du grand huguenot au Cloître, puis transportée dans la cathédrale de Saint-Pierre, tous deux documents officiels qu'il n'y a aucune raison de mettre en doute. D'ailleurs, dans une lettre à M. de Villette, Renée Burlamachi dit que son frère rendit l'esprit le même jour que son mari, le 9 mai, nouveau style; or Jacques Burlamachi est en effet couché au registre mortuaire du 29 avril, ancien style, à la suite de d'Aubigné. En examinant de près le récit, on remarquera encore que la maladie a bien pu durer trois semaines, que la narration est assez embrouillée dans la succession des faits, et qu'il y a des erreurs de jours et de dates, dont l'une a été relevée par M. Heyer dans sa notice sur d'Aubigné (M. D. G., t. XVII, p. 197).

Conclusion : Agrippa d'Aubigné est bien mort le 29 avril, soit le 9 mai 1630.

L. D.-V.

Digitized by Google

DEUX DOCUMENTS

RELATIFS AU RÉTABLISSEMENT DU CATHOLICISME

DANS LE PAYS DE GEX AU XVIIe SIÈCLE

La seconde moitié du XVIIe siècle fut l'époque des grandes revendications du catholicisme dans nos contrées. Ne pouvant vaincre et extirper l'hérésie, comme on disait alors, par les seules armes de la persuasion, Rome ne craignit pas d'appeler à son aide le bras séculier et les édits royaux.

C'est ainsi que nous voyons Jean d'Arenthon d'Alex [1], évêque de Genève (ou plutôt d'Annecy), se rendre à Paris, accompagné de M. Frizier, curé de Meyrin, et du chanoine de Monthoux [2] pour amener Louis XIV à supprimer le culte protestant dans le pays de Gex et pour obtenir de lui de faire rendre à l'Église catholique les divers biens ecclésiastiques que Genève possédait dans ce bailliage.

Jean d'Arenthon eut en partie gain de cause dans ses négociations. En effet un arrêt du Conseil fut rendu, en août 1662, par

[1] Jean d'Arenthon d'Alex était le dernier des enfants de Jacques d'Arenthon, seigneur d'Alex, et de Jeanne-Françoise Dumaney, sa seconde femme. Il naquit le 29 septembre 1620, fut nommé évêque de Genève le 9 octobre 1661 et mourut à Abondance en Chablais le 4 juillet 1695 (Besson, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste et Maurienne*, p. 771).

[2] Probablement Claude-François de Monthoux, de Queige, curé de Rumilly, chanoine de Saint-Pierre de Genève à Annecy, qui devint prévôt de ce chapitre en 1675 et mourut en 1676 (Mercier, *Le chapitre de Saint-Pierre de Genève*, p. 314).

Digitized by Google

lequel le roi décida qu'à l'avenir les Gessiens n'auraient plus que deux temples, Sergy et Fernex, pour l'exercice de la religion réformée. Il ajoutait en outre qu'il ne les accordait que par grâce toute particulière, et qu'il ne voulait aucunement que l'Édit de Nantes eût son effet dans cette province qui n'était pas soumise à la couronne de France lors de sa promulgation. Enfin le roi ordonnait, par ce même arrêt, la démolition de tous les autres temples, au nombre de vingt-trois, et chargeait Messire Claude Bouchu, intendant de Bourgogne, Bresse, Bugey et Gex, de l'exécution de ses ordres.

Quant à la réclamation de l'évêque relative aux biens ecclésiastiques possédés par Genève dans le bailliage de Gex, Louis XIV fut si vivement sollicité par les princes et les états protestants en faveur de cette République qu'il ne se prononça pas et remit toute décision sur cette affaire à d'autres temps.

Deux documents intéressants pour l'histoire du protestantisme dans notre contrée, pendant cette période tourmentée, ont été trouvés par moi dans des cures gessiennes. Le premier est la copie d'un manuscrit ayant pour titre : « Histoire détaillée et inédite de la démolition de vingt-trois temples protestants dans le pays de Gex. » M. Théodore Claparède a dû certainement posséder des extraits de ce document [1], car il en cite des passages. Brossard en parle aussi, mais, comme Claparède, sans le donner in extenso.

Ce manuscrit, qui date de l'époque même de la démolition des temples, soit de 1662, est l'œuvre d'un témoin oculaire, catholique et très probablement ecclésiastique. C'est un véritable chant de victoire dans lequel perce toute la haine confessionnelle, chant de victoire prématuré de plus de trente ans, comme nous le verrons par le second document. Celui-ci, daté de 1697, prouve la vitalité du protestantisme dans nos contrées et les racines profondes qu'il avait poussées dans le pays de Gex, malgré les procédés quelque peu violents dont les Bernois s'étaient servis en 1536 pour l'y implanter.

[1] M. Claparède (*Histoire des églises réformées du pays de Gex*, p. 129, n. 1) cite cette pièce d'après Brossard qui en donne un extrait dans son *Histoire du pays de Gex*, p. 399 et suivantes.

Digitized by Google

Louis XIV, en effet, avait bien pu faire détruire les temples et encourager de toutes manières le rétablissement des institutions catholiques dans ce bailliage, mais les habitants eux-mêmes, résistant à la pression énergique et aux vexations sans nombre dont ils furent l'objet de la part du gouvernement et du clergé romain, demeurèrent malgré tout fidèles à la Réforme. Ce n'est qu'après la révocation de l'Édit de Nantes et les persécutions qui suivirent cet acte impolitique, que ceux des Gessiens qui n'émigrèrent pas durent se soumettre aux ordres royaux et abjurer leurs croyances.

Ceci dit, voici, dans toute sa naïveté, le document de 1662 :

Histoire détaillée et inédite de la démolition de vingt-trois temples protestants dans le pays de Gex.

Je ne puis contenir ma joie dans la modération lorsque je me rappelle le temps où je vis renverser les temples protestants du pays de Gex. La sagesse, la prudence et la modération que M. Bouchu fit paraître dans cette circonstance étaient admirables.

Ces temples, ou plutôt ces salles de comédie où les ministres trompaient le pauvre peuple, où l'on voyait le mensonge couvert du manteau de la vérité, changés en véritables masures, sont renversés et les débris foulés aux pieds des catholiques, ainsi que ces chaires où les jeunes prédicants montaient pour avilir et ravaler les mérites de Jésus-Christ, la gloire de la sainte messe et toute la milice céleste, le pouvoir des rois, la liberté des hommes ! D'où ils répandaient tout ce qu'ils avaient de bile contre le Saint-Siège, avec des paroles qui feraient rougir l'impudence même ! Ces petits trônes sur lesquels les ministres régnaient avec empire sont brisés ! Cela est un fait constaté, que Messieurs de Genève ne peuvent révoquer en doute puisqu'ils ont tous entendu le bruit, le vacarme fait par la chute des toits et des murailles et qu'ils ont pu en voir les monceaux et les débris. Colladon, Liffort et Dupan, trois de ses plus admirables seigneurs, purent voir, en venant à Gex rendre leurs civilités à Monsieur l'intendant (Bouchu), les ruines des temples de Saconnex, Ségny et Gex.

Toute la France sait que notre invincible monarque ne respire

Digitized by Google

que la gloire de Jésus-Christ et l'intérêt de son Église, et qu'il emploie sa force et sa valeur à bannir de son royaume l'hydre de l'hérésie qui a été battue par ses ancêtres, mais jamais défaite. Pour accomplir ses pieux desseins, il a nommé M. Bouchu pour faire exécuter les ordres donnés, le 23 du mois d'août dernier, pour la démolition des temples du bailliage de Gex, Sergy et Fernex exceptés. Pour la prompte exécution de cet arrêt, M. Bouchu arriva à Collonges le 29 novembre de cette même année 1662, accompagné de vingt cavaliers de la compagnie des gardes de Monsieur le prince de Condé, de la maréchaussée de Bresse, composée de vingt archers et de quinze gardes-sel suivis de six vingt ouvriers [1], tant charpentiers que maçons; il commanda aux hérétiques de les loger afin que ceux de la religion du roi n'en eussent point. Ces maçons et pionniers étaient en partie du Bugey.

Le lendemain 27, il vint à Gex où il était attendu de Monseigr l'évêque de Genève (Jean d'Arenthon). Ce zélé défenseur de la foi était suivi des personnes les plus illustres de son clergé et d'une foule d'ecclésiastiques et de religieux du pays de Gex qui reçurent M. Bouchu avec des marques de joie et d'applaudissement qui ne sont pas ordinaires.

Dès le matin du 28, l'arrêt fût publié à l'audience de Monsieur le bailli [2]. Ensuite, les archers ayant été mis à leurs rangs et les gardes de Monsieur le prince [3] à leur tête, Monsieur l'intendant et Monseigr de Genève se dirigèrent vers le temple de la capitale du pays de Gex, autour duquel les gardes furent placés tant pour empêcher la confusion que pour rendre l'action plus célèbre. Les charpentiers, portés par l'ardeur de leur zèle, furent dans un instant sur le toit qu'ils jetèrent bientôt en bas. Pendant que la trompette faisait retentir l'air de ses fanfares, les catholiques, de leur côté, faisaient retentir l'air de leurs cris de joie beaucoup plus agréables que le chant des psaumes de Marot.

[1] Il ne se trouva point de maçons ni de charpentiers dans le pays de Gex qui voulussent travailler à cet ouvrage (*Vie de Messire Jean d'Arenthon d'Alex, évêque de Genève*, p. 100).

[2] Charles de Brosses, baron de Montfalcon, seigneur de Tournay, Pregny et Chambésy, bailli de Gex de 1642 à 1664.

[3] Louis-II de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, baron de Gex, marquis de Versoix, etc.

Digitized by Google

Le toit étant précipité, on attaque les murailles. Les uns les perçaient à coups de marteaux, les autres les sapaient, quelques-uns, avec des béliers, les enfonçaient et tous, avec une ardeur incroyable, étaient animés par la présence de l'intendant qui les encourageait par ses louanges et les récompenses pécuniaires qu'il distribuait non à ceux qui faisaient le mieux, mais à ceux qui défaisaient le plus. Je vous laisse à penser si le ministre enrageait, lui qui voyait de ses fenêtres les funestes reliques d'un temple qu'il avait fait bâtir il n'y avait pas cinq ans!

Le 29, sur les plaintes que l'on fit à Monsieur l'intendant que les huguenots de Divonne avaient dans la nuit enlevé les marteaux et les hâches à quelques charpentiers, il ordonna sur le champ que tous les archers et les ouvriers iraient à Divonne pour vivre aux dépens des calvinistes de ce village jusqu'à ce que le temple fut entièrement rasé.

L'autorité, par ce coup décisif, abattit trois temples à la fois, car les huguenots voisins appréhendaient singulièrement d'être logés [1] à cause des grands frais que la présence des troupes leur occasionnait. C'est pourquoi ils prirent la résolution de détruire d'une main ce qu'ils avaient bâti de l'autre, vengeant eux-mêmes les crimes qu'ils avaient faits en bâtissant ainsi des temples à l'hérésie. Ainsi les temples de Versoix, de Grilly, de Collex furent démolis par les seuls sectaires de Calvin pendant que nos ouvriers abattaient ceux de Divonne, de Cessy et de Ségny.

Je suis trop intéressé dans la profession que j'ai faite de dire la vérité et les choses comme elles se sont passées pour omettre ce qui arriva dans la démolition du temple de Signy. Lorsque les artisans eurent gagné le toit, ils virent sortir du prêche un gros chat-huant qui fut le sujet de leur recréation. Ils le poursuivirent quelque temps à coups de pierres, poussant des huées multipliées. Les uns disaient que c'était le diable, à cause du grand rapport qu'il y a entre lui et le prince des démons; les autres, sur la pensée qu'ils eurent qu'il faisait son nid dans la chaire du ministre, disaient que c'était son esprit familier qui lui inspirait toutes les turpitudes et les mensonges qu'il ne cessait de débiter contre la religion catholique et ses ministres. Et à cette occasion, ils ajoutaient encore des plaisanteries grotesques et ridicules.

[1] C'est-à-dire d'être obligés de donner logement, vivres, etc.

Digitized by Google

Le 30, jour de la fête de saint André, Monseigr de Genève donna la permission de travailler à une œuvre si utile à la religion et à la gloire de Dieu, et fit entendre que c'était entrer parfaitement dans l'esprit de cette fête que de renverser et détruire des lieux infâmes où la croix de Jésus-Christ et celle de son disciple avaient été si souvent profanées. Ce fut ce jour de fête qui causa un grand sujet de tristesse à Genève parce qu'on alla démolir le temple de Saconnex, à la porte de Genève. Elle aurait pu, ce jour-là, faire jouer ses canons sur les démolisseurs.

Ce jour-là même, on rasa les temples de Pouilly, Sauverny, Pregny, Chevrier et Pougny. Le 1er décembre, on abattit ceux de Vernier, de Meyrin, de Thoiry, de Croset et de Saint-Jean. Le 2 décembre, ceux de Péron, de Farges et de Collonges furent renversés. De sorte que tous les temples furent rasés, à l'exception de deux où l'hérésie fut forcée de se retrancher. Mais on espère que notre incomparable prélat, par ses efforts et son zèle ardent, l'en aura bientôt débusquée afin que, de guerre lasse, elle aille se renfermer dans les murs de Genève. Le diocèse d'Annecy et de Genève avait besoin d'une piété et de talents distingués comme les siens pour opérer toutes les bonnes œuvres qu'il fit à son passage dans l'épiscopat. Biens, santé, il n'épargna rien pour venir à bout de ses desseins. Aussi l'article de la démolition alla-t-il à ses souhaits. A Gex, il a prêché, catéchisé, expliqué les controverses, réconcilié les ennemis, administré les sacrements de pénitence et de confirmation, reçu l'abjuration de quelques hérétiques avec un zèle infatigable, une piété si tendre qu'il eût fallu être plus dur que le marbre pour n'en être pas touché. C'est avec justice que tout son peuple dit qu'il imite parfaitement le bienheureux François de Sales et qu'il sera l'apôtre du pays de Gex, comme François le fut du Chablais. C'est sur le zèle de cet admirable prélat que les ecclésiastiques de ce pays ont mesuré le leur, surtout M. de Frésy, curé de Meyrin, qui fut aussi à Paris avec l'évêque pour la ruine des temples. Il s'aida aussi à les démolir.

Je dois ici faire admirer la piété de Madame Bouchu qui a été le sujet de l'admiration publique puisque, ayant aidé à murer les temples, elle a voulu les voirs détruits! Que de pauvres catholiques persécutés par les hérétiques n'a-t-elle pas consolés et soulagés par la profusion de ses largesses. Certes le nom de cette

Digitized by Google

illustre dame et le nombre de ses bonnes œuvres méritent bien d'être écrits dans le Livre de vie. C'est à sa rare vertu et à ses ardentes prières, comme à celle de plusieurs autres dames zélées du pays, qu'on peut attribuer la conversion de la femme d'un maître d'école et du fils de M. Beauchâteau, châtelain de Gex [1]. Ils n'ont pas plutôt vu les temples démolis qu'ils ont voulu eux-mêmes devenir les temples du Saint-Esprit. Tous les coups de marteaux faisaient brêche dans leur cœur, toutes les pierres qui se détachaient les attachaient à la pierre fondamentale de la foi et, n'ayant plus d'entrée dans leurs temples, ils sont rentrés dans le sein de l'Église en renonçant à l'hérésie entre les mains de Monseigr de Genève.

Je ne puis taire une chose qu'il faut que sache notre grand roi. Un Genevois, de la partie de la ville qui est en deça du lac, disait ces jours passés à un catholique digne de foi : « Jusques à « quand gémirons-nous sous la tyrannie de Calvin ! Saint-Gervais « ne serait-il jamais entre les mains du roi très chrétien puis- « qu'il relève de sa puissance aussi bien que le pays de Gex ! » O que nous serions heureux si nous voyons tous nos chers voisins de Genève reconnaître la vérité et rentrer dans le giron de l'Église en embrassant la religion de leurs ancêtres !

C'est beaucoup d'avoir, par une immobile fermeté d'esprit, fermé vingt-trois temples dans un temps si difficile; ce qui causa à tous les protestants un étonnement d'autant plus extraordinaire, c'est qu'ils ne s'étaient pas persuadés qu'il pût se trouver un homme non seulement assez hardi de faire la proposition de les détruire, mais même de les faire fermer. Et tout se fit cependant comme par enchantement. Je puis dire avec vérité que j'ai ouï dire avec un bien vif plaisir, de la bouche des plus sages de France, que M. Bouchu méritait le titre pompeux de héros puisqu'il avait fait une action héroïque et effacé la gloire de ses prédécesseurs en murant des temples dont ils n'avaient pas osé regarder les murailles.

Que diront-ils maintenant lorsqu'ils sauront qu'il les a tous démolis dans l'espace de cinq jours, sous les yeux de Genève, à ses portes, à la portée de ses canons, sur les frontières de la

[1] Gabriel de Beauchâteau, châtelain royal de Gex.

Digitized by Google

Suisse et au milieu de quinze mille huguenots, sans espérance d'avoir aucun secours des catholiques qui sont peu nombreux, sans autre défense que les vingt gardes de Monsieur le prince et de quelques archers, sans bruit, sans tumulte, au milieu d'une foule d'esprits remuants, inquiets et factieux !

Les catholiques de ce pays l'appellent leur protecteur parce qu'il les a mis sous la protection du roi, leur libérateur parce qu'il les a délivrés de la moitié des tailles, le père commun de leur patrie parce qu'il en a chassé les maîtres d'école qui glissèrent le venin de l'hérésie dans le cœur des enfants, le fidèle ministre du roi parce qu'il a banni les ministres infidèles qui les persécutaient !

Les étrangers qui sont venus ici pour voir ce qu'ils croient incroyable publient hautement que la démolition des temples est un prodige qui vient en partie de la sagesse, de la prudence, de la force que Monsieur l'intendant montra dans cette circonstance. Cependant ce prodige, tout merveilleux qu'il est, ne nous surprend pas quand nous considérons qu'il a été opéré par la puissance du nom de Louis, très grand roi ! Ce seul nom peut plus détruire de temples dans un jour que l'hérésie, armée de fer et de feu, n'a brisé d'églises durant un siècle entier !

C'est à ce coup que Genève, mère des mensonges, ne peut déguiser la vérité et qu'elle a été forcée d'avouer que la force de ses bastions et de ses remparts, la largeur et la profondeur de son lac ne peuvent s'opposer à la puissance de notre roi Louis XIV.

On pourrait croire qu'après un siècle environ de persécutions sourdes d'abord, puis éclatant hardiment au grand jour en violation absolue des traités de 1564 et de janvier 1601, persécutions aboutissant, comme nous venons de le voir, à la suppression des lieux de culte en 1662, le protestantisme, atteint mortellement, ne dût plus être, dans le pays de Gex, qu'un souvenir, un corps mort et sans vie ! Il n'en fut rien pourtant et, quoique privés de leurs temples à l'exception de ceux de Fernex et de Sergy qui subsistèrent pendant quelques années, les protestants, soutenus

Digitized by Google

par l'énergie de leurs pasteurs, conservèrent pendant plus de trente ans encore la foi de leurs pères malgré les vexations et les persécutions qui, chaque jour, devenaient plus ardentes et plus intolérables. Le second document que j'ai eu la chance de rencontrer et que je dois à l'obligeance d'un curé de la contrée, démontre jusqu'à l'évidence la résistance que la foi protestante opposa, dans le bailliage de Gex, à l'envahissement chaque jour croissant de la religion catholique appuyée des ordres du roi et de la pression de tous les rouages d'une administration énergique et intolérante. Ce document, daté de 1697, ne concerne que la paroisse de Divonne. Mais d'après cette dernière, on peut juger par à peu près quelle était encore à cette date l'infime proportion des catholiques anciens, soit de ceux qui ne venaient pas d'être forcés d'abjurer, presque *manu militari,* par les missions royales [1] qui suivirent la révocation de l'Édit de Nantes. Les chiffres que nous allons avoir sous les yeux sont éloquents et n'ont pas besoin de commentaires, et cependant le document ne parle pas des nombreux habitants de la paroisse qui, pour conserver la foi de leurs pères, ont été demander un asile à l'étranger. Cette pièce n'est en effet, comme nous allons nous en rendre compte, qu'une acceptation de la religion catholique imposée aux habitants par le roi et sous la pression directe du seigneur et du curé de Divonne.

[1] Une heureuse chance nous a permis de découvrir dernièrement un des moyens d'action des missions royales dès 1663. A cette époque, des sommes importantes furent remises par les dites missions aux curés du pays de Gex afin d'être employées à acheter les consciences faciles. Chaque curé procédait de la façon suivante : il faisait souscrire une obligation à l'individu acheté, par laquelle celui-ci reconnaissait lui devoir la somme qu'il avait reçue; puis, au dos du contrat, se trouvait cette mention : « Je soussigné atteste à tous qu'il appartiendra que l'argent et « l'obligation d'autre part écrite est provenu de la charité des Messieurs « de la mission royale qui ne l'ont donné qu'à ceux qui vivront et mour- « ront en la foi de l'Église catholique, apostolique et romaine et que l'on « ne peut demander le principal et accessoires qu'à ceux qui renonceront « à la dite foi catholique, apostolique et romaine. En foi de quoi j'ai « signé. » Suit la signature du curé. Celui-ci, venant à quitter sa paroisse, transmettait par un acte en due forme les dites obligations à son successeur. Une cure du pays de Gex possède encore dans ses archives dix-neuf de ces obligations presque identiques dans la forme et ne variant guère que sur le quantum qui s'élève de 100 à 700 florins, suivant l'importance du personnage converti. Toutes sont de 1663.

Digitized by Google

Déclaration authentique des nouveaux catholiques de Divonne (15 juin 1697).

Nous soussignés nouveaux et nouvelles catholiques de la paroisse de Divonne déclarons qu'ayant été pleinement instruits et persuadés des mystères et de la sainteté de la religion catholique, apostolique et romaine dans une mission que nous ont fait un père de la compagnie de Jésus et M. Donchex [1], notre curé, avons résolu unanimement d'observer les points suivants que nous avons voulu coucher en cet acte public pour un plus grand engagement, à l'exemple de quelques autres paroisses de ce pays où l'on a fait une semblable mission. Nous sommes marris qu'elles nous aient prévenus en cette pieuse déclaration puisque diverses relations ont publié, il y a longtemps, dans le royaume que la paroisse de Divonne se distinguait parmi toutes les autres dans le zèle pour la religion catholique quoiqu'elle confine les Suisses protestants.

Si les autres paroisses nous ont donné l'exemple de cet acte, nous espérons leur donner l'exemple d'une exacte observation de ces points. Nous promettons donc :

1° De ne jamais manquer au devoir pascal touchant la confession et la communion, comme nous y avons tous satisfait. Nous prétendons encore de recevoir ces sacrements quelques autres fois durant l'année, comme plusieurs d'entre nous les ont reçus ces fêtes de la Pentecôte.

2° D'être à l'avenir plus assidus au saint sacrifice de la messe, les dimanches et fêtes, d'y prier Dieu avec plus de ferveur, n'ayant pas honte d'y tenir des heures et des psaumes ou des chapelets et nous y occupant en considération des saints mystères qui y sont représentés, comme on nous l'a appris durant le cours de la mission.

3° D'assister plus souvent aux catéchismes pour y apprendre

[1] Revd Mesre Pierre Donchex, de Rumilly, vicaire de Cessy, puis installé curé de Divonne le 26 octobre 1692 *(Archives de la cure de Divonne)*.

Digitized by Google

les principes et les maximes de la religion catholique dont nous n'avons pas été instruits dans notre jeunesse, surtout quand quelque nécessité indispensable nous aura empêché de venir à la messe, afin de rendre à Dieu nos devoirs publics du moins une fois dans ces saints jours qu'il a réservés pour son service.

4° De faire une généreuse profession de foi catholique en ces deux occasions : *a)* En ne mangeant jamais de viandes défendues en quelque lieu que ce soit. *b)* En saluant Notre Seigneur et le remerciant, à la rencontre des croix, de ce qu'il a voulu mourir pour nous.

5° Ceux d'entre nous qui sont chefs de familles promettent de les élever en la religion catholique, de faire approcher les enfants des sacrements quand Monsieur notre pasteur les en jugera capables.

6° Nous souhaitons sur toutes choses de recevoir le saint viatique à l'heure de la mort et, pour témoigner notre croyance à l'égard de ce divin Sauveur, nous tâcherons de l'accompagner quand on le portera aux malades et de prier Dieu pour eux, afin qu'on nous fasse un jour la même charité. Du moins nous ne manquerons jamais de nous mettre à genoux quand nous nous trouverons aux rues où il passera.

7° Enfin, nous déclarons que nous avons dessein de nous comporter si bien à l'avenir qu'il n'y aura plus d'autre différence entre nous et les anciens catholiques, sinon que nous tâcherons de les surpasser en ferveur et en dévotion, comme il est juste que nous fassions étant venus les derniers en la vigne du Seigneur.

Fait à Divonne ce 2d du mois de juin mil six cent nonante sept. Signé en trois originaux dont le premier sera envoyé à Monsieur le lieutenant général, subdélégué[1] de Monseigr l'intendant, pour lui faire savoir que nous sommes entièrement résolus de garder les ordres du roi, qu'il nous a si souvent intimés pour notre entière conversion et que nous ne prétendons nullement être compris au nombre des obstinés et des hypocrites qui pourraient rester en

[1] Noble Bruno Robin, conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel et subdélégué de l'intendant de Bourgogne au bailliage de Gex de 1690 à 1697 (*Archives municipales de Gex*).

Digitized by Google

ce pays. — Le second original sera remis à M. le comte de Divonne[1] pour être conservé en son château comme un monument perpétuel des obligations que nous lui avons et à Monsieur son père, des soins et des fatigues qu'ils ont pris pour nous persuader de rentrer en la religion de nos ancêtres et d'y faire notre devoir. — Le troisième sera gardé dans les archives de la cure pour être lu publiquement avant ou après une procession que Monsieur le curé a résolu de faire, une fois tous les ans et de jour qu'aujourd'hui, à une croix qui sera plantée à la fin de cette mission pour nous faire souvenir de ces bons propos. Ainsi Dieu nous soit en aide !

Signé : Isaac Goudard[2], Jean Ronzel, Jean Goudard.

Déclaration de tous les anciens catholiques de Divonne.

Nous soussignés tous les anciens catholiques de Divonne avons voulu témoigner, par cet acte, la joie extraordinaire que nous avons reçue du renouvellement spirituel de cette paroisse et de la dévotion extraordinaire que nos chers compatriotes, les nouveaux catholiques, ont témoigné de cette mission, soit en assistant en grande foule soir et matin aux prédications et aux catéchismes, soit en s'approchant des sacrements avec une modestie fort édi-

[1] Messire Albert de la Forest, chevalier, comte de Rumilly, baron de Divonne, etc., fils de Messire Gilbert de la Forest, etc., comte et seigneur de Rumilly sous Cornillon, premier baron de Divonne de cette famille par son mariage avec Demoiselle Jeanne-Françoise, fille du sieur Gaspard Simond, châtelain de Divonne, et de Demoiselle Judith Hugues, veuve de Messire Laurent de Gingins, baron de Divonne. (*État civil de Divonne*). La maison de la Forest est illustre en Savoie où un grand nombre de ses membres ont occupé des postes importants dans l'État. Elle est d'ancienne noblesse chevaleresque.

[2] Les Ronzel et les Goudard étaient les premières familles protestantes de la paroisse de Divonne. Ces derniers ont eu de bonnes alliances à Genève. J. Goudard figure parmi les huit anciens des églises du pays de Gex qui, en 1672, établirent le rôle de la finance à payer par chaque individu pour l'entretien du culte protestant dans cette contrée (Archives de Genève, *Rolle des familles protestantes du pays de Gex de 1666 à 1672*).

Digitized by Google

fiante. Nous déclarons qu'ayant appris que saint François de Sales, après avoir converti le Chablais, y établissait les confréries du Saint-Sacrement et que feu Monseigr d'Arenthon, évêque de Genève, en avait érigé quelques-unes dans ce pays, nous avons formé pendant cette mission une semblable confrérie sous le bon plaisir de M. Favet, vicaire général, le siège vacant, pour réparer les affronts que notre Seigneur a reçus dans ce pays par l'hérésie dans cet auguste mystère et pour le soulagement des pauvres, surtout des malades qui n'ont point d'hôpital en ce lieu. Nous espérons que cette institution aura un heureux succès puisque plusieurs nouveaux et nouvelles catholiques se sont déjà fait inscrire en cette compagnie et que tout le monde y a voulu contribuer par des aumônes fort considérables. Nous prions Monsieur notre curé de nous faire avoir au plus tôt les indulgences que les Souverains Pontifes ont accordées à ces confréries, d'obtenir la confirmation authentique et canonique de la nôtre et l'approbation des règlements qu'il nous a dressés pour le bon ordre de cette compagnie. — Fait à Divonne le même jour et an que dessus. Signé : A. Regard, châtelain de Divonne, Guillaume Regard, Humbert.

Claude Faye, syndic de Divonne, pour lui et les anciens et anciennes catholiques du bourg de Divonne au nombre de vingt-deux et des nouveaux et nouvelles catholiques au nombre d'environ cent quatre-vingt-quatre.

Pierre Patroix, syndic d'Arbère, village de la paroisse de Divonne, pour lui et les anciens et anciennes catholiques de ce lieu au nombre de deux personnnes seulement et des nouveaux et nouvelles catholiques au nombre de trois cent trois.

Pierre-Jean Grépillin, syndic de Villard et Plan, paroisse du dit Divonne, pour lui et les anciens et anciennes catholiques de ces lieux au nombre de cinq personnes et des nouveaux et nouvelles catholiques au nombre de deux cent dix-neuf et de ceux de St-Gix, tous nouveaux catholiques au nombre de vingt-cinq.

Nicolas Hutin, syndic de Vesenez et Crassy, paroisse de Divonne, pour lui et les anciens et anciennes catholiques de ces lieux au nombre de dix personnes et des nouveaux et nouvelles catholiques au nombre de quarante-cinq.

Nous soussignés curé de Divonne et le père missionnaire, cer-

Digitized by Google

tifions que les noms ci-dessus sont les noms des syndics de Divonne et des villages qui en dépendent.

Fait à Divonne le 15 Juin 1697.

Signé : Donchex, curé de Divonne.

Etienne Viette, de la compagnie de Jésus.

Il m'a paru intéressant de rapprocher de cette dernière pièce un mémoire de la même époque ayant pour titre : « Suite des maux que souffrent les églises du bailliage de Gex dans l'exercice de leur religion. » Ce mémoire, cité par M. Théodore Claparède[1], s'exprime comme suit :

« Nous pouvons à juste titre appeler violence les pratiques du « curé de Divonne et du seigneur du lieu, catholique romain, « qui menacent continuellement les particuliers jusqu'à les prendre « au colet pour les porter à changement, traictements cruels qui « ne sont exercés qu'ès lieux où est établie l'inquisition. Les « mesmes sont venus à Grilli, assistés du curé du lieu, pour enlever « les matériaux du temple que l'on avait mis chés un tiers, ont « maltraicté et battu par excès ceux qui s'y sont voulus opposer, « et les ont transporté pour estre employés à la réparation de « leur église de Souverni. »

On voit par là quelle créance on peut accorder aux actions de grâce octroyées par les nouveaux catholiques au curé et aux seigneurs de Divonne, père et fils, et quels étaient les moyens de persuasion employés par ceux-ci pour ramener les réformés dans le giron de l'Église romaine. Nous y trouvons la preuve de ce que nous avons laissé entrevoir plus haut, à savoir que la Déclaration de 1697 était un acquiescement forcé, arraché par la crainte et les vexations, une sorte de formulaire imposé par le roi, le clergé et le seigneur du lieu.

Pour terminer, notons que les registres de l'état civil, tenus à Divonne par les pasteurs de 1626 à 1640, contiennent les familles

[1] *Histoire des églises réformées du pays de Gex*, p. 141.

Digitized by Google

réellement divonnaises que l'on retrouve encore aujourd'hui dans la localité, tandis que les registres tenus à la même époque par les curés ne renferment, à quelques rares exceptions près, que des noms absolument étrangers appartenant à des individus venus pour la plupart du Bugey, de la Franche-Comté ou de la Savoie et amenés probablement à Divonne pour les besoins de la cause, car ils n'ont laissé aucune trace dans cette paroisse et n'y ont pas fait souche.

Charles-Alfred VIDART.

Digitized by Google

L'INVENTAIRE APRÈS DÉCÈS

DE

JEAN ROUSSEAU

Dans une notice sur les ascendants de Jean-Jacques Rousseau, j'ai parlé de son bisaïeul Jean Rousseau, deuxième du nom, marchand horloger, en indiquant en quelques lignes sa situation assez aisée malgré le grand nombre de ses enfants. Son inventaire après décès, commencé le 7 et achevé le 14 juin 1684, confirme ce que j'avançais alors. Les hoirs Rousseau demandèrent qu'on procédât à l'inventaire de ses meubles et effets, or, argent, titres, droits et marchandises, parce que deux de ses fils étaient absents du pays. Ces deux fils étaient Jacob et André fixés, le premier à Londres, le second à Hambourg. L'inventaire fut pris en présence des autres enfants, de leurs femmes et maris, et des servantes de la famille, en tout vingt-cinq personnes. Il comprend soixante-treize feuillets.

Ce document commence par le chapitre des armes, chapitre assez rare à cette époque dans ces sortes d'actes, quand il ne s'agit pas d'un armurier ou de quelques armes pour la défense personnelle. Il n'y a pas moins de quarante numéros. Pourrait-on en conclure que Jean Rousseau aimait la chasse, comme son petit-fils Isaac Rousseau auquel Jean-Jacques a attribué une grande passion cynégétique ? C'est plus probable que de supposer qu'il était un amateur de vieilles armes; d'ailleurs divers objets mentionnés prouvent qu'il devait s'en servir.

En voici la liste :

Premièrement un grand fusil.
Item une petite carabine.

Digitized by Google

Item un mousquet à mèche.
» une vieille halebarde.
» une espée, un baudrier et un ceinturon.
» une meschante bandolière.
» un musquet de cibe [1].
» une petite forchete [2].
» un mousqueton où il y a une platine de musquet avec sa platine à fusil.
» une picque.
» une espée et un baudrier avec sa bandollière.
» une arquebouse de cibe.
» une arquebouse de chasse.
» un fusil.
» une halebarde.
» une espée et son baudrier.
» une meschante picque.
» une arquebouse de cibe.
» un mousquet à mesche.
» une espée, la garde dorée, avec son baudrier à frange de soye noire.
» une cane mornée [3] d'argent.
» une meschante bandolière.
» un mousquet de cibe avec sa fourchette.
» une arquebouse de chasse.
» une pertuisanne.
» une paire de pistolets à rouet avec ses fourreaux et faux fourreaux.
» une meschante espée avec son baudrier.
» un fusil.
» une demy picque.
» une meschante arquebouse.

[1] Cible.

[2] Sorte de pied fourchu dont les arquebusiers se servaient pour appuyer leur arme en tirant.

[3] Mornée. Cette épithète s'appliquait à la lance garnie d'une morne, sorte d'anneau qu'on mettait au bout de la lance et qui la rendait inoffensive.

Digitized by Google

Item un coutellard.
» une espée.
» deux fleurets avec une paire de vieilles bottes, un cor, et hausse-col de fer.
» un autre fusil que le Sr Louis Rousseau a entre ses mains.
» un grand rouet.
» six autres petits rouets tous garnis.
» un petit pistollet de poche.
» une meschante platine de fusil.
» un hazard de meseches.
» un ratellier d'armes.
» un autre ratellier d'armes.

Passons sur le chapitre des vêtements, où se voient des manteaux de drap camelot, couleur musc, couleur noire, des justaucorps et haut-de-chausses, des pourpoints, et des casaques de drap de diverses couleurs, pour arriver aux tableaux et portraits :

Deux tableaux représentant led. deffunt.
Un autre » le père dud. deffunt.
Un autre » la grand'mère desd. hoirs.
Un autre » leur tante Lucrèce Rousseau.
Un tableau » led. Sr deffunt en son jeune aage.
Un autre » la mère desd. hoirs en son jeune aage.

Enfin, laissant de côté le chapitre des titres et droits, qui, outre la lettre d'habitation de 1550 et celle de bourgeoisie de 1555, donne des contrats de mariage, testaments et conventions, nous arrivons aux marchandises d'or et d'argent, dont voici celles qui sont taxées 100 florins et au-dessus :

Premièrement un réveil et son estui de chagrin simple fl. 200
Item une montre à mouvement de lune dans une boette de cristal, son estui simple . . . . . » 210
» un réveil de la façon d'Abraham Dufour, un estui simple . . . . . » 140
» une montre en croix, sa boette de cristal, son estui rouge, façon du Sr David Rousseau . . . . . » 120

Digitized by Google

Item une montre à boette cizellée, son estui et cadran à l'angloise . . . . . fl. 120
» une montre à quantième de mois, boîte d'argeant lisse, son estui simple . . . . . » 115
» une montre, sa boette de paste bleue, son estui à l'angloise. . . . . » 125
» cinq montres dont deux à boettes d'argent, deux à boettes de cristal, une à boitte ciselée, — taxées de 110 à 100 fl. pièce.
et une montre ovale d'argent lisse, à la corde à la turque » 100
plus une autre à forme de cœur. . . . . » 84
et plusieurs bijoux, entre autres une bague d'or à diamant, taxée 105 florins.

Pour tout dire sur ce petit sujet de curiosité, j'ajouterai qu'il semble qu'une des grandes maisons d'horlogerie de notre ville possède une de ces montres, ou une analogue. C'est un joli petit bijou enfermé dans une boîte de cristal en forme de croix : à l'intérieur est le nom de Jean Rousseau. Elle a figuré avec une vingtaine de ses congénères à l'exposition de Chicago.

L. D.-V.

Digitized by Google

LETTRES INÉDITES

DE

JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Les sept lettres que nous publions existent en original dans les archives de M. W. De Luc.

La première a le second feuillet déchiré; toutes les autres ont leurs deux feuillets. Dans les cinq dernières, qui ont 0m,22 sur 0m,16, l'adresse est sur la quatrième page. Les six dernières sont cotées de la main du destinataire, Jean-André De Luc, le fils aîné de l'auteur des *Observations sur les savants incrédules*. La première lettre est sans doute adressée à des banquiers de Paris, correspondants de Jean-André De Luc.

Eugène Ritter.

I

Sans adresse.

Je vous remercie, Messieurs, de vos soins obligeants, et j'écrirai à M. De Luc pour le remercier de son amitié. Comme je ne suis point dans le cas d'avoir besoin de l'argent qu'il m'offre, je vous le renvoie. Quant au voyage de Genève, ma santé ne me permet pas d'y songer à présent. Si je me trouve dans la suite en état de l'entreprendre, je profiterai avec plaisir et reconnaissance de vos conseils et de vos bontés.

Recevez, Messieurs, les assurances de mon respect.

J.-J. Rousseau.

A Montmorency, le 21 mars 1758.

Digitized by Google

II

Sans adresse.

A Môtier, le 10 décembre 1763.

Vous m'avez tiré, Monsieur, d'une grande inquiétude, en m'apprenant que vous étiez arrivé à Neufchâtel en très bon état; cela me fait espérer que vous aurez achevé de même votre voyage. Je présume, par les lettres que vous m'avez envoyées jointes à la vôtre, que j'aurai fait un quiproquo; il m'arriva hier matin de Bonvillard une malle fermée, avec une lettre à votre adresse, contenant la clé, à ce qu'il me parut. Comme je jugeai que cette malle était celle que vous attendiez et où étaient vos hardes, je la renvoyai par le même exprès, afin que vous pussiez la trouver et la prendre en passant. Mais je juge, par la lettre de M. votre frère, que c'est une autre petite malle dans laquelle il avait mis vos flûtes, musique, le livre de M. Jenve (?) et les autres provisions qui me regardent et que vous lui aviez demandées; de sorte que, dans le doute, j'ai grand regret d'avoir renvoyé cette malle avant de vous en avoir écrit : mais le mal est fait, et je vous l'écris, afin que vous voyiez comment y remédier; car pour moi je ne sais à qui m'adresser, ni que faire : d'autant que l'adresse de la lettre étant pour vous, je ne l'aurais pas ouverte, quand j'aurais su ce que la malle contenait.

Je n'entends rien à ce que vous m'écrivez de M. d'Ivernois; je comprends qu'il y a là quelque plaisanterie; mais je suis si bête que je ne la saurais deviner, et mon état actuel me rend d'humeur fort peu plaisante.

J'attends avec empressement des nouvelles de votre heureuse arrivée à Genève; saluez de ma part le cher papa et M. votre frère; je vous embrasse de tout mon cœur.

J.-J. Rousseau.

Voilà une lettre qui m'arriva hier pour vous. J'assure de mon respect la personne que je juge l'avoir écrite.

Digitized by Google

III

A Monsieur, Monsieur Jean-André De Luc, rue de la Cité, à Genève.

Cachet : *Vitam impendere vero.*

A Môtiers, le 24 mars 1764.

J'ai reçu, Monsieur, la semaine dernière, un petit baril de miel que je suppose me venir de vous, d'autant plus que j'ai cru reconnaître votre main sur l'adresse. Recevez, je vous prie, mes remerciements de ce soin de votre part. Faites-moi l'amitié de vouloir bien aussi m'envoyer la note de vos déboursés, à quoi vous voudrez bien ajouter les affranchissements de l'année dernière. Vous aurez la bonté de me dire en même temps si je puis vous faire rembourser ces bagatelles par Monsieur d'Ivernois, à qui je fais mes salutations, ainsi qu'à votre bon papa et à Monsieur votre frère. Donnez-moi de leurs nouvelles et des vôtres. J'espère que la fièvre vous aura quitté d'elle-même, et que ce départ volontaire l'empêchera de plus revenir. Pour moi, je n'ai rien à vous dire de moi, et malheureusement cela s'entend. Ce qu'il y a de pis est qu'il faudra bientôt déserter ma maison pour échapper aux importuns qui, des quatre coins de la terre, me menacent de venir me tomber sur les bras. Au surplus, rien de nouveau, si ce n'est que je ne peux plus scier du bois, parce que je suis trop faible; et que je ne puis pas non plus marcher, parce qu'il fait mauvais temps. Je suis livré aux soins de la seule nature, qui ne me traite guère plus bénignement que les hommes.

Je vous embrasse, Monsieur, de tout mon cœur.

J.-J. Rousseau.

IV

A Monsieur, Monsieur Jean-André De Luc, à la Cité, à Genève.

Votre silence, Monsieur, me surprend et m'inquiète. Je vous ai écrit par la poste pour vous accuser réception d'un baril de miel,

Digitized by Google

et pour vous remercier d'avoir bien voulu songer à cette petite commission. Je vous priais de m'en marquer le prix, et d'y ajouter la note de vos déboursés pour l'affranchissement des lettres dont vous vous chargeâtes en partant d'ici. Je vous réitère aujourd'hui la même prière, et celle de me donner de vos nouvelles et de celles de Monsieur votre père et de Monsieur votre frère. J'espère que cette lettre sera plus heureuse que la précédente, et que j'y recevrai réponse par retour du messager. Je n'ai rien de nouveau à vous dire sur mon compte; c'est toujours le même état, et plutôt pis que mieux; toujours le même attachement pour vous et pour votre famille, et toujours le même intérêt pour ce qui reste d'honnêtes gens dans notre patrie.

Je vous salue, Monsieur, et vous embrasse de tout mon cœur.

J.-J. Rousseau.

A Motiers, le 11 avril 1764.

V

A Monsieur, Monsieur Jean-André De Luc, rue de la Cité, à Genève.

(Cachet octogone, couvert de caractères orientaux.)

A Motiers, le 7 juin 1764.

Le baril de miel que vous avez eu, Monsieur, la bonté de m'envoyer était entamé quand je reçus votre dernière lettre; ainsi je l'accepte, et vous en suis obligé, autant qu'on peut l'être d'un présent fait par force. Quelque attachement que j'eusse pour vous, je me trouve bien plus lié que je ne pensais, puisque vous croyez avoir sur moi tous les droits que je puis accorder à quelque autre. Il y avait pourtant encore cette différence que Mad^e de Boufflers ne m'envoyait du miel en présent qu'après que j'y eus consenti, et que vous n'avez pas cru que ce consentement vous fût nécessaire.

J'ai appris de M. d'Ivernois que vous vous remettiez lentement; mais je regarde l'acquisition qu'il m'a dit que vous aviez faite d'une maison de campagne, comme un bon moyen d'acce-

Digitized by Google

lérer votre entier rétablissement. La belle saison (dont pourtant nous ne nous sentons guères), l'exercice et l'air de la campagne sont des restaurants plus purs que les drogues des pharmaciens.

Votre épître à l'Académie est en effet d'une tournure un peu raide; mais moi, qui ne sus jamais rien corriger, je serai bien embarrassé de faire mieux, surtout dans un genre où il faut nécessairement un peu de flagornerie, et une épître dédicatoire de mon goût pourrait bien n'être pas de celui de ces Messieurs. La dernière phrase de votre premier alinéa me paraît surtout trop empâtée. Ne pourriez-vous pas, par exemple, la changer à peu près ainsi : Mais, Messieurs, attiré par votre exemple, instruit par vos leçons, aidé par vos progrès dans l'étude de la nature, j'ai repris courage, et le désir de vous suivre de loin dans une si belle carrière m'a constamment soutenu.

Au reste, vous avez tout le temps de revenir sur votre épître durant l'impression de l'ouvrage; car vous savez que la préface, l'épître dédicatoire et le titre sont la dernière chose qui s'imprime. Les exemplaires destinés pour l'Académie lui doivent être envoyés avant que l'ouvrage paraisse dans le public; mais l'usage n'exige pas, que je sache, un envoi de l'épître séparément; et cela aurait même, à mon avis, l'air de donner trop d'importance à la chose.

Je ne peux pas, Monsieur, disserter avec vous sur les soins que mon goût et mon état m'obligent de prendre pour échapper, s'il est possible, aux importuns. Je ne délibère pas là-dessus, je suis déterminé. Quand j'aurai fait de ma part tout le possible, il faudra bien endurer ce que je ne pourrai éviter, comme des coups de la nécessité, et me contenter de faire aux survenants un accueil qui ne soit pas fort attirant pour d'autres. Un raisonnement très simple m'encourage à prendre ce parti : Toute personne qui a quelque discrétion et qui pense bien doit se dire : « Pourquoi troublerais-je le repos de ce pauvre homme? Puisqu'il ne demande rien aux autres, sinon qu'on le laisse en paix, laissons l'y; et n'allons pas, pour une vaine fantaisie, troubler le seul bien qu'il désire et dont il puisse jouir. » Ceux qui penseront ainsi ne viendront sûrement pas. Ceux qui penseront autrement, et qui se diront : « Que m'importe qu'il veuille me voir ou non? Moi je

Digitized by Google

veux le voir, » mériteront-ils de ma part, à votre avis, beaucoup de complaisance ?

Le désir que vous avez de faire prendre ma ressemblance est si obligeant et si plein d'amitié, que je n'ai pas absolument la force de m'y refuser. Mais cela ne saurait se faire à Motiers, au moins pour cette année. Si dans quelqu'un de mes pélerinages, je trouve une station qui soit un peu à portée, je vous le ferai dire, et votre Monsieur pourra, s'il le veut, apporter ses pastels; mais s'il lui faut plus de deux ou trois courtes séances, qu'il ne vienne pas; car je n'ai ni le temps ni la patience d'en donner davantage. Quand je souffre, je ne puis voir personne; et dans mes bons intervalles, je ne puis rester en place : cela devient plus fort que moi.

J'ai eu de temps en temps quelques bons intervalles, mais bien courts. Le froid revenu me tourmente extrêmement; et l'affliction où me plonge la perte de M. de Luxembourg ne me laisse qu'une consolation désespérante, c'est que je suis au plus bas de la roue, et que pis ne peut plus m'arriver. J'embrasse votre bon papa; mes salutations à Monsieur votre frère et à Monsieur son frère.

J.-J. Rousseau.

VI

A Monsieur, Monsieur J.-A. De Luc, Banquier, rue de la Cité, à Genève.

A Môtiers-Travers, le 20 décembre 1764.

Je m'en vais, mon cher Monsieur, profiter peut-être fort indiscrètement de vos obligeantes offres; car je sais que vous êtes fort occupé; mais je vous prie de tenir toutes mes importunités pour non avenues, si les objets dont elles traitent prennent le moins du monde sur vos occupations.

Je n'ai point reçu avec votre lettre la boîte de couleurs qui devait l'accompagner. Si elle n'est pas encore partie, vous pourrez me l'envoyer par notre messager qui est actuellement en route pour Genève, ou peut-être déjà arrivé. L'usage que j'en veux faire est d'enluminer des plantes et fleurs dans leurs couleurs

Digitized by Google

naturelles, et d'autres estampes et paysages, pour une optique. Je connais ces boîtes de Nuremberg; les couleurs en sont mauvaises et falsifiées; je voudrais avoir à part une petite provision des couleurs les plus nécessaires comme carmin, outremer, gomme gutte, vert de vessie, vert de gris, encre de la Chine, etc., et je voudrais surtout que ces couleurs, en petite quantité, fussent bien choisies et aussi pures qu'il est possible. Joignez-y aussi, je vous prie, un peu de gomme arabique; car on ne trouve ici rien du tout.

Le microscope est, comme vous l'avez deviné, pour la botanique; ainsi je désire qu'il ait un champ suffisant pour embrasser le pistil et les étamines d'une petite fleur. Du reste je m'en rapporte absolument à vous.

C'est effectivement une optique telle que vous la décrivez dont nous avions parlé. Je n'aime point celles qui, restant toutes [*sic*] ouvertes, laissent de toutes parts entrer la lumière, et présentent avec l'image les objets environnants. Vous me parlâtes d'une manière d'enclore tellement l'image dans la boîte, par une espèce de cadre noir, qu'on ne vît absolument que l'estampe. Voilà, Monsieur, ce que je désirerais, et si vous trouviez à Genève de bons verres, que vous connussiez quelque bon ouvrier que vous voulussiez bien diriger pour faire la boîte, je vous serais obligé de vouloir bien y donner quelques soins. Ces sortes de machines sont fort plates, à moins qu'elles ne fassent tout à fait illusion; mais quand elles la font, elles sont très amusantes, et je sens que dans mon état, enfermé plus de six mois tous les ans, j'ai très grand besoin d'amusements qui fassent diversion aux excursions de ma tête, et l'empêchent de me consumer dans ma prison.

Cherchant la plus grande illusion, il s'ensuit qu'il faut aussi les meilleures estampes : celles d'Angleterre me paraissent les plus propres à la chose; il est vrai qu'elles sont extrêmement chères; si vous en pouviez rassembler une douzaine ou quinzaine de bien bonnes, cela me suffirait en attendant que j'en fasse chercher à Paris. Vous savez qu'il faut des lointains, des perpectives, des allées, avenues, galeries, marines, en un mot tout ce qui chasse et prolonge l'espace. L'architecture avec des cours et avant-cours, colonnades, etc., fait très bien aussi.

Digitized by Google

Ce n'est pas tout; me voici comme l'Avare qui veut l'excellent à bon marché. Quoique les fantaisies soient dans mon état des choses presque nécessaires, je suis pourtant bien déterminé à renoncer à celle-là si elle passe un certain prix. Si vous jugez donc, Monsieur, que toute cette petite fourniture se puisse faire pour quatre ou cinq louis au plus, je puis les y mettre. Mais si elle passe, n'y pensons pas.

J'ai lu avec le plus grand plaisir la continuation des feuilles que vous m'avez fait parvenir. On ne peut rien de plus exact, de plus sensé, de mieux raisonné sans aucun verbiage. Quelquefois seulement, on n'y sent pas assez la liaison des choses, on ne les voit pas assez sortir les unes des autres. L'art d'écrire et d'intéresser est de faire que tout se tienne. Toute solution de continuité refroidit le lecteur. Il ne suffit pas que l'auteur ait un plan, il faut que le lecteur ne le perde jamais de vue. Assurément, si cet ouvrage ne porte pas la lumière dans votre patrie, il faut qu'on y veuille fermer les yeux.

Recevez, Monsieur, mes excuses, mes remerciements et mes salutations.

J.-J. Rousseau.

J'ai reçu les estampes, ce que je vous prie de dire à celui qui a pris la peine de les envoyer, en attendant que je puisse lui écrire.

VII

A Monsieur, Monsieur J.-A. De Luc, Banquier, à Genève.

A Motiers, le 27 janvier 1765.

Malgré la détresse où je suis, Monsieur, je dois en l'absence de notre ami, que je crois parti, vous parler d'une chose que j'ai oublié de lui dire. Si Dieu bénit le zèle patriotique, et qu'on puisse établir une bonne réconciliation, n'oubliez pas l'affaire de M. Pictet[1], et cela par de fortes raisons que je n'ai sûrement pas

[1] Le colonel Charles Pictet, qui avait été suspendu en 1762 de ses fonctions de membre du Conseil des Deux-Cents, pour avoir écrit au libraire Duvillard une lettre sur la condamnation de l'*Émile* et du *Contrat social*.

Digitized by Google

besoin de vous dire, et auxquelles il suffit de vous faire penser. Quels que puissent être ses sentiments secrets, il faut absolument, du moins je le pense, qu'il puisse rentrer dans le CC avec honneur. Cela me paraît d'une grande conséquence pour l'avenir.

Avez-vous vu l'article de la Gazette de Berne qui me concerne? Qu'en dites-vous? Voilà de la cafardise très maladroite. Ces Messieurs ont la vue courte, et ne sont assurément pas aussi fins que je les croyais. Je n'écris pas à votre papa, parce que ma lettre risquerait encore plus que celle-ci d'être interceptée.

Je l'embrasse et vous aussi.

J.-J. Rousseau.

Digitized by Google

LE PASTEUR JUVENTIN

ET SA

CORRESPONDANCE

Jean-Jacques Juventin, né le 24 janvier 1741, montra dès son jeune âge d'heureuses dispositions pour l'étude. Après avoir été consacré ministre en 1764, il fut successivement pasteur à Cartigny en 1769 et à Chêne dès 1775; partout il s'acquit la reconnaissance des paroissiens par son ministère infatigable. La Compagnie aimait à le nommer membre de ses commissions et elle le revêtit pendant quelque temps des fonctions de secrétaire.

C'était une tête fortement organisée et il avait un goût ardent pour les sciences, mais il refusa de s'y livrer dans la crainte d'être distrait des devoirs de sa vocation [1]. Sa prédication, remplie des idées les plus justes et des sentiments les plus nobles, était très nourrie et laissait une vive et salutaire impression. Peut-être sacrifiait-il trop au goût de l'époque en semant ses discours de traits brillants, ce qui produisait parfois un effet théâtral et nuisait à la simplicité évangélique. Mais si sa grande facilité pour la composition littéraire, si sa riante imagination et son esprit très fin et très sagace le portaient à prodiguer les comparaisons et les métaphores, sa connaissance du monde et du cœur humain donnait à ses écrits beaucoup de force et de solidité. Dans les loisirs que lui laissait le soin de sa paroisse, il n'était préoccupé que du désir d'être utile; on ne s'adressait

[1] Sordet, *Dict. manuscrit des familles genevoises* (Archives de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève).

Digitized by Google

jamais en vain à lui pour quelque emploi à procurer, et ses conversations étaient très appréciées des jeunes gens qui se préparaient à la carrière ecclésiastique.

Il était encore au poste de Chêne lorsqu'il fut, en août 1794, une des victimes du tribunal révolutionnaire qui lui signifia sa destitution pour avoir condamné les principes de la Révolution [1]. Les difficultés de sa vie, déjà très grandes, se trouvèrent ainsi considérablement accrues. Heureusement qu'en raison même de sa violence, le déchaînement des passions ne fut pas de longue durée, et, le 23 mars de l'année suivante, les jugements révolutionnaires étaient révoqués. Mais, en ce qui concernait Juventin, une circonstance retardait le bon effet de cette mesure. Le pasteur Ebray, qui avait été nommé au poste vacant, déclara qu'il ne céderait la place que lorsqu'il en aurait reçu l'ordre exprès; d'ailleurs quelques-uns de ses paroissiens avaient formé opposition à son départ. La Compagnie des pasteurs, émue de ces faits, vota une adresse au Conseil administratif, l'autorité suprême de cette époque, pour lui remontrer combien il était choquant que l'effet de la publication fût entravé sur un seul point, et le prier de permettre que M. Juventin pût rentrer dans une paroisse « à laquelle il a consacré, » disait-elle, « pendant vingt ans des talents distingués et les soins les plus assidus [2]. » M. Ebray se décida à donner sa démission, et Juventin fut réintégré en avril 1795. Malheureusement il ne jouit pas longtemps de la reprise de ses fonctions, sa santé l'ayant obligé à les résilier dans cette année, et ce fut, paraît-il, le même Ebray qui lui succéda. Mais cette place ne suffisant pas à ce dernier pour vivre, il eut quelque envie de se fixer à Paris, et Juventin écrivit dans cette ville pour recommander « son prédécesseur et successeur » auquel il voulait rendre service [3].

Juventin avait épousé, en octobre 1767, Marguerite, fille de François Simonde, ancien capitaine au service de France et de Suisse, et de Marianne Sartoris. Il était devenu par ce mariage

[1] Grenus et Desonnaz, *Correspondance*, t. III, p. 126.

[2] *Registre de la Compagnie*, 3 avril 1795.

[3] Correspondance de Juventin, 22 décembre 1795 (*collection Dufour-Vernes*).

Digitized by Google

beau-frère du pasteur Jacob Vernes qui avait épousé Marianne Simonde trois ans auparavant. Cette alliance, la conformité de leurs carrières et de leurs opinions, enfin une certaine ressemblance dans leurs aptitudes et leurs goûts cimentèrent entre eux une amitié profonde, dont le souvenir est encore conservé dans la famille Vernes. C'est à ce beau-frère, que ses opinions politiques avaient fait exiler, que Juventin adresse une série de lettres du 2 janvier 1784 au 31 août 1789, sous le régime des « Négatifs » rétabli à Genève, en juillet 1782, par les Puissances. Le ton d'affection qui règne dans cette correspondance n'a d'égal que son admiration pour l'exilé de Morges [1]: il ne perd jamais une occasion de constater que tous le regrettent et conservent pour lui un vif attachement, un tendre souvenir : « Tant de personnes me chargent de vous faire des compliments ou amitiés, que je promets à toutes et que souvent je manque à ma parole [2]. » Mais lorsqu'il revient à songer à la cause de son absence, notre correspondant a peine à contenir son indignation. Au retour de leur entrevue annuelle dont le rendez-vous était à Nyon ou à Morges pour aller de là faire quelque partie de chasse, Juventin écrit à Vernes : « Adieu, mon cher frère, plus on vous voit, plus on voudroit vous voir, et c'est une mauvaise politique que de faire la course de Morges; je n'en reviens jamais que le cœur bouillonnant de dépit, d'indignation et de rage [3]. » Une seule fois, Juventin semble ne pas approuver son beau-frère à cause d'un séjour qu'il avait fait chez des parents du parti négatif, ce qui, pour un Représentant aussi ardent qu'il l'était, devait sembler un insigne acte de faiblesse. Il se contente toutefois de lui dire : « Vous voilà donc, mon cher frère, de retour de Grandcour où vous avez vu des parens qui, je croiois, vous avoient oublié depuis la révolution. Je suis charmé que vous en aiez été content, et que la politique n'ait pas effacé de leur mémoire que vous êtes toujours leur cousin et que vous avez été leur ami [4]. »

[1] Vernes s'était fixé d'abord quelques mois à Neuchâtel en 1782, mais la même année il s'installa à Morges.

[2] 17 janvier 1784.

[3] et [4] 18 novembre 1786. Grandcour était une baronnie à une lieue au nord de Payerne.

Digitized by Google

Juventin était donc du parti des « Représentants, » plus encore par ses inclinations naturelles que par la naissance. Toute injustice le révoltait, de quelque côté qu'elle vînt : il aimait la vérité par-dessus tout et ne comprenait pas les positions équivoques et fausses; bien plus, il les blâmait comme dangereuses et coupables : « Sans doute, s'écrie-t-il, une classe de Négatifs se disent trompés, crient au vol, à la tyrannie, à l'injustice, mais tel est le pouvoir de l'habitude et la force de l'illusion que, s'il dépendoit d'eux de faire tomber leur chaînes, ils craindroient de le tenter; ils n'ont ni volonté ni énergie; un mot fait rentrer ce vil troupeau dans le devoir et ils craignent leurs maîtres beaucoup plus qu'il ne les aiment : si les méchans n'avoient point de satellites, ils n'auroient point de succès. Plus j'avance dans la vie, moins je pardonne aux personnes foibles : elles sont les instrumens dont les ambitieux se servent pour parvenir à leurs desseins et pour voler les autres [1]. » Si son patriotisme lui fait voir sous des couleurs très sombres tous ceux qu'il regarde comme les ennemis de Genève, il sait cependant à l'occasion leur rendre justice, et il ne les croit pas absolument dépourvus de qualités aimables : « MM. de Tournes et Cayla ont été appelés aujourd'hui au syndicat..... M. Cayla [2] est un homme de bien dans toute l'étendue du terme, et tel qu'il nous en auroit fallu beaucoup dans les beaux jours de la République : j'aime voir les vœux se réunir sur la piété, la bienfaisance et la vertu. » Et plus loin : « Vous avez raison, les auteurs de nos maux seraient effrayés s'ils soupçonnoient ceux qui pulluleront ou qui fondront sur leur postérité [3]. » D'autre part, il flétrit la conduite de certains Représentants et leurs procédés d'attaque : « Connaissez-vous une petite brochure qui n'auroit jamais dû voir le jour, intitulée *Étrennes aux Négatifs* [4] ? Ce sont des vers d'Aubanel sur l'emprisonnement de Melly [5], des injures de charretier, et des expressions de la halle.

[1] 20 octobre 1787.

[2] Victime de la fureur populaire en 1794.

[3] 13 janvier 1787.

[4] Elle donna lieu à une procédure mentionnée dans le *Registre du Conseil* (14 janvier 1784), mais on ne put en découvrir l'auteur.

[5] Ami Melly avait été rayé, avec d'autres Représentants, de ses fonctions de membre du CC pour refus de serment imposé par l'Édit. Il fut ensuite

Digitized by Google

Je doute qu'on fasse quelque perquisition pour en découvrir l'auteur : ils l'accablent de mépris. Ce n'est pas avec ces armes qu'il faut les attaquer : ce seroit un exposé fidèle de cette révolution terrible qui les réduiroit au silence et aux abois, une peinture de la décadence déjà sensible de cette ville qui n'étoit florissante que par la liberté, une prédiction trop certaine des maux qui la menacent. Que sont des piqûres d'épingles quand il faut des coups de massue [1]. »

Toute vie politique avait été suspendue à Genève par l'intronisation violente du gouvernement des Négatifs. Les principaux chefs des Représentants avaient été bannis, et beaucoup de leurs partisans qui n'avaient pu accepter le nouveau régime avaient fui ; il n'était resté que la masse indécise, indifférente et craintive. Les Puissances avaient profité du service qu'elles pensaient avoir rendu à la petite cité pour y demander l'érection d'un théatre. C'était introduire un élément qu'on avait toujours considéré à Genève comme une source de dépenses inutiles, comme un foyer de démoralisation par la peinture trop vraie des passions, et comme un moyen infaillible de battre en brèche l'esprit patriotique et religieux. De là, pour les bons citoyens, un grand sujet de mécontentement. Notre correspondant revient souvent sur ce thème : « Ce que vous me dites est très vrai : la salle de spectacle est pour Genève le tombeau de la religion, des mœurs et de la liberté. Quelqu'un me disoit que le mal est déjà sensible, que les jeunes gens, ces petits-maîtres désœuvrés qui fourmillent, assistent aux répétitions, s'y familiarisent avec les comédiennes et en prennent déjà le ton, le libertinage et les principes. Et avec quelle facilité ne se propage pas cette contagion ! Elle gagnera bientôt les négocians assez sots pour suivre la mode ; ils succomberont à ces Circés de nouvelle date, et la partie saine de l'État sera aussi gangrenée que le reste [2]. » Et ailleurs : « On dit que les comédiennes se dédommagent avec les particuliers de la modicité de leurs honoraires, et que la retenue qui avoit jusqu'à présent caractérisé dans cette ville ceux qui vouloient les fré-

emprisonné, en mai 1783, pour avoir coopéré à l'émigration d'un grand nombre de Genevois en pays étranger, et spécialement en Irlande.

[1] 17 janvier 1784.

[2] 2 janvier 1784.

Digitized by Google

quenter n'est bientôt plus de mise. Ainsi l'on se façonne peu à peu, et les mœurs d'une capitale seront enfin celles d'une petite ville jadis célèbre par son austérité et sa religion [1]. » Il constate même avec douleur que des Genevois alimentent la nouvelle scène de leurs produits poétiques : « L'ancien procureur-général Butini a hazardé une pièce sur le théâtre des Bastions, en cinq actes et en vers. L'*Avare Fastueux,* c'est son titre. S'il l'a rempli, il ne seroit pas sans mérite aux yeux des amateurs; mais j'avoue que je déplore qu'un homme qui s'est dit attaché aux vrais principes, un ancien ami de la liberté, un magistrat, travaille à alimenter un goût qu'il faudroit combattre et, si possible, détruire. S'il a quelque succès, vous nous verrez tous transformés en poètes et en auteurs, et on se partagera entre les spéculations qui donnent de l'argent et la passion de la gloire théatrale. Déjà nous nous distinguons dans cette carrière, sinon par la qualité, du moins par la quantité des pièces que nous avons produites. M. Tronchin, M. et Mme Cramer, M. Galloix, M. Butini tiennent leur place sur le répertoire de la nation; nous nous formons en peu de temps. Quatre années ont suffi pour changer nos goûts, nos habitudes, nos esprits et nos mœurs, etc. [2]. » Aussi annoncera-t-il la chute de cette pièce avec une joie non dissimulée : « Butini est tombé à plat : il n'a pas même eu la gloire des sifflets; ce fut une indifférence, une léthargie qui doit lui faire garder pour jamais le silence de l'incognito. On a joué son *Avare fastueux*, et puis on n'en a plus parlé. C'étoit, dit-on, de l'ennui tout pur; on supporta sa pièce pour lui faire plaisir, mais on n'ira pas jusqu'à la redemander. Puissent tous ceux qui travailleront ici à nourrir par leurs compositions cet esprit de frivolité et de dissipation, le plus sûr rempart de ce gouvernement, trouver la même récompense et n'avoir pour dédommagement de leurs peines que la honte d'avoir échoué !..... D'Herbois [3] quitte, et St-Géran le remplace. On prétend qu'il a fallu 18000 livres pour l'attirer et qu'on les a trouvées parmi les Représentans. Je n'en doute pas, il faut s'étourdir, rien ne le fait mieux que la comédie; c'est un mal nécessaire,

[1] 30 décembre 1786.

[2] 10 mars 1787.

[3] Le directeur du théâtre.

Digitized by Google

et tel délie la bourse qui ne l'ouvriroit pas pour une œuvre de charité [1]. »

Le théâtre n'est pas l'unique sujet de récriminations de Juventin; il est attentif à observer le moindre signe de décadence : « Il est certain, dit-il à propos de l'établissement de Mallet-Du Pan à Paris, que peu à peu les talens fuient Genève, qu'elle ne se distinguera dorénavant que par la bizarrerie de sa constitution et la dureté de son esclavage [2]. » En parlant du sermon de Dumont censuré par les magistrats, il ajoute : « Voilà, mon cher frère, un échantillon de la liberté qui reste aux prédicateurs..... L'éloquence chrétienne, jadis florissante dans cette ville lorsqu'on y jouissoit du titre de citoyen, ne sera plus, à présent qu'il est dégradé, qu'un rabachage général, qu'un tas de lieux communs qui n'attireront pas plus qu'ils ne sont propres à corriger..... S'il naissoit dans la suite quelque homme à talent dans ce genre comme dans tous les autres, il ne tarderoit pas à le porter ailleurs, et le premier acte de vigueur seroit de chercher un théâtre où il pût le produire sans découragement et sans danger [3]. » — « Les arts, comme les sciences, dit-il ailleurs, veulent une espèce de liberté; ils s'éteignent ou ne font que languir dès qu'on veut avec le sceptre, comme avec un compas, leur tracer la route qu'ils doivent suivre et les inventions auxquelles ils peuvent se livrer. Je répète avec vous : pauvre Genève, *fuit Ilium;* on aura encore le simulacre de ce qui avoit fait jadis notre gloire et notre bonheur, mais dessous seront l'égoïsme et le découragement [4]. »

La liberté de la parole courait donc ses dangers; le parti dominant croyait voir dans chaque discours quelque méchante allusion à sa politique. C'est ainsi que le ministre Dumont fut mandé auprès du Magistrat pour un sermon dont j'ai parlé plus haut, et qu'il avait prononcé sur le texte : *J'ai fait le compte de mes voies*, etc. « Il étoit d'un bout à l'autre irrépréhensible, l'application seule, ou plutôt un morceau de l'application où il s'élevoit contre la frivolité, l'amour du plaisir et des spectacles qui détourne les yeux de dessus soi-même, pouvoit attirer ceux du

[1] 6 avril 1787.
[2] 2 janvier 1784.
[3] 8 avril 1784.
[4] 4 décembre 1786.

Digitized by Google

Conseil et il n'a pas manqué de les y fixer. Il avoit prêché il y eut dimanche huit jours au Temple Neuf, avec une affluence et un applaudissement universels; il devoit prêcher la préparation samedi prochain à St-Pierre, lorsque vendredi, à une heure, il reçut la visite de M. l'auditeur de la Rive qui lui demanda son sermon en lui disant qu'on délibéreroit s'il pouvoit le refaire. Le soir, nouveau message de M. le syndic Joly qui lui dit qu'il falloit dans la chaire la plus grande liberté morale, mais aucune politique; que le Conseil n'avoit rien trouvé à blâmer dans le corps du discours, mais à la fin y avoit vu des allusions et des traits qui lui avoient souverainement déplu. Ces traits étoient des propositions générales dont on ne peut contester la vérité, comme que tous ceux qui ont voulu asservir les peuples ont commencé par les corrompre; que si une nation a des mœurs et des principes, quelles que soient les adversités, les revers qui l'accablent, elle peut se relever encore et ne pas souffrir tout à la fois l'humiliation et le mépris; qu'elle ressemble à un arbre qui paroît ne plus avoir de sève, mais qui, en conservant encore, prend une nouvelle parure et donne de nouveaux fruits. On a voulu voir des menaces dans ces vérités dont il ne faisoit nulle application, on a jugé cela un hors d'œuvre, et intimé l'ordre de le retrancher ou de ne plus faire un sermon qui pourroit produire de mauvais effets. Vous jugez bien qu'il n'a pas hésité de laisser édifier l'Église à d'autres, et que son silence jusqu'à son départ [1] sera profond et complet [2]. »

Le professeur Mercier eut aussi maille à partir avec l'autorité, à l'occasion de la fête de l'Escalade qu'on avait supprimée pour être agréable à la Sardaigne. Juventin fait un récit assez plaisant de l'affaire : « Malgré l'arrêt du Deux-Cents, le résident de Savoye et l'interdiction, l'Escalade s'est faite au moins pour les dindes, les masques ont couru les rues, et il étoit facile d'apercevoir des mouvemens et d'entendre fredonner des airs que l'on ne remarque pas dans d'autres momens; ce n'est pas avec cette effusion qui caractérisoit cy-devant cette fête, mais on ne peut l'ou-

[1] Dumont devait partir incessamment pour remplir les fonctions de pasteur de l'église française de Pétersbourg, où il devait rejoindre avec sa mère ses trois sœurs établies en cette ville.

[2] 8 avril 1784.

Digitized by Google

blier, et, si elle ne rappelle plus des privilèges dont nous pleurons la perte, elle nous fait sentir du moins que nous ne sommes plus sous le joug de la papauté. Le professeur Mercier voulut donner congé à ses écoliers et faire trève avec la logique pour se réjouir avec sa famille. C'étoit véritablement fêter ses disciples. Quelqu'un qui ne lui veut pas du bien, et il y en a plusieurs qui ne cherchent qu'à le mordre, en fit un rapport malin, et le scholarque Bonet envoya un huissier le lendemain pendant qu'il donnoit sa leçon pour le prier de passer chez lui. Les étudians ne pouvoient comprendre qu'on dégoutât ainsi leur professeur d'être généreux de congés, et, loin de convenir que c'étoit pour l'Escalade qu'il avoit interrompu ses leçons, il répondit, à ce qu'il m'a dit lui-même, qu'il avoit un bûcher tout ouvert, que le charpentier ne pouvoit venir qu'à l'heure fixée pour l'auditoire, et qu'il ne vouloit pas qu'on volât davantage son bois. On prétend qu'il ajouta qu'il avoit soupé avec un reste de gigot, sans bruit, sans dinde; j'ai peine à le croire, il y en avoit sûrement un dans la maison..... M. Bonet leva les épaules de l'information qu'on lui avoit donnée [1]. » Ce professeur Mercier n'avait pas le don de plaire aux magistrats, et les petites persécutions dont il était l'objet le laissaient assez insensible. Aussi trouvait-il parfois le moyen de tourner la difficulté. « Le professeur Mercier a été obligé de donner à l'auditeur Saladin la congrégation qu'il fit dernièrement, qui avoit excité diverses plaintes et que le Conseil a voulu lire. *Nous ne pouvons pas,* y disoit-il, *renoncer à l'espérance qu'il y aura un jour une révolution...* là, pause, puis changement de ton,... *dans vos esprits et dans vos cœurs, demandons-la à Dieu par la prière.* Elle étoit pleine, dit-on, d'équivoques de cette espèce qui n'ont donné aucune prise, parce que ni le ton ni le geste, ni la physionomie ni la voix ne peuvent s'écrire. Je ne doute pas cependant qu'on ne la lui garde et que, lorsqu'il sera dans le cas de se retirer, il n'éprouve des désagrémens dont on voudra punir ces pasquinades. D'un autre côté, toujours à l'affût et à la poursuite de ce qui peut être allégorique, ils doivent déplorer les bornes du pouvoir humain qui ne peut ni fixer ni apprécier un ton, un monosyllabe, qui changent quelquefois le sens d'une

[1] 16 décembre 1786.

Digitized by Google

phrase entière et qui disent beaucoup à des auditeurs intelligens sous des mots irrépréhensibles [1]. » Les vexations du pouvoir s'étendent même à l'article de la chasse : « Hélas ! aujourd'hui, pour aller à la chasse il faut fuir en Suisse ou en Savoye. C'est inconcevable à quel point de constante oppression est cette pauvre bourgeoisie désarmée [2] qui ne peut pas même tirer à un moineau, ni faire entendre un coup de fusil, sans exciter la vigilance des satellites de l'autorité et s'exposer à des censures ou à des amendes. Aussi nos moissons sont-elles dévorées par ces oiseaux déprédateurs qui trouvent chez nous azile, nourriture et sûreté. Encore s'il n'y avoit que ces usurpateurs, mais Genève en a bien d'autres [3]. »

Tant de chicanes, exagérées souvent, il est vrai, par l'esprit de parti, surexcitaient les Représentants. Aussi le ton de notre correspondant devient parfois amer, et toute réforme venue des Négatifs est traitée par lui d'inutile. « On va prolonger les études en obligeant de faire trois années de belles-lettres, on veut qu'on pourrisse dans les auditoires, qu'on se gorge de grec, de latin, comme si on en étoit pour cela plus célèbre avocat, plus fameux médecin ou plus grand prédicateur. On aura beau faire, réformer l'Académie, refondre le collège, consulter des universités, recrépir une Société des Arts, nommer à l'imitation des corps célèbres des associés externes, établir une Caisse d'escompte pour soutenir les artistes, avoir beaucoup d'argent et témoigner de la bonne volonté, le nerf est coupé, le principe générateur est éteint ; peut-être aurons-nous encore des sçavans (et pour cela même il faudroit qu'il y eut moins de dissipation et de frivolité), les hommes de génie seront toujours plus rares. La liberté suppléoit à la petitesse de notre pays, aux ressources qui nous manquent ; elle tenoit lieu de tout, et tous les efforts de l'aristocratie même la plus éclairée ne pourront jamais la remplacer [4]. »

A la cérémonie des promotions du collège, sa verve assez caus-

[1] 11 août 1787.

[2] L'Édit dit de pacification, ou *Code noir*, comme l'appelaient ironiquement les Représentants, défendait sous peine de bannissement d'avoir chez soi des armes à feu.

[3] 11 août 1787.

[4] 31 juillet 1787.

Digitized by Google

tique se donne libre cours : « Lundi dernier se célébrèrent, selon la coutume, les promotions. Ce n'étoit pas une assemblée, mais une foire, un marché où l'on voioit et des charlatans sur des tréteaux, et des joueurs de gobelets, et des voltigeurs, des faiseurs d'équilibre et de la populace, des mendians, des harengères, de la canaille de toute espèce. On diroit qu'on veut suppléer par la grande popularité de cette unique fête au vuide que l'on a fait à tant d'égards. On ne pourroit que s'écrier, en voiant ce mélange de toutes les conditions, que Genève est le centre de l'égalité, mais ce n'est que ce jour que St-Pierre voit le simulacre de la démocratie, il ne reçoit plus des citoyens libres, et s'il est rempli lorsqu'on harangue, il compte à peine, lorsqu'on vote, quelques personnes qui vont tristement donner des suffrages qui ne forment plus le vœu de la nation. M. le recteur prit pour sujet de son discours la question si peu problématique, à mon avis, si Genève a perdu de sa réputation et de sa gloire; il introduisit deux interlocuteurs dont l'un faisoit la censure et les objections, l'autre l'éloge et les réponses..... Le professeur Naville démontra l'utilité, voire la nécessité de la langue grecque; c'étoit prêcher ses bulles à des auditeurs qui n'y entendoient rien et qui s'en soucioient encore moins. L'écolier parodia, dit-on, *Marlborough s'en va-t-en guerre;* j'ai grand regret de ne l'avoir pas entendu, il m'auroit du moins amusé. Le récapitulateur fut M. Maurice qui tira parti de tout cela, prouva que notre réputation littéraire étoit toujours très-grande, que la langue grecque étoit très-utile, et que Marlborough avoit du rapport avec le grec puisqu'il avoit été célébré dans une ode en cette langue par un érudit du temps. » etc. [1].

Nous passons sur la diminution de paie des pasteurs, sur les spéculations qui devenaient la passion des Genevois, lesquelles étaient favorisées par l'état d'incertitude dans lequel se trouvait la France, et sur bien d'autres sujets qui affligeaient le cœur de Juventin. Ici et là cependant il s'égaie par quelque trait de malice ou de gaieté.

A propos de la place de théologie laissée vacante par le professeur Vernet et recherchée par plusieurs concurrents qui se

[1] 20 juin 1787.

Digitized by Google

donnaient les gants de se faire prier, il dit : « Le temps nous éclaircira cela ainsi que bien d'autres choses; l'application des principes généraux que l'on pose souffre toujours quelque exception quand c'est de nous qu'il s'agit [1]. » Il s'exprime ainsi sur les cérémonies publiques : « S'il faut entendre quelque rapsodie à l'installation de votre nouveau baillif, j'aime mieux n'y pas penser. Rien ne me fait plus souffrir qu'une circonstance solennelle, beaucoup d'appareil et d'affluence, avec une extrême pauvreté d'idées et d'expressions. C'est inviter nombreuse compagnie pour faire très maigre chère; on ne s'en plaint pas à l'ordinaire, mais dans des cas rares, il faut savoir mettre la poule au pot [2]. » — A propos de la querelle de Coxe et de Dumont [3] : « Rien n'est plus chatouilleux que l'amour-propre des écrivains, il ressemble à celui d'une jolie femme, il faut le ménager avec une délicatesse extrême, et lorsqu'il est blessé, il s'exhale avec une vivacité et une franchise tout-à-fait intéressante. »

Notre écrivain raconte les bons mots des Français, « toujours contens lorsqu'ils peuvent lâcher une plaisanterie, » sur les nouveaux élus de l'assemblée des Notables, par exemple sur M. Gobelet qui est seul pour tant de cruches, et il constate que les Anglais suivent leur exemple et appellent les Notables *not ables* [4].

Les préoccupations politiques en effet n'empêchaient point notre correspondant de traiter ici et là des matières scientifiques et littéraires. On y reconnaît un esprit précis et net, une grande érudition alimentée par ses lectures. Il est rare qu'il ne signale pas les ouvrages nouveaux qui peuvent intéresser son correspondant, il en donne l'idée principale et en fait la critique en quelques traits vigoureux. Voici, entre autres, ce qu'il dit de Mme de Staël qui en était alors à ses débuts comme auteur [5] : « Avez-vous lu les lettres de Mme de Staël sur Rousseau? Elles m'ont fait plaisir. Cette femme a de l'âme de son père, de son énergie, elle juge assez bien ce

[1] 12 août 1786.

[2] 30 septembre 1786.

[3] 25 octobre 1786. Il s'agissait du *Voyage en Suisse* de Coxe, dans lequel ce dernier n'avait pas toujours respecté la vérité et avait émis des opinions qui avaient irrité Dumont.

[4] 12 février 1787.

[5] 18 avril 1789.

Digitized by Google

grand homme pour ne l'avoir connu que d'après ses ouvrages. Des observations fines, des jugemens bien motivés, des points de vue intéressans, voilà ce qui m'a frappé; des constructions quelquefois vicieuses, de l'obscurité et de l'entortillage, peu d'habitude d'écrire, la même coupe de phrases et une longueur de périodes qui revient sans cesse, ce sont les défauts que j'ai cru y voir. Mais cela annonce une tête qui réfléchit et surtout un cœur qui sent; elle pense comme Jean-Jaques sur la comédie pour Genève, et nous fait honte à nous qui ne pensons plus et en particulier qui n'agissons plus comme lui. »

Juventin, si douloureusement impressionné de ce qui se passe sous ses yeux, reporte avec plaisir les regards sur les exilés de Genève qui s'en vont fixer leur tente à Constance, à Bruxelles, en Irlande. Ces martyrs de la liberté genevoise sont tout son espoir, car ils rendront quelque lustre au nom de la patrie et le feront respecter à l'étranger. Aussi sont-ils l'objet de ses constantes préoccupations, il suit avec anxiété leurs moindres mouvements et toute sa crainte est que les Négatifs n'aient à se réjouir de l'insuccès de ces établissements. Je n'en dirai pas davantage sur la matière, étant dans l'intention de préparer un travail sur cette page de notre histoire nationale. — Je cite seulement à propos de ces exilés le portrait de Clavière : « Quand est-ce que l'affaire de Clavière sera éclaircie ? On le fait partir de Paris pour esquiver une lettre de cachet, et puis on l'y voit, et puis il est à sa campagne, et puis il est à Bruxelles. Ce qui est très-sûr, c'est que Mme Bidermann a écrit à M. Odier qu'il y avoit passé quelques jours. Il est vraisemblable, malgré cette fluctuation de témoignages qui se détruisoient réciproquement et que la poursuite de M. de Mirabeau a fait craindre pour son ami, que la note contre Genève dans la brochure contre les agioteurs a fait jeter les yeux sur Clavière et accrédité un bruit qui n'avoit peut-être point de fondement. Nos gens charitables et à principes ne seroient point fâchés de l'embastillement de ce perturbateur universel; encore qu'il ne fasse rien pour la politique, qu'ils n'aient rien à redouter, ils n'aiment pas voir si près de leur soutien un homme dont l'activité est aussi grande et la capacité aussi démontrée. Je tremble pour lui, je voudrois le voir en paix et en repos s'il est possible; mais sa tête bouillante aime les grandes spéculations, les jeux,

Digitized by Google

les hazards, le tourbillon des grandes fortunes et des grandes affaires; il mourroit dans un village, il n'existe que dans le bruit des événemens et des capitales. A la bonne heure, pourvu qu'il ne succombe pas à tant d'ennemis qui ne verroient pas avec chagrin confirmé par la France le caractère de tracasserie et d'inquiétude qu'on lui a supposé à Genève [1]. »

La situation politique de l'Europe, et surtout de la France, intéressait trop Genève pour que notre correspondant ne s'empressât pas de signaler tout ce qui survenait de nouveau dans cet ordre de choses. Signalons seulement, pour ne pas allonger outre mesure ces extraits, ce qu'il dit à propos de la mort de Vergennes, le ministre des affaires étrangères, que les Représentants n'avaient pas, et pour de bons motifs, en grande estime, — et le récit qu'il fait de la rentrée de Necker au ministère en septembre 1788. « Voilà donc, mon cher frère, dans le tombeau le grand ennemi des Républiques et le promoteur universel du despotisme; encore si on pouvait renfermer avec lui ses ouvrages et les loix qu'il nous a données. Mais je crains bien comme vous qu'elles ne lui survivent, que nos derniers neveux ne portent des fers que nous ne pouvons plus rompre. Si son successeur pouvoit être accessible à la voix tardive de la vérité! Hélas! elle ne peut pénétrer jusqu'aux souverains, ni jusqu'à leurs ministres; il suffit d'un seul homme pour faire le malheur de plusieurs générations. Il paroît que celui-ci ne négligeoit pas sa fortune tout en réglant la destinée des États, et qu'il pensoit à lui en même temps qu'il influoit sur le sort de l'Europe entière. Je ne sçais s'il faut lui tenir compte de la paix qu'il a entretenue, car, quand il pouvoit la rompre à la sourdine et sans danger, il intriguoit pour le malheur des peuples sous le prétexte du bien de la France. La Corse, la Suède, Genève, la Hollande, l'Amérique qu'il a soustraite au pouvoir de l'Angleterre, sont de terribles argumens contre son administration. Je préférerois, je crois, un homme franc et loyal, s'il pouvoit y en avoir dans ces places, eût-il le caractère de César ou d'Alexandre, à ces intrigans, ces tracassiers qui s'insinuent partout, bouleversent tout et respectent la tranquillité générale plus par intérêt que par humanité..... Les Négatifs n'ont pas vu

[1] 6 avril 1787.

Digitized by Google

sa mort sans émotion, ne fût-ce que celle de la reconnoissance, et sans alarme. Ils sçavent qu'on n'attend que le moment favorable, s'il en peut luire un dans la suite des temps, pour secouer les chaînes dont on nous a garrottés, et, lors même qu'une révolution est presque impossible, tout changement suffit pour leur donner quelque inquiétude, parce qu'on doit sans cesse être en crainte quand la défiance et la haine sont les seuls sentimens que l'on inspire. On a été quelques momens indécis si l'on ne renverroit pas un bal (ce sont les importantes affaires qui nous occupent) à l'occasion de cette mort, enfin le parti de le donner a prévalu et l'on s'est contenté de porter le deuil dans le cœur [1]. »

« Ainsi donc, mon cher frère, M. Necker est de nouveau à la tête des finances de France. C'est une grande tâche qu'on lui donne et une cure désespérée qu'il entreprend; il me rappelle ces magiciens qui, d'un mot, d'un coup de baguette, changent des campagnes fleuries en déserts ou font germer sur des rocs arides les plus riches moissons. Rien n'est égal à sa gloire; il rentre dans Rome en char de triomphe, aux acclamations de la nation, de l'Europe entière; il vivifie tout, restaure les fonds, ressuscite les espérances et fait succéder la joie au désespoir et à l'abattement. Il paroît qu'on touchoit à la plus terrible catastrophe, qu'il s'agissoit non de la fortune, mais de l'existence de la France et des pays qui l'environnent. Je crains pour lui la grandeur du mal, la multitude et l'acharnement de ses ennemis, l'éclat de sa réputation qui a fait aboyer les méchans et pulluler les jaloux, enfin la foiblesse même de celui qui ne l'a élevé que parce que la nécessité lui en a fait une loi. Dumont, qui m'écrit de Paris, me certifie qu'avant sa rentrée, car elle n'étoit pas encore arrêtée au moment où il m'écrivoit, on lui avoit proposé de reprendre l'administration, qu'il l'avoit refusée, qu'on avoit été révolté à la Cour de ce refus, que la Reine l'avoit même qualifié d'insolence, qu'elle vouloit qu'on le fît sortir du royaume. On ajoute qu'il y eut même une lettre de cachet signée pour le mettre à la Bastille, que M. de Breteuil se jeta aux genoux du Roi pour en empêcher l'effet, et que ce n'a pas été un des moyens de plaire pour ce ministre qui, peu de temps après, a donné sa

[1] 10 mars 1787.

Digitized by Google

démission. Par ces détails et par bien d'autres, il est clair qu'il ne doit son rappel qu'à la force des circonstances, qu'à l'empire de l'opinion, qu'au vœu ou plutôt aux cris de tout le peuple; qu'on ne le gardera qu'autant qu'il sera nécessaire, et qu'on renverra, quand on en aura plus besoin, cet importun ministre dont la gloire efface tout l'éclat de la couronne. Je ne doute pas que son livre dernier n'ait multiplié ses partisans, ceux même qui ridiculisent les principes qu'il y développe sont charmés de les trouver dans un administrateur. Paris étoit, il y a quelques semaines, dans une fermentation qui peut avoir des suites pour le bonheur de la nation. Mon ami me marque que l'on ne reconnoît plus les François, qu'on y entend de toutes parts un cri de liberté qui intéresse, qu'une chanson, une épigramme n'y sont plus de saison, qu'on y saisit les allusions les plus éloignées pour en faire des applications, qu'il vit au théâtre les applaudissements les plus forcenés à l'ouïe de ces vers d'Athalie :

. . . . . une Reine cruelle.
Daigne, daigne, mon Dieu, sur Mathan et sur elle
Répandre cet esprit d'imprudence et d'erreur
De la chute des rois funeste avant-coureur.

qu'il y a un caffé qu'on appelle la Chambre des Communes par la hardiesse et la liberté des propos que l'on y tient, que cet enthousiasme va même si loin que plusieurs craignoient la rentrée de M. Necker par le bien qu'il pourroit opérer en rétablissant ou affermissant l'autorité du Roi. Les auteurs, les gens de lettres sont pour le Roi qui fait les pensions, et clabaudent contre le peuple qui voudroit distinguer la monarchie du despotisme..... Si de ce mépris général où est la mémoire du comte de Vergennes, de ses opérations, de tout ce qu'il a entrepris, achevé ou commencé, on pouvoit passer à celui du gouvernement qu'il nous a imposé, je bénirois mille fois le mouvement donné aux esprits, et nous pourrions espérer quelque changement. Je doute que nos Négatifs soient bien contents de l'élévation de leur compatriote. Leurs intérêts sont, je crois, en contradiction avec leur politique; ils sont bien aise pour leur bourse, ils craignent peut-être pour leur autorité. Qui sçait si dans cette commotion générale on ne

Digitized by Google

rendroit pas aux citoyens injustement dépouillés, des privilèges que l'on se dispose à faire partager à un peuple qui depuis si longtemps ne les avoit plus. C'est un vœu que forment bien des gens plus qu'une espérance, trop de temps s'est écoulé sans qu'on ait fait percer le mécontentement qui est à Genève. Se taire, c'est approuver; six années ont consolidé l'usurpation; on croit, c'est l'opinion universelle qu'ici l'on n'est pas si mal qu'on le craignoit, et que tout va mieux qu'on auroit osé l'espérer [1], » etc.

On comprend, d'après ce qui précède, avec quelle joie Juventin accueillit les événements qui eurent lieu à Genève au commencement de l'année 1789, et aboutirent à la réconciliation du 10 février [2]. Aussi le 30 janvier, le lendemain du jour où le Conseil, sous la pression populaire et à la suite des événements de la semaine, avait promis des changements à l'Édit de 1782, sa joie ne connaît plus de bornes : « Enfin la bombe a éclaté, le moment de la justice est venu, mon cher frère, vous rentrerez au milieu de nous, mais comme vous le devez, avec tous les fleurons de votre couronne; je vous en aurois écrit tous les détails si j'en avois eu le temps, d'ailleurs je sais que vous êtes parfaitement instruit et que vous n'ignorez rien de ce qu'il importe que vous connoissiez. Pour vous tenir à la suite des événemens, depuis jeudi dernier (29 janvier) la ville est tranquille et son extérieur est allarmant; les portes de Rive et de Cornavin sont abandonnées par le régiment, ne sont gardées que par quelques citoyens désarmés (car il faut que des bourgeois à qui on a volé leurs armes gardent et veillent pour ceux qui les leur ont ravies); nul soldat en faction, nul poste aux avancées, c'est une désertion complette, la maison de ville seule et la porte Neuve sont entre les mains des casernés; ils désertent par bandes, on craint en les plaçant ailleurs qu'ils ne s'en aillent, qu'ils pillent ou qu'ils ne résistent. Le Conseil militaire a remis ses pouvoirs entre les mains des syndics, M. Dunant [3] préside à la sûreté de la ville, des patrouilles de tous les cercles confondus (dans ce moment Genève n'est qu'une famille)

[1] 13 septembre 1788.

[2] Voir sur cette révolution ma brochure : *Un peuple heureux*, Genève, 1889.

[3] Jean-Jacques Dunant, syndic en 1785 et 1789, était un magistrat très populaire.

Digitized by Google

maintiennent la tranquillité, on est dans l'admiration de voir régner l'ordre parmi la confusion, le calme parmi les allarmes, tout est troublé et tout est paisible. Ce peuple qu'on vouloit affamer, ce peuple contre lequel on avoit pris les mesures les plus terribles, qui est le meilleur, le plus sage de tous les peuples, aux genoux duquel il faut se mettre, passe de la fureur la plus légitime et la plus grande à l'état le plus tranquille dès qu'on ôte les causes de sa défiance et de ses craintes; c'est un torrent qui se déborde et qui rentre à l'instant dans son lit. Jamais nulle part, vous le savez mon cher frère, je ne vous apprens rien mais j'ai besoin de l'écrire et je le dis les larmes aux yeux, jamais nulle part on a vu une multitude d'hommes, je ne veux pas dire une populace, de tout ordre, de tout âge, de tout sexe, si ferme et si douce, si impétueuse et si docile. Il mérite, ce bon peuple, il mérite un sort plus doux; qu'on ne l'opprime ni par l'orgueil des richesses, ni par le poids du pouvoir. Il a besoin d'aimer; ses magistrats ne perdent point à ses yeux, même lorsqu'il a à s'en plaindre, même lorsqu'il peut tout, le caractère qui les distingue, et jeudi il donna à ceux qu'il considère le moins, quelques instans après le tumulte, des marques de déférence et de respect contre de bonnes paroles qu'ils lui dirent dans une promenade qu'ils firent avec quelques citoyens à St-Gervais. Le Conseil, convaincu aujourd'hui qu'il faut au gouvernement un autre ressort que la force et des casernes, qu'il ne peut y avoir ni paix ni sûreté sans la confiance, a nommé une commission pour entendre M. le procureur général sur les idées les plus généralement répandues. Elle est composée de MM. Dunant, Des Arts, Lullin et Rigaud; elle commença hier à quatre heures, et doit proposer incessamment quelques bases qui fonderont le nouvel édifice. On assure que l'on y apporte les meilleures dispositions, les citoyens attendent et espèrent. C'est le moment de la régénération ou de la mort de la République : si tous les ordres conspirent à cet ouvrage, s'il est accueilli par tous les partis, les puissances voisines sans doute ne viendroient pas à main armée nous donner une autre constitution que celle que nous nous serions donnée à nous-mêmes, et porter la guerre pour avoir la paix. La rage et le désespoir peuvent être encore dans quelques cœurs, mais le grand nombre, la nation se réunit, déteste les extrêmes, les moiens de violence; fatiguée

Digitized by Google

de prises d'armes, de secousses, de ces convulsions si fréquentes et si dangereuses, lasse de ce mur de séparation qui a existé et voulant enfin jouir de quelque repos, elle soupire après un état de choses qui n'aura ni les dangers de la démocratie, ni les abus d'une aristocratie militaire. A cette idée, mon cœur s'épanouit [1]..... »

Mais cet enthousiasme patriotique ne gagna point les principaux chefs des Représentants qui s'étaient établis à Paris et en Angleterre, et y étaient devenus influents; ils se montrèrent très mécontents de la réconciliation et de l'Édit qui en fut la conséquence. Juventin, malgré la sympathie ardente qu'il professe pour les Représentants, n'hésite pas à blâmer sans détour ces chefs qu'il accuse de n'avoir rien appris et de ne plus connaître la vraie situation à Genève. « Que dites-vous, écrit-il le 18 avril, du voyage de Dumont et de Du Roveray à Paris? Ce n'est pas pour faire l'éloge de l'Édit de 1789, et ces deux ambassadeurs des mécontents de l'Angleterre, réunis à MM. Clavière et Reybaz, forgeront ensemble les armes avec lesquelles ils chercheront à renverser notre ouvrage. Je ne crois point qu'ils y réussissent, les citoyens y mettront leur honneur et leur amour-propre..... Ainsi nous ne pouvons jamais être en paix, lors même que nous l'avons consacrée; la confiance règne au dedans, le feu s'allume au dehors, et comme s'il y avoit un génie fatal qui plane sur notre République, ses enfans ne sauront-ils jamais se réunir dans la soumission à une loi que le Souverain, que la Nation a sanctionnée? »

Le 28 juillet, en parlant des menées des exilés qui se proposaient de faire paraître la correspondance des Négatifs avec de Vergennes et un mémoire contre l'Édit, Juventin s'exprime ainsi : « Ce qui me paroît manquer essentiellement à cette artillerie qui se prépare, c'est l'intelligence avec le dedans et la connoissance de la place. Autrefois les défenseurs du peuple connoissoient mieux la politique intérieure que celle du dehors, aujourd'hui c'est le contraire, ils me semblent moins bien informés de la résistance qu'ils trouveront parmi leurs concitoyens mêmes. Ils les jugent toujours inclinés en leur faveur, toujours disposés à les écouter, à suivre leurs avis. Ils ne pensent pas que le dénouement de 1782 ne leur

[1] 30 janvier 1789.

Digitized by Google

a pas été favorable; qu'en fuiant ils n'ont pas laissé après eux une douce odeur; que sept années d'esclavage, de crainte, d'humiliation, en altérant, en changeant les mœurs, ont excité, ont entretenu des sentimens pénibles contre ceux qui nous avoient acheminés à cette triste situation; qu'ils n'ont rien fait, rien écrit pour se disculper; qu'ils ont laissé s'enraciner, s'envenimer des préventions qu'il leur eût été facile de détruire dans les commencemens, et qu'à présent que la confiance est rétablie, il leur sera moins aisé de se faire entendre parce que les avenues sont prises. Quand je pense que vous êtes le seul qui aiez élevé la voix, qui aiez plaidé et la cause générale et votre cause en particulier, que tous les exilés ont gardé un morne silence, que, même depuis la mort du vizir de Vergennes, ils n'ont rien fait paroître pour rapeller, pour réchauffer une bienveillance qui se changeoit par le temps et par les circonstances en dispositions opposées, je ne comprends pas comment ils se flatent d'avoir encore l'aure populaire. Il est certain que les citoyens, soit ingratitude, soit injustice, soit ressentiment, n'ont pas eu cette ardeur à les redemander qu'on devoit naturellement leur supposer, qu'ils ne l'ont pas aujourd'hui, et que des cercles qui ont de l'influence ne voudroient pas qu'on allât plus loin à cet égard qu'on a été. Que feront-ils cependant si le vœu public n'est pas en leur faveur? Ils brochureront, tempêteront, auront des justifications, des témoignages honorables qui leur seront peu utiles s'ils n'ont pas les cœurs de leurs concitoyens. C'est ce qu'ils devroient travailler à reconquérir; leurs coups devroient plutôt, à mon gré, se diriger du côté de la bourgeoisie pour regagner un crédit qu'ils n'ont plus, que vers l'aristocratie qui est ici aux abois comme ailleurs. Mais peut-être est-ce ce qu'ils se proposent en faisant paroître la correspondance, car on peut se justifier de deux manières, en se disculpant ou en inculpant ses adversaires. Quoiqu'il en soit, je ne crois point que nous soions au bout de nos tracasseries politiques, nous avons encore dans le corps des humeurs qui travaillent..... »

Nous n'avons plus, après la mort de Jacob Vernes survenue en 1791, que quelques rares lettres de Juventin à sa famille. Elles respirent le ton de la résignation au sujet des douloureuses scènes qui troublèrent et ensanglantèrent même notre ville. Quels durent être ses sentiments lorsqu'il vit cette patrie tant aimée passer sous

Digitized by Google

un joug encore plus dur que celui des Négatifs ? Il ne vécut pas assez pour assister aux beaux jours de la Restauration, car il mourut le 8 avril 1801. Mais il puisait dans sa foi en une meilleure économie une grande force et un grand courage. « J'avais dix ans, me disait une de ses petites nièces, lorsque mon oncle mourut. C'est vous dire que j'étais bien jeune pour que je puisse vous parler de lui en toute connaissance de cause. Et cependant le souvenir de ce respectable parent est resté ineffaçable. Je vois toujours, en entrant chez lui, sa mâle figure aux traits énergiques et accentués s'illuminer d'un bon sourire. Il avait pour tout venant quelque mot aimable, avec une certaine vivacité qui témoignait de l'intérêt qu'il lui portait. Jamais on ne vit cercle de famille à la fois plus paisible et plus riant : la conversation de cet homme de bien ne manquait pas d'être semée de quelque mot gai et piquant. Et cela étonnera d'autant plus qu'il passa les dernières années de sa vie dans des souffrances continuelles et parfois aiguës. »

Louis Dufour-Vernes.

Digitized by Google

LETTRES DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT

M.-A. PUERARI

A JEAN-ANDRÉ DE LUC

(1790-1791)

Les lettres qui suivent n'ont guère besoin d'explication ni de commentaire. Elles furent écrites dans les premières années de la Révolution, alors que le gouvernement genevois, menacé à la fois au dedans et au dehors, et craignant pour l'existence même de la République, cherchait à celle-ci des protecteurs. Il crut en avoir trouvé un en la personne du roi d'Angleterre. Depuis longtemps, les Genevois s'étaient habitués à considérer la Couronne britannique comme la protectrice naturelle de leur indépendance. Ce fut donc dans le but d'intéresser George III et ses ministres à ce qui se passait à Genève, que l'un des secrétaires du Conseil, Noble Puerari, fut chargé d'écrire au duc de Leeds, chef du cabinet, et aussi au genevois Jean-André De Luc, fixé à Windsor avec le titre de « lecteur de la Reine. » Peut-être s'exagérait-on le crédit politique de ce dernier; ce qui est certain, toutefois, c'est qu'il était personnellement aimé et considéré par les divers membres de la famille royale, et de plus, très disposé à servir son pays d'origine, bien qu'il l'eût quitté depuis une vingtaine d'années déjà. L'appui de la Grande-Bretagne en notre faveur ne pouvait guère être qu'un appui moral, aussi n'empêcha-t-il point la chute de la République. L'appui des Cantons suisses fut plus efficace : il retarda de six années la conquête de Genève par les Français.

Digitized by Google

Marc-Alexandre Puerari, l'auteur de cette correspondance, était secrétaire d'État depuis le 1er mars 1782. Né en 1738, il avait commencé par être pasteur (à Bossey, puis à Chêne) avant d'entrer dans les Conseils. C'était un de ces magistrats intègres, consciencieux et dévoués dont la race devait bientôt disparaître dans la tourmente révolutionnaire, pour reparaître en 1814.

Chose curieuse, lors de la dispersion violente des Conseils, à la fin de 1792, Puerari et son collègue Ami de Rochemont furent maintenus dans leurs fonctions de secrétaires d'État par les « Comités » qui avaient remplacé l'ancien gouvernement. Ils avaient offert leur démission, mais on estima ne pas pouvoir se passer de leurs services, et ce ne fut qu'au mois de janvier 1794 qu'ils obtinrent leur décharge définitive. Puerari mourut en 1797, et de Rochemont en 1798.

E. P.

I

Genève, le 28 de juillet 1790.

Monsieur,

L'Édit de 1789 fut demandé avec tant d'empressement et reçu avec de si vifs transports de joye par la généralité de nos concitoyens, qu'en déférant en entier à leurs désirs, nous crûmes avoir fixé pour jamais au milieu de nous une parfaite harmonie. Mais l'étonnante révolution qui, peu de mois après, s'opéra en France, bouleversant toutes les idées qui fondent les divers systèmes politiques, fit concevoir à un très grand nombre de nos concitoyens une opinion moins favorable des lois nouvelles qu'ils venoient d'adopter.

Dès lors, Monsieur, il se forma chez nous deux ordres bien distincts de novateurs : les uns, approuvant ce qui avoit été fait, crurent qu'on pouvoit mieux faire encore, et, sans indiquer aucun objet particulier, ils dirent, répétèrent et parvinrent à persuader qu'il étoit essentiel de faire à nos lois, sans beaucoup de retard,

Digitized by Google

diverses additions, suppressions ou perfectionnements dont ils prétendoient qu'elles étoient susceptibles.

D'autres, affectant de regarder l'ensemble de notre législation comme l'ouvrage d'anciens préjugés, soutinrent qu'il falloit substituer à l'ordre actuel un ordre absolument nouveau; ils enfantèrent des projets monstrueux, ils allèrent jusqu'à proposer d'adopter les lois que se donne aujourd'hui la France, et de faire comprendre Genève au nombre des municipalités de ce royaume.

Une idée aussi anti-républicaine ne pouvoit être admise par de vrais citoyens, aussi ses partisans firent-ils peu de prosélytes dans l'ordre de la bourgeoisie. Mais ils se promirent plus de succès auprès des natifs, des habitans, des sujets et des domiciliés. Ils comptèrent principalement sur cette classe d'étrangers, dépourvue de principes, d'occupations, de facultés, de mœurs, et qui se prête toujours à provoquer des désordres dont elle se promet de retirer quelque avantage.

Des écrits séditieux, imprimés en Suisse ou au pays de Gex, ne tardèrent pas à paraître. On les répandit assiduement dans Genève, on ne négligea aucun autre moyen de séduction. Nous ne crûmes pas néanmoins devoir nous en allarmer, parce que ces abominables intrigues, désapprouvées presque universellement par les citoyens, se rapportoient à un objet si odieux qu'il étoit difficile de comprendre qu'elles pussent être réellement dangereuses.

Cependant, Monsieur, nous eûmes des avis certains que les mal intentionnés agissoient à Paris dans le but d'acheminer la réunion de Genève à la monarchie françoise. Le sieur Grenus, maire du Grand-Sacconex, se permit, par une lettre adressée à Monsieur le Premier syndic, d'inviter la République à célébrer la fête du 14; aussi ce jour ne fut pas pour nous sans quelque danger. L'on annonçoit qu'un parti nombreux se disposoit à aller à Fernex pour prendre part à la solemnité, et, d'après leurs propres menaces, le retour de ces gens-là devoit être le moment où ils commenceroient à exécuter leurs projets. Nous dûmes peut-être notre tranquillité à diverses mesures préservatrices qui ne purent leur être connues. Enfin, Monsieur, deux jours après, nous lûmes dans la *Gazette universelle,* à la date du 12 de juillet, l'article suivant :

Digitized by Google

« Les dernières lettres de Genève nous annoncent qu'il y a « un parti fort nombreux dans cette ville, qui, à l'exemple « d'Avignon, veut se donner à la France. Ce parti fait tous les « jours des prosélytes, au point qu'il n'y aurait rien d'étonnant « qu'avant peu on ne vît arriver ici des députés de Genève, « chargés d'offrir que cette ville fasse partie de l'Empire fran- « çais. »

Voilà, Monsieur, en abrégé, où les choses ont été amenées; nous avons, il est vrai, un espoir bien fondé qu'elles ne parviendront pas au point où les ennemis de notre indépendance voudroient les conduire, mais le mal est assez sérieux, cependant, pour que nous cherchions à en arrêter les progrès et que nous ne nous livrions pas à une sécurité qui pourroit nous devenir fatale.

Nous sommes fort éloignés, Monsieur, d'avoir aucun sentiment de défiance à l'égard du Roi et de ses ministres, qui nous donnèrent dans tous les tems des preuves de l'affection la plus généreuse et la plus désintéressée. Nous avons aussi tout lieu de croire que l'Assemblée nationale rejetteroit une offre qui ne pourroit lui être faite que par de coupables factieux, lesquels abuseroient, dans un moment d'oppression, du nom de la République. Mais la position où nous nous trouverions alors seroit déjà un si grand mal, il est si difficile d'en prévoir et d'en calculer les effets, les circonstances actuelles sont si étranges, on peut voir se réaliser dans la suite des choses qui paraitroient aujourd'hui si peu probables, — que tout nous fait un devoir de donner au projet des ennemis de notre liberté une attention que nous ne lui donnerions point dans des tems moins extraordinaires.

Pour écarter le péril que nous sommes dans le cas de craindre, nous avions, Monsieur, à opter entre trois moyens.

Le premier eût été de nous servir de nos propres forces, en opposant aux perturbateurs la masse saine de nos concitoyens et en infligeant aux coupables les justes peines qu'ils avoient méritées.

Un second moyen eût été de nous assurer, par la voye des négociations, que les démarches de nos adversaires ne trouveroient aucune faveur ni auprès du Roi, ni auprès de l'Assemblée nationale.

Le troisième, enfin, et le plus sûr, sans doute, étoit de nous

Digitized by Google

mettre sous la sauvegarde de la Couronne britannique, qui prit toujours à la conservation de notre liberté l'intérêt le plus paternel, et qui peut, par la seule manifestation de sa bienveillance, nous garantir efficacement de tous les dangers qui semblent nous menacer.

Vous connoissez trop bien notre peuple, Monsieur, et les relations qui existent d'une manière plus ou moins rapprochée entre les divers individus qui le composent, pour que j'insiste ici sur l'extrême disconvenance qu'il y auroit à faire agir en aucun cas un parti de la nation contre l'autre. Indépendamment de la répugnance naturelle qu'on rencontreroit chez plusieurs de ceux qu'il s'agiroit d'employer, l'on sent que les succès mêmes, obtenus de la sorte, laissent toujours des souvenirs fâcheux et qui peuvent, à eux seuls, reproduire de sinistres catastrophes. Le gouvernement, d'ailleurs, ne repose point encore sur une base assez solide, assez bien assurée, pour que, par les voyes ordinaires de la justice criminelle, il puisse entreprendre d'infliger aux coupables la punition qu'ils ont méritée. Je ne crains pas de le dire : il n'a point pour cela un degré de force suffisant, et, à cet égard, les conjonctures actuelles contribuent beaucoup aussi à son impuissance. Ses mesures les plus sages seroient contrariées en mille manières, elles ne serviroient qu'à rendre sa foiblesse plus apparente encore, et les audacieux ne manqueroient point de s'en prévaloir.

Que si, adoptant le second moyen, nous eussions résolu de nous assurer que la cour de France repousseroit au besoin les offres qui pourroient lui être faites par le parti qui veut nous perdre, je ne doute nullement que nous n'eussions trouvé chez elle les dispositions les plus favorables. Mais qui nous répondra que Sa Majesté, réduite contre le gré de son cœur à souscrire à tant de résolutions qu'elle ne peut que désapprouver et qui la touchent de plus près, auroit pour ce qui nous regarde un système de persévérance qu'elle ne peut observer pour ce qui la regarde elle-même ? Ce serait donc, en dernier ressort, avec l'Assemblée nationale qu'il faudroit négocier, mais, jusques ici, il n'existe aucun rapport d'État et public [lisez *officiel*] entre elle et nous, et d'ailleurs, elle est organisée de manière qu'il n'y auroit rien de plus hazardé que le succès des motions que nous pourrions provoquer par des voyes indirectes.

Digitized by Google

Il résulte de là, Monsieur, que le seul parti sûr que nous eussions à prendre étoit de recourir à l'auguste bienveillance de S. M. B.; s'il eût s'agi [*sic*] de lui demander une grâce qui pût la détourner de soins plus importans, nous nous serions abstenus d'une pareille indiscrétion, mais nos vœux tendent uniquement à ce que le Roi daigne faire connoître, ou par une lettre que son ministre nous écriroit de sa part ou par tel autre moyen, qu'il entend que la République de Genève demeure libre ainsi qu'elle l'a été jusques ici, et qu'il n'agréeroit point qu'il fût porté aucune atteinte quelconque à notre souveraineté et à notre indépendance.

C'est ce que nous demandons, Monsieur, à S. E. Mylord duc de Leeds dans la lettre dont je joins ici une copie, et que nous lui expédiâmes samedi dernier. Le Conseil souhaite, Monsieur, que vous ayez la bonté de vous rendre le plus tôt possible auprès de S. E., que vous l'entreteniez, avec plus de détail que nous n'avons pu le faire, de la situation présente où se trouve notre République, et que vous vous attachiez à lui faire comprendre combien il est essentiel que la cour d'Angleterre nous fasse encore éprouver les effets de cette même bienveillance à laquelle nous dûmes plus d'une fois notre conservation et notre repos.

Mais il est une chose à laquelle nous souhaitons, Monsieur, que vous veuillez donner tous vos soins : c'est de nous présenter de manière que nous ne paraissions jamais avoir conçu la moindre défiance, ni à l'égard du Roi ni à l'égard de l'Assemblée nationale. Les intentions de la Cour envers notre République, ainsi que je vous l'ai déjà observé, furent toujours si généreuses, si désintéressées, que nous ne saurions lui prêter des vues qui nous seroient défavorables sans nous rendre coupables de l'ingratitude la plus révoltante. Aussi, loin de suspecter ses dispositions, nous sommes intimément persuadés que les sentimens du Roi tendent tous à affermir notre liberté et nullement à lui porter atteinte.

Nous connaissons moins, il est vrai, les principes de l'Assemblée nationale, mais les maximes qu'elle a ouvertement professées ne permettent pas de lui supposer des vues usurpatrices. Il est d'ailleurs d'une saine politique de ne point nous rendre défavorables les représentans de la nation, qui, s'ils se maintiennent

Digitized by Google

dans les pouvoirs qu'ils exercent, auroient une infinité de moyens de nous faire ressentir de tristes effets de leur mécontentement.

En conséquence, Monsieur, nous regardons comme une chose essentielle et capitale que, dans ce que la cour de Londres fera en notre faveur, il n'y ait rien qui puisse blesser le Roi non plus que l'Assemblée nationale; car enfin, ce n'est ni le Roi ni l'Assemblée nationale qui font naître nos craintes; elles procèdent uniquement d'une faction dont les intérêts n'ont rien de commun avec les affaires de France, et c'est, en dernière analyse, des attentats de cette faction que nous cherchons à nous préserver en implorant quelque appui.

Vous trouverez, Monsieur, le ministre bien plus facile à entrer dans nos vues, lorsqu'il saura que nous ne désirons rien qui puisse compromettre en quoi que ce soit l'heureux accord qui existe entre les deux Cours, et que nous nous bornons à désirer que S. M. B. daigne exprimer d'une manière notoire l'intérêt qu'elle continue de prendre au maintien de notre liberté.

Il nous seroit très difficile de désigner ici quelle pourroit être pour cela la voye la plus convenable. Je me permettrai cependant de vous en indiquer une, sans vouloir prétendre par là qu'il n'y en ait pas d'autres qui méritent de lui être préférées.

Nous avons tout lieu de croire qu'en bons et fidèles alliés, Messieurs de Berne, instruits de notre situation présente, en ont conçu quelques craintes, et que d'eux-mêmes ils ont fait passer à ce sujet, à la cour de Londres, une note qui ne nous est point textuellement connue, mais par laquelle nous présumons qu'ils recommandent les intérêts de notre République. Si la chose est ainsi, comme je ne saurois en douter, il seroit heureux que ce que nous demandons se trouvât exprimé dans la réponse qui sera faite à la note de Berne, et qu'en même temps, l'ambassadeur de S. M. B. près de S. M. T. C. eût des ordres éventuels pour agir en notre faveur, dans le cas où quelque bouleversement imprévu pourroit rendre son intervention nécessaire.

Mais, je le répète, Monsieur, nous ne sommes pas placés de manière à bien juger de ce qu'il peut y avoir de plus convenable, et tout moyen qui sera adopté par S. E. nous plaira fort, pourvu qu'il n'annonce de notre part, directement ou indirectement, aucune défiance ni du Roi ni des représentans de son peuple.

Digitized by Google

Le succès de notre demande exigeroit peut-être qu'elle fût recommandée par vous, Monsieur, à Monsieur Pitt dont l'influence est aussi étendue qu'elle est bien méritée. Mais vous jugerez mieux que nous, Monsieur, de l'avantage ou de la disconvenance qu'il pourroit y avoir à faire cette démarche, et le Conseil s'en rapporte là-dessus à ce que vous estimerez être le plus expédient.

Les allarmes de nos concitoyens se sont portées, ces derniers jours, sur un objet qui nous paroît n'avoir aucune réalité. L'on a répandu le bruit qu'il se faisoit sur les frontières du Dauphiné un nombreux rassemblement de troupes destinées à opérer une contre-révolution. L'on prétendoit, en même tems, que le Roi de Sardaigne faisoit passer 13 à 14 000 hommes en Savoye, dans les environs de Chambéry, et l'on ajoutoit que le projet étoit de s'emparer de Genève, comme un lieu de retraite et le centre d'activité et de force de ce nouveau parti. Mais ces récits ne sont vraisemblablement que de pures fables; nous croyons savoir, au contraire, et avec quelque certitude, qu'il n'y a pas en Savoye plus de 4 000 hommes, et qu'en tout, les forces du Roi s'élèvent à peine actuellement à 18 000 hommes de troupes. J'avouerai néanmoins que s'il se faisoit dans notre voisinage un rassemblement tel que celui que M. de Montmorin a dénoncé à l'Assemblée nationale, les craintes de nos concitoyens mériteroient d'être prises en sérieuse considération, et nous ne manquerions point alors d'en informer la cour de Londres.

Appelés à exercer notre vigilance au dehors, il est inconcevable que dans l'intérieur on pense à compromettre par de nouvelles discussions publiques la douce paix dont nous jouissons depuis dix-huit mois. Cependant, tout nous annonce que nos lois vont encore subir de nouvelles modifications. Je n'entreprendrai pas de vous détailler les causes et les progrès d'un changement si rapide; vous avez eu, Monsieur, à ce sujet, des informations exactes et de très bonne main. Je me bornerai donc à vous communiquer, sur cette matière, les propositions qui ont été faites en Deux-Cents et les réponses du Conseil. — Au reste, Monsieur, je ne dois pas vous laisser ignorer que nous informâmes hier nos alliés de Zurich et de Berne de la démarche que nous avons faite à Londres, en leur envoyant copie de notre lettre à M. le duc de Leeds.

Digitized by Google

Il est singulièrement heureux pour nous, Monsieur, dans la conjoncture où nous nous rencontrons, qu'il y ait auprès du trône un ministre qui nous manifesta toujours les dispositions les plus favorables, et que nous puissions recommander le soin de nos intérêts à un concitoyen aussi distingué que vous, Monsieur, par ses lumières, par ses vertus, qui s'est acquis à tant de titres la confiance du monarque, celle de sa cour et les plus justes droits à l'estime universelle.

J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments les plus respectueux,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

PUERARI.

P.-S. — Je joins ici, Monsieur, une copie de la lettre du Sr Grenus à Monsieur le Premier syndic, relativement à la fête du 14. L'auteur l'a faite imprimer, avec celle d'envoi par lui écrite à M. le président de l'Assemblée nationale [1].

Lettre du Sieur Grenus
mentionnée dans le post-scriptum ci-dessus.

Monsieur le Premier *[François Sarasin]*,

Je prends la liberté, comme ami de votre République, de lui proposer la célébration du 14 Juillet. C'est le devoir d'un de vos anciens compatriotes, c'est celui d'un bon Français.

Vous célébrez la naissance des héritiers de nos Rois, — ici vous célébrerez la récupération de l'héritage de l'égalité et de la liberté, dont le Créateur dota l'espèce humaine.

Votre République ne s'y refusera pas. Divers de ses individus ont voulu faire à la France l'offrande d'une contribution patriotique. Elle nous a aidé dans nos détresses. Monsieur Necker a écrit à Monsieur le président de l'Assemblée nationale que vous

[1] *Lettre de M. Grenus, Maire de Sacconnex, à M. Sarasin, Premier Syndic de la République de Genève.* S. l. n. d., 4 p. in-12. Les p. 3-4 sont occupées par la *Lettre écrite à Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, en date du même jour.*

Digitized by Google

vous obstiniez à vouloir vous unir d'intérêt et d'affection aux circonstances pénibles de la France. Unissez-vous aussi d'intérêt et d'affection à nos circonstances heureuses; célébrez-les avec nous, afin que les Français ne pensent pas que des intérêts pécuniaires seuls lient la République à notre sort, mais qu'il existe entre elle et nous des nœuds de confraternité, que tout ce qui nous arrive d'heureux la touche et l'intéresse.

Vous pardonnerez, j'espère, Monsieur le Premier, à l'intention. Eh! quel organe plus désireux de la seconder, que celui d'un magistrat genevois, propriétaire de fonds en France, qui partage les bienfaits de l'Assemblée nationale, et que les loix de l'égalité ont aussi relevé, avec le peuple français, des disparates choquantes des privilèges et des titres!

Vous me seconderez, Monsieur le Premier, je n'en doute pas. Je préviens Monsieur le Président de l'Assemblée nationale de l'invitation que fait à la République le maire français son plus proche voisin, ainsi que de l'espérance qu'elle y répondra convenablement.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur le Premier, votre très humble et très obéissant serviteur

GRENUS, avocat,
maire de Sacconnex.

Sacconnex, le 30 Juin 1790.

Lettre des Syndics et Conseil de la République de Genève au Duc de Leeds, mentionnée dans la lettre ci-dessus de M. Puerari [1].

Mylord,

La généreuse bienveillance dont Sa Majesté Britannique et ses augustes prédécesseurs ont constamment honoré notre République nous encourage à entretenir V. E. de la singulière position où elle se trouve.

Notre petit État jouiroit d'une sécurité profonde s'il n'étoit placé sur les confins de la France, mais la révolution que cet

[1] Cette lettre est insérée dans le texte du *Registre du Conseil*, à la date du 26 juillet 1790 (p. 108-109).

Digitized by Google

empire vient d'éprouver a peut-être fait germer chez quelques personnes, ici et au dehors, le vœu de réunir notre République à ce royaume; du moins nous n'avons pu nous défendre de quelque inquiétude en réfléchissant sur ce qui se passe à Avignon, sur des tentatives faites pour engager les Genevois à célébrer avec éclat la fête de la Fédération du 14 juillet, et enfin sur l'article ci-joint inséré dans la *Gazette universelle*, où l'on annonce l'existence dans Genève et l'accroissement d'un parti qui voudroit réunir cette ville à la France.

Ces inquiétudes sont cependant fort adoucies par l'accord presque unanime de nos concitoyens à réprouver des idées aussi criminelles, et par la persuasion où nous sommes qu'elle n'obtiendroient aucune faveur auprès de l'Assemblée nationale et du Roi de France.

Néantmoins, comme il s'agit de la souveraineté de la République, qui est le bien de tous les Genevois, et leur bien suprême, la moindre apparence de péril doit nous faire penser d'avance aux préservatifs.

Le plus efficace, sans doute, seroit qu'au besoin S. M. Britannique daignât faire connoître qu'elle continuera de s'intéresser à la liberté et au bonheur des Genevois, et qu'elle ne permettra point qu'on porte jamais aucune atteinte à l'indépendance et à la souveraineté d'une République protestante, liée par d'antiques traités avec le Louable Corps Helvétique, confédérée par une étroite alliance avec ses deux premiers cantons, et qui, sous ce rapport, a reçu plus d'une fois des preuves de l'intérêt généreux que S. M. Britannique a mis au maintien de sa liberté.

Nous prions V. E. de nous continuer ses bons offices auprès de Sa Majesté, en mettant sous ses yeux les réflexions confidentielles que nous lui adressons.

Nous ne cesserons, Mylord, d'adresser au ciel les vœux les plus ardens pour la conservation de V. E. et la prospérité de son glorieux ministère.

Nous sommes..... [*etc.*]

Digitized by Google

Réponse du Duc de Leeds à la lettre qui précède [1].

Messieurs les Syndics et Conseil de Genève.

A Whitehall, ce 31e août 1790.

Messieurs,

J'ai mis sous les yeux du Rôi la lettre dont vous m'avez honoré du 24 de juillet, dans laquelle vous me faites part des alarmes occasionnées par la conduite de certains François (émissaires supposés) dans la République, lesquels paroissent vouloir faire adopter les principes qui ont opéré une révolution si peu attendue dans ce roïaume.

Quoiqu'il faut se flatter que la République de Genève ne subira aucun inconvénient en conséquence de l'esprit d'innovation qui a éclaté dans une nation voisine, c'est avec un véritable plaisir que je vous assure, Messieurs, par ordre du Roi, de la part sincère que Sa Majesté ne cessera jamais de prendre à la prospérité de votre République, et à laquelle il y a tout lieu de croire que les puissances voisines sont trop intéressées pour qu'il soit probable que votre sécurité et indépendance seroient menacées sans être protégées à tems.

Au reste, Messieurs, je vous prie d'agréer mes remerciemens les plus sincères de ce que vous avez eu la bonté de dire à mon sujet, et d'être persuadés des vœux les plus ardens que je fais pour la conservation et la prospérité de votre État.

J'ai l'honneur d'être, avec la considération la plus distinguée,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur

LEEDS.

[1] Arch. d'État, *Portefeuilles des pièces historiques*, n° 5296. Ce numéro contient aussi deux lettres de J.-A. De Luc à Pierari, datées de Windsor, 11 août et 17 décembre 1790.

Digitized by Google

M. Puerari à M. De Luc.

II

Genève, le 30 d'octobre 1790.

Monsieur,

Au 28 de juillet dernier, j'eus l'honneur de vous informer du peu d'espoir que nous avions de maintenir dans son intégrité l'Édit de 1789. Tant de causes concouroient à porter aux extrêmes, qu'il étoit bien peu probable que notre peuple résistât à la tentation d'outrepasser les limites qu'il venoit de se prescrire; et comme, après tout, c'est en grande partie l'opinion qui constitue le mérite ou le démérite des lois politiques, et qu'une législation, quelque bien combinée qu'elle puisse être, cesse d'être bonne du moment qu'elle n'est plus réputée telle par ceux dont elle détermine le sort, le devoir du Conseil l'appeloit à chercher quels seroient les changemens qu'on pourroit admettre sans se jeter dans des innovations dangereuses.

C'est dans ce but, Monsieur, qu'au 10 d'aoust, Messieurs les Syndics furent chargés de mander séparément les citoyens, de conférer avec eux sur l'état présent de la République, de chercher à connoître en quoi consisteroient les changemens qu'ils désirent, et de travailler ensuite à un projet d'Édit qui puisse concilier à la fois et le vœu de la nation et le maintien de l'ordre, de la tranquillité et de la prospérité publiques. Messieurs les Syndics se sont occupés dès lors sans relâche de l'objet qui leur étoit confié, et le Conseil, après avoir revu leur travail et y avoir fait les modifications qu'il jugeoit convenables, l'a approuvé pour être proposé successivement aux Conseils supérieurs.

L'ouvrage entier sera incessamment rendu public par la voye de l'impression et de la distribution, mais, pour que ce qu'il renferme de nouveau tardât moins à être connu, l'on a publié préalablement, par extrait, les changemens principaux qu'on propose de faire à nos précédentes lois. Je me hâte, Monsieur, de vous envoyer deux exemplaires de cet extrait. Le Conseil vous prie

Digitized by Google

d'en réserver un pour vous, Monsieur, et de présenter l'autre à S. E. Mylord duc de Leeds, en l'informant des circonstances qui nous ont nécessités à faire à nos lois ces modifications nouvelles.

J'ai l'honneur d'être... [*etc.*]

PUERARI.

III

Genève, le 1er de février 1791.

Monsieur,

Au moyen de l'adresse que vous m'avez procurée, le volume de mes paquets n'étant plus un obstacle à ce qu'ils vous soient expédiés, j'ai l'honneur de vous envoyer le rapport de la Commission et le projet d'Édit qu'elle offre à la sanction des Grand et Général Conseils.

Avant que le Deux-Cents soit acheminé à s'en occuper, l'on a cru devoir donner à ce travail la plus grande publicité, afin de connoître par préalable le jugement qu'en auront porté les diverses classes de nos compatriotes, qui toutes y sont intéressées.

Vous jugez aisément, Monsieur, que si l'on n'a pas accordé une égalité parfaite, l'on s'en est approché du moins autant qu'il a été possible; néanmoins, le parti des mécontens ne paraît point satisfait, et les chefs font tout ce qui est en eux pour échauffer les natifs, paysans, domiciliés et étrangers, et nous conduire à leur but par la crainte d'une insurrection nombreuse [*sic*].

Il est peu à présumer qu'une telle situation puisse être de longue durée. Les citoyens, bourgeois, natifs et autres bien intentionnés paroissent, en ce moment, se réunir pour concourir avec le gouvernement aux mesures qui paroîtront les plus propres à procurer la sûreté commune, et je me persuade que, l'Édit une fois sanctionné, rien ne s'opposera plus à ce que les séditieux soient enfin convenablement réprimés.

Nous laissons, Monsieur, à votre sagesse de déterminer si ce nouveau travail doit être communiqué à M. le duc de Leeds. Vous êtes mieux placé que nous pour juger de l'effet que cette

Digitized by Google

démarche de notre part produiroit sur l'esprit du ministre ou sur celui du Roi, et, si vous estimez qu'elle soit avantageuse, le Conseil non seulement vous autorise à le faire, mais il me charge même de vous en prier expressément.

J'ai l'honneur d'être... [*etc.*]

PUERARI.

IV

Genève, le 18 de février 1791.

Monsieur,

Les concessions prodigieuses faites aux natifs et aux Genevois de la campagne par le projet des Seigneurs commissaires sembloient avoir été portées au delà de ce que à quoi les uns et les autres étoient en droit de s'attendre. Aussi en eussent-ils été entièrement satisfaits s'ils avoient été laissés à eux-mêmes. Mais les chefs, voulant à tout prix faire prévaloir cette égalité absolue qui nous confondroit par des rapports parfaits avec le gouvernement de France [*sic*], — les chefs, dis-je, firent tout ce qui étoit en eux pour les engager à ne point s'en tenir à ce qui leur étoit offert.

Cependant, Monsieur, la bourgeoisie, qui ne se disposoit qu'avec peine à faire de si grands sacrifices, se sentoit légitimement blessée des concessions ultérieures auxquelles on vouloit la contraindre, et sa répugnance engageoit les chefs à mettre encore plus d'activité dans leurs efforts pour affermir leurs partisans, soit de la ville, soit de la campagne, et pour en accroître le nombre.

Je ne puis mieux vous faire juger, Monsieur, de l'étendue de leurs prétentions qu'en mettant sous vos yeux le mémoire qu'ils présentèrent, le 5 de ce mois, à Monsieur le Premier syndic, et qu'ils eurent soin de publier à l'instant par la voye de l'impression.

L'espoir de rompre cette association dangereuse en modifiant quelques articles du projet engagea la Commission à proposer au

Digitized by Google

Conseil les changemens contenus au *Projet additionnel* que je vous envoye. Mais cela ne contenta point encore.

Cependant, nous approchions de l'époque où le Deux-Cents ainsi que le Conseil souverain alloient être appelés à statuer sur le projet et ses modifications; et comme cette législation, une fois admise, ôtoit au parti toute sa force en en détachant tous ceux qui auroient obtenu par là tout ce qu'ils pouvoient désirer, les conducteurs ne négligèrent rien pour acheminer des événemens qui pussent croiser les opérations projetées, ou les faire tourner à l'entier accomplissement de leurs vœux.

Dès lors, Monsieur, les propos menaçans se multiplièrent; on parla ouvertement dans les places, dans les caffés publics, d'exercer les dernières violences contre ceux qui s'opposeroient au système qu'on vouloit faire prévaloir; des troupes nombreuses affectèrent de chanter avec beaucoup d'éclat, dans les rues et de nuit, des couplets séditieux qui n'annonçoient que des vengeances contre ceux qui voudroient s'opposer à leurs coupables desseins, et les environs de l'hôtel de ville, ainsi que de la demeure des principaux magistrats, furent choisis par eux avec une sorte d'affectation pour le théâtre de cette licence audacieuse.

Ce n'avoit été là, cependant, que les avant-coureurs de plus grands désordes. Dimanche au soir, dès la nuit, les mécontens parcoururent la ville en troupes beaucoup plus nombreuses; ils répétèrent avec affectation leurs chants meurtriers. A défaut d'armes, la plupart s'étoient munis de gros bâtons dont ils se servoient pour frapper avec violence contre le pavé, voulant donner par là une démonstration de leur fureur.

Monsieur le Syndic de la garde s'étant approché d'une de ces troupes, s'adressa à deux hommes qui marchoient en tête et qui paraissoient la conduire, — c'étoient les sieurs Benoit et Coquet. Il essaya de les contenir par ses exhortations et le poids de son autorité, mais on lui répondit avec insolence, et le désordre, loin de cesser, ne fit au contraire que s'accroître. Jusques là, Monsieur, les citoyens, natifs et habitans attachés à la patrie avoient cru qu'en veillant d'eux-mêmes sur la tranquillité de la ville, ils parviendroient sans peine à empêcher qu'elle ne fût essentiellement troublée; ils s'étoient en conséquence répandus dans les divers quartiers et ils s'opposoient, autant qu'il étoit en eux, par

Digitized by Google

des moyens de persuasion à des excès qu'ils ne pouvoient néanmoins réprimer.

Il en devoit naître, et il en naquit en effet, de fâcheuses querelles; des injures on en vint aux coups, et, dans une des luttes qui s'étoient engagées de la sorte, un nommé Mottu reçut au ventre une blessure qu'il déclara lui avoir été faite par un Sr Bourdillat, citoyen. Il n'est pas douteux que cet accident ajouta fort à l'aigreur des amis de Mottu, ou que du moins ils se servirent de ce prétexte pour justifier le ressentiment dont il leur convenoit de paroître animés.

Le Conseil s'étoit assemblé dès les neuf heures et avant la rixe dont je viens de parler. Dès que le Conseil en eût été instruit, il donna ordre d'arrêter Bourdillat qui, lui-même, avoit reçu de sérieuses blessures, mais moins graves que celles qui lui étoient reprochées. Malgré sa négative, il fut mis en prison, et cette manière de procéder diminua en grande partie la chaleur que, sans cela, la blessure faite à Mottu auroit pu occasionner.

Dans cette position, chaque moment pouvoit amener les scènes les plus affligeantes. Tous les cercles furent assemblés, le Conseil siégea fort avant dans la nuit; il prit, de concert avec les citoyens, natifs et habitans bien intentionnés toutes les précautions que lui parut exiger la tranquillité publique de la nuit même et du lendemain, et il ne se retira que lorsqu'il eut acquis la certitude que l'ordre étoit rétabli.

Lundi 14, tout parut annoncer que les effets de la fermentation seroient beaucoup plus considérables que la veille. L'on sçut qu'au matin il avoit été expédié des émissaires pour soulever et faire venir à la ville les gens de la campagne. Le salut de l'État exigeoit qu'à tout prix on le préservât des coups désastreux qui alloient si évidemment lui être portés.

Mais, pour connoître les meilleurs mesures à prendre et leur donner en même temps plus de succès, le Conseil chargea six de ses membres d'appeler des citoyens et des natifs de chaque cercle et de consulter avec eux sur ce qu'il y avoit à faire. A midi et demie, l'on arrêta de faire prendre les armes à tous les citoyens, bourgeois, natifs et habitans dès les deux heures, de battre à cet effet la générale, de sonner la Clémence et de fermer les portes. C'est ce qui fut solennellement annoncé, à une heure, par la publi-

Digitized by Google

cation ci-jointe que MM. les auditeurs lurent dans tous les quartiers de la ville.

Les malveillans ne s'étoient pas attendus sans doute à cette précaution de notre part. Leurs mesures n'étoient pas encore complètement prises pour exécuter un plan d'attaque ou de défense. Quoiqu'il en soit, aucun d'eux n'osa se montrer en armes, mais ils remplissoient les rues, criant : *point d'armes ! point d'armes ! point d'armes !* Ils formoient, dans toute la largeur des rues, des groupes composés d'hommes, de femmes et d'enfans, parmi lesquels on observoit une quantité d'étrangers, de gens inconnus et sans aveu. Ils s'exprimoient tous avec chaleur, et déclaroient que si l'on vouloit persister dans cette mesure, il en résulteroit des choses fâcheuses pour l'État. Ils ne s'en tenoient pas là. Quelques uns s'opposèrent au passage de ceux qui se rendoient à leurs postes, des soldats furent désarmés, et ils arrêtèrent par deux fois la générale sans qu'il fut possible aux tambours d'avancer. L'on auroit pu, il est vrai, vaincre cette téméraire résistance, mais il falloit pour cela répandre du sang et l'on préféra, avec raison, d'omettre cette fin de générale qui d'ailleurs n'étoit pas absolument nécessaire, puisque chacun étoit suffisamment instruit qu'il étoit tenu de s'armer.

En fort peu de tems, nous eûmes sous les armes environ 7 à 800 hommes. Nous pûmes dès lors, aidés des soldats de notre garnison, pourvoir convenablement nos postes et maintenir par là notre sûreté.

Le mardi matin, l'on apprit la mort de Mottu. Cette circonstance étoit fâcheuse, parce qu'elle ne pouvoit qu'accroître la chaleur de ses partisans. Cependant, nous comptions si bien être à l'abri de nouveaux revers, que le Grand Conseil fut assemblé le mardi matin pour délibérer sur le projet d'Édit et de modifications qui auparavant avoit été soumis à son examen.

Quelle ne fut pas notre surprise, Monsieur, lorsque, deux heures après l'ouverture de cette séance, nous apprîmes que les paysans s'étoient rendus à la porte de Cornavin qu'ils avoient trouvée fermée; qu'ils menaçoient de la forcer, et qu'on avoit lieu de craindre qu'aidés par ceux du dedans, ils ne parvinssent à se rendre maîtres du poste.

Vous comprenez, Monsieur, qu'il n'en fallut pas davantage

Digitized by Google

pour interrompre sur le champ la séance du Grand Conseil, et que l'on ne s'occupa plus que des moyens de sauver la République de ce nouveau danger.

Ce qu'il y auroit eu de plus efficace pour cela, eût été que chaque personne bien intentionnée se rendit en armes à son poste et vint appuyer la garde de Cornavin, qui n'étoit point assez nombreuse pour faire face à une agression de ce genre.

Cette disposition existoit, mais on fut trop lent à la manifester. Les Syndics, le Lieutenant et la majeure partie des Conseils descendirent au poste sous la protection d'un piquet de troupes bourgeoises. Ils y parvinrent avec peine. La foule étoit devenue plus nombreuse, plus exaltée, plus entreprenante; son but étoit d'affoiblir [de *lasser ?*] la garde, et l'on ne vouloit point qu'elle fut renforcée par le piquet du Conseil; il [*le piquet*] arriva néanmoins, mais il ne suffisoit pas et les mécontens, enhardis par ce moment de supériorité, déclarèrent que les magistrats ne pourroient se retirer qu'en emmenant avec eux le piquet qui les avoit accompagnés.

Chaque minute accroissoit l'audace des partisans de la révolte. Il étoit près de 3 heures; les paysans, bien instruits de tout ce qui se passoit dans la ville, persistoient à en demander l'entrée; leur nombre s'étoit nécessairement beaucoup accru, on avoit distingué parmi eux beaucoup d'étrangers, et déjà ils s'occupoient des préparatifs pour s'introduire dans la place par escalade.

C'est ainsi, Monsieur, que le gouvernement commençoit à voir se réaliser ces avis si multipliés qui nous étoient parvenus d'une aggression externe, laquelle viendroit à l'appui de mouvemens excités dans l'intérieur; l'état de désarmement de ceux qui nous assailloient ne pouvoit nous rassurer, parce qu'il ne pouvoit être douteux qu'on ne leur faisoit point entreprendre ce premier acte hostile sans qu'ils eussent, pour ainsi dire sous la main, et les hommes et les armes qui devoient les soutenir.

Nous n'avions d'autres ressources que dans le patriotisme des bons Genevois. M. Du Roveray contribua singulièrement à le mettre en action. A sa prière, le Conseil fit battre la générale, M. le Premier syndic [*C.-P. Claparède*], M. Du Roveray et divers magistrats marchant à la tête des tambours. L'on sonna la Clémence, et à l'instant chacun fut armé. M. l'ancien syndic Micheli

Digitized by Google

se mit à la tête d'un bataillon d'environ 300 hommes; il marcha sur le poste assiégé. Les mutins qui en remplissoient les abords disparurent, la troupe arriva sans retardement et sans obstacle. M. Micheli fit promptement ses dispositions: la porte fut ouverte, les soldats pénétrèrent sur le pont, la bayonnette au bout du fusil, et les paysans, qui remplissoient déjà la place du poste avancé, se reculèrent. Il les refoula ainsi jusque sur le glacis, et pourvut ensuite à ce que pouvoit exiger la sûreté de la place. Bientôt l'on y envoya de l'artillerie et l'on distribua en même temps dans tous les autres postes et quartiers de la ville le nombre d'hommes nécessaire pour qu'ils fussent respectés.

Nous sentîmes alors, Monsieur, qu'il nous restoit une République et qu'on ne nous assujettiroit pas. Les vrais Genevois se montrèrent avec tout le zèle et le dévouement qui caractérisent le plus pur patriotisme, et, sans nous livrer à une sécurité déplacée, nous ne nous allarmâmes plus de dangers auxquels nous pouvions opposer une vertu supérieure.

Depuis ce moment, nous existons dans un état d'ordre et de sûreté, mais en même tems le Conseil ne néglige aucun des moyens qui pourront procurer à l'avenir, à la République, une paix stable et permanente.

Il a cru d'abord devoir informer MM. de Zurich et de Berne, nos alliés, de ce qui vient de se passer, et nous ne doutons point que, dans le cas où l'on penseroit encore à exécuter contre nous, par des mains étrangères, quelque projet malheureux, nos alliés ne s'occupassent sérieusement du soin de nous maintenir.

Nous avons fait parvenir ensuite une information verbale aux cours de France et de Sardaigne par l'organe de leurs ministres, MM. de Maligny et Despine.

Et comme les objets de législation qui nous restoient à déterminer avoient été sinon la cause, du moins le prétexte dont les mal-intentionnés s'étoient servis pour nous diviser, le Conseil a voulu acheminer sur ce point une décision prompte en s'assurant d'avance de l'aveu de nos concitoyens appelés par dizaines, et en profitant au besoin des lumières qu'ils pourroient nous fournir. C'est là principalement, Monsieur, ce qui a donné lieu à la publication ci-jointe, du 16, qui a été lue avec solennité dans tous les quartiers par trois membres du Conseil et MM. les auditeurs.

Digitized by Google

Vous verrez, Monsieur, qu'on a pourvu en même tems à un préalable nécessaire pour que la garde de la ville fût également répartie entre tous les membres de l'État; et les inscriptions sont si nombreuses, on s'y porte avec un si beau zèle, que nous avons une assurance complette que la ville ne manquera point de défenseurs.

Dans cet état de choses, il sembleroit que les mécontens devroient se réunir à leurs compatriotes et effacer, par un prompt retour, le souvenir de leurs erreurs. Je serois porté à croire que plusieurs inclinent fort à cette sage résolution, mais il faut un peu de tems pour cela, et ils y seront puissamment encouragés quand ils verront avec quelle loyauté nous nous proposons d'accueillir leur récipiscence.

Voilà, Monsieur, un fidèle exposé de notre position actuelle. Le Conseil m'a spécialement chargé de vous la transmettre, et il vous prie d'en donner une connoissance ministérielle [*sic*] à S. E. Monsieur le duc de Leeds, en lui renouvellant les témoignages de notre vive reconnoissance pour la manière affectueuse avec laquelle il s'est intéressé à notre sort et a excité en notre faveur l'intérêt de Sa Majesté.

Il nous seroit difficile de déterminer jusqu'à quel point tout ce qui vient de se passer tient aux projets qui s'annoncèrent au mois de juillet dernier, mais on ne peut qu'y trouver des rapports trop certains, et il n'est pas douteux que, même encore aujourd'hui, des gens qu'il n'est pas permis de regarder comme insignifiants, parlent comme si nos villages devoient être réunis ou se donner d'eux-mêmes à une puissance étrangère. Malgré cela, nous ne nous livrons point à cette crainte, ces bruits peuvent ne reposer que sur un futile fondement, et notre sûreté à cet égard se trouveroit d'ailleurs dans la bienveillance du Roi et la loyauté de son peuple.

Ce qu'il y a de certain, Monsieur, c'est que les municipalités voisines nous aiment, et qu'elles seroient fort éloignées de permettre quoique ce soit qui pût nous être préjudiciable.

Le Conseil écrivit mercredi au Directoire de Gex pour le mettre au courant de notre situation, de la nécessité où nous nous étions vus de fermer nos portes et d'interrompre ainsi momentanément notre commerce avec la province.

Digitized by Google

Cette lettre fut portée à Gex par un membre du Deux-Cents et un autre citoyen. Ces deux messieurs furent accueillis de la manière la plus gracieuse, et les magistrats du Directoire nous assurèrent, par leur réponse, qu'ils ont tout lieu de croire que les Français de leur districts respectifs ne se laisseroient point persuader de se joindre à aucune entreprise dirigée contre nous, et qu'au besoin, ils ne négligeroient rien de tout ce qui seroit en leur pouvoir pour s'y opposer et nous donner des preuves réelles du vif intérêt qu'ils prennent à notre paix, à notre conservation et à notre prospérité[1].

J'ai l'honneur d'être, avec le plus respectueux dévouement, Monsieur,

votre très humble et très obéissant serviteur

PUERARI.

V

Genève, le 11 de mars 1791.

Monsieur,

Ma dernière lettre dut vous laisser l'idée que notre nouvel Édit tarderoit fort peu à être revêtu d'une sanction souveraine. Je le croyois alors, et, dans cette persuasion, j'attendois pour vous écrire de pouvoir vous annoncer quelle auroit été à cet égard la résolution de nos Conseils. Mais, après avoir ouï les citoyens des diverses dizaines, les Seigneurs commissaires ont cru qu'il étoit indispensable de faire à leur travail de nouvelles modifications, afin de le rapprocher plus encore du vœu de la généralité. Ces

[1] **1791,** 21 février : Il est lu en Conseil une lettre des membres de la municipalité de Gex, portant « qu'attachés au gouvernement de Genève par tous les sentimens qui ont le plus d'empire sur les cœurs, ils ont appris avec autant d'étonnement que d'indignation qu'on s'est plu à inspirer des défiances contre des voisins dont le bonheur et l'existence tiennent essentiellement à la prospérité de notre ville. » Grenus, *Fragmens biographiques & historiques...* (Genève, 1815, in-8), p. 403.

Digitized by Google

changemens ont été imprimés chacun avec l'indication des articles du projet auxquels ils se rapportent; le Deux-Cents, après avoir employé neuf séances à délibérer sur le tout, a résolu d'agréer, à quelques corrections près, et le projet et les modifications; mais, avant d'aller au Conseil Général, l'on fera du tout une édition qui présentera les articles tels qu'ils doivent être énoncés d'après les changemens qu'on leur a fait subir. Aujourd'hui l'on fixera le terme dans lequel le Code devra être achevé, et l'on déterminera le jour de la convocation du Conseil Général pour le projet actuel [*etc., etc...*].

En comparant, Monsieur, notre future constitution avec celle qui fit le bonheur et la gloire de la République depuis 1568, vous verrez que nous en sommes fort loin, et qu'on nous a conduits témérairement à une démocratie presque absolue. Dieu veuille que le prochain travail du Code ne soit pas le prétexte ou l'occasion de consommer cette fatale métamorphose! Il n'est pas douteux que des personnes influentes désirent ce pervertissement, les unes parce qu'elles sont préoccupées par de faux systèmes, les autres parce qu'elles sont animées par une pure malveillance. Si cette dernière classe prédominoit, ce que nous allons faire, loin de nous procurer la paix, ne sera qu'un acheminement à notre perte. Mais nous ne sommes point sans quelque espoir qu'un sentiment plus généreux dirigera la majeure partie de nos compatriotes, et qu'ils finiront par reconnoître qu'en nous faisant sans cesse poursuivre de prétendus perfectionnemens, l'on met dans le plus grand péril non seulement notre tranquillité, mais aussi notre indépendance. C'est, je crois, ce dont M. Du Roveray lui-même ne feroit pas difficulté de convenir; je ne saurois me persuader qu'il soit du nombre de ceux qui préparent de nouveaux malheurs à la République, — il dépend encore de lui de la sauver de sa ruine, s'il employe son influence à contenir ceux qui voudroient aller au delà des bornes que la raison et le patriotisme doivent désormais nous prescrire.

Quant à l'extérieur, Monsieur, notre position est plus avantageuse que nous ne semblions avoir lieu de l'espérer. Nous devons à vos soins, Monsieur, et aux bons offices de S. E. Monsieur le duc de Leeds, d'avoir dirigé l'attention de S. M. sur les dangers qui paraissoient nous menacer, et cet intérêt que le Roi a si obli-

Digitized by Google

geamment témoigné est, à lui seul, un grand moyen de nous mettre à couvert de toute entreprise fâcheuse. D'un autre côté, le Roi de Sardaigne nous a fait passer, par son résident, des assurances de l'intérêt qu'il prend à notre conservation et des ordres qu'il a donnés pour qu'il ne se fasse rien dans ses États qui puisse nuire à notre repos.

Nous avons enfin reçu de nos bons et anciens alliés les Conseils secrets de Zurich et de Berne, la déclaration formelle qu'ils sont disposés à remplir, au besoin, les engagemens qu'ils contractèrent avec nous par l'alliance de 1584.

Je joins ici une copie de leurs lettres, et nous espérons que, suivant la demande que nous leur en avons faite, les deux Cantons nous donneront à cet égard une déclaration expresse et conjointe.

Je ne dois pas non plus omettre d'ajouter que les municipalités voisines du pays de Gex se sont empressées, dans cette circonstance, à nous assurer de leur attachement à notre République et des vœux qu'elles forment pour sa prospérité.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus respectueux dévouement, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

PUERARI.

Digitized by Google

FRAGMENTS D'ARCHÉOLOGIE GENEVOISE

II

On a bien voulu reconnaître que les *Fragments d'archéologie genevoise* publiés l'an passé [1], quelqu'imparfaits qu'ils pussent être, comblaient une lacune regrettable, en conservant le souvenir de monuments disparus ou dégradés. Un tel accueil nous engage à poursuivre la publication de ces procès-verbaux qui aideront un jour à reconstituer la physionomie — bientôt effacée — de notre cité et de son territoire.

SAINT-PIERRE

Les travaux de restauration entrepris à Saint-Pierre suivent leur cours. Ce n'est point encore le temps de les juger, mais ils ont provoqué, comme précédemment, quelques intéressantes trouvailles qui seront énumérées ici.

LE CLOITRE

Dans la première série de ces *Fragments,* nous avions signalé la mise au jour de la porte qui, du cloître, donnait accès dans la nef de la cathédrale. Le déblaiement de ce précieux spécimen

[1] Voy. ci-dessus, p. 64—162 et pl. I—IX.

Digitized by Google

d'architecture a été terminé à l'extérieur, et l'on a pu dès lors l'étudier avec profit.

La porte du cloître s'ouvrait dans la troisième travée du bas-côté septentrional de Saint-Pierre (collatéral de l'Évangile), immédiatement contre le quatrième pilier. On en distinguait les traces à l'intérieur, avant les travaux de restauration, et Blavignac l'a indiquée sur le plan qu'il a publié en 1845 [1]. En 1749, lors de la réfection du portique, la porte du cloître était encore utilisée et les relevés faits à cette occasion nous en ont conservé le plan et l'élévation. C'est à ces relevés et à quelques passages de Bonivard et d'autres auteurs qu'il faut avoir recours, si l'on veut se rendre un compte à peu près satisfaisant de la disposition des bâtiments claustraux, car il n'en reste plus aujourd'hui que la seule porte qui nous occupe.

Bonivard dit : « Il y avoit touchant leglise et iouxte lentree dicelle ung cloistre servant (comme ie croys) aux Chanoines tandis quilz demenoient vie monastique : mais de nostre temps ilz ne sen aidoient en rien, ains nestoit que pour tenir les causes de lofficial et assembler le Conseil general [2]. » Senebier, La Corbière et des écrivains plus récents ont reproduit ce passage sans y ajouter grand'chose; il est, du reste, très éloquent dans sa simplicité et nous apprend plusieurs choses en peu de lignes. Le cloître, contigu à la cathédrale, ne devait pas être très vaste; il n'occupait pas toute la longueur de la nef, mais seulement l'étendue des trois premières travées, sur l'un de ses côtés du moins. C'est ce qui apparaît par la courte description de Bonivard, c'est ce que l'un des relevés de 1749, simple croquis à l'échelle dressé surtout en vue de noter les cotes de surplomb des murs et des contreforts, fait bien comprendre. On voit sur ce dessin, dont nous reproduisons la partie essentielle, soit la troisième travée dans laquelle est percée la porte claustrale (fig. 10 [3]), que la différence de niveau

[1] *Description de l'église de Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève,* dans M. D. G., t. IV, 1re part., p. 101 et suiv. Comme on le verra par la suite de cette étude, l'escalier placé par Blavignac devant la porte est trop court et mal dessiné.

[2] *Chroniques de Genève,* éd. Revilliod, t. I, p. 42.

[3] Ce croquis intitulé : « Face extérieure de la nef du côté du Nord, » fait partie d'un recueil manuscrit de « Divers plans relatifs à la rédifica-

Digitized by Google

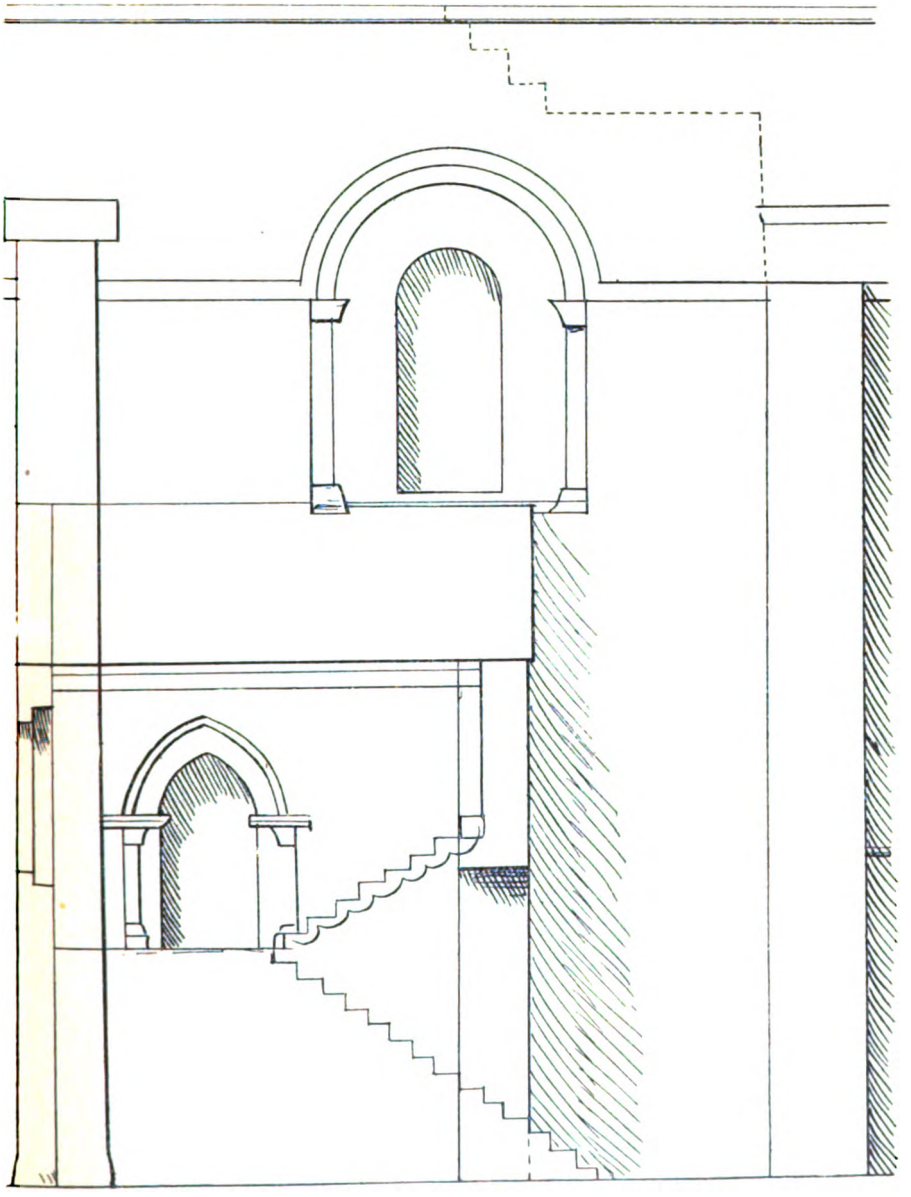

Fig. 10.

Digitized by Google

existant entre le sol du cloître et la porte, placée exactement à la hauteur du dallage de l'église, était rachetée par un degré de quinze marches environ, parallèle à la nef et aboutissant à un palier très court. Un mur assez épais soutenait l'escalier et le palier et venait, d'une part, buter à angle droit contre le contre-fort attenant à la porte, tandis que, d'autre part, il suivait une direction perpendiculaire à l'escalier et à la nef; on reconnaîtra cette disposition sur le plan ci-joint (fig. 11 [1]), qui est également la

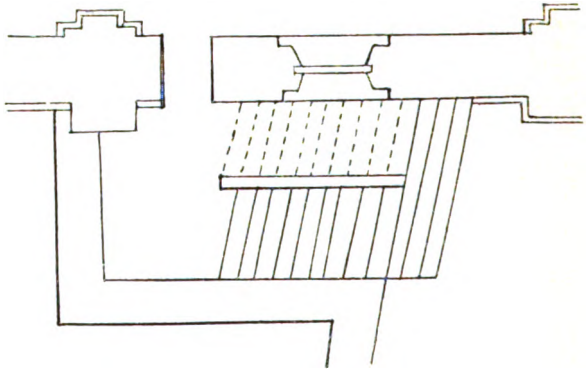

Fig. 11.

reproduction d'un relevé du XVIIIe siècle. La direction de l'escalier et surtout la présence de ce gros mur, déterminent d'une façon irréfutable un des angles du cloître; Bonivard en fixe un second lorsqu'il dit que le cloître était placé à la hauteur de la façade, et nous avons ainsi l'un des côtés de la galerie des chanoines, celui qui courrait parallèlement à la nef et s'appuyait sur le bas côté

tion de Saint-Pierre en 1752 » qui appartient au Conseil Administratif de la Ville de Genève. Notre figure est réduite au tiers environ de l'original. Un second recueil de « Plans des places des temples de Saint-Germain et de l'Auditoire avec divers plans de l'intérieur et de l'extérieur du temple de Saint-Pierre » renferme d'autres relevés de la porte du cloître et des escaliers qui y aboutissaient, mais ils sont moins exacts que celui qui est reproduit ici.

[1] Extraite du même recueil que la fig. 10. Réduction d'un quart.

Digitized by Google

septentrional de l'église [1]. Quant aux trois autres faces du quadrilatère du cloître, il n'est pas possible d'en préciser les points de rencontre; l'une d'elles était alignée sur la façade de la cathédrale, une autre partait du bas de l'escalier dont il a été question plus haut et se prolongeait, dans le même sens que la précédente jusqu'à un point indéterminé. En résumé, si l'on examine la disposition actuelle des lieux, la rue du Cloître représenterait à peu près l'une des galeries latérales et la galerie postérieure de l'ancien cloître; la seconde galerie latérale serait figurée par la partie de la rue de l'Évêché comprise entre la rue des Barrières et la cour de Saint-Pierre; l'emplacement de la galerie antérieure enfin serait pris sur la façade de la maison de Stoutz, cet immeuble représentant la cour intérieure du cloître, et ce seraient les parties non construites aujourd'hui qui formeraient, à une seule exception, l'emplacement des galeries du cloître. Des bâtiments de diverses sortes, disposés irrégulièrement, bordaient les galeries claustrales de trois côtés et notamment dans l'espace compris entre le cloître et le transsept nord.

Tel devait être, dans ses grandes lignes, le plan primitif du cloître. Ce plan a sans doute été peu à peu modifié. A des chanoines vivant sous la discipline monastique, il fallait un cloître et ses dépendances; mais il vint un moment, on ne sait à quelle époque, où la règle de saint Augustin fut abandonnée et le chapitre sécularisé. Le cloître étant délaissé, les galeries ne furent plus entretenues; elles tombaient probablement en ruines lors du grand incendie qui détruisit en 1334 une partie de la ville, avec les constructions adjacentes à la cathédrale et le palais épiscopal [2],

[1] On remarque contre la muraille de l'église le tracé de deux arcades ogivales en partie masquées par les contreforts modernes; il se peut fort bien que ce soit les vestiges des arcs formerets de deux des travées du cloître. Ces arcades sont assez basses, mais il est possible, et même probable, que le niveau de la rue actuelle soit plus élevé que l'ancien sol du cloître.

[2] Bonivard, *Chroniques de Genève*, éd. Revilliod, t. I, p. 188 : « L'an 1334, le dimenche quatriesme iour de septembre, environ 9 heures, fut bruslee la cite de Geneve de rechef, environ les deulx parties et plus, et sortit le feu du four sainct Germain, et brusla depuis la maison de la Marmette appelée Caillette iouxte la maison que fut depuis Pierre Ballister, iouxte le chasteau tendant au dessoulz par le cloistre de S. Pierre;

Digitized by Google

et l'on songea après cet évènement à utiliser le terrain d'une façon pratique. C'est du moins ce que la gravure de Diodati (1675)[1] donne à penser, car l'on y voit à peu de distance de l'église, sur l'emplacement même du cloître, une construction à fenêtres en accolades qui ne doit pas être antérieure au XVe siècle.

Le cloître primitif possédait un étage supérieur, la fig. 10 le prouve surabondamment; on y voit, en effet, qu'après avoir franchi le degré conduisant à la porte qui donnait accès dans l'église, on avait à sa droite un second escalier, également parallèle à la nef et revenant sur le premier; il n'est pas possible d'expliquer la présence de ces deux escaliers superposés autrement que par l'existence d'un étage de galeries destinées à parer à l'exiguïté du promenoir du rez-de-chaussée. Il n'y a rien là que de très vraisemblable; les exemples de cloîtres à double galerie ne sont pas rares, et à Saint-Pierre, l'obligation de fournir l'espace suffisant à un nombreux personnel a dû faire adopter cette disposition. Quant aux bâtiments claustraux élevés à l'entour des galeries, sur l'emplacement actuel du Casino et des maisons avoisinantes, il est impossible d'en rien savoir. Là devaient se trouver des salles de travail, un réfectoire, des cellules comme dans toute maison religieuse, une ou plusieurs chapelles, la chantrerie et surtout une vaste salle capitulaire où se réunissaient non seulement le chapitre, mais aussi quelquefois le Conseil général, et où siégeait le tribunal de l'officialité.

Si, après avoir examiné le plan général du cloître, on cherche à en préciser les détails, la tâche sera plus difficile encore. De l'ordonnance des voûtes, du nombre des travées[2], de la forme des arcs, des piliers, des jours nécessaires aux deux étages de

tout le cloistre des chanoines du dict lieu avecques leur maison, deux sales de leglise de S. Pierre et le pont par ou on alloit dune voulte en laultre dans leglise, et le cloistre de la dicte eglise, la court et la maison de lEvesque pres de la dicte eglise, etc. »

[1] Cette estampe fort rare a été reproduite plusieurs fois, notamment dans Galiffe, *Genève historique et archéologique*, p. 200. M. Henri Silvestre s'en est servi pour l'intéressante restitution qui a été jointe à l'ouvrage de M. Guillot, *Les débuts de la Réformation à Genève*, Genève, 1885, in-12, p. 67.

[2] On peut estimer approximativement à six le nombre des travées du cloître dans la partie contiguë à Saint-Pierre.

Digitized by Google

galeries, de la décoration de toute cette architecture, rien à dire, puisqu'il ne reste rien. On peut indiquer seulement :

1° Un portail, élevé dans l'axe de la galerie du cloître attenante à l'église, par lequel on avait accès du dehors dans l'étage inférieur du cloître et dans les bâtiments capitulaires; la gravure déjà citée de Diodati montre cette arcade ogivale, fort ancienne apparemment, surmontée d'un petit toit placé après la destruction de l'étage supérieur.

2° Une fenêtre dont l'existence nous est révélée par la fig. 10 et que l'on voit en coupe, devant le contrefort, dans le mur qui supporte et enferme les escaliers; elle éclairait ceux-ci et se trouvait également placée dans l'axe des galeries du cloître contiguës à Saint-Pierre.

3° La porte de communication entre l'église et le cloître dont il a été question déjà et qui sera décrite plus loin.

4° La fig. 10 enfin, donne un dernier vestige du toit du cloître. Dans la partie contiguë à l'église, le toit n'avait qu'un rampant appuyé contre la muraille du bas-côté et dont un fragment a subsisté jusqu'en 1749, au-dessus de l'escalier et de la porte. Ailleurs le toit devait être à double rampant, soit qu'il ait abrité les promenoirs seulement, soit qu'il ait réuni sous sa charpente et les promenoirs et d'autres bâtiments y prenant accès, les cellules par exemple et la salle capitulaire.

* * *

La porte du cloître, qui a été le point de départ de cette notice, mérite une description détaillée. Les précieux relevés de 1749 nous donnent, avec le plan et la disposition extérieure générale, son aspect pris depuis l'intérieur de l'église, alors que les personnes assistant au culte l'utilisaient couramment. Comme le grossier assemblage de cailloux qui a servi à murer cette porte n'a pas encore été percé et que, par conséquent, il n'a pas été possible de l'étudier intérieurement, nous reproduisons une partie de l'un de ces dessins (fig. 12 [1]), où l'un des pieds-droits de la

[1] Même recueil que les fig. 10 et 11. Grandeur d'exécution.

Digitized by Google

porte est masqué par un pilier de la nef qui cache également le pilier du bas-côté auquel celle-ci est contiguë.

On voit qu'un arc de décharge, plus élevé que la porte elle-même et d'un tracé peu accentué, soutenait la muraille fort épaisse en cet endroit. L'ouverture est relativement exiguë et les chanoines qui descendaient processionnellement au cloître ne

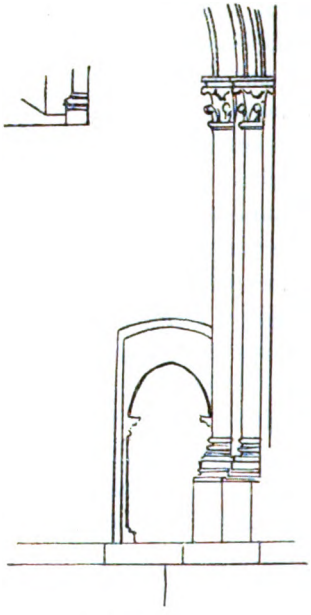

Fig. 12.

pouvaient guère y passer que les uns après les autres; les dimensions en sont : hauteur, $2^{m},44$; largeur, $1^{m},21$.

A l'intérieur, aucune décoration; il n'en est pas de même extérieurement, et nos planches feront bien apprécier l'intérêt que présente cette partie de Saint-Pierre. La porte dans son ensemble est représentée dans la fig. 1, pl. X; la fig. 2 de la même planche et la pl. XI reproduisent les détails de l'archivolte. L'ordonnance est fort simple; c'est une arcade ogivale renforcée par un arc fortement mouluré supporté par deux colonnettes; l'une de ces dernières a disparu, elle n'existait déjà plus — son fût du

Digitized by Google

Fig. 1.

Fig. 2.

Digitized by Google

Digitized by Google

Pl. XI.

Digitized by Google

Digitized by Google

moins — en 1749, car son absence est bien visible sur la fig. 10 où le chapiteau seul est indiqué. L'arc comporte d'abord une doucine peu caractérisée, suivie d'un bandeau plat, puis les moulures se développent subitement pour atteindre le nu de la muraille plane; un gros boudin, vigoureusement détaché, également suivi d'un bandeau plat, fait une forte saillie que renforce une nouvelle doucine coupée à angle droit sur le mur extérieur. Le lecteur se rendra compte, par la coupe dessinée sur la fig. 13, de l'heureuse disposition de ces moulures qui reposent sur des frises supportées elles-mêmes par les pieds-droits de l'arcade et par les colonnettes et leurs chapiteaux. Cette vignette représente la porte dans son état actuel[1] (elle peut servir de schéma à la fig. 1 de la pl. X); on voit le plan de la porte, au-dessous de son élévation géométrale.

L'ensemble de la porte est non seulement d'une conception très habile, mais il est encore finement sculpté, d'une décoration harmonieuse et variée. La première doucine est ornée de palmettes élégantes, alternativement ouvertes et fermées; puis vient un entrelacs dont le motif se répète sur chaque claveau. Le boudin n'est pas orné, et c'est ce qu'a voulu le sculpteur désireux de conserver toute sa force, toute sa valeur architecturale, à cette grosse moulure destinée à bien accuser le vide de la porte, tout en atténuant l'épaisseur du mur; un rinceau sans fin est taillé sur le dernier bandeau, et une série de motifs rayonnants, dérivés des antiques feuilles d'acanthes, sur la dernière doucine. Les frises ont des palmettes placées dans de petites arcatures circulaires; les chapiteaux, ou plutôt le chapiteau conservé, très évasé, possède aussi des palmettes arrondies sur son abaque et des feuillages, naissant vers l'astragale, recourbés et reliés entre eux sur la corbeille. On n'a pas décoré le fût de la colonnette, rond et très aigu dans le haut; la base se compose de deux demi-ronds et de

[1] La ligne hachée que l'on remarque à gauche de la porte représente le profil du contrefort qui possédait une étroite retranche à la hauteur de la naissance de l'arc de la porte. — Il est infiniment regrettable que le nouveau contrefort, beaucoup plus large que l'ancien, doive masquer une partie de la porte claustrale. Il serait question, paraît-il, de déplacer celle-ci; cette solution peut-elle se concilier avec une restauration véritablement digne de ce nom?

Digitized by Google

petits carrés reliés par une gorge. Il est fort possible que cette belle décoration ait été relevée par une coloration polychrome, comme maintes autres parties sculptées de Saint-Pierre; l'état de délabrement des moulures les plus saillantes et les couches successives de blanchiment passées sur ces feuillages délicats ne permettent pas de rien préciser à cet égard.

On peut supposer, d'après le luxe déployé à l'intérieur de l'église et ici, à l'entrée du cloître, que les galeries claustrales étaient richement sculptées et décorées. Les maîtres de l'œuvre et les *imaygiers* de Saint-Pierre, disciples des constructeurs bourguignons, furent de forts habiles gens et c'est avec respect que nous devrions contempler leur œuvre.

La porte du cloître, que nous venons de décrire, n'a pas été percée après coup dans la muraille de l'église, elle a été construite avec cette muraille, selon un plan bien déterminé; la comparaison des profils de ses moulures et des éléments de sa décoration avec les motifs analogues disséminés dans Saint-Pierre, corrobore ce fait qu'un examen, même superficiel, de la disposition des assises suffit à prouver. On retrouve, en effet, sur plusieurs des arcs ou des chapiteaux de la nef, le système d'ornementation employé pour la porte du cloître. L'entrelacs, en particulier, est fréquent à Saint-Pierre; les abaques de plusieurs chapiteaux, certaines archivoltes de fenêtres en sont décorés; quant aux palmettes, aux rinceaux, aux feuilles d'acanthes, on les voit partout sur les chapiteaux de la nef et des bas-côtés, où ces motifs affectent une grande variété de formes et de dispositions. La colonnette, sa base et son chapiteau ont, à peu de chose près, leur équivalent dans les quelques colonnettes anciennes des fenêtres des collatéraux; les bases de petit module sont généralement dépourvues de griffes à Saint-Pierre, tandis que celles de grands modules en possèdent toujours[1].

C'est dans l'ancien portique de la cathédrale que l'on eût pu trouver les meilleurs points de comparaison; l'ordonnance géné-

[1] Les premiers piliers de la nef ont des bases sans griffes et dont le profil se rapproche de la base de la porte claustrale, mais elles sont contemporaines de la réfection du portique.

Digitized by Google

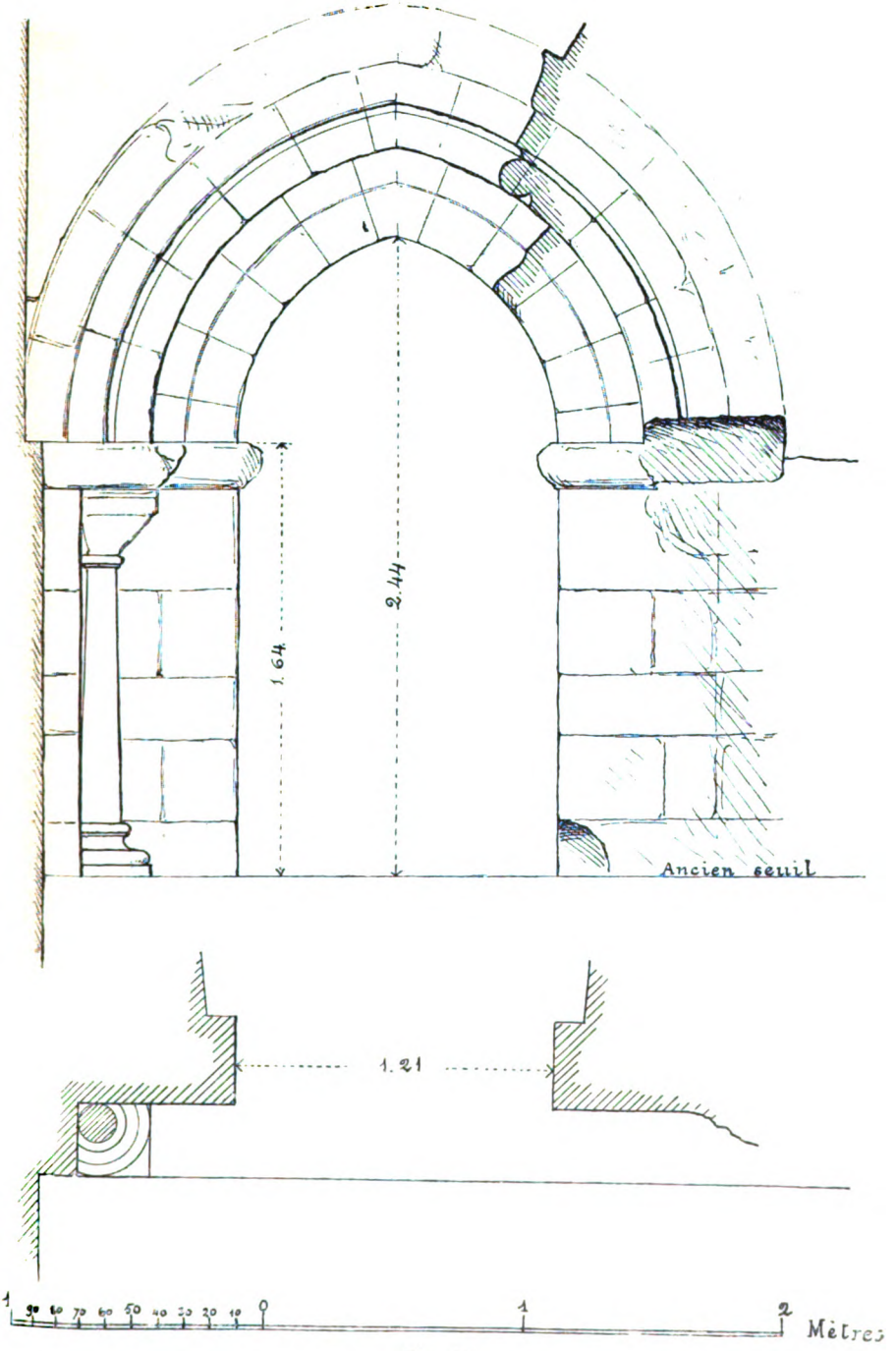

Fig. 13.

Digitized by Google

rale de chacune des trois portes de la façade était la même que celle de la porte qui nous occupe — autant que permettent de le supposer les quelques documents anciens et les restitutions de Blavignac et d'autres architectes : un arc dépourvu de tympan, supporté par une ou plusieurs paires de colonnettes. Il y aurait analogie de décoration également, si l'on admet, avec Blavignac [1], que certains claveaux conservés au Musée épigraphique proviennent de l'une des portes de la façade de Saint-Pierre; ces claveaux sont en roche tandis que l'archivolte de la porte du cloître est en molasse, mais l'ornementation est similaire.

La porte du cloître, comme une partie de la nef, appartient à ce que Blavignac appelle l'*école sacerdotale secondaire,* école dont il fixe l'apogée au Xe siècle; on peut affirmer que cette école, celle du style de transition entre l'architecture romane et la période dite ogivale, a pratiqué pendant le XIe siècle et que c'est à cette époque — dans la première moitié du siècle probablement — qu'il faut rapporter la construction, ou plutôt la reconstruction de la nef de Saint-Pierre et, par conséquent, de la porte du cloître.

* * *

En donnant quelque développement à cette notice sur la porte du cloître, nous n'avons pas eu d'autre but que de fournir des matériaux à l'érudit qui dotera ses concitoyens — quand sera-ce ? — d'une monographie complète de Saint-Pierre; il n'a pas été question de faire l'histoire du cloître, une telle entreprise sortant du cadre de ces modestes études [2]; ajoutons-y cependant quelques

[1] *Histoire de l'architecture sacrée du quatrième au dixième siècle,* etc. Paris, Leipzig et Londres, 1853, in-8, p. 280, et atlas pl. LXV*, fig. 1 à 3.

[2] Pour être complète, l'histoire du cloître devrait comprendre celle de la *place* de Saint-Pierre, vaste assemblage de constructions ecclésiastiques enfermées par une enceinte de murailles, dans laquelle on avait accès par la porte située au haut du Perron (dans la ruelle actuelle de Saint-Pierre), et dont Bonivard nous a conservé cette description : « ..... et croy qu'ilz [les citoiens] feirent lors [1309] les murs qui sont alenviron de leglise et place de sainct Pierre : et la porte au dessus du Perron (comme lon veoit encores maintenant), dedans icelle clousture de laquelle nous parlons, estoit le pallays episcopal que lon dict encore maintenant lEvesche et

Digitized by Google

détails, plus historiques qu'archéologiques, se rapportant au cloître.

On le voit cité à plusieurs reprises dans l'Obituaire de Saint-Pierre; un jour, c'est à l'occasion d'une réunion du Chapitre, rassemblé *supra claustrum ecclesie Gebennensis* [1]; mais le plus souvent, il s'agit de cérémonies funèbres pour l'anniversaire de tels ou tels personnages ayant donné ou légué au Chapitre les fonds nécessaires à l'accomplissement de solennités plus ou moins compliquées. La sépulture d'une dizaine d'individus est ainsi notée, avec les indications liturgiques les plus minutieuses [2]. L'habitude d'inhumer au cloître s'est conservée bien longtemps après la Réformation. Enterrait-on précédemment sous les galeries ou dans la cour du cloître? Nous ne savons; les deux systèmes étaient probablement employés, selon la condition du défunt, mais il paraît certain que seuls, les ecclésiastiques étaient enterrés au cloître, tandis que la sépulture des laïques était admise dans l'intérieur de la cathédrale [3]. Les bâtiments claustraux étant évidemment détruits en grande partie, on disposait, à partir du XVIe siècle, d'un espace relativement étendu lorsqu'on ensevelissait au cloître certains personnages notables comme Théodore de Bèze, Agrippa d'Aubigné, Michel Roset et tant d'autres, des réfugiés pour la plupart. Senebier, qui a vu ces sépultures encore en place, se borne malheureusement à les énumérer.

beaucoup de maisons apartenantes aux chanoines, et ou il ny avoit des maisons estoient faictes certaines logetes de bois qui servoient de banches pour les greffiers, procureurs et gens de plume; qui furent toutes defrochees il y a environ 18 ans et nestoit encores le dict lieu capable pour tous les Chanoines et Prestres de Sainct Pierre, ains leur falloit une aultre rue laquelle est encores de present nomme la rue des Chanoines. » *Chroniques de Genève*, éd. Revilliod, t. I, p. 42.

[1] Ainsi le 29 mars 1467. *Obituaire de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Genève*, publié avec une introduction, des notes et un index par Albert Sarasin, dans M. D. G., t. XXI, p. 37.

[2] *Ibid.*, p. 62, 70, 82, 89, 98, 117, 155, 164 et 247. La cérémonie comprenait habituellement une procession faite par les chanoines, les prêtres habitués et les clercs du chœur, avant ou après une grande messe ou une messe des morts dite aux frais du défunt; plusieurs stations avec prières et psalmodies avaient lieu, pendant la procession, devant le tombeau.

[3] Voy. à ce sujet l'acte si intéressant reproduit par M. A. Sarasin dans son *Obituaire*, p. 287.

Digitized by Google

La mention *supra claustrum* se rapportant aux assemblées du Chapitre ou du Conseil général est fréquente dans les documents anciens; elle implique l'existence, dans le cloître, d'un étage supérieur renfermant une vaste salle, élevé au-dessus des galeries. Il est possible cependant que les réunions aient pu être tenues dans la cour du cloître ou dans les galeries, au moins durant la belle saison, mais on aurait dit alors, semble-t-il, *in claustro,* et on ne rencontre jamais cette désignation.

Il vint un moment où le cloître, ou plutôt l'emplacement du cloître, fut inhabitable, même pour les morts. La seigneurie le vendit alors (25 juin 1721) au sieur Gédéon Mallet qui, dit la Corbière [1], avait aussi acheté quelques maisons voisines (d'anciennes dépendances claustrales probablement) et il ajoute : « Comme on y enterroit beaucoup de gens de qualité, l'on a mis les pierres où étoient leurs épitaphes dans Saint-Pierre [2]. » C'est à ce moment que la porte du cloître fut mutilée et badigeonnée, mais elle servit jusqu'au moment où le portique et les contreforts latéraux de Saint-Pierre, menaçant ruine, furent démolis et reconstruits selon une formule nouvelle. On conserva cependant, au-dessus de l'escalier enfermé de tous côtés, cette partie du toit dont il a déjà été question et peut-être la première arcade de la galerie claustrale inférieure; c'est cette arcade, que traversaient les dernières marches de l'escalier, que l'on voit en coupe au bas de la fig. 10 [3] et dont on fit une porte extérieure.

Un dernier détail : il y avait dans l'enceinte du cloître une chapelle placée sous le vocable de saint Théodule [4], qui servait apparemment aux dévotions particulières des chanoines et du clergé.

[1] *Antiquités de Genève,* manuscrit dont il existe des copies dans plusieurs bibliothèques.

[2] Celle d'Agrippa d'Aubigné y est encore; d'autres, comme celles du baron de Kaunitz et du baron de Mauzac sont au Musée épigraphique; une troisième, celle du marquis de Baschi, est conservée dans une campagne de la route de Chêne.

[3] Sur la vue de Diodati, on distingue ce dernier vestige des galeries du cloître, mais en élévation.

[4] Senebier, *Essai sur Genève,* br. autographiée, p. 55.

Digitized by Google

TROUVAILLES DIVERSES

Fondations.

La reprise en sous-œuvre des murs et des contreforts de la nef a permis de relever différentes fondations, indépendantes des murailles elles-mêmes de Saint-Pierre, et peu importantes en somme. C'étaient, du côté sud[1], deux amorces de mur perpendiculaires à l'église et, entre les deux contreforts, une autre construction légèrement cintrée, le tout appartenant aux temples qui ont précédé l'église actuelle. On a pu constater aussi que certaines parties des fondements des murailles et des contreforts avaient été refaites au siècle dernier, probablement lors de la reconstruction du portique. Le sol, autour de ces fondations, était semé de débris de tuiles fort anciennes, mélangées à des remblais de différentes époques; ce terrain a été certainement remanié à plusieurs reprises, il le sera encore et nous réserve de nouvelles trouvailles.

Plus tard et du côté du nord, près de la porte du cloître, on a trouvé d'autres fondements de murailles ayant appartenu au cloître et, en face de la porte actuelle du calorifère, à une petite profondeur, une sorte de voussure que l'on a dit être l'entrée d'un souterrain. Le déblaiement n'ayant pas été poussé assez loin, nous ne savons ce que cette allégation peut avoir de fondé. Nous n'avons vu, du reste, aucun des vestiges de fondation dont il vient d'être parlé; ils ont été très vite recouverts de déblais, mais ils reviendront peut-être au jour lorsque, les travaux de restauration étant terminés, on procédera à l'aménagement des abords de Saint-Pierre. Il était bon toutefois de les noter sommairement ici.

Fragments sculptés.

Les ossements abondent dans la plupart des fouilles conduites autour de Saint-Pierre; il en est de même, du reste, pour toutes les

[1] Mars 1893.

Digitized by Google

églises qui étaient entourées jadis de cimetières paroissiaux. De ces ossements, rien à dire, mais on rencontre quelquefois parmi eux des vestiges plus intéressants. C'est ainsi que près de la face méridionale de la nef, on a déterré un fragment sculpté très intéressant que l'on a pris d'abord pour un chapiteau et qui, en réalité, est une base. La hauteur totale actuelle de ce monument est de $0^m,50$ environ, avec un diamètre moyen de $0^m,20$ à $0^m,30$. Cette base taillée en albâtre, se compose d'un socle cylindrique dont nous ne pouvons plus apprécier la hauteur, surmonté d'un second cylindre plus étroit, relié au premier par un chanfrein, et qui présente une surface plane indiquant une face antérieure; ce second cylindre est décoré de sept croix latines pattées, trois d'un côté, trois de l'autre, placées dans des arcatures plein-cintre, la septième occupant le pan coupé, mais sans arcature. Le tout est surmonté d'une sorte de dôme ou large chanfrein, orné de feuilles lancéolées et imbriquées, décoration familière aux sculpteurs romains; c'est ce dôme qui supportait le fût de la colonnette dont cette base formait le pied. Les traces d'un scellement se voient dans la partie postérieure de la base, servant à l'appui.

L'usage auquel ce morceau de sculpture était affecté n'est pas douteux; nous ne sommes point en présence d'un motif architectural proprement dit, mais bien de la partie inférieure d'un meuble religieux, bénitier ou petit autel. Nous pensons qu'il s'agit plutôt d'un autel, car la présence des croix, et de sept croix surtout, nombre liturgique et consacré, est caractéristique. On connaît, du reste, quelques exemples d'autels formés d'une table supportée par une seule colonnette fixée, comme devait l'être celle qui nous occupe, contre un pilier, une paroi ou toute autre partie d'une église.

Les architectes chrétiens, comme les constructeurs païens, ont fait un grand usage de l'albâtre, principalement pour la décoration intérieure des édifices; à Saint-Pierre même, on en a trouvé de nombreux fragments, taillés ou non, provenant des églises primitives. Le morceau qui vient d'être décrit[1] peut remonter au VIe ou au VIIe siècle; il appartenait, par conséquent, à l'église bâtie par les rois bourguignons ou sous leur règne.

[1] Trouvé en mars 1893.

Digitized by Google

Les ouvriers ont recueilli, non loin de la base d'albâtre, les fragments beaucoup plus modernes de deux pierres tombales en molasse[1], monuments funéraires d'une grande simplicité. La première, presque intacte, est une dalle longue de 1m,27 et large de 0m,83[2]; elle porte une inscription très sommaire que voici, disposée sur deux lignes et gravée en caractères gothiques minuscules qui en fixent la date à la seconde moitié du XVe siècle[3]:

· P · D · SOY · ET GIA
CONIVGES

Il s'agit de la sépulture de deux époux, P. (Petrus ou tout autre prénom commençant par cette lettre) de SOY et sa femme G (ervasIA?); le nom propre n'est pas aisé à identifier, car on ne sait si l'Y final doit indiquer la dernière lettre du nom, qui est certainement abrégé et probablement écrit en latin, ou une autre intermédiaire terminant une syllabe, ou encore simplement, par une erreur du graveur, la troisième lettre du nom mise au lieu de la dernière?

La seconde dalle, également en molasse, incomplète et partagée en deux parties inégales[4], ne porte aucune inscription, sur la partie conservée du moins. On y voit la représentation grossière et au trait, d'outils utilisés par les maréchaux-ferrants; sur le fragment le plus considérable (0m,72 sur 0m,58 environ), se trouvent un fer de cheval, un marteau à petite tête, une sorte de ciseau et deux branches qui peuvent appartenir à des tenailles; le second, plus petit, n'a qu'une enclume.

Ce sont là les vestiges de deux sépultures; d'autres dalles existent encore, paraît-il, enfoncées dans le sol à une petite profondeur. On aura peut-être l'occasion de les extraire lors des travaux d'aménagement dont nous parlions plus haut.

Parmi les matériaux employés pour la construction de l'église

[1] Trouvées en mars 1893.

[2] Déposée au Musée épigraphique.

[3] Nous ne pouvons pas reproduire en typographie les caractères gothiques de l'inscription.

[4] Déposées au Musée épigraphique.

Digitized by Google

actuelle de Saint-Pierre ou pour des restaurations plus ou moins anciennes, on a trouvé de nombreux fragments sculptés. Nous en avons déjà signalé plusieurs dans la première série de ces *Fragments,* d'autres ont été découverts dans la suite des travaux de restauration de la tour du nord. La plupart sont malheureusement sans importance; quatre d'entre eux seulement, fragments de gables et de fleurons en molasse, appartenant à la décoration sculptée de la tour du nord elle-même, ont mérité d'être déposés au Musée épigraphique.

Enfin, on a extrait des fondations de la muraille septentrionale de la nef un fragment d'architecture romaine [1]; c'est un bloc rectangulaire en roche dont l'usage n'est pas très facile à déterminer. La pierre est quadrangulaire, mais l'ornementation qui y est taillée en bas relief faisait partie d'un motif circulaire appliqué, rosace, archivolte ou bordure quelconque; cette ornementation se compose de moulures sans caractère bien accusé, recouvertes, au bas, d'un rang-de-perles, au haut, d'oves et de perles; entre deux se trouvent des feuilles d'acanthes. La partie centrale du motif, si tant est qu'il en ait comporté une, n'existe pas sur cette assise (car c'est une pierre d'assise et non un claveau), tandis que l'on voit dans l'un des angles une partie du champ ou du nu de la muraille.

Inscription gallo-romaine.

C'est également dans les fondations de la muraille septentrionale de la nef, à trois mètres de profondeur, que l'on a trouvé l'inscription suivante qui, à la vérité, n'est plus inédite, mais dont la place est marquée dans ces *Fragments* [2] :

[1] Juin 1893.

[2] Elle a été trouvée le 5 juin 1893. C'est, depuis le commencement des travaux de restauration, la troisième inscription romaine découverte à Saint-Pierre. Voy. ci-dessus, p. 121 et suiv. — M. Ch. Morel l'a publiée d'abord dans le *Journal de Genève* du 7 juin 1893 (reproduit par la *Tribune de Genève*); nous l'avons donnée ensuite dans la *Revue archéologique*, 3e série, t. XXI (1893), p. 118.

Digitized by Google

D Y M	Diis manibus
COI · ASTVTI	Coï Astuti
VRIT T II	Vrittonis filii
GRAECVS II	Græcus et
RVSTICVS P	Rusticus pa-
TRI · OPTIMO	tri optimo
I C [1]	faciendum curaverunt.

Ce texte est gravé sur un cippe rectangulaire en roche dont la partie supérieure est brisée et le côté droit très fruste; la partie inférieure et le sommet possèdent des moulures horizontales peu accentuées qui indiquent une époque de décadence; la hauteur totale du monument, dans son état actuel, est de 1m,23 [2].

La première et la seconde lignes, intactes, ne donnent lieu à aucune difficulté d'interprétation, non plus que les quatre dernières. Il n'en est pas tout à fait ainsi pour la troisième, dont plusieurs lettres sont altérées; c'est le père de Coïus Astutus qui doit y être mentionné et son nom paraît avoir été VRITTO [3], *cognomen* très peu usité, que l'on trouve une fois à Nîmes [4] et une autre fois — ses trois premières lettres VRI... du moins, car la fin du nom manque — à Macchia [5]. Il faut rétablir un ET à la quatrième ligne, la syllabe PA à la cinquième et un F à la septième.

La rareté du nom de Vritto et l'absence d'un second nom pour trois des personnages mentionnés font penser à M. Ch. Morel qu'il s'agit d'une famille d'esclaves. D'autre part, le savant

[1] Les signes placés au milieu de la première et de la dernière ligne ne paraissent pas avoir de signification; ce sont de simples points séparatifs en forme de gammas grecs.

[2] La surface plane sur laquelle sont gravées les sept lignes de l'inscription a 0m,64 de hauteur, sur 0m,58 de largeur.

[3] On peut supposer que le V de Vritt est une corruption de B; les Brito, Britto, Britius, Brittius et autres formes analogues abondent dans les inscriptions romaines et les exemples d'une telle altération sont fréquents.

[4] *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, 3478.

[5] *Ibid.*, t. IX, 1461.

Digitized by Google

auteur de *Genève et la Colonie de Vienne sous les Romains* a rapproché cette inscription de deux autres monuments existant à Genève et qui ont trait également à Coïus Astutus. Le premier[1] est l'épitaphe de sa femme, Verria Verrula; elle était morte avant son mari et celui-ci la qualifie d'épouse incomparable. Le second[2] est également une épitaphe, consacrée par la même Verria Verula à la mémoire d'un fils, Cal. Verna, issu probablement d'un premier mariage.

Le cippe dédié aux mânes de leur père par Græcus et Rusticus est actuellement déposé au Musée épigraphique. On peut espérer que les murailles de Saint-Pierre contribueront encore à enrichir ce précieux dépôt.

LA MAISON JOLY EN L'ILE

OBJETS DE L'AGE DIT DU BRONZE

La démolition du pittoresque quartier de l'Ile sera bientôt un fait accompli; les masures du bord de l'eau ont déjà disparu pour la plupart et les terrassiers se sont attaqués, pendant l'été de 1893, aux constructions plus importantes du centre de l'Ile[3]. Détruira-t-on également la tour, dernier vestige du château-fort qui fut l'objet des luttes de l'évêque de Genève et du prince savoyard? On ne sait; d'honorables scrupules se sont fait jour et le vieux donjon a des chances de rester debout. S'il fallait dire toute notre pensée à cet égard, nous serions fort embarrassé: démolir la tour nous semblerait un acte de vandalisme, mais, d'autre part, de quel profit, de quel enseignement ne serait pas

[1] Musée épigraphique; il se trouvait jadis près du temple de Saint-Gervais, puis fut transporté au Collège. *Corpus inscrip. lat.*, t. XII, 2636.

[2] A Saint-Pierre, dans la muraille extérieure de la chapelle absidale qui se trouve au haut du passage des Degrés-de-Poules. *Ibid.*, t. XII, 2620.

[3] Nous ne parlons ici que de ce que l'on appelait jadis « la Grande Ile, » soit la partie de l'Ile la plus large et la plus rapprochée du lac, par opposition à « la Petite Ile, » plus étroite qui n'est autre chose, du reste, que le prolongement inférieur de la Grande Ile.

Digitized by Google

cette destruction qui, sans doute, réserve à l'archéologue d'intéressantes trouvailles! On pourrait tout concilier, conserver la tour et en permettre l'examen le plus minutieux, en la débarassant des constructions modernes qui l'enserrent et en s'efforçant de tirer de cette masse informe le meilleur parti possible pour le nouveau quartier. Nous n'osons espérer que ce système prévaudra.

La tour mise à part, aucun des bâtiments de l'Ile, détruits ou à détruire, ne présentait d'intérêt [1], au point de vue strictement archéologique s'entend, car pour le pittoresque ce quartier était sans rival. Une seule maison, d'un aspect plus imposant que ses voisines, frappait les regards par sa masse et par certains détails que l'on passera en revue plus loin; nous voulons parler de la maison d'Anthoine Joly, qui était située à l'angle des rues de l'Ile et de la Tour de l'Ile, à droite de la tour en venant de la rive gauche du Rhône. Son aspect n'avait, à la vérité, rien de transcendant, mais on y remarquait une certaine ampleur, un soin réel apporté à la construction, qui faisaient de cette maison un type caractéristique de l'architecture bourgeoise du XVIIe siècle. C'était, dans la partie supérieure de l'Ile, le seul édifice entièrement construit en pierre et le contraste avec les maisons avoisinantes, surtout avec celles élevées sur pilotis, offrant aux regards cinq ou six étages de galeries de bois en surplomb, était frappant. Des réparations successives altérèrent peu à peu les lignes primitives de la maison Joly. Les arcades du rez-de-chaussée, le dernier étage et le toit à la Mansard furent modifiés et, lorsqu'on l'a démolie cet été, la porte d'entrée et quelques-unes des fenêtres étaient seules restées intactes. Ces fenêtres étaient géminées; elles formaient quatre baies doubles par étage, sur chacune des deux façades. La porte principale s'ouvrait dans la rue de la Tour de l'Ile; elle était percée dans une sorte d'avant-corps très peu saillant et son arc affectait la forme d'une anse de panier; les assises des pieds-droits et de l'archivolte étaient dessinées par de larges rainures et la naissance de l'arc était indiquée par de petits chapiteaux rectangulaires, simplement moulurés d'un carré et d'une gorge en quart-de-rond.

[1] Pas une de ces constructions n'était antérieure au XVIIe siècle et la plupart d'entr'elles ont été plusieurs fois remaniées.

Digitized by Google

Anthoine Joly avait fait mettre à sa porte une solide boiserie ornée d'un gros anneau frappant sur la tête d'un animal fantastique; dans l'imposte se trouvait une grille en fer forgé, offrant le nom d'Anthoine Joly et dont la fig. 14 remplacera toute description.

Fig. 14.

Le propriétaire, négociant aisé qui tenait à montrer à ses concitoyens ce que peuvent un labeur assidu et une volonté persistante, avait décoré l'angle de sa maison, à la hauteur du rez-de-chaussée, d'un bas-relief sculpté représentant un mégissier raclant une peau, et cette enseigne, placée dans un pan coupé. était accompagnée de ces deux vers :

Par la vertu de mon couteau,
J'ai acquis ce pesant fardeau [1].

Plus bas était gravé le millésime 1697, date de la construction. Nous n'avons malheureusement vu ni ce bas-relief, ni ces vers; le petit monument destiné par Anthoine Joly à perpétuer le souvenir de son industrieuse activité, était en fort mauvais état en 1846; il reçut un coup fatal à la révolution et, quelques années plus tard, le propriétaire d'alors procédant à des travaux de réparation, en fit enlever les vestiges, malgré les objurgations de ses voisins. La date seule est restée jusqu'à la démolition; on l'a soigneusement enlevée et elle sera déposée un jour au Musée épigraphique.

Nous disions tout à l'heure que le millésime 1697 indiquait la

[1] Nous devons la communication de ces vers à M. D. Butin, qui a pu les lire encore en place.

Digitized by Google

construction de la maison d'Anthoine Joly; reconstruction eût été plus juste, on en jugera par l'acte suivant :

Du 23 mai 1696.

De ce jour. Establi Sieur Anthoine Joly, marchand citoyen de Geneve, lequel de son bon gré baille et remet à tasche à honnorable Jean Anthoine Morel maitre masson icy present et acceptant, Assavoir de luy faire la massonnerie du bastiment de la maison qu'il veut faire restablir située à la Grand Isle, à la maniere et sous les conditions suivantes.

Premierement a este convenu, qu'apres que le dit sieur Joly aura fait faire les fondemens de la dite maison, iceluy Morel sera tenu de travailler à la muraille d'icelle, dès ledit fondement jusques à environ quarante pieds d'autheur et de la mesme forme qu'est la maison de Noble Isaac Lefort, à la maison de Ville [1] pour ce qui regarde les faces tant seulement et de la mesme estandue que le dit Sieur Joly possedde presentement et l'advance qui luy sera accordé par nos Seigneurs.

Item que le dit Morel sera tenu de travailler et faire travailler tous les quartiers de pierre qu'il conviendra fournir pour ledit bastiment, a mesure que ledit Sieur Joly les fournira, lesquels quartiers estant travaillés, ledit Morel les rengera sous les couvers ou ils se travailleront, à la reserve des parpans et crosses qu'iceluy Morel portera à la tour de L'Isle, jusques à ce qu'ils soyent employés.

Item sera obligé de faire cinq arquades, et la porte d'entrée avec quelques agreemens ainsi que ledit Morel trouvera à propos, fera dans la muraille dix huict croizées et treize portes de pierre de taille, avec les tablettes, cordons et corniches, l'angle du bastiment avec resaus et retour à l'endroit des corniches, fera la massonnerie des deux faces, comme encor celle qui séparera les poeles et cuisines, à commancer dès le reddechossée jusques au gallatas.

Item fera les murailles de l'enceinte de la cour à la hauteur du premier estage; de mesme celle de l'escalier jusques à l'entrée du troiziesme estage.

Item construira l'escallier de la dite maison les marches de pierre, dès le reddechossee jusques à l'entrée du troiziesme estage, la moitié droit, et l'autre moitié tournant, avec le perpin soit noyau de pierre de taille de la mesme autheur.

Item fera la première plate forme, de pierre de taille et soutenue par une arquade de pierre de taille et les autres deux plafons carelés, devra construire dans ledit bastiment six cheminées avec arches, plaquet, manteaux et cendrier, avec les tuyos de la hauteur nécessaire au dessus du couvert, toutes les dits murailles seront faittes rembouchées, platrées, blanches et (*mot illisible*), le tout a ditte d'expers, sans estre obligé ledit Morel de fournir autre que son travail et celuy des ouvriers qu'il y employera, mesme n'est compris dans ledict tasche, les murs mitoyens

[1] L'immeuble occupé aujourd'hui par l'annexe de l'Hôtel-de-Ville.

Digitized by Google

et des reigles murs avec tous les fondements, laquelle besongne iceluy Morel sera tenu de faire sans discontinuation, et pour ceste effect, il tiendra un nombre d'ouvriers suffisant jusques à ce que le dict bastiment soit parachevé, et à mesure que les matériaux seront fournis, le tout sans discontinuation et tout autant que le temps le pourra permettre, pour et moyennant le prix et somme de six mille cinq cents florins de principal et huict escus blancs avec des peaux pour faire un habit à conte, de quoy a esté payé audict Morel la somme de mille florins et le surplus se payera à mesure que la besongne s'avancera moyennant quoi iceluy Morel sera obligé de faire les ponts et les appuyages, à la reserve des appuyàges et seindre des arquades auxquels en y sera aidé par des charpentiers.

Promettans lesdictes parties par serment d'avoir à gré et à peyne et à l'obligation de leurs biens et submissions et constitutions, renonciations et autres clauses requises. Fait et prononcée audict Genève en mon estude, présens les sieurs René Raby et Jean Ferlitte citoyens dudict Genève tesmoins requis et soubzignés, avec le dict sieur Joly, le dict Morel ayant fait sa marque.

Anthoine Joly. Rabby René.
I A · M · J. Fornet notaire[1].
Jean Ferlite.

Il est dit en effet dans cette « tasche » que Anthoine Joly veut faire « restablir » sa maison, en en augmentant la surface. Cela permet de supposer que celle qu'il s'agissait de remplacer était fort ancienne; était-ce une dépendance du château ou une maison particulière élevée déjà sur les ruines de celui-ci? C'est ce que l'on pourrait dire après avoir recherché, dans la masse énorme des minutes de notaires, les actes relatifs aux maisons qui se sont succédées sur cet emplacement[2]. Un tel travail nous eut entraîné trop loin, et puis il ne s'agit ici que de conserver le souvenir d'une maison disparue.

On ne sait que fort peu de choses sur Anthoine Joly. Il était fils de Michel Joly et d'Estienna Jaquet et avait épousé, le 23 août 1672, Pernette, fille de Jean Lyanna-Pattey, veuve de Odet Couronne[3]; il eut de ce mariage cinq garçons. Son frère aîné, Abraham, épousa Anne Lyanna, sa belle-sœur[4]. Anthoine

[1] Minutes de Jean Fornet, notaire, vol. XIII, f° 216. (Archives de l'État).

[2] Cette recherche éclairerait sans doute d'une vive lumière la question du château lui-même, de son étendue et de ses constructions, sur lesquelles on ne sait rien.

[3] Galiffe, *Notices généalogiques*, t. V, p. 447.

[4] *Ibid.*, p. 444.

Digitized by Google

Joly ne paraît avoir rempli aucune charge publique; il se consacrait entièrement au commerce et à son industrie de mégissier.

* * *

Si la démolition de l'immeuble élevé par Anthoine Joly n'a provoqué aucune trouvaille, il n'en a pas été de même lorsque l'on a creusé le terrain pour asseoir les fondations d'un nouvel édifice.

La maison Joly avait fort peu de fondements et l'on est arrivé très vite au sol vierge. A moins de trois mètres au-dessous du niveau de la rue, on a rencontré l'argile dont est composée l'Ile toute entière et les graviers, remblais plus ou moins modernes, qui recouvrent le terrain primitif [1]; c'est là, dans ce limon jaunâtre, que les ouvriers ont fait d'intéressantes découvertes [2].

On sait qu'une bourgade lacustre d'une certaine importance occupait, aux premiers jours de notre histoire, l'emplacement de la rade actuelle. Aucun annaliste ne parle de cette ville élevée sur pilotis, dont nous ne connaissons l'existence que par les nombreux débris renfermés dans la vase du lac. « L'époque lacustre, dit un récent historien [3], paraît avoir débuté à Genève, simultanément des deux côtés du petit lac, par deux modestes établissements de l'âge de la pierre, longtemps séparés l'un de l'autre. Peu à peu ces premières bourgades, établies assez près de la rive, se sont élargies vers l'intérieur du lac; et, pendant l'invasion du bronze, dont on retrouve les objets d'abord mêlés à ceux de la pierre, elles se sont considérablement rapprochées et ont fini par se rencontrer tout à fait le long du banc sous-marin du Travers,

[1] Alphonse Favre, *Description géologique du canton de Genève*, t. II, Genève, 1879, in-8, p. 6.

[2] Avant d'atteindre ce sol vierge et dans les fondations mêmes de la maison Joly, on a relevé quelques pans de murailles et des voussures en briques, dénués d'intérêt, qui ont appartenu à un édifice ayant précédé la maison de 1697. On a trouvé également quelques cuves de tanneur qui montraient que Anthoine Joly exerçait son industrie dans son immeuble même, au rez-de-chaussée.

[3] Charles Lenthéric, *Le Rhône, histoire d'un fleuve*, t. I, Paris, 1892, in-8, p. 277 et suiv. et pl. IV.

Digitized by Google

qui traverse le petit lac, entre Sécheron sur la rive droite et Cologny sur la rive gauche. Pendant toute la durée de l'époque du bronze, ce mouvement d'extension s'est accentué; et le groupe des établissements lacustres, définitivement soudés les uns aux autres, a constitué une seule grande bourgade trilobée qui couvrait, parallèlement aux rives, tout le milieu du petit lac, s'appuyant à l'amont sur le banc du Travers et se confondant à l'aval avec la pointe supérieure de l'île. » Nul ne pourrait mieux dire, et les nombreux objets trouvés dans l'espace compris entre ces deux points ont permis de tracer cette vue générale de la Genève primitive avec une certitude quasi absolue. Les constructeurs de la cité lacustre lui donnèrent la forme du vaste bassin dont ils disposaient [1] et ils surent utiliser l'atterrissement qui se trouvait à l'endroit où le Rhône quitte le lac. Leur ville eut une longue existence; depuis le jour où les premiers arrivants se fixèrent sur l'une et l'autre rive du lac, jusqu'à celui seulement où le bronze fit son apparition dans la contrée, combien s'écoulèrent d'années, de siècles peut-être? L'histoire ne le sait pas [2]. Le cours des âges ne nous a heureusement point empêché d'assister au développement lent mais continuel de ces populations anté-historiques, puisque les produits de leur industrie sont parvenus jusqu'à nous. C'est en nombre considérable que les armes, les outils, les ustensiles de toute nature, les bijoux, etc., de pierre et de métal ont été extraits de la vase sous-marine; une fouille conduite dans l'Ile même, à l'endroit où la cité lacustre se terminait, devait provoquer de semblables trouvailles, et tel en a bien été le résultat lorsque l'on a creusé sur l'emplacement de la maison Joly.

Les objets trouvés en cet endroit appartiennent à des époques

[1] Les limites de la ville lacustre remplissaient presque complètement la rade actuelle et dépassaient de beaucoup les jetées, sur la rive gauche surtout. Mais les rives n'étaient point si rapprochées jadis, et « au lieu d'un couloir resserré et d'un barrage-déversoir terminal, il existait une assez belle nappe d'eau à très faible courant qui se prêtait très bien à la construction d'ouvrages sur pilotis. » Lenthéric, *op. cit.*, t. I, p. 277.

[2] L'époque pendant laquelle le bronze régna sans partage ne fut pas peut-être de moins longue durée; elle durait probablement encore lors de la conquête romaine, mais au temps de Jules César, la ville paraît avoir occupé la terre ferme (rive gauche) et non plus le lac; c'est du moins ce que donne à penser le passage des Commentaires relatif à Genève.

Digitized by Google

relativement récentes. Aucun d'eux ne remonte à la période que l'on est convenu d'appeler l'âge ou les âges de la pierre; on ne saurait davantage les attribuer au seul âge du bronze, puisque parmi ces objets de bronze se trouvent quelques fragments de fer. Nous avons vu que dans la cité lacustre, le bronze occupait le centre du bassin, à l'exclusion de la pierre qui n'existe que sur les rives, à Sécheron et aux Eaux-Vives; le fer n'était apparu, jusqu'ici, que dans une zône peu étendue, située à l'angle sud-est de la bourgade (aux Eaux-Vives) et confondue en partie avec le dépôt de bronze. Il est intéressant de retrouver ce métal à l'autre extrémité de la cité lacustre, bien que les quelques fragments recueillis ne soient pas suffisants pour permettre autre chose que de vagues suppositions. Nous n'avons malheureusement pas assisté à la découverte des objets qui vont être décrits et cela est fâcheux, car il eût été possible peut-être, en constatant leur disposition et leur dissémination dans le sol[1], de dire s'ils appartenaient aux dépôts d'une habitation permanente, ou s'ils avaient été apportés en cet endroit pour une cause quelconque, dans un but donné. Mais nous ne saurions rester plus longuement sur ce terrain hypothétique et dangereux; c'est à force d'étudier les matériaux rassemblés que l'on déterminera, un jour, la durée, l'étendue, les fortunes successives de notre cité lacustre; par la comparaison des objets mis au jour, les savants arriveront à des conclusions qui ne sauraient encore être formulées, et c'est pourquoi nous pensons bien agir en donnant ici, sans plus de commentaire, la liste et la description de la trouvaille de l'Ile[2].

La trouvaille se compose de 21 objets de bronze, 3 objets de fer, 1 fragment d'os et 4 agglomérés de bronze et de fer, qui ont été en partie désagrégés plus tard et ont donné un ou deux menus objets de bronze en plus[3].

[1] Il est regrettable que quelque spécialiste en matière d'archéologie anté-historique, qui eût su, mieux que nous, tirer de cette trouvaille un parti profitable pour la science, n'ait pas eu l'occasion de l'étudier.

[2] C'est grâce à l'extrême obligeance de leur possesseur, M. D. Butin, que nous pouvons soumettre ces objets aux conjectures des archéologues. Nous lui en exprimons notre sincère reconnaissance.

[3] Nous avons des raisons de penser que la trouvaille se composait d'un plus grand nombre d'objets et que tous n'ont pas été remis à M. Butin.

Digitized by Google

Chose curieuse, la plupart de ces objets présentent des formes généralement élégantes et peu connues dans notre région, si ce n'est entièrement nouvelles; le lecteur s'en convaincra par les figures qui accompagnent cet inventaire et qui nous dispensent de longues descriptions. La présence de lingots de bronze et d'agglomérés de bronze et de fer, et l'état fragmentaire de la plupart des pièces peuvent faire supposer qu'il s'agit des vestiges d'une fonderie; mais nous ne croyons pas qu'il soit possible de rien préciser à cet égard.

Bronze.

N° 1. Fig. 15. Épée à soie, longue de 0m,51. La lame, très régulière, à section losangée aplatie et dont l'extrême pointe est cassée, a 0m,40 de longueur sur 0m,29 dans sa plus grande largeur; elle ne présente pas, comme certaines armes, ce renflement prononcé que l'on remarque vers leur extrémité et qui altère la pureté de leurs lignes. La soie, marquée par une légère dépression du métal, est formée d'abord par un rétrécissement et un aplatissement de la lame; cylindrique ensuite, puis quadrangulaire, elle se termine par un pommeau informe, allongé et peu accusé. La poignée était complétée jadis par une garniture de bois à deux valves, probablement dépourvue de garde et maintenue par des fils, métalliques ou végétaux, enroulés tout autour de la fusée; le pommeau ne paraît pas avoir été garni d'une rondelle. On peut rapprocher cette épée d'une autre, plus petite, trouvée en 1879 dans le Rhône, en face de la tour de l'Ile [1] et qui, tout en présentant le renflement dont nous parlions tout à l'heure, n'est pas sans analogie avec le n° 1. Le type de l'épée à soie filiforme n'est pas fréquent; il appartient plutôt aux armes de fer qu'à celles de bronze.

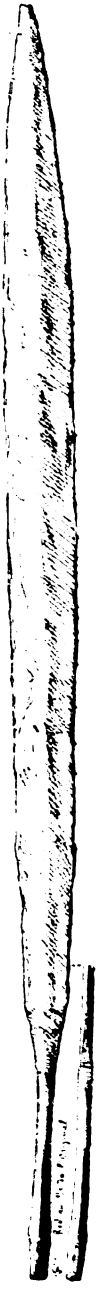

Fig. 15.

[1] Musée archéologique, B. 2238.

Digitized by Google

N° 2. Fig. 16. Hache à ailerons d'une longueur totale de 0m,20. Cette pièce est d'une rare élégance, mais elle paraît être bien

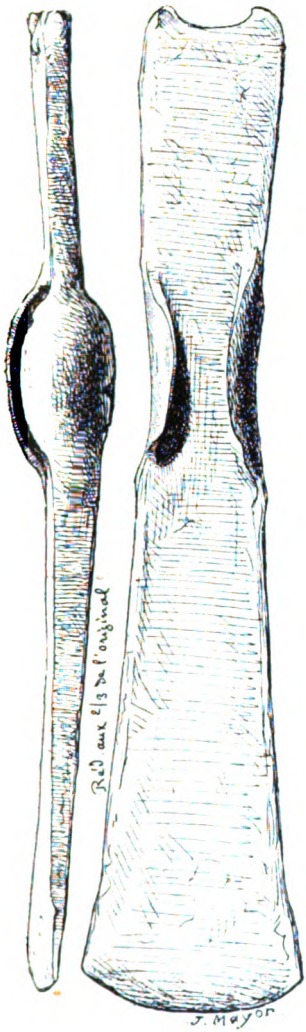

Fig. 16.

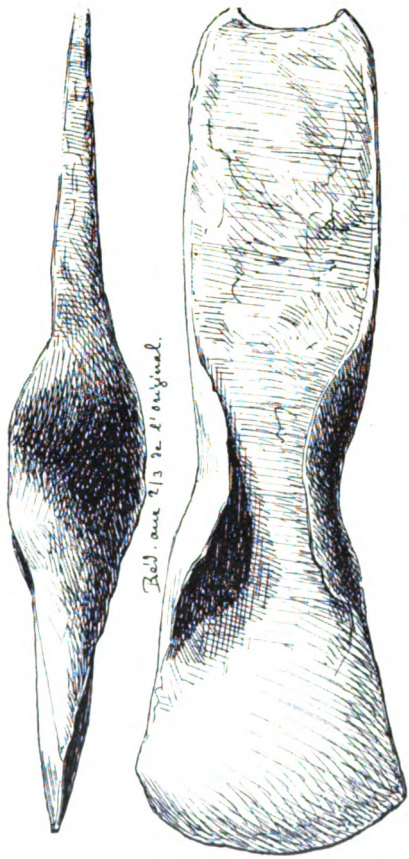

Fig. 17.

mince pour avoir rendu de grands services en étant emmanchée comme une hache ordinaire ou une herminette; la petitesse des ailerons (dont une paire est plus grande que l'autre), l'absence

Digitized by Google

de boucle latérale, les dimensions du talon et de la région du tranchant (0m,11), permettent de supposer que ce celt a été fixé sur une hampe droite, comme un ciseau, l'échancrure du talon formant butoir. Les ailerons se prolongent du côté du tranchant et le long des bords, en deux côtes peu saillantes qui aidaient cependant à maintenir l'emmanchement de bois. La courbure de la lame, fendue près des ailerons, atteste que cette hache — arme ou outil — a servi. La largeur du tranchant, faiblement arrondi, est de 0m,044.

Le n° 2 appartient au *type Schwab* de Desor[1], mais avec une pureté de lignes que l'on ne rencontre presque jamais. Parmi les objets trouvés dans le lit du Rhone, en amont de la Jonction, pendant les travaux pour l'utilisation des forces motrices du fleuve, on remarque un celt[2] qui n'est pas sans analogie avec notre n° 2; il n'a cependant pas le même galbe et ses ailerons sont plus développés.

N° 3. Fig. 17. Hache à ailerons, longue de 0m,17. Cette pièce est du même type que la précédente, mais elle ne lui ressemble pas tout à fait. Les ailerons sont plus grands et c'est ici le talon de la hache (0m,07 de longueur) qui est plus long que la panne; on ne retrouve pas cette élégance rare du n° 2. L'arme est très épaisse et singulièrement renforcée du côté du tranchant; celui-ci, évasé sur le plan des ailerons, est arrondi; à l'autre extrémité, une échancrure servant à buter le fer dans l'emmanchement comme au n° 2. Ces divergences de forme entre deux pièces, du reste similaires, font supposer que leur mode d'emmanchement n'était pas identique; tandis que la première a dû être montée en ciseau, la seconde doit l'avoir été en herminette. La hache n° 3 est loin d'être aussi rare que celle du n° 2. On peut la rapprocher d'un groupe de trois celts trouvés à Peillonnex, Saint-Jean-de-Tholome et Saint-Jeoire[3], qui ont un certain air de famille et ne diffèrent de celles de l'Ile que par les ailerons, placés à peu près au centre du fer.

[1] *Le bel âge du bronze lacustre en Suisse,* Paris et Neuchâtel, 1874, in-fol., p. 20.

[2] Musée archéologique, B. 5192.

[3] Louis Revon, *La Haute-Savoie avant les Romains.* Paris et Annecy, 1878, in-fol., p. 35.

Digitized by Google

N° 4. Fig. 18. Hache à ailerons rudimentaires; c'est plutôt un ciseau, un grattoir ou un tranchet qu'une hache proprement dite. On peut la classer dans le *type Morlot* de Desor [1], qui comprend les haches à main, emmanchées ou non sur une hampe

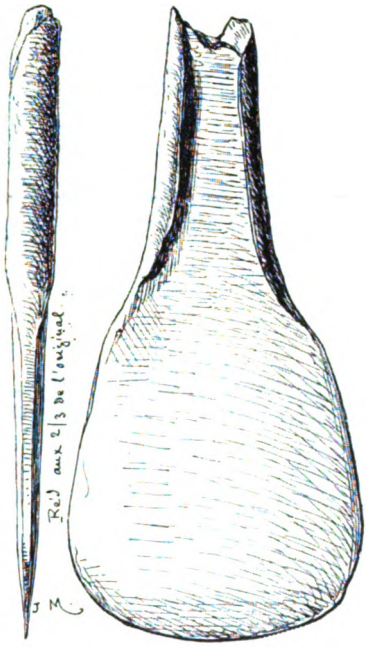

Fig. 18.

droite. La partie tranchante de cet instrument est très arrondie, presque circulaire, et elle se rétrécit brusquement vers les ailerons à peine creusés en dessous, qui ne forment qu'une médiocre saillie. Le talon manque malheureusement, l'arme étant cassée aux deux tiers de sa longueur environ [2]. Un celt trouvé à Vienne, en Dauphiné [3], est à peu près identique au n° 4, spécimen très rare, du reste, dans nos contrées [4].

[1] *Op. cit.*, p. 20.

[2] Longueur actuelle : 0m,126; largeur du tranchant 0m,059.

[3] *Dictionnaire archéologique de la Gaule. Époque celtique,* publié par la commission instituée au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, t. I, Paris, 1875, in-fol., 7e pl. de haches, fig. 7.

[4] Les stations lacustres de Genève ont fourni 25 haches à ailerons (61

Digitized by Google

N°s 5 et 6. Fig. 19 et 20. Fragments de faucilles, longs de 0^m,10 et 0^m,105 environ; ce sont les parties les plus larges des deux instruments qui ont été conservées, mais les tranchants ont disparu. Type ordinaire des faucilles que l'on trouve toujours en

Fig. 19.

Fig. 20.

grand nombre dans les stations préhistoriques. L'une d'elle était plus arrondie que l'autre et toutes deux avaient leur rebord extérieur muni d'une épaisse côte triangulaire et d'un filet. On ne peut dire de quelle façon elles étaient emmanchées.

N° 7. Fig. 21. Fragment dont l'attribution n'est pas certaine. Il s'agit probablement d'un couteau ou d'un racloir à soie arrondie, analogue à un objet trouvé à Corcelettes [1], qualifié de couteau ou de rasoir. La soie n'a en tout cas pas été recourbée après

à Morges) et 19 haches à douille (6 à Morges), et seulement 4 haches-tranchets (0 à Morges). J. Heierli, *Pfahlbauten, 9er Bericht* dans *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich*, t. XXII, Leipzig, 1888, p. 87.

[1] *Ibid.*, pl. XI, fig. 1.

Digitized by Google

coup, mais fondue ainsi; elle se terminait jadis en boucle servant à la suspension; la lame manque entièrement, il n'est même pas possible de dire si elle était tranchante de l'un ou des deux bords. A sa naissance, la lame a 0,^{m}031 de largeur, elle est fort épaisse et renforcée par deux côtes saillantes sur les bords, côtes qui diminuaient probablement peu à peu pour former le tranchant. C'est là une pièce très curieuse (il en manque au

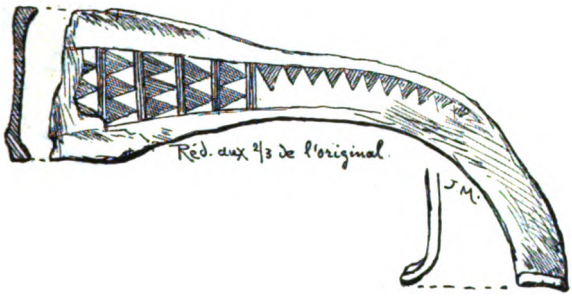

Fig. 21.

moins la moitié, la partie conservée a 0^{m},103 de longueur); rendue plus intéressante encore par l'ornementation dont elle est décorée; cette ornementation consiste en triangles hâchés, alignés vers le bord extérieur de la soie, disposés, sur la lame, par rangs de deux, puis de trois, et séparés par des lignes droites multiples le tout est finement gravé. On sait que les décorateurs primitifs ont fait un usage général du triangle aussi bien pour orner les poteries que les objets de métal.

N° 8. Fig. 22. Tête d'épingle, fragment long de 0^{m},05. Il reste un tiers environ du corps de l'épingle. La tête est séparée de la pointe par trois filets gravés supportés par trois triangles renversés; elle forme un bouton de 0^{m},11 de diamètre, orné d'un filet sur son rebord et terminé par un petit dôme aplati. Type nouveau; les épingles trouvées jusqu'ici dans les stations lacustres de Genève et qui se rapprochent le plus de celles de l'Ile sont terminées par un bouton conique et non aplati à sa partie supérieure.

Digitized by Google

N° 9. Fig. 23. Fragment de bracelet plein, bombé extérieurement et remarquablement peu fermé; il est orné de cannelures

Fig. 22.

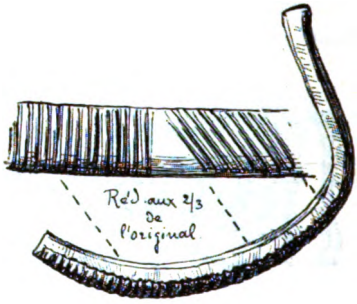

Fig. 23.

verticales au centre, obliques ensuite. Nous n'avons plus que l'une des extrémités, légèrement renflée, de ce bijou, dont l'ouverture pouvait être de 0^{m},071 environ. Type connu.

N° 10. Fragment d'un bracelet, presque identique au précédent, mais de plus grand module et à cannelures droites seulement.

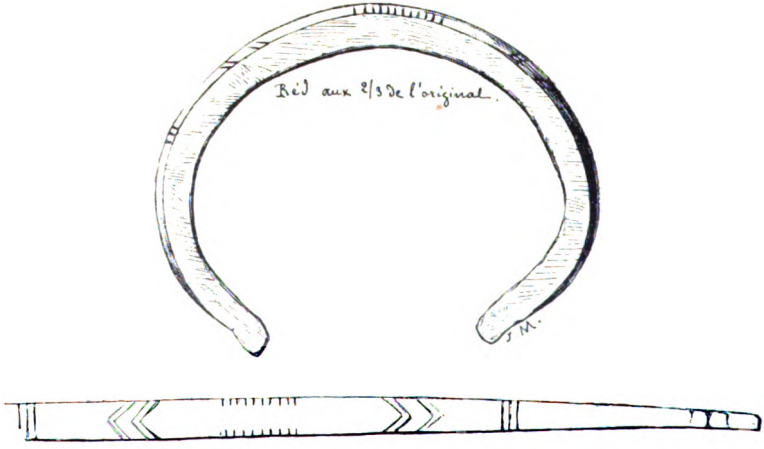

Fig. 24.

Digitized by Google

N° 11. Fig. 24. Bracelet entier, bombé extérieurement, aplani sur ses deux faces supérieure et inférieure; les extrémités, très amincies, sont pourvues de légers renflements. Le plus grand diamètre du vide intérieur est 0m,073. La partie convexe est ornée de traits et de chevrons que l'on distinguera plus aisément sur le développement tracé au bas de la figure. Type peu fréquent.

N° 12. Fig. 25. C'est l'objet le plus intéressant de la trouvaille, une douille formée d'une feuille mince de bronze, dont les extrémités ont été simplement rapprochées. Hauteur : 0m,045; le plus grand diamètre extérieur est de 0m,021. Cette douille présente une face antérieure et une face postérieure; la première est plus

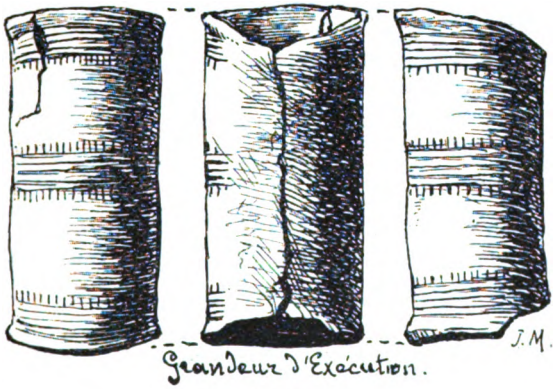

Fig. 25.

haute que la seconde, échancrée au bas surtout, et dans laquelle se trouve la jointure du métal. La circonférence n'est pas absolument ronde, le diamètre parallèle à la jointure est plus étroit que la ligne perpendiculaire; de plus, la douille est légèrement incurvée dans le sens de sa hauteur, comme s'il s'agissait d'un objet destiné à être passé au doigt. La face antérieure est décorée de trois groupes de cinq filets horizontaux gravés qui ne vont pas jusqu'à la jointure, accompagnés de petits filets verticaux sans nombre formant denticules au-dessus et au-dessous du groupe central, au-dessous du groupe supérieur et au-dessus du groupe inférieur.

Digitized by Google

Nous ne connaissons aucun objet similaire. Le nôtre a servi, car les bords en sont très amincis; le trou et la fente que l'on remarque dans le haut proviennent de l'oxydation du métal. Nulle conjecture ne nous paraît possible relativement à cet objet (il ne s'agit pas d'un grain de collier de grande dimension) qui, du reste, forme certainement un tout complet par lui-même.

N° 13. Fig. 26. Fragment d'un objet indéterminé, probablement une de ces pendeloques si nombreuses et si variées de formes que l'on trouve dans les stations préhistoriques; il ne

Fig. 26.

reste plus qu'un fragment de la boucle de suspension avec un peu du rebord; le champ, très mince, a disparu tout entier. Hauteur : 0m,047; largeur aux deux extrémités : 0m,085.

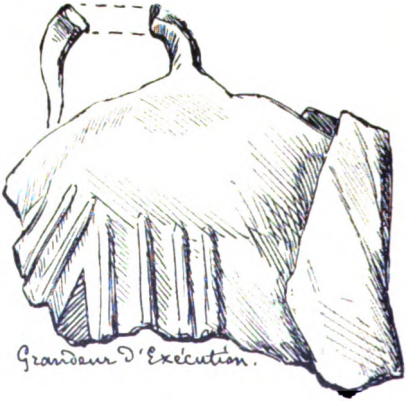

Fig. 27.

N° 14. Fig. 27. Fragment d'un objet analogue au précédent,

Digitized by Google

également en très mauvais état et replié plusieurs fois sur lui-même d'un côté. Cet objet était décoré de côtes repoussées, disposées par groupes de trois et de quatre, et de triangles hâchés (peigne, rasoir ou pendeloque ?).

N° 15. Fig. 28. Fragment d'un objet de petite dimension, pendeloque, bijou ou ornement de harnais, dont la forme générale est impossible à déterminer.

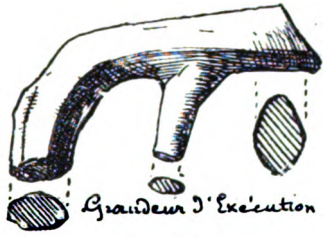

Fig. 28.

N° 16. Fig. 29. Fragment du rebord d'un disque de bronze, pourvu d'un rivet sur sa face postérieure. Il s'agit d'une pièce très mince, renforcée au bord, comme les faucilles, par une côte saillante et un filet, et destinée à être appliquée.

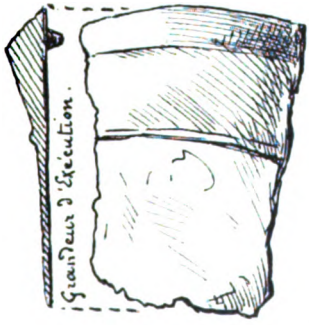

Fig. 29.

Fig. 30.

N° 17. Fig. 30. Fragment d'une chaînette composée de trois anneaux ronds et irréguliers qui ont en moyenne 0m,018 de diamètre extérieur. Objet que l'on trouve fréquemment.

Digitized by Google

N° 18. Fragment informe d'un rebord très mince ayant appartenu probablement à un ustensile peu profond. L'extrême bord est recourbé à l'extérieur.

N° 19. Fragment informe d'un fil de bronze, recourbé à l'une de ses extrémités (aiguille ou épingle).

N° 20. Une tige de bronze ronde et tordue en spirale à une seule révolution (bracelet ou collier non terminé probablement).

N° 21. Un lingot de bronze brut.

Fer.

N° 22. Une tige de fer carrée et tordue en spirale à une seule révolution inachevée.

N° 23. Deux morceaux de fer brut.

Agglomérés.

N° 24. Un aggloméré formé d'un morceau de fer travaillé, mais sans forme appréciable, d'un autre morceau plus petit et brut, de deux petits annelets de bronze, analogues à ceux du n° 17, qui ont été détachés. La faucille n° 6 en a également été enlevée.

N° 25. Trois agglomérés de morceaux informes de bronze et de fer; dans l'un, de petits annelets de bronze comme au n° précédent.

Os.

N° 26. Fragment non travaillé d'un os de mouton (?).

Comme nous le faisions remarquer en commençant leur description, ces objets sont remarquables par la nouveauté de leurs formes. On ne trouve pas leur équivalent dans les palaffites de

Digitized by Google

Genève. La plupart d'entre eux sont incomplets malheureusement, et tous se trouvent dans un état d'oxydation avancée qui ne permet pas toujours de dire s'ils ont ou n'ont pas servi. Nous croyons pouvoir affirmer, en tout cas, qu'ils appartiennent tous au dernier temps de l'époque du bronze et que la présence du fer, parmi eux, n'est pas seulement accidentelle.

La trouvaille comprend encore une monnaie, un moyen bronze romain complètement fruste, qu'il n'a pas été possible d'identifier [1] malgré l'examen le plus attentif et qui a été trouvé à un mètre au moins au-dessus des objets précédemment décrits, dans un terrain déjà remanié [2].

En un mot, la trouvaille de l'Ile présente un grand intérêt, et donne lieu à quelques conjectures. On peut supposer que la démolition d'autres édifices aidera à la compléter et peut-être à l'expliquer.

FAITS DIVERS

RESTAURATIONS DE L'HOTEL DE VILLE ET DE L'ANCIEN ARSENAL [3]

Les restaurations entreprises à l'Hôtel de Ville et à l'ancien Arsenal par M. le Conseiller d'État Boissonnas ont été continuées l'année dernière et cette année même, et terminées, en ce qui concerne le second de ces édifices du moins.

A l'Hôtel de Ville, les travaux d'aménagement intérieur se poursuivent encore; ils ne nuiront en rien à l'aspect général du bâtiment, dont toutes les façades sont actuellement restaurées, ainsi que la rampe et le portique. Grâce au zèle éclairé de l'habile architecte, notre ancienne *Maison de Ville* a repris sa physionomie du XVIe siècle, et l'on a su lui conserver son caractère et sa décoration en satisfaisant aux exigences multiples du lieu.

[1] Les traces excessivement vagues de l'effigie du droit permettent à la rigueur de supposer qu'il s'agit d'un Antonin.

[2] Tout auprès on a ramassé un décime de Louis XVI en mauvais état de conservation.

[3] Voy. ci-devant, p. 68 et suiv.

Digitized by Google

La dernière partie remise en état a été la tour Baudet (été de 1893). Chacun peut se rendre compte du travail accompli; le toit de la tour a été débarrassé des appendices qui le déparaient, la corniche refaite avec soin et les fenêtres de l'étage supérieur agrandies. Enfin de flamboyantes gargouilles à têtes de dragons décorent maintenant les deux angles de la toiture dont les lucarnes ont été refaites.

On sait que la muraille de la tour est formée, dans le bas, d'un appareil à bossages en roche. L'un de ces bossages, placé à six mètres de hauteur environ, contre l'angle et sur la façade la plus rapprochée de l'arcade de la Treille, paraissait avoir été aplani et orné d'une inscription gravée en lettres gothiques minuscules; de nombreux amateurs d'antiquités avaient remarqué cette pierre et d'aucuns affirmaient qu'il s'agissait bien d'un texte ancien. Il est temps de détruire cette erreur, qu'un examen attentif nous a permis de constater. L'apparence, assez vague à la vérité, de lettres alignées, disparaît lorsque l'on regarde la pierre de très près, et l'on s'aperçoit alors qu'il s'agit simplement des traces de coups de ciseaux régulièrement donnés pour faire disparaître le bossage. Ceci pour couper court à toutes recherches et laisser l'esprit en repos à certains archéologues à l'imagination trop ardente.

Quant à l'ancien Arsenal, M. Gustave de Beaumont a terminé ses fresques. La frise du nord comporte l'histoire de Genève au temps des Allobroges, sous la domination romaine, à l'époque burgonde et au moyen âge; celle du sud retrace d'une façon synthétique les événements du XVIIIe siècle, la réunion à la Suisse et l'époque contemporaine. Le dernier tableau de cet intéressant ensemble représente une votation ou une élection de nos jours, accompagnée des noms des quarante-huit communes du canton. Ces deux frises ne le cèdent en rien à la première sous le rapport de la composition et de l'exécution; le peintre, plus familiarisé avec le procédé difficile de la fresque, a su même leurs donner plus de couleurs et de vie. Ses cartons ont été très appréciés à Paris, au Salon du Champ-de-Mars de 1893, et l'on a généralement félicité la Ville et l'État de leur heureuse entente en faveur de l'ancien Arsenal.

Une partie intéressante, le pavement en petits cailloux, n'a pu

Digitized by Google

être complètement restauré. Ce pavement comportait des figures plus ou moins géométriques, qui étaient très endommagées et n'ont pas été refaites; l'une d'entre elles seulement est restée entière. Les piliers étaient reliés par des lignes de cailloux roulés disposés comme suit :

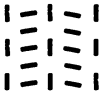

et dans les encadrements ainsi formés se trouvaient, ici une sorte de labyrinthe composé de six cercles concentriques réunis par huit rayons, là un vaste cœur, ailleurs une étoile à huit rais, ailleurs encore de simples cercles de dimensions variables en renfermant d'autres plus petits, toutes ces figures étant dessinées en cailloux arrangés dans cet ordre :

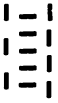

Certaines d'entre elles étaient également reliées par de simples filets de cailloux placés à la suite des uns des autres.

La rampe de l'Hôtel de Ville était pavée de même et l'est encore en certains endroits; on y remarque des figures analogues. Est-ce le même artiste, un paveur passé maître en son métier, qui a exécuté ces deux pavements ou bien aura-t-on copié pour l'Arsenal l'ornementation plus ancienne de l'Hôtel de Ville? Nous ne savons.

On a voulu expliquer ces figures, leur donner un sens, une utilité. Comme pour la pierre soi-disant gravée dont nous parlions tout-à-l'heure, il faut se défier des opinions préconçues en archéologie. Dans cette science, les détails les plus infimes ont quelquefois leur intérêt et, s'il est peu utile de prêter une attention exagérée à des objets tels que ces pavements, il est bon de noter au moins leur existence avant que tout souvenir en ait disparu.

ÉPI DU CLOCHER DU MOLARD

On sait que la tour de l'horloge du Molard est terminée par un épi d'un genre particulier, composé d'une hallebarde à laquelle

Digitized by Google

est appendue une clef très ordinaire. Blavignac l'a décrit et reproduit [1]; nous ne voulons qu'ajouter quelques mots à sa description, sans chercher plus que lui à expliquer l'origine et la signification de cet épi qui n'est pas sans offrir une certaine apparence symbolique.

La réfection de la toiture de la tour, dans l'été de 1892, a nécessité la déposition de l'épi que nous avons pu examiner de près. Sur la tige de fer qui sert de hampe à la hallebarde se trouve l'inscription suivante, en caractères gravés hauts de $0^m,02$ environ :

ELIENE · LACOMBE · IVRE · P · LES · P · 1773

Ce sont probablement les nom, prénom et qualité d'un maître d'état chargé de procéder, en 1773, à quelque réparation ou même à la pose de ce singulier épi. Sur les vues de Genève prises du lac, antérieures à cette époque, le clocher du Molard semble généralement porter un épi beaucoup plus simple; dans la grande planche dessinée par Chopy d'après Gardelle et gravée pour la nouvelle édition de l'*Histoire de Genève* de Spon (1730), c'est une pomme surmontée d'une pointe. Les vues plus récentes ont bien la hallebarde. Mais on ne peut, il est vrai, accorder trop de confiance aux estampes, au moins pour les détails de l'architecture; les vues d'Escuyer, en effet, gravées entre 1817 et 1830 (grand et petit formats), ne portent pas la hallebarde qui, cela est positif, existait alors depuis longtemps.

Étienne Lacombe était juré sur une profession que le seul P. ne permet pas de déterminer; il ne s'agit pas, en tout cas, des potiers d'étain, car il n'y a point eu de Lacombe potier avant le siècle où nous vivons.

Il existe à la Salle des Armures une hallebarde identique à celle du Molard, mais qui, bien conservée, permet de se rendre un compte exact de l'élégance de cette arme du XVIe siècle, capricieusement découpée et finement ciselée. Sur la planche qui accompagne la note de Blavignac, les ciselures ne sont pas assez délicatement rendues.

[1] *Amortissement du clocher de la place du Molard à Genève*, dans M. D. G., t. XI, 1859, p. 125 et 126, avec une planche.

Digitized by Google

INSCRIPTION DE GUILLAUME BOLOMIER

Le temps et surtout la négligence des hommes viennent de consommer la ruine d'un petit monument historique très intéressant et qu'il eût été facile de mettre à l'abri de toute destruction. Il s'agit d'un bas-relief portant des armes et un texte relatifs à Guillaume Bolomier, grand chancelier de Savoie, reçu bourgeois de Genève en 1439 et mort tragiquement, en 1446, victime d'intrignes de cour. Bolomier avait restauré et agrandi, en 1443, l'hôpital de Saint-Joire, au Bourg-de-Four [1]; l'inscription rappelle précisément les libéralités de Bolomier à l'égard de cet établissement qui, annexé après la Réformation au couvent voisin de Sainte-Claire, forma le premier fonds de notre hospice général. Le monument en question se trouve au haut de la rue Verdaine, encastré dans un mur du palais de justice, mais il était jadis de l'autre côté de la place, sur un bâtiment occupé maintenant par des écuries; il y était encore en 1749 et n'a été placé dans l'endroit humide et mal exposé où il s'est peu à peu désagrégé, que vers 1830.

L'inscription a été fréquemment publiée [2] et c'est fort heureux. Galiffe l'a reproduite [3] ainsi que les armoiries qui la surmontent [4]. Nous n'avons voulu que signaler ici la disparition, bientôt définitive, d'une précieuse relique des temps passés.

MAISON-FORTE DE VÉSENAZ

La pittoresque maison-forte de Vésenaz a subi de regrettables mutilations. Au printemps de 1892, la tourelle de l'escalier, placée à l'angle nord de l'édifice, a été dégarnie du toit pointu qui la surmontait et rasée à la hauteur de la corniche du corps

[1] Cet hôpital existait déjà avant 1289.

[2] Voy., entre autres, Chaponnière, J.-J. et Sordet, L., *Des hôpitaux de Genève avant la Réformation*, dans M. D. G., t. III, 1844, p. 212.

[3] *Genève historique et archéologique*, p. 219.

[4] Bolomier porte de gueules au pal d'argent. Cimier : une tête de lévrier.

Digitized by Google

de logis principal; elle était, à la vérité, très ruinée. Le bâtiment tout entier a subi un nouveau crépissage.

Ces travaux, évidemment fâcheux au double point de vue artistique et historique, ont provoqué une petite trouvaille. Le poinçon de la tourelle était garni d'un épi en étain d'une forme commune, mais très bien tourné (une pomme aplatie supportée par un anneau et une hampe assez allongée et surmontée par une pointe; hauteur, sans la hampe : 0m,73); cet épi portait immédiatement au-dessous de son anneau une petite inscription dont le texte, peu important en somme, était grossièrement gravé à la pointe entre deux doubles filets, le voici :

DOM //////// FAVRE . 1558

Les lettres ont à peine un centimètre de hauteur; l'oxydation du métal en a détruit plusieurs entre le M et le F. Les chiffres du millésime sont carrés.

Il s'agit probablement ici de Domaine Favre, fils de François, né en 1538, du CC en 1569 et mort en 1585, qui aurait possédé à cette époque la maison-forte de Vésenaz et ainsi affirmé ses droits de propriété lors d'une réparation de la toiture. L'espace oxydé entre DOM et FAVRE laisse précisément la place de quatre lettres [1].

Sur la pomme de l'épi, des ouvriers ont gravé, d'une façon plus grossière encore, leurs noms et la date de leurs travaux :

M (plusieurs lettres indistinctes) 1711
L . M 1751
IL MEURON 1751
IL M

C'est à l'une de ces années qu'il faut rapporter la réfection de l'extrême pointe de l'épi, qui est en fer blanc et non en étain.

[1] Le *Courrier de Genève,* dans un entrefilet reproduit par le *Journal de Genève* du 14 mai 1892, signalait la découverte de cette inscription, en lisant un seul B entre DOM et FAVRE et 1448 au lieu de 1558.

Digitized by Google

On ne sait que fort peu de chose sur le manoir de Vésenaz, arrière-fief mouvant jadis de la seigneurie de Gaillard. Il est connu dans l'histoire par l'arrestation arbitraire de l'historien Giannone (24 mars 1736) qui, excommunié et proscrit pour son *Histoire civile du royaume de Naples,* trouva un refuge à Genève, fut traîtreusement attiré hors du territoire de la République et envoyé au château de Miolans par les soins de la cour de Chambéry désireuse de plaire au pape Clément XII.

INSCRIPTIONS ROMAINES A VILLE-LA-GRAND

Si la commune de Ville-la-Grand n'appartient pas au canton de Genève, elle est certainement comprise dans le territoire archéologique genevois et les trouvailles faites en cet endroit ont bien ici leur place.

L'église de Ville-la-Grand (Saint-Mamert), qui menaçait ruine, a été démolie au commencement de cette année. L'édifice en lui-même ne présentait aucun intérêt : c'était une construction du XVIIe siècle, avec quelques parties plus anciennes mais informes, et dont les fondations ont reçu les assises du nouveau temple; l'ancien clocher, élevé contre la façade, a été conservé.

Des antiquités romaines ont été trouvées, à plusieurs reprises, à Ville-la-Grand et il était à prévoir que les fondements de l'église renfermeraient quelque objet intéressant pour l'archéologie. En effet, les journaux locaux ont successivement annoncé la découverte de deux inscriptions gallo-romaines plus ou moins complètes.

Le premier texte, trouvé au mois de février dans le soubassement extérieur du chœur, fut publié d'abord par un journal d'Annemasse, dans la *Tribune de Genève* ensuite d'après ce même journal, et par nous enfin dans la *Revue archéologique* [1], d'après nos relevés. Nous le donnons encore ici, non qu'il y ait aucun commentaire nouveau à y ajouter, mais parce que ces *Fragments,* destinés à rassembler les miettes de l'archéologie locale, doivent être aussi complets que possible — aussi complets

[1] 3me série, t. XXI, p. 117.

Digitized by Google

que le permettent et la malignité de certains et l'insuffisance de l'auteur. Le voici :

MARTI
VALERIVS
AMABILIS &
SACERDOS

Quatre lignes gravées sur un bloc de roche rectangulaire, haut de 0m,85 et large de 0m,55; leur hauteur totale est de 0m,38. La base, dernier vestige du L de la seconde ligne et la petite feuille de la troisième avaient échappé aux premières lectures. Il y a peu de chose à dire de ce texte. C'est la première fois que l'on rencontre le nom du prêtre L. Valerius Amabilis dont le grade précis, dans la hiérarchie sacerdotale du dieu Mars, reste à apprendre.

Il existe déjà à Ville-la-Grand une inscription dédiée à Mars et qui témoigne de l'accomplissement d'un vœu fait par Julien Saturninus, elle a été publiée en 1867 par M. Henry Fazy [1] qui observait la fréquence, dans ces contrées, des inscriptions relatives au culte de Mars. Le nouveau marbre de Ville-la-Grand est un témoin de plus de la popularité de ce dieu qui n'est autre que le Vintius romanisé des anciens Allobroges.

Le second texte est très incomplet; il provient du soubassement de la nef et a également été publié par un journal d'Annemasse, reproduit par la *Tribune de Genève*. Il restait à l'insérer dans un recueil scientifique :

XOCV LA
SN X
NDAS
C DAT

Le V est inclus dans le C.

Bloc de roche actuellement d'une hauteur moyenne de 0m,47

[1] *Revue archéologique*, nouvelle série, t. XV, p. 225. — *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, 2578.

Digitized by Google

sur une longueur de 0m,54, partagé en deux fragments inégaux. Les quatre lignes ont ensemble 0m,30 de hauteur, elles sont comprises dans un encadrement sobrement mouluré.

Dans l'état où il se trouve, il est pour ainsi dire impossible de donner une explication satisfaisante et surtout complète de ce monument. Il s'agit d'une donation de 10,000 sesterces faite par une femme dans un but qui ne nous est plus révélé. On peut à peine hasarder quelques conjectures à ce sujet.

La lecture du *cognomen* de la première ligne, qui paraît devoir être (P)ROCVLA, n'est pas certaine; c'est bien évidemment la queue d'un R qui précède le O, mais il y a au-dessus de cette queue un fragment de jambage plus petit et de même forme qui a dû appartenir à une lettre incluse; ce n'est en tout cas pas un signe, séparatif ou abbréviatif, et l'interprétation de la première ligne, rendue fort difficile déjà par l'absence totale des premières lettres, en devient presque impossible. Si l'on admet qu'il ne manque à la seconde ligne que les deux II qui forment avec SN l'abréviation ordinaire de *Sestercii nummi,* on verra que la première ligne ne devait pas comporter plus de deux lettres avant le R. Quant aux troisième et quatrième lignes, elles sont plus incomplètes encore. La troisième avait la même longueur que la seconde et pour la compléter il n'y manquerait qu'une lettre; il en reste les vestiges fort apparents d'un N suivi des lettres DAS; la quatrième ligne était légèrement plus courte que la première, on y lit encore le mot DAT entier précédé d'un signe séparatif, puis d'un S ou du moins de la boucle supérieur d'un S; quatre lettres au moins en ont disparu. Ceci posé, ne pourrait-on placer un V devant NDAS (undas) et DVCENDA (abrégé par l'inclusion de l'U et du C dans le premier D et le remplacement de l'N par une barre sur le E) devant S · DAT (ducendas dat)[1]? Il s'agirait alors d'une libéralité en faveur de l'adduction de l'eau potable dans un endroit quelconque. Or le fameux aqueduc

[1] Les lignes ont pu être aussi beaucoup plus longues et cette hypothèse complique encore le déchiffrement. Il y aurait eu alors un nom avant le surnom, peut-être la filiation à la seconde ligne, un ou plusieurs noms de lieux aux deux dernières lignes ou bien ADDVCENDAS en toutes lettres à la troisième et un nom avec VNDAS ou AQVAS à la quatrième.

Digitized by Google

qui amenait à Genève l'eau prise derrière le coteau de Monthoux, à Cranves, devait précisément desservir la localité dont l'emplacement est occupé aujourd'hui par Ville-la-Grand. N'y a-t-il pas là de quoi donner une apparence de solidité à la lecture proposée ? La donation de Procula — si tant est que la donatrice se soit appelée Procula, surnom répandu, du reste, dans la Narbonaise [1] — se rattacherait ainsi aux libéralités de ce Julius Brocchus qui fit construire des réservoirs pour l'usage des Genevois [2]. Tout cela est fort bien arrangé, mais gardons-nous de l'accepter comme une leçon définitive. C'est en archéologie surtout qu'il faut se défier des *emballements* et des explications à tout prix.

Les deux inscriptions ont été encastrées dans la muraille extérieure de la nouvelle église, à droite et à gauche d'une porte latérale. Quant à la pierre de Julius Saturninus elle existe encore à l'endroit où M. Fazy l'a vue et son propriétaire, M. Bonnet, en fait très aimablement les honneurs.

J. Mayor.

[1] *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, *passim*.

[2] *Ibid.*, t. XII, 2606 et 2607. — Voy. au sujet de l'aqueduc, M. D. G., t. XX, p. 545.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

OCTOBRE 1894

Personnel de la Société.

Depuis la publication de notre dernier Bulletin, daté d'octobre 1893, la Société d'histoire et d'archéologie a reçu au nombre de ses membres effectifs :

MM.
Émile Dunant, docteur en philosophie, 21 décembre 1893.
Sigismond Balitzer, 12 avril 1894.

Le nombre des membres effectifs de la Société est actuellement de 167.

La Société a eu le regret de perdre cinq de ses membres correspondants, MM. François Rabut, Rodolphe Wolf, Georges de Wyss, Alexandre Daguet et Jean-Baptiste de Rossi.

François Rabut, né à Chambéry en 1819, mort à Dijon le 5 novembre 1894, a enseigné l'histoire au Collège national de Chambéry, puis aux lycées d'Agen et de Dijon; il est l'auteur d'un grand nombre de publications érudites sur l'histoire et

Digitized by Google

sur l'archéologie de la Savoie. Désireux de répandre dans ce pays le goût des études historiques, il fonda, avec quelques amis, la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie (1855) dont il a été l'un des membres les plus actifs. Il faisait partie de l'Académie de Savoie depuis 1850 et il était membre correspondant de notre Société depuis 1852.

Parmi les travaux de Rabut, il convient de signaler ceux qu'il a publiés en collaboration avec le général Auguste Dufour; ce dernier employait les loisirs de sa retraite à rechercher dans les archives de Turin les documents relatifs à la Savoie, et il les envoyait à Rabut en lui laissant le soin de les mettre à profit. C'est à cette association que l'on doit, en particulier, l'intéressante série des *Notes pour servir à l'histoire des Savoyards de divers états* (insérées, depuis 1870, dans les *Mémoires et documents* de la Société savoisienne); les monographies sur *Miolans, prison d'État* (1879, *ibidem,* t. XVIII) et sur *Montmélian, place forte* (1882, *ibidem,* t. XX, p. 1-270); enfin, le mémoire sur le *Père Monod et Richelieu* (1880, *Mémoires de l'Académie de Savoie,* série C, t. VIII, p. 17-178).

Rodolphe Wolf, professeur d'astronomie et directeur de l'Observatoire de Zurich, membre correspondant de la Société depuis 1861, est mort le 6 décembre 1893 dans sa soixante-dix-huitième année; il appartenait à une famille qui a donné à Zurich une série de magistrats et de théologiens distingués. Ce n'est pas à nous de dire quel a été son rôle dans le domaine de la science, ni d'énumérer les publications qui lui ont valu, en 1883, le titre de membre correspondant de l'Institut de France. Une partie de ces publications sont consacrées à l'histoire de la science; Wolf apportait dans ce genre d'études la précision et la clarté de la méthode scientifique. Au début de sa carrière, il avait pris part aux premiers travaux de triangulation qui devaient servir de base à la carte de la Suisse par Dufour. Appelé plus tard (1861) à présider la Commission géodésique suisse, il fit paraître sa *Geschichte der Vermessungen in der Schweiz* (Zurich, 1879, in-8), importante contribution à l'histoire de la cartographie dans notre pays.

Wolf a rendu un service inappréciable aux historiens futurs de

Digitized by Google

la science et des savants en Suisse par la riche collection de matériaux qu'il a réunie dans ses *Biographien zur Kulturgeschichte der Schweiz* (Zurich, 1858-1862, 4 vol. in-8) et dans les 466 *Notices* publiées dès 1861, sur le même sujet, dans le *Vierteljahrsschrift* de la Société zuricoise des sciences naturelles; le dernier volume des Biographies est dédié à l'Académie de Genève en souvenir du jubilé de 1859. Micheli du Crest, Simon Lhuilier, Jaques-André Mallet, Henri-Albert Gosse, Gabriel Cramer, Charles Bonnet, Marc-Auguste Pictet, Jean Jallabert, Le Sage, De Luc, Saussure, Candolle, Sturm ont trouvé dans le savant zuricois un biographe aussi compétent qu'exact; la science genevoise n'occupe pas une moins grande place dans les *Notices*.

Georges DE WYSS, mort à Zurich le 17 décembre 1893, était né le 31 mars 1816. Il présidait depuis 1854 la Société générale d'histoire suisse : il en était l'âme, lui consacrant avec un entier dévouement les talents d'administrateur qui étaient chez lui un héritage de famille, et travaillant sans relâche à développer l'importance de ses publications; il était le lien entre les éléments variés qu'elle renferme, et tous ceux qui ont assisté aux réunions annuelles de cette Société garderont le souvenir de l'accueil bienveillant qu'il réservait à chacun, de l'autorité courtoise de sa présidence, du charme de sa parole sans cesse inspirée par le respect absolu de la vérité et par le patriotisme le plus élevé.

A l'Université de Zurich où il a professé pendant plus de quarante ans (1850-1893), Wyss a formé un grand nombre des historiens actuels de la Suisse par son enseignement clair et méthodique; l'intérêt que le maître prenait aux travaux de ses élèves créait entre eux et lui des relations qui ne se rompaient pas au terme des études. Il entretenait une correspondance étendue; quiconque frappait à sa porte trouvait en lui un conseiller et un collaborateur d'une complaisance infinie. La largeur et la netteté du coup d'œil, la sûreté du jugement, la loyauté du caractère avaient fait de lui le chef le plus autorisé des études historiques en Suisse.

Malgré l'étendue et la variété de ses connaissances, et bien qu'il maniât la plume avec facilité, Georges de Wyss n'a laissé aucune œuvre d'ensemble. La nature de son esprit le portait à

Digitized by Google

approfondir lui-même chaque problème; aussi bien la forme habituelle de ses écrits est celle de la monographie. Il excellait dans le discours de circonstance; plusieurs de ceux qu'il a prononcés à Zurich, dans des conférences publiques ou dans le cercle plus intime de la Société de l'Escargot, peuvent être rangés parmi ses meilleurs travaux, tandis que ses discours d'ouverture aux séances annuelles de la Société générale forment la chronique captivante de la science historique en Suisse pendant une longue série d'années. Les *Neujahrsblätter,* si populaires à Zurich, lui ont fourni le cadre de nombreuses études; d'autres ont paru dans les publications de la Société des antiquaires de Zurich et dans celles de la Société générale. Il avait été, en 1855, l'un des fondateurs du premier *Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses,* et il y a inséré, ainsi que dans le nouvel *Indicateur d'histoire,* un grand nombre de notices [1].

Les publications de Wyss ont trait sans exception à l'histoire de la Suisse, elles se rapportent presque toutes à la période du moyen âge. Convaincu que l'étude directe des sources peut seule conduire à une pleine compréhension des faits, Wyss s'est attaché à faire mieux connaître celles de notre histoire nationale. Sous le titre de *Geschichte der Historiographie in der Schweiz,* la Société générale a entrepris de publier celui de ses cours auquel il a consacré le plus de travail. Cet ouvrage embrasse l'ensemble de la littérature historique en Suisse depuis l'époque romaine jusqu'à nos jours et traite de nombreuses sources restées jusqu'ici manuscrites; il rendra de grands services aux travailleurs.

Wyss avait lui-même fait paraître des études sur les sources de l'histoire ancienne de la Suisse (Akademischer Vortrag, Zurich, 1853); sur une chronique zuricoise et le récit qu'elle donne de la bataille de Sempach (Vortrag, Zurich, 1862); sur Josias Simler (*Neujahrsblatt zum Besten des Waisenhauses,* 1855); sur les *Antiquitates monasterii Einsiedlensis* et le *Liber Heremi* d'Egidius Tschudi (*Jahrbuch für Schweizergeschichte,*

[1] On trouvera la liste complète des travaux de Wyss dans P. Schweizer et H. Escher, *Georg von Wyss. Zwei Nekrologe* (Zurich, 1894, br. in-8), p. 51-70. — Voy. aussi P. Vaucher, *Georges de Wyss. Simples notes,* Genève, 1894, br. in-8.

Digitized by Google

t. X, 1885); sur le manuscrit autographe de la chronique suisse du même écrivain (*Neujahrsblatt der Stadtbibliothek*, 1889).

Comme éditeur, il s'est fait surtout apprécier par une excellente édition de la chronique de Jean de Winterthour (*Archiv für Schweizergeschichte*, t. XI, 1856); il a encore publié la Chronique du Livre Blanc d'Obwalden (1856), la Description des guerres de Bourgogne par Albert de Bonstetten (*ibidem*, t. XIII, 1862), le Terrier des comtes de Kibourg (*ibidem*, t. XII, 1858), et, en collaboration avec M. H. Wartmann, la *De situ Confœderatorum descriptio* du médecin Conrad Türst (*Quellen zur Schweizer Geschichte*, t. VI, 1884).

Son ouvrage le plus considérable, la *Geschichte der Abtei Zürich*, est une introduction magistrale aux 510 documents recueillis par Ott dans les archives de Zurich et publiés avec de savants commentaires, par Wyss, dans les *Mittheilungen* de la Société des antiquaires (t. VIII, 1851-1858). Il y a quelques années, sa compétence reconnue le fit appeler à la présidence de la commission chargée de rédiger le plan d'un *Urkundenbuch der Stadt und Landschaft Zürich;* dans l'avant-propos placé en tête du premier volume (Zurich, 1888), Wyss a fait l'historique des recueils de chartes publiés en Suisse. On lui doit aussi une collection de *Sceaux historiques du canton de Neuchâtel* (dans les *Mittheilungen der antiquar. Ges.*, t. XIII, 1862).

Au moment où Wyss débutait dans sa carrière d'historien, les travaux de Kopp venaient de renouveler la connaissance des origines de la Confédération. Wyss se plaça nettement sur le terrain de la jeune école dans le mémoire intitulé : *Ueber die Geschichte der drei Länder, Uri, Schwyz und Unterwalden, in den Jahren 1212-1315* (Akademischer Vortrag, 1858). Il est revenu à maintes reprises sur ce sujet, en particulier dans deux de ses derniers travaux, le Discours prononcé devant l'École polytechnique et l'Université de Zurich, le 25 juillet 1891, à l'occasion du sixième centenaire (Zurich, 1891), et le mémoire intitulé : *Das Reichsland Uri in den Jahren 1218-1309* (dans le *Neujahrsblatt der Stadtbibliothek*, 1892). En 1890, devant la Société générale réunie à Soleure, il a tracé avec une grande sûreté de main la ligne de partage entre le domaine de l'histoire et celui de la légende, et montré ce que l'une et l'autre perdent à être

Digitized by Google

fondues ensemble; il avait le sentiment profond de la valeur que la tradition populaire doit conserver dans le patrimoine national.

Citons encore ici deux études qui touchent aux commencements de la Confédération: *Graf Wernher von Homberg, Reichsvogt in den Waldstätten und Reichsfeldhauptmann in der Lombardei zur Zeit Kaiser Heinrichs VII* (dans les *Mittheilungen der antiquar. Ges.*, t. XIII, 1860), et les remarquables articles sur la Paix de Ratisbonne (*Anzeiger für schw. Geschichte*, 1866).

Le champ de travail préféré de l'historien zuricois était la période durant laquelle la puissance des dynastes atteint son apogée, puis décline rapidement. Wyss a consacré à étudier le rôle de ces familles de nombreux mémoires insérés dans les deux *Indicateurs;* il laisse d'elles, en manuscrit, des tableaux généalogiques dressés avec le soin qu'il mettait à toute chose.

Parmi les travaux relatifs à sa ville natale, à côté de l'histoire déjà mentionnée du *Fraumünster,* bornons-nous à indiquer les *Beiträge zur Geschichte der Familie Maness* (formant le *Neujahrsblatt der Stadtbibliothek* de 1849 et de 1850), le chapitre écrit pour le Vieux Zurich de Salomon Vögelin (2me éd., 1888) : *Zürich im dreizehnten Jahrhundert,* et la *Festschrift* publiée à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation de l'Université, *Die Hochschule Zürich in den Jahren 1833-1883* (Zurich, 1883).

Rappelons enfin la participation de Wyss à deux vastes entreprises, le *Schweizerisches Idiotikon,* et l'*Allgemeine Deutsche Biographie* dans laquelle, à partir de 1875, il n'a pas écrit moins de 108 notices relatives à des Suisses.

Le nom de Georges de Wyss jouissait d'une grande considération à l'étranger. En 1865, l'Université de Vienne lui avait conféré le diplôme de docteur *honoris causa.* Il était membre de la Commission historique de Munich depuis 1880, et de l'Académie royale de Bavière depuis 1886.

Issu d'une famille patricienne, fils et petit-fils de bourgmestres zuricois, Wyss paraissait destiné lui-même à la carrière d'État; mais à peine y était-il entré que les circonstances politiques l'obligèrent à y renoncer. Il ne cessa jamais cependant de prendre un vif intérêt à la vie publique de son pays, et il a fait longtemps partie du Grand Conseil et de l'administration municipale

Digitized by Google

de Zurich. Sa bonté, son équité, la sincérité et la fermeté de ses convictions lui avaient acquis le respect de chacun.

Notre Société se l'était associé comme membre correspondant en 1858. Mais des liens plus anciens attachaient Wyss à Genève ; il avait étudié pendant deux ans sur les bancs de l'Académie et il y avait obtenu le grade de bachelier ès sciences. Aux relations nouées alors se joignirent plus tard celles que firent naître de communes études. Wyss connaissait et aimait le passé de notre ville ; il avait esquissé l'histoire des rapports de Genève avec les Confédérés jusqu'à l'alliance de 1584, dans un discours prononcé devant la Société de l'Escargot (1873); celle-ci conserve deux coupes richement ciselées, don de Genève en souvenir du banquet offert par Zurich aux envoyés bernois et genevois, « au poësle de la Limasse », le lendemain de la ratification définitive du traité. Wyss comptait à Genève un grand nombre d'amis et d'admirateurs; plusieurs sont partis avant lui, ceux qui lui survivent partagent les regrets universels que sa mort a causés.

Alexandre Daguet, né à Fribourg le 12 mars 1812, mort à Couvet (canton de Neuchâtel) le 20 mai 1894, était membre correspondant de la Société depuis 1863. Son ouvrage capital, l'*Histoire de la Confédération suisse*, sans cesse remaniée et mise au courant des résultats acquis par la critique, a atteint sa septième édition (Genève et Paris, 1879-1880, 2 vol. in-8); elle a été traduite en allemand, en italien, en espagnol, et abrégée à l'usage des écoles primaires et secondaires.

Daguet a collaboré à un grand nombre de revues et de journaux. La plupart de ses écrits historiques sont relatifs à sa ville natale; ils ont paru dans l'*Indicateur d'histoire suisse*, dans les *Archives de la Société d'histoire de Fribourg*, où il a inséré, en 1889, une *Histoire de la ville et seigneurie de Fribourg*, jusqu'en 1481 (t. V, p. 1-187), — dans l'*Émulation de Fribourg*, dont il a été le rédacteur, dans les *Nouvelles étrennes fribourgeoises* et dans le *Musée neuchâtelois*.

On doit aussi à Daguet des *Études sur l'histoire littéraire de la Suisse* (publiées dans la *Revue suisse et chronique littéraire*, 1846-1848) et une *Revue des principaux écrivains de la Suisse française* (dans l'*Émulation* de 1857).

Digitized by Google

Enfin, comme pédagogue, Daguet s'est fait apprécier par un *Manuel de pédagogie,* fruit d'une longue expérience personnelle dans la carrière de l'enseignement, et il a rédigé, pendant plus de vingt ans, l'*Éducateur,* la revue des instituteurs de la Suisse romande. En 1866, il avait été appelé à la chaire d'histoire et de pédagogie de l'Académie de Neuchâtel; il l'a occupée jusqu'en 1892. Dans sa retraite de Couvet, il a achevé une importante biographie du Père Girard, qui sera le couronnement de sa vie laborieuse et entièrement consacrée au service de son pays.

Jean-Baptiste DE ROSSI, le célèbre érudit dont les travaux ont renouvelé la connaissance de la Rome souterraine et fait réaliser d'immenses progrès à la science de l'archéologie et de l'épigraphie chrétiennes, est mort le 20 septembre 1894, à l'âge de soixante-douze ans. Élève du P. Marchi, il se voua de bonne heure à l'exploration méthodique des catacombes, et il apporta dans cette étude la lumière de sources que ses devanciers avaient ou ignorées ou négligées, les itinéraires écrits au VIIe et au VIIIe siècle à l'usage des pèlerins qui visitaient Rome. Guidé par ces documents d'une précision admirable, il fit, vers le milieu de ce siècle, la découverte du cimetière de Saint-Calliste, sur la voie Appienne, et il y retrouva, entre autres tombes historiques, celles des papes du IIIe siècle.

Rossi a publié les résultats de ses recherches dans deux ouvrages devenus classiques, les *Inscriptiones christianæ urbis Romæ septimo sæculo antiquiores* (Rome, 1857-1885, 3 vol. in-fol.), et la *Roma sotterranea cristiana* (Rome, 1864-1877, t. I-III, in-4); ce dernier est malheureusement inachevé. Il avait fondé, en 1863, le *Bullettino di archeologia cristiana* dans lequel il a accumulé, pendant plus de trente ans, de précieux matériaux pour l'histoire du christianisme primitif. C'est dans ce recueil que parut, en 1867, le mémoire dont la traduction, par Albert Rilliet, a été imprimée ensuite dans le tome I de la série in-4 de nos *Mémoires et documents* (p. 1-12) sous ce titre : *Des premiers monuments chrétiens de Genève et spécialement d'une lampe en terre cuite avec l'effigie des 12 apôtres* (Genève, 1870, avec 2 pl.). Rossi avait été nommé membre correspondant de la Société en 1868.

Digitized by Google

Mémoires, Rapports, etc.

Présentés à la Société.

583. — *Séance du 9 novembre 1893.* Eudes, comte de Paris et roi de France, 882-898, par M. Édouard FAVRE. — Fragments de son ouvrage paru sous le même titre, Paris, 1893, in-8 de XXV-284 p. (*Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, Sciences philologiques et historiques,* fasc. 99).

Deux briquets du XVIIIe siècle, présentés par M. Louis BROX.

584. — *Séance du 23 novembre 1893.* Mœurs soldatesques et « coutumes de Mars » de Louis XII à Henri II (1re partie), par M. Charles DU BOIS-MELLY. — Impr. dans le *Bulletin de l'Institut genevois,* t. XXXII, p. 309-413.

Compte rendu, par M. Émile RIVOIRE, d'une pièce intitulée : *La pension genevoise ou l'éducation, drame en un acte et en vers par M. J. Patral, représenté pour la première fois à Paris, sur le théâtre de l'Ambigu comique, le 10 septembre 1783.* Paris, 1783, in-8 de 30 p.

585. — *Séance du 7 décembre 1893.* Mœurs soldatesques et « coutumes de Mars » de Louis XII à Henri II (suite et fin), par M. Charles DU BOIS-MELLY. — Impr. dans le *Bulletin de l'Institut genevois,* t. XXXII, p. 309-413.

La station préhistorique de Schweizersbild, près Schaffhouse, et le catalogue, dressé par M. le Dr J. Nüesch, des objets qui y ont été trouvés (Schaffhouse, 1893, in-8), communication de M. Adolphe GAUTIER. — Voy. *Journal de Genève* du 8 décembre 1893.

586. — *Séance du 21 décembre 1893.* Bibliographie des imprimés politiques de Genève au XVIIIe siècle, par M. Émile RIVOIRE.

Compte rendu, par M. Charles DU BOIS-MELLY, du tome V de la *Bibliografia storica degli stati della monarchia di Savoia* (*Bi-*

Digitized by Google

blioteca storica italiana, III), par Antonio Manno, Turin, 1893, in-8 de 455 p.

L'enquête sur la défense de la Porte-Neuve et sur la conduite de la « patrouille du dehors » le soir de l'Escalade, d'après le registre du Conseil, communication de M. Louis Dufour.

Compte rendu, par M. Victor van Berchem, du mémoire de M. Aloys Schulte, intitulé : *Gilg Tschudi, Glarus und Säckingen,* dans le *Jahrbuch für schweizerische Geschichte,* t. XVIII (Zurich, 1893), p. 1-157.

587. — *Séance du 11 janvier 1894.* Rapports du président (M. Louis Dufour) et du trésorier (M. Alfred Cartier) sur l'exercice 1893.

Les aventures d'un prince vagabond (le duc Henri X de Liegnitz), fragments, commun. par M. Albert Choisy, d'une traduction restée inédite, par Édouard Fick, des mémoires de Jean de Schweinichen. — Ces mémoires ont été publiés pour la première fois, par Büsching, sous le titre de : *Lieben, Lust und Leben der Deutschen des sechzehnten Jahrhunderts, in den Begebenheiten des schlesischen Ritters Hans von Schweinichen, von ihm selbst aufgesetzt,* Breslau, 1820, 3 vol. in-8.

588. — *Séance du 25 janvier 1894.* Le voyage en Italie de Jacques Trembley (1780-1781), fragments de son journal, commun. par M. Louis Dufour.

Georges de Wyss, par M. Pierre Vaucher, ancien membre. — Impr. dans la *Revue historique,* t. LIV, 1894, p. 461-465.

589. — *Séance du 8 février 1894.* L'invasion espagnole en Savoie, 1742-1749 (1re partie), par M. Edmond Pictet.

Le séjour à Genève de Marie-Louise, ex-impératrice des Français (août-septembre 1829), par M. Eugène de Budé. — Impr. dans la *Bibliothèque universelle et revue suisse,* t. LXIV (novembre 1894), p. 350-360.

Quelques documents sur Béat de Muralt, commun. par M. Eugène Ritter. — Impr. dans le *Bulletin de l'Institut genevois,* t. XXXII, p. 269-308.

590. — *Séance du 22 février 1894.* L'invasion espagnole en Savoie, 1742-1749 (suite et fin), par M. Edmond Pictet.

Digitized by Google

La bataille de Grandson, par M. Camille FAVRE, à propos d'un travail rédigé pour le Bureau de l'état-major fédéral par M. J.-E. Bonhôte. — Le travail de M. Bonhôte a paru sous le titre de : *Essai sur la bataille de Grandson,* dans le *Musée neuchâtelois*, 31me année, 1894, p. 25-30 et 52-58, avec une carte.

591. — *Séance du 8 mars 1894.* Le tome III de la 1re série (Actes latins, 1373-1535) des analyses des actes reçus par les notaires de Genève, d'après les registres de minutes conservés dans les Archives d'État, communication de M. Louis DUFOUR.

Fragments d'un journal inédit d'Étienne Dumont à Paris (1801-1802), commun. par M. Auguste BLONDEL.

Observations de M. Hippolyte GOSSE sur le mémoire de M. Jaques Mayor intitulé : *Fragments d'archéologie genevoise,* impr. ci-dessus, p. 64-162 et 347-394.

592. — *Séance du 22 mars 1894.* Histoire de deux souverains de l'Hindoustan, Madhagi Sindhia († 1794) et Ranjit Singh († 1839), communication de M. Paul CHAIX, d'après la collection d'ouvrages relatifs à l'histoire de l'Inde, publiée par les soins de Sir William-W. Hunter sous le titre de : *The rulers of India,* Oxford, 1890 et années suivantes.

Documents inédits, extraits des archives départementales de l'Hérault, relatifs à Marie Vernes, prisonnière à la Tour de Constance pour cause de religion (1728-1764), commun. par M. Louis DUFOUR.

593. — *Séance du 12 avril 1894.* L'Église de Genève étudiée dans ses rapports avec l'État, de 1564 à 1580, par M. Eugène CHOISY.

Drapeaux, uniformes et cocardes du régiment des Gardes-Lorraine, depuis sa création (1744) jusqu'à la Révolution, aquarelles et dessins, faits et présentés par M. Louis BROX.

594. — *Séance du 26 avril 1894.* Le papier et ses filigranes, compte rendu des plus récents travaux publiés à ce sujet, par M. Moïse BRIQUET. — Impr. dans la *Revue des bibliothèques,* juillet 1894, p. 209-231.

Digitized by Google

Compte rendu, par M. Gaspard VALLETTE, de l'ouvrage intitulé : *Festbuch zur Eröffnung des historischen Museums* (in Basel), Bâle, 1894, in-4 de 257 p., avec 9 pl. et 2 portr.

La chronique du chevalier Louis de Diesbach (1452-1527), d'après une traduction conservée à la Bibliothèque nationale de Paris, communication de M. Charles-Alfred VIDART. — Cette chronique a été publiée, en 1834, dans le *Schweizerischer Geschichtforscher* (t. VIII, p. 161-215) sous le titre de : *Ludwigs von Diesbach, Herrn zu Landshut und Diesbach, Chronik und Selbstbiographie.*

Faits divers.

La 3me livraison du *Bulletin,* datée d'octobre 1893, a paru au mois de février 1894.

A l'occasion du Xe Congrès international des Orientalistes qui s'est réuni à Genève du 3 au 12 septembre de cette année, la Société a publié sous le titre de : *Les études orientales à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 1838-1894* (Genève, 1894, in-8), une plaquette qui a été offerte aux membres du Congrès et qui sera aussi distribuée aux membres de la Société. Cette plaquette, œuvre de M. Édouard FAVRE, contient un Avant-propos (p. 1-8), la Liste des communications relatives à l'Orient, faites à la Société depuis sa fondation jusqu'à aujourd'hui (p. 9-30), une Bibliographie des travaux de Frédéric Soret relatifs à la numismatique (p. 31-45), suivie d'une liste de Lettres de divers auteurs adressées à Soret ou concernant sa collection (p. 46-50). Elle est ornée des portraits d'Adolphe Pictet et de Frédéric Soret, ainsi que du droit de la médaille frappée, en 1862, en l'honneur de ce dernier. Parmi les ornements typographiques, signalons le monogramme que Renier Chalon avait composé pour Soret, et que celui-ci plaçait sur la couverture de ses tirages à part.

Sont en cours de publication :

1° La 4me et dernière livraison du tome XXIII (nouv. série,

Digitized by Google

t. III) des *Mémoires et documents,* qui contiendra, avec la table du volume, la notice nécrologique de M. Théophile Dufour sur Charles Le Fort, suivie d'un appendice bibliographique.

2° *Les guerres des Suisses en Italie pendant le XVe siècle,* par M. Charles Kohler, formant le tome XXIV (nouv. série, t. IV) des *Mémoires et documents.*

La série des Notes manuscrites d'Amédée Roget, qui existe depuis un an dans notre Bibliothèque[1], s'est enrichie de 33 nouveaux cahiers récemment retrouvés, et donnés à la Société par Mlles Éléonore et Amélie Roget. Plusieurs de ces cahiers renferment les matériaux de biographies genevoises restées inachevées.

M. Henri Le Fort a déposé les portefeuilles historiques de son oncle, Charles Le Fort, dans la bibliothèque de la Société. Les conditions mises à ce dépôt permettent aux travailleurs de consulter sur place cette riche collection de notes, et de l'utiliser avec l'accord de son possesseur. Les portefeuilles, au nombre de 189, sont classés en trois groupes :

1° Histoire des diocèses de Genève, de Lausanne et de Sion.

2° Histoire de Genève.

3° Histoire de la Suisse.

D'autre part, le Comité a fait l'acquisition d'environ 300 volumes provenant de la bibliothèque de Charles Le Fort et relatifs, pour la plus grande partie, à l'histoire de la Suisse.

La Société est entrée en échange de publications avec la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin, à Pontoise.

Elle a obtenu du Département fédéral de l'Intérieur l'envoi des publications officielles ayant un caractère historique, et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres à Paris, l'envoi de ses *Mémoires* et de ses *Notices et extraits.*

Le *Bulletin* annuel de la Société sera envoyé dorénavant aux membres correspondants.

[1] Voy. ci-dessus, p. 239.

Digitized by Google

La Société a décidé de transformer le « Fonds du médailler[1] » en « Fonds des collections »; les revenus en seront consacrés à l'accroissement de nos collections en général, principalement à celui de la Bibliothèque.

En septembre dernier, la Société a quitté l'immeuble du Casino où elle était entrée en 1859, pour s'installer au premier étage de la maison voisine, rue de l'Évêché, n° 1. Ce changement de local était rendu nécessaire par l'augmentation de la Bibliothèque; l'usage de celle-ci sera facilité par l'installation d'une salle de travail.

La Société a été représentée par son président, M. Louis Dufour, dans le Comité d'organisation du X° Congrès international des Orientalistes.

Ouvrages reçus par la Société

du 28 avril 1893 au 31 juillet 1894.

N. B. Les ouvrages sans indication de provenance nous sont parvenus par voie d'échange ou nous ont été donnés par les auteurs.

A

Publications de Sociétés et recueils périodiques.

Revue historique. Année 1893, tomes LI-LIII. (*Don de M. Victor van Berchem.*)

Bibliothèque de l'École des Chartes. Tomes LIII (1892); LIV (1893). (*Don de M. Camille Favre.*)

Société de l'histoire de France. Annuaire-Bulletin. Tomes XXX (1893); XXXI (1894), feuilles 1-8.

Société de l'histoire de France. Mémoires inédits de Michel de la Huguerye, publiés par le baron A. de Ruble. Paris, 1877-1880,

[1] Voy. ci-dessus. p. 29.

Digitized by Google

3 vol. in-8. — Mémoires du maréchal de Villars, publiés, avec des correspondances inédites, par le marquis de Vogüé. Paris, 1884-1892, 5 vol. in-8. — Histoire universelle par Agrippa d'Aubigné, publiée par le baron Alphonse de Ruble. Paris, 1886-1893, 7 vol. in-8. — Mémoires de Duplessis-Besançon, publiés, avec des correspondances et des documents inédits, par le comte Horric de Beaucaire. Paris, 1892, in-8. — Éphéméride de l'expédition des Allemands en France (août-décembre 1587) par Michel de la Huguerye, publiée, avec la collaboration de M. Léon Marlet, par le comte Léonel de Laubespin. Paris, 1892, in-8. (*Don de M. Édouard Favre.*)

Société nationale des antiquaires de France. Mémoires. Tome LII (soit t. II de la 6me série). — Bulletin, 1891, 1892.

Société des anciens textes français. Textes. Paris, 1875-1890, 48 vol. in-8. — Bulletin. 7me année (1881), n° 3; 8me année (1882), n° 3; 9me-16me année (1883-1890). (*Don de M. Camille Favre.*)

Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire. Tomes XLII, nos 5-12 (mai-décembre 1893); XLIII, nos 1-7 (janvier-juillet 1894).

Musée Guimet. Annales. Tomes XXIV, XXV. — Revue de l'histoire des religions, publiée sous la direction de M. Jean Réville. Tomes XXVII, XXVIII (1893); XXIX (1894), n° 1.

Société des antiquaires de la Morinie. Bulletin historique. Tome IX, livr. 165-168 (1893). — Haigneré, *Daniel,* l'abbé. Les chartes de Saint-Bertin d'après le Grand Cartulaire de Dom Charles-Joseph Dewitte, dernier archiviste de ce monastère. Tome III, fasc. 2. Saint-Omer, 1893, in-4.

Société des antiquaires de Picardie. Bulletin. Tome XVIII. années 1892, nos 3, 4; 1893, nos 1-3. — Documents inédits concernant la province. Tome XIII. — Album archéologique. Fasc. 6-8. Amiens, 1891-1893, in-fol. — La Picardie historique et monumentale. N° I : Amiens, cathédrale, notice par Edmond Soyez. Amiens, 1893, in-4 avec pl.

Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin. Mémoires. Tomes I-V, VII-XV. Pontoise, 1879-1893, 14 vol. in-8. — Table des Mémoires, 1877-1890. Pontoise, 1891, in-8.

Société académique de Brest. Bulletin. 2me série, tome XVIII (1892-1893).

Digitized by Google

Société des antiquaires de l'Ouest. Mémoires. 2me série, tome XV (1882). — Bulletin. Tome VI, années 1893; 1894, n° 1.

Société archéologique et historique de l'Orléanais. Bulletin. Tome X, nos 148-151 (2me-4me trim. 1892; 1er-2me trim. 1893).

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Bulletin. Tome XLVII (1893).

Société Éduenne. Mémoires. Nouvelle série, tome XX.

Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune. Mémoires. Tomes XVI (1891); XVII (1892).

Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône. Cartulaire du prieuré de Saint-Marcel-lès-Chalon, publ., d'après les manuscrits de Marcel Canat de Chizy, par Paul Canat de Chizy. Chalon-sur-Saône, 1894, in-8.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. Procès-verbaux et mémoires. Année 1892.

Société d'émulation de Montbéliard. Mémoires. Tome XXIII (1893).

Société belfortaine d'émulation. Bulletin. N° 12 (1893).

Société d'émulation du Jura. Mémoires. 5me série, tome III (1892).

Académie delphinale. Bulletin. 4me série, tome VI (1892).

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers. 13me année (1893).

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme. Bulletin. 2me série. Années 1893, livr. 107; 1894, livr. 108-110.

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes. Répertoire des travaux. Tome XLIII (9me série, t. I), 1re partie.

Académie de Nîmes. Mémoires. 7me série, tomes XIV (1891); XV (1892).

Académie des sciences et lettres de Montpellier. Mémoires de la section des lettres. 2me série, tome I, nos 1-3.

Société archéologique du Midi de la France. Bulletin. Série in-8, nos 11, 12 (29 novembre 1892-11 juillet 1893).

Société archéologique du département de Constantine. Recueil des notices et mémoires. 3me série, tomes VI, VII (soit t. XXVII, XXVIII de la collection).

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie. Documents. Tome VII.

Digitized by Google

Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. Mémoires et documents. Tome XXXII (2me série, t. VII).

Société florimontane d'Annecy. Revue savoisienne. Années 1893; 1894, janvier-février.

Académie chablaisienne. Mémoires et documents. Tomes VI, VII.

Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne (Savoie). Travaux. 2me série, tome I, 1re partie.

Société d'histoire vaudoise (La Tour). Bulletin. N° 10 (août 1893).

Regia Deputazione sovra gli studi di storia patria. Miscellanea di storia italiana. Vol. XXX, XXXI (XV, XVI de la 2me série).

Società storica lombarda. Archivio storico lombardo. Années XX (1893), fasc. 2-4; XXI (1894), fasc. 1, 2.

Germanisches Nationalmuseum. Anzeiger. Jahrg. 1893. — Mitteilungen. Jahrg. 1893. — Katalog der im Germanischen Museum befindlichen Gemälde. Dritte Auflage. Nuremberg, 1893, in-4.

Deutscher Hugenotten-Verein. Geschichtsblätter. Zehnt II, Heft 3-10; III, Heft 1-6. — Evangelisch-reformirte Blätter. Jahrg. III (1893), nos 4-12; IV (1894), nos 1-6.

Königliche Gesellschaft der Wissenschaften und der Georg-Augusts-Universität zu Göttingen. Nachrichten. Jahrg. 1892, 1893. — Philosophisch-historische Klasse. Jahrg. 1894, n° 1.

Verein für Geschichte und Alterthum Schlesiens. Zeitschrift, herausgegeben von Dr Colmar Grünhagen. Band XXVII, XXVIII. Register zu B. XVI-XXV. — Scriptores rerum silesiacarum. Band XIII, XIV.

Schlesische Gesellschaft für vaterländische Cultur. Jahresbericht LXX (1892). Ergänzungsheft zum 70. Jahresbericht.

Oberhessischer Geschichtsverein in Giessen. Mitteilungen. Neue Folge, Band IV (1893).

Verein für Geschichte und Alterthumskunde zu Frankfurt am Main. Inventare des Frankfurter Stadtarchivs. Band IV. — Mittheilungen über römische Funde in Heddernheim. Heft 1.

Gesellschaft für Erhaltung der geschichtlichen Denkmäler in Elsass. Mittheilungen. Folge II. Band XVI: XVII, Lief. 1.

Badische historische Kommission. Zeitschrift für die Geschichte

Digitized by Google

des Oberrheins. Neue Folge, Band VIII, Heft 2-4; IX, Heft 1-2 (der ganzen Reihe B. XLVII, XLVIII).

Verein für Geschichte der Stadt Nürnberg. Mitteilungen. Heft 10. — Jahresbericht XV (1892).

Historischer Verein von Oberpfalz und Regensburg. Verhandlungen. Band XLV (XXXVII der neuen Folge).

Kaiserliche Akademie der Wissenschaften in Wien. Archiv für œsterreichische Geschichte. Band LXXVIII, Hälfte 2; LXXIX: LXXX, Hälfte 1.

Ferdinandeum. Zeitschrift für Tyrol und Vorarlberg. Dritte Folge, Heft 37.

Historischer Verein für Steiermark. Mittheilungen. Heft XL, XLI. — Beiträge zur Kunde steiermärkischer Geschichtsquellen. Jahrg. 24, 25.

Königl. böhmische Gesellschaft der Wissenschaften. Philos.-histor.-philolog. Classe. Sitzungsberichte. Jahrg. 1892, 1893. — Jahresbericht 1892, 1893.

Historisch Genootschap te Utrecht. Werken. Nieuwe Serie, n° 59. — Derde Serie, n°s 1, 4. — Bijdragen en Mededeelingen. Deel XIV.

Commission pour l'histoire des Églises wallonnes. Bulletin. 2me série, tome I (VI de la collection), livr. 1.

Revue belge de numismatique, publiée sous les auspices de la Société royale de numismatique. 49me année (1893), livr. 2-4: 50me année (1894), livr. 1-3.

Société libre d'émulation de Liège. Concours. Nouvelle série, tome IX.

Université de Christiana. Loseth, *Eilert*. Tristanromanens gammelfranske prosahaandskrifter i Pariser Nationalbibliotheket. Christiana, 1888, br. in-8.

Kongl. Vitterhets Historie och Antiquitets Akademien. Manadsblad. Arg. 20 (1891). — Antiquarisk Tidskrift för Sverige. Delen XI, Häftet 5.

Commission impériale archéologique (Saint-Pétersbourg). Compte rendu. Années 1882-1888, 1889, 1890. — Matériaux pour servir à l'archéologie de la Russie. N°s 4-12.

Royal irish Academy. Transactions. Vol. XXX, parts v-xii. — Proceedings. Third Series. Vol. II, n°s 4, 5; III, n°s 1, 2. — Todd lecture Series. Vol. V.

Digitized by Google

The Huguenot Society of London. Publications. Vol. VIII. — Proceedings. Vol. IV, nos 2, 3 (1892-1893). — By-laws and list of fellows, august 1893, may 1894.

Smithsonian Institution. Annual report, 1891. Report of the U. S. National Museum, 1890. — American historical Association. Annual report, 1891.

Peabody Museum (Harward University). Archaeological and ethnological Papers. Vol. I, n° 5.

Bibliographie et chronique littéraire de la Suisse. Années 1893, nos 4-12; 1894, nos 1-7. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

Schweizerisches Landesmuseum in Zürich. Jahresbericht II (1893).

Allgemeine geschichtforschende Gesellschaft der Schweiz. Jahrbuch für Schweizerische Geschichte. Band XVIII, XIX. — Anzeiger für Schweizerische Geschichte. Jahrg. XXIV (1893), nos 3-5; XXV (1894), nos 1-3.

Schweizerische Gesellschaft für Erhaltung historischer Kunstdenkmäler. Protokoll der allgemeinen Sitzung vom 19. september 1893 im Rathause zu Luzern. — Mitteilungen. Pl. XIII. — Anleitung zur Erhaltung von Baudenkmälern und zu ihrer Wiederherstellung. Zürich, 1893, br. in-12.

Anzeiger für Schweizerische Alterthumskunde, Indicateur d'antiquités suisses. Jahrg. XXVI (1893), nos 4; XXVII (1894), nos 1, 2.

Société suisse de numismatique. Revue suisse de numismatique, publiée sous la direction de Paul-Ch. Strœhlin. 3me année (1893); 4me année (1894), livr. 1-2.

Société suisse d'héraldique. Archives héraldiques suisses, publiées par M. Maurice Tripet. 7me année (1893), nos 4-12; 8me année (1894), nos 1-4.

Revue de Belles-Lettres. Année 1892-1893. Lausanne, 1893, in-8. (*Don de M. Eugène Ritter.*)

Société d'histoire de la Suisse romande. Mémoires et documents. Tome XXXVII (de la 1re série). — Rahn, *J.-R.* L'église abbatiale de Payerne. Mémoire traduit de l'allemand par William Cart, avec vues, pl. et fig. Lausanne, 1893, br. in-4.

Historischer Verein der fünf Orte, Luzern, Uri, Schwyz, Unterwalden und Zug. Der Geschichtsfreund. Band XLVIII. — Zemp, *Joseph.* Wallfahrts-Kirchen im Kanton Luzern. Festschrift

Digitized by Google

zur 50. Jahresversammlung des historischen Vereins der fünf Orte. Lucerne, 1893, br. in-4 avec fig.

Benediktiner-Stift Maria-Einsiedeln. Jahresberichte über die Lehr- und Erziehungs-Anstalt. Studienjahre 1880/81-1892/93. — Festbericht über des heiligen Meinrad tausendjährige Jubelfeier in Einsiedeln, im Januar 1861. Einsiedeln et Schwyz, 1861, br. in-12.

Antiquarische Gesellschaft in Zürich. Mittheilungen. Band XXIII, Heft 6.

Stadtbibliothek in Zürich. Neujahrsblatt 1894. BRUN, *Carl.* Gottfried Keller als Maler. Zurich, 1894, br. in-4 avec pl. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

Historischer Verein des Kantons Bern. Archiv. Band XIV, Heft. 1.

Société jurassienne d'émulation. Actes. 2me série, tome V (1892).

Historischer Verein des Kantons Glarus. Jahrbuch. Heft XXIX.

Historische und antiquarische Gesellschaft zu Basel. Beiträge zur vaterländischen Geschichte. Neue Folge, Band III (der ganzen Reihe B. XIII), Heft 4; IV (B. XIV), Heft 2. — Jahresbericht XVII (1891-1892); XVIII (1892-1893).

Historisch-antiquarischer Verein des Kantons Schaffhausen. Beiträge zur vaterländischen Geschichte. Heft 6.

Historischer Verein in St-Gallen. [Neujahrsblatt 1892.] DIERAUER, *Johannes.* Rapperswyl und sein Uebergang an die Eidgenossenschaft. Saint-Gall, 1892, in-4 avec 1 pl. — [1893.] HARDEGGER, *August.* Die Cistercienserinen zur Maggenau. Saint-Gall, 1893, in-4 avec 1 pl.

Historisch-antiquarische Gesellschaft von Graubünden. Jahresbericht XXII (1892).

Historische Gesellschaft des Kantons Aargau. Argovia. Jahresschrift. Band XXIV.

Historischer Verein des Kantons Thurgau. Thurgauische Beiträge zur vaterländischen Geschichte. Heft XXXIII.

Bollettino storico della Svizzera italiana. Anni XV (1893), nos 4-12; XVI (1894), nos 1-6.

Revue historique vaudoise. 1re année (1893), nos 4-12; 2me année (1894), nos 1-6. (*Don de M. Édouard Favre.*)

Geschichtforschender Verein von Ober-Wallis. Blätter aus der Walliser Geschichte. Jahrg. I (1889); II (1890).

Digitized by Google

Musée neuchâtelois. Tables des matières des années 1864-1888. Neuchâtel, 1890, br. in-4. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

Annuaire officiel de la République et Canton de Genève. Année 1894. (*Envoi de la Chancellerie.*)

Église nationale protestante de Genève. Mémorial des séances du Consistoire. Année 1893. (*Envoi du Consistoire.*)

Institut national genevois. Les chroniques de Genève par Michel Roset, publiées par Henri Fazy, avec un portrait de Roset. Genève, 1894, in-8.

B

Livres et brochures.

Piette, *Édouard.* L'époque éburnéenne et les races humaines de la période glyptique. Saint-Quentin, 1894, br. in-8.

Naville, *Édouard.* The route of the Exodus. S. l., 1891, br. in-8 avec 1 carte. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

Micheli, *Horace.* La révolution oligarchique des Quatre-cents à Athènes et ses causes. Genève, 1893, in-8.

Nicole, *Jules.* Le livre du préfet ou l'Édit de l'empereur Léon le Sage sur les corporations de Constantinople. Traduction française du texte grec de Genève, avec une introduction et des notes explicatives. Genève et Bâle, 1894, br. in-8. (*Don de M. Guillaume Kündig.*)

Picot, *Émile.* La sotie en France. Fragment d'un répertoire historique et bibliographique de l'ancien théâtre français. (Extr. de la *Romania,* t. VII.) Nogent-le-Rotrou, 1878, br. in-8. (*Don de M. Eugène Ritter.*)

— Le monologue dramatique dans l'ancien théâtre français. (Extr. de la *Romania,* t. XV.) Paris, 1886-1888, in-8. (*Idem.*)

Vadier, *Berthe.* Un moraliste du XVIe siècle. Jean-Louis Vivès et son livre de l'Éducation de la femme chrétienne. Conférences. Genève, 1892, in-12. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

Gudin de la Brenellerie. Histoire de Beaumarchais. Mémoires inédits publiés sur les manuscrits originaux par Maurice Tourneux. Paris, 1888, in-8. (*Don de M. Eugène Ritter.*)

Digitized by Google

AUGER. Notice sur la vie et les ouvrages de Voltaire. (Extr. de la *Biographie universelle,* t. XLIX.) S. l. n. d., br. in-8. (*Idem.*)

DE BUDÉ, *Eugène.* Lettres inédites de l'abbé Claude Nicaise (1693-1696), avec introduction et notes. (Extr. du *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuse du diocèse de Dijon.*) Paris, 1886, br. in-8. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

TR[ACHSEL], *C.-F.,* Dr. Quelques mots sur Léonard de Vinci, ingénieur et peintre du roi François I, et sur son activité en France. Lausanne, 1894, br. in-8.

MOYNIER, *Gustave.* Conférence sur la Convention de Genève. Genève, 1891, br. in-8.

FLÜCKIGER, *F.-A.* Die historische pharmaceutisch-medicinische Sammlung des Apothekers Burkard Reber in Genf. (Extr. de l'*Apotheker-Zeitung,* 1894, nos 31-35.) Berlin, 1894, br. in-8. (*Don de M. Burckhardt Reber.*)

HUTEAU et SOMMIER, *F.* Catalogue des plantes du département de l'Ain. Bourg. 1894, in-8. (*Envoi de la Société d'émulation de l'Ain.*)

DUNANT, *Édouard.* Mélanges. Genève, 1894, in-12.

Chronicon de regibus Francorum a Pharamundo usque ad Henricum II. Paris, 1548, in-8. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

FAVRE, *Édouard.* Eudes, comte de Paris et roi de France, 882-898. (*Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, Sciences philologiques et historiques,* fasc. 99.) Paris, 1893, in-8.

FOURNIER, *Paul.* Le royaume d'Arles et de Vienne (1138-1378). Étude sur la formation territoriale de la France dans l'est et le sud-est. Paris, 1891, in-8. (*Achat du Comité.*)

Catalogue des actes de François I. (*Académie des sciences morales et politiques. Collection des ordonnances des rois de France.*) Tomes V (2 janvier 1546-mars 1547, supplément 1515-1526); VI (supplément 1527-1547). Paris, 1892-1894, 2 vol. in-4. (*Don de M. Gustave Moynier.*)

DU BOIS-MELLY. Les ordonnances royales et les mœurs sous le règne des derniers Valois. (Extr. du *Bulletin de l'Institut genevois,* t. XXXI.) Genève et Bâle, 1891, br. in-8.

— Les ordonnances royales et les mœurs sous le règne des derniers Valois. Deuxième étude. (Extr. du *Bulletin de l'Institut genevois,* t. XXXII.) Genève, 1893, br. in-8.

Digitized by Google

MENTION, *L.* De duce Rohanio post pacem apud Alesium usque ad mortem (1629-1638). Paris, 1883, br. in-8. (*Achat du Comité.*)

DE LA GARDE, *Henry.* Le duc de Rohan et les protestants sous Louis XIII. Paris, 1884, in-8. (*Idem.*)

LAUGEL, *Auguste.* Henri de Rohan, son rôle politique et militaire sous Louis XIII (1579-1638). Paris, 1889, in-8. (*Idem.*)

Mémoires et correspondance de Mallet-DuPan pour servir à l'histoire de la Révolution française, recueillis et mis en ordre par A. Sayous. Paris, 1851, 2 vol. in-8. (*Idem.*)

Correspondance inédite de Mallet-DuPan avec la cour de Vienne (1794-1798), publiée par André Michel. Paris, 1894, 2 vol. in-8. (*Idem.*)

Recueil des actes du Comité de Salut public, avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du Conseil exécutif provisoire, publié par F.-A. Aulard. Tomes IV (6 mai 1793-18 juin 1793); V (19 juin 1793-15 août 1793). Paris, 1891-1892, 2 vol. in-8. (*Don de M. Marc Debrit.*)

DE BOUGLON, *R.*, le baron. Les reclus de Toulouse sous la Terreur. Registres officiels concernant les citoyens emprisonnés comme suspects. 1er fasc. : Les citoyens reclus à la Visitation. Toulouse, 1893, in-8.

LEFÈVRE-PONTALIS. Notice sur M. Hippolyte Carnot. (Extr. du *Compte rendu de l'Académie des sciences morales et politiques.*) Paris, 1891, br. in-8. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

PROVINS, *Henri.* Louis XVII. Conférence à l'Athénée, à Genève, le 9 janvier 1894. (Extr. de la *Gazette de Lausanne.*) Lausanne, 1894, br. in-8. (*Don de M. Maurice Barbey.*)

HEIMWEH, *Jean.* L'Alsace-Lorraine et la paix. La dépêche d'Ems. Paris, 1894, in-8. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

Charles Dardier, 1820-1893. Nîmes, 1893, br. in-8.

Cinquante ans de ministère. Charles Dardier. 1843-1893. Nîmes, 1893, br. in-8.

Titres civils, ecclésiastiques et littéraires de M. E. Arnaud, pasteur. Toulouse, 1894, br. in-4.

POQUET, l'abbé. Pélerinage à l'ancienne abbaye de Saint-Médard-lès-Soissons. 2me édition. Soissons et Paris, 1849, in-8. (*Don de M. Édouard Favre.*)

— Précis historique et archéologique sur Vic-sur-Aisne, suivi

Digitized by Google

du Poème de Sainte-Léochade par Gauthier de Coinsi. Paris, 1854, in-8. (*Idem.*)

Piérart, *Z.-J.* Histoire de Saint-Maur-des-Fossés, de son abbaye, de sa péninsule et des communes des cantons de Charenton, Vincennes et Boissy-Saint-Léger, etc. Paris, 1886, 2 parties en 1 vol. in-8. (*Idem.*)

Dacheux, *L.*, le chanoine. Sainte-Foy de Schlestadt, son Saint-Sépulcre et ses tombes. Strasbourg, 1893, br. in-4 avec 8 pl.

Depéry. Histoire hagiologique du diocèse de Belley. Bourg, 1835, 2 vol. in-8. (*Don de M. Eugène Ritter.*)

Arnaud, *E.* Bibliographie historique du Dauphiné pendant les trois derniers siècles. (*Bibliographie historique du Dauphiné.*) Grenoble, 1894, br. in-8.

Durant, *Simon,* Durand, *Henri* et Laval, *Eugène.* Album archéologique et description des monuments historiques du Gard. Nîmes, 1853, in-4 avec pl. (*Don de M. Edmond Pictet.*)

Nemausa. Années I (1883); II (1884), nos 1-6. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française, recueillie et publiée, avec d'autres lettres relatives à la Réforme et des notes historiques et biographiques, par A.-L. Herminjard. Tome VIII (1542-1543). Genève, Bâle, Lyon et Paris, 1893, in-8. (*Don de M. Herminjard.*)

Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France. Édition nouvelle, par feu G. Baum et par Éd. Künitz. Paris, 1883-1889, 3 vol. in-8. (*Achat du Comité.*)

Dückert, *Armand.* Théodore de Bèze, prédicateur. Thèse (Faculté de théologie de Montauban). Genève, 1891, br. in-8. (*Don de M. Eugène Ritter.*)

Buisson, *Ferdinand.* Sébastien Castellion, sa vie et son œuvre (1515-1563). Étude sur les origines du protestantisme libéral français. Paris, 1892, 2 vol. in-8.

Édits, déclarations et arrests concernans la Réligion P. Réformée, 1662-1751, précédés de l'Édit de Nantes. Réimpr. par Léon Pilatte. Paris, 1885, in-8. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

Dohna, *Siegmar,* le comte. Supplément de la brochure : « Les comtes Dona à Orange, 1630-1660, » par Siegmar, comte Dohna (1878), contenant la réplique au chapitre XI de l'ouvrage du

Digitized by Google

comte A. de Pontbriant sur l'histoire de la principauté d'Orange. Berlin, 1893, br. in-8.

RAUZIER, *Émile*. Les prophètes cévenols. Thèse (Faculté de théologie de Montauban). Mâcon, 1893, br. in-8. (*Don de M. Eugène Ritter.*)

Les œuvres du protestantisme français au XIXe siècle, publiées à l'occasion de l'Exposition universelle de Chicago par le *Comité protestant français*, sous la direction de M. Frank Puaux. Paris, 1893, in-4 avec pl. et grav. (*Envoi du Comité anonyme genevois pour le protestantisme français.*)

BOREL, *Édouard*. Les associations protestantes religieuses et charitables de France. Nouvelle édition. Paris, 1884, in-8. (*Don de M. Eugène Ritter.*)

DE PRAT, *Th.* Annuaire protestant. Statistique générale des différentes branches du protestantisme français, 1882. Paris, s. d., in-12. (*Idem.*)

TRACHSEL, *C.-F.* Étude comparative sur la livre toulousaine et ses subdivisions au XIIIe et XVe siècles, d'après une série de poids monétiformes de la collection de l'auteur. (Extr. de la *Revue belge de numismatique*, année 1893.) Bruxelles, 1893, br. in-8.

Armoiries des nobles et notables du pays de Gex, enregistrées par Charles D'Hozier, juge d'armes de France. Genève, 1893, br. in-4. (*Don de M. Albert Choisy.*)

DE MORTILLET, *Gabriel*. Anthropologie de la Haute-Savoie. (Extr. des *Bulletins de la Société d'anthropologie*, séance du 17 novembre 1892.) S. l. n. d., br. in-8 avec 9 pl.

DUCIS, le chanoine. Les Allobroges et les Ceutrons. Réponse. (Extr. de la *Revue savoisienne.*) Annecy, 1890, br. in-8.

— Albertville à l'époque romaine et la vallée de Beaufort au moyen âge. Communications faites au Congrès d'Albertville en 1883. Albertville, 1883, br. in-8.

— Origines des cité et diocèse de Tarentaise. Communication faite au Congrès de Moûtiers. (Extr. du *Compte rendu* de ce Congrès.) Moûtiers, 1882, br. in-8.

— L'époque de saint Bernard de Menthon. (Extr. de la *Revue savoisienne.*) Annecy, 1890, br. in-8.

MUGNIER, *François*. Généalogies de la famille de Montfort en Genevois et en Franche-Comté, et de la famille de Conzié, avec documents. Paris, 1893, in-8 avec 1 pl.

Digitized by Google

Cronique de Savoye, par maistre Guillaume Paradin, chanoyne de Beaujeu. Réimpr. de l'édition de Lyon, 1552, par G. Revilliod et E. Fick. Genève, 1874, in-4. (*Don de M. Albert Choisy.*)

Claparède, *Théodore.* Histoire de la Réformation en Savoie. Genève et Paris, 1893, in-12 avec une carte en couleurs des environs de Genève. (*Don de M. Charles Morel.*)

Ducis, le chanoine. Anne d'Este, duchesse de Genevois et de Nemours; ses obsèques à Annecy en 1607. (Extr. de la *Revue savoisienne.*) Annecy, 1891, br. in-8.

Du Bois-Melly. Étude critique du IVe volume de la Bibliothèque historique italienne : *Relations diplomatiques de la monarchie de Savoie, 1713-1715, France.* (Extr. de la *Revue savoisienne.*) Annecy, 1887, br. in-8.

Ducis, le chanoine. Les Mandrin en Savoie. Communication faite au Congrès de Chambéry en 1890. Chambéry, 1890, br. in-8.

A l'occasion du centenaire de 1792. La Savoie est-elle française? par un Savoisien. Annecy, 1892, br. in-12. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

Descostes, *François.* Joseph de Maistre avant la Révolution. Souvenirs de la société d'autrefois, 1753-1793. Paris, 1893, 2 vol. in-8 avec 2 portr. (*Don de M. Eugène Ritter.*)

— Hommes et choses de Savoie. Rumilly, 1889, in-8. (*Idem.*)

Ducis, le chanoine. La rue Ducis. Les familles Ducis et de Granier. Communication faite au Congrès de Chambéry, 1890. Chambéry, 1890, br. in-8.

D'Arcollières. Éloge funèbre de M. Louis Pillet, prononcé dans la séance du 25 janvier 1894. (Extr. des *Mémoires de l'Académie de Savoie,* 4me série, t. V.) Chambéry, 1894, br. in-8.

Duret, *Victor.* Grammaire savoyarde, publiée par Eduard Koschwitz, avec une biographie de l'auteur par Eugène Ritter. Berlin, 1893, br. in-8. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

Trachsel, *C.-F.* Philibert II, duc de Savoie, 1497-1504. Liste monographique de ses monnaies et de ses médailles. Bruxelles, 1892, br. in-8.

Truchet, *G.,* l'abbé. Récits maurienneis. Revue mensuelle, 2me série. Saint-Jean-de-Maurienne, 1892, in-8. (*Don de M. Eugène Ritter.*)

Meille, *W.* Le Réveil de 1825 dans les vallées vaudoises du

Digitized by Google

Piémont, raconté à la génération actuelle. Turin, 1893, br. in-8. (*Envoi de la Société d'histoire vaudoise.*)

WATTENBACH, *W.* Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter bis zur Mitte des XIII. Jahrhunderts. 4me édition, Berlin, 1877-1878; 5me édition, t. I, Berlin, 1885; 3 vol. in-8. (*Don de M. Édouard Favre.*)

DÜMMLER, *Ernst.* Geschichte des Ostfränkischen Reichs. Berlin, 1862-1865, 2 vol. in-8. (*Idem.*)

HOPITZ, *Walter.* Die Schlacht bei Breitenfeld, am 17. September 1631. Leipzig, 1892, br. in-8. (*Don de M. Eugène Ritter.*)

Chronica der weitberuehmten keyserlichen freyen und des H. Reichs Statt Augspurg in Schwaben, von derselben altem Ursprung, etc... auss dess Edlen und ehrenvesten Marx Welsers des Jüngern, patricia und Burgermeisters daselbsten acht Büchern, durch Engelbertum Werlichium, der Historien liebhabern. Francfort-s/M., 1595, in-fol. avec fig. (*Don de M. Paul Chaix.*)

FLAMMERMONT, *Jules.* L'expansion de l'Allemagne. Paris, 1885, br. in-8. (*Don de M. Édouard Favre.*)

Scriptores ordinis S. Benedicti, qui 1750-1880 fuerunt in imperio austriaco-hungarico. Vienne, 1881, in-4. (*Envoi de la Bibliothèque de l'abbaye d'Einsiedeln.*)

BASNAGE. Annales des Provinces-Unies depuis les négociations pour la paix de Munster, avec la description historique de leur gouvernement. La Haye, 1719, in-4. (*Don de M. Paul Chaix.*)

Bibliographie nationale suisse. Fasc. II. b (Cartes et parcelles du territoire suisse, publ. par le Bureau topographique fédéral, réd. par J.-H. Graf); V. 6a-c (Architecture, peinture et sculpture, réd. par B. Hændcke). Berne, 1892, 2 br. in-8. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

Enquête betreffend die Gründung einer schweizerischen Nationalbibliothek, veranstaltet, im Auftrage des eidg. Departements des Innern, von der Centralkommission für schweizerische Landeskunde. (Extr. de la 5me *Mitteilung der Centralkommission.*) Bern, 1893, br. in-8. (*Don de M. Théophile Dufour.*)

DEMMIN, *Auguste.* Encyclopédie des sciences, lettres et arts, et revue panoptique de la Suisse, suivie d'un guide artistique. Paris, 1872, 2 parties en 1 vol. in-8. (*Don de M. Eugène Ritter.*)

CAVIEZEL, *Hartmann.* Litteratura veglia (rhæto-romanscha).

Digitized by Google

(Extr. des *Annalas della Societad rhæto-romontscha,* 1893.) Coire, 1894, br. in-8.

DE TSCHARNER DE BURIER, *B.* Les beaux-arts en Suisse. Années 1884-1885. (*Don de M. Jaques Mayor.*) — Années 1880, 1881, 1889-1892. (*Don de l'auteur.*) Berne, 1881-1893, 8 br. in-8.

SCHUBIGER, *Anselm,* P. Die Pflege des Kirchengesanges und der Kirchenmusik in der deutschen Schweiz. Eine musikalisch-historische Skizze. Einsiedeln, 1873, br. in-4. (*Envoi de la Bibliothèque de l'abbaye d'Einsiedeln.*)

SCHÜTZ, *Alfred.* Leçons et récits d'histoire suisse. Genève, 1893, in-8 avec grav. et cartes. (*Don de M. Charles Morel.*)

Catalogue descriptif des monnaies et médailles composant le médaillier de la Chaux-de-Fonds. 1re partie : Monnaies suisses. — 2me partie : Médailles suisses. Genève, 1890-1893, 2 br. in-8. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

CAILLER, *Henri.* Les médailles du réformateur suisse Ulrich Zwingli. (Extr. de la *Revue suisse de numismatique,* 1894.) Genève, 1894, br. in-8.

MAYOR, *J.* Contribution à la sigillographie de l'ancien diocèse de Lausanne. (Extr. de la *Revue suisse de numismatique,* 1893.) Genève, 1893, br. in-8 avec 1 pl.

Jugements de la presse sur le Précis politique et militaire des campagnes de 1812-1814. Extrait des souvenirs inédits du général Jomini. Paris, 1887, br. in-8. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

MALO, *Charles.* L'armée suisse aux grandes manœuvres de 1889. Paris et Nancy, 1890, in-8 avec 1 carte. (*Idem.*)

Almanach illustré du Léman romand et savoisien, 1893. Genève, s. d., br. in-4. (*Don de M. Eugène Ritter.*)

Almanach du Léman pour 1894. Genève, 1894, br. in-4. (*Idem.*)

WUNDERLI, *G.-H.* Hans Waldmann und seine Zeit. Zurich, 1889, br. in-8.

GRAF, *J.-H.,* Dr. Professor Dr Rudolf Wolf, 1816-1893. (Extr. des *Mittheilungen der naturforschenden Gesellschaft von Bern.*) Berne, 1894, br. in-8 avec portr. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

SCHWEIZER, *Paul* et ESCHER, *Hermann.* Georg von Wyss. Zwei Nekrologe. Zurich, 1894, br. in-8 avec portr. (*Idem.*)

VAUCHER, *Pierre.* Georges de Wyss. Simples notes. Genève, 1894, br. in-8.

Digitized by Google

Auf die erste Centenariums-Feier der Einweihung der jetzigen Pfarrkirche in Näfels. Predigt (11 september 1881) von P. Justus Landolt. Einsiedeln, s. d., br. in-8. (*Envoi de la Bibliothèque de l'abbaye d'Einsiedeln.*)

Kothing, *M.*, Dr. Landammann Josef-Carl Benziger, Buchhändler in Einsiedeln, 1799-1873. (Extr. de la *Schweizerische Zeitschrift für Gemeinnützigkeit.*) S. l., 1873, br. in-8 avec 1 portr. (*Idem.*)

Schubiger, *Anselme,* le R. P. Le salve regina d'Einsiedeln (Hermann Contract). Traduit de l'allemand par Mlle H. de T. et M. P. G. (Extr. du journal *La Maîtrise.*) Paris, 1860, br. in-8. (*Idem.*)

Bonhomme, *Jules.* Die Wallfahrt von Paris nach Einsiedeln. Einsiedeln, 1864, br. in-12. (*Idem.*)

Urkundenbuch der Stadt Basel, her. von der historischen und antiquarischen Gesellschaft zu Basel. Tomes I (avec 14 pl. et 1 carte); II (avec 2 pl. et 1 carte), par Rodolphe Wackernagel et Rodolphe Thommen. Bâle, 1890-1893, 2 vol. in-4. (*Don de M. le Dr Rodolphe Thommen, à Bâle.*)

Dierauer, *Johannes.* Georges Jenatsch. Ein Vortrag. (Extr. des *St-Galler Blätter.*) Saint-Gall, 1894, br. in-8 avec portr.

Caviezel, *Hartmann,* Major. General-lieutenant Johann-Peter Stoppa und seine Zeit. Vortrag. Coire, 1893, br. in-8.

Ischer, *Rudolf.* Johann-Georg Zimmermann's Leben und Werke. Inaugural-Dissertation. Berne, 1893, in-8.

Cérésole, *Alfred.* Notes historiques sur la ville de Vevey. Vevey, 1890, br. in-8. (*Achat du Comité.*)

Næf, *A.* Guide au château de Chillon. Hâvre, 1894, br. in-8 avec fig. et plans. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

L'inauguration de l'Université de Lausanne, 18-20 mai 1891. Compte rendu extrait de la *Gazette de Lausanne.* Lausanne, 1891, br. in-8. (*Idem.*)

Gay du Borgeal, *H.* Vallis Penninæ antiquitates. Genève, 1893, br. in-8. (*Don de l'éditeur, J. Jullien.*)

— Notice sur les nobles de Blonay, mayors de Louèche. Genève, 1894, br. in-8. (*Idem.*)

Ribordy, *Louis.* Documents pour servir à l'histoire contemporaine du Valais. Sion, 1888, in-8. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

Digitized by Google

Tripet, *Maurice.* Exposé de la constitution de la principauté de Neuchâtel et Valangin, dressé en 1806 et publié d'après des documents originaux. Colombier, 1893, br. in-4. (*Don de M. Albert Choisy.*)

Dunant, *Émile.* Les relations politiques de Genève avec Berne et les Suisses de 1536 à 1564. Genève, 1894, in-8.

Fazy, *Henri.* L'alliance de 1584 entre Berne, Zurich et Genève. Notice historique. (Extr. du *Bulletin de l'Institut genevois,* t. XXXI.) Genève, 1892, br. in-8. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

Histoire de Genève. 4me récit : L'Escalade. Fribourg, 1893, br. in-8. (*Idem.*)

A[udeoud], *É*[*mile*]. Bibliographie de l'Escalade. Histoire, littérature, iconographie. Genève, 1892, br. in-12. (*Idem.*)

Guillot, *Alexandre.* Du rôle politique de la Compagnie des pasteurs dans les événements de 1781 et 1782 (Extr. des *Étrennes religieuses,* 1894.) Genève, 1893, in-8.

Tableau raisonné des porteurs de la déclaration du 9e novembre 1780 et de ceux qui l'ont appuyée. Genève, 1781, br. in-4. (*Don de M. Edmond Pictet.*)

Journal d'un Genevois à Paris sous le Consulat, 1802-1804. (Extr. du t. XXV des *M. D. G.*) Genève, 1893, br. in-8. (*Idem.*)

La Restauration. Journal de fête, 1813-1883. 1re année, n° unique. S. l. n. d., 8 p. in-4. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

Rapport sur la gestion du Conseil d'État [Genève] pendant l'année 1888. Genève, 1889, in-8. (*Don de M. Eugène Ritter.*)

Du Bois-Melly. De l'exercice des derniers droits féodaux dans l'ancienne République de Genève. (Extr. du *Bulletin de l'Institut genevois,* t. XXX.) Genève, 1890, br. in-8.

— De la désertion malicieuse et de l'adultère, de la séparation conjugale et du divorce sous l'ancienne législation genevoise. (Extr. du *Bulletin de l'Institut genevois,* t. XXX.) Genève, 1889, br. in-8.

— L'affaire Juranville, 1595-1596. (Extr. du *Bulletin de l'Institut genevois,* t. XXIX.) Genève, 1888, br. in-8.

— Les mœurs genevoises de 1700 à 1760 d'après tous les documents officiels, pour servir d'introduction à l'histoire de la République et Seigneurie à cette époque. 2me édition augmentée. Genève et Bâle, 1882, in-8.

Digitized by Google

Du Bois-Melly. Des usages funèbres et des cimetières à Genève au siècle passé. Genève, 1888, br. in-8.

Ordonnances pour l'art de l'horlogerie, vues et approuvées par le Magnifique Conseil des Deux-Cents, le 11me septembre 1745. Genève, 1745. Réimpr. Genève, 1892, br. in-8. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

Gautier, *Adolphe.* Familles genevoises d'origine italienne. (Extr. du *Giornale araldico-genealogico-diplomatico,* t. XXI, 1893.) Bari, 1893, br. in-4.

De Crue, *Francis.* Pierre-le-Grand et le Genevois Lefort. Conférence faite à l'Université de Lyon. Lyon, 1893, br. in-8.

John-Lewis Mallet, an autobiographical retrospect of the first twenty-five years of his life. Printed for private circulation. Windsor, 1890, in-8. (*Don de M. Edmond Pictet.*)

Colladon, *J.-Daniel.* Souvenirs et mémoires. Autobiographie. Genève, 1893, in-8. (*Envoi de la famille de M. Colladon.*)

Tissot, *Ernest.* Alphonse Vuy. Esquisse biographique, avec un portrait de M. David Estoppey. Zurich, 1893, br. in-8. (*Don de M. Charles Morel.*)

Bouvier, *Aug.* Amédée Roget, écrivain religieux. Genève et Paris, 1887, br. in-8. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

de Bons, *Roger.* Monsgr Mermillod. Étude biographique. (Extr. de la *Revue de la Suisse catholique.*) Fribourg, 1884, br. in-8. (*Idem.*)

Jubilé de M. Coulin, célébré à Genthod, le dimanche 10 septembre 1893. Genève, 1893, br. in-8 avec portr. et illustr. (*Idem.*)

Chuquet, *Arthur.* J.-J. Rousseau. (*Collection des grands écrivains français.*) Paris, 1893, in-8. (*Don de M. Eugène Ritter.*)

Hahn, *G.-P.-R.* Basedow und sein Verhältniss zu Rousseau. Ein Beitrag zur Geschichte der Pädagogik im XVIII. Jahrhundert. Leipzig, 1885, br. in-8. (*Idem.*)

Mayor, *J.* Fragments d'archéologie genevoise. 2me série, 1893. (Extr. du *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.*) Genève, 1894, br. in-8 avec 2 pl. et des fig.

Magnin, *Aug.* Notice du relief de Genève. Genève, 1892, br. in-8.

Choisy, *Eugène.* Genève centre protestant international? Genève, 1892, br. in-8.

Digitized by Google

Roget, *Amédée*. La question catholique à Genève de 1815 à 1873. Exposé historique. Genève, 1874, in-12. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

La réforme catholique à Genève en 1873. Notice historique présentée par le Conseil de paroisse de Genève à l'occasion du 20me anniversaire. Genève, 1893, br. in-12. (*Idem.*)

Lombard, *F.* Annuaire philanthropique genevois, 1893. 3me édition revue et augmentée. Genève, 1893, in-12.

Quelques mots sur le collège de Genève. Genève, 1892, br. in-8. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

Dustour, *Justin*. Notice historique sur la section de Genève de la Société fédérale de gymnastique, 1843-1893. Genève, 1893, in-8. (*Idem.*)

Cahorn, *A.* Quatre projets de médailles genevoises, 1706-1707. (Extr. de la *Revue suisse de numismatique*, 1894.) Genève, 1894, br. in-8 avec 2 pl.

Genève et les zones franches. Exposé historique. Genève, 1894, br. in-8.

Frogerays, *Frédéric*. Genève ancienne et moderne. Indicateur genevois et guide des étrangers. Genève, 1864, in-12. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

Roerich, *H.* Le pacte du 1er août 1891 ou notre programme. Discours. Genève, 1891, br. in-12.

Bonivard à Chillon. Drame historique, suivi d'une notice historique et du poème de lord Byron, intitulé : Le prisonnier de Chillon, par un Huguenot. Genève, 1892, br. in-8.

Carillon de Saint-Gervais. Charivari suisse. Années 1888, 1889, 1891, 1892. Genève, 4 vol. in-fol. (*Don de M. Jaques Mayor.*)

C

Gravures, photographies, etc.

Alphonse de Candolle. Phototypie. (*Don de la famille.*)

Fac-similé de l'engagement pris par la famille Trembley pour la célébration de l'Escalade, le 12 décembre 1672. Phototypie. (*Don de M. Guillaume Trembley.*)

Digitized by Google

D

Manuscrits.

Charte de Pierre III, comte de Gruyère, en faveur de ses sujets de la châtellenie de Château-d'Œx, en date d'août 1341. Original sur parchemin, muni de 5 sceaux dont l'un a disparu. (*Don de MM. Jaques Mayor et Victor van Berchem.*)

Gaidan, *E.* Une Carmélite du siècle passé. 1 vol. in-8, daté de Genève, décembre 1891. (*Don de M. Édouard Favre.*)

Digitized by Google

LETTRES DE PAUL-HENRI MALLET

A

JACOB VERNES

(1750-1761)

Les générations qui, au XVIIIe siècle, grandirent à Genève au bruit des prises d'armes et des discussions de famille devaient être, semble-t-il, plus préparées aux luttes quotidiennes et plus imbues de l'esprit de défiance dans les rapports sociaux. Il faut croire cependant qu'à part certaines périodes aiguës, où l'intervention du dehors devenait nécessaire, ce bruit et ce cliquetis trouvaient avant tout leur aliment dans les vivacités de paroles échangées entre cercles ou dans les cafés, et dans la littérature *brochurière* surgissant soudain à la suite de quelque fait qui avait passionné les esprits. Tout ce vacarme, produit souvent à propos de rien, avait sa contre-partie dans la bonhomie habituelle du peuple genevois, dans la camaraderie du collège et des ateliers, et dans le sentiment que le système politique exagéré, édifié dans un État dont les principes de vrai républicanisme avaient toujours été la base, ne pourrait durer longtemps.

D'ailleurs, dans ce pays si petit, si resserré de tous côtés, il fallait trouver les moyens de subsistance, et, plus qu'aujourd'hui encore, la jeunesse de toutes classes devait commencer par s'expatrier pour un temps plus ou moins prolongé. On se retrouvait donc à l'étranger, on y poursuivait ou on y contractait, au souvenir de la patrie, de bonnes amitiés qui n'étaient pas de sitôt oubliées. Les correspondances s'échangeaient et ne demeuraient

Digitized by Google

pas la propriété des deux intéressés, mais elles passaient de mains en mains et formaient ainsi une communauté d'intérêts qui cimentaient de solides affections. Il se formait aussi de petites sociétés d'amis réunis par de communes aptitudes et de communes inclinations, et les études supérieures, lorsqu'elles en venaient à la bifurcation des carrières qui d'ailleurs ne s'opérait pas sitôt que de nos jours, n'obligeaient pas, par l'isolement des horizons, à perdre de vue les amitiés de jadis.

C'est ainsi que dans les lettres que nous publions ici, et que nous offrons aux lecteurs du *Bulletin* comme un aperçu d'une époque, on verra le littérateur proposer au théologien la solution d'un théorème ou d'un autre sujet scientifique, et à son tour promettre de donner ses idées sur une dissertation théologique. L'amitié était du reste comprise de telle façon qu'on n'en faisait pas simplement un rapprochement pour le plaisir ou l'intérêt, mais encore un devoir qui consistait à s'éclairer mutuellement, chacun dans sa voie. Cette confraternité littéraire et scientifique était soutenue par un esprit tour à tour badin et sérieux, qui donnait à l'expression beaucoup de grâce et de naturel. C'est là ce qu'on devra surtout chercher dans ces pages d'où se dégagent un parfum bienfaisant qui semble réaliser la recommandation évangélique de s'aimer les uns les autres, un courant de chaude affection qui enveloppe non pas seulement deux êtres, mais aussi l'universalité des amis disséminés.

Quelques mots maintenant sur notre auteur.

Paul-Henri Mallet naquit à Genève le 20 août 1730. Il entra à l'Académie en 1746 et dans la faculté de droit en 1751. De bonne heure il avait montré un vif penchant pour les lettres ; tout jeune encore il obtint dans le *Mercure suisse* l'insertion de pièces de vers qui se faisaient remarquer par la grâce dans l'expression et la finesse dans les idées. Il abandonna bientôt le droit pour entrer comme précepteur chez le comte Kahlenberg en Lusace, puis à La Haye dans la famille Grovestins. En 1752, il obtint la chaire de belles-lettres françaises et d'histoire civile à Copenhague, et conquit promptement l'estime et l'amitié des premières familles et de la cour. Il prit alors la direction d'un journal, le *Mercure danois*, commença ses recherches sur les peuples du Nord et prépara les matériaux de son histoire du

Digitized by Google

Danemark. Enfin, en 1755, il ajoutait à toutes ses occupations publiques et particulières celle de précepteur du prince héritier qui régna plus tard sous le nom de Christian VII. Entre temps, il était nommé membre de l'Académie royale de Lyon, et l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris lui conférait le titre de membre associé.

Revenu dans sa patrie en 1761, il fut nommé professeur honoraire d'histoire dans notre Académie, entra en 1764 dans le Conseil des Deux-Cents, et devint en 1767 résident du Landgrave de Hesse-Cassel auprès des gouvernements de Berne et de Genève. Il ne se maria qu'en 1784, avec une fille de l'ancien premier syndic Jean-Louis Du Pan dont il n'eût qu'un fils mort en bas âge. Lui-même mourut à Genève le 9 février 1807 [1].

La littérature du Nord doit beaucoup à Mallet. Grâce à son séjour de huit années à Copenhague, à l'étude qu'il fit des langues septentrionales et à ses nombreux voyages dans le pays et les contrées avoisinantes, il mit au jour un bon nombre d'ouvrages estimés sur la Suède, la Ligue hanséatique, la littérature du Nord et le Danemark. L'histoire du Danemark, en particulier, publiée en plusieurs éditions, fut pendant plus de trente ans sa grande occupation. Les onze lettres qui suivent [2], tirées de nos archives de famille, composées dans un style piquant et badin, datent de la première jeunesse de l'écrivain et forment, malgré leur petit nombre, une chaîne continue qui permet d'assister au développement d'esprit du futur historien du Danemark.

L^s DUFOUR-VERNES.

[1] Il ne faut pas le confondre avec son parent très éloigné, Jacques Mallet, le publiciste communément appelé *Mallet-Du Pan,* du nom de sa mère. Les Mallet de Genève, vu la multiplicité de leurs branches, joignaient souvent à leur nom celui de leur mère. Cette coutume n'était pas fréquente chez nous; en revanche celle de joindre les noms de famille des deux conjoints devint assez usuelle à la fin du siècle dernier.

[2] Ces lettres ont été communiquées à la Société dans la séance du 26 janvier 1882.

Digitized by Google

I

à Monsieur
Monsieur J. Vernes, étudiant en théologie,
chez lui.

[Automne 1748 ou 1749.]

Mon cher ami,

La longueur de votre silence m'oblige à rompre le mien. Je n'en comprend point les causes et mon amitié défend à ma curiosité d'essayer de les pénétrer. Tirez l'une et l'autre de peine en répondant à ma dernière lettre. Comme elle sera savante ensuite de notre convention! Le désir de m'y instruire m'en rend encore le délai plus insupportable. Je suis ici assez seul et abandonné à moi-même, par conséquent tenté mille fois le jour de n'en pas faire grand cas. Quoique je ne dusse pas être fâché de m'estimer juste, cependant cela rend triste et j'aime mieux me tromper gaîment. Un mot de lettre de votre part et de celle d'Archimbaud[1] me rappelleroit à mon orgueil, et j'en digérerois mieux. Bel emploi de nos lettres, direz-vous, que de les faire servir de stomachal ou de médecine! Mais, Messieurs, songez que, suivant La Fontaine même, quand l'estomac est malade, la tête l'est aussi. Or, comme je suis tête, ainsi que vous le savez, j'en conclus syllogistiquement que mon estomac doit vous intéresser. Mais, indépendamment de ce beau raisonnement, votre parole y est engagée et cela me suffit, j'y compte plus que sur la majeure et la mineure. Je vous avois aussi prié de m'informer des succès de vos négociations, et, n'en sachant rien sur vos lettres, j'allai chez vous pour m'informer de cela et d'autres choses, mais je trouvai votre porte aussi éloquente que votre correspondance. J'attends, s'il vous plaît, satisfaction sur tous ces points ainsi que du F. Archimbaud.

[1] Jean-Jacques Archimbaud, né en 1731, étudiant en théologie en 1748, † 1750. Voir dans les *Notices généalogiques genevoises*, t. V, p. 188-189, quelques détails sur la courte carrière de ce jeune homme.

Digitized by Google

Comment donc, Messieurs, savez vous bien que si vous n'y prenez garde, vous en serez chacun pour vos trois sols d'amende, et qu'au contraire de tant de gens à qui il en coûte si cher pour avoir parlé, vous paierez pour vous être tu. Croyez-moi donc, épargnez à notre société ces six sols dont elle n'a pas besoin depuis les brillantes espérances auxquelles la faconde de ses membres lui donnent droit de prétendre. Car, entre nous, à l'air dont vous aurez travaillé pour elle ces vendanges, la Cité [1] deviendra une rue de Quinquempoix.

Au revoir, mes Frères très-chers,
Préservez-vous des mauvais airs,
Des ennuis et de la tristesse.
Riez beaucoup, travaillez peu,
Et contents, auprès d'un bon feu
Tenez-vous le cœur en liesse.
Projettez, révassez sans cesse,
Concevez de ces heureux plans
Qui font revivre l'allégresse,
Et que Claparède [2] aime tant.
N'allez point faire la folie
De tâter un peu de l'amour.
On ne voit jamais à sa cour
Que teint blême et face amaigrie.
Chez nous, point de mélancolie :
Que je vous trouve à mon retour
Une croupe aussi rebondie,
Un teint non moins enluminé
Que celui d'un prédestiné.

Adieu, je suis avec la plus parfaite affection le meilleur de vos amis.

P.-H. Mallet.

[1] Jacob Vernes demeurait à la Cité, et c'était sans doute chez lui que se réunissait la société.

[2] David Claparède (1727-1801), très versé dans les langues orientales, devint en 1763 professeur de critique sacrée; il est l'auteur de plusieurs ouvrages théologiques.

Digitized by Google

II

à Monsieur
Monsieur J. Vernes, étudiant en théologie,
au bas de la Cité, à Genève.

[Commencement de 1752.]

Mon très cher ami,

Je ne serai point surpris que vous l'ayez été de mon silence. Il seroit bien fâcheux au contraire pour moi que vous ne l'eussiez pas remarqué avec quelque peine. L'assurance où je suis que vous ne le pourrés condaner, quand vous saurés les épineuses circonstances par où j'ai passé et qui en sont cause, m'autorise à ne point prendre avec vous le ton de supliant qui demande pardon de sa faute. Ma conscience ne me reproche rien, vous aurés peut-être déjà apris mon changement d'état et de séjour. Si l'on vous a bien instruit, je suis disculpé dans votre esprit de tout soupçon d'inconstance et de légèreté. Je ne pouvois plus, suivant les plus simples règles de la prudence, demeurer dans une maison où l'on se faisoit un jeu des promesses les plus importantes, et où l'on me manquoit sur des articles essentiels. Aprenez, si vous en êtes curieux, le reste de mon frère[1], et dispensés-moi, ainsi que tous mes amis, d'un détail sur lequel je ne repasse qu'avec peine et que mon frère pourra accompagner de pièces justificatives capables de prouver la justice de mes procédés aux plus opiniâtres. Le résultat de tout cela est que, grâces à Dieu, je suis à La Haye, prêt à entrer chez de très honnêtes gens et tout à la fois de la première distinction, avec de bons apointements et un élève de 11 ans. Il est vrai qu'il m'en a un peu coûté cher pour venir me mettre en possession de ces avantages. La fatigue d'un long voyage, la mauvaise nourriture et le mauvais tems m'ont fait gagner près de Cologne une assés grosse fièvre, et, ayant néanmoins poussé jusqu'à Nimègue, j'ai été obligé de m'arrêter quinze jours dans cette dernière ville, livré piés et poings liés

[1] Henri Mallet (1727-1811), ingénieur et géographe estimé, auteur de cartes de Suisse.

Digitized by Google

entre les mains des médecins et apoticaires. Une violente diarrée s'y étant jointe, j'ai été bientôt réduit à une extrême foiblesse, et, quoique très bien guéri à l'heure qu'il est, mon cerveau et mes jambes ne laissent pas de s'en sentir encore un peu. Enfin, j'ai été me reposer à Utrecht aussitôt que j'ai pu me faire traîner, et je me suis bien amusé dans la compagnie de Neckre [1], Catt [2], et Lucas [3], dont, par parenthèse, le premier et le dernier sont sur leur départ pour retourner dans leur patrie. Mon séjour d'Utrecht, celui de La Haye m'ont enfin presque entièrement remis, j'ai rattrapé l'usage de mes jambes dont j'avois été si longtemps privé. J'ai été me promener avec Diodati [4] au bord de la mer qui ne m'a pas autant surpris que je l'aurois cru. La Haye est une ville d'une beauté qui n'a guères, je pense, d'égale en Europe; j'y ai vu M. Chais [5] et fait quelques conoissances, mais je renvoye à une autre fois de vous donner plus de détail dans mes lettres. Bien des nouvelles de vous, de vos études, de nos amis dans votre réponse que j'attens bientôt et avec impatience. Claparède doit venir au premier jour ici. Le travail me coûte encore beaucoup. Faites mille complimens et amitiés à Gualteri [6] de ma part, communiquez lui cette lettre, si vous le jugés à propos, et priés le de m'excuser si je ne puis lui écrire de quelques jours ; je vais avoir de grans embarras, et peu de chose me terrasse. Ayez aussi la bonté de faire dire à ma sœur [7] ou

[1] Jacques Necker, né en 1732, le futur ministre des finances en France, était entré à Paris dès 1750 dans la maison de banque Vernet.

[2] Alexandre Catt, né à Morges en 1728, étudiant en théologie à Genève en 1747, devint lecteur du roi de Prusse.

[3] Jean-Baptiste Lucas, de Neuchâtel, étudiant en théologie à Genève en 1746.

[4] Sans doute Antoine-Josué Diodati, né en 1728, en Hollande où ses parents étaient établis, et qui revint plus tard à Genève où il devint pasteur et bibliothécaire.

[5] Charles Chais, d'une famille genevoise éteinte, originaire de Suze en Dauphiné, devint pasteur de l'église wallonne de la Haye en 1728, et mourut dans cette ville en 1785, à l'âge de 84 ans. Prédicateur éloquent, théologien érudit et modeste, il a laissé un certain nombre d'ouvrages et il a écrit dans plusieurs revues scientifiques de l'époque.

[6] Albert-Samuel Gualtieri, *Bernaviensis*, étudiant en théologie en 1749.

[7] Louise-Catherine Mallet, mariée à Jean-Daniel Barde, de Morges, devenu bourgeois de Genève en 1731.

Digitized by Google

mon beau-frère que je suis bien rétabli, que j'ai, Dieu merci, bien ratrapé les forces et l'apétit, que j'ai vu M. et Mme de Grovestins, dont j'ai été reçu avec une politesse cordiale et affectueuse dont j'ai été fort content, mais que je n'y pourrai entrer que vers la fin de ce mois, Mme de Grovestins faisant monter des lits et préparer des chambres, ce qui ne peut sitôt être fait. Vous voilà sans doute bien avant dans vos examens, et vous aurés déjà fait de belles moissons de lauriers théologiques. Je vous en félicite de tout mon cœur et m'y intéresse véritablement ; aprenés-moi un peu tout cela. Salués bien tous mes amis, et soiés persuadé que personne n'est avec une plus sincère estime et une plus inviolable affection,

Mon très cher ami,

Votre très humble serviteur
et dévoué ami,

MALLET.

En saluant Perronet[1] et le sommant de me répondre, marquez-lui que mon adresse est à M. Mallet chez M. Diodati, chapelain de Son Alt. Royale, sur le Smidswatier, à La-Haye.

Des nouvelles de la dispute pour la chaire et des concurrens.

III

Monsieur
Monsieur Vernes, ministre du St-Évangile,
à Genève.

Paris, le 18me juin [1752.]

C'est de bien bon cœur, mon très cher ami, que je vous félicite de votre installation glorieuse[2]. Les éloges que cette circon-

[1] Théodore Perronet (1725-1770), Genevois, d'une famille originaire de Château-d'Ex en Suisse, entré en philosophie en 1743, devint pasteur en 1759.

[2] Vernes fut admis au saint ministère le 10 mai 1752.

Digitized by Google

stance vous a valu, le repos qu'elle vous procure, la liberté de ne plus assister à d'ennuyeuses leçons, tout cela va rendre votre situation plus gracieuse, et je m'en réjouis bien sincèrement avec vous. On me parle souvent, dans les lettres que je reçois, de vos succès, et c'est avec la plus vive impatience que j'attens les momens où je pourrai en être le témoin. Ce tems, qui ne m'aprendra pourtant rien dont je ne sois très convaincu, va, j'espère, bientôt arriver. Je quitterai prochainement Paris, et même sans beaucoup de regret. Je vous reverrai, cher ami, et le plaisir que me causera cette vue, ainsi que celle de tout ce que j'ai de cher à Genève, est un attrait auprès duquel tous ceux de Paris ne me paroissent pas d'une grande efficace. Les témoignages de la part que vous prenés à mon avancement [1] me causent une sensible joye ; il est flateur pour moi de vous y voir intéresser aussi vivement, et je vous assure que mon plus grand plaisir est de voir que vous voulés bien le partager avec moi. J'avoue que la place que j'ai obtenue, soit par elle-même, soit à cause des circonstances qui s'y joignent, m'a doné une satisfaction bien réelle, et qu'elle seroit même complette si je me sentois les épaules un peu plus fortes que je ne les ai pour en suporter convenablement la charge. En particulier, la facilité qu'elle m'a procuré pour faire un tour à Paris et à Genève m'a paru un article fort agréable, et je ne regarde pas le séjour que je ferai dans cette dernière ville come quelque chose d'indifférent. Le besoin que j'ai d'étudier et de consulter est un nouveau motif qui s'y joint. La dissipation où l'on vit ici est extrême, et très peu propre à cet effet. Je suis étourdi de ce fracas et ma muse ne peut, non plus que celle de Boileau, soutenir le pavé des rues. Pour la vôtre, à en juger par les échantillons que vous m'en envoiés, elle n'est rien que malade. Vos vers m'ont beaucoup plu et je vous exhorte de par Apollon à en faire plus souvent. Je me flate bien aussi d'en trouver à mon arrivée de fraîchement éclos, ou du moins d'en trouver sur le métier. Ce dont je vous prie surtout c'est de prendre vos arrangements pour prêcher pendant mon séjour à Genève. Dussé-je aller sur les brisées de Bogueret, je vous demande un sermon tout au moins, en tel

[1] Il venait d'être nommé professeur à Copenhague.

Digitized by Google

temple et jour qu'il vous plaira; il ne m'importe, pourvu que j'en aye un. Je ne vous mande point de nouvelles, ni de détail sur ce que je vois: tout cela se fera bien mieux de vive voix dans peu de tems. Adieu, très cher ami, marqués chés moi, s'il vous plait, que je me porte bien, et que je leur donnerai incessamment des nouvelles et leur marquerai le jour de mon départ. Saluez Perronet, qui sans doute aura eu quelques attaques de goute aux mains, Gualteri, dont j'ai reçu la chère lettre et que j'espère de revoir, De Rochemont[1], Laporte[2], Le Sage[3] et tous mes amis. Ne me répondés pas, car votre lettre auroit peine à me trouver ici. Je serai toute ma vie votre fidèle serviteur et tendre ami.

MALLET.

Mallet[4] vous fait bien des complimens. Bien des complimens de la part de Le Royer[5].

IV

à Monsieur
Monsieur Vernes, fidèle ministre du St-Évangile,
chez Monsieur Blanchenai, à Morges.

Genève, le 14 juillet 1752.

Me voilà donc tout à fait près de vous, mon cher ami, et ne vous en possédant pas plus pour cela. Il faut autant aimer vos plaisirs que je le fais pour ne pas murmurer d'une absence qui

[1] Ami de Rochemont (1727-1798), étudiant en théologie en 1746, fut secrétaire d'État de 1776 à 1793.

[2] Jean-Jacques De la Porte, de Hameln en Hanovre, étudiant en théologie en 1742.

[3] Georges-Louis Le Sage (1724-1883), étudiant en philosophie en 1741, puis consacré ministre en 1750, fut le physicien bien connu de ce nom, correspondant de plusieurs sociétés savantes.

[4] Sans doute Gédéon Mallet (1721-1790), consacré ministre en 1750, pasteur dès 1758.

[5] Robert Le Royer, né en 1728, étudiant en philosophie en 1745, était occupé à Paris dans les affaires de banque.

Digitized by Google

m'en dérobe autant. Mais quelque désintéressée que soit mon amitié, elle ne sauroit s'empêcher d'abréger par ses vœux un séjour qui la frustre de la meilleure partie de ses espérances. Faites donc un généreux effort en sa faveur pour rompre les liens qui vous retiennent à Morges ou du moins en suspendre l'effet quelque tems. Vous y aurés déjà sans doute assez conquis de cœurs et cueilli une assés épaisse couronne de lauriers théologiques et de mirtes amoureux. Venés sous ce glorieux ombrage jouir de vos succès passés, et vous délasser dans les bras de l'amitié de toutes les fatigues de la coquetterie. Je n'ai plus que cinq ou six semaines à passer ici, après lesquelles votre ami Mallet, relégué loin des rives du Léman et des charmes de votre société, se verra réduit à confier tristement aux nymphes glacées du Sund les ennuis d'une absence qu'elles ne sauroient réparer. C'est à vous du moins à en adoucir d'avance la rigueur et à m'accorder la plus grande portion de votre loisir, pendant que cela vous est possible encore. Partés sous de meilleurs auspices que ceux de votre départ. Téméraire, vous ne voyez pas que le Ciel et la Terre s'oposoient alors à un voiage qui m'étoit si désavantageux. Mon génie tutélaire, irrité contre le vôtre, a produit tout ce beau vacarme et a envelopé par une étourderie tout le pays de Vaud dans votre punition. Je vous promets de sa part un ciel apaisé et serein pour le jour qui vous ramènera ici. Tout vous y invite donc, et quelque enracinée que puisse être la poltronerie dans le cœur d'un home de lettres, vous ne sauriés la prétexter pour votre retour sans me doner des soupçons d'un tout autre genre, et me faire croire que vous êtes retenu à Morges pour toute autre raison que la crainte de la grêle. Du moins, pour calmer mon impatience, fixés-lui un terme assuré en même tems qu'à votre éloignement, et marqués-moi, je vous en prie, le jour où je puis enfin me flatter de vous revoir. Adieu, très cher ami, j'ai une maudite harangue inaugurale à faire, des visites à rendre, une paresse à ménager: je ne puis plus vous entretenir et peut-être vous en féliciterés-vous. Je me borne à vous assurer bien sincèrement que je suis et serai toujours, mon très cher ami, avec une vive et inviolable affection,

Votre dévoué serviteur et fidelle ami,

MALLET.

Digitized by Google

Si vous voyez par hazard M. ou Mme Varneri, en leur faisant mes très humbles respects, faites-moi le plaisir de les charger de saluer cordialement leur fils[1] de ma part et de lui dire qu'il n'a pas tenu à moi de le voir à Besançon, que je l'y cherchai partout, et qu'après avoir bien couru dans cette ville qui ne m'étoit pas conue, le résultat fut que je me perdis et que je ne le trouvai pas.

V

à Messieurs
Messieurs Mallet, Dufour et Compagnie,
pour faire tenir, s. l. pl., à Monsieur Vernes, de Genève,
à Paris.

Copenhague, ce mardi 17 avril 1753.

Mon très cher ami,

Qu'allés-vous dire ou que n'avez-vous pas déjà dit de la longueur de mon silence ? Je vous assure que jamais il n'y en a eu d'aussi involontaire. J'ai eu depuis le commencement de cette année des affaires par dessus la tête. Des leçons publiques et particulières pour lesquelles il a falu composer des cours, un discours à corriger, à faire imprimer, un journal qui paroît chaque mois à diriger, à faire connoître, à composer, du moins en grande partie, beaucoup de devoirs à rendre et bien des tracasseries de diverses espèces, voilà en substance mes occupations de cet hiver qui m'ont fait négliger la plupart de mes plaisirs et qui m'ont ôté celui de vous écrire. Heureusement j'ai joui toujours d'une assés bonne santé, et le succès des peines que j'ai prises m'en a plus que dédommagé. Je continue à être très satisfait de ma situation, l'utile s'y trouve réuni avec plusieurs agrémens, et j'espère être en passe de pourvoir à l'avenir, ce qui est est un article

[1] Sans doute Salomon Varnery, de Morges, immatriculé dans l'Académie en 1746, en même temps que P.-H. Mallet.

Digitized by Google

fort essentiel, à mon avis, quand on manque de fortune. Le journal dont je vous ai parlé est intitulé *Mercure danois* et fait à l'imitation du *Mercure de France;* il y en a déjà deux volumes qui contiennent des pièces assez intéressantes sur les pays du Nord. Roger[1] y a beaucoup de part, et c'est le Ministre d'État chez qui il est, qui dirige et protège toute l'affaire. Une autre circonstance assez agréable pour moi est l'affection que me témoigne le comte de Moltke qui est le favori déclaré et tout puissant ici. Il vient de m'en donner une preuve en me confiant le soin de conduire et d'introduire son fils aîné à Genève, avec qui je dois partir au commencement du mois prochain ; un comte de Reventlau et un baron de Fleming sont de la partie. Je comte de rester six semaines ou deux mois à Genève et de m'en retourner par Paris. Je serois bien malencontreux si je n'avois pas le plaisir de vous rencontrer en quelque endroit. On me marque que vous voulés aller en Hollande, sans doute ce ne sera pas pour longtems et vous serés bien de retour alors. Si vous y étiez cependant encore au mois de septembre, tems où je quitterai Paris, je vous assigne Maestricht pour rendez-vous, je me détournerai volontiers jusque-là, et sans doute vous y ferés bien une petite course en ma faveur. Quoiqu'il en soit de tous ces agréables projets, je serai informé, j'espère, à Genève de votre plan; c'est là que j'attens une réponse au mois de juin, à l'adresse de mon frère. Je ferai ensorte que vous, De Rochemont et Bellami[2], à qui je vous supplie de faire mille amitiés de ma part, trouviés à La Haye, chez de Hondt, quelques exemplaires de mon discours imprimé à l'Imprimerie royale. Ne rirés-vous pas quand vous verrez ce pompeux frontispice et que vous y lirés en grosses lettres: *par Mr M. prof.-royal, et membre de l'Acad. R. des*

[1] Urbain Roger, de Nyon, s'établit à Genève comme négociant dès 1750, et fut admis à la bourgeoisie en 1757. Il fut nommé bientôt conseiller de légation du roi de Danemark qui le chargea, en 1760, de contracter à Genève et en Suisse un emprunt d'un million cinq cent mille livres de Genève, dans le but, entre autres, d'encourager l'industrie en Danemark. Roger avait épousé la sœur du littérateur vaudois Reverdil, qui était aussi un ami de Mallet.

[2] Jean-François Bellamy (1724-1769), pasteur dès 1759, mort prématurément, très regretté de ses paroissiens.

Digitized by Google

sciences et belles-lettres de Lyon. Faites-moi la justice de croire que je ne m'en attribue pas un drachme de mérite de plus, et que tout cet étalage est une politique nécessaire pour se faire considérer de certaines gens à qui la mascarade seule en impose. Voltaire m'a enfin tenu parole en me procurant ce titre dont je suis plus humilié que glorieux. Je suis en correspondance avec lui, et il ne tient pas à lui de me fourrer dans toutes les Académies de l'Europe ; son zèle pour moi n'est pas à mes yeux l'énigme la plus claire que je trouve dans sa conduite.

Nous sortons ici d'un hyver plus doux que ceux de Genève. Si ce sont là les hyvers du nord, je crois qu'il faudra les y venir passer plutôt qu'en France. Les arbres poussent de tous côtés et la campagne est verte. Marqués-moi, je vous prie, si vous n'avez point vu La Beaumelle[1] à Paris, et sur quel pié il y est. Je serois bien curieux de savoir le résultat de toutes vos réflexions et comment vous vous êtes plu dans cette grande ville. Irés-vous à Londres ? Je vous le conseille, étant en Hollande ce n'est qu'un pas pour voir de bien belles choses. En quelque lieu que vous alliés, souvenez-vous toujours que vous avez un fidèle ami en Danemarck, qui ne perd point l'espérance de se rejoindre à vous à Genève et devance par ses désirs cet heureux tems. Souvenez-vous de lui et croyez qu'il sera toute sa vie, avec toute l'affection imaginable, tout à vous,

MALLET.

Mille respects et complimens à MM. Mallet et Dufour, à M. Le Royer, à Diodati à La Haye, à Catt, à Claparède, à tous ceux à qui il apartiendra.

[1] Il s'agit du critique Laurent La Beaumelle, du Gard (1727-1773), qui avait été le prédécesseur de Mallet à la chaire de belles-lettres de Copenhague.

Digitized by Google

VI

à Monsieur
Monsieur Vernes, ministre du St-Évangile,
au bas de la Cité, à Genève.

Copenhague, ce 12 février 1754.

Que vous me feriez de tort, mon très cher ami, si vous jugiez de mon attachement pour vous par le peu de soin que j'ai eu depuis si longtems de vous en donner quelque preuve par mes lettres. Je puis bien vous assurer que si cette marque est souvent équivoque, elle l'a été surtout dans cette occasion. La multitude des affaires que j'ai sur les bras, la correspondance que j'entretiens soit avec mes amis ou mes parens, soit pour mes affaires, la vaste entreprise que j'ai formée cet hyver et dont je vous parlerai tout à l'heure, seroient des raisons plus que suffisantes pour me justifier, si je croyois qu'il fût besoin de vous les developer et de vous persuader que je ne saurois avoir de plus vif plaisir que de m'entretenir avec vous. Une singulière fatalité ne me l'a que trop envié à Paris où j'ai eu le plus grand chagrin en vous manquant de quelques jours. J'espère que M. d'Andirand vous aura dit dans quelle impossibilité de rester plus longtems j'étois réduit, mes malles étant parties, ma chambre louée, ma chaise payée, et, par dessus tout, ayant un paquet de l'envoyé de Danemarck à porter en diligence à La Haye. Arrivé ici, je n'ai appris qu'assez tard votre retour à Genève, et les embarras qui ont suivi continuellement le mien à Copenhague ne me laissent que depuis peu de tems la liberté de savourer à loisir le plaisir d'écrire à mes amis. Heureux Vernes, vous voilà dans le sein des vôtres : vous reste-t-il parmi les douceurs qu'ils vous procurent quelques momens pour penser qu'un flot de la fortune en a jetté un sur les bords de la Baltique, qui pense souvent à vous, et ne regardez-vous point en cette considération ces contrées voisines du Pôle avec quelque sentiment d'affection? Vous leur devez cet égard pour le redoublement d'attachement que vaut de ma part

Digitized by Google

à Genève l'idée que vous y voilà fixé. Sans doute que vous ne tarderez pas à y pousser ces douces racines de l'hyménée et de la paternité qui nous ancrent si profondément dans notre patrie. Craindrez-vous de déposer dans des oreilles sûres le nom de votre choix et de me faire une confidence à 300 lieues de distance? Je l'attens de votre amitié ainsi que le détail de vos études et de vos plaisirs, soit de ceux des après-dinées, soit de ceux des sociétés, soit des assemblées, soit des tête à tête. J'attens que vous me mettrez dans le point de vue sous lequel Genève vous a paru au retour des orgueilleuses cités de Paris et de Londres. J'attens que vous me direz combien de sermons les ministres vous demandent, et combien vous leur en faites, si vous bornez votre ambition à moissonner des lauriers théologiques, ou si vous prenez encore quelquefois en main la lyre ou le compas. Que j'attens de nouvelles intéressantes de votre part, et avec quelle impatience! c'est la seule passion que l'hyver de cette année n'ait pas glacée chez moi. Je deviens un vrai lapon, et je ne bouge presque pas plus de ma cheminée que vous ne bougiez autrefois de la vôtre. Heureux si j'avois aussi comme vous des châtaignes à *brezoler*, mais ce pays-ci ne porte rien de ce qui contribue le plus aux charmes de la société. En place de châtaignes, à quoi croyez-vous que je suis réduit? à boire du thé, à caresser mon barbet, à racler du violon pour mon amusement, et, quand j'étudie, à sonder les ténébreuses horreurs des antiquités septentrionales, à examiner si le nord a été peuplé par des Samoièdes ou par des Celtes, si le roi Sciold I étoit le fils d'Odin ou de Dan, etc. Car il faut que je vous dise que votre ami Mallet, qui n'avoit jusqu'ici fait que des contes, vient d'être chargé et est payé qui plus est pour faire une histoire du royaume où il est: qu'il y travaille depuis plus de deux mois, et, qu'à l'heure qu'il est, empaqueté dans sa pelisse et retranché derrière maint in-folio danois et latin, vous auriez peine, si vous le voyiez, à ne pas le prendre pour un savant en *us* ou en *es*. Oui, mon cher ami, quoiqu'il vous en coûte, il faut que vous me croyiez sur ma parole quand je vous dis que je suis devenu à la lettre ce qu'on apelle très bien à Genève un c.. de pl..., qu'actif et assidu, je brave à présent impunément toutes les douceurs du repos, et que je pourrois voir le fauteuil de votre chambre

Digitized by Google

vacant sans que l'eau me vînt à la bouche. Je sais que cela doit vous être dur à croire, mais j'espère vous le démontrer dans quinze ou dix-huit mois par un volume assez gros que je ferai imprimer ici pour me servir de preuve. Je pourrois bien alléguer aussi, si je voulois, le *Mercure danois*, enfant bâtard de ma plume, que je n'ose presque envoyer à Genève de peur d'être apellé au Consistoire. Vous en verrez cependant, j'espère, une année entière ce printems. Qu'elle vous ennuye ou non, je vous condane et conjure de m'envoyer les jolies pièces fugitives qui vous viendront dans les mains ou dans l'esprit, et surtout quelque court extrait des livres nouveaux intéressans. Vous obligerez par là M. Roger, moi, le Danemarck et même la Norvège, sans y penser. Il n'y aura qu'à les remettre à mon frère qui me les envoyera sous l'adresse qu'il sait bien. Ayez la bonté de lui dire que je me porte bien, grâces à Dieu, que j'ai reçu sa lettre une heure après avoir expédié la mienne, que les nouvelles qu'il m'y marque m'ont causé le plus vif plaisir et que je lui répondrai bientôt. Saluez, je vous prie, tous nos amis et maintenez-moi dans leur souvenir, mais je me recommande surtout au vôtre. Donez-m'en, je vous suplie, les plus fréquents témoignages et ne doutez pas un moment de l'estime et de la tendresse inviolable avec laquelle je serai toute ma vie tout à vous,

MALLET.

Des nouvelles, s'il vous plait, des dames que vous voyez et que je connois.

VII

à Monsieur
Monsieur Vernes, ministre du St-Évangile,
au bas de la Cité,
Genève.

[Sans lieu ni date.]

Encore une fois, mon très cher et bon ami, ne mesurez jamais mes sentiments sur mon silence, mes occupations sont nombreuses

Digitized by Google

et d'un genre qui ne permet pas de regarder come un délassement tout ce qui m'oblige d'écrire, quelque agréable qu'en puisse être le sujet. J'ai reçu avec le plus vif plaisir votre lettre, votre extrait, vos vers, j'ai été charmé de tout, mais les assurances de votre amitié m'ont encore touché davantage. Que seroit la vie si l'on étoit tout seul à s'aimer, si tous les visages nous étoient égaux et indifférens, si toutes les lettres qu'on reçoit n'étoient que du papier noirci. Pour moi, je vis de l'idée qu'on s'intéresse pour moi à Genève, que l'on y pense quelquefois à moi, et que j'y retrouverai un jour dans mon cher Vernes un ami sincère, fidèle, éclairé. Plein de ces sentimens qui me sont toujours présens, jugez combien votre lettre m'a délecté ; ce que vous m'y dites de votre situation me la fait regarder comme fort heureuse. Quand on aime l'étude, qu'on est maître de son tems, qu'on a des amis, de la santé et de la raison, le surplus des biens par dessus les maux doit être grand, et il doit entrer dans la caisse, chaque année, l'inventaire fait, une assez belle somme de momens agréables. Quoiqu'il me manque bien de ces choses, je ne laisse pas d'être content; je suis un goût que j'ai toujours eu et qui n'a fait que s'accroître : j'étudie librement et avec un but fixe devant les yeux, qui m'anime, me sert de boussole, et, en prévenant les écarts, prévient par là même les dégoûts. Mon histoire s'avance, jamais home au monde n'a vu grossir quelque chose avec plus de volupté que je vois grossir mes cahiers sous ma plume. Quand je suis las de tâtoner dans les ténèbres des antiquités gothiques, je monte sur le Parnasse. Hélas ! ce n'est pas pour chanter des Iris, je n'en ai pas come vous qui tiennent quelque compte de mes chants, ou dont je tienne assez de compte pour les chanter ; je fais des soliloques en vers. La campagne où je suis m'a remis en goût, elle est fort belle : bois, prés, étangs, fontaines, tout en est beau, hormis les vers..... J'y suis assez seul, plutôt parce que je me refuse à la compagnie que parce qu'elle me manque. J'ai réussi à abjurer une grande partie de ma sainte paresse, je suis après l'autre, mais j'en désespère. Je vois par votre lettre qu'on auroit tort de vous en accuser, votre vie est fort pleine. L'étude et les amusemens, heureux qui peut réunir ces deux choses. Vous me parlez aussi d'une correspondance fort agréable, je connois très-bien M.

Digitized by Google

l'abbé Pernetti [1] qui de plus est mon confrère. Je suis fâché que vous ayez manqué M. Bordes [2] qui est aussi à Lyon, c'est un home d'un mérite distingué et que M. Pernetti auroit pu vous faire conoître. Je viens à vos vers que j'ai trouvés très-agréables, mais, malgré moi, je n'en pourrai faire usage dans le *Mercure danois*, j'en suis bien moins maître que vous ne pensez. Tout passe sous la coupelle d'un seigneur à qui je dois beaucoup, qui a beaucoup de goût et d'esprit et qui sûrement trouve vos vers très bons, mais dont la sévérité sur ces badinages est telle qu'il ne les voit pas imprimer avec plaisir. Je n'ai osé y mettre aucune des pièces que j'ai faites, quoique je ne me sois jamais lâché ni en prose ni en vers. Tel est l'état des choses, c'est à moi de me plier car nous ne sommes pas dans une République, et, pour être libre, il faut n'avoir rien à demander. L'extrait me paroit très bien fait; si j'y fais quelque changement, ne vous imaginez point que c'est parce que je prétens le perfectionner. La plupart du tems, j'écris par des vues particulières à ce pays, qu'il est difficile de bien comprendre lorsqu'on ne le conoit pas. C'est un travail très peu amusant qu'un journal de cette espèce, on sent qu'on fait mal sans pouvoir faire mieux. Aussi je me flatte bien qu'il ne survivra pas à cette année, c'est tout ce que j'ai de plus fort à vous alléguer en sa faveur.

Vous verrez quelque chose de ma façon de mieux travaillé dans la Bibliothèque Germanique, c'est la vie d'un home fort célèbre de ce pays; marquez-m'en naïvement votre sentiment. Je serai charmé de trouver quelque chose dans mes lectures qui aille à votre dessein d'écrire sur l'état d'épreuve; il est toujours très bon de se proposer un but dans ses études, et je ne doute pas que vous ne remplissiez parfaitement votre plan. Pour moi, qui suis assez dérouté des méditations métaphysiques, outre l'intérêt très vif que je prendrai toujours à toutes vos productions, je serai charmé de m'instruire avec vous dans celle-ci

[1] Antoine-Joseph Pernetti (1716-1811) quitta plus tard les ordres pour devenir conservateur de la Bibliothèque de Berlin et académicien.

[2] Charles Borde (1711-1781), littérateur et poète de Lyon, a attaqué le paradoxe de Rousseau sur la civilisation dans deux *Discours sur les avantages des sciences et des arts* (1752-1753).

Digitized by Google

sur un sujet qui me paroit si ardu. Je vous avouerai même que je ne vois pas trop distinctement ni la nécessité, ni les preuves de cette *préparation*, à moins que vous ne la prouviez par des passages de l'Écriture, à quoi je n'ai rien du tout à répliquer. Si vous aviez un jour le loisir de me faire copier les principaux chefs de votre système, j'en ferois très volontiers le sujet de mes réflexions, et, après les avoir examinées avec M. Roger, avec un nouveau soin, je vous les communiquerois sans prétendre qu'elles tirent à aucune conséquence. Mais, tout cela ne pouvant vous être d'une grande utilité, je ne vous saurois conseiller de vous y arrêter beaucoup.

Les nouvelles que vous me donez de nos amis m'ont beaucoup fait de plaisir. Je pense que vous avez à présent Claparède dont je vous prie d'embrasser bien étroitement la rotondité en mon nom, et de me dire quelque chose dans votre réponse. N'oubliez pas, dans la liste de ceux que je vous prie de saluer de ma part, Madame votre belle-sœur et les autres dames que nous connoissons tous deux. Que font les demoiselles Butini et Plantamour, ne les voyez-vous point? ne fait-on donc rien de nouveau dans Genève, et tant de terres et de jardins resteront-ils toujours en friche? Vous me ferez un vrai plaisir de m'apprendre que vous ne suivez pas cet exemple. J'espère que je ne tarderai pas à recevoir cette nouvelle; j'ai toujours remarqué que quand le public marioit longtems quelqu'un, il se marioit enfin lui-même. Si vous prenez bientôt ce parti pour le faire taire, vous avez raison de prêcher peu et de ménager votre poitrine. Pour moi, je vois bien que j'ai épousé le célibat, je craindrois trop en me mariant, gueux comme je suis, de vous fatiguer par mes réflexions sur l'état d'épreuve.

Nos Danoises d'ailleurs ne me reviennent que médiocrement en goût, toutes jolies qu'elles sont; j'en vois peu à présent par raison de prudence. La coquetterie est un terrein glissant dans ce pays: une fille fait semblant d'avoir une distraction ou un évanouissement, vous voulez apliquer le remède, vous voilà enlacé dans les filets d'hyménée. Nos belles sont fort sujettes à ces distractions et s'évanouissent dès qu'on les chatouille; pour me dérober aux mouvements de compassion si naturels dans ces momens, j'ai pris le parti de n'en point voir, n'est-ce pas là une

Digitized by Google

résolution héroïque? Je m'imagine que notre ami Perronet me garde bien des sermons pour mon futur retour à Genève, saluez-le bien de ma part, je vous prie... Vous m'obligerez toujours beaucoup en m'envoyant quelques extraits, vous vous en acquitez trop bien pour que je m'avise de vous rien prescrire sur la façon. Quant aux choix, nous recevons tout, excepté la théologie dogmatique qui choque notre clergé, la jurisprudence qui nous ennuie, et les badinages qui nous scandalisent, car nous avons appris à nous scandaliser. Adieu, mon très cher ami, voilà bien assez jasé, je n'en finirois pas si je voulois vous dire tout ce que je sens pour vous d'estime, de tendresse et de dévouement.

Tout à vous,

MALLET.

P. S. Cette lettre vous vient par l'occasion d'un jeune Mazar qui va dans la maison de M. Roger, il doit se faire instruire pour la communion. Si vous conoissez le catéchiste qui l'instruira, je vous prie de le lui recommander fortement ; sa famille m'est chère.

VIII

à Monsieur
Monsieur Vernes, ministre du St-Évangile, etc.,
à Genève.

Copenhague, ce 12 avril 1755.

Encore une fois, mon très cher et bon ami, ne mesurez pas mon amitié sur mon empressement à vous répondre. Je n'ai eu que de trop fortes raisons de ne pas écrire à mes amis cet hyver. Un travail plus grand que mes forces, une vue foible, des jours très courts, bien des devoirs à remplir, voilà une partie de mes excuses, et je vous les confirmerai incessamment en vous envoyant pour pièce justificative le premier volume de mon histoire du Dannemarc qui se débite actuellement. C'est un ouvrage qui a grand besoin de votre indulgence : mon esprit a souvent été affaissé par le poids d'un travail qui doit vous paraître grand

Digitized by Google

pour peu que vous considériez toutes les diverses études qu'il entraîne avec soi. Ajoutez que le grand maréchal, — le favori et le protecteur de cette entreprise — voulant en faire sa cour au Roi, ne m'a laissé aucun repos, et qu'il a fallu, contre vent et marée, avoir un volume prêt pour le jour de naissance de S. M. Le public n'entrera pas dans toutes ces raisons, mais j'aime à me justifier d'avance auprès d'un ami tel que vous, qui est pour moi plus de la moitié du public.

Telle a été ma vie depuis plus d'un an. Je n'ai guères existé que pour l'histoire et je ne fais que me reconnaître aujourd'hui. J'avois beaucoup compté sur le loisir et les promenades de cet été. Mais de nouveaux devoirs m'enchaînent. Je suis appellé dès aujourd'hui à commencer mes fonctions de pédagogue auprès du prince royal. Je vais lui enseigner le b, a, ba, et le blanc bleu du françois. Il faudra être toujours prêt à marcher au premier signal, et souvent passer des après-dînées à *equitare in arundine longa* [1]. D'ailleurs, toute naissance mise à part, c'est le plus aimable enfant du monde, il a toute la vivacité angloise de sa mère et semble fait au tour. Son gouverneur, qui a longtemps été ministre en France, est un home droit et vertueux et favorable aux arts français.

Dans toutes ces occupations, qui ont presque métamorphosé du moins au dehors votre paresseux ami, je n'ai pas de plus agréable délassement que de penser à Genève et à tout ce que j'y ai de cher. Vous, mon cher Vernes, nos amis communs, votre chambre, votre fauteuil jadis si commode, la Treille, les Bastions, le tour de l'Arve, voilà ma perspective continuelle. Voilà les agréables objets que le pinceau flatteur de l'espérance vient sans cesse me représenter.

O terre où le ciel m'a fait naître,
O riante contrée où mon premier soleil
Vint du néant pour moi suspendre le sommeil,
Pour jamais à mes yeux devez-vous disparaître?
Ne vous verrai-je plus, coteaux chéris des cieux,
Où de pampre et d'épis la terre se couronne,
Coteaux où la féconde automne

[1] C'est-à-dire à m'adonner avec mon élève à des jeux enfantins.

Digitized by Google

Répand à pleines mains ses trésors précieux?
Et vous que rafraîchit une onde toujours claire,
Rive qui me fûtes si chère,
Bords fleuris du Léman, et vous, monts orgueilleux,
Qui sembliés être au loin les bornes de la terre
Et les appuis de la voûte des cieux?

J'en allois dire bien davantage si je ne songeois tout à coup que ce n'est pas à un Danois à envoyer des vers français à Genève, et surtout à vous dont le goût plus épuré que jamais pourroit bien ne pas pardonner ce bavardage à l'amitié. Je viens de lire avec un vif plaisir votre élégant.....,[1] j'applaudis à l'idée, j'applaudirai à l'exécution. J'en ai été si charmé que j'en veux orner mon *Mercure* de ce mois. Il y aura ici quelques souscrivans, et je serai du nombre. Vous avez raison de vous adonner tout entier aux lettres, sans elles la vie seroit bien insipide ; plus raison encore d'en ranimer le goût dans notre patrie, où les bons esprits gardent souvent une certaine rudesse que cette étude seule peut leur faire perdre. En parlant d'entreprises, dites-moi je vous prie où en est celle du Recueil des mémoires de toutes les Académies, etc., de Mrs Castillon et Chezeaux. Le libraire du *Mercure danois,* nomé Chevalier, a reçu ici des souscriptions de 15 ou 16 personnes pour cet ouvrage, il a envoyé de l'argent, il a écrit des lettres, et il ne reçoit ni livres ni réponse; c'est une négligence inpardonnable et qui fait beaucoup de tort à ce pauvre home. Je vous prie très instamment de leur faire parvenir ses représentations à ce sujet.

Après un hyver moins rigoureux que le vôtre, nous sommes depuis quinze jours arrivés au printems. Quel plaisir d'en profiter en se promenant avec un ami tel que vous! Mais le tems s'approche où j'espère jouir encore de ce plaisir. Que font nos amis? Il y a des siècles que je n'en ai point de nouvelles, Claparède, Perronet, Necker, Le Sage, Mallet, je les salue tous bien cordialement. Recueillez, je vous prie, les censures de votre public sur mon ouvrage, joignez-y les vôtres bien détaillées et envoyez-moi le tout. Je n'ai presque point de patrons dans ce

[1] Mot illisible.

Digitized by Google

pays, j'y ai tous les inconvéniens de l'envie, mais non les corrections ou les avis. J'ai besoin des vôtres, étant d'âge et d'humeur à me redresser si l'on m'éclaire. Donnez, je vous prie, de mes nouvelles à mon frère. Adieu, mon cher ami, pensez quelquefois à un ami qui, tout éloigné qu'il est, pense lui-même sans cesse à vous, qui vous regrette, qui vous désire, et qui vous a voué la plus parfaite et la plus inviolable tendresse.

Tout à vous,

MALLET.

Avez-vous Mr Rousseau ? Je suis sensible au dernier point à l'honneur qu'il me fait, exprimez-lui toute ma reconnaissance et toute mon estime.

IX

Au même.

Copenhague, 2 octobre 1756.

Vous m'écrivîtes le printems passé une lettre charmante, mon cher ami, je ne puis vous dire assez combien je suis touché des témoignages d'amitié dont elle est pleine. Je l'ai relue plusieurs fois alors, je la relis à présent et sens tous les jours mieux le bonheur d'être aimé de ceux qu'on estime et qu'on aime. Continuez-moi, je vous en conjure, des sentimens que l'éloignement où je suis de vous ne me rend pas moins chers. Que dis-je ! le peu d'amis que je peux avoir icy ne sert qu'à me faire sentir plus vivement le prix d'une solide amitié.

Je pense, dans cet éloignement, à vous et à Genève comme si je ne vous avois quitté que de hier, c'est toujours à ce but qu'aboutissent tous mes projets et toutes mes espérances, et ce n'est que pour y atteindre que je travaille icy plus que je n'aurois cru pouvoir le faire, et peut être plus que ma santé et ma vue ne doivent me le permettre. Je suis toujours moitié auteur et moitié homme de cour, mal tous les deux, amusé de l'un et fatigué de l'autre.

Je passe mes matinées à discuter sur des points d'une histoire jusqu'ici la moins élaborée que je connoisse. Je compose, je lis,

Digitized by Google

mon après-dinée est consacrée à des devoirs, j'en passe tous les jours une partie auprès du Prince héréditaire qui commence à m'entendre et à me parler, mais dont l'extrême vivacité me donne furieusement de tablature. Avec cela je gagne assez d'argent, mais ma dépense est très forte, quelque réglée que soit la vie que je mène. Cet inconvénient, celui d'avoir peu d'amis et presque point de gens de lettres à voir sont joints à celui d'être seul chez moi ; c'est par là que je paye le tribut qu'on doit pendant le cours de sa vie pour les douceurs, à mon avis peu nombreuses, dont il est semé. Plaignez-moi quelques fois de n'avoir personne à consulter sur mes travaux historiques. Toutes les remarques que vous m'avez faites sur mon introduction sont justes et fondées, avec plus de temps et des amis comme vous j'y aurois évité la plupart de ces fautes qui y sont en bien plus grand nombre que vous ne me le dîtes. Quoiqu'elles viennent après coup, continuez-les-moi à l'avenir, et marquez-moi surtout celles qui reviennent souvent et qui ont leur source dans quelque défaut dont je puis me corriger. J'attends de votre amitié ce service très réel dont je suis totalement privé ici. Recueillez ce qu'on dit et, sur toutes choses, faites-moi la justice de me croire au dessus de la foiblesse de m'offenser de rien. Vous m'avez beaucoup loué, mais dites-moi en véritable ami, n'avez-vous point laissé un peu trop agir votre bon cœur en me louant? et si cela est, corrigez-vous, je vous conjure, pour la suite de mon travail. Je puis vous donner un exemple de sincérité en vous disant que je lis avec beaucoup de plaisir votre *Choix littéraire,* que le plus grand nombre des pièces m'a paru excellent, qu'il n'y a rien de foible ou presque rien, et que cet ouvrage très goûté, très recherché ici, mérite de l'être partout et vous fait beaucoup d'honneur. Je suis sûr que vos sermons ne vous en font pas moins, et, quoiqu'à 400 lieues, on ne laisse pas d'en savoir quelque chose ici. Que ne puis-je être témoin de vos succès, et me voir bientôt au nombre de vos auditeurs !

Assurez dans l'occasion M. de Voltaire de mon respect, et s'il daigne jetter les yeux sur mon ouvrage, implorez pour moi son indulgence. Je pense que vous avez vu à présent mon supplément; il a fallu le faire, et je me soumets à ce qu'on en dira dans l'espoir d'être consolé par l'idée que j'ai obéi. Mon premier

Digitized by Google

volume s'avance et sera enfin de l'histoire. Ne me parlez pas du *Mercure,* c'est un bâtard que j'ai pris en grippe, quoiqu'il me soit utile, dans le goût que l'est à un paysan le plus crasseux de ses enfans quand il lui garde ses cochons. Il est tombé à l'heure qu'il est dans une langueur qui me fait espérer sa fin prochaine; ne priez pas pour lui.

Adieu, mon cher et bon ami, ne m'oubliez point et conservez-moi une amitié qui entre pourtant dans mon bonheur et dont je suis du moins digne pour mon affection inviolable.

MALLET.

X

Au même.

Copenhague, 9 aoust 1757.

Je vous avoûrai, mon cher ami, que je commençois à être un peu estomaqué de votre long silence, et je me préparois à vous en faire des plaintes à vous-même, mais à peine ai-je vu votre écriture que je me suis senti tout appaisé, et que je n'ai plus pensé qu'au plaisir de m'entretenir avec un ami tel que vous. La vérité est aussi qu'il ne me convient guères de faire à personne des reproches de négligence, j'en suis coupable tous les jours si ma santé et mes occupations ne me servent pas d'excuse suffisante; mais quand on est privé de vos lettres, mon cher Vernes, on crie et l'on se fâche, et par là on vous prouve son amitié si l'on ne prouve pas sa justice. Tout ce que vous me dites sur votre compte m'a extrêmement intéressé, plus vous m'en apprendrez de détails, plus vous me ferez plaisir. Je lis, j'approuve, j'applaudis avec beaucoup d'autres à vos projets et œuvres littéraires. Tout le Dannemarc lit votre *Choix littéraire,* nos femmes du bel air le font relier élégamment et dorer sur tranches, elles me demandent souvent comment l'auteur est fait, s'il est jeune, galant, et le portrait que j'ai fait de vous n'a pas nui à votre réputation. Il n'y a que la taille qu'il faudroit plus carrée et plus

Digitized by Google

ramassée, mais je n'en ai pas parlé et elles se la représentent assortie au reste, en sorte que vous pouvez être tranquille. Je vous avoue que tout satisfait que je suis de vos œuvres spirituelles, je serois à mon aise d'apprendre que vous donnez un peu dans la matière. Croyez-moi, mariez-vous et faites-nous des petits Vernes qui vous ressemblent. Il me semble que ce passe-tems là est le plus naturel de tous. J'adresse la même exhortation à notre gros ami commun Claparède; il m'importe de vous trouver à tous deux des ménages agréablement montés, où je puisse à mon retour trouver une bonne soupe outre la bonne conversation. Si vous observez que je ne prêche pas d'exemple, observés aussi que nos positions sont bien différentes. Forcé de mener une vie ambulante et dispendieuse, pauvre avec des revenus fort honnêtes tandis que je suis ici, et réduit à être pauvre encore, mais avec de très petits revenus, si je me retire bientôt à Genève, il n'y a là que pour s'associer une dupe, et je n'en veux point faire; sans compter que, dupée dans la fortune, ma pauvre moitié ne le seroit guères moins si elle me jugeoit sur mon nés long et aquilin. Je vous dirai en effet que, sans être malade, je n'abonde pas en santé, que je ne travaille qu'à force d'art et d'éperons, et qu'au fond, sans être vieux, j'ai déjà grand besoin de repos. Je suis d'ailleurs assez satisfait et mieux avec moi-même que je ne l'ai jamais été. A l'heure qu'il est, je suis en campagne où, tout compte fait, j'aurai passé près de la moitié de l'année. Il y a fait un beau tems presque continuel et des chaleurs très incommodes. J'ai la matinée à moi, à 4 ou 5 heures, je vais endoctriner mon auguste, aimable et lutin élève. Je me promène ensuite avec lui et sa suite jusques à 9 heures, cela revient tous les jours et est fort uniforme. Malgré la gaîté de cet enfant et les bons procédés de son gouverneur, je ne puis m'empêcher de m'écrier avec Voltaire quand j'aprend combien cette petite distinction m'a fait d'envieux :

Sans être heureux on fait donc des jaloux !

Le reste de ma journée est pour la composition. Mon histoire s'avance, j'en donnerai cet hyver un volume et peut-être une nouvelle édition de l'introduction. Je suivrai vos avis, ils sont très

Digitized by Google

bien fondés; il y a cependant des choses que je ne puis suprimer, car mes lecteurs ont bien des points de vue différens, et il faut contenter les nationaux comme les étrangers. Je ne puis me souvenir du *Choix littéraire* sans vous demander instamment la grâce de n'y point insérer mon mauvais discours inaugural. Je l'ai relu sur ce que vous m'avez écrit, j'ai voulu le corriger, j'ai frémi, il faudroit le refondre ou plutôt le brûler; enfin vous ne l'imprimerez point s'il vous plait. Monsieur Étienne, hé! ne m'imprimez pas. Ce qu'il peut m'arriver de plus heureux, c'est qu'on l'oublie, et votre *Choix* ira y faire penser mille gens pour lesquels il gardoit sagement l'incognito. Je vous félicite d'avoir M. de Voltaire, je lui ferai présent de ma seconde édition, si elle a lieu, et je vous prierai de la lui présenter. Ayés la bonté de prendre chez Philibert un exemplaire de la *Forme du gouvernement de Suède*, et le lui donner de ma part avec des respects. Mais surtout mille amitiés à nos amis communs, et nommément à nos frères Claparède, Mallet, Perronet et La Porte, et à tous ceux qui ne croyent pas qu'être en Dannemarc c'est être en l'autre monde. L'arrivée de Reverdil[1] m'a fait en effet beaucoup de plaisir, il a passé quelques semaines chez moi et vous fait beaucoup de complimens. Pour moi, mon cher ami, je ne vous en fais point, mais je vous assure que je vous aime tendrement et que je vous suis et vous serai toute ma vie inviolablement attaché.

MALLET.

[1] Élie-Salomon Reverdil, de Nyon, étudiant en théologie en 1751, professeur de mathématiques à Copenhague en 1758, précepteur des princes royaux de Danemark en 1760, enfin, en 1766, conseiller d'État et secrétaire du cabinet du roi.

Digitized by Google

XI

à Monsieur
Monsieur Vernes, pasteur de l'Église de Séligni,
au bas de la Cité,
à Genève.

Berne, ce 3me février 1761.

Quoique absent de nouveau, je ne suis pas si éloigné de vous[1], mon cher ami, que je ne sois bientôt instruit des choses agréables qui peuvent vous arriver. Et vous me rendrez, j'espère, assez de justice pour croire que je ne suis pas le moins empressé de vos amis à y prendre part. Je n'ai pas besoin de vous assurer que je suis très charmé que vous soyez pasteur, et pasteur à Séligny. Je viens de voir tout nouvellement ce joli endroit. Il m'a paru digne d'être le séjour d'un galant homme. Je vous l'ai souhaité et je vous ai souhaité à ceux qui l'habitent. Je vous ai même prédit qui plus est. S'il n'y avoit eu que moi à Genève qui vous eût connu, je pourrois penser que peut-être ce sont mes souhaits et mes prédictions qui vous ont porté bonheur. Au demeurant, jouissez-en aussi longtems qu'il vous sera doux d'y demeurer. Pour moi, je ne suis point assez paresseux pour être effrayé de la distance où vous serez de Genève; vous voyez par ce mot que je ne pers pas toute espérance de me fixer dans notre patrie. Il est vrai que le succès de l'affaire de mon professorat seroit assez nécessaire pour me faire résister à toutes les sollicitations qu'on m'adresse encore tous les jours de Dannemarc. Vous savez mieux que moi présentement à quoi cet affaire tient; elle dépendra entièrement de la façon dont vos collègues la prendront. Les bons offices de mes amis me sont donc à présent très nécessaires auprès des divers membres de la Compagnie. Je compte très fort

[1] Mallet écrivait de Berne; il se proposait de passer l'hiver à Genève, vu son état de santé. Il s'y fixa ensuite définitivement.

Digitized by Google

que votre amitié pour moi ne se démentira pas dans cette occasion et que vous voudrez bien agir et parler suivant le besoin et les occurences. Entretenez-vous-en, s'il vous plait, avec Claparède qui m'a témoigné beaucoup de bonne volonté, et, en lui faisant mes amitiéz, voyez, je vous prie, avec lui et avec Mr Tronchin ce qu'il y aura de mieux à faire pour faire toucher au doigt à Mercier qu'il me porte un préjudice réel sans aucun avantage probable pour lui-même. Car il me semble que la chose est assez claire, vu les dispositions du Conseil, s'il y a plusieurs concurrens, et vu les promesses que je consens de faire pour éviter tout ombrage [1]. Je ne vous en dirai pas davantage pour cette fois : *pauca intelligenti sufficiunt*. Je suis ici pour huit ou dix jours encore et ce qu'il y a

[1] Une proposition avait été faite dans le sein de « l'assemblée académique » de conférer à Mallet le titre de professeur en histoire civile. Mais il s'était manifesté quelque opposition, et, d'après la lettre ci-dessus, il paraît que ce fut le pasteur de Chêne, François Mercier, devenu plus tard professeur de philosophie, qui s'était mis à la tête des mécontents. Ce mécontentement s'était fait jour à la suite d'une séance de la Compagnie des Pasteurs du 30 janvier 1761, dans laquelle le professeur de théologie Vernet avait proposé que l'assemblée prit en considération la demande qui avait été faite par plusieurs personnes, en séance académique, « d'associer M. Mallet à notre Académie par quelque titre analogue à celui dont il est revêtu, et que cela tourneroit en même temps au bien de notre ville, puisqu'il pourroit non seulement donner des leçons à la noblesse étrangère sur la langue françoise, sur le droit public d'Allemagne et sur l'histoire moderne, mais encore être utile à notre auditoire de Belles-Lettres par quelques leçons publiques sur l'histoire. Il a ajouté que cette faveur, étant purement personnelle, ne tireroit point à conséquence, qu'il ne s'agissait ici que d'appliquer à notre usage les talens d'un professeur déjà titré sans lui donner aucun droit pour les chaires de professeur dont la Compagnie fait l'élection; que M. Mallet, n'ayant point de vues ultérieures, étoit prêt à déclarer, en telle forme que l'on voudroit, qu'il ne prétendroit jamais à la chaire de Belles-Lettres et d'histoire, etc. »

Mallet, à son arrivée à Genève, se rendit auprès du Modérateur, et lui déclara que, très sensible à l'honneur qu'on lui avait fait par cette proposition, il ne voulait cependant faire de la peine à aucun corps ni à personne, et qu'il s'estimerait suffisamment honoré d'être agrégé au corps de Messieurs les professeurs, sous le titre qu'il avait reçu de la Cour de Danemark, avec voix délibérative. Cette demande, réduite ainsi à de modestes proportions, fut agréée par la Compagnie et ratifiée par le Conseil d'État (*Registre de la Compagnie*, 20 février 1761).

Digitized by Google

de fâcheux c'est qu'on me presse de Dannemarc de m'expliquer. Gare que je n'aye entre deux chaires le c... à terre. Ce proverbe n'est pas noble, si vous voulez, mais il n'en est pas moins vrai qu'il faut que les professeurs ayent des c... comme les autres, vu surtout qu'ils ont des chaires pour les y emboîter. Adieu, mon cher ami, portez-vous à présent doublement bien comme homme et comme pasteur, et, bien sûr de mon amitié, payez-moi de même monnoye.

Tout à vous,

MALLET.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

NOVEMBRE 1896

Personnel de la Société.

Depuis la publication du dernier Bulletin, daté d'octobre 1894 [1], la Société d'histoire et d'archéologie a reçu au nombre de ses membres effectifs :

MM.

1895 Henri Brocher, professeur à l'Université.
» Pierre Vaucher, professeur à l'Université, ancien membre.
» Guillaume Fatio.
» Gaston de Morsier, docteur en droit.
» Charles Eggimann, libraire-éditeur.
» Charles Borgeaud, docteur en philosophie et en droit.
» Ernest Audéoud.
» Frédéric Gardy, licencié ès lettres.

[1] Les travaux d'organisation du Groupe 25 (Art ancien) de l'Exposition nationale suisse à Genève, n'ont pas laissé au Comité le temps de s'occuper de la publication d'un *Bulletin* en 1895.

Digitized by Google

1896 Frédéric Dubois, étudiant.
» Lucien Chalumeau, licencié ès lettres, bibliothécaire de la Société de lecture.
» Louis Chauvet.
» Alfred Millioud, aide-archiviste cantonal, à Lausanne.

D'autre part, la Société a eu le regret de perdre trois de ses membres effectifs: MM. Antonin Roux († 26 août 1895), Charles Brot († 3 novembre 1895) et Adolphe Gautier (voy. ci-après).

Le nombre des membres effectifs de la Société est actuellement de 173.

La Société a encore perdu trois de ses membres correspondants: MM. Edward Le Glay, le chanoine C.-A. Ducis et Ernest Chavannes.

Edward Le Glay, ancien élève de l'École des chartes, est mort le 25 juin 1894, à l'âge de quatre-vingts ans. On lui doit la publication de quelques textes anciens, et des travaux historiques relatifs à la Flandre; le plus important de ces derniers est une *Histoire des comtes de Flandre* (Paris, 1843, 2 vol. in-8), dont une nouvelle édition a paru en 1886. La Société se l'était associé comme membre correspondant en 1849, alors qu'il remplissait les fonctions de sous-préfet à Gex.

Claude-Antoine Ducis, mort à Annecy le 3 janvier 1895 dans sa soixante-seizième année, a exercé une grande influence sur le développement des études historiques en Savoie. Dès sa jeunesse, il consacrait à des recherches archéologiques et épigraphiques les loisirs que lui laissait l'exercice du professorat ou du saint ministère. En 1864, il était nommé archiviste de la Haute-Savoie; il conserva ce poste jusqu'en 1892, vouant tous ses efforts à l'organisation et à l'accroissement du dépôt confié à ses soins. Plusieurs de nos collègues ont eu l'occasion d'apprécier la complaisance avec laquelle il mettait au service de ceux qui le consultaient son érudition et son excellente mémoire.

La Société l'avait élu membre correspondant en 1863, après la

Digitized by Google

publication de son *Mémoire sur les voies romaines de la Savoie* (Annecy, 148 p. in-8). L'étude directe du terrain et des vestiges de l'époque gallo-romaine, — méthode de travail inconnue de ses prédécesseurs, — l'avait conduit à des résultats très nouveaux qu'il a complétés et corrigés dès lors dans une série de dissertations spéciales. On peut citer encore, dans ce domaine, ses recherches sur le passage des Alpes par Annibal et sa défense des traditions relatives au martyre de la légion thébéenne *(Saint-Maurice et la légion thébéenne*, Annecy, 1887, 221 p. in-8).

Ducis avait le culte du passé savoyard à toutes les époques; le moyen âge et les temps modernes lui ont aussi fourni le sujet d'un grand nombre de travaux, parmi lesquels il convient de relever ceux qui ont trait à l'histoire d'Annecy où s'écoula la dernière partie de sa vie laborieuse. La plupart de ses écrits [1] ont paru dans la *Revue savoisienne*, dans les *Mémoires* de l'Académie de Savoie à laquelle il appartenait depuis 1865, ou dans les *Comptes rendus* de ces congrès dont il a été l'un des promoteurs et qui, depuis 1878, réunissent périodiquement les sociétés savantes de la Savoie.

Les travaux de Ducis sur l'archéologie gallo-romaine resteront son principal titre scientifique. Il les avait résumés dans ses *Questions archéologiques et historiques sur les Alpes de la Savoie entre le lac Léman et le Mont-Genèvre* (Annecy, 1871, 279 p. in-8): il songeait à soumettre cette portion de son œuvre à une refonte complète lorsque la mort l'a surpris, laissant dans le cercle des historiens savoyards un vide qui se fera longtemps sentir.

Ernest Chavannes, né à Aubonne en 1821, est mort à Lausanne le 6 janvier 1895; il était membre correspondant de la Société depuis 1882. La retraite d'une partie du clergé vaudois à la suite de la révolution de 1845, avait brisé sa carrière pastorale à son début. Plus tard, il se voua au commerce des livres anciens, et c'est alors qu'il acquit le goût des recherches historiques qui absorbèrent toujours davantage son activité.

[1] On trouvera une *Bibliographie des œuvres de l'abbé Ducis* à la suite de la notice biographique consacrée à son prédécesseur par M. Max Bruchet, archiviste de la Haute-Savoie, dans la *Revue savoisienne*, 1895, p. 40 et suiv.

Digitized by Google

Par la publication de nombreux documents, annotés avec une sûre érudition, Chavannes a jeté une vive lumière sur l'histoire de Lausanne pendant le moyen âge et le XVIe siècle. Il connaissait admirablement les archives municipales de cette ville; il avait été chargé de les classer et d'en dresser un nouvel inventaire.

En 1873, il faisait paraître sous ce titre : *Le trésor de l'église cathédrale de Lausanne* (Lausanne, in-8), les inventaires de ce trésor, à l'aide desquels un érudit bernois a récemment établi la provenance d'un grand nombre des tapisseries du musée historique de Berne, tapisseries que l'on attribuait jusqu'ici, sans distinction, au butin de Bourgogne. La même année paraissaient, dans les *Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande* (t. XXVIII, p. 229-342), les *Comptes de la Ville inférieure de Lausanne, du 11 octobre 1475 au 11 octobre 1476* ; l'introduction contient une intéressante esquisse de l'organisation municipale de Lausanne au XVe siècle.

C'est principalement des comptes de Lausanne que Chavannes a tiré les précieux renseignements réunis dans l'*Appendice au Dictionnaire historique du canton de Vaud* (Lausanne, 1867, in-8), sur les monnaies, les poids et les mesures en usage dans ce pays pendant le moyen âge, ainsi que sur le prix des travaux manuels, des salaires, des denrées et objets divers. On lui doit encore une *Notice sur l'abbaye de Bellevaux* (*Mém. et doc. de la Suisse romande*, t. XXXIV, 1877, p. 5-31) et des *Extraits des manuaux du Conseil de Lausanne*, de 1383 à 1564 (*ibidem*, t. XXXV, 1881, p. 121-241; XXXVI, 1882, p. 1-378; 2me série, t. I, 1887, p. 1-229). Enfin, en 1890, il publiait les *Comptes de la châtellenie de Chillon*, de 1402 à 1403, avec des notes sur les comptes de la période de 1395 à 1410 (*ibidem*, 2me série, t. II, p. 1-150).

Issu d'une famille de réfugiés, dont il a retracé l'histoire dans des *Notes sur la famille Chavannes* (Lausanne, 1882, in-8), Chavannes s'intéressait vivement à l'histoire du protestantisme. On a de lui une *Liste des réfugiés français à Lausanne, de juin 1547 à décembre 1574*, qui a paru, en 1872, dans le *Bulletin de l'histoire du protestantisme français* (t. XXI, p. 463-478). La nouvelle édition de la *France protestante* contient plusieurs articles signés de lui et il a rédigé, pour M. Herminjard, les tables des noms des premiers volumes de la *Correspondance des réforma-*

Digitized by Google

teurs. C'est aussi à lui qu'est dû le Catalogue, actuellement en cours d'impression, de la Bibliothèque de la Faculté libre de théologie, à Lausanne.

Mémoires, Rapports, etc.

Présentés à la Société.

595. — *Séance du 8 novembre 1894.* Le déclin de la chevalerie et gent d'armerie, du règne de Jean-le-Bon à celui de Louis XI, 1350-1483 (1re partie), par M. Charles Du Bois-Melly. — Impr. dans le *Bulletin de l'Institut genevois*, t. XXXIV.

596. — *Séance du 22 novembre 1894.* Le déclin de la chevalerie et gent d'armerie, du règne de Jean-le-Bon à celui de Louis XI, 1350-1483 (suite et fin), par M. Charles Du Bois-Melly.— Impr. dans le *Bulletin de l'Institut genevois*, t. XXXIV.

597. — *Séance du 6 décembre 1894.* Conflit entre le Petit Conseil et la Compagnie des pasteurs, à l'occasion de la nomination de régents au Collège (1664-1665), par M. Louis Thévenaz.

Lettre apocryphe de Napoléon I (Paris, 9 septembre 1808), imprimée dans un prospectus espagnol vendu à Madrid le 2 mai 1893, jour anniversaire du soulèvement de cette ville contre les Français en 1809, communication de M. Théodore de Saussure.

Vues de la vieille Genève, dessins à la plume, d'après les premières photographies faites dans cette ville, exécutés et présentés par M. Charles Bastard.

Objets récemment acquis par le Musée Fol, présentés par M. Jaques Mayor : gobelet en argent doré, donné, en 1703, par la ville d'Augsbourg à André Falquet, de Genève ; — plat en cuivre argenté, prix offert à l'Exercice de l'arc par lord Stanhope, vicomte Mahon, commandeur de l'Exercice en 1771, et remporté par le secrétaire Abraham Vignier ; — gobelet en argent, gravé aux armes des cantons de Genève et de Vaud, offert comme prix de tir, en 1815, par les habitants de Saint-Gervais à deux

Digitized by Google

compagnies vaudoises du contingent suisse en garnison à Genève. — Ces trois objets sont décrits dans le *Catalogue de l'Art ancien (Exposition Nationale Suisse, Genève 1896),* p. 226, n° 2270, p. 261, n° 2674 et p. 227, n° 2271; sur le gobelet Falquet, voy. aussi *Journal de Genève* du 23 novembre 1894.

598. — *Séance du 20 décembre 1894.* Les héros de l'Escalade, par M. Louis Dufour. — Sur l'un d'eux, voy. le mémoire du même membre intitulé : *Nicolas Bogueret, une des victimes de l'Escalade, étude suivie de quelques descendances,* Genève, 1896, br. in-8.

Le rôle du comte Aimon de Savoie pendant la guerre de Laupen, par M. Victor van Berchem. — Impr. dans l'*Anzeiger für schweizerische Geschichte,* 1895, n° 2, p. 178-186.

599. — *Séance du 10 janvier 1895.* Rapport du président (M. Louis Dufour) et du trésorier (M. Alfred Cartier) sur l'exercice 1894.

Élection du Comité : MM. Édouard Favre, président ; Émile Rivoire, vice-président ; Victor van Berchem, secrétaire ; Alfred Cartier, trésorier ; Jaques Mayor, bibliothécaire ; Camille Favre ; Louis Dufour ; Eugène Ritter ; Francis Decrue.

Philosophie de l'histoire du droit à Genève, par M. Henri Brocher. — Impr. dans le *Bulletin de l'Institut genevois,* t. XXXIII, p. 585-616.

600. — *Séance du 24 janvier 1895.* Allocution du président (M. Édouard Favre) à l'occasion de la 600me séance de la Société. — Impr. ci-après.

Recueil de fac-similés de documents et de réimpressions d'articles de journaux relatifs à quelques-uns des principaux événements de l'histoire d'Angleterre, présenté et commenté par M. Paul Chaix.

Les inscriptions arabes de l'Égypte et de la Syrie, par M. Max van Berchem. — Voy. ses *Matériaux pour un « Corpus inscriptionum arabicarum »,* 1re partie, fasc. 1, dans les *Mémoires publiés par les membres de la mission archéologique française au Caire,* Paris, 1894, in-4.

Digitized by Google

601. — *Séance du 14 février 1895.* Deux documents sur papyrus, — l'un en latin de l'année 344, l'autre en grec de l'année 346, — provenant d'El-Fayoum (Égypte) et appartenant à la collection de papyrus de la Bibliothèque publique de Genève, présentés et commentés par M. Jules Nicole. — Voy. son mémoire intitulé : *La correspondance de Flavius Abinnius, commandant de cavalerie (d'après les papyrus de Londres et de Genève),* dans la *Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes,* nouv. série, t. XX (1896), p. 43-52.

Bas-relief en pierre, provenant d'une maison actuellement détruite rue du Rhône n° 52, portant les bustes du conseiller Gaspard Favre († 1556) et de sa femme Louise Mestrezat, et la date 1551, moulage pris sur l'original déposé au Musée épigraphique, présenté par M. Jaques Mayor. — Voy. ci-après.

Georges de Wyss à Genève, 1835-1837, traduction, par M. Édouard Favre, d'un fragment (p. 18-35) du travail de M. G. Meyer de Knonau intitulé : *Lebensbild des Professors Georg von Wyss. Erster Theil (Neujahrsblatt auf das Jahr 1895, herausgegeben zum Besten des Waisenhauses in Zürich),* Zurich, 1895, in-4. — Impr., Genève, 1895, in-12 de 63 p.

602. — *Séance du 28 février 1895.* Le drapeau des Cent Suisses de la garde des rois de France, par M. Louis Bron, avec exposition d'aquarelles. — Impr. dans les *Archives héraldiques suisses,* 9me année, 1895, p. 33-37, avec 1 pl.

Fragments, commun. par M. Eugène Choisy, d'un travail sur l'Église de Genève de 1564 à 1580 : les ministres de Genève et la peste ; — le rôle de la Compagnie des pasteurs dans le Collège et dans l'Académie.

Compte rendu, par M. Eugène Ritter, de l'opuscule intitulé : *Merveilles advenir en cestuy an vingt et sis. Pronostication satirique pour l'année 1526* [*Genève, Wigand Kœln*] ; n° 1 de la *Collection des bibliophiles genevois, réimpressions de pièces du XVIe siècle publiées et annotées par Théophile Dufour,* Genève, 1893, in-8. — Impr. dans la *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur,* t. XVII, livr. 6, p. 148-151.

603. — *Séance du 14 mars 1895.* Les rois normands de Sicile,

Digitized by Google

histoire et monuments, par M. Francis DECRUE, avec exposition de photographies.

Résumé, commun. de la part de M. R. Wipper, professeur à l'Université d'Odessa, de son ouvrage publié en russe sous ce titre : *L'Église et l'État à Genève au XVIe siècle, à l'époque du calvinisme,* Moscou, 1894, in-8. — Impr. ci-après.

604. — *Séance du 28 mars 1895.* Lettres de Mallet-Du Pan à Étienne Dumont (1787-1789), commun. par M. Auguste BLONDEL.

Talleyrand et l'intervention française en Suisse (1797-1798), par M. Émile DUNANT. — Impr. dans l'*Anzeiger für schweizerische Geschichte*, 1895, n° 4, p. 257-267.

Joseph-Juste Scaliger et Genève (1re partie), par M. Charles SEITZ. — Impr., avec pagination spéciale, en tête du *Programme de l'enseignement pour le collège de Genève,* année 1895-1896, et à part, Genève, 1895, in-8 de 40 p.

605. — *Séance du 11 avril 1895.* Joseph-Juste Scaliger et Genève (suite et fin), par M. Charles SEITZ. — Impr., avec pagination spéciale, en tête du *Programme de l'enseignement pour le collège de Genève,* année 1895-1896, et à part, Genève, 1895, in-8 de 40 p.

Les tragédies de François Tronchin, par M. Henry TRONCHIN. — Fragment (p. 201-241) de son ouvrage intitulé : *Le conseiller François Tronchin et ses amis, Voltaire, Diderot, Grimm, etc., d'après des documents inédits,* Paris, 1895, in-8.

Communication de M. Louis BRON sur deux opuscules de Frantz Zuveling, dit François Besson l'aîné, écuyer, ancien capitaine, dernier unique enseigne de la compagnie des Cent Gardes suisses, intitulés : *Entretien et examen sur la création de la compagnie des Cent Gardes suisses ordinaires du corps du roy...,* — *Recueil de quelques raisons et remontrances de M^r le capitaine colonel de la compagnie...,* en un vol., avec pagination continue, Paris, 1673, in-4.

Tableau synoptique des drapeaux des régiments suisses au service de France jusqu'à la Révolution, peint à l'aquarelle et présenté par le même membre.

Digitized by Google

606. — *Séance du 25 avril 1895.* Jean-Robert Chouet, 1642-1731 (1re partie), par M. Eugène DE BUDÉ.

Les grèves et les associations d'ouvriers papetiers en France au XVIIIe siècle, par M. Moïse BRIQUET.

607. — *Séance du 14 novembre 1895.* Histoire de la commune de Genthod, par M. Guillaume FATIO, avec projections lumineuses.

La bibliothèque de la Compagnie des pasteurs et le catalogue de cette collection, communication de M. Henri HEYER. — Voy. la préface et l'introduction au *Catalogue de la bibliothèque appartenant à la Compagnie des pasteurs*, par Auguste Bouvier et Henri Heyer, Genève, 1896, in-8.

608. — *Séance du 28 novembre 1895.* Les fouilles exécutées à Dachour par M. J. de Morgan, directeur général du service des antiquités de l'Égypte, communication de M. Édouard NAVILLE, d'après l'ouvrage de M. de Morgan intitulé : *Fouilles à Dahchour, mars-juin 1894,* Vienne, 1895, in-4 avec pl.

Documents relatifs à Ami Lullin (1748-1816), commun. par M. Edmond PICTET.

609. — *Séance du 12 décembre 1895. Histoire de Genève des origines à l'année 1691, par Jean-Antoine Gautier,* communication de M. Alfred CARTIER, à propos de la publication, par MM. A. Cartier et J. Mayor, du tome II (1501-1537) de cet ouvrage, Genève, 1896, in-8.

Didier Rousseau, quartaïeul de J.-J. Rousseau, nouveaux documents (1549-1569), commun. par M. Eugène RITTER. — Impr. dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français,* t. XLIV, p. 635-638.

Les ascendants de J.-J. Rousseau et les ascendants syndicaux de J.-J. Rousseau, deux tableaux généalogiques présentés par le même membre. — Voy. son ouvrage intitulé: *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau,* Paris, 1896, in-8, p. 35 et suiv.

Tableau des ascendants genevois du conventionnel Jean-Paul Marat, présenté par le même membre.

Rectification, commun. par le même membre, à une note des

Digitized by Google

éditeurs de la correspondance de J.-J. Rousseau (éd. Musset-Pathay, 1830, t. XXXV, p. 261), à propos de la lettre du 29 janvier 1760 au pasteur P. Moultou *(au lieu de :* « le premier syndic de la République de Genève » [Jacob Favre], *lire :* François Favre, 1736-1813, qui devint beau-frère de P. Moultou en 1769).

Un ouvrage dédié (1567) au conseiller Jean Canal, tué à l'Escalade *(La fabrique et usage de la jauge ou diapason, par Gervais de la Court,* [Genève], Gabriel Cartier, 1584, in-4), communication de M. Théophile Dufour.

L'ambassade en Suisse de Imbert de Villeneuve, premier président au Parlement de Dijon, 1513-1514, par M. Charles Kohler. — Impr., p. 41-61, dans les *Pages d'histoire dédiées à M. Pierre Vaucher par quelques-uns de ses anciens élèves,* Genève, 1895, in-8.

610. — *Séance du 28 décembre 1895.* Drapeau, aux armes de Wurtemberg, donné à Henri Arnaud (1641-1721), chef des Vaudois puis pasteur à Schönenberg (Wurtemberg), et appartenant aujourd'hui à la famille Appia, de Genève, communication de M. Adolphe Gautier, avec exposition du drapeau et d'un brevet de lieutenant-colonel du régiment d'infanterie « dont Henry Arnaud, pasteur vaudois, est colonel », délivré (La Haye, 14 mars 1691) à Daniel Arnaud, frère d'Henri, par Guillaume III, roi d'Angleterre. — Le drapeau est décrit dans le *Catalogue de l'Art ancien (Exposition nationale suisse, Genève 1896)*, p. 313, n° 3383. Il a été reproduit dans le *Bulletin du bicentenaire de la « Glorieuse rentrée », 1689-1889,* publ. par la Société d'histoire vaudoise, Turin, 1889, in-8, p. 54.

La médecine à Genève, des origines à la Réformation, par M. Léon Gautier.

611. — *Séance du 9 janvier 1896.* Rapports du président (M. Édouard Favre) et du trésorier (M. Alfred Cartier) sur l'exercice 1895.

La frontière des langues française et allemande en Suisse, par M. Charles Morel, d'après l'ouvrage de M. J. Zimmerli intitulé : *Die deutsch-französische Sprachgrenze in der Schweiz,* 1re et 2me partie, Bâle, 1891 et 1895, 2 vol. in-8.

Digitized by Google

612. — *Séance du 23 janvier 1896.* Les églises et les châteaux des Croisés en Syrie, par M. Max VAN BERCHEM, avec photographies et projections lumineuses. — Voy. ses *Recherches archéologiques en Syrie, lettre à M. Barbier de Meynard,* dans le *Journal asiatique,* 9me série, t. VI, p. 485-515. Quelques-unes des photographies exposées ont été reproduites dans *L'épopée byzantine à la fin du Xe siècle,* par M. G. Schlumberger, Paris, 1896, in-4, p. 221, 225, 304, 549, 553, 557 et 561.

613. — *Séance du 13 février 1896.* La prise du fort d'Arve, la prise de Versoix et la prise du fort de l'Écluse (2 tirages) par les Genevois (1589-1590), estampes contemporaines gravées à Genève par Martin Baum et accompagnées d'un texte imprimé, sur feuille volante, probablement par les de Tournes, présentées par M. Charles BASTARD.

Vues de l'ancienne Genève, dessins à la plume exécutés d'après des photographies et présentés par le même membre : la Tour maîtresse en démolition, les maisons de l'Ile, la Tour de l'Ile à différentes époques, la potence de St-Léger, l'octroi du rond-point de Plainpalais.

La marche du corps de Bubna, de Leipzig à Genève, et les combats autour de cette ville (1813-1814), d'après les rapports officiels de l'état-major autrichien, communication du même membre. — Une partie de ce travail est la traduction (p. 3-8) de l'opuscule intitulé : *Relation über die Gefechte der K. K. œsterreichischen Süd-Armee bei Genf und Lyon, im Februar und März 1814,* Vienne, 1814, br. in-4.

Un artiste genevois du XVIe siècle, Pierre Cruche, dit Vase, peintre graveur, notes biographiques d'après des documents inédits, par M. Alfred CARTIER.

Recueil factice de pièces imprimées et manuscrites relatives à l'histoire de Genève au XVIIIe siècle, contenant entre autres un spécimen des deux bulletins qui servirent au vote du 25 juillet 1794, présenté par M. Émile RIVOIRE.

614. — *Séance du 27 février 1896.* Le nom primitif de Pierre Cruche, dit Vase, et ses travaux artistiques, note commun. par M. Théophile DUFOUR.

Digitized by Google

Les rapports du Conseil de Genève avec la Compagnie des pasteurs, de 1564 à 1580, par M. Eugène Choisy.

Compte de marchandises acquises à Genève, en 1437, par le négociant Massiot, de St-Léonard près Limoges, commun. par M. Moïse Briquet. — Voy. Louis Guibert, *Livres de raison, registres de famille et journaux individuels limousins et marchois*, dans le *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. VII-IX, et à part, Limoges, 1888, in-8, p. 109 et suiv.

615. — *Séance du 12 mars 1896.* Un cousin de Charles-Quint à Genève, Jacques de Bourgogne, seigneur de Falais et de Bredam, et ses relations avec Calvin, par M. Alfred Cartier.— Introduction à la réimpression d'un opuscule de Calvin intitulé: *Excuse de noble seigneur Jaques de Bourgoigne, S. de Fallez et Bredam : pour se purger vers la M. Impériale, des calomnies à luy imposées, en matière de sa Foy, dont il rend confession.* [*Imprimé à Genève, chez Jean Girard, 1548*], Paris, Lemerre, 1896, in-12.

De quelques rapports de boursiers de l'École pratique des hautes études, relatifs à l'histoire des Universités, à Jean de Vingle et aux *Adversaria* de Guillaume Budé, communication de M. Édouard Favre. — Voy. l'*Annuaire* de cette École, années 1895, p. 122 ; 1896, p. 82, 85 et 88.

616. — *Séance du 26 mars 1896.* Les monuments hittites en Asie-Mineure, par M. Alfred Boissier, avec projections lumineuses.

Communication de M. Camille Favre sur deux objets conservés au Musée communal du Landeron: coupe en argent, en forme d'écuelle, ornée d'un écu émaillé aux armes de France ; — peinture à l'huile sur bois, provenant de l'ancienne église du Landeron et représentant le couronnement de la Vierge. — Voy., sur ces deux objets, le *Catalogue de l'Art ancien (Exposition nationale Suisse, Genève 1896)*, p. 222, n° 2241 et p. 25, n° 331.

617. — *Séance du 9 avril 1896.* Médaille en or décernée, en 1743, par la République de Genève aux officiers du secours

Digitized by Google

envoyé à cette ville par Berne et Zurich lors de l'invasion espagnole en Savoie, exemplaire ayant appartenu à J.-F. Morel, présenté par M. Charles MOREL.

Les ruines des temples de Baalbek, par M. Lucien GAUTIER, avec projections lumineuses.

Fondation (5 décembre 1520), par Charles-Amblard et Claude Milliet, dans l'église Notre-Dame-la-Neuve (aujourd'hui l'Auditoire), d'un anniversaire institué par le testament de leur père, Pierre Milliet, reçu bourgeois de Genève le 10 mars 1487, acte envoyé par M. le comte Amédée DE FORAS, membre correspondant, commun. par M. Édouard FAVRE.

Faits divers.

Durant les deux années qui viennent de s'écouler, la Société a publié :

1° Au mois de janvier 1895, la 4me livraison du *Bulletin,* datée d'octobre 1894.

2° A la même époque, la 4me et dernière livraison du tome XXIII (nouv. série, t. III) des *Mémoires et documents.*

3° Au mois de novembre 1896, le tome XXIV (nouv. série, t. IV) des *Mémoires et documents,* renfermant le travail de M. Charles KOHLER sur *Les Suisses dans les guerres d'Italie, de 1506 à 1512* (in-8 de XIII-716 p.).

En cours de publication :

La *Bibliographie historique de Genève au XVIIIe siècle,* par M. Émile RIVOIRE, qui formera les tomes XXVI et XXVII (nouv. série, t. VI et VII) des *Mémoires et documents.*

Le Comité a adressé (26 novembre 1895) aux membres de la Société la liste de nos publications, en leur rappelant qu'il leur est fait un rabais de 50 % sur le prix de celles-ci.

La Société a obtenu pour ses publications une médaille d'argent à l'Exposition nationale suisse, Genève 1896, Groupe 17.

Digitized by Google

La Société a participé, par une subvention de cent francs, à la restauration de la salle des chevaliers de l'ancienne Commanderie de Saint-Jean à Compesières.

Le Comité a décidé (2 avril 1895) qu'à l'avenir, les manuscrits devront être consultés dans les salles de la Société et ne pourront pas être emportés au dehors.

La Société est entrée en échange de publications avec la *Correspondance historique et archéologique, organe d'informations mutuelles entre archéologues et historiens,* sous la direction de F. Bournon et F. Mazerolle, et avec les cinq sociétés suivantes :

Société académique, religieuse et scientifique du duché d'Aoste.

Societa napoletana di storia patria, à Naples.

Königlich Bayerische Akademie der Wissenschaften, Historische Classe, à Munich.

Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.

Société suisse des traditions populaires, à Zurich.

A l'issue de la séance du 28 mars 1895, une soirée familière a eu lieu chez M. Édouard Favre.

Chaque année, au mois de novembre, les membres de la Société recevront une carte indiquant la date des séances de l'hiver.

Durant l'hiver 1895-1896, la Société n'a tenu que onze séances ordinaires au lieu de douze; la deuxième séance d'avril n'a pas eu lieu, un grand nombre des membres de la Société étant occupés par les préparatifs de l'Exposition nationale.

D'autre part, M. Camille Enlart, ancien élève de l'École française de Rome, a fait, le mercredi 15 janvier 1896, dans la salle des séances de la Société, une conférence sur l' « Expansion de l'architecture gothique en Italie »; il a illustré son intéressant exposé de nombreuses photographies prises par lui au cours de ses recherches.

Les membres de la Société ont été convoqués aux réunions que deux de nos sociétés correspondantes ont tenues à Genève à l'occasion de l'Exposition nationale : à celle de la Société d'histoire de la Suisse romande le 23 juin, et à celle de la Société

Digitized by Google

pour la conservation des monuments de l'art historique suisse, le 28 septembre 1896.

La Société a souscrit au volume dédié à M. Pierre Vaucher par quelques-uns de ses anciens élèves, à l'occasion de la 30me année de son professorat; elle a été représentée par son président à la réunion du 2 décembre 1895, dans laquelle ce volume a été remis à M. Pierre Vaucher.

Elle a encore envoyé des adresses à deux de ses membres correspondants : l'une à M. Aimé Herminjard dont on a fêté la quatre-vingtième année le 7 novembre 1896, à Lausanne; l'autre à M. Gabriel Monod. A l'occasion de la nomination de ce dernier à la présidence de la Section des sciences philologiques et historiques de l'École pratique des hautes études, ses élèves lui ont offert, le 14 novembre, à Paris, dans une séance en Sorbonne, un volume de mémoires inédits.

La Société a reçu en souvenir de M. Adolphe Gautier un don de 100 francs, deux bibliothèques et de nombreux ouvrages.

Ouvrages reçus par la Société

du 1er août 1894 au 12 novembre 1896.

N. B. Le *Bulletin* ne contiendra plus désormais le catalogue complet des ouvrages reçus par la Société, mais seulement la liste des donateurs et la mention des acquisitions particulièrement importantes.

A

Publications de Sociétés et recueils périodiques.

La Société a continué à recevoir les publications des sociétés correspondantes dont on trouvera la liste à la fin du présent volume.

Les sociétés avec lesquelles elle est entrée en échange de publications depuis le dernier *Bulletin,* lui ont fait les envois suivants:

Digitized by Google

Société académique, religieuse et scientifique du duché d'Aoste. Bulletin. Nos 1-16.

Societa napoletana di storia patria. Archivio storico. Tomes I-XX. — Monumenti storici. 1re série : Chroniques, 5 vol. in-4. 2me série : Documents, 2 vol. in-4. — Documenti per la storia, le arti e le industrie delle provincie napoletane, raccolti et pubblicati per cura di G. Filangieri, principe di Satriano, 6 vol. in-4.

Königlich Bayerische Akademie der Wissenschaften zu München. Abhandlungen der historischen Classe. Tomes I-XX (manquent : t. VI, livr. 2-3; t. VII, livr. 1). — Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und der historischen Classe. Années 1871-1894.

Académie d'archéologie de Belgique. Annales. 4me série, t. I-IX. — Bulletin de la 4me série des Annales, 2me partie, nos 1-27.

Quelques membres de la Société se sont réunis pour donner à la bibliothèque les ouvrages en cours de publication et les recueils périodiques dont la liste suit :

Schweizerisches Idiotikon. Wörterbuch der schweizer-deutschen Sprache. Livr. 25-32 (les livr. 1-24 ont été achetées par le Comité).

Politisches Jahrbuch der schweizerischen Eidgenossenschaft, herausgegeben von Dr C. Hilty.

Katholische Schweizer-Blätter. Organ der schweizerischen Gesellschaft für katholische Wissenschaft und Kunst. Neue Folge.

Zürcher Taschenbuch.

Neues Berner Taschenbuch.

Neujahrsblatt herausgegeben vom historischen Verein des Kantons Bern.

Sammlung bernischer Biographien, herausgegeben von dem historischen Verein des Kantons Bern. Livr. 1-15.

Neujahrs-Blatt der litterarischen Gesellschaft Bern.

Basler Jahrbuch.

La Société a encore reçu les périodiques suivants :

Revue d'histoire diplomatique. Années VII-IX, 1893-1895. *(Don de M. Jaques Mayor.)*

Digitized by Google

Bibliographie et chronique littéraire de la Suisse. Années 1894, nos 8-12; 1895; 1896, nos 1-8. *(Idem.)*

La Suisse universitaire. Année 1896, nos 1-7. *(Don de M. Charles Eggimann.)*

Feuille centrale de Zofingue. Tomes I (1861), II, VI-IX, XI-XIV, XVI-XIX, XXII, XXIII. *(Don de M. Albert Choisy.)* — Tomes V, X, XV, XX, XXI (incomplet), XXIV (incomplet). *(Don de la section genevoise de la Société de Zofingue.)*

Revue de Belles-Lettres. Années 1893-94, 1894-95. *(Don de M. Eugène Ritter.)*

Revue historique vaudoise. 2me année (1894), nos 7-12; 3me année (1895); 4me année (1896), nos 1-9. *(Don de M. Édouard Favre.)*

Annuaire officiel de la République et Canton de Genève. Année 1895. *(Envoi de la Chancellerie.)*

Église nationale protestante de Genève. Mémorial des séances du Consistoire. Années 1894, 1895. *(Envoi du Consistoire.)*

Les Archives de l'imprimerie. IXe année (1895-96); Xe année octobre et novembre 1896. *(Don de M. Maurice Reymond.)*

B

Livres et Brochures.

Donateurs :

MM. C.-E. Alioth, 1 volume. — Henri Angst, 1 brochure. — Eugène d'Arcollières, 3 broch. — Max van Berchem, 1 vol., 1 broch. — Victor van Berchem, 1 broch. — Frédéric Borel, 1 broch. — Charles Borgeaud, 1 broch. — Le baron R. de Bouglon, 1 vol. — Louis Bron, 1 broch. — Eugène de Budé, 1 broch. — Auguste Cahorn, 1 broch. — Hartmann Caviezel, 3 broch. — Lucien Chalumeau, 1 broch. — Albert Choisy, 6 vol., 4 broch. — Eugène Choisy, 3 vol. — Arthur de Claparède, 3 vol., 1 broch. — Henri Cordier, 1 broch. — Francis Decrue, 1 vol. — Henri Denkinger, 1 vol. — Jean Dierauer, 2 broch. — Charles Du Bois-Melly, 2 vol. — La famille de feu le chanoine C.-A. Ducis, 1 broch. — MM. Louis Dufour, 1 volume (avec M. E. Ritter), 2 broch. — Théophile Dufour, 1 broch. — Alphonse

Digitized by Google

Dunant, 1 broch. — J.-L. Durand, 1 vol. — Charles Eggimann, 2 vol.— Camille Enlart, 4 broch.— Édouard Favre, 2 vol., 3 broch. — Adolphe Gautier, 1 broch.— Alfred Gautier, 1 vol.— Raoul Gautier, 1 vol. — Henri Heyer, 2 vol., 1 broch.. — William Huber, 1 vol. — Emmanuel Kuhne, 1 vol., 1 broch. — Henri Le Fort, 1 broch., un lot de brochures et d'articles de journaux de feu Charles Le Fort. — La famille de feu Amédée Lullin, 1 broch. — MM. Jaques Mayor, 26 vol., 34 broch., 1 album de planches (Musée Fol).— Fernand Mazerolle, 1 broch.— Charles Morel, 1 broch. — Léon Mougenot, 1 vol. — Constant Picot, 1 broch.— Frédéric Raisin, 1 vol.— Burckhardt Reber, 1 broch. — Eugène Ritter, 13 vol. (1 avec M. L. Dufour), 4 broch. — Émile Rivoire, 4 vol. — Lucien Rochat, 1 broch. — Édouard Sarasin, 2 vol. — Joseph Serand, 1 broch. — Paul Stroehlin, 1 vol. — Louis Thévenaz, 1 vol. — Rodolphe Thommen, 1 vol. — C.-F. Trachsel, 1 broch. — Auguste Wartmann, 1 broch.

Les Archives d'État, à Stuttgard, 1 vol.

Les Archives fédérales suisses, 2 vol.

Le Comité du Xe Congrès international des orientalistes (Genève 1894), 2 vol.

Le Département fédéral de l'Intérieur, 9 vol., 5 broch.

La Société anonyme des arts graphiques, 9 broch.

L'Université John Hopkins, à Baltimore, 15 vol.

C

Gravures, photographies, etc.

Donateurs :

MM. Charles Bastard, une autographie (vue de la cathédrale de Saint-Pierre), tirage sur parchemin. — Victor van Berchem, une gravure sur bois (vue de Genève, tirée de la *Cosmographie* de Munster). — Henri Juvet, Heller et Zoppino, un moulage du bas-relief provenant d'une maison, actuellement détruite, rue du Rhône n° 52 (ci-dessus, p. 465), et une photographie de la cour intérieure de cette même maison.

Association pour la restauration de l'église cathédrale de Saint-

Digitized by Google

Pierre, un portefeuille in-fol. de 33 photographies de l'église de Saint-Pierre.

D

Manuscrits.

Donateurs :

M. Charles MOREL, un manuscrit in-fol. de la fin du XVIIIe siècle (Projet de réforme en faveur du Collège et de l'Académie).

Mlles Éléonore et Amélie ROGET, 5 volumes factices d'articles de revue par feu Amédée Roget, annotés par lui.

Digitized by Google

QUELQUES ACTES DU XIVE SIÈCLE

RELATIFS A GENÈVE

Il y a quelques années déjà, M. le comte Amédée de Foras m'envoyait les copies de documents relatifs à Genève, dont les originaux se trouvent dans les riches archives de son château de Thuyset [1]. Je publie aujourd'hui celles de ces pièces qui sont relatives au XIVe siècle, avec l'avant-propos et les notes que j'avais cru devoir y ajouter lorsque je les ai lues à la Société d'histoire [2].

Que M. de Foras reçoive l'expression de ma gratitude pour l'obligeance qu'il a mise à me communiquer ces documents et à en collationner le texte avec les originaux!

Le premier acte (n° I) nous apprend que le 13 avril 1320, Perronet de Saint-Apre, fils, lui-même, de Perronet de Saint-Apre, citoyen genevois [3], a vendu, à la demande d'Édouard de Savoie [4], agissant au nom et pour le compte de son père Amédée V, ses maisons et biens sis dans la ville de Genève, vers Saint-Germain. Ces biens touchent d'une part à la rue qui tend de Saint-

[1] Près Thonon (Haute-Savoie).

[2] Séance du 28 mars 1889.

[3] Galiffe (*Notices généalogiques*, t. I, p. 246-248) mentionne un Pierre, au lieu d'un Perronet, comme père de Perronet, père lui-même de Perret ou plutôt de Pierre; Pierre, Perret, Perronet, sont le même nom que les notaires écrivaient tantôt d'une manière tantôt d'une autre.

[4] Amédée V, comte de Savoie, mort en 1323, eut deux fils : Édouard, comte de Savoie de 1323 à 1329, et Aimon qui succéda à son frère et mourut en 1343. Aimon fut le père d'Amédée VI, le comte Vert, qui fut comte de 1343 à 1383.

Digitized by Google

Germain vers la maison de Cholay, d'autre part au chesal [1] qui appartenait autrefois à Perronet de Villars [2]; ces biens sont contigus dans leur partie supérieure aux chesaux de la rue des Chanoines [3], actuellement rue Calvin, dans leur partie inférieure à la plaine commune de Palais, soit Plainpalais [4]. Ces dites maisons sont tenues par Perronet en fief du Chapitre de Genève, auquel il paye trois sols par an.

Cette vente a lieu à la condition que le comte donnera en fief à Perronet et à ses hoirs les biens ainsi vendus. Perronet s'engage à prêter l'hommage lige, sous toute réserve des droits de l'Église et du Chapitre et des libertés et franchises [5] des citoyens et habitants de la ville. Sous ces réserves, Perronet s'engage à protéger les biens que le comte a et aura dans la ville. Le comte s'engage à ne pas violer les libertés et franchises de la ville. Les serments sont prêtés de part et d'autre et acte en est dressé dans la maison de derrière de Nicolet Picolier [6], un partisan de la maison de Savoie.

Parmi les témoins de cet acte, je citerai, comme connu, Hugues d'Espagny dit de Saint-Apre, curé d'Andilly, qui fut, de 1317 à

[1] Les auteurs du *Régeste genevois* traduisent *casale* par casal et *casalia* par casals; en Savoie on dit encore chosal; Godefroy, dans son *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, ne parle pas de cette dernière forme mais bien de chesal et chesaux qui sont les termes que nous adopterons.

[2] Perronet de Villars est citoyen de Genève en 1290, *Régeste genevois*, n° 1311.

[3] Nous croyons pouvoir identifier le nom de « Brunouz » avec celui de « Bornua » qui désignait ce qui est maintenant la rue Calvin. M. D. G., t. III, p. 179; t. VIII, p. 297. D'autre part, les biens vendus auraient, suivant cette hypothèse, une bien grande étendue.

[4] C'est ainsi que les auteurs du *Rég. gen.* (n° 1066) traduisent « communi Palacio. »

[5] D'après Éd. Mallet (M. D. G., t. II, 1re part., p. 273), les franchises sont mentionnées dans des actes dès 1285.

[6] Le 19 juin 1301, une maison est vendue à Genève au comte de Savoie « ante domum Nycoleti Pycolerii. » *Rég. gen.*, n° 1487. Un Nicolas Picolier, qui peut être identifié à Nicolet, est conseiller à Genève en 1318; il testa le 20 novembre 1333; en juin 1306, il sert de témoin à Amédée V, comte de Savoie; en mai 1307, un Nicod Picolier est évidemment du parti de Savoie. *Rég. gen.*, nos 1586 et 1605; — *Obituaire de l'église cathédrale de Saint-Pierre*, éd. Albert Sarasin, dans M. D. G., t. XXI, p. 269, n. 1.

Digitized by Google

1350, recteur de l'hôpital de Notre-Dame du Pont à Genève et pour l'anniversaire duquel Pierre de Saint-Apre payait la somme de vingt sous par an [1].

Cet acte du 20 avril 1320 montre le comte de Savoie cherchant à se faire des partisans à Genève. A ce moment, Édouard de Savoie s'était rendu dans cette ville avec le sire de Beaujeu; à la suite d'un différend qui avait éclaté entre le vidomne et l'évêque Pierre de Faucigny, il avait offert son arbitrage; l'évêque l'ayant refusé, le 22 avril, deux jours après la signature de l'acte, le prince Édouard était entré en armes avec une partie des citoyens dans le château de Genève; après s'en être emparé, il l'avait détruit, enlevant les meubles et les provisions qui appartenaient à l'évêque [2]. « Ce qui ressort de cet ensemble de faits, dans le détail desquels nous n'avons pas à entrer ici, c'est la désaffection des citoyens pour l'évêque; c'est le besoin énergique d'une protection sociale suffisante pour garantir la sécurité des personnes et des propriétés; c'est enfin, l'influence croissante des princes de Savoie, envisagés comme les plus capables d'offrir cette protection et de faire contrepoids aux prétentions ecclésiastiques [3]. » La charte que M. de Foras nous a communiquée est une preuve de la justesse de cette conclusion de Charles Le Fort.

Trente-deux ans plus tard, Perret, fils de Perronet, confirme l'acte du 20 avril 1320 et se reconnaît l'homme lige du comte de Savoie Amédée VI. L'acte est passé, les 7 et 8 février 1352, à Versoix, dans la cour du château. Parmi les témoins se trouve Girard Tavel, qu'on peut identifier soit avec le chanoine de Saint-Pierre de ce nom, soit plutôt avec Girard Tavel, fils d'Henri, qui fut syndic en 1364 et en 1365 [4]; on remarque, également parmi les témoins, Berlion ou Barle de Foras, « un des « guerriers dont le nom honore le plus les fastes de Savoie au « XIVe siècle [5]. »

[1] *Obituaire*, éd. citée, p. 169 et n. 4.

[2] M. D. G., t. XVIII, p. xxx-xxxi.

[3] *Ibidem*, p. xxx.

[4] *Ibidem*, p. 241 et J.-A. Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, Genève, 1829, 2 vol. in-8, t. I, p. 504.

[5] Chev^r de Saluces, *Souvenirs militaires des États sardes*, p. 64, cité par A. de Foras, *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, t. II, p. 411.

Digitized by Google

Dans un acte (n° II) du 26 septembre 1383 figure Béatrix de Saint-Apre, fille et héritière de Pierre [1] de Saint-Apre, femme de noble et puissant Nicolas d'Hauteville; elle possédait la maison dite de Saint-Apre [2] contiguë aux murs et remparts de la ville, et une partie de cette maison formait la muraille même. Béatrix, ainsi que ses prédécesseurs, avait toujours réparé à ses propres frais cette partie de sa maison qui sert de mur d'enceinte et elle assure qu'elle continuera à le faire ainsi. Ayant égard aux frais qu'entraîne cet entretien ainsi qu'aux nombreux services gratuits et « curialités » que Béatrix et ses prédécesseurs ont rendus et rendent encore à l'Église de Genève, Jean de Murol, évêque de Genève [3], dispense Béatrix et ses descendants de toute contribution, taille ou subside prélevés pour la réparation des murailles et de tout impôt et de toute taxe, ne laissant à sa charge que la réparation de la partie de sa maison qui sert de rempart à la ville. Cette immunité ne concerne que la maison de Saint-Apre et ne doit pas être étendue aux autres biens que Béatrix peut posséder. Cet acte est passé à Villeneuve-lez-Avignon et confirmé par l'antipape Clément VII (Robert de Genève).

Cette dispense de toute contribution à la réparation des murs de la ville n'est pas un privilège sans importance; en effet, le prédécesseur de Jean de Murol, Guillaume de Marcossey (†1378), fit de grands travaux pour fortifier Genève : « pendant les der-« nières années de son épiscopat, deux taxes furent décrétées « pour la réparation et la construction des murs de la ville :

[1] Appelé Perret par Galiffe, *Notices généalogiques*, t. I, p. 248; ce Pierre doit être identifié avec le Perret mentionné ci-dessus, p. 480, et dans l'acte n° I.

[2] La maison de Saint-Apre était située à l'angle formé par la rampe et la rue de la Treille, vis-à-vis de l'Hôtel de Ville (actuellement rue des Granges, n° 16). Galiffe, *Genève historique et archéologique*, Genève, 1869, in-4, p. 264; — M. D. G., t. I, 2me partie, p. 38, n. 9.

[3] Jean de Murol fut nommé évêque de Genève par Grégoire XI, le 27 janvier 1378; il vécut presque constamment à la cour de Clément VII qui, en 1385, lui fit quitter l'évêché de Genève pour le nommer évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, puis la même année, cardinal. Voy. l'abbé Albanès, *Les évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux au quatorzième siècle*, dans le *Bulletin d'histoire ecclésiastique* et *d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*, t. VI, 1885-1886, p. 57-61.

Digitized by Google

« l'une de 600 florins, votée le 15 juillet 1375, et qui se percevait « par des contributions hebdomadaires; l'autre de 1000 florins, « votée en décembre 1377, et dont la perception dura jusqu'en « juillet 1379. Tous les citoyens, bourgeois et habitants y étaient « soumis; le clergé seul en était exempt, mais y contribua sépa- « rément [1] ».

C'est également sous l'épiscopat de Jean de Murol qu'eut lieu un arbitrage entre l'évêque d'une part et le comte de Genevois d'autre part au sujet du pont sur l'Arve (acte n° III). Déjà en 1374, sous l'épiscopat de Guillaume de Marcossey, Richard de Viry, châtelain de Ternier, avait été mis à l'interdit pour avoir saisi un bac dans le port que l'évêque avait sur l'Arve, sous le prétexte que celui-ci tardant à réparer le pont détruit par une inondation, les communications étaient interrompues trop longtemps; puis il avait reconnu avoir dépassé son droit, il avait restitué le bac et l'interdit avait été levé [2].

Il paraît cependant que le différend n'avait pas été définitivement apaisé, que le châtelain de Ternier avait élevé à Pont d'Arve un pont sans le consentement de l'évêque et que celui-ci l'avait de nouveau frappé de l'interdit, car, d'après un acte de 1381, on eut recours à un arbitrage. Robert Chambrier [3], vicaire général de l'évêché dès 1378, fut nommé arbitre pour l'évêque et Antoine Caigne [4], chancelier et juge-mage du comte de Genevois, arbitre pour le comte de Genevois, Pierre [5], fils d'Amédée III.

Les arbitres devaient se prononcer sur le pont volant qui avait été construit à Pont d'Arve, entre Genève et Carouge, du côté

[1] M. D. G., t. XVIII, p. 344.

[2] *Ibidem*, p. 320-322.

[3] Robert Chambrier, chanoine de Genève dès 1356, conseiller de cette ville en 1364, official dès 1372, vicaire général de l'évêché dès 1378. *Obituaire*, éd. citée, p. 245, n. 2.

[4] Antoine Caigne est déjà mort en 1392, car, dans son testament du 24 mars 1392, Pierre, comte de Genevois, demande à Olivier, bâtard de Genève, son neveu, d'épouser la fille de son défunt chancelier « filiam « quondam domini Antonii Caigne, perantea cancellarii sui. » Ch. Le Fort, *Les derniers comtes de Genevois*, dans M. D. G., t. XXIII, p. 130 et 162.

[5] Voy., sur Pierre, comte de Genevois, le mémoire précité de Charles Le Fort.

Digitized by Google

de Ternier, tandis que des bandes armées *(societates)* [1] étaient dans le Grésivaudan et tout autour du comté de Savoie.

Les gens de Guillaume de Marcossey, — ce qui prouve bien que le débat remontait à cet épiscopat, — soutenaient que le pont sur l'Arve appartenait en propre à l'évêque, que celui-ci avait toute juridiction sur ce pont et que l'interdit ecclésiastique lancé contre le châtelain de Ternier devait être observé. Les gens du comte assuraient que l'évêque percevait, il est vrai, pour le pont qu'il était tenu de construire à ses propres frais, le droit de pontonage et d'autres redevances annuelles, mais que l'usage, le péage et toute juridiction appartenaient au comte de Genevois. Les gens du comte ajoutaient que le pont avait été fait pour le bien du peuple et non dans le but de nuire à qui que ce fût, si ce n'est aux ennemis du comte; ils rappellaient enfin que le comte Amédée III de Genevois, père du comte actuel, lorsqu'il était en guerre avec Hugues de Genève, sire d'Anthon, avait fait élever en ce même lieu deux ponts volants et beaucoup d'ouvrages en bois pour la garde du dit pont; ils persistaient à dénier à l'évêque la juridiction à laquelle il prétendait.

Le 23 août 1381, les arbitres, réunis à Annecy, décidèrent que d'une part le pont du comte de Genevois devait être supprimé, que d'autre part l'interdit devait être levé et que toutes choses devaient être remises en l'état où elles étaient auparavant.

Dans un acte (n° IV) passé le 1er avril 1360, entre Pierre et Richard de Confignon et leur oncle Jean de Confignon [2] d'une part et le Chapitre de Genève d'autre part, nous trouvons des noms qui ne sont pas sans intérêt, entre autres une longue énumération de chanoines : Jean de Quintal, prévôt du Chapitre (depuis 1360) [3], Jean de la Roche, chantre [4], Girard Tavel, Jean de Montgelat, Étienne de Pitegny, Guillaume du Bois, Pierre de Cluses, Ro-

[1] On peut voir dans ce terme une allusion aux Grandes Compagnies et probablement à celle, dite des Bretons, qui envahit le Dauphiné et le Grésivaudan en 1375. L. Cibrario, *Storia della monarchia di Savoia*, t. III, p. 231; — M. D. G., t. XVIII, p. 416.

[2] Sur ces membres de la famille de Confignon, voy. A. de Foras, *Armorial et nobiliaire de Savoie*, t. II, p. 142-143.

[3] *Obituaire*, éd. citée, p. 116, n. 3.

[4] M. D. G., t. XVIII, p. 298 et 312.

Digitized by Google

dolphe de Montmayeur, Jean de Bochet, Jean de Meigy, Durand Pescadrez, Guillaume et Jacques Fournier, Robert Chambrier, Pierre de Vigny, Rodolphe de Saint-Gervais et Guillaume Tonerat. Presque tous sont mentionnés dans l'*Obituaire*. Notons encore un Aymonet de Genthod, citoyen de Genève.

Enfin on trouvera dans l'analyse d'un acte du 16 juin 1396 (n° V) d'intéressants détails sur les propriétés de Girard de Confignon à Genève et sur la topographie de la ville. Rappelons seulement que la rue de la Boulangerie, à cette époque, était la partie de la Grand'Rue qui s'étend de la Pélisserie à la place de l'Hôtel-de-Ville [1]; que l'emplacement du Bourg neuf n'est pas encore déterminé, mais qu'il faut le chercher entre la ville haute et les rues basses, probablement entre le Perron et la Pélisserie [2], et que le Crêt Saint-Laurent correspondait au versant oriental et septentrional de Saint-Antoine.

Parmi les personnages mentionnés dans cet acte, nous pouvons relever les noms de Girard Trombert, chanoine de Genève, — qui possédait dans la rue de la « Bolongery » une maison touchant à celle des hoirs de messire Robert Chambrier et à celle des hoirs de Jean de Menton [3], — de Jean de Tingeron [4], de Pierre de Magnier, etc... Girard Trombert, licencié ès lois, curé de la Madeleine en 1377, vivait encore en 1408 [5]. Pierre de Magnier fut curé de Saint-Gervais à Genève, chanoine de Genève, chanoine de Lausanne, prévôt de Saint-André de Grenoble; il testa le 19 juin 1421 et mourut le 25 juillet de la même année. L'inscription de son tombeau, retrouvée en 1680 et publiée par Spon (*Histoire de Genève*, éd. de 1730, t. II, p. 379), rappelle qu'il dota l'autel de saint Blaise dans la chapelle des Macchabées où il fut enterré [6].

Édouard Favre.

[1] Galiffe, *Genève historique et archéologique*, p. 159.

[2] *Rég. gen.*, n° 937 n. et Galiffe, ouvr. cité, p. 100, n. 3.

[3] Note de M. de Foras.

[4] Sur les Tingeron, voy. Galiffe, *Notices généalogiques*, t. I, p. 258 et suiv.

[5] *Obituaire*, éd. citée, p. 31, n. 3.

[6] Cette note est empruntée à l'*Obituaire* (éd. citée, p. 292, n. 2); l'acte que nous citons permet de la rectifier sur un point; il prouve que Pierre de Magnier était déjà chanoine en 1396.

Digitized by Google

I

22 avril 1320 et 7 et 8 février 1352.

Hommage prêté par Perronet et par Perret [Pierre] de Saint-Apre au comte de Savoie.

Le 7 février 1352, Perret [Pierre] de Saint-Apre, damoiseau, citoyen de Genève, prête hommage-lige à Amédée VI, comte de Savoie, pour certains revenus, biens et fiefs qu'il tient tant de son chef paternel que du comte de Savoie, sauf la fidélité qu'il doit à l'Église et au Chapitre de Genève, en suivant la reconnaissance passée par Perronet de Saint-Apre, feu père dudit Perret [Pierre], en faveur de feu de bonne mémoire messire Édouard de Savoie, celui-ci recevant au nom de feu de bonne mémoire Amédée de Savoie, son père, dont suit teneur. Il promet d'être vassal fidèle, et le comte de Savoie « dicto Perreto promisit bona fide franchesias et libertates civitatis Gebennarum non infringere nec infringere nec infringi sustinere quoquomodo. »

Tenor vero dicti instrumenti de quo superius fit mentio sequitur in hec verba :

Anno Domini millesimo tercentesimo vicesimo, indicione tercia, die martis ante festum beati Georgii, per hoc publicum instrumentum cunctis appareat evidenter quod cum Peronetus, filius quondam Peroneti de Sancto Apro, civis Gebennarum, jure ecclesie atque capituli Gebennensis ubique semper salvo, vendiderit... ad requisitionem illustris viri domini Edduardi de Sabaudia nomine et ad opus illustris viri domini Amedei comitis de Sabaudia patris sui... et suorum qui post ipsum fuerint comites comitatus sepedicti, domos et alia ipsius Peroneti de Sancto Apro existentes seu existentia infra clausuras seu curtinas domorum predictarum et in quantum se extendunt ante et retro clausure seu curtine domorum earumdem sitarum in civitate Gebennarum, versus Sanctum Germanum, juxta viam que tendit de Sancto Germano

Digitized by Google

versus domum de Cholay ex una parte, et juxta casale seu curtile quod olim fuit Peroneti Vilarii ex alia, et a parte superiori juxta casalia dictorum Brunouz, et a parte posteriori juxta comunitates de Palacio, jure in omnibus ecclesie et capituli Gebennensis, a quo dicte domus in feudum teneri ut dicitur dignoscuntur, semper salvo. Cujus feudi tres solidi annue pensionis debentur capitulo supradicto. — Item..... decem libratas terre annui redditus assetandas super redditibus et bonis ipsius Peroneti sufficienter et allodio pro tribus centum libris bonorum denariorum gebenn. habitorum et receptorum per ipsum Peronetum, ut asserit, vendidit. Ita tamen quod idem dominus comes..... dicto Peroneto pro se et suis heredibus..... dicta bona sic vendita daret in feudum pro homagio ligio per ipsum Peronetum et suos successores qui feudum tenerent faciendi *(sic)* sepedicto domino comiti..... Sabaudie, ecclesia atque capitulo Gebenn., libertatibus seu franchesiis, civibus et habitantibus civitatis semper salvis. Que dictus Peronetus tueri et deffendere liberaliter valeat, homagio non obstante supradicto et salvo quod villam et civitatem Gebenn. et omnia que idem dominus comes ibidem tenet, tenebit vel habebit contra omnes servare et jurare teneatur, ecclesie atque capitulo Gebenn., a quo dicte domus teneri in feudum dignoscuntur, libertatibus, civibus et habitantibus, ut superius exprimuntur, semper salvis. Quiquidem venditor de predictis bonis ipsi Peroneto facta recitatione de articulis supradictis ex parte ipsius Peroneti per quos et proponit ecclesiam atque capitulum Gebenn., libertates cives et habitatores civitatis Gebenn. fore salvas..... Quod homagium ligium, exceptis ecclesia et capitulo, idem Peronetus..... incontinenti fecit dicto domino Edduardo..... oris osculo mediante, et confitetur etc..... Promittens dictus Peronetus, etc..... Idem dominus Edduardus promittit..... eidem Peroneto franchesias et libertates civitatis Gebenn. non infringere quoquomodo..... tactis Evangeliis sacrosanctis etc..... Actum Gebennis, in domo posteriori Nycoleti Picolerii, domino Petro domino Valuffini, domino Guillelmo condomino Castellionis in Michallia, domino Hugone de Salino, militibus, domino Hugone de Espaignie presbitero, Petro Francisci et Anthonio de Claromonte ad hec testibus vocatis et rogatis. Ego vero Rifferius de Vernier, imperialis aule notarius

Digitized by Google

publicus, qui hanc cartam registratam scripsi, subscripsi, signoque meo signavi, tradidi et complevi.

Premissa vero, quoad investituram et homagium dicti Perreti, acta sunt, prout superius describuntur, apud Versoiam, in castro dicti loci ubi ad hec testes vocati fuerunt et rogati videlicet : domini Johannes Ravaysii legum doctor, dominus sancti Mauricii, et Berlio de Foras, milites, ac Johannes de Molario dictus Frila domicellus, ac plures alii fidedigni. Subsequenter vero, anno [1352] et indicione quibus supra, die octava dicti mensis februarii, in aula castri Versoie, presentibus testibus..... videlicet Girardo Tavelli de Gebennis, Stephaneto Mailleti de Versoia et Roleto de Meyrins, idem Perretus..... volens, ut asserit, attendere, complere..... que promisit....., sciens, volens ante terminum anni et diei feuda specificare et designare....., confitetur se tenere velle et debere in feudum ligium et nobile a dicto domino comite..... redditus allodiales et domos..... Promittens..... Actum ut supra. Ego vero Bonifacius de Mota, Gratianopolitane diocesis, imperiali auctoritate et ipsius domini nostri comitis notarius publicus, interfui..... recepi..... et per Anthonium Mailleti de Chamberiaco, coadjutorem meum..... per me deputatum....., ipsum instrumentum expedivi.

II

26 septembre 1383.

Jean de Murol, évêque de Genève, dispense Béatrix de Saint-Apre, pour sa maison de Saint-Apre, de toute contribution à la construction ou à la réfection des murailles de la ville.

Johannes, miseracione divina episcopus Gebennarum, universis et singulis presentes nostras literas inspecturis salutem in Domino et presentibus dare fidem. Cum nobilis fidelis nostra Beatrix de Sancto Apro domicella, filia quondam et heres nobilis viri Petri de Sancto Apro uxorque nobilis et potentis viri Nicolai

Digitized by Google

de Altavilla domicelli, in civitate nostra Gebennarum habeat et possideat quandam domum, de Sancto Apro vulgariter nuncupatam, muris seu meniis ejusdem nostre civitatis contiguam, cujusquidem domus aliqua pars muros seu menia ipsius civitatis facere dignoscitur, quantum ipsa domus protenditur in longum, quam domum eciam et partem illam que predicta menia facit Beatrix ipsa ac predecessores sui a quibus in ipsa domo causam habet, soli et in solidum, propriis eorum oneribus, sumptibus et expensis reparare, reedificare et de novo construere sunt soliti et tenentur, ac Beatrix ipsa hoc idem facere et suis successoribus imposterum se facturam offerat. Nos, attentis sumptibus, expensis et oneribus hujusmodi que Beatrix ipsa pro retentione, reparatione et reedificatione partis predicte domus menia facientis supportat et sui supportabunt et tenebuntur imposterum successores, attentis etiam quamplurimis gratuitis serviciis, obsequiis et curialitatibus per Beatricem eandem et suos predecessores impensis nobis et ecclesie nostre Gebennarum et que peramplius per eosdem Nicolaum et Beatricem et eorum successores speramus impendi, certis etiam et justis causis aliis nostrum ad hoc animum moventibus, predicte Beatrici fideli nostre ejusque heredibus et successoribus imposterum, de gracia speciali, ex certa nostra scientia, pro nobis et successoribus nostris episcopis, tenore presentium perpetuo concedimus et indulgemus quod ad refectionem, reparationem aut constructionem quamcumque menium dicte civitatis seu contributionem tailliarum, subsidiorum, graciosorum donorum seu quorumcumque munerum realium, personalium et mixtorum, preterquam ad refectionem, reparationem et reedificationem partis domus sue predicte menia facientis, cum aliis civibus et incolis dicte civitatis nostre, ratione dicte domus de Sancto Apro dumtaxat, contribuere minime teneantur in futurum. Tenore presencium ex nunc ex nostra certa scientia volentes et decernentes ipsam domum de Sancto Apro ab omnibus supradictis muneribus et eorum quolibet fore liberam et immunem, ac ipsos Nicolaum et Beatricem eorumque heredes et successores, ratione munerum predictorum, vel locum aliqua ex causa dicte domus imposterum non posse molestari seu inquietari per cives, incolas et alios quoscumque cujuscumque condicionis existant qui vel quorum aliqui jure vel consuetudine tallias, subsidia vel alia

Digitized by Google

munera suprascripta in dicta civitate nostra imponere haberent quoquomodo vel petere. Hanc tamen nostram graciam quoad alia dicte Beatricis bona volumus non extendi. In cujus rei testimonium presentes literas nostras eidem concessimus, nostri sigilli appensione munitas. Datum et actum apud Castrum novum Avinionensis diocesis, anno a nativitate Domini millesimo trecentesimo octuagesimo tertio, indictione sexta, die vicesima sexta mensis septembris, pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Clementis, dominica providencia pape septimi, anno quinto.

Cette pièce est précédée par des lettres du pape Clément confirmant et répétant, presque mot pour mot, l'acte ci-dessus qui vient après ces mots : « tenor autem dictarum literarum talis est. »

Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre confirmationis et supplementi infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum. Datum apud Villam novam Avinionensis diocesis, VII kalendas novembris, pontificatus nostri anno quinto.

G. de mandato domini nostri pape
Edmundus.

(Le sceau manque.)

III

23 août 1381.

Arbitrage entre Pierre, comte de Genevois, et Jean de Murol, évêque de Genève, au sujet d'un pont sur l'Arve.

Nos Robertus Camerarii, vicarius et officialis reverendi in Christo patris et domini domini Johannis, Dei et apostolice sedis gratia episcopi Gebennensis, et Antonius Cagnacii, cancellarius et judex major comitatus Gebennensis, commissarii in hac parte et arbitri seu arbitratores comuniter electi a prefato domino epis-

Digitized by Google

copo et illustri principe domino nostro domino comite Gebennensi, ad arbitrandum, ordinandum seu declarandum super questione mota inter gentes prefatorum dominorum episcopi et comitis super edificatione et erectione pontis levatorii edificati in Ponte Araris, a parte Terniaci, dum societates exstabant in Grezivaudano et circumcirca comitatum Sabaudie. Ex quo, gentibus predecessoris prefati domini episcopi tunc instantibus et injuratum episcopum fore dicentibus, — quia asserebant et proponebant dictum pontem Araris prefato domino episcopo soli et insolidum pertinere et juredictionem omnimodam habere, — interdictum ecclesiasticum contra castellanum Terniaci in castellania dicti loci auctoritate concilii Viennensis mandatum fuit observari. Ex quo, gentes prefati domini comitis dicebant prefatum dominum comitem esse injuratum, asserentes quod quamvis dictus dominus episcopus dictum pontem faciat et facere teneatur suis sumptibus, ipse, propter hec, pontonagium et certa tributa in singulis hospiciis exstantibus inter Ussiam et Arerem [1] recepit annuatim, usu, pedagio et omni juridictione prefato domino comiti pertinentibus. Eciam quia dictus pons levatorius erectus fuit pro conservacione populi et non in prejudicium alicujus nisi inimicorum terram prefati domini comitis invadere et destruere volentium, dicentes eciam quod in dicto ponte per inclite recordacionis dominum Amedeum, comitem Gebennensem quondam, genitorem prefati domini comitis, ibidem duo pontes levatorii et eciam plura chaffalia ad custodiam dicti pontis erecta fuerunt et ibidem steterunt, durante guerra quam habebat prefatus dominus Amedeus comes cum domino Hugone de Gebennis quondam, prout per testes necnon per computos domini Galesii de Balma quondam, tunc baillivi comitatus Gebennarum, qui de expensis dictorum pontium et chafallium particulariter computavit, parati erant super omnibus informare; dicto domino episcopo seu ejus gentibus quecumque proposita contra ipsum episcopum et suam juridicionem negantibus et dicentibus ut supra, et dicto domino comite proposita per ipsum episcopum negante et dicente ut supra. Quibus omnibus visis et auditis, nos prefati arbitri sive arbitratores, pro bono pacis et concordie, ordinavimus et ordi-

[1] Soit entre le torrent des Usses et l'Arve.

Digitized by Google

namus quod dictum ecclesiasticum interdictum et dictus pons statim tollantur et revocantur. Ita quod per hoc nullum prejudicium juri parcium predictarum propter hoc generetur, nec jus aliquod propter hoc acquiratur in predictis et circa predicta cuique parcium predictarum, sed omnia sint in statu in quo erant ante erectionem dicti pontis per dictum castellanum Terniaci ultimo factam, et sic hujusmodi questionem sedatam et arrestatam perpetuo duraturam pronunciamus et declaramus per presentes. Datum et actum apud Anissiacum, burgum Gebennensis diocesis, die vicesima tertia mensis augusti, anno Domini millesimo tercentesimo octuagesimo primo. In quorum testimonium nos Robertus, vicarius et officialis ut supra, sigillum magnum curie nostre Gebennarum, et nos Anthonius, predictus judex comitatus Gebennarum ut supra, sigillum adjudicature dicti comitatus duximus apponenda ad majoris roboris firmitatem.

Le sceau de la jugerie mage du Genevois ne paraît pas avoir été apposé, le lemnisque ne portant aucune trace de cire.

Le sceau de la cour épiscopale de Genève existe, assez oblitéré. Le grand sceau a, en dedans du cercle de la légende, un diamètre de 17 millimètres, il est rond; il présente, dans une niche, saint Pierre, des attributs indéchiffrables, et la fin de la légende ..... IE GEBEN..... Il n'y a pas place pour un écusson aux armes de l'évêque au-dessous de saint Pierre; la matrice qui a fourni ce sceau est donc différente de celle dont parle Blavignac (Armorial genevois, p. 289).

IV

1er avril 1360.

Le Chapitre de Genève accorde à Richard et à Pierre de Confignon, ainsi qu'à leur oncle Jean, le droit de racheter pendant neuf ans les biens que ceux-ci lui ont vendus.

In nomine Domini, Amen. Per hoc presens publicum instrumentum cunctis appareat evidenter quod anno a nativitate Domini millesimo tercentesimo sexagesimo, indictione XIIIa cum

Digitized by Google

eodem anno sumpta, kalendas aprilis, in mei notarii et testium subscriptorum presencia personaliter constituti venerabiles viri domini : Johannes de Quintaz prepositus, Johannes de Ruppe cantor, Girodus[1] Tavelli, Johannes de Montegelato, Stephanus de Pitign[iaco], Guillelmus de Bosco, Petrus de Clusis, Rodulphus de Montemajori, Johannes de Bocheto, Johannes de Meygiez, Durandus Peschadre, Guillelmus et Jacobus Fornerii, Robertus Camerarii, Petrus de Vign[iaco], Rodulfus de Sancto Gervassio et Guillelmus Tonerat, canonici ecclesie Gebennarum, assistentes supra claustrum ipsius ecclesie capitulantesque ibidem et capitulum facientes, ut est moris, ex una parte, et vir nobilis dominus Richardus de Confignyons miles, ex altera. Cum ita sit, prout asserunt dicte partes, quod viri nobiles domini Petrus de Confignyons, miles, et prefatus dominus Richardus, tunc domicellus nunc miles, et Johannes de Confignyons, eorumdem fratrum patruus, perpetue vendiderint capitulo supradicto certas res et possessiones ipsorum fratrum et patrui, precio centum florenorum auri boni ponderis, quas res et possessiones idem capitulum postmodum venditoribus antedictis albergavit pro viginti octanis frumenti annualibus, ad mensuram Gebennarum, dandas et solvendas per dictos fratres et patruum capitulo supradicto singulis annis perpetuo in festo beati Michaelis, prout in quodam publico instrumento manu Guichardi de Bosco, notarii publici, confecto plenius dicitur contineri. Hinc est quod prenominati domini canonici, ut supra capitulum facientes, voluerunt et de gratia speciali concesserunt prefato domino Richardo presenti, stipulanti et recipienti nomine suo et predictorum domini Petri et Johannis fratris et avi *(sic)* suorum, necnon et michi notario publico infrascripto, tamquam publice persone sollemniter stipulanti et recipienti, nomine et ad opus omnium et singulorum quorum interest et interesse poterit in futurum, quod non obstantibus venditione, cessione....., in instrumento superius designato manu predicti Guichardi confecto contentis....., ipsi fratres et patrui *(sic)* aut eorum heredes..... per eos vendita et censum annuum frumenti per eos ut supra debitum possint et debeant reemere, rehabere et reachetare a capitulo supradicto pro precio supradicto..... quo-

[1] *Lisez :* Girardus.

Digitized by Google

cienscunque voluerint ab hinc usque ad novem annos a data presencium proxime et continue numerandos, videlicet a quolibet festo Omnium Sanctorum usque ad Pascha..... Acta fuerunt hec supra claustrum predictum ecclesie predicte, anno, indictione, die et mense quibus supra, presentibus Reymondo de Corberia domicello, Aymoneto de Gentouz civi Gebennarum, Stephano nuctrito predicti Reymondi, Aymoneto Mercerii clerico, cum pluribus aliis testibus fidedignis, testibus ad premissa vocatis specialiter et rogatis. Meque Perreto Marescalli clerico Gebennarum, publico imperiali auctoritate notario, qui hoc presens publicum instrumentum rogatus conscripsi fideliter et signavi. P.

V

16 juin 1396.

Extraits d'une reconnaissance de fief par Girard de Confignon.

Girard de Confignon reconnaît tenir en fief noble de Girard, seigneur de Ternier et de Château-Gaillard, entre autres revenus concernant Genève :

1° *Une redevance annuelle due par les héritiers de Guillaume de Menthon et de Nicolette sa mère pour une maison sise à Genève,* « in loco dicto de la Bolongery, juxta furnum de la Bolongery ab occidente et domum domini Girardi Tromberti ab oriente, et coheret viis publicis a partibus anteriori et posteriori. »

2° *Une redevance annuelle due par Béatrix, fille de feu Gentet* « carnificis, » *pour un chesal de maison (casale domus) sis à Genève,* « in carreria de la Bolongery, juxta domum liberorum Mermete Murat ex una parte et domum heredum dicti Olivet Mugnerii ex altera, et affrontat cuidem casali dicte Beatricis a parte boree et vie publice a parte anteriori, » *et une autre redevance due par la dite Béatrix pour un autre chesal de maison sis à Genève,* « in burgo novo, juxta domum venerab. capituli Gebennensis ex una parte et domum et casale vener. domini Petri de Magnier, canonici Gebennensis, ex altera et affrontat vie publice. »

Digitized by Google

3° *Une redevance due par la dite Béatrix et Jeannette, sa sœur, pour une oche de terre au territoire de St-Léger, jouxte le curtil des hoirs d'Étienne de Meyrens d'une part, la terre d'Aymon Cusin et de sa femme d'autre part, et affrontant deux voies publiques des autres côtés. Outre la dite redevance, elles doivent aussi le mutage* « secundum mores civitatis Gebennarum. »

4° *Une redevance due par Guillaume Lombard, notaire de Genève, pour deux fosserées de terre sises à Genève,* « prope crestum Sancti Laurentii, juxta viam publicam tendentem versus Bonam ex una et crestum Sancti Laurentii ex altera. »

5° Item sex denarios annuales sibi annualiter debitos per magistrum Petrum des Arsons, habitatorem Gebennarum, pro quadam pecia prati sita apud Collognier, in prato Vuarchex, juxta pratum dicti magistri Petri... et nemus heredum Roleti Pagani et heredum Mariete Jurigumery [1], etc.

6° Item triginta solidos quos dictus confitens levat et percipit communi existimatione pro jure suo minute leyde, fustalie et soculllarium [2] in civitate Gebennarum.

7° Item triginta solidos gebenn. de redditu quos dictus confitens percipit singulis annis in civitate Gebennarum pro jure suo piscature Rodani.

8° Item unum cros de bous [3] quem percipit et percipere consuevit singulis annis perpetue in vigillia festi Omnium Sanctorum in macello predicte civitatis, valere existimatum per annum sex solidos.

. . . . . .

[1] *Ou :* Jurigunery.

[2] Redevance sur les souliers vendus en certains lieux.

[3] Cuisse de bœuf? Du latin *crus.* Du Cange, *Glossarium,* au mot : *Crura.*

Digitized by Google

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT A GENÈVE

AU XVIe SIÈCLE

A L'ÉPOQUE DU CALVINISME

M. R. Wipper a publié, en 1894, pour un concours ouvert à l'Université de Moscou, un volume[1] qui porte deux titres : l'un *L'influence de Calvin et du calvinisme sur la science et le mouvement politique au XVIe siècle*, l'autre, qui est le titre principal et proprement dit, *L'Église et l'État à Genève au XVIe siècle, à l'époque du calvinisme.* Malheureusement ce volume est écrit en russe et il n'est pas donné à chacun de pouvoir le lire; c'est d'autant plus regrettable qu'il eût été intéressant de connaître le jugement porté sur cette époque capitale de l'histoire de Genève par un érudit qui est venu puiser aux sources mêmes l'histoire qu'il a écrite et dont la nationalité russe semble offrir de rares garanties d'impartialité. Sur notre demande, M. Wipper a bien voulu nous faire connaître la substance de son travail et c'est ce trop court résumé[2], qu'il a eu l'obligeance de rédiger en français, que nous publions aujourd'hui; il se compose du commencement du discours que M. Wipper a prononcé le jour de la soutenance de sa thèse, et de l'énumération des points principaux mis en lumière dans son livre.

Éd. F.

[1] Moscou, 1894, gr. in-8 de x et 686 p., plus 54 p. de Pièces justificatives et VII p. de sommaire.

[2] Lu à la séance du 14 mars 1895.

Digitized by Google

Les ouvrages actuels, relatifs à l'histoire des idées politiques, penchent généralement d'un côté. La plupart étudient les grands représentants et les auteurs des théories originales, en faisant abstraction des époques intermédiaires et préparatoires; dans d'autres, les théories sont souvent comme enlevées du sol qui les a enfantées, sorties des conditions où elles ont trouvé leur démonstration, comme si elles avaient pris naissance dans un centre purement intellectuel, sans aucune connexion avec la réalité. Si l'étude est ainsi comprise, l'investigateur est naturellement porté à envisager les idées politiques moins comme le produit des dispositions intellectuelles et des besoins d'un certain milieu de la société que comme un facteur créateur ou destructeur qui détermine, à lui seul et en entier, de nouvelles formes de la vie [1].

On a beau considérer, et avec raison, l'influence des idées comme un facteur actif, du moment que le milieu qui reçoit ces idées est inconnu ou qu'on estime qu'il peut se façonner au gré de chacun, on ne peut jamais démontrer ni la véritable force de telle ou telle autre direction de l'idée politique ni les raisons de son changement. Telle est la pensée qui m'a guidé dans le choix du sujet et dans les développements de la présente étude.

Calvin et le calvinisme du XVIe siècle, aussi bien que la Réforme durant le premier siècle de son existence, n'ont pas créé de principes politiques originaux. Les grands novateurs en théories poli-

[1] Pour cette étude sur l'Église et l'État à Genève au XVIe siècle, à l'époque du calvinisme, je ne me suis pas borné à consulter les ouvrages publiés jusqu'à ce jour, mais j'ai fait des recherches à Genève, dans les Archives d'État et dans les Archives du Consistoire. Je suis heureux d'exprimer ma reconnaissance la plus vive à toutes les personnes qui m'ont facilité l'accès et l'usage de ces sources si riches en renseignements et qui m'ont aidé de leurs indications compétentes, notamment à M. Édouard Favre, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, à MM. Louis Dufour, archiviste, et Henri Fazy, directeur des Archives d'État, à M. Braschoss, secrétaire du Consistoire, à M. Théophile Dufour, directeur de la Bibliothèque publique, et à M. Hippolyte Aubert, conservateur à la même Bibliothèque. Je suis encore redevable à M. Louis Dufour, non seulement de l'aide attentive qu'il m'a prêtée durant le cours de mes recherches aux Archives, mais encore d'indications très précieuses qu'il m'a données pour le développement de mon sujet. L'accueil cordial et prévenant qui m'a été fait par les représentants du monde savant genevois restera au nombre de mes meilleurs souvenirs.

Digitized by Google

tiques précèdent cette époque, Marsile de Padoue et Machiavel, ou la suivent, Bodin, Hugues Grotius, Milton. Ni l'idée de la souveraineté du peuple, ni la théorie du contrat social et des restrictions constitutionnelles qui en dérivent, ni la doctrine de la séparation de l'Église et de l'État, bases du nouveau système du droit public depuis le XVIIe siècle, ne sont nées au XVIe siècle, mais elles remontent à l'époque qui précède celle de la Réforme. Le calvinisme commença par renoncer aux principes politiques plus radicaux qui prirent naissance avant lui; mais la fermeté de son programme religieux, dépendant des circonstances avec lesquelles il avait à lutter, créa en lui une grande force de résistance; son organisation politique militante, copiée sur l'organisation ecclésiastique, conçut clairement les principes d'autonomie, de contrôle par la Société, de représentation; tout cela créa une tradition pratique qui, après avoir produit une grande impression sur les esprits, a certainement servi de fondement sûr aux théories ultérieures.

C'est pourquoi les doctrines et l'organisation du calvinisme au XVIe siècle, doctrines et organisation dont les représentants par excellence sont les « monarchomaques » des guerres de religion en France, ne sont qu'un acheminement aux essais et aux théories démocratiques, constitutionnels et fédératifs du XVIIe et du XVIIIe siècle. Étudier cette période alors que la vie et la pensée politiques quittèrent le domaine de l'absolutisme de l'Église pour passer à l'absolutisme de l'État, étudier le caractère et l'évolution de l'élément qui, en grande partie, n'était que la continuation des tendances ecclésiastiques du moyen âge, mais qui, grâce à son choc avec les prétentions toujours plus grandes du pouvoir de l'État, devint un des grands facteurs du mouvement libérateur en revendiquant graduellement les droits de l'individu et les droits du peuple, — voilà le but que je me suis proposé.

Mon ouvrage forme, pour ainsi dire, le premier grand chapitre de cette étude; il est consacré au calvinisme à Genève au XVIe siècle, au calvinisme dans la première période, relativement très courte, de son existence, période qui a une grande importance grâce à la propagande qui avait son point de départ à Genève et à l'organisation exemplaire de l'Église genevoise. C'est à Genève qu'ont été débattues et décidées les grandes questions

Digitized by Google

de politique ecclésiastique, bien qu'on ne leur ait pas toujours donné la forme de grands principes. En étudiant l'histoire du calvinisme genevois, c'est la question des relations de l'Église et de l'État qui surgit comme la plus importante. C'est ce qui nous oblige à accorder une attention particulière à la théorie de l'Église de Calvin et à l'organisation ecclésiastique à Genève. D'autre part, il est intéressant d'étudier les premiers pas du calvinisme dans cette ville et ses rapports avec diverses formes et divers procédés de la politique de l'État. De cette étude ont clairement résulté deux faits principaux : 1° le calvinisme ne fut pas un système ecclésiastique et politique importé à Genève et déjà tout fait; il ne se développa qu'à Genève même, où il se trouva dans des conditions qui lui furent les unes favorables, les autres contraires; 2° son influence sur l'organisation ecclésiastique et politique de Genève n'a été ni absolue ni unique.

[Ici le discours reprenait, une à une et plus au long, les thèses suivantes :]

I. L'organisation politique de Genève au XVIe siècle a résulté de la transformation sociale de la fin du XVe et du commencement du XVIe siècle et des conditions dans lesquelles eut lieu la lutte pour l'émancipation, lutte, contre la Savoie et le pouvoir épiscopal, qui fut contemporaine de cette crise. Cette organisation, ayant une base démocratique, fournit un terrain bien préparé à la forme gouvernementale qui s'est constituée un peu plus tard. La réforme ecclésiastique favorisa cet état de choses, en augmentant l'autorité des familles dans le sein desquelles étaient pris les magistrats [1].

[1] C'est la thèse que je développe au chapitre I de mon ouvrage. Je pense y avoir démontré que la lutte contre la Savoie est préparée et suivie par une élévation de familles nouvelles, principalement marchandes, liées avec la classe dirigeante des républiques suisses, une sorte de bourgeoisie plus entreprenante et énergique remplaçant la noblesse du voisinage dans la direction des affaires de la ville. C'est la lutte contre les deux souverains de Genève qui fut la cause du mouvement démocratique ainsi que des procédés autoritaires du groupe des familles qui ont le plus contribué à la libération de la ville et qui ont dirigé l'administration pendant la double crise de la période 1525-1537. Quand je parle de deux organisations politiques successives au XVIe siècle à Genève, je ne veux pas dire deux constitutions, deux formes fixées par la loi, j'entends,

Digitized by Google

II. L'organisation politique de Genève au XVIe siècle s'est formée indépendamment de celle de l'Église calviniste et bien avant cette dernière. Ni le calvinisme, ni son auteur n'eurent d'influence sur le développement politique ultérieur de Genève; ce n'est qu'un certain travail de rédaction qui est la part de Calvin et des autres représentants de l'Église dans les Édits de 1543 et de 1568. La véritable influence de ces derniers se fait sentir dans les formules religieuses du second des codes constitutionnels du XVIe siècle; ce sont ces formules qui distinguent la mission si caractéristique de la république de Genève durant la dernière moitié du XVIe siècle. L'Église fait plutôt de l'opposition sinon à la tendance générale de l'oligarchie, du moins à certains procédés et à certains résultats de la politique oligarchique et cette opposition est facile à discerner, surtout chez les successeurs de Calvin.

III. L'Église se forma à Genève d'après les Églises suisses de Zwingli. Les côtés caractéristiques de ce type dans lequel on sent l'influence des mœurs communales sont : 1° la fusion des deux pouvoirs [1], l'un ecclésiastique et l'autre politique, et l'autorité absolue du magistrat dans les questions religieuses, aussi bien dogmatiques qu'administratives; 2° l'appropriation, par le magistrat à lui-même, du programme d'éducation disciplinaire et morale de la communauté, qui amène inévitablement à la pratique de la surveillance policière; 3° la conservation des tendances indépendantes de l'Église sous la forme, prompte à s'affaiblir, de l'intervention des représentants de l'Église dans la vie politique, dans le cas où le principe moral et religieux aurait été lésé. On peut trouver quelque analogie avec cette organisation dans l'exemple des prophètes de l'Ancien Testament, avec un peu de l'idée politique de représentation des « inferiores magistratus ».

d'une part la démocratie vivante et parfois immédiate de la période jusqu'à 1540, et d'autre part l'oligarchie de fait après cette année, c'est-à-dire l'administration des familles influentes qui ne nient pas en principe la base démocratique de l'État, mais qui s'efforcent de ramener toutes les affaires au Petit Conseil, ce dernier se renouvelant maintenant par cooptation et devenant le centre des « dynasties » gouvernementales.

[1] Ou plutôt des deux communautés, l'une ecclésiastique, l'autre politique, dans le sens allemand de « kirchliche, politische Gemeinde. »

Digitized by Google

IV. Le cours nouveau imprimé à la réformation romande par Calvin amène d'autres principes à Genève. C'est graduellement et relativement tard que Calvin passe au protestantisme. Au commencement, il ne nous apparaît pas comme agitateur et organisateur, mais comme combattant théorique. Les conditions caractéristiques dans lesquelles agissaient les premières générations des protestants en France donnent à leurs projets d'organisation ecclésiastique un caractère abstrait et radical. Cette tendance caractérise la première édition de l'*Institutio religionis christianæ* (1536) de Calvin. Il n'y a pas de système d'organisation ecclésiastique dans cet ouvrage, mais son principe général peut être qualifié de dualisme dans l'organisation religieuse et politique.

V. Le premier projet de l'organisation de l'Église genevoise (Articles de 1537), dans ses traits généraux, appartient à Calvin. Le point principal des « Articles », relatif à l'excommunication, fut rejeté par le magistrat, bien que le parti des fervents eût la majorité; en même temps la proposition de la confession générale fut agréée pour des raisons quelque peu autres il est vrai que celles des prédicants. Le programme des prédicants, pris dans son entier, n'eut pas de succès, bien avant la chute de ses auteurs, parce qu'il était animé d'un esprit d'opposition à la politique religieuse du magistrat. Quant à la catastrophe de Calvin et de Farel en 1538, elle doit être expliquée par la position généralement défavorable des prédicants, qui les obligea à une protestation plus active, et non par les tendances réactionnaires du nouveau gouvernement dans lequel se transforma l'opposition de 1537.

VI. Les années d'exil (1538-1541) que Calvin passa à Strasbourg et aux grandes conférences religieuses d'Allemagne lui furent une excellente école pratique et contribuèrent à élargir ses idées sur l'Église. Ce ne sont pas les tendances restauratrices des anciens partisans de Calvin et de Farel, mais le poids de Calvin, devenu savant émerite et organisateur ecclésiastique, qui fit que le parti vainqueur des Guillermins, en donnant un but plus large et plus élevé à la politique ecclésiastique, sentit que le rappel de Calvin à Genève était indispensable. Simultanément, le groupe des familles qui s'acheminait au pouvoir depuis les troubles de 1539-1540 fait tout son possible pour entraver la démocratie

Digitized by Google

immédiate et pour consolider son propre pouvoir par une constitution spéciale et favorable au gouvernement oligarchique (Édits de 1543).

VII. Les ordonnances ecclésiastiques de 1541 sont le résultat de compromis entre le programme primitif de Calvin qui s'en tient au dualisme et le programme ecclésiastique des magistrats qui se rapproche du type zwinglien. La grande victoire de Calvin est l'admission de l'excommunication, bien qu'elle ne fût pas absolument garantie par la constitution ecclésiastique; sa plus grande concession, l'organisation du tribunal ecclésiastique conformément aux consistoires suisses [1].

VIII. En même temps qu'il aboutissait à ce résultat pratique, Calvin, en poursuivant le développement théorique du principe dualiste, arrive (dans la troisième édition de l'*Institution* en 1543) à un plan détaillé et systématique de l'organisation ecclésiastique; les traits principaux en sont: la base démocratique de l'Église, la position autoritaire de représentants ecclésiastiques, élus sans participation du pouvoir gouvernemental mais par cooptation contrôlée par le peuple, et l'institution de la discipline morale par des procédés purement ecclésiastiques.

IX. Ce programme n'est pas mis en pratique dans le développement des relations ultérieures entre l'Église et l'État de Genève; il agit surtout comme une tradition qui place les prétentions des représentants de l'Église plus haut que le niveau ordinaire de leur état dans les autres communautés protestantes. Il incombe à Calvin de défendre ses conquêtes de 1541; d'autre part, l'Église genevoise, en s'introduisant comme facteur actif dans la vie de la ville, renonce d'elle-même au programme tracé par Calvin dans les années 1541 à 1543. Cela se remarque surtout dans les actes

[1] Je caractérise l'organisation du Consistoire tel qu'il est formé par le gouvernement, comme une concession faite *par Calvin,* parce que Calvin avait voulu une forme purement ecclésiastique pour le tribunal des mœurs (cfr. le développement de l'idée du *presbyterium, senatus ecclesiæ* dans l'*Institution* de 1543); au contraire, les ordonnances de 1541 lui ont imposé des représentants du magistrat, ce qui fit du Consistoire un organe dépendant et demi-civil. Calvin — ce qui est à remarquer — évita dans son projet le nom même de Consistoire, qui est imité par le magistrat des constitutions ecclésiastiques zwingliennes.

Digitized by Google

du Consistoire qui s'adjuge un rôle à demi civil, mêlé de police et de juridiction, soumis en grande partie aux magistrats. — On ne peut nullement qualifier la Genève de l'époque de Calvin de théocratie. Le gouvernement se propose certains buts ecclésiastiques et agrée des formules religieuses, mais les représentants de l'Église ne sont considérés, jusque dans la vie ecclésiastique, que comme gens de savoir, comme solliciteurs, comme organes subordonnés et non comme personnes dirigeantes; dans la discipline morale, ils en viennent à être considérés comme accusateurs et même comme délateurs.

X. La lutte des partis à Genève de 1546 à 1555 n'est pas réduite à une opposition aux tendances ecclésiastiques. Le parti de l'opposition à l'Église de Calvin (auquel plus tard on a donné à tort le nom de « Libertins ») est loin dans sa majeure partie de dogmatiser, il est formé de divers éléments. Le mécontentement d'un certain parti de la population contre le renforcement de l'immigration (surtout contre l'immigration française), l'irritation qui vient à la suite de l'intervention des prédicants dans la vie privée des citoyens ainsi que l'application de peines pour des fautes qui auparavant restaient impunies, les prétentions de quelques grandes familles privées du pouvoir, tout cela a été accru par les protestations des grands représentants de l'oligarchie contre le caractère nivellateur de la discipline ecclésiastique et contre les prétentions autoritaires des pasteurs. L'opposition de quelques familles détenant le pouvoir n'est pas un fait spécial à Genève mais, tout en étant d'accord avec les principes de politique ecclésiastique qui dominaient en Suisse, cette opposition exprime d'une maniére plus intense l'humeur et la manière de voir de la majorité de la société et des représentants du magistrat à Genève.

XI. La lutte qui a lieu de 1546 à 1555 démontre que le système ecclésiastique romand que créa Calvin prit racine à Genève. L'excommunication qui fut rejetée partout en Suisse ne le fut pas même par l'opposition genevoise qui se borna à revendiquer pour le magistrat l'exercice de ce droit. L'appui accordé à l'Église par le parti qui lui était favorable dans le gouvernement ne le fut pourtant pas au prix d'une concession à l'indépendance ecclésiastique; cet appui ne fut qu'une aggravation de la

Digitized by Google

sévérité morale et religieuse et une mesure de défense pour la pureté dogmatique; mais, même pour ce qui concerne cette dernière, le magistrat penche à agir indépendamment des représentants de l'Église ou bien concurremment avec eux, ce qui se voit très clairement dans le procès de Servet.

XII. Ce procès marque le moment le plus critique des démêlés de l'Église et de l'État[1]; le procès par lui-même est d'une grande importance dans le dénouement du conflit. Celui-ci se termina par un succès pour l'Église genevoise, vu qu'il lui attira l'assistance et les sympathies des chefs protestants suisses qui, dans la période précédente, s'étaient éloignés d'une manière assez manifeste des communautés romandes. La chute des chefs de l'opposition perriniste, bien qu'elle eût des raisons purement politiques, donna à la victoire de l'Église un caractère particulièrement décisif. L'apparition après 1555 de nouvelles personnalités dans la magistrature, l'accroissement des difficultés de la politique extérieure, le changement des conditions générales du protestantisme en Europe et surtout son développement en France, tout cela coopère à l'affermissement — il est vrai relatif — du triomphe des tendances ecclésiastiques à Genève. L'idée religieuse s'enchevêtre plus étroitement avec la vie politique de l'État. Le rigorisme ecclésiastique et disciplinaire est appliqué d'une manière plus efficace. Le principe démocratique dans l'organisation de l'Église selon les idées de l'*Institution* de 1543 est mis en pratique; mais l'autre point du programme de cette année — la séparation du pouvoir ecclésiastique et du pouvoir de l'État — ne l'est pas.

XIII. Vers 1560, les sympathies politiques de Calvin se forment d'une manière décisive. Étant, depuis sa jeunesse, ennemi de la monarchie absolue (voir le commentaire au *De Clementia* de Senèque 1532), et étant partisan des formes mixtes, ainsi que des restrictions constitutionnelles, Calvin, sous l'impression des mœurs genevoises, en vient à approuver la république qui réunit

[1] La rivalité du magistrat avec l'Église est manifeste dans les trois phases que parcourut le procès de Servet en passant des mains des théologiens de Genève entre les mains du procureur général, pour se terminer par les sentences des autorités ecclésiastiques extérieures auxquelles on eut recours parce que le magistrat se défiait des siennes.

Digitized by Google

une base populaire avec un gouvernement aristocratique (*Institution* de 1543 et de 1559); il faut noter que cet idéal pratique de Calvin fut contraire aux procédés oligarchiques qui s'installaient à Genève. Dans ses ouvrages postérieurs à cette époque, Calvin montre, à côté d'un développement de ses idées théocratiques inspirées par l'esprit de l'Ancien Testament, un renforcement de sympathies républicaines appuyées sur l'approbation des petits États, étant donné l'insuccès du protestantisme dans les grands États monarchiques; il nous fait aussi voir dans ses ouvrages l'accroissement de sa haine contre la monarchie; on remarque dans les ouvrages de la même époque un acheminement vers la théorie de la résistance active au pouvoir. Pourtant le programme politique et religieux que Calvin formula pour la France prouve que ses tendances étaient beaucoup plus conservatrices que celles de la majorité de la génération qui vint après lui.

XIV. Ce n'est que pendant les premières années qui suivirent la mort de Calvin que les relations des magistrats et de l'Église furent d'une nature plus paisible: l'intervention des pasteurs dans la vie politique ne provoqua plus de protestations; l'Église jouit d'une ample compétence; le rigorisme moral et disciplinaire continua à se développer. Les rapports des magistrats avec l'Église changent avec l'extinction du zèle religieux des premiers, avec le renforcement de l'oligarchie et enfin avec les modifications que subirent la politique étrangère et les mœurs de Genève. Les représentants de l'Église changent aussi leur programme en ce qui concerne leurs relations avec les magistrats: la délation, l'accusation détaillée et la direction des poursuites disciplinaires en sont effacées et passent à la compétence régulière et à la surveillance du Consistoire et du lieutenant de justice. En revanche, ils témoignent dans leurs fonctions d'une plus grande sollicitude pour les besoins du peuple; cette sollicitude résulte d'une part de leur commerce continuel avec tous les éléments de la population de la ville, d'autre part, elle est la conséquence de l'idée que la direction spirituelle et la défense politique leur incombent en leur qualité de « magistrats inférieurs populaires. » Cette activité est étroitement liée avec la critique faite en chaire des actions du gouvernement et des scandales publics; c'est cette forme-là que

Digitized by Google

s'est bornée à prendre la tendance primitive de la direction indépendante de l'Église dans les questions d'éducation morale et religieuse; les pasteurs s'en tiennent à l'analogie avec les prophètes, analogie que s'appropriaient bien plutôt les zwingliens, mais qui n'a jamais reçu d'application pratique plus manifeste.

XV. Les démêlés entre le magistrat et l'Église, qui atteignent leur apogée de 1571 à 1582, ont principalement pour centre la question des droits des prédicateurs à la critique ample et libre par la voix de la chaire. Le magistrat leur concède formellement ce droit; mais petit à petit il le limite en principe et en fait, ce qui n'est pas accepté par les représentants de l'Église. Le conflit de 1581 à 1582, qui fut envenimé par l'apparition dans les rangs des pasteurs des partisans plus ardents de l'autonomie ecclésiastique (entre autres S. Goulard et A. Chauve), se termine aux dépens de l'Église. La connaissance de ce fait chez ses représentants est manifeste jusqu'en 1602, époque de la catastrophe extérieure et de la crise du gouvernement oligarchique. Le rôle des pasteurs pendant les troubles de l'époque de l'Escalade, tout en s'affirmant encore une fois très clairement comme populaire et prophétique, démontre en même temps que l'action régulière de l'Église dans la vie politique est finie et que l'intervention des prédicateurs dans la politique ne peut s'effectuer que dans des cas exceptionnels et d'une manière exceptionnelle.

R. Wipper,
Professeur à l'Université d'Odessa.

Digitized by Google

FRAGMENTS D'ARCHÉOLOGIE GENEVOISE

III

LA MAISON DE GASPARD FAVRE

Les démolitions qui se poursuivent depuis quelques années dans les mas de maisons situés entre les rues basses et la rue du Rhône, ont fait disparaître maints édifices intéressants. Nous avons signalé ici-même une halle du XVe siècle, détruite en 1888 [1]. La maison, ou plutôt l'une des maisons qui portaient le n° 52 de la rue du Rhône, méritait également d'avoir place dans ces *Fragments*.

Lorsqu'on avait pénétré dans l'allée correspondant à ce numéro, et passé sous un premier bâtiment en façade ne remontant pas au delà du XVIIe siècle, on se trouvait dans une première cour dominée par la face principale d'un second corps de logis (fig. 31). Cette face était remarquable par ses baies à linteaux en accolades et par un bas-relief encastré dans la muraille, au-dessous des fenêtres du second étage. Malheureusement le tout a été démoli, à la fin de 1894, pour faire place à des constructions nouvelles. Seul, le bas-relief a été conservé, grâce aux soins de M. l'architecte H. Juvet qui a bien voulu en faire don au Musée épigraphique, après que des moulages en eussent été pris [2].

[1] Voy. ci-dessus, p. 76-78.

[2] Un de ces moulages a été donné à la Société d'histoire par M. Juvet et présenté dans la séance du 14 février 1895.

Digitized by Google

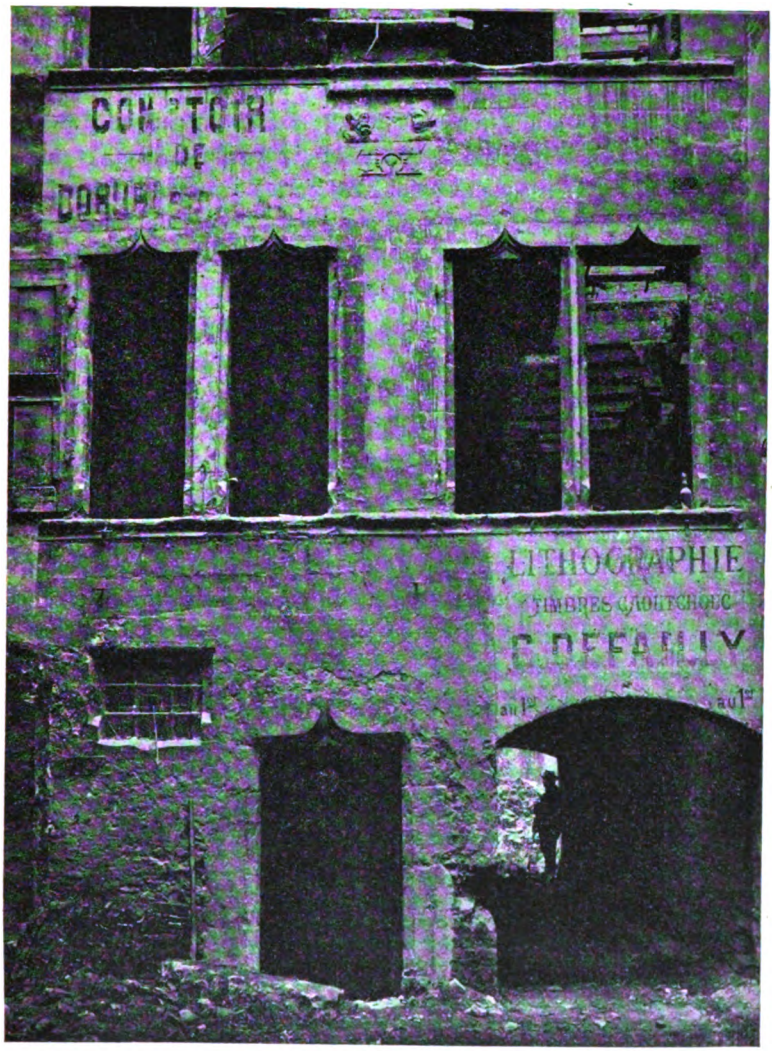

Fig. 31.

La fig. 33 représente le bas-relief qui, abrité par une petite corniche saillante et par le cordon formant tablette des fenêtres, n'avait point trop souffert des intempéries, malgré la nature

Digitized by Google

friable de la molasse dans laquelle il est taillé; on le distingue également dans le haut de la fig. 31. Deux bustes affrontés, en forment le motif principal; à gauche, celui d'un homme d'âge mûr, aux traits accentués, à la barbe épaisse et à la moustache bien fournie, portant, sur une cotte de mailles, une armure très ornée (on n'en voit, à la vérité, que le haut du plastron et les épaulières), et un casque assez bizarre en forme de petite salade, avec visière relevée; à droite, celui d'une femme, dont la coiffure — les cheveux ramenés en deux mèches tressées sur le front et un chaperon d'étoffe plissée avec bouffettes sur les oreilles — doit faire symétrie avec celle du premier personnage. Un motif singulier sépare les deux figures; il se compose d'une croix latine à très longue hampe fichée dans un cœur, ce cœur étant circonscrit par un ornement circulaire qui n'est autre qu'un fer de cheval stylisé, si l'on peut s'exprimer ainsi. Les extrémités du fer sont courbées à angles droits; les clous, réduits à six, sont fichés dans l'épaisseur du métal et l'aspect général ne rappelle plus que d'une façon très lointaine le fer classique. Nous verrons tout à l'heure qu'il s'agit bien, cependant, d'un tel objet. Sur une courte banderole horizontale, placée derrière la croix, entre les bustes et l'ornement précité, on lit la date 1551, qui est celle de la construction de la maison. Disons, pour achever la description de celle-ci, que les fenêtres du premier et du second étage — le haut de la maison avait été remanié — se composaient de deux couples de baies géminées reposant sur un même cordon; les linteaux étaient, comme nous l'avons vu, en accolades tracées selon ce profil :

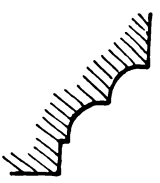

avec une seule gorge aux piédroits [1]. Au rez-de-chaussée, il y avait une porte centrale à accolade également, simplement chanfreinée; à droite, se trouvait un passage en voûte surbaissée conduisant dans une arrière-cour et, de là, à la rue du Marché; à gauche, une petite fenêtre rectangulaire chanfreinée. A l'intérieur, rien d'intéressant à signaler, sauf, peut-être, quelques poutrelles légèrement moulurées au plafond du premier étage.

[1] Les angles droits qu'on remarque sur la fig. 31, aux deux extrémités des linteaux, proviennent du fait que ceux-ci ont été entaillés pour donner libre jeu à des volets.

Digitized by Google

Selon une coutume très répandue à Genève, l'escalier ne faisait pas corps avec la maison. Il était renfermé dans une tourelle polygonale située dans la cour, à quelques mètres en avant de la face qui vient d'être décrite, et appuyée au mur mitoyen de gauche; des galeries de construction légère — les galeries anciennes, de pierre certainement aux étages inférieurs, n'existaient plus — reliaient l'escalier aux différents étages.

On se rendra compte de cette disposition, dont le seul mas compris entre les places de la Fusterie et du Molard, les rues du Marché et du Rhône offre encore plusieurs exemples, par le plan sommaire, fig. 32. Plusieurs raisons peuvent être alléguées pour expliquer ce mode de procéder. La meilleure est donnée par le fait que les constructeurs disposaient en général de parcelles excessivement étroites[1]; ils étaient, en outre, dans l'obligation de prévoir des cours relativement grandes pour obtenir la lumière indispensable à leurs façades resserrées entre les édifices existants. De là, leur désir de ne point perdre de la place affectée aux logements en construisant les escaliers à l'intérieur des maisons, et de les placer dans les cours, non contre les façades dont ils auraient obstrué une partie des fenêtres, mais à quelque distance; les galeries, elles, n'obstruaient rien, tout en permettant un éclairage, au moins relatif, des baies percées dans l'axe de l'escalier. On remarque, du reste, que plus la maison est étroite, plus l'escalier est éloigné et les galeries allongées. Ce système avait encore l'avantage de donner aux propriétaires « la tour » que les bourgeois notables voulaient avoir aussi bien que les nobles. Encore que la tour n'ait été, dans la plupart des cas, qu'une tourelle proportionnée à l'importance du corps de logis, c'était là qu'on plaçait ses armoiries ou sa marque commerciale. Souvent l'escalier ainsi conçu servait à deux édifices en enfilade, les galeries partant alors en avant et en arrière. Il en était ainsi pour la maison qui fait l'objet de cette note; le bâtiment en façade sur la rue du Rhône était desservi par le même escalier. On a supposé que, précisément, l'escalier en tourelle

[1] Le mas de maisons situé entre les places de la Fusterie et du Molard avait seize corps d'habitation en largeur, les halles du Molard non comprises; la largeur du mas était de 135 mètres environ.

Digitized by Google

indépendante était spécialement construit en vue de servir à deux corps de logis; c'est possible, bien que fréquemment ces derniers soient d'époques très différentes. Dans le cas qui nous occupe, comme pour toutes les maisons de ce côté-ci de la rue du Rhône bâties selon un plan semblable, il est impossible que telle ait été la pensée de l'architecte; à un moment donné, en effet, la maison au bas-relief (A) — et d'autres dans le même alignement — se trouvait très près de la berge du fleuve, berge qui s'est élargie peu à peu par suite d'apports successifs et, lorsqu'on la construisit, il ne pouvait être question de la doter d'un escalier à deux fins, en vue d'édifices voisins, dont l'emplacement même n'existait pas. Ce n'est que plus tard, au fur et à mesure de l'utilisation des terrains, que l'on a songé, pour gagner de la place, à faire desservir deux maisons par le même escalier.

Les estampes ne nous renseignent malheureusement pas bien sur la topographie de cette partie de la ville; dans la vue de la *Cosmographie* de Münster, le dessin manque trop de précision pour fournir des données certaines, et dans la grande vue en deux feuilles, gravée « pour Pierre Chouet » en 1655, le côté sud de ce qui devait être plus tard la rue du Rhône est bâti; on y distingue les pignons des tourelles d'escaliers par dessus les toits des maisons en façade.

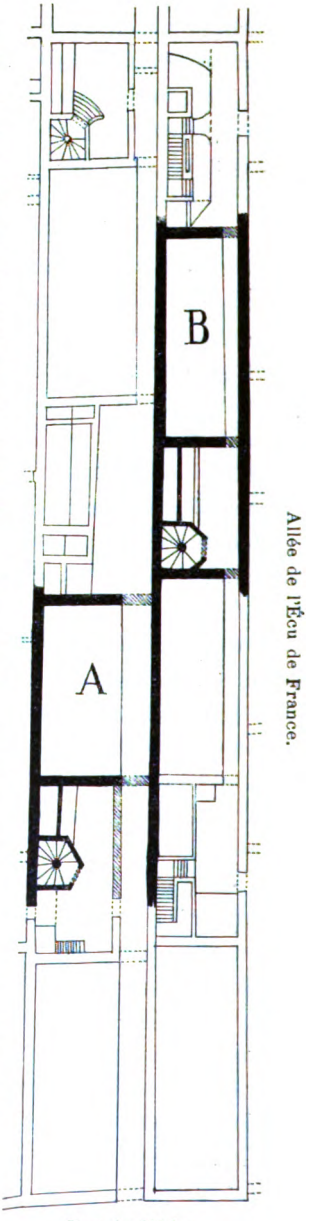

Fig. 32.
A. Maison de Gaspard Favre.
B. Maison de Jean Favre.

Digitized by Google

Ce ne sont pas des figures de fantaisie que celles de notre bas-relief (fig. 33), ce sont des portraits : ceux de noble Gaspard Favre, conseiller, et de sa femme Louise Mestrezat, fille de Léger Mestrezat et de Louise Du Four. A ce titre, ce sont de précieux monuments de la sculpture genevoise au XVIe siècle et, bien qu'on ne puisse dire, faute de termes de comparaison, si ce sont des portraits ressemblants, il n'est pas téméraire de le supposer. Le sculpteur était un artiste habile; son ouvrage, fait pour être

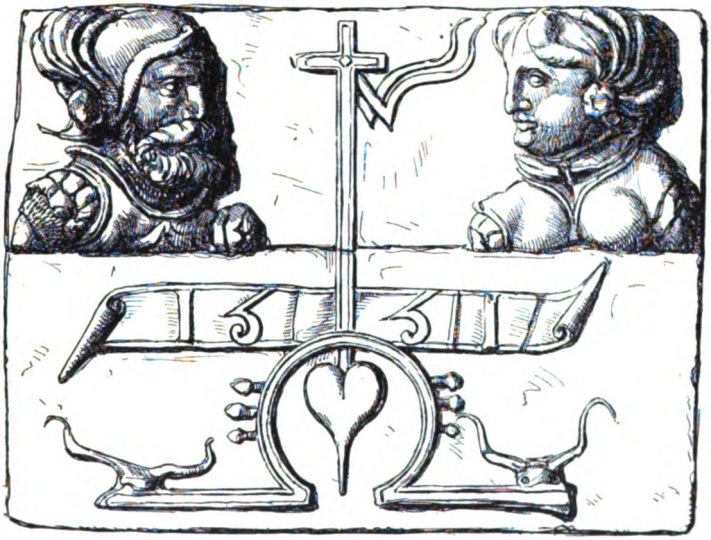

Fig. 33.

vu à distance, et par cela même traité largement, dénote une grande assurance; le buste féminin, supérieur à l'autre, n'est pas dépourvu de charme.

Gaspard Favre était fiancé lorsqu'il fit construire sa maison sur un terrain appartenant à sa famille depuis longtemps déjà. Il se maria le 19 juillet 1552 et mourut peu après, en 1556. Ses dernières années furent assombries par toutes sortes de difficultés. Son père, le fameux conseiller François Favre, l'un des fondateurs de l'indépendance genevoise, s'était trouvé souvent aux prises avec Calvin; lors de l'affaire d'Ami Perrin, son gendre,

Digitized by Google

il fut arrêté et très promptement relâché grâce à l'intervention de MM. de Berne. Mais Gaspard, moins connu peut-être, en dehors de Genève, ou moins populaire, resta en butte à des vexations de tous genres; sa mémoire fut même condamnée, sous prétexte qu'il avait fait des legs à des parents devenus les ennemis de la République.

Blavignac a signalé le bas-relief dans son *Histoire des enseignes d'hôtelleries*[1]; il offre, dit-il, « un parfum d'épithalame tout particulier : la croix, ornée de gracieuses banderoles flottant dans les airs, a les proportions d'un *mai* de réjouissance; elle sort d'un cœur placé au centre du fer dont les bases pétillent des flammes de l'amour. » C'est fort gracieux; mais, quelles qu'aient été les intentions allégoriques de Gaspard Favre fiancé et amoureux, la réalité est un peu moins poétique. Le motif est une combinaison des armoiries et de la marque commerciale de la famille Favre; la pièce principale de ces armoiries est, en effet, un fer de cheval[2]. Quant à la marque commerciale — on sait qu'au moyen âge, et plus tard encore, chaque négociant avait sa marque spéciale servant à reconnaître ses marchandises et se reproduisant également sur les édifices — elle paraît avoir consisté en un cœur surmonté d'une croix à double traverse, dont l'extrémité de la branche verticale était recourbée à angle aigu : C'est ainsi qu'elle est taillée (fig. 34) au-dessus de la porte d'une maison ayant appartenu à un membre de la famille Favre, construite en 1513[3] et toute voisine de l'emplacement qu'occupait celle de Gaspard (fig. 32, B). Là déjà, il est vrai, la marque a pris des allures quelque peu décoratives, le trait incliné du sommet s'est transformé en une double oriflamme; on le retrouve sous cette forme sur le bas-

[1] Genève, 1878, in-8, p. 63. — L'auteur nomme par erreur Gaspard Favre, Guillaume.

[2] D'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef d'une rose d'argent et en pointe d'un fer de cheval de même. — On trouve le fer, emblème parlant, sur les armoiries des Favre neuchâtelois et fribourgeois.

[3] Jean Favre, d'Échallens, marchand, fut reçu bourgeois de Genève pour 50 florins, le 18 janvier 1508 (A.-L. Covelle, *le Livre des Bourgeois*, Genève, 1897, in-8, p. 162); c'est probablement lui qui, quelques années

Digitized by Google

relief de 1551. Rien de plus fréquent, du reste, que les croix et les cœurs dans les marques de maisons qui se ressemblent beaucoup les unes les autres. Il est probable que les Favre, ayant dès leur arrivée à Genève joué un rôle fort important, et peu à peu abandonné la carrière commerciale, firent un usage de plus en

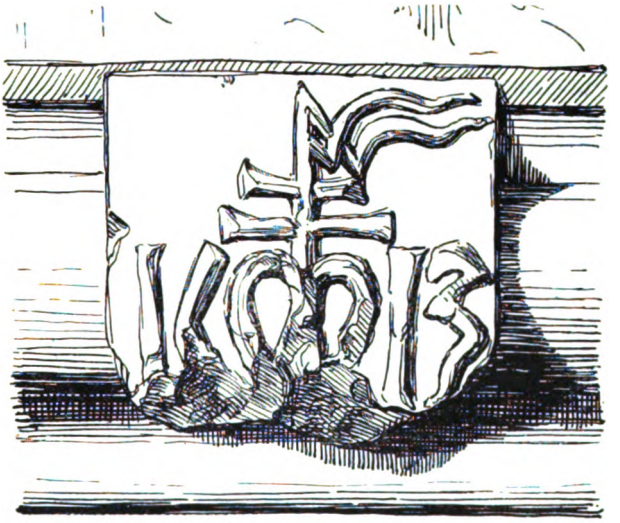

Fig. 34.

plus fréquent de leurs armoiries. Un sceau de 1535, dont J.-B.-G. Galiffe a reproduit l'écu [1], nous fait connaître une première combinaison des armes et de la marque; le fer de cheval, de forme déjà singulière, y figure avec huit clous fichés dans

après son arrivée à Genève, a fait construire cette maison (rue du Marché, n° 17 C) en plein quartier commerçant, près du port et des halles, et notamment de la halle à laquelle nous faisions allusion en commençant. Il était le grand-père de Gaspard Favre, premier-né de François. Sa maison est un bijou d'architecture, encore heureusement conservé, quoique dans un état regrettable de dégradation. La tourelle de l'escalier, en particulier, est des plus élégantes, ainsi que les galeries, fermées aujourd'hui par de vilains caronnages, avec leurs voûtes à nervures et leurs frises gothiques. Gaspard construisit la sienne sur le même plan; elles étaient presque contiguës, comme on le verra sur le plan, fig. 32.

[1] *Armorial genevois*, 1re édition, pl. 13.

Digitized by Google

l'épaisseur, et il est surmonté d'une croix latine. La marque disparaît de plus en plus; en 1551, le cœur et la croix reparaissent, mais sous une forme plutôt symbolique, et le cœur est taillé ici au naturel, ce n'est plus un simple contour. Sur les cachets postérieurs — on en connaît de 1556, 1635, 1651, 1684, 1691, etc. — le blason seul est gravé. Un mot encore au sujet de ces « bases pétillant des flammes de l'amour, » comme dit Blavignac. De flammes il n'y en a pas, mais à chacune des extrémités horizontalement taillées du fer de cheval, le sculpteur a placé le sommet d'un bucrâne garni de cornes très développées. Ce que cela signifie, nous n'en savons rien, mais on ne peut se tromper sur l'identification de ces curieux appendices.

MENUS FAITS

En creusant, au mois de juillet 1894, les fondations d'un nouvel édifice, au boulevard de Plainpalais (n° 16), on a mis au jour une partie des glacis qui couvraient le front de la place, entre le bastion de Hollande et le bastion Souverain. Ces vestiges, dépourvus d'intérêt, ont été détruits, mais on a conservé un millésime, 1734, gravé en beaux chiffres sur un bloc de roche semi-circulaire qui garnissait le saillant du glacis. Cette date rappelle une année de prises d'armes et de *représentations*, et aussi le don généreux fait par Étienne Ronjat en faveur des fortifications de Genève. Les ouvrages placés en arrière de ces glacis avaient été construits antérieurement; la demi-lune datait de 1727, le bastion de Hollande, de 1663, et le bastion Souverain, de 1664. Le millésime a été conservé et placé dans l'une des caves de la maison.

On a trouvé dans les fouilles faites au mois de juillet 1895, à la rue de Hollande, en vue de la construction d'un hôtel pour le cercle des Artistes (n° 14), un lot de boulets en pierre, des biscaïens de fonte et une petite pointe de lance en fer. Les boulets sont en grès et de deux calibres, 35 et 12 centimètres de diamètre; ils ne doivent pas être postérieurs à la première moitié du XVIe siècle, car c'est à cette époque seulement que l'amélioration du salpêtre

Digitized by Google

et de la poudre permit de proscrire l'emploi des boulets en pierre. La pointe de lance, ou plutôt d'esponton, du XVIe siècle également, est dans un état regrettable d'oxydation; elle a 19 centimètres de longueur, y compris la douille et une petite bague placée à la jonction de la douille et de la pointe. C'est à plus de quatre mètres de profondeur que ces objets ont été découverts, sur l'emplacement de l'ancien bastion Souverain construit, comme nous venons de le voir, en 1664. Deux des plus gros boulets ont été encastrés dans la façade de la maison nouvelle.

Nous avons tenu à noter ces très petites trouvailles qui, à défaut d'autre intérêt, permettent de préciser par l'emplacement des édifices modernes, celui d'une partie des anciennes fortifications.

Dans un précédent article[1], nous avons dit qu'il n'était question du chanoine G. Willemand que dans Balard et les registres du Conseil. C'est une erreur. Bonivard parle de lui dans ses *Chroniques*[2], à propos de sa malheureuse expédition contre le château de Cartigny. Willemand, qui avait quitté Berne pour ne point abandonner la religion romaine, avait offert au prieur de Saint-Victor, avec un autre Bernois nommé A. Butschelbach, de prendre à ferme sa terre de Cartigny. Plus loin, Bonivard[3] signale le fait que Willemand avait été proposé aux suffrages du Chapitre par le Conseil[4]. Jacques Flournois († 1693), qui a rédigé un précieux recueil d'inscriptions modernes de Genève[5] que nous publions en ce moment, a connu le fragment de la pierre tombale de G. Willemand. Il dit qu'il fut trouvé au mois d'août 1692 « en agrandissant le flanc du bastion de Hesse. » Le passage souterrain dans le dallage duquel ce fragment a été retrouvé et les ouvrages de fortifications voisins dataient de 1696.

J. Mayor.

[1] Voy. ci-devant, p. 80-82.
[1] Édit. Revilliod, t. II, p. 345.
[3] *Ibid.*, p. 373.
[4] Voy. aussi J.-A. Gautier, *Histoire de Genève*, t. II, p. 279.
[5] Bibliothèque de la Société d'histoire, ms. n° 215.

Digitized by Google

LA 600ME SÉANCE

(24 janvier 1895)

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE & D'ARCHÉOLOGIE DE GENÈVE

ALLOCUTION

PAR

M. Édouard FAVRE
Président

C'est aujourd'hui, Messieurs, notre 600me séance; pour pouvoir célébrer dignement cet anniversaire il nous fallait avoir parmi nous notre cher collègue, M. le professeur Paul Chaix, qui a assisté à la fondation de notre Société (1838) et qui nous en a si bien raconté les débuts lors du cinquantenaire [1]. M. Paul Chaix a bien voulu accéder à ma demande et nous faire une communication ce soir; je suis sûr, Messieurs, d'être votre interprète à tous en lui exprimant notre gratitude pour l'intérêt qu'il porte à notre Société depuis cinquante-sept ans et en l'assurant de la joie que nous éprouvons à le voir ici ce soir; lui, l'ami et le collègue de tant de nos amis et de nos collègues disparus, il fait revivre parmi nous leur érudition et leur bonne grâce.

Durant les 599 séances passées [2], il a été fait 2333 communi-

[1] Éd. Favre, *Mémorial des cinquante premières années de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, p. 289-292.

[2] On trouvera la liste des communications faites durant ces 599 séances dans le *Mémorial* et dans le *Bulletin*, t. I, p. 13-28, 169-173, 233-238, 403-406 et 463-464.

Digitized by Google

cations, soit en moyenne quatre communications par séance; les trois cinquièmes de ces communications ont trait à l'histoire de Genève, les autres ont trait à l'histoire suisse ou étrangère. Peu nous importe si quelques railleurs persistent à dire que nous ne nous occupons que de l'Escalade; écoutons plutôt ce que disait de notre Société, l'automne dernier, un éminent orientaliste [1] : « Depuis cinquante-six années, il n'est point de découverte im- « portante sur ce vaste domaine compris entre l'Égypte et la « Chine, qui n'ait trouvé son écho dans les séances de la Société. » Et ajoutons avec modestie : « *In medio veritas!* »

Maintenant que nous voilà installés dans un appartement spacieux et clair [2], ne serait-il pas à propos de nous rappeler quels ont été nos débuts plus modestes et les tribulations par lesquelles nos devanciers ont passé pour se loger. Si dans ce récit [3] je commets quelque erreur ou quelque omission, M. Paul Chaix me pardonnera (je le connais assez pour n'en pas douter) et me corrigera comme un maître dont je n'ai oublié ni les leçons ni l'affection.

La première séance de la Société d'histoire (2 mars 1838) fut tenue chez M. Henri Boissier [4], les suivantes dans l'immeuble du Musée [5], dans la salle dite de l'Académie, qui sert aujourd'hui à la Société de lecture de grand salon de conversation, puis, dès la fin de 1841, dans la salle dite des Antiques, actuellement Salle de la Sphère. A ses débuts, la Société n'avait ni collections ni bibliothèque; en 1842, elle donne ses livres et ses monnaies à la Bibliothèque publique et au Musée, en retour des allocations annuelles que lui faisait l'État; mais, en 1848, l'État ayant supprimé l'allocation, la Société garda ses livres pour elle. Peu à peu, les

[1] M. Sylvain Lévi, dans le *Journal des Débats*, éd. rose, du 10 septembre 1894.

[2] La Société a quitté le Casino de Saint-Pierre en septembre 1894; la première séance tenue à la rue de l'Évêché, n° 1, au premier étage, a été celle du 8 novembre 1894.

[3] J'ai trouvé les renseignements qui suivent dans les procès-verbaux des séances du Comité et de la Société.

[4] M. Henri Boissier habitait le premier étage de la maison Buisson à la rue des Chanoines, actuellement rue Calvin, n° 13.

[5] Ancien hôtel du résident de France, Grand'Rue, n° 11.

Digitized by Google

collections deviennent un peu encombrantes et la provision en feuilles de nos publications, qui augmentent rapidement, très embarrassante; on obtient la permission de les serrer dans une armoire de la salle des Antiquités au Musée. Mais, le 29 octobre 1851, M. J.-D. Blavignac, conservateur du Musée, revendique cette armoire. M. Paul Lullin offre pour la provision des trois premiers volumes de nos *Mémoires et Documents*, une chambre de son bureau à la rue des Granges. D'ouvrages reçus en don, il y en a fort peu, et notre bibliothèque naissante est encore diminuée par des dons faits à la Bibliothèque publique, le 29 octobre 1846 et le 5 octobre 1855[1].

La réserve de nos *Mémoires* devient de plus en plus encombrante; en décembre 1853 paraissait déjà le tome X; tous ces volumes ne sont pas encore brochés, ils sont en feuilles et dispersés un peu partout, chez MM. F. Ramboz, imprimeur, Paul Lullin, J.-L. Le Fort, Glaser, relieur; ils courent de grands risques; il faut les réunir en un seul dépôt, mais où? Une démarche pour obtenir une chambre dans les combles de la Bibliothèque publique échoue; M. Aubanel offre de prendre chez lui le stock de nos *Mémoires* et la bibliothèque, mais la négociation échoue également (printemps 1857). Il en résulte que notre bibliothèque reste — il paraît qu'elle y était — chez le secrétaire, Charles Le Fort, et nos publications demeurent chez les uns et les autres.

Enfin, en 1859, le Comité se décide à louer, avec la Société d'utilité publique, une petite salle au premier étage du Casino de Saint-Pierre, pour y déposer nos livres qui remplissent une ou peut-être deux armoires; la réserve de nos *Mémoires* est déposée dans une salle du haut du même immeuble (2 mars 1859), et le tout est confié aux bons soins de M. Adolphe Gautier.

L'ère des grandes tribulations était terminée pour nos collections; celles-ci augmentèrent dès lors si rapidement qu'en 1864, la salle du Casino étant devenue trop exiguë, la Société loue, au rez-de-chaussée du même immeuble, la salle du milieu pour y installer sa bibliothèque.

Cependant les séances avaient toujours lieu au Musée; cette

[1] Il résulte de ces dons de livres faits par la Société que les premiers volumes de quelques-uns de nos périodiques manquent.

Digitized by Google

séparation de la bibliothèque et de la salle de réunion était fort incommode, mais nécessité fait loi! Le 22 janvier 1872, le président annonce au Comité que le Musée quittant l'immeuble de la Grand'Rue, la Société doit se mettre à la recherche d'un lieu de réunion; le 14 mars, on essaye de tenir une séance dans la salle du Casino, dans laquelle était déposée notre bibliothèque, mais elle est évidemment trouvée trop petite, la Société tient encore quelques séances au Musée. En octobre de la même année 1872, la salle du Casino contiguë à celle de la bibliothèque devint vacante; la Société décide de louer cette salle à raison de 5 francs par séance et s'engage à y tenir ses séances tout l'hiver. Le Comité siège dans la salle de la bibliothèque. Enfin, le 3 mai 1878, l'administration du Casino nous fait savoir que le locataire des deux pièces du rez-de-chaussée désire avoir aussi celle qui nous sert de bibliothèque et que nous serons expulsés, corps et biens, si nous ne louons pas définitivement deux pièces. Ce fut une crise à salut! Le 17 juillet 1878, la Société loua pour huit ans et pour 650 francs par an les salles que nous venons de quitter.

La première séance tenue dans ce cher local, si plein de souvenirs, était la 400me, ou du moins on la croyait la 400me; mais, même dans notre modeste histoire il y a des légendes! En faisant le *Mémorial*, j'ai constaté une erreur de numérotation — devant la critique historique, cette séance est la 402me. Charles Le Fort l'ouvrit par une de ces allocutions où il mettait toute la bonne grâce de son cœur; à cette même séance, j'eus l'honneur, n'étant pas encore membre, de faire ma première communication.

Ce n'est pas sans émotion que je repasse ces souvenirs et que je rappelle la mémoire de Charles Le Fort; vous venez de recevoir l'excellente allocution qu'a prononcée sur lui M. Théophile Dufour [1], vous avez vu, en feuilletant la copieuse bibliographie qui y est jointe, quelle a été l'œuvre de ce savant qui était aussi un homme de bien et un homme bon.

J'aime à évoquer son souvenir en m'asseyant à ce fauteuil, il me semble que son amitié et sa bienveillance m'aideront à diriger la Société dans les voies qu'il aurait aimé lui voir suivre.

J'ai dit.

[1] *Mémoires et documents*, t. XXIII, p. 567 et suiv.

Digitized by Google

ADOLPHE GAUTIER

ALLOCUTION A LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE[1]

PAR

Édouard FAVRE

PRÉSIDENT

Adolphe Gautier est mort le 19 mai dernier; ce jour-là, Messieurs, notre Société a fait une grande perte. Il n'était pas un historien de profession; il ne s'est pas fait un nom par des travaux de haute érudition ou de minutieuse critique. Il était, il est vrai, une autorité en matière d'héraldique; mais ceci ne suffirait pas à justifier nos regrets. Si, avec lui, nous avons fait une perte particulièrement douloureuse, c'est qu'il était profondément attaché à notre Société; ce sentiment résultait de son amour très vif de la patrie et du culte qu'il vouait aux choses du passé. De plus, Adolphe Gautier était, parmi nous, une personnalité à part, une figure très particulière. Il m'a semblé qu'il était de mon devoir de président d'en fixer quelques traits.

Il naquit à Genève, le 5 juin 1825, et suivit d'abord l'école Privat; puis son instruction fut confiée, ainsi que celle de ses deux frères aînés, à un précepteur. Ses parents passant toute l'année à la campagne, à Cologny, ses frères étaient ses seuls camarades de jeux et d'étude. Son enfance fut donc sérieuse, mais non sans joies, grâce à l'influence bénie de sa mère, femme très distinguée par l'esprit et le cœur. C'est à ces années de vie de famille qu'on peut attribuer le développement, très frappant chez Adolphe Gautier, de l'esprit de famille dans le meilleur sens du mot; il

[1] Séance du 26 novembre 1896.

Digitized by Google

attachait une grande importance aux liens du sang, il éprouvait une joie particulière à se trouver avec des parents, il se faisait une idée très élevée de ce que doit être la famille.

Dans cette vie toute d'intérieur, un événement est à noter : un voyage en Suisse. En 1836, c'était un événement ! M. et Mme Gautier partirent avec leurs trois enfants et leur équipage ; on voyageait à petites journées ; on séjournait dans les villes importantes ; on rendait visite à quelques confédérés de marque ; c'est ainsi qu'à Bâle ils virent, à plusieurs reprises, Alexandre Vinet. Adolphe Gautier garda un souvenir très vif des impressions éprouvées pendant ce voyage et c'est à cette époque que prirent naissance en son cœur ses sentiments profondément suisses ; l'amour de la Suisse, bien loin d'être la conséquence d'un raisonnement ou d'intérêts bien entendus, fut dès lors chez lui un sentiment très personnel, très profond, très vibrant. C'est aussi durant ce voyage que se manifesta son goût pour le dessin.

En automne 1839, Gautier entra en première année préparatoire aux auditoires ; durant l'hiver 1841 à 1842, il aborda, avec F.-J. Pictet, Auguste de la Rive, Émile Plantamour, l'étude des sciences naturelles, il s'y intéressait plus qu'aux études classiques ; avec Léonard Lugardon il travaillait le dessin, c'était son occupation favorite. En automne 1844, ayant terminé ses études à l'Académie de Genève par le baccalauréat ès sciences, il se décida à suivre la carrière d'ingénieur. Il entra alors, comme élève externe, à l'École française des Ponts et Chaussées, suivant, en hiver, les cours à Paris et faisant, en été, des travaux techniques en province. En 1847, sur la recommandation de M. François Delessert, son parent, il fut appelé à travailler au tunnel de Blaisy près Dijon ; il y remplissait les fonctions de « conducteur du souterrain » (le mot tunnel n'était semble-t-il pas encore usité) ; il resta de l'automne 1847 au printemps 1849 à Blaisy même et jusqu'au printemps 1850 à Dijon. Ce tunnel était l'un des plus longs qu'on eût construits jusqu'alors et aucun autre ne présentait des puits d'une aussi grande profondeur. Nous avons d'Adolphe Gautier, sur ces travaux, un mémoire illustré de nombreuses planches dessinées par lui [1].

[1] Voy. la *Bibliographie* qui suit, n° 1.

Digitized by Google

Ces années passées à l'étranger lui laissèrent le meilleur souvenir. Il était arrivé à cet âge où, les études finies, il faut mettre en pratique les connaissances acquises; c'est pour le jeune homme, qui a laborieusement serré en son esprit bien des leçons indigestes, l'âge du joyeux essor, des grandes espérances.

Gautier cependant désirait revenir en Suisse; en mai 1850, il fut appelé à Berne et travailla jusqu'en 1852 aux projets d'établissement de diverses voies ferrées; durant un séjour qu'il fit à Genève à la fin de 1851 et au commencement de 1852 il entra à la Classe d'industrie de la Société des Arts et pour la première fois il s'occupa de peinture héraldique. Il passa l'hiver de 1852 à 1853 à Genève. En été 1853, il fut attaché au service de la Compagnie du chemin de fer de Lyon à Genève; il passa six mois environ à Bellegarde; puis il revint à Genève où il remplit successivement les fonctions d'ingénieur de la ligne et de secrétaire de la Compagnie.

Tels furent ses travaux pratiques d'ingénieur; je n'aurais pas donné une idée complète de son activité, si je ne mentionnais encore les occupations auxquelles il consacra, jusqu'à la fin de sa vie, ses connaissances techniques. Dès 1856, il fut chargé de l'enseignement des diverses branches du dessin à l'institution Rochette et il prit une part active à la direction de cette école jusqu'en 1874; après la fermeture de celle-ci (1876), il professa, pendant plusieurs années, la mécanique à l'École municipale d'horlogerie. Cet enseignement auquel il avait mis tout son cœur fut brusquement supprimé, sans qu'il en fût averti et sans qu'on prît la peine de lui faire connaître les motifs de cette mesure; il n'y en avait peut-être pas d'autres que l'attachement que les élèves témoignaient à un maître qui se donnait à eux. Les démocraties sont jalouses et parfois même ingrates!

Adolphe Gautier continua à s'occuper de la Section d'horlogerie de la Société des Arts et du *Journal suisse d'horlogerie* pour lequel il fit quelques articles et de nombreuses traductions [1]; il présida de 1869 à 1870 la Classe d'industrie et de commerce de la Société des Arts; pendant plus de vingt-cinq ans il fut secré-

[1] Voy. ci-après, *Bibliographie*, nos 13, 14, 20, 21, 23, 27, 28, 31, 37, 38, 43, 50, 51.

Digitized by Google

taire de cette Société et chacun mettait à contribution sa mémoire excellente et son obligeance parfaite; il fut également un des membres les plus actifs de la Société de géographie dont il faisait partie depuis 1859 et qu'il présida en 1886-1887.

Durant toute la durée des travaux préparatoires et de la construction du tunnel du Gothard, il travailla régulièrement avec le professeur Daniel Colladon, ingénieur conseil de l'entreprise [1]. Il s'occupait encore de plusieurs autres affaires industrielles. Mais il est temps, Messieurs, de retracer l'activité de Gautier dans des domaines qui nous touchent de plus près.

J'ai signalé, en 1851, ses premiers travaux héraldiques; la même année, il fut profondément impressionné par les fêtes qui eurent lieu à Berne à l'occasion de l'anniversaire des 500 ans de l'entrée de cette ville dans la Confédération; il résolut d'acquérir la bourgeoisie bernoise; elle lui fut accordée en 1860, et il fut admis dans l'Abbaye des Tisserands. Pendant son séjour à Berne, il s'était lié avec l'historien Egbert-Frédéric de Mulinen; dès lors, tout ce qui touchait à l'histoire suisse l'intéressa, aussi bien l'histoire proprement dite que les branches auxiliaires, l'héraldique, la sigillographie, la numismatique, la cartographie, etc. En 1854, il entrait dans notre Société et sa première communication, suivie d'une trentaine d'autres, était relative à un projet qui devait être mis à exécution quarante ans plus tard, l'impression de l'histoire de Jean-Antoine Gautier [2]. Il a rempli parmi nous les fonctions de trésorier de 1858 à 1860, de 1871 à 1873 et celles de secrétaire en 1860 et de 1869 à 1871.

Si Adolphe Gautier était un bon Suisse, un loyal Confédéré, il était aussi Genevois dans l'âme; il aimait de tout son cœur sa ville natale; chez lui ces deux sentiments, bien loin de se nuire, se renforçaient l'un l'autre. Que le temps ne vienne jamais où ces deux amours seront considérés comme contraires!

En 1858, il entrait dans la Société d'histoire de la Suisse romande, puis, en 1863, dans la Société générale d'histoire suisse. Fréquentant assidûment les réunions de ces sociétés, appelé par les entreprises industrielles auxquelles il s'intéressait, à faire de

[1] Il reste de ces travaux un article, *Bibliographie*, n° 15.

[2] Éd. Favre, *Mémorial des cinquante premières années de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, p. 99.

Digitized by Google

nombreux voyages en Suisse, il en profitait pour beaucoup voir et pour beaucoup apprendre; grâce à son excellente mémoire, à son abord simple et affable, il se faisait partout des amis, partout il trouvait des sujets d'étude. Je n'en veux comme preuves que sa notice sur *La république de Gersau,* ses récits des landsgemeindes de Hundwyl et d'Appenzell, ses articles sur *Les découvertes préhistoriques à Schweizersbild* [1], ses communications sur l'État extérieur de Berne, sur André Ryff, de Bâle, sur la peinture sur verre en Suisse [2], etc. Tous ses travaux étaient comme inspirés de son amour pour la patrie; sa dernière préoccupation pour le bien du pays a été l'organisation du groupe de la Cartographie à cette Exposition nationale qu'il n'a pas eu la joie de voir. Voyageait-il à l'étranger, il en rapportait également quelque travail pour les Sociétés d'histoire ou de géographie, qu'il a entretenues des villes de Nuremberg, d'Aigues-Mortes, de la Tour de Constance, etc.

Enfin, il s'est fait un nom dans une des branches des sciences historiques: il était un héraldiste émérite; à ses connaissances, il joignait un vrai talent d'artiste. C'était sa joie, lors du mariage d'un ami ou d'un membre de sa famille, de peindre les armoiries de l'alliance; quelques-unes de ses peintures, exposées à l'étranger, ont obtenu des récompenses.

Déjà en 1864, il avait publié dans nos *Mémoires* son excellent travail sur *Les armoiries des cantons suisses;* en 1878, il en faisait paraître une nouvelle édition revue et considérablement augmentée; depuis lors il ne cessait d'accumuler des documents. Il fut nommé, en 1879, membre correspondant de l'Académie royale héraldique et généalogique, de Pise et, en 1894, membre honoraire de l'Institut héraldique italien. Dans le débat sur la croix fédérale, il se prononça très vivement en faveur de la croix formée de cinq carrés égaux; enfin il inséra plusieurs articles, dont quelques-uns forment de vraies brochures, dans les *Archives héraldiques suisses.* M. Grellet a dit, dans des termes excellents, combien il était apprécié dans la Société suisse d'héraldique pour sa science et comme collègue [3].

[1] Voy. ci-après, *Bibliographie,* nos 9, 34, 39, 48, 53.

[2] Éd. Favre, *Mémorial*, p. 115, 129, 154, 165, 169, etc...

[3] *Archives héraldiques suisses,* 10me année, no 6, juin 1896, p. 41-44.

Digitized by Google

Mais la grande œuvre de Gautier, celle pour laquelle, depuis trente ans, il travaillait constamment la plume ou le pinceau à la main, a été la nouvelle édition de l'*Armorial historique genevois* de MM. Galiffe et de Mandrot; il eut pour collaborateurs J.-B.-G. Galiffe, puis, à la mort de celui-ci, M. Aymon Galiffe; l'*Armorial genevois*, qui n'est pas à proprement parler une nouvelle édition mais un ouvrage nouveau, a paru il y a quelques mois, peu après la mort d'Adolphe Gautier. C'est l'œuvre historique la plus durable à laquelle restera attaché le nom de celui qu'on a pu qualifier du « plus autorisé des héraldistes suisses contemporains; » il est à regretter que les planches, quelque consciencieusement exécutées qu'elles soient, ne donnent pas une juste idée du « caractère personnel, du chic héraldique » qu'ont les dessins originaux.

J'ai parlé de Gautier comme patriote, comme historien, je ne serais pas complet si je ne parlais pas de son activité comme chrétien et comme protestant; il n'avait rien oublié des enseignements reçus dans la maison paternelle. En religion et en morale, ses principes étaient inébranlables, ses idées entières et absolues; il n'aimait pas, il ne partageait pas et il ne comprenait pas, en ces matières-là, une certaine largeur d'idées assez répandue de nos jours et qui n'est trop souvent que de l'indifférence ou du scepticisme. Le 8 novembre 1858, il entrait dans le Comité de la Société évangélique et il déploya, dès lors, son activité dans le Département de l'Évangélisation. Nous avons de lui plusieurs rapports sur l'Évangélisation à l'extérieur [1]. Il fut ainsi amené à entrer en relations avec les Vaudois du Piémont; ses convictions aussi bien que son goût pour l'histoire l'attiraient vers ce petit peuple; il fit plusieurs excursions dans les Vallées Vaudoises, il y comptait de nombreux amis; en 1886 il avait été nommé membre honoraire de la Société d'histoire vaudoise; il prit part aux fêtes de la Glorieuse rentrée, et nous lui en devons un récit [2]. L'hiver dernier, le 26 décembre 1895, il nous parlait encore de Henri Arnaud et nous présentait le drapeau qu'avait donné à ce héros le duc de Wurtemberg [3], ce fut la dernière fois qu'il parla en public. Il m'avait offert cette communication qui devait être courte; quoi-

[1] *Bibliographie*, nos 6, 19, 30 et 45.
[2] *Bibliographie*, no 40.
[3] Voy. ci-dessus, p. 468.

Digitized by Google

qu'il fût peu bien, je l'avais acceptée; au début il parlait avec peine, puis se laissant emporter par son sujet et par sa nature qui aimait à se donner et qui ne se donnait jamais à moitié, il parla pendant une heure, l'effort fut trop grand. Il a lutté quelques mois encore contre la maladie qui le minait depuis bien des années, puis il a été enlevé en pleine jouissance de ses facultés.

Il était doué d'une mémoire exceptionnelle : déjà bien souffrant l'an dernier, il me récitait, je ne sais à quel propos, la liste d'appel de la compagnie dans laquelle il avait été incorporé lors d'un des rares services militaires qu'il eût faits, car il n'avait jamais dépassé le grade de caporal. Il excellait à raconter et ses récits toujours exacts ne manquaient jamais de trait; il avait beaucoup d'esprit naturel. On l'a souvent pressé d'écrire des souvenirs, il n'a malheureusement pas déféré à ce désir.

Une vivacité très grande, une franchise absolue étaient alliées chez lui à une extrême bonté et à une obligeance parfaite. Lui demandait-on un renseignement, il n'hésitait pas à le fournir, dût-il, pour cela, faire des recherches et répondre par une lettre, qui était parfois un petit mémoire; on a pu dire de lui qu'il avait « la passion de rendre service. »

Il s'est toujours abstenu de faire de la politique, se défiant de sa vivacité et peut-être de sa franchise; les seules fonctions publiques auxquelles il ait été appelé furent celles de membre du Conseil municipal de la Ville, il en fit partie en 1866, en 1869, en 1870, mais, s'étant très nettement opposé aux plans qui furent adoptés pour la construction du nouveau théâtre, il ne fut pas réélu en 1874.

Ce n'est pas ici le lieu de dire ce qu'il a été pour les siens. Avec lui, Messieurs, la Suisse et Genève perdent un excellent citoyen. Nous, ses collègues de la Société d'histoire, nous perdons non seulement un ami toujours prêt à rendre service, mais un homme qui avait connu bien des générations disparues; il a emporté dans la tombe des souvenirs qu'il nous eût été précieux de conserver; il nous laisse, avec de profonds regrets, l'exemple d'un caractère et le souvenir bienfaisant d'un homme utile et parfaitement bon.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE DES TRAVAUX

D'ADOLPHE GAUTIER

---

1. — Mémoire sur les travaux du souterrain de Blaisy (chemin de fer de Paris à Lyon). *Bulletin de la Classe d'industrie de la Société des Arts de Genève*, n° 44, [1848], p. 1-40. — Tirage à part, Genève, impr. Ch. Gruaz, 1848, in-8 de 40 p., avec 1 tableau et 6 pl.

2. — [Des travaux faits en Suisse pour les projets de chemins de fer]. *Journal de Genève* du 18 novembre 1851. Lettre datée : Genève, le 7 novembre 1851. — Signée : A. G.

3. — Des chemins de fer au travers de la chaîne des Alpes. *Bulletin de la Classe d'industrie de la Société des Arts de Genève*, n° 61, [1856], p. 1-21. — Tirage à part, s. l., février 1856, in-8 de 21 p.

4. — Rapport sur les gravures décalquées sur émail par MM. Alfred et Jules Grandjean, graveurs à Genève. *Ibidem*, n° 68, 1859, p. 21-26. — Anonyme.

5. — Notice sur la parqueterie de MM. Stürler et Knechtenhofer à Interlaken. *Ibidem*, n° 70, 1859, p. 1-12.

6. — Rapport du département d'Évangélisation à l'extérieur. *Assemblée générale de la Société évangélique de Genève tenue les 20 et 21 juin 1860, à l'Oratoire*, 22me année, Genève, impr. Fick. 1860, in-8 de 120 et XXXVI p., p. 76-99.

7. — Les armoiries des cantons suisses, essai sur leurs origines et leur signification. *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XV, [1864], 1865, p. 1-28, avec 2 pl. — Tirage à part, Genève, libr. Jullien, 1864, in-8 de 30 p., avec 2 pl. — Réimprimé sous le titre : Les armoiries et les couleurs de la Confédération et des cantons suisses.

Digitized by Google

2me éd., revue et considérablement augmentée. Genève et Bâle, Georg, 1878, in-8 de 141 p., avec vign. et 4 pl.

8. — Société d'histoire et d'archéologie, séances du 27 février, du 12 mars et du 23 avril [1868]; [notice sur la vie et les écrits de Jean-Antoine Gautier, par M. Alfred Gautier.] Compte rendu dans la *Chronique genevoise, revue intellectuelle et philanthropique,* 1re année, 1868, nos du 29 février, des 4 et 11 juillet, p. 50-51, 133-134, 137-138. — Anonyme [1].

9. — La république de Gersau. Esquisse historique. Genève, Georg, 1868, in-8 de 25 p.

10. — Rapport de la Classe d'industrie et de commerce. *Bulletin de la Classe d'industrie et de commerce de la Société des Arts de Genève,* n° 95, juillet 1870, p. 72-84.

11. — Rapport de la commission chargée d'examiner la question d'une récompense à accorder à M. Charles Richard pour ses émaux photographiques. *Ibidem,* n° 96, mars 1871, p. 18-22.

12. — Un jeune Bâlois [André Ryff] à Genève au XVIe siècle (1560-1563). Traduit de l'allemand. *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève,* t. XVII, 1872, p. 412-416. — Tirage à part, Genève, [1872], in-8 de 6 p.

13. — Compte rendu du premier concours de chronomètres de marine ouvert par l'amirauté allemande à l'Observatoire maritime de Hambourg, 1877. Traduction dans le *Journal suisse d'horlogerie,* 2me année, n° 10, avril 1878, p. 186-189 [2].

14. — Extrait du Rapport sur l'examen du concours des chronomètres de marine fait à l'Observatoire maritime allemand en 1877, par Georges Rümker. Traduction, *ibidem,* 4me année, n° 2, août 1879, p. 35-38, avec tableaux.

15. — The St-Gothard tunnel, [en anglais]. *Nature,* Londres et New-York, n° du 22 avril 1880, p. 581-586, avec fig.

[1] Adolphe Gautier faisait partie du comité de rédaction de la *Chronique genevoise;* y a-t-il inséré plusieurs articles? C'est ce qu'il est impossible de savoir maintenant. J'ai cru pouvoir lui attribuer les articles mentionnés ci-dessus, sans cependant avoir la preuve positive qu'ils soient de lui.

[2] Je tiens à exprimer ma reconnaissance à M. J. Rambal qui a bien voulu me fournir la liste complète des articles insérés par Adolphe Gautier dans le *Journal suisse d'horlogerie.*

Digitized by Google

16. — Compte rendu du second concours de chronomètres de marine..... Traduction dans le *Journal suisse d'horlogerie,* 5me année, n° 3, septembre 1880, p. 66-71.

17. — *Armorial historique du pays de Vaud, 2me édition, par A. de Mandrot, colonel fédéral. Lausanne, 1880, in-4.* — Compte rendu dans le *Journal de Genève* du 4 novembre 1880. — Signé : A. G.

18. — Rapport sur l'exposition internationale de machines et d'outils relatifs à l'horlogerie, la bijouterie, la fabrication des boîtes à musique et les branches qui se rattachent à ces industries. *Bulletin de la Classe d'industrie et de commerce de la Société des Arts de Genève,* n° 115, janvier 1881, p. 879-913. — Tirage à part, Genève, 1880, in-8 de 35 p. — Daté : Genève, 22 novembre 1880.

19. — Rapport du département de l'Évangélisation à l'extérieur. *Assemblée générale de la Société évangélique de Genève tenue le 22 et le 23 juin 1881, à l'Oratoire,* Genève, impr. Bonnant, 1881, in-8 de 150 et xxxiv p., p. 71-103.

20. — Compte rendu du quatrième concours de chronomètres de marine..... Traduction dans le *Journal suisse d'horlogerie,* 6me année, n° 5, novembre 1881, p. 104-109.

21. — Nécrologie. [Jean Alfred Gautier]. *Ibidem,* 6me année, n° 7, janvier 1882. p. 173-175. — Signé : E. R.

22. — Le cortège historique à Berne. *Journal de Genève* du 12 mai 1882. — Signé : A. G.

23. — Compte rendu du cinquième concours de chronomètres de marine..... Traduction dans le *Journal suisse d'horlogerie,* 7me année, n° 1, juillet 1882, p. 33-37.

24. — [Les modifications apportées aux drapeaux des bataillons par le Conseil Fédéral.] Supplément au *Journal de Genève* du 27 mai 1883. — Lettre datée : Genève, 21 mai 1883. — Signée : A. G.

25. — *Le Blason. Dictionnaire et remarques par le comte Amédée de Foras. 1re livraison. Grenoble, Joseph Allier.* — Compte rendu dans le *Journal de Genève* du 5 novembre 1883.

26. — [Les « bourgeoisies » en Suisse]. *Ibidem,* n° du 11 janvier 1884. — Anonyme.

27. — Du tranchant des outils, par M. le professeur T. Egleston,

Digitized by Google

de l'École des mines de New-York. Traduction dans le *Journal suisse d'horlogerie,* 9me année, nos 2-6, août-décembre 1884, p. 40-44, 73-77, 100-104, 133-135, 163-165. — Anonyme.

28. — Nickelage galvanique. Traduction, *ibidem*, 9me année, n° 9, mars 1885, p. 247-249.

29. — Colonies vaudoises de l'Uruguay. *La Semaine religieuse de Genève* du 3 octobre 1885. — Signé : Ad. G.

30. — Rapport du département d'Évangélisation. *Assemblée générale de la Société évangélique de Genève tenue, le 17 juin 1886, à l'Oratoire*, Genève, impr. Wyss et Duchêne, 1886, in-8 de 97 et XXXII p., p. 60-79.

31. — Nécrologie [Élie Wartmann]. *Journal suisse d'horlogerie,* 11me année, n° 4, octobre 1886, p. 126-128. — Signé : A. G.

32. — Les Thermopyles vaudoises. Extrait de *Alle porte d'Italia* par Edmondo de Amicis et traduit de l'italien. Lausanne, Henri Mignot, 1886, in-12 de 86 p.

33. — [Le drapeau et les couleurs genevoises.] *La Tribune de Genève* du 7 avril 1887. — Lettre datée : Genève, 4 avril 1887.

34. — La landsgemeinde à Hundwyl (Appenzell-Extérieur), le 27 avril 1887. *Journal de Genève* des 4 et 5 mai 1887. — Tirage à part, Genève, impr. Schuchardt, 1887, in-12 de 23 p.

35. — L'art héraldique en Suisse. *Giornale araldico-genealogico-diplomatico,* pubblicato per cura della R. Accademia araldica italiana, 9me année, nouv. série, n° 4, octobre 1881, p. 102-106. — Réimprimé, avec quelques modifications et un post-scriptum daté d'avril 1887, dans les *Archives héraldiques et sigillographiques,* publ. à Neuchâtel par Maurice Tripet, 1re année, nos 8-10, août-octobre 1887, p. 77-84 et 85-88. — Daté : Genève, août 1881.

36. — Rapport sur les travaux de la Société [de géographie] pendant l'exercice 1886-1887. *Le Globe, organe de la Société de géographie de Genève,* t. XXVII, 1888, Bulletin, n° I, p. 1-12, séance du 11 novembre 1887.

37. — L'industrie horlogère à l'exposition de Fribourg en Brisgau. Extrait résumé de la *Badische Gewerbezeitung.* Traduction dans le *Journal suisse d'horlogerie*, 12me année, n° 9, mars 1888, p. 253-255. — Anonyme.

38. — Concours de chronomètres à l'Observatoire de Hambourg en 1887-88. Traduction, *ibidem,* 13me année, n° 6, décembre 1888, p. 160-162. — Anonyme.

Digitized by Google

39. — La landsgemeinde à Appenzell le 28 avril 1889. *Journal de Genève* des 12 et 14 mai 1889. — Tirage à part, Genève, impr. Schuchardt, 1889, in-12 de 18 p.

40. — Le bicentenaire de la « Glorieuse rentrée » des Vaudois dans leurs vallées du Piémont. *Ibidem,* n° du 15 septembre 1889.

41. — Le drapeau fédéral. *Gazette de Lausanne et journal suisse* du 10 février 1890. — Lettre datée : Genève, 8 février.

42. — [La croix fédérale]. *Journal de Genève* du 11 mars 1890. — Lettre datée : Genève, 7 mars 1890.

43. — La collection de montres de M. Marfels. Traduction dans le *Journal suisse d'horlogerie,* 14me année, nos 1-3, 5-7, 9, 11, 12, juillet-septembre, novembre-décembre 1889, janvier, mars, mai, juin 1890, p. 6-12, 46-53, 71-78, 125-131, 155-162, 190-196, 247-254, 312-318, 350-355. — Anonyme.

44. — John Galiffe. *Archives héraldiques suisses,* 4me année, n° 43, juillet 1890, p. 371-374, avec portrait.

45. — Rapport du département d'Évangélisation. *Assemblée générale de la Société évangélique de Genève, tenue le 26 juin 1890, à l'Oratoire,* Genève, impr. Wyss et Duchêne, 1890, in-8 de 80 et XXXII p., p. 46-56.

46. — Décret relatif aux armoiries de la famille royale d'Italie. Supplément au n° 49 (janvier 1891) des *Archives héraldiques suisses,* 5me année. — Tirage à part, publication du Département fédéral de l'Intérieur, Berne, 1890, in-8 de 4 p., avec fig.

47. — Note sur les armes de la république de Genève. *Archives héraldiques suisses,* 5me année, nos 55-58, juillet-octobre 1891, p. 441-446, avec 1 fig. — Tirage à part, Neuchâtel, impr. Attinger frères, 1891, gr. in-8 de 6 p. — Daté : Genève, décembre 1890.

48. — Les découvertes préhistoriques de Schaffhouse. *Journal de Genève* du 31 décembre 1891. — Signé : A. G.

49. — Jean-Baptiste de Crollalanza. *Archives héraldiques suisses,* 6me année, n° 4, avril 1892, p. 25-26.

50. — Fédération des horlogers allemands. Résumé et traduction dans le *Journal suisse d'horlogerie,* 16me année, n° 10, avril 1892, p. 335-336.

51. — Mécanisme pour régler les montres destinées à donner l'heure en Orient. Traduction, *ibidem,* 17me année, n° 2, août 1892, p. 38-40. — Anonyme.

Digitized by Google

52. — *Les armoiries et les couleurs de Neuchâtel, 1034-1891, par Maurice Tripet, héraldiste. Neuchâtel, 1892, in-8.* Compte rendu dans le *Journal de Genève* du 20 août 1892.

53. — Les découvertes préhistoriques à Schweizersbild, près Schaffhouse. *Ibidem,* n° du 26 octobre 1892. — Signé : Ad. G.

54. — Exposition de cartographie suisse à la Salle de la Société de géographie à l'Athénée. 1 feuillet in-4, s. l. n. d., avec texte sur 2 col. Réimprimé, avec de très nombreuses modifications et adjonctions, sous le titre : Exposition de cartographie suisse à Genève. *Le Globe, organe de la Société de géographie de Genève,* t. XXXI, 1892, Mémoires, p. 59-71. — Tirage à part de cette réimpression, Genève, libr. Burkhardt, 1892, in-8 de 13 p.

55. — Godefroy de Crollalanza, Héraldique officielle. Traduit de l'italien. Publié spécialement pour les *Archives héraldiques suisses.* Supplément au n° de février 1893. Neuchâtel, impr. Attinger frères, 1893, gr. in-8 de 32 p., p. 121-152, et à part.

56. — Familles genevoises d'origine italienne. *Giornale araldico-genealogico-diplomatico,* t. XXI, 1893.— Tirage à part, Bari, Direction du Journal héraldique, 1893, in-8 de 40 p.

57. — Armorial historique des villes et des bourgs de la Suisse. Supplément aux *Archives héraldiques suisses.* Neuchâtel, Société neuchâteloise d'imprimerie, 1895, gr. in-8 de 74 p.

58. — Catalogue de la cartographie ancienne, dressé au nom du comité du Groupe XX. *Exposition nationale suisse, Genève, 1896. Cartographie. Groupe XX. Catalogue spécial,* Genève, 1896, in-8, p. 15-31.

59. — (Avec J.-B.-G. et Aymon Galiffe.) Armorial genevois. Nouvelle édition de l'Armorial historique genevois entièrement refondue, Avec un texte héraldique et généalogique. Genève, Georg et Cie, 1896, in-4 de v et 151 p., avec 34 pl. en couleurs et un frontispice.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

au 31 décembre 1896

MEMBRES EFFECTIFS

MM.

Albert ANNEVELLE, 1890.
David ART, 1888.
Hippolyte AUBERT, ancien élève de l'École des chartes, conservateur à la Bibliothèque publique, 1886.
Ernest AUDÉOUD, 1895.
George AUTRAN, ingénieur, 1888.
Sigismond BALITZER, 1894.
Charles BALLY, docteur ès lettres, 1896.
Charles BASTARD, 1888.
Maurice BEDOT, docteur ès sciences, directeur du Musée d'histoire naturelle, 1891.
Max VAN BERCHEM, docteur en philosophie, 1890.
Victor VAN BERCHEM, 1885.
Charles BÉTANT, docteur en philosophie, 1890.
Jean-Louis BINET-HENTSCH, ancien notaire, 1840.
Henry-W. DE BLONAY, 1890.
Auguste BLONDEL, licencié en droit, président de la Société académique, 1880.
Agénor BOISSIER, 1865.
Alfred BOISSIER, docteur en philosophie, 1890.
Edmond BOISSIER, licencié en droit, 1890.
Charles BOISSONNAS, conseiller d'État, 1888.
Frédéric BOREL, licencié en droit, ancien élève de l'École des chartes, 1885.

Digitized by Google

Charles Borgeaud, professeur à la Faculté de droit, 1895.
Arthur Bossi, 1858.
Victor Brière, docteur en médecine, 1890.
Moïse Briquet, 1880.
Étienne Brocher, 1864.
Henri Brocher, professeur à la Faculté de droit, 1895.
Louis Bron, 1890.
Eugène de Budé, 1858.
Amédée Burri, 1888.
Auguste Cahorn, architecte, 1888.
Henri Cailler, 1892.
Casimir de Candolle, docteur en philosophie, 1890.
Lucien de Candolle, 1885.
Alfred Cartier, bibliothécaire du Musée d'histoire naturelle, 1882.
Louis Cartier, directeur de l'Exposition nationale (Genève 1896), 1888.
Jean-Louis Cayla, architecte, 1890.
Émile Cellérier, 1887.
Émile Chaix, professeur de géographie à l'École supérieure de commerce, 1887.
Paul Chaix, ancien professeur au Gymnase, 1838.
Lucien Chalumeau, licencié ès lettres, bibliothécaire de la Société de lecture, 1896.
Henry Chauvet, 1887.
Louis Chauvet, 1896.
Edmond Chenevière, 1888.
Albert Choisy, licencié en droit, 1885.
Eugène Choisy, pasteur, 1893.
Alexandre Claparède, docteur ès sciences, 1890.
Arthur de Claparède, docteur en droit, 1888.
Alfred Covelle, docteur en droit, 1882.
Auguste Cramer, avocat, 1880.
Louis Cramer, avocat, juge à la Cour de cassation, 1852.
Henri Darier, 1887.
Francis Decrue, professeur à la Faculté des lettres, 1890.
Eugène Demole, docteur en philosophie, conservateur du Cabinet de numismatique, 1881.

Digitized by Google

Charles Du Bois-Melly, 1864.
Frédéric Dubois, 1896.
Louis Dufour, archiviste, 1860.
Théophile Dufour, ancien élève de l'École des chartes, directeur honoraire des Archives, directeur de la Bibliothèque publique, 1863.
Émile Dunant, docteur en philosophie, 1893.
Pierre-Louis Dunant, docteur en médecine, 1890.
Émile Duval, 1883.
Charles Eggimann, libraire-éditeur, 1895.
Henri Faesch, 1890.
Guillaume Fatio, 1895.
Camille Favre, ancien élève de l'École des chartes, 1870.
Édouard Favre, docteur en philosophie, élève diplômé de l'École des hautes études, 1878.
Léopold Favre, licencié ès lettres, 1873.
William Favre, licencié ès sciences, 1873.
Henri Fazy, directeur des Archives, 1860.
Camille Ferrier, avocat, juge à la Cour de cassation, 1887.
Henri Ferrier, 1891.
Aymon Galiffe, juge au Tribunal de 1re instance, 1888.
Charles Galland, 1870.
Albert Gampert, notaire, 1888.
Frédéric Gardy, licencié ès lettres, 1895.
Léon Gautier, docteur en médecine, 1886.
Lucien Gautier, professeur à la Faculté libre de théologie, à Lausanne, 1893.
Raoul Gautier, professeur à la Faculté des sciences, 1888.
Émile Genequand, docteur en droit, 1889.
Maurice Girod, 1890.
Hippolyte Gosse, docteur en médecine, conservateur du Musée archéologique et du Musée historique genevois, professeur à la Faculté de droit, 1853.
Jules Guillaumet-Vaucher, 1888.
Alexandre Guillot, pasteur, 1885.
Henri Heyer, ancien pasteur, 1872.
Alexandre Jullien, libraire-éditeur, 1887.
Henri Juvet, architecte, 1890.

Digitized by Google

Charles Kohler, ancien élève de l'École des chartes, bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris, 1885.
Guillaume Kündig, libraire-éditeur, 1864.
Édouard Kunkler, 1887.
Paul Ladame, docteur en médecine, 1888.
Henri Le Fort, docteur en droit, avocat, 1881.
Gaston de Lessert, 1890.
Ernest Long, docteur en médecine, 1890.
Perceval de Loriol, 1859.
Charles Mallet, 1888.
Adolphe de Marignac, juge à la Cour de justice, 1890.
Alfred Martin, professeur à la Faculté de droit, 1872.
Charles Martin, pasteur, 1887.
Ernest Martin, professeur à la Faculté de théologie, 1888.
Frédéric Maurice, 1883.
Élysée Mayor, professeur aux Écoles municipales d'art, 1890.
Jaques Mayor, conservateur du Musée Fol, 1887.
Arnold Meyer, 1889.
Horace Micheli, docteur ès lettres, 1890.
Marc Micheli, 1890.
Alfred Millioud, aide-archiviste aux Archives cantonales, à Lausanne, 1896.
Charles Morel, docteur en philosophie, 1875.
Théodore Morin, 1890.
Gaston de Morsier, docteur en droit, 1895.
Gustave Moynier, correspondant de l'Institut de France, président du Comité international de la Croix-Rouge, 1854.
Ernest Muret, professeur à la Faculté des lettres, 1896.
François Naef, ancien pasteur, 1864.
Albert Naville, licencié ès lettres, 1864.
Édouard Naville, professeur à la Faculté des lettres, correspondant de l'Institut de France, 1870.
Frédéric Necker, 1885.
Jules Nicole, professeur à la Faculté des lettres, 1892.
Arnold Nicolet, lieut.-colonel, 1888.
Émile Odier, 1890.
Gabriel Odier, docteur en droit, avocat, 1891.
James Odier, 1880.

Digitized by Google

Paul Oltramare, professeur à la Faculté des lettres, 1882.
Maurice de Palézieux, 1882.
Simon Perron, 1892.
Louis Perrot, docteur ès sciences, 1890.
Constant Picot, docteur en médecine, 1887.
Ernest Picot, docteur en droit, président de la Cour de justice, 1880.
Henri Picot, notaire, 1867.
Edmond Pictet, 1867.
Gaston Pictet, 1890.
Louis Pictet, licencié en droit, 1883.
Philippe Plantamour, docteur en philosophie, 1890.
Frédéric Raisin, avocat, 1888.
Charles Ramboz, 1890.
Alexandre Ramu, 1890.
Édouard Ramu, 1890.
Burckhardt Reber, 1888.
François Redard, 1888.
Alphonse Revilliod, 1878.
Charles Rigaud, 1865.
Eugène Rigot, 1864.
Albert Rilliet, professeur à la Faculté des sciences, 1886.
Eugène Ritter, professeur à la Faculté des lettres, 1872.
Gaston de la Rive, 1890.
Émile Rivoire, notaire, 1876.
William Rosier, professeur, 1890.
Albert de Rougemont, 1887.
Ernest Saladin, 1890.
Albert Sarasin, licencié en droit, 1870.
Édouard Sarasin, docteur en philosophie, 1887.
Ferdinand de Saussure, professeur à la Faculté des lettres, 1892.
Théodore de Saussure, directeur du Musée Rath, 1878.
Charles Seitz, docteur ès lettres, maître au Collège, 1887.
William Serment, licencié en droit, 1888.
Henri Silvestre, professeur aux Écoles municipales d'art, 1883.
Frédéric de Stoutz, avocat, 1862.
Ernest Strœhlin, docteur en théologie, professeur honoraire à l'Université, 1873.

Digitized by Google

Paul STRŒHLIN, président de la Société suisse de numismatique, 1888.
Jules TERRISSE, ingénieur, 1888.
Louis THÉVENAZ, maître au Collège, 1889.
Guillaume TREMBLEY, 1887.
Henry TRONCHIN, 1887.
François TURRETTINI, 1865.
Henri TURRETTINI, 1878.
Théodore TURRETTINI, conseiller administratif, 1890.
Gaspard VALLETTE, licencié ès lettres et en droit, maître au Collège, 1892.
Pierre VAUCHER, professeur à la Faculté des lettres, 1895.
Antoine VERCHÈRE, professeur, 1883.
Charles-Alfred VIDART, 1889.
Louis VIOLLIER, architecte, 1883.
Charles VUILLE, avocat, 1888.
Alexandre WAKKER, maître au Collège, 1879.
Auguste WARTMANN, docteur en médecine, 1890.
Henri DE WESTERWELLER, 1871.

MEMBRES CORRESPONDANTS

Alexis ALEXEIEFF, professeur, à Moscou, 1888.
Eugène D'ARCOLLIÈRES, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, à Chambéry, 1888.
Eugène ARNAUD, pasteur, à Crest (Drôme), 1873.
Émile BLŒSCH, directeur de la Bibliothèque de la Ville, à Berne, 1888.
Le baron BOLLATI DE St-PIERRE, surintendant des Archives d'État, à Turin, 1887.
Ferdinand BUISSON, professeur, à Paris, 1893.
Le chanoine Ulysse CHEVALIER, correspondant de l'Institut de France, à Romans (Drôme), 1869.

Digitized by Google

C.-A. Cornelius, professeur, à Munich, 1888.

Léopold Delisle, membre de l'Institut de France, administrateur de la Bibliothèque nationale, à Paris, 1865.

Jean Dierauer, professeur, à Saint-Gall, 1888.

Georges Favey, professeur, à Lausanne, 1888.

Le comte Amédée de Foras, au château de Thuyset, près Thonon (Haute-Savoie), 1869.

Gaspard George, architecte, à Condrieu (Ain), 1873.

L'abbé Jean Gremaud, bibliothécaire cantonal, professeur, à Fribourg, 1863.

Aimé Herminjard, docteur ès lettres, à Lausanne, 1864.

Basile Hidber, ancien professeur, à Berne, 1861.

Edmond Hugues, ancien membre effectif, sous-préfet à Lodève (Hérault), 1881.

Albert Jansen, à Gries-Bozen (Tyrol), 1884.

Jacques Kaiser, archiviste de la Confédération, à Berne, 1877.

Albert Lecoy de la Marche, archiviste aux Archives nationales, à Paris, 1863.

Le baron Antoine Manno, secrétaire de la Députation royale d'histoire nationale, à Turin, 1887.

Gérold Meyer de Knonau, professeur, président de la Société générale d'histoire suisse, à Zurich, 1882.

Théodore Mommsen, professeur, à Berlin, 1893.

Gabriel Monod, président de la Section des sciences philologiques et historiques à l'École pratique des hautes études, maître de conférences à l'École normale supérieure, à Paris, 1883.

Albert de Montet, secrétaire de la Société d'histoire de la Suisse romande, à Chardonne, près Vevey, 1882.

Henry Morin-Pons, à Lyon, 1854.

François Mugnier, conseiller à la Cour d'appel, président de la Société d'histoire et d'archéologie, à Chambéry, 1887.

Berthold van Muyden, président de la Société d'histoire de la Suisse romande, à Lausanne, 1893.

Léonce Pingaud, professeur, à Besançon, 1893.

Rodolphe Rahn, professeur, à Zurich, 1882.

Charles Read, ancien président de la Société de l'histoire du protestantisme français, 1854.

Charles Rieu, professeur, à Cambridge, 1893.

Digitized by Google

Alphonse Rivier, professeur, à Bruxelles, 1883.

Édouard Rott, docteur en droit, à Paris, 1883.

Victor de Saint-Genis, 1869.

Philippe Salmon, vice-président de la Commission des monuments mégalithiques, à Paris, 1855.

Édouard Sayous, professeur, à Besançon, 1893.

Le baron Fernand de Schickler, président de la Société de l'histoire du protestantisme français, à Paris, 1883.

Le baron Édouard de Septenville, au château du Bois-Robin, par Aumale (Seine-Inférieure), 1868.

Jean Strickler, à Berne, 1877.

C.-F. Trachsel, docteur en philosophie, à Lausanne, 1867.

Rodolphe Wackernagel, archiviste d'État, à Bâle, 1893.

Hermann Wartmann, docteur en philosophie, à Saint-Gall, 1865.

N. Weiss, pasteur, secrétaire de la Société de l'histoire du protestantisme français, à Paris, 1888.

Digitized by Google

LISTE

DES

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

ET AUTRES

INSTITUTIONS DONT LA SOCIÉTÉ REÇOIT LES PUBLICATIONS

31 décembre 1896.

Suisse.

Département fédéral de l'Intérieur, à Berne.
Allgemeine geschichtforschende Gesellschaft der Schweiz, à Zurich.
Société suisse des monuments historiques.
Société suisse de numismatique, à Genève.
Société suisse d'héraldique, à Neuchâtel.
Société suisse des traditions populaires, à Zurich.
Société d'histoire de la Suisse romande, à Lausanne.
Historischer Verein der fünf Orte Luzern, Uri, Schwyz, Unterwalden, Zug, à Lucerne.
Antiquarische Gesellschaft in Zürich.
Historischer Verein des Kantons Bern.
Société jurassienne d'émulation, à Porrentruy.
Historischer Verein des Kantons Schwyz.
Geschichtforschender Verein von Nidwalden, à Stans.
Historischer Verein des Kantons Glarus.
Société d'histoire du canton de Fribourg.
Deutscher geschichtforschender Verein des Kantons Freiburg.
Historischer Verein des Kantons Solothurn.

Digitized by Google

Historische und antiquarische Gesellschaft zu Basel.
Historisch-antiquarischer Verein des Kantons Schaffhausen.
Historischer Verein in St. Gallen.
Historisch-antiquarische Gesellschaft von Graubünden, à Coire.
Historische Gesellschaft des Kantons Aargau, à Aarau.
Historischer Verein des Kantons Thurgau, à Frauenfeld.
Bollettino storico della Svizzera italiana, à Bellinzone.
Geschichtforschender Verein von Oberwallis, à Brigue.
Société d'histoire du canton de Neuchâtel.
Institut national genevois.

France.

Académie des inscriptions et belles-lettres, à Paris.
Société de l'histoire de France, à Paris.
Correspondance archéologique et historique, sous la direction de MM. F. Bournon et F. Mazerolle.
Société des Antiquaires de France, à Paris.
Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments, à Compiègne.
Société de l'histoire du protestantisme français, à Paris.
Musée Guimet, à Paris.
Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin, à Pontoise.
Société académique de Brest.
Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
Société éduenne des lettres, sciences et arts, à Autun.
Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, à Dijon.
Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
Société d'émulation du département du Doubs, à Besançon.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
Société d'émulation de Montbéliard.

Digitized by Google

Société belfortaine d'émulation, à Belfort.
Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saunier.
Société d'émulation de l'Ain, à Bourg-en-Bresse.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
Société académique d'architecture de Lyon.
Académie delphinale, à Grenoble.
Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, à Romans.
Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.
Société d'étude des Hautes-Alpes, à Gap.
Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
Société de statistique de Marseille.
Académie de Nîmes.
Académie des sciences et lettres de Montpellier.
Société archéologique du midi de la France, à Toulouse.
Société archéologique du département de Constantine.

Savoie et Italie.

Académie de Savoie, à Chambéry.
Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.
Société florimontane d'Annecy.
Académie salésienne, à Annecy.
Académie chablaisienne, à Thonon.
Académie de la Val d'Isère, à Moutiers.
Société d'histoire de la Maurienne, à Saint-Jean-de-Maurienne.
Regia Deputazione sovra gli studi di storia patria, à Turin.
Société d'histoire vaudoise, à Torre Pellice.
Société académique, religieuse et scientifique du duché d'Aoste.
Societa storica lombarda, à Milan.
Societa napoletana di storia patria, à Naples.

Allemagne et Autriche.

Germanisches Nationalmuseum zu Nürnberg.
Deutscher Hugenottenverein, à Magdebourg.

Digitized by Google

Königl. Gesellschaft der Wissenschaften und Georg-Augusts-Universität zu Göttingen.
Verein für Geschichte und Alterthum Schlesiens, à Breslau.
Schlesische Gesellschaft für vaterländische Cultur, à Breslau.
Verein für Geschichte der Stadt Meissen.
Verein für Thüringische Geschichte und Alterthumskunde, à Iéna.
Oberhessischer Geschichtsverein, à Giessen.
Verein für Geschichte und Alterthumskunde zu Frankfurt-am-Main.
Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg.
Badische historische Kommission, à Carlsruhe.
Verein für Geschichte der Stadt Nürnberg.
Königl. Bayerische Akademie der Wissenschaften, historische Classe, à Munich.
Historischer Verein von Oberpfalz und Regensburg.
Kaiserliche Akademie der Wissenschaften in Wien.
Ferdinandeum, à Innsbruck.
Historischer Verein für Steiermark, à Gratz.
Königl. Böhmische Gesellschaft der Wissenschaften, à Prague.
Société croate d'archéologie, à Agram.

Hollande.

Historisch Genootschap gevestigd te Utrecht.
Commission pour l'histoire des Églises wallonnes, à Leyde.

Belgique.

Société royale belge de numismatique, à Bruxelles.
Société de l'histoire de Belgique, à Bruxelles.
Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.
Société libre d'émulation de Liège.

Grande-Bretagne.

Royal Irish Academy, à Dublin.
The Huguenot Society of London.

Digitized by Google

Suède.

Kongl. Vitterhets Historie och Antiquitets Akademien, à Stockholm.

Norvège.

Université royale de Norvège, à Christiana.

Russie.

Commission impériale archéologique, à Saint-Pétersbourg.

États-Unis.

Smithsonian Institution, à Washington.
Peabody Museum of american archeology and ethnology, à Cambridge.

Digitized by Google

ADDITIONS ET CORRECTIONS[1]

P. 15, l. 15. *Ajoutez :* — Fragment, p. 182-219, de son ouvrage intitulé : *Biographie, travaux et correspondance diplomatique de Pictet de Rochemont, 1755-1824,* Genève, 1892, in-8.

P. 15, l. 24. *Au lieu de :* p. 327 et suiv., *lisez :* p. 567 et suiv.

P. 17, l. 5. *Ajoutez :* — Ce mémoire a été réimpr. dans *La vie et les œuvres de Jean-Étienne Liotard (1702-1789), étude biographique et iconographique par le professeur Éd. Humbert et M. Alphonse Revilliod, à Genève, et le professeur J.-W.-R. Tilanus, à Amsterdam,* Amsterdam, 1897, gr. in-8 av. fig., p. 1-50.

P. 17, l. 33. *Ajoutez :* — Ces deux pièces ont été décrites dans la *Revue suisse de numismatique,* 3me année, 1893, p. 165 et 166.

P. 17, avant-dernière ligne. *Ajoutez :* — Impr. dans les *Étrennes religieuses,* [45me année], 1894, nouv. série, p. 231-278, sous ce titre : *Du rôle politique de la Compagnie des pasteurs de Genève dans les événements de 1781 et 1782.*

P. 19, l. 28. *Ajoutez :* — Cinq de ces documents (1320-1352, 1360, 1381, 1383 et 1396) ont été publiés ci-après, p. 478-494, sous ce titre : *Quelques actes du XIVe siècle relatifs à Genève,* avec un avant-propos de M. Édouard Favre.

P. 20, l. 27. *Au lieu de :* 1889, *lisez :* 1888.

P. 21, l. 9. *Ajoutez :* — Impr. dans le *Bulletin de l'Institut genevois,* t. XXXIV, sous ce titre : *La république de Genève en 1613 et 1637, par Pierre Davity.*

P. 22, l. 6. *Ajoutez :* — Fragment, p. 51-53, de son mémoire intitulé : *Épisodes de la Révolution française à Meyrin,* dans le *Bulletin de l'Institut genevois,* t. XXXII, p. 25 et suiv.

P. 22, l. 23. *Ajoutez :* — Impr. dans le *Journal de Genève* des 12, 13 et

[1] Un grand nombre de communications mentionnées dans les comptes rendus des séances ont été publiées postérieurement à l'impression des livraisons successives de ce Bulletin ; nous avons jugé utile de citer ici ces publications.

Digitized by Google

14 novembre 1896, sous ce titre : *Une escapade d'enfant, incident diplomatique du temps de Louis XV.*

P. 22, l. 25 et 27. *Ajoutez :* — Fragment, p. 341-398, de son ouvrage intitulé : *Biographie, travaux et correspondance diplomatique de Pictet de Rochemont, 1755-1824*, Genève, 1892, in-8.

P. 23, l. 28. *Ajoutez :* — Impr. dans les *Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande*, 2me série, t. IV, p. 1-91.

P. 25, l. 18. *Ajoutez :* — Impr. dans la *Revue savoisienne*, 34me année, 1893, p. 249-258, sous ce titre : *Madame Guyon et le Père Lacombe.*

P. 25, l. 29. *Ajoutez :* — Voy., dans le Supplément au *Journal de Genève* du 11 novembre 1892, son compte rendu de l'*Histoire de Soulavie, naturaliste, diplomate, historien, par A. Mazon*, Paris, 1893, 2 vol. in-8.

P. 25, l. 33. *Ajoutez :* — Cette bague a été reproduite par M. Émile Egli dans son article intitulé : *Ein Goldring aus dem Wallis*, dans l'*Anzeiger für Schweizerische Alterthumskunde*, 1893, n° 4, p. 273.

P. 26, l. 20. *Ajoutez :* — Fragment, p. 17-68, de son ouvrage intitulé : *Eudes, comte de Paris et roi de France (882-898)*, Paris, 1893, in-8. *(Bibliothèque de l'École des hautes études, sciences philologiques et historiques*, fasc. 99).

P. 26, l. 34. *Au lieu de :* les *Mémoires, lisez :* le *Bulletin.*

P. 59, l. 7 et 8. *Au lieu de :* (Extr. de la *Zeitschrift für neufranzösische Sprache und Literatur), lisez :* (Extr. des *Verhandlungen der 39. Versammlung deutscher Philologen und Schulmänner in Zürich..... 1887*, Leipzig, 1888, in-4, p. 320-335.)

P. 134, l. 13-15. — La grosse tour carrée A n'a pas été diminuée de hauteur comme la tour ronde B; elle possède encore sa corniche. — J. M.

P. 139, l. 5. *Au lieu de :* prieuré, *lisez :* abbaye.

P. 169, l. 21 et 22. *Au lieu de :* La traduction allemande du *Récit officiel* de l'Escalade par le secrétaire d'État, *lisez :* Traduction allemande du *Vray discours de la miraculeuse délivrance envoyée de Dieu à la ville de Genève le 12 décembre 1602.*

P. 170, l. 18. *Ajoutez :* — Impr. dans le *Bulletin de l'Institut genevois*, t. XXXII, p. 75-103, sous ce titre : *Un procès de presse en 1603, à propos d'une chanson savoyarde sur l'Escalade.*

P. 172, l. 9. *Ajoutez :* — Fragment, p. 39-68, de son mémoire impr. dans M. D. G., t. XXV.

Digitized by Google

P. 172, l. 19. — *Ajoutez :* Fragment, p. 75-97, de son mémoire impr. dans M. D. G., t. XXV.

P. 181, l. 15 et 16. *Au lieu de :* Publication, *lisez :* Publications.

P. 185, l. 7. *Ajoutez :* [Rivier, *Alphonse.*]

P. 189-191 (et p. 17, l. 6-9). — Cette lettre de Charles VIII est du 23 novembre [1490] et elle a été écrite en faveur de Charles de Seyssel. Voy. J.-A. Gautier, *Histoire de Genève,* t. I, p. 441, n. 1. — Th. D.

P. 201, l. 19. *Au lieu de :* 1467, *lisez :* 1447.

P. 215, l. 2. *Au lieu de :* 1864, *lisez :* 1764.

P. 231, l. 14. *Au lieu de :* 168, *lisez :* 166

P. 233, l. 17. *Ajoutez :* — Impr. sous le titre de : *Manuscrits inédits de Guillaume Budé, les « Adversaria »,* dans la *Revue bleue,* 4me série, t. V, p. 770-775.

P. 235, l. 16. *Ajoutez :* — Ce fragment est reproduit en tête (p. 7-15) de ses *Recherches sur quelques représentations du vase eucharistique,* Genève, 1894, in-4.

P. 237, l. 32. *Ajoutez :* — Des fragments de cette étude ont été impr. sous le titre de : *Taine et la Révolution française,* dans les *Pages d'histoire dédiées à M. Pierre Vaucher par quelques-uns de ses anciens élèves,* Genève, 1895, in-8, p. 213-228.

P. 403, l. 29. *Ajoutez :* — Introduction à son ouvrage intitulé : *Bibliographie historique de Genève au XVIIIe siècle,* dans M. D. G., t. XXVI et XXVII.

P. 405, l. 27. *Ajoutez :* — Un résumé de cette communication a été impr. dans *Au foyer chrétien,* 1re année, p. 177-201.

P. 460, l. 13. *Ajoutez :* — M. Hippolyte Protat († 28 février 1894).

P. 469, l. 14. *Ajoutez :* — Deux de ces estampes, — la prise de Versoix et celle du fort de l'Écluse, — ont été reproduites par M. Henri Fazy, dans son ouvrage intitulé : *La guerre du pays de Gex et l'occupation genevoise (1589-1601),* Genève, 1897, p. 142 et 214.

P. 481, l. 3. Ce mémoire était déjà imprimé lorsqu'ont paru (mars 1897) les livraisons 13-15 du tome III de l'*Armorial et nobiliaire de Savoie* de M. le comte A. de Foras. A la page 201, à propos de Nicolas ou Nicod d'Hauteville, M. de Foras dit : « Nicod « d'Hauteville héritier universel de sa sœur. Il épousa Béatrix, « fille de feu Pierre de Saint-Apre. Elle fut investie, le 8 avril « 1351, des fief, revenus et biens qu'elle tenait dans la ville et « dépendances de la ville de Genève (déclarés dans un acte du « 7 février 1352), sous hommage lige; acte passé au couvent

Digitized by Google

« des Frères Mineurs. Le 26 septembre 1383, l'Évêque de « Genève accorde à Béatrix immunité des tailles et subsides « imposés pour la réfection des murs de Genève... Selon « Galiffe, elle testa le 21 juin 1396... Dans une reconnaissance « pour les biens des Saint-Apre, du 19 juin 1393 (Arch. « Thuyset), Nicod est mentionné seul, ce qui semblerait « indiquer que Béatrix était déjà morte. » — Éd. F.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Le 1er volume du *Bulletin* a été publié en 5 livraisons : la 1re (octobre 1891, p. 1-162 et pl. I-IX) a paru en juillet 1892, la 2me (octobre 1892, p. 163-226) en octobre 1892, la 3me (octobre 1893, p. 227-394 et pl. X-XI) en février 1894, la 4me (octobre 1894, p. 395-458) en janvier 1895 et la 5me (novembre 1896, p. 459 à 553) en mars 1897.

Pages

Avant-propos III

Personnel de la Société..... 1, 163, 227, 395, 459

Mémoires, rapports, etc., présentés à la Société . 13, 169, 233, 403, 463

Faits divers..... 28, 174, 238, 406, 471

Ouvrages reçus par la Société 30, 175, 240, 408, 473

Fragments d'archéologie genevoise (avec 9 planches), par M. Jaques Mayor 64

La Maison du Molard 65

Ancienne halle à la rue du Marché..... 76

Passages souterrains à Saint-Antoine, pierre tombale de Gonrard Willemand..... 78

Réparations au Collège de Saint-Antoine 82

Restaurations de la chapelle des Macchabées et de l'ancienne cathédrale de Saint-Pierre..... 86

Restaurations de l'Hôtel de Ville et de l'ancien Arsenal..... 127

La maison-forte dite prieuré d'Aïre..... 133

Pierres tombales des nobles Pierre, Guillaume et Jacques de Saconay..... 141

Restauration de l'église de Satigny 147

Le Musée épigraphique..... 149

Explication des planches I-IX..... 157

Lettre de Charles VIII, roi de France [1490], par M. Théophile Dufour (avec une note rectificative, p. 548) 189

De la valeur des filigranes du papier comme moyen de déterminer

Digitized by Google

l'âge et la provenance de documents non datés, par M. C.-Moïse Briquet 192
Une édition inconnue. Notice historique et bibliographique sur la « *Brieve Resolution* » de Calvin, par M. Alfred Cartier 203
Lettres inédites de Voltaire à Louis Necker de Germany et à J.-A. de Luc, publiées par MM. Édouard Favre et Edmond Pictet .. 212
Échos du centenaire fédéral, par M. Pierre Vaucher 221
L'établissement de la Réforme dans les campagnes genevoises, par M. Théodore Claparède 257
Une tentative d'enseignement de la langue allemande aux jeunes Genevois (1560-1564), par M. Louis Dufour-Vernes 261
Note sur le *Citadin de Genève*, par M. Eugène Ritter 270
Note sur la date de la mort d'Agrippa d'Aubigné, par M. Louis Dufour-Vernes 273
Deux documents relatifs au rétablissement du catholicisme dans le pays de Gex au XVIIe siècle, par M. Charles-Alfred Vidart.... 274
L'inventaire après décès de Jean Rousseau (1684), par M. Louis Dufour-Vernes 289
Lettres inédites de Jean-Jacques Rousseau (1758-1765), publiées par M. Eugène Ritter 293
Le pasteur Juventin et sa correspondance, par M. Louis Dufour-Vernes 302
Lettres du secrétaire d'État M.-A. Puerari à Jean-André de Luc (1790-1791), publiées par M. Edmond Pictet 323
Fragments d'archéologie genevoise, II (avec 2 planches), par M. Jaques Mayor 347
Saint-Pierre (le cloître, — trouvailles diverses), pl. X et XI. 347
La maison Joly en l'Ile, objets de l'âge dit du bronze..... 366
Faits divers (restaurations de l'Hôtel de Ville et de l'ancien Arsenal, — épi du clocher du Molard, — inscription de Guillaume Bolomier, — maison-forte de Vésenaz, — inscriptions romaines à Ville-la-Grand) 385
Lettres de Paul-Henri Mallet à Jacob Vernes (1750-1761), publiées par M. Louis Dufour-Vernes 428
Quelques actes du XIVe siècle, relatifs à Genève, publiés par MM. le comte Amédée de Foras et Édouard Favre (avec une note complémentaire, p. 548) 478
L'Église et l'État à Genève au XVIe siècle, à l'époque du calvinisme, par M. R. Wipper 495
Fragments d'archéologie genevoise, III, par M. Jaques Mayor..... 506
La maison de Gaspard Favre..... 506
Menus faits..... 514

Digitized by Google

La 600me séance de la Société d'histoire et d'archéologie (24 janvier 1895), allocution par M. Édouard Favre, président..... 516
Adolphe Gautier. Allocution à la Société d'histoire et d'archéologie (26 novembre 1896), par M. Édouard Favre, président..... 520
Bibliographie des travaux d'Adolphe Gautier, par le même.. 527
Liste des membres de la Société au 31 décembre 1896..... 533
Membres effectifs..... 533
Membres correspondants..... 538
Liste des Sociétés correspondantes..... 541
Additions et corrections..... 546

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

STANFORD UNIVERSITY LIBRARY
Stanford, California

Digitized by Google

Digitized by Google